This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

DC
801
.L96
R4

REVUE

DU LYONNAIS.

LYON.
TYPOGRAPHIE DE L. BOITEL,
QUAI SAINT-ANTOINE, 36.

REVUE
DU LYONNAIS,

Esquisses

PHYSIQUES, MORALES ET HISTORIQUES.

TOME PREMIER.

Lyon.

ON SOUSCRIT AU BUREAU DE LA REVUE DU LYONNAIS,

CHEZ L. BOITEL, DIRECTEUR-GÉRANT, IMPRIMEUR,

QUAI SAINT-ANTOINE, 36.

1835.

Bates
Nijhoff
7-13-26
13492

NOTRE BUT.

Le voici :

Nous voulons faire une œuvre toute lyonnaise, — avec des noms et des matériaux appartenant à notre sol.

Fiers de l'encouragement que nous ont donné les souscripteurs de LYON VU DE FOURVIÈRES et riches de l'appui et de l'amitié que nous avons trouvé dans nos collaborateurs à ce livre, nous voulons sur des bases plus larges lui donner une suite; nous voulons étendre à tout le Lyonnais ce que nous avons fait seulement pour sa capitale.

Notre cadre est grand comme autrefois les limites de notre province, qui comprenaient le Forez et le Beaujolais.

Être originaire ou habitant du Lyonnais, ou traiter un sujet qui intéresse notre localité, telles sont les conditions éxigées de quiconque voudra prendre place à nos côtés.

Concentrés dans le domaine de l'art, nous resterons toujours placés en dehors des passions du moment, nous recueillerons toutes les paroles bien dites, toutes les choses bonnes à savoir et à garder. Notre revue servira d'arêne à toutes les luttes d'esprit d'où pourra jaillir quelque lumière; elle sera un territoire neutre où pourront vivre en paix tous les partis. Enfin elle se consacre à un apostolat littéraire que sanctionnera toujours la morale.

Instruire et plaire, tel sera notre but.

Nous décrirons tour-à-tour les ruines rampantes et les ruines encore debout, et nous leur demanderons l'histoire du passé. Heureux si, pour l'enseignement du présent, nous tirons de l'oubli quelques vieilles chroniques ou quelques anciennes coutumes, et si nous arrachons au marteau du manœuvre, ou à la brosse du badigeonneur quelques richesses encore ignorées.

Nous donnerons une série d'appréciations biographiques et critiques sur chacun des hommes qui ont le plus illustré notre pays. Les grandes célébrités industrielles comme les grandes célébrités littéraires et artistiques passeront tour-à-tour sous l'impartialité de nos jugemens. Notre légitime orgueil déroulera, aux regards de tous, les noms et les œuvres des écrivains et des savans, dont la jeunesse a été à nous et trahira de l'intimité de leur vie tout ce qui peut appartenir au public.

Toutes les publications lyonnaises, quelques minimes qu'elles soient ; tout ce qui intéressera Lyon : ses travaux industriels ; ses travaux scientifiques ; ses séances publiques ; ses affaires et ses plaisirs ; la musique des

concerts et la musique du théâtre ; les œuvres de la scène, les auteurs et les acteurs, tout sera de notre domaine. Chaque branche de l'art, chaque spécialité, aura pour juges des hommes spéciaux et intègres. Nous donnerons ainsi chaque mois la statistique du mouvement intellectuel de notre cité.

Et puis si quelques-uns s'étonnent de nous voir hasarder une pareille publication au milieu des graves préoccupations qui dominent notre société, au milieu de tant de partis qui la déchirent, de tant de corruption et de scepticisme qui l'envahissent, au moment enfin, où, à voir les transes convulsives qu'elle éprouve, on devine l'enfantement de nouvelles idées et l'agonie d'idées anciennes ; nous dirons à ceux-là, qu'avec les révolutions matérielles il faut les révolutions intellectuelles ; qu'aux hommes ballotés par la politique décevante et irritante, il faut souvent une page où reposer l'esprit.

Au voyageur accablé de fatigue et brûlé du soleil, ne faut-il pas un peu d'ombre, un peu de repos !

Le Directeur-Gérant,

LÉON BOITEL.

Lyon, 25 décembre 1834.

NOTRE PENSÉE.

Le hasard est venu jeter sous nos yeux une révélation de la presse parisienne sur l'ébranlement littéraire qui se manifeste dans les provinces. Elle nous servira d'introduction, car elle résume notre opinion tout entière sur la

décentralisation. Il faut la mettre en action et non en de vaines paroles. Or donc, comme nous avons pour habitude de nous taire quand il y a pour nous profit à écouter, nous vous livrons, tel quel, le double aveu que fit en faveur de la presse départementale l'*Europe Littéraire* du mois d'avril 1833. C'est un organe dont personne ne suspectera la bonne foi et ne repoussera le véridique témoignage.

MOUVEMENT LITTÉRAIRE DANS LES PROVINCES.

Nous n'aurons une littérature *nationale* que le jour où Paris aura cessé d'être le centre exclusif de la vie littéraire en France. Jusqu'ici notre grande ville, dans sa voracité de monopole et de centralisation, a été plutôt la ville unique que la ville capitale. Ici, toutes les publications importantes, tous les journaux qui donnent l'impulsion; ici, la mode, le génie, la gloire, le pouvoir : aux provinces, l'imitation et l'obéissance. On a suffisamment disserté sur les avantages et les inconvéniens de cette concentration des forces et de l'activité sociale. Ce qui est clair, c'est que depuis plusieurs siècles le mouvement de la population s'est dirigé naturellement vers Paris, et que ce point du territoire a été comme le noyau de formation de l'unité nationale. Ce qui est aussi clair, c'est qu'aujourd'hui les provinces commencent un mouvement inverse.

Cette marche des choses est très-facile à expliquer historiquement. Il fallait d'abord un centre, foyer énergique et immense, pour accumuler les forces; mais au moment où la tête va emporter le corps, une réaction vers les extrémités était nécessaire, et la voilà qui se manifeste dans le Midi, dans l'Ouest, vers le Rhin, vers le Rhône, aux confins de la Belgique, mais pleine de mesure, sans hostilité, et en dehors de tout esprit étroit de localité, de tout orgueil de village. On ne veut plus, il est vrai, d'un gouffre qui attire tout à lui pour tout confondre et tout absorber;

mais on désire un centre commun ; on veut une association de toutes les provinces dans le sein de l'unité nationale, en même temps que l'on repousse un chaos anarchique et confus. De cette façon, nous ne verrons plus Paris au sommet, et les provinces dans un abîme d'ignorance et d'obscurité ; mais nous aurons à la fois et Paris et les provinces s'équilibrant autour de la capitale comme des planètes autour du soleil. Alors seulement, il y aura nationalité. Au reste, nous devons le dire, dans les départemens même les choses sont ainsi entendues et comprises.

Ces tendances qui, pour les hommes un peu attentifs, datent déjà de plus loin, sont surtout bien prononcées et bien visibles depuis 1830. Le développement de la presse départementale a commencé par les feuilles politiques : c'était la marche naturelle des idées. Plus de deux cents publications nouvelles, s'occupant des affaires générales de la France et des intérêts spéciaux de chaque circonscription locale, ont surgi tout-à-coup à côté des journaux anciens qui, au lieu de justifier par l'initiative des améliorations leur droit de premier occupant, en avaient fait un monopole de routine et de *statu quo*. Delà est résulté un fait très-important à constater.

Placée en-dehors des coteries, étrangère à toute influence rétrograde, la prese départementale, en masse, a devancé la presse parisienne sur le terrain des améliorations positives ; elle a abandonné les luttes de parti et quitté l'ornière stérile de la métaphysique, pour s'occuper des besoins de la vie sociale. Et tout d'abord, elle s'est efforcée de subalterniser les questions législatives au développement des forces de l'intelligence et de l'industrie ; elle s'est attachée de préférence à ce que quelques-uns nomment avec dédain la politique des intérêts, et à ce que nous appelons, nous, la vraie politique, la politique des améliorations sociales et des réalités. En ce moment, elle s'occupe de compléter cette action qui, bornée aux intérêts purement industriels, serait étroite. Ce nouveau pas est signalé par l'apparition d'un grand nombre de *Revues littéraires*.

Ces *Revues*, hebdomadaires ou mensuelles, ont pour objet les études locales dans les arts, l'histoire, l'archéologie, etc., etc.

Elles reprennent selon leurs vues particulières, et examinent de nouveau les livres et les productions diverses qui ont déjà subi la critique des journaux parisiens ; souvent elles ne craignent pas de casser les arrêts de la capitale. Presque toutes ces *Revues* contiennent des compositions originales en prose ou en vers et qui sont ou les premiers essais de jeunes artistes, ou les touchans ressouvenirs de ceux qui ont quitté le sol natal pour venir à Paris chercher ce qu'on y cherche ordinairement : gloire, fortune et plaisirs. Bienheureux celui qui gagne à cette grande loterie, et qui dompte le succès par droit de conquête ou par privilége de bonne fortune. Nous avons retrouvé avec plaisir, dans les *Revues Départementales*, plusieurs noms que la publicité parisienne nous avait habitués à considérer comme appartenant à notre capitale. Parmi les recueils nouveaux, nous nous contenterons de citer :

La *France Provinciale*, paraissant à Avignon, et qui a été l'une des premières à secouer le joug de la métropole ; la *Revue du Cher*, à Bourges ; la *Revue de l'Est*, à Metz ; la *Revue du Midi*, à Toulouse ; la *Revue de Bretagne*, à Rennes : la *Revue de Rouen ;* la *Revue de Seine-et-Oise*, etc., etc.....

Nous souhaitons donc courage et persévérance à ces jeunes gens, qui se lèvent du fond de nos provinces et font entendre au pays des voix diverses, qui toutes s'accordent et s'harmonisent pour contribuer au progrès national. Travailler ainsi, c'est mieux faire pour détruire les abus de la *centralisation* que de fabriquer un texte de loi.

DE LA PRESSE LITTÉRAIRE.

La presse littéraire, suivant notre pensée, est non-seulement possible, mais elle de plus une nécessité sociale.

N'est-ce pas un fait que la polémique des partis a perdu quelque chose de l'intérêt qui s'attachait à elle, à l'époque où les débats parlementaires étaient si animés? N'est-ce pas un fait, non moins avéré, que l'état général des esprits par rapport aux questions législatives, s'il ne ressemble pas à l'indifférence, est bien loin au moins de l'enthousiasme et de la ferveur? Qu'est-ce à dire pourtant? La vie sociale est-elle éteinte? et les hommes, raccornis dans leur égoïsme, ont-ils renoncé à considérer les affaires publiques comme leurs propres affaires? Non, sans doute: les hommes ne sont pas plus étroits ni plus mauvais aujourd'hui qu'à une autre époque. La vie sociale n'est pas éteinte: seulement le point d'énergie et de concentration des forces se trouve changé.

Qu'on ne nous dise donc pas qu'il est maladroit de vouloir faire une journal spécialement littéraire; car les questions littéraires peuvent aujourd'hui prétendre à exciter de préférence l'attention publique, précisément, parce qu'elles sont devenues des questions d'intérêt social; c'est un fait qu'il faut bien comprendre, et que nous allons expliquer.

Il y a deux choses également bonnes et utiles dans les affaires de la vie privée: d'abord, se préserver du mal, et ensuite, et surtout, rendre son sort le meilleur et le plus agréable possible, se conserver et puis se développer. Il en est de même dans la vie des nations: c'est à regret que, soit dans leur propre sein, soit au dehors, elles se mettent sur la défensive. Une fois la sûreté garantie, elles dirigent toute leur activité vers les travaux qui enrichissent, vers les arts qui élèvent l'ame et embellissent la vie. Alors, la politique proprement dite, qui touche à des intérêts de haute importance, mais qui cependant, est étrangère aux intérêts de la vie quotidienne et pratique, n'occupe plus une place

aussi grande dans les préoccupations et les sollicitudes de chacun.

On songe à ses affaires, à ses travaux, à ses plaisirs, et pourvu que ce sentiment s'étende aux affaires et aux plaisirs de tous les hommes, il n'y a là, qu'une noble et pacifique destination de la puissance des hommes.

Tel est, ce nous semble, le vrai caractère de la situation actuelle. Nous sommes au moment où les élémens actifs de la vie sociale se produisent, se développent et s'organisent. Ce mouvement est aujourd'hui en pleine activité. De toutes parts il n'est bruit que d'améliorations matérielles, d'usines et de chemins de fer, des colonies agricoles et des fermes modèles. C'est beaucoup, sans doute, mais ce n'est pas tout; et ceux qui portent en leur ame le sentiment de la dignité humaine, protestent au nom des besoins moraux contre le culte exclusif de l'utile. Nous partageons ces répugnances, mais nous n'attribuons pas aux seuls droits politiques le don d'élever les cœurs, et, si nous osons dire, de les humaniser. Ce rôle est celui des arts et des lettres.

Quand les forces intellectuelles auront pris cette direction, et que la société se sera habituée à la parole quotidienne des hommes de science et d'imagination, les débats politiques ne seront pas abandonnés sans doute, mais ils deviendront plus féconds pour tous, sans occuper une place si grande dans la vie de chacun. On est depuis si long-temps habitué à considérer la littérature comme un délassement fourni par quelques oisifs qui pensent et imaginent à d'autres oisifs, qui tuent le temps à goûter le beau et à honorer le génie, que nombre de gens se sont inquiétés de savoir si la littérature pouvait suffire à nourrir, chaque semaine, nos immenses colonnes. Les mêmes personnes ne s'étonnent pas du tout, cependant, que la politique puisse alimenter, à Paris seulement, plus de vingt publications quotidiennes.

Oui, il y a place en Europe et sur tout le globe, pour une presse littéraire, parce qu'en Europe, comme sur tout le globe, la société littéraire et intellectuelle existe déjà; et c'est par ce développement de ces pacifiques relations, que les peuples se rapprocheront et arriveront à accorder leurs intérêts et leurs ambitions rivales.

Aussi, de jour en jour, la presse tend-elle à se constituer d'elle-

même et à régulariser son action. La voilà déjà qui circonscrit sa sphère, qui se fait spéciale, qui se voue à tel intérêt, à telle branche de travail. C'est là, un beau germe d'avenir, et en jetant un coup-d'œil derrière nous, nous pouvons donner à nos espérances une longue portée.

Au seizième siècle, l'imprimerie est donnée au monde, et son premier bienfait, c'est de recueillir et de fixer à jamais tous les titres manuscrits du genre humain enfouis dans les bibliothèques, cachés aux yeux des masses, illisibles même pour les clairvoyans dans ces temps où il fallait une vie d'homme pour écrire un livre, une vie d'homme pour le transcrire, une vie d'homme pour en déchiffrer le texte obturé. Ce premier travail de la presse est signalé par d'énormes in-folios, et par ces collections massives qui sont comme les pyramides de la tradition littéraire.

Au dix-septième siècle, les livres se font plus petits, pour se répandre davantage. Mais c'est le génie ancien qui se propage avec privilége et autorisation du roi.

Au dix-huitième siècle, la presse multiplie pour l'Europe et pour la France, la pensée nouvelle, Newton, Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Diderot. Ici nous marquons un progrès immense : l'Encyclopédie est le premier écrit, en quelque sorte périodique, destiné à l'accomplissement d'une œuvre sociale.

Le dix-neuvième siècle a créé le journalisme. Jusqu'en 1789, les gazettes n'avaient été qu'un ramas incohérent de nouvelles et d'événemens ; leur objet était vague, étroit, incertain, leur extension indéterminée et confuse. A la révolution, les journaux devinrent des tribunes politiques, et jusqu'à nos jours, ils sont encore presque exclusivement sur cette ligne. Désormais, nous le pensons, ce sont les élémens de la vie sociale qui vont se faire et, par la presse, universaliser leur action.

La vie sociale c'est le bonheur de chacun, son éducation, son travail, sa propriété, sa famille, sa carrière, ses goûts, ses plaisirs, son culte, ses fantaisies même. Développement de la vie sociale, voilà l'ordre du jour de notre génération! Et ce sont les arts qui entonnent le chant du réveil, parce qu'ils représentent, dans la vie sociale, l'élément de prédilection, ce que l'homme porte en lui de plus élevé et de plus grandiose.

Qu'on veuille bien songer à ce qui arriverait, si tous les hommes voués au culte du vrai et du beau en étaient venus à ce point avec la volonté de bien faire et la constance de persévérer, et si, pendant une suite d'années, ces hommes accourus de tous les points de l'Europe, répandaient sur les peuples de tels sentimens et de telles pensées.

Qu'on veuille bien laisser aller librement son cœur et son imagination à toutes les prévisions et à toutes les espérances qui naissent en foule dans la région où nous sommes élevés.

Et l'on sentira alors, à quelle influence peut prétendre la presse littéraire.

REVUE
DU LYONNAIS.

Un Procès

AU SUJET D'UNE

DÉBACLE DES GLACES DE LA SAONE

EN 1608.

Voici quelques détails sur la débacle des glaces de la Saône, arrivée au mois de février 1608. Je les ai empruntés au récit que fait de cet événement un auteur contemporain, Pierre Matthieu, dans son Histoire de Henri IV (tome 11, pages 773, édition 1631, in-folio) *.

«... Il est impossible de dire les ruines et les dégats que fit la rivière de la Loire sur tous ses voisins : mais on renvoyera aux fables ce que la rivière de Saône fit à Lyon, et ce qui fut fait pour dissoudre et rompre ces grandes et hautes montagnes de glaces qu'elle avoit eslevé, et qui eussent esté assez puissantes

* Mézerai parle aussi de cet événement dans son Histoire de France, mais il n'a fait qu'abréger Matthieu. M. Peignot, dans son Essai chronologique sur les hivers rigoureux, se borne à citer Mézerai.

pour ruiner non des ponts seulement, mais des villes entières. Toute la ville estait en peine comme l'on pourroit rompre cette grande machine de glace qui s'estoit formée de plusieurs glaçons de la longueur de l'église de Nostre-Dame, de la grosseur et espaisseur de quatorze à quinze pieds. Ils s'estoient arrestés devant l'église de l'Observance, et arrestoient tous ceux qui descendoient, de manière que l'on craignoit que le moindre effort de sa fureur n'emportât le pont *, lequel, pour ce, fut chargé de grands quartiers de pierre, de sépultures antiques et de pièces de fer, par cette démonstration mathématique, que plus les voûtes sont chargées plus elles sont fortes, et que peu de chose fait fendre et éclater celles qui ne le sont pas. On faisoit des prières publiques par la ville pour détourner ce grand malheur. Un artisan entreprit de dissiper cette glace et la réduire en petites pièces. Il n'y mit pas grande façon ; il n'y employa qu'une demi-douzaine de fagots et un peu de charbon qu'il alluma en deux ou trois feux sur le bord de la rivière, à l'opposite de ce grand rocher, et ayant murmuré entre ses dents dix ou douze noms barbares, cette grande machine éclata comme un coup de canon, et peu à peu se rompit en pièces grosses comme tonneaux qui s'écoulèrent doucement sous le pont, avec tel ordre qu'on eust dit qu'elles n'osoient approcher des piles. Quand ce nouveau thaumaturge demanda récompense, le Consulat voulut savoir des théologiens s'il lui estoit dû quelque chose : sa simplicité et la déclaration qu'il fit de sa recepte le délivra de la peine des sorciers, mais sa recepte fut bruslée en l'Hostel-de-Ville. On parla de cette affaire si diversement en cette cour, que ce fut la raison qui me fit écrire à un prélat ** que j'ai nommé ailleurs un second Hilaire de

* Ce pont est évidemment celui du Change, le seul qui existât alors à Lyon. Ce n'est qu'en 1638 que l'on construisit le pont en bois de l'Archevêché. Jusqu'à cette époque on passait la Saône sur des trailles ou bacs, et il paraît qu'il n'y en avait que deux ; l'un entre Ainay et l'Archevêché ; l'autre devant l'église de l'Observance.

** Claude de Bellièvre, fils de Pompone, chancelier de France, mort archevêque de Lyon, le jeudi-saint 19 avril, de l'année 1612. Il présida l'assemblée du clergé en 1606. Je présume que c'est à cette occasion que Matthieu aura décoré Claude Bellièvre du titre de second Hilaire.

notre France, lequel m'assura que les choses s'estoient passées comme je les ai représentées, et pour le surplus m'écrivit son advis en ces termes :

« J'avois desia creu que c'estoit chose qui méritoit quelques « lignes en votre histoire, et ne pense pas qu'on y puisse trouver « à redire : je vous diray seulement que le charme n'a point eu « de part à ce remède du grand péril qu'on craignoit, c'est la « seule providence divine, *Votis nuncupatis*, solennellement « invoquée, qui manifestement envoya un dégel opportun pour « fondre peu à peu et faire couler fil à fil ces glaçons, si espou- « vantables que tous les artifices humains ne pouvoient empescher « d'emporter le pont ; si quelque grand vent marin eust causé « un dégel général et soudain, ou que la Saône eust receu quel- « que grande inondation des pays ; si le charme avoit fait quelque « chose en mesme temps, la ville en est fort innocente : car outre « qu'en employant ce pauvre, simple et idiot artisan qui s'offrit « à la servir, elle luy protesta ne vouloir point que ce fust par sorti- « tilége, *malis artibus* : aussi ce pauvre misérable, avant que faire « sa sotte besogne, dit librement son secret, protesta ne sça- « voir qu'il y eut rien de sorcellerie, alla à confesse aux Pères « Jésuites, et après, bailla franchement son billet pour estre « mis au feu, jurant que celuy qui le luy avoit donné ne luy « avoit jamais dit que ce fust sortilége. La ville donna à l'Obser- « vance que ce demandoit ce pauvre homme ; et néanmoins eu « esgard à sa simplicité, accompagnée de bonne volonté à servir « le public, luy donna quelque chose par pure et simple cha- « rité. Et après se firent processionnellement actions de grâces « solennelles correspondantes aux vœux précédens. »

Douze ans après, ajoute Matthieu, il fut estonné de veoir ce malheureux dans le parquet de la Grand' chambre du Palais de Paris ; son advocat demandant payement pour luy de la somme qu'il disoit luy avoir esté promise par Messieurs de Lyon : mais parce que cela est du règne de Louys XIII, il en faut remettre le discours en ce temps-là... »

On chercherait en vain la suite de cette affaire dans l'ouvrage de Matthieu, car il mourut le 12 octobre 1621, deux mois avant qu'elle fut terminée. Mais je vais suppléer au silence involontaire

de l'historien en donnant le résultat de mes investigations.

L'individu qui s'imaginait estre le sauveur de sa patrie, se nommait Benoît Besson, et il exerçait la profession de maître tailleur d'habits. Ne pouvant obtenir le payement de la somme qu'il prétendait lui avoir été promise, il se pourvut, le 15 avril 1608, devant les officiers de la Sénéchaussée et Siége présidial. Le Prévôt des Marchands et les Echevins tentèrent d'abord d'assoupir ce procès ; mais Besson fut intraitable, et le 19 octobre suivant, il présenta à MM. de la Sénéchaussée une nouvelle requête dans laquelle il exposait que, voyant le danger dont le pont de la ville était menacé par les glaces, il fit savoir à MM. du Consulat qu'on lui avait enseigné un secret par le moyen duquel, et avec l'aide de Dieu, les glaces se rompraient et pourraient passer sous le pont sans l'offenser ; qu'avant d'accueilliir sa proposition, MM. du Consulat firent appeler le P. Valadier, jésuite, pour s'éclaircir s'il y avait magie dans son secret, et s'ils pourraient l'éprouver, *la conscience sauve ;* qu'ayant déclaré qu'il n'y avait, ni magie, ni enchantement, il fut convenu en présence du P. Valadier qu'au lieu de 500 écus qu'il demandait, on ne lui en donnerait que 200 ; mais qu'il aurait en outre une place de commis aux portes de la ville, aux gages de 18 fr. par mois ; qu'après la réussite de l'opération qui avait commencé le 10 février et qui avait été renouvelée pendant trois jours, ayant demandé son payement, on ne lui donna que 80 écus, et que quand il voulut insister pour avoir le surplus, on le constitua prisonnier afin de l'intimider, mais que n'ayant pu le convaincre d'avoir usé de mauvais artifices dans son opération, on se vit obligé de l'élargir. Besson termine sa requête en demandant qu'il lui soit permis de faire appeler le Prévôt des Marchands et les Echevins devant MM. les officiers de la Sénéchaussée, aux fins de répondre avec serment sur toutes ces circonstances, et se voir condamnés à effetcuer leur promesse.

Messieurs du Consulat ripostèrent par une requête tendante à obtenir aussi l'interrogatoire de Besson sur faits et articles. Ils voulaient qu'on lui demandât si, à l'entour des feux qu'il avait allumés, il n'avait pas fait des cernes, et combien ? s'il n'avait pas une baguette à la main, et de quel bois ? si, les feux allu-

més, il n'avait pas fait des conjurations, incantations, menaces et défenses aux quatre coins des feux, comme aux quatre parties du monde, appelant des démons à son aide.

Besson eut beau soutenir qu'il n'avait rien fait qu'avec l'aide de Dieu, la Sénéchaussée ne vit en lui que l'agent du diable et le débouta de sa demande.

Convaincu de la bonté de sa cause, Besson interjeta appel au parlement de Paris, l'affaire y fut pendante durant plus de douze ans, et ce fut non par un arrêt, mais par une transaction qu'elle se termina.

Le 16 décembre 1621, les parties comparurent pardevant Me Guerin, notaire royal, à Lyon; et Besson, moyennant une somme de cent francs, qui lui fut accordée à cause de sa pauvreté, acquiesça à la sentence de la Sénéchaussée qui avait renvoyé absous Messieurs du Consulat.

Tels sont les détails, que j'ai puisés dans un extrait de quelques pièces relatives à ce procès, que l'on trouve dans le tome 2, pages 463 et suivantes de l'Inventaire général des Archives de la ville de Lyon. J'aurai pu m'étendre encore davantage sur ce sujet, car on trouve dans les actes consulaires de l'année 1608, un *Discours** de trente et quelques pages d'une écriture fort menue, dans lequel l'auteur, qui paraît être le sieur Thomé, alors secrétaire du Consulat, raconte fort au long tout ce qui se passa avant, pendant et après cette mémorable débacle.

A. Péricaud aîné,
Bibliothécaire de la ville de Lyon.

* Ce Discours a été récemment livré à l'impression par les soins de M. Godemard, archiviste.

PROCÈS-VERBAL *

DE L'INONDATION

ARRIVÉE

A LA FIN DU MOYS DE FEVRIER MIL SEPT CENT ONZE.

Au mardy, vingt-quatrième mars mil sept cent onze, après midy, en l'hotel commune de la ville de Lyon, y estans, MM. Rauat, Prevost des Marchands, Basset, Presle, Fischer, Anisson, Echevins.

Estant necessaire que l'avenir soit instruit des evenemens aussy remarquables que l'inondation survenue en cette ville dans le moys de fevrier dernier, le consulat a resolu et arresté qu'il en serait dressé un procès-verbal par le sieur secretaire de la ville, ce qu'il a fait ainsy que s'ensuit.

* Pour faciliter la lecture de cette pièce, à laquelle nous avons voulu conserver l'orthographe de l'époque, nous avons seulement substitué le *v* à l'*u*, qui avait alors une double valeur.

Les fréquentes pluyes du moys de janvier et la quantité de neige qui tomba dans les premiers jours de fevrier mil sept cent onze, ayant donné lieu à une crue assez considérable du Rhône et de la Saône, le Rhône s'estant trouvé supérieur parce qu'il estoit le plus enflé, il fit estendre la Saône considérablement le mercredy onzième du dit moys de fevrier.

Et le dimanche, peu de jours après, quoyque lentement parce que le Rhône decroissait de même, mais à peine put-on s'apercevoir de ce changement, qu'une fonte subite des neiges qui estaient sur les montagnes qui dominent cette province, causée par un coup de vent très chaud et par une pluye assez grande du vendredy, vingtième du même moys, donna lieu à un nouveau débordement des eaux de ces deux rivières qui croissaient à vue d'œil, et qui augmenta jusqu'au jeudy suivant, vingt six fevrier. Le Rhône s'estant soutenu dans toute son étendue et son elevation jusques dans la nuit du mercredy au jeudy, et la Saône n'ayant commencé à diminuer que vingt quatre heures après.

Il serait assez difficile de bien décrire, toutes les circonstances d'une inondation si extraordinaire et si prodigieuse, ny tous les maux qu'elle a produits, tant en cette ville que dans la campagne; il suffira de rapporter que les plus grandes inondations dont les historiens nous ayent conservé des mémoires dans l'histoire particulière de cette ville, sont bien inférieures à celles du moys de fevrier dernier, puisque celles arrivées dans les années cinq cent quatre vingt douze, mil cinq cent soixante dix, et mil six cent deux, ne nous apprennent la jonction du Rhône et de la Saône que dans la plac e des Jacobins, et qu'il a été reconnu par l'inscription qui est placée sur la face de la seconde maison du quay en allant du pont de Saint-Vincent à Saint-Benoit, et qui fait mention de la hauteur des eaux en mil six cent deux, que celles de cette année, l'ont passé d'environ deux pieds, quoyqu'il soit constant que le pavé de la ville a esté élevé de plus de sept pieds depuis ce temps là.

En effet le Rhône se repandit dans la grande rue de l'Hôpital jusqu'à la maison de la dame de Butery, où pend pour enseigne le *Petit St-Jean au désert.*

Dans la rue Confort jusqu'à la maison appartenant à l'Hôtel-

Dieu, où pend pour enseigne le *Bonnet Rouge*, et si le Rhône avait encore cru de deux doigts de hauteur, il auroit joint la Saône dans la dite rue, ce qui n'arriva que dans la place des Jacobins où elle s'eleva jusqu'au dernier degré de la croix ou pyramide qui est dans la dite place, et s'estendit ensuite jusqu'à la maison du sieur Perrin, joignant celle du *Grand Secours*.

Dans la rue Raisin jusqu'à la porte cochère de la maison du sieur de Montezau.

En rue Mercière jusqu'au delà de la maison du sieur Gourgeon où pend pour enseigne le *Bout du Monde*.

A la Grenette jusqu'au delà de la maison du *Cheval-Blanc*, et jusqu'au milieu de la rue Dubois, au devant de la maison du sieur Ruffier, en tournant à la Friperie.

L'on ne pouvait venir qu'en bateau de la rue de la Poissonnerie dans la place de l'Herberie.

Du costé de Bellecour le desordre fut aussy grand, le portail de l'église de la Charité ayant esté couvert par plus de six pieds d'eau, et le Rhône et la Saône s'estant joint à l'extremité du mail, au devant de la maison du sieur de la Valette, le dit jour vingt six fevrier, ainsy qu'il parait par l'inscription que le consulat luy a permis de placer en cet endroit.

Les portes de Vaize, de Saint-Georges et d'Halincourt, furent barrées par les eaux pendant plusieurs jours, et les serrures en furent couvertes ; l'eau de la Saône touchoit le plancher du pont de bois de Saint-Vincent, et la dernière arcade du Pont-de-Pierre du costé du Change.

Messieurs les Prévots des Marchands et Echevins s'estant transportés sur ce pont et aux avenues, trouvèrent à propos d'empêcher le passage des voitures, de faire evacuer les maisons qui sont à la montée du dit pont, à droite et à gauche, du costé de Saint-Nizier, et ils prirent toutes les précautions convenables pour faire attacher tous les bateaux qui estoient au dessus des ponts avec de bons cables et triples cordages.

Les particuliers qui se trouverent surpris dans leurs maisons sur les quays, furent obligés de tirer avec peine leur subsistance par les fenêtres et se trouverent en quelque manière assiégés pendant quelques jours.

La rivière entra dans plusieurs églises, principalement dans celle des Célestins où l'eau monta jusques sur les degrés de l'autel, dans celle des Jacobins où tous les tombeaux furent soulevés, dans l'église des Augustins qui fut inhabitable long-tems et par l'infection et par l'humidité, la Saône ayant creusé très profondément dans plusieurs endroits et tout le pavé ayant été enlevé.

Le fauxbourg de la Guillotière fut presque entièrement inondé et la communication de la ville avec la campagne interrompue par tout autre costé que la Croix-Rousse et Saint-Just.

Les principaux désordres que cette grande inondation a causé en cette ville consistent dans la perte extraordinaire de bois qui se trouvérent sur la rivière et sur les ports, de beauconp de blé surpris dans les greniers sur les quays, presque tous les esperons du Pont-de-Pierre enlevés ou endommagés considérablement; le pont Volant de Bellecour, rétably depuis le grand hiver, entièrement emporté; deux arches de l'ancien pont enlevés et la maison de l'Arsenal entraînée par le torrent, le premier jour du présent mois de mars, la plus grande partie des parapets le long de la rivière emportés, le pavé des quays et des rues ruinés dans plusieurs endroits. Ce sont là les désordres publics, les désordres particuliers résultant principalement de la cessation du travail de tous les ouvriers, de l'alarme généralement répandue dans la ville, de quantité de boutiques fermées par nécessité, d'une perte immense de vin dans toutes les caves qui se trouvèrent subitement remplies, et que l'on fut obligé de faire pomper en plusieurs endroits, non seulement pour sauver les tonneaux et le peu de vin qui n'estaient pas endommagés, mais encore pour éviter la corruption des murs et l'infection qu'un trop long séjour de cette eau dans les caves, auroit pu produire en peu de temps; presque tous les puits furent aussy corrompus, et toute la ville fut obligée de se servir des fontaines publiques.

Enfin, l'on peut dire que cette inondation est sans exemple, qu'elle fut terrible par sa rapidité et par son élévation, et que les maux qu'elle a causés, tant à la campagne que dans cette ville sont infinis; dont a esté fait le présent procès-verbal qui a esté signé par nous, Louis Rauat, Seigneur des Mazères, Montbellet, et autres places, Conseiller du Roi en la cour des Mon-

noyes, Sénéschaussée et Siége présidial de Lyon, Prévost des Marchands, Charles Basset, avocat en Parlement, Receveur général des Etapes en la généralité de Lyon, Pierre Presle, écuyer, ancien Conseiller-Secretaire du Roi, maison Couronne de France, Seigneur de Cuzieux et Ugnat, Antoine Fischer et Jacques Anisson, Ecuyer, Echevins de ladite ville et communauté de Lyon. Clos et arresté par le sieur secrétaire de ladite ville, le susdit jour vingt-quatrième mars mil sept cent onze.

RAUAT, BASSET, PRESLE, FISCHER, ANISSON.

Par le Consulat,
PERRICHON.

(*Extrait des actes consulaires de la ville de Lyon, dû à l'obligeance de M.* GODEMARD, *Archiviste.*)

MON

VIEUX GRAND-PÈRE.

Aimer l'enfance est un besoin de notre nature.—Aussi malheur à qui ne se sent pas ému de ses naïves et joyeuses caresses, — à qui n'éprouve rien en voyant bondir autour de soi ces fraîches et insouciantes figures d'enfant où se reflète tout ce qu'on a vu sur la terre de plus candide et de plus pur.

Mais ces affections si douces d'autres les sentent mieux que nous, les comprennent mieux que nous et ce sont les vieillards. — C'est à la fois un attachant et mélancolique spectacle qui fait penser, qui fait rêver, que cette camaraderie de la vieillesse et de l'enfance, que ces jeux où viennent se rapprocher les deux termes extrêmes de la vie, où s'entremêlent comme un assemblage de regrets et d'espérances, tout ce qui commence et tout ce

qui finit, un avenir et un passé, une génération qui naît et une génération qui meurt.

Pourquoi Dieu a-t-il mis au cœur des vieillards tant d'amour pour les enfans ? pourquoi chez eux, si rigides d'ordinaire pour les écarts et les imprudences de jeunesse, trouvons-nous tant d'indulgence pour les premières années de la vie?... C'est peut-être parce qu'il est dans notre nature et dans notre destinée d'aimer à protéger le faible et que le vieillard se réjouit de pouvoir encore remplir vis-à-vis de l'enfant une mission de protection qu'il ne lui est plus permis d'exercer ailleurs ; — peut-être aussi Dieu a-t-il voulu que l'homme au seuil de la tombe portât ses yeux et sa pensée vers ce qu'il y a de meilleur dans la création, afin qu'il se sentît consolé, à cet aspect, des déceptions cruelles de la vie, qu'il se purifiât au souffle de l'enfance, et qu'en partageant avec elle ses joies saintes et naïves, il se détachât de plus en plus des joies empoisonnées du monde. — Peut-être est-il dans les desseins de Dieu que la vue d'une félicité sans remords prépare à la contemplation des anges et fasse concevoir à l'homme qui va dire adieu à cette vie quelque chose de plus élevé et de plus vrai que les félicités impures de la terre !

Avec quel plaisir ne se souvient-on pas du grand-papa, de la vieille grand-maman qu'on avait quand on était petit enfant, — qu'on n'a plus à présent qu'on est devenu homme ? — On se prend souvent à en causer tout seul quand on se retrouve aux endroits où on les a vus, près du foyer où on les a entendus, soi enfant, raconter de longues histoires d'autrefois, où l'on a sauté sur leurs genoux, jouant, riant avec eux. On aime à attacher un regard pieux sur les meubles qu'ils ont touchés ; — on repasse dans son esprit mille petites circonstances qui n'ont de signification et de valeur que pour nous, de ces riens que les autres ont oubliés, mais qui se sont gravés dans notre jeune mémoire et qu'on sait par cœur ; et puis on se souvient qu'un jour est venu où l'on a cherché en vain les caresses du vieillard qu'on aimait tant parce qu'on était son enfant bien-aimé, parce qu'il nous embrassait quand nous pleurions et prenait toujours notre parti quand d'autres venaient à nous gronder ; — et ce fut un jour bien fatal, un jour qui a fait époque dans notre vie, que celui où on nous a dit : il est mort ! à nous enfans qui ne savions

pas qu'on pût jamais mourir : et pour nous ce fut un chagrin comme nous n'en avions jamais eu, des réflexions comme nous n'en avions jamais faites, et ces réflexions en ont amené bien d'autres. — On fait un grand pas dans la vie le premier jour ou l'on vient à penser à la mort! — le lendemain, le surlendemain on cherche encore son vieux grand-père, car on a bien de la peine à comprendre qu'il ne doit plus revenir et bien des jours se sont écoulés avant qu'on ait pu se rendre compte de ce mot si triste à entendre : il est mort!

Moi qui n'ai connu mon vieux grand-père que dans mes plus jeunes années, je me souviens de tout cela.

Et parmi toutes les circonstances qui se pressent dans ma mémoire quand je songe à lui, il en est une qui m'a frappé.

C'était à la campagne; nous faisions ensemble une de ces bonnes promenades que nous aimions tant, — il ne se promenait jamais sans moi, mon vieux grand-père; car nous étions si bons amis l'un et l'autre que nous ne pouvions nous quitter; moi, croquant un gros raisin le long de la route, courant à droite, à gauche, devant, derrière, puis venant tirer le pan de son habit brun et jouer avec les glands de sa vieille canne de jonc à pommeau blanc, lui causant et riant, nous cheminions tous deux par un beau chemin et un beau soleil. — Tout-à-coup il me vint à l'esprit de jeter dans un grand fossé le raisin que je tenais à la main. — Non pas, me dit mon vieux grand-père, ce serait mal, il ne faut jeter que ce qui ne peut plus servir à rien. — Mais, grand-papa, que veux-tu que j'en fasse de ton raisin? je n'ai plus faim. — Eh bien! mon ami, il y en a d'autres qui ont faim, et il faut toujours songer aux autres.....

Et je vis mon vieux grand-père chercher dans sa poche un bout de ficelle, puis attacher avec beaucoup de peine au haut d'un mur le raisin dont je ne voulais plus, et quand il eut fini, il me dit : « Vois-tu, d'autres qui auront faim seront bien aises de le trouver ce raisin-là, et si tu l'avais jeté dans le fossé il n'aurait profité à personne. »

C'est fort peu de chose que ce trait-là. — Je ne sais pourquoi il est resté dans ma mémoire à tel point que rien ne saurait l'en effacer. — Il est un âge où toutes les impressions, bonnes ou mau-

vaises, se gravent pour toujours. — L'enfant tire les conséquences de tout ce qu'il voit, et les circonstances les plus indifférentes sont pour lui un enseignement, en bien ou en mal, qui doit porter ses fruits. — Les règles qui nous dirigent dans notre vie d'homme dépendent souvent de ce qui nous a frappé étant enfant. — Assurément ce petit épisode peut paraître à d'autres fort insignifiant, moi j'y ai toujours vu une moralité et je me souviens qu'il fit sur moi dans le temps beaucoup plus d'impression que n'en eût produit le meilleur sermon.

Michel-Ange Périer.

LA

CHAISE A PORTEURS.

Avez-vous remarqué une chaise à porteurs qui part souvent de grand matin ou à la chute du jour, des quartiers St-Georges et de la Grande-Côte, pour se diriger vers l'Hôtel-Dieu. A travers les glaces cassées, où le méchant rideau qui cache l'intérieur délabré de cette caisse sale et vermoulue, vous voyez un vieillard enveloppé d'une couverture. Ce malade pâle et souffrant cache sa figure, moins pour se garantir du froid que pour dérober ses traits à tous les regards ; ses porteurs couverts ainsi que lui des livrées de la misère, suant, haletant, le portent péniblement à l'Hôpital.

L'infortuné désolé de quitter sa famille, honteux de sa misère, sent plus vivement ses maux en entrant dans cet asile, où tout repousse ses sens et double ses appréhensions. Heureux, quant la chaise découverte de l'hospice, portée par deux frères servans, à la plaque brillante, ramène chez lui le convalescent joyeux de se retrouver en famille.

Voilà pourtant la chaise à porteurs qui conduisait au Louvre les princes et les seigneurs de la cour de Louis XIV ! Les élégans marquis de cette époque, après avoir transporté dans les camps, au milieu des dangers de la tranchée, un luxe inconnu à leurs pères, reprenaient dans la paix des habitudes singulières de mollesse. Couverts d'or et de broderies, parés de plumes et de rubans, comme les femmes, ils se faisaient porter dans les rues somptueuses de Versailles ou des pavillons de Marly au château de ce lieu, où résidait leur maître. Plus tard, sous le règne même du grand roi, les marquis abandonnèrent la chaise et regardèrent comme une marque de grandeur, non-seulement la beauté de leurs atelages, mais la rapidité avec laquelle ils se transportaient de Versailles à Paris, de Paris à Versailles.

Les dames conservèrent plus long-temps l'usage de la chaise à porteurs; il parut moins choquant. Une femme jeune, jolie, mignonne, vêtue de dentelles ou de soieries légères, n'était pas exposée, en entrant dans nos hôtels dépourvus de portiques, à sentir l'humidité pénétrer ses riches vêtemens. Elle entrait dans un sallon sans déranger *l'élégant édifice de ses cheveux*, et les petits maîtres qui l'accueillaient avec admiration, lui disaient, sans trop d'hyperbole, qu'ils enviaient le sort de ses heureux porteurs *.

La chaise à porteurs resta aussi aux évêques, aux magistrats; le chancelier, le premier président, les ministres allaient en chaise suivis de nombreux valets en livrée. Un huissier portait auprès de ses derniers un sac de velours cramoisi, orné de galons d'or, qui contenait les dossiers, et qu'a remplacé de nos jours le porte-feuille que nos ministres portent eux-mêmes aux séances des chambres.

L'usage de la chaise à porteurs passa bientôt de la cour à Paris, et de Paris dans les grandes villes ; des chaises à porteurs stationnèrent à la porte des églises fréquentées, des spectacles à la mode, et aux lieux assignés que remplissent maintenant l'hum-

* Les dames de la cour de la reine d'Angleterre, femme de Georges III, morte il y a peu d'années, se servaient encore de la chaise à porteurs, pour aller au palais Saint-James ou à Buckingamm-House.

ble fiacre, le cabriolet léger, ou le bannal omnibus. J'ai vu dans ma jeunesse des chaises à porteurs de louage sur la place des Terreaux, près l'hôtel du Parc.

A présent qu'on ne connaît de chaise à porteurs que celle que le marquis de Mascarille fait entrer dans le sallon des *Précieuses Ridicules*, on ne s'accoutume pas à l'idée d'un homme en santé, bien dispos, porté par deux autres hommes dont la poitrine oppressée par de fortes bretelles, les muscles tendus, les veines gonflées annonçaient la fatigue, et qui remplissaient, exposés aux injures de l'air, l'office de bêtes de somme. On devait rire en voyant un abbé jeune et fleuri, remplir de son embonpoint une chaise destinée à la vieillesse impotente. Je regardais un jour une chaise à porteurs qui transportait une pauvre vieille femme à l'Hôpital. Elle était peinte, dorée; quoique ternie on distinguait sur les panneaux des chiffres formés par des guirlandes de fleurs. Voilà, me dis-je, une chaise qui a appartenu à une grande dame? Point du tout, me dit un érudit de ma connaissance, très-fort dans la science héraldique, elle a appartenu à un chanoine de notre église Saint-Jean. Il me fit remarquer, en effet, les armes qui étaient à la portière, soutenues par le lion et le griffon du noble chapitre de Saint-Jean; la couronne de comte, car ces chanoines étaient comtes; la crosse et la mitre, car ces Messieurs officiaient avec les ornemens épiscopaux; enfin la croix émaillée, ornée de fleurs de lys, et le ruban d'ordre qui décorait cette chaise comme celle d'un prince *empourpré* de l'église. Il y a loin, pensé-je, de ce faste-là aux sandales et au bâton blanc des premiers apôtres.

J'ai vu, dans ma jeunesse, quelques médecins de Lyon se servir de la chaise à porteurs. Je vois encore sortir de sa chaise certain docteur, couvert d'une vaste perruque, monter gravement, appuyé sur sa canne à pomme d'or, au dernier étage d'une maison de la rue Noire, pour assister un pauvre diable, car il était charitable, quoique médecin fort occupé. Mais dejà on se permettait de rire de cette façon d'aller. Des médecins se coiffaient comme tout le monde, portaient des *habits de couleur* et ne croyaient pas qu'il fut néceessaire à un docteur de feindre la vieillesse et d'affecter des manières d'autrefois. Téméraire

assertion, disait l'un! fâcheux symptôme pensait, l'autre! En effet, déjà la chaise à porteurs était souvent remplacée par la *vinaigrette*. C'était une chaise portée sur deux petites roues; les porteurs faisaient alors l'office d'animaux de trait, le premier placé dans le brancard, tirait la machine que poussait le second. Ce moyen de transport devint commun; il servit aux classes moyennes, au tiers-état. Il y avait, comme on voit, amélioration, progrès; la révolution approchait, et dans l'abîme qu'elle ouvrit et où tant d'hommes et de choses périrent, la chaise à porteurs fut entraînée! Elle eut cependant aussi sa restauration, en 1814, temps où l'on exhuma tant de belles choses. Le *Moniteur* avertit un matin le public, que M. le marquis de Champanetz, gouverneur du Louvre, avait bien voulu autoriser l'établissement de chaises à porteurs dans l'intérieur des Tuileries (historique). On rit de l'autorisation de M. de Champanetz; on se rappela que son frère, l'homme d'esprit, qui enrichit de ses facéties les malicieux actes des apôtres, eut dit sur ce fait de bonnes plaisanteries. Les Cent jours suivirent de près l'annonce des chaises à porteurs, et l'on vit éclore cette caricature représentant de braves courtisans, chargés d'ans et d'infirmités, tous assis dans des chaises à porteurs, harangués par un officier général en habit de hussard, et répondant à sa belliqueuse allocution : *Oui, Monseigneur, nous sommes prêts à combattre, nous n'attendons plus que des hommes pour nous porter en avant!*

Le règne de la chaise à porteurs est passé!!!

P. (de Lyon).

TROIS CHAPITRES

DE

CENT LIEUES ET UNE NUIT,

ROMAN INÉDIT.*

I.

Le Poète.

Mon ame, (quelle erreur, grand Dieu ! l'avait séduite !)
Dévorait des talens le trône révéré,
Et dans tous les objets dont je marche entouré,
Ma gloire en traits de feu déjà semblait écrite.

GILBERT.

Les malheureux ! ils me feront mourir d'impatience ! ... Un cahot ! quel bonheur ! cela remue. Ah! par grâce, postillon, frappe tes chevaux, frappe encore, et plus fort. J'ai le cœur flétri, je

* M. Kauffmann, notre collaborateur, a bien voulu nous laisser prendre dans un roman qu'il a en portefeuille les trois chapitres que nous donnons ici. C'est une peinture spirituelle et vraie des tribulations qui attendent à son début dans la capitale le jeune auteur provincial qui se laisse aller à des rêves de gloire. Cette étude psycologique révèle à la fois dans M. Kauffmann l'écrivain et l'observateur. Nous laissons aux lecteurs le soin de l'éloge ; il serait gauche et maladroit sous la plume de l'amitié. (NOTE DU DIRECTEUR-GÉRANT.)

souffre, mes nerfs sont dans un état... je reviens de Paris... Ils sont jeunes, tes chevaux, presse-les et qu'ils aillent!... les secousses, les commotions, c'est de la vie ; on m'a tué, et j'ai besoin de vivre !

Il revenait de Paris... Il y allait, six mois auparavant, plein d'espérances, rêvant des succès, le bonheur, une couronne... une couronne de lauriers, les autres sont trop pesantes. Il se souvenait d'un homme qui en avait une d'or; il en voulut encore une de fer ; c'était trop, il ploya dessous, et pourtant, quel Alcide ! Il n'en rêvera plus.

Comme ils ont pris à tâche de le dégoûter ! Pauvre fou, qu'allait-il faire là? avait-il l'épine dorsale assez flexible, le jarret assez raide ? Comme ils l'ont traité ! il était heureux, considéré même dans sa province ; il faisait des chansons que le peuple avait prises pour refrain dans ses ateliers et dans ses jours de fête. Ce bon peuple, il l'applaudissait au théâtre, il achetait ses ouvrages; et les journalistes donc ! il était leur ami ; tous, ils faisaient son éloge ! ils le saluaient en passant ; un jour de première représentation, ils lui pressaient la main... Certes, en province, c'est-là du succès, de la considération !

Quel est l'imprudent qui le premier lui dit : vas à Paris, tu réussiras ! méchant, que t'avait-il donc fait! tu lui en voulais donc bien ! Si tu savais comme ils l'ont reçu !

Il avait fait un poème contre le ministère, certes l'occasion était bonne, le sujet bien choisi. Il le présente au libraire chez lequel il était venu à pied, ignorant qu'un cabriolet est une première et indispensable recommandation.

Le Libraire : Que voulez-vous de cela ?

Lui : Ce que vous voudrez.

Rien. — Y pensez-vous ? — Vous commencez. — Que dites-vous donc ! tout le monde me connaît. — Où ? — Au chef-lieu. —En province !... C'est à refaire, mon ami... Vous avez de l'imagination, de la facilité, de l'esprit.... beaucoup d'esprit.... — Monsieur.... — Vous êtes jeune.. — C'est le plus beau de mon histoire. — Je veux vous encourager. — Que de bonté ! — J'imprime votre ouvrage à mes frais, et je vous donne trente exemplaires. — Quoi ! monsieur.. rien que cela !... — Voyez ailleurs. — Non ;

mais lisez donc ces vers. — Ils sont beaux, c'est vrai, cela décèle un poète, mais Paris en fourmille.... Ecoutez, faisons un autre marché, je vous donne cent francs.... — Cent francs ! Suez donc sang et eau ! usez donc votre imagination ! risquez donc un procès en police correctionnelle ! — Un procès, dites-vous ! eh ! mon ami, croyez-vous qu'il y ait matière ? — Que sais-je ? où n'en trouve-t-on pas ? il y a des hommes qui connaissent si bien le système des interprétations. — Oui, mais vous avez écrit en conscience ; il y a des choses fortes, mais elles sont générales, je ne vois rien de hasardé, point de personnalité, rien qui puisse faire du scandale. — La vérité est déjà si maligne pour certaines gens ! — Ils sont blasés là-dessus ; on leur en a tant dit ! Cependant, écoutez : si un juge d'instruction lance contre vous une ordonnance, je vous donne mille francs. — Il se pourrait ! — S'il y a un réquisitoire fulminant, une belle plaidoirie et une remise à huitaine, je vous donne quinze cents francs. — Mais cela rendra-t-il l'ouvrage meilleur ? — Eh ! mon ami, cela le fera vendre. — C'est juste ; j'oubliais le point essentiel: — Ce n'est pas tout : si vous êtes condamné à trois mois de prison, je vous donne mille écus ; mais vous consentirez à ce qu'on ouvre pour vous une souscription.... — Quoi ! vous voulez qu'une aumône !... Eh ! non ; c'est l'opinion qui venge le talent des rigueurs du pouvoir, c'est l'admiration qui arrache un écrivain à la misère et le rend à la liberté ! — Ah ! quel mot avez-vous prononcé là ? liberté ! oui, je l'aime la liberté. Bonne déesse qui me permet d'errer où je veux, de donner un libre cours à ma vague imagination, inspire-moi toujours, sois ma muse, que je respire toujours ton air, soutiens-moi dans ce beau chemin de la vie.... que.... — Mais, mon cher monsieur,... — Ah ! c'est encore vous ! Non, point de mille écus, point de souscription, l'indigence, s'il le faut, mais la liberté, toujours la liberté.— En ce cas vous acceptez ; cent francs et trente exemplaires. — Soit. — J'y mets une condition. — Quoi ! toujours, voyons donc. — Vous vous chargerez des articles des journaux.

Oh! si ce n'est que cela, c'est convenu, dit le poète ; et le voilà qui passe dix jours à corriger la première, la seconde, la troisième épreuve et l'ouvrage paraît.

Il envoie, franco, sous bande, un exemplaire à chaque journal

et le lendemain il court au cabinet littéraire. Qu'auront-ils dit ? pensait-il en marchant ; s'ils pouvaient faire mon éloge ! Quel morceau ont-ils choisi ! Si ce n'était pas le meilleur ! S'ils allaient se moquer de moi ! Il y a des vers bien faibles, en revanche il y en a de bien beaux ! Allons, voyons !

Un, deux, trois journaux ; il les met là, sous sa main, il n'ose y lire ; son arrêt est là..., Son cœur se serre.... Si on le regardait, on le verrait tout pâle.... Il tremble, je crois..... Oui, oui, il tremble réellement. Au fait, c'est son jugement qu'il va lire ; voilà ses juges, et l'auditoire, c'est tout Paris, c'est toute la France ; quelle position ! Il a écrit sous l'inspiration de son cœur et ces douze écrivains qui vont le juger, ils ne le connaissent pas ; l'ont-ils lu tout entier ? l'ont-ils bien compris ? Si son ouvrage leur paraît condamnable, ont-ils entendu son avocat ? Non, ils vont le juger à leur caprice ; il n'y a pas de loi pour cela, au gré de leurs passions, sous le coup de leurs émotions, sans accord entre eux, peut-être ? Ils sont douze ; quatre diront : ce n'est ni bien, ni mal ; quatre seront contre lui, quatre seront pour. Tout se réduit à savoir le nombre d'abonnés de chacun. Si le journal pour est couru, l'auteur y gagnera de la réputation. Si le journal contre a la vogue, il est perdu. Allons, lis, poète, tu t'adresseras ensuite aux facteurs de la poste aux lettres pour savoir si tu es un homme d'esprit ou si tu n'es qu'un sot. Mais s'il n'y avait personne pour ! Qu'elle inquiétude il éprouve ! Voyons : Paris... ; c'est de la politique ! toujours elle. Depuis quelques mois on a juré, je crois, de ne timbrer aucun journal s'il ne contient un éloge des ministres, ou une philippique contre eux.

Pas un mot de littérature! amendez-moi ce juré-là, il est en retard ; non, faites lui grâce, le poète gagne peut-être à son silence.

L'autre : Variétés : c'est son article sans nul doute.... Non, des vers.... Qu'ils sont faibles ! ils en font l'éloge ! allons, il n'a rien à craindre de ce journal, il sera pour. Mais son article.... il n'y est pas... il les parcourt tous les douze et le nom de son ouvrage n'y est même pas indiqué ! Je l'aurai envoyé trop tard, se dit-il, ils n'auront pas eu le temps ; et puis le compositeur, l'imprimeur, le prote.... Si le public savait par combien de mains passe la pensée d'un homme avant d'arriver à sa

destination ! Je reviendrai demain, c'est peut-être par égard pour ma jeunesse qu'on m'accorde un sursis, car ils vont me tuer.... à coups de plume....On rit.... Cette mort est bien cruelle pourtant.... Oui, accablé par l'injustice, on meurt de chagrin, de misère... Ah! si je pouvais plaider ma cause avant d'entendre l'arrêt !

II.

Les trois Bureaux.

> Triple Divinité du ciel ! que t'ont-ils donc fait ces poètes... pour que les hommes les renient et les repoussent ainsi !
>
> ALFRED DE VIGNY.

Il est venu ce demain; c'est aujourd'hui ; voilà le poète ; il souffre moins qu'hier. On se familiarise avec toutes sortes d'idées à force de les rouler dans son esprit ; c'est la chambre noire où l'on finit par voir clair quand on y demeure long-temps.

Ils sont encore là ces douze juges, mais ils ne l'effraient presque plus.... Voyons.... rien ,... rien encore.... rien partout !... Que veut dire ceci ? Quelle bizarrerie ! Il aura mal mis les adresses ; non, c'est bien cela.

Et le lendemain et quatre jours de suite il revient encore, et rien toujours.

Cette situation d'esprit était affreuse. Le sort en est jeté ; il saura pourquoi. Il a poussé la porte volante, il est en face d'un homme qui arrange des journaux ; ses yeux brillans, ses cheveux ébouriffés sur son front chauve, quoique tout jeune, comme un mont dépouillé d'arbres sur un volcan, on dit que cela lui donne l'air d'un homme de lettres, de sorte que dans un bureau, il a l'air d'être de la maison ; l'homme lève les yeux sur lui et du

doigt lui montre un cabinet dont la porte est entr'ouverte. Il est entré ; ils sont deux ; ils causent ; le poème est là, sur leur table, cela l'intimide... Il est là comme l'accusé qui, à la Cour d'Assises, voit les pièces de conviction.

Il se hasarde pourtant : Messieurs, je suis l'auteur de ce poème.... — Ah ! c'est Monsieur ! — Je vous ai envoyé l'ouvrage, et j'espérais... — Que nous en dirions du bien... — Non, mais au moins votre avis. — Impossible. — Vous le trouvez donc bien mauvais ? — Nous ne disons pas cela ; il y a de jolies choses, mais vous connaissez aussi bien que nous les motifs de notre silence. — Je veux mourir si j'y comprends rien. — Nous n'aimons pas votre genre et vos opinions littéraires diffèrent des nôtres. Vous êtes classique. — Qui vous l'a dit ? — Parbleu, vos vers ! — Quoi ! vous l'avez deviné là ! au moins ils ont donc une couleur ! J'ignorais encore à quelle école j'appartenais ; le classique est l'école du vrai... — Dites donc du froid. — C'est le chemin tracé au milieu des rochers et des précipices, on se perd si l'on s'en éloigne trop ! — C'est la vieille ornière dans laquelle on s'enfonce, parce qu'on n'ose pas se frayer une route nouvelle. — Icare se noya en cherchant des chemins inconnus. — Ses successeurs ont été plus heureux ; Mongolfier... Voyez Augustin... Garnerin. — Savez-vous comment ils finiront ! — Ah ! Monsieur !

Il fait deux pas en arrière et sort, du mépris dans le regard, de l'amertume au cœur et le dépit sur les lèvres...

Il frappe ailleurs : même refus ; il presse, il insiste, il veut savoir pourquoi, et on lui crie : Vous êtes romantique, guerre à vous ! Il n'osa pas éclater de rire, il ne songea pas à opposer un jugement à l'autre.

En êtes-vous bien sûrs ? fut là toute sa réponse. — Quelle question ! cette chaleur, ce désordre, ces grandes pensées qui ne sont annoncées par rien, que rien ne suit, jetées là... comme le tonnerre au milieu du beau temps... ces expressions neuves, ces mots que vous créez... point de règles, point de liens, c'est décousu... un géant à côté d'un nain... — Mais c'est la nature. — On la corrige. — Qui l'oserait ! — Nous... — Vous voulez donc tuer le génie ? — Nous voulons le régler. — Eh ! donnez donc un frein au coursier qui n'a que six mois d'existence ; taillez donc

un arbre avant qu'il ait poussé. Non,.. laissez le génie se livrer à la fougue qui l'entraîne ; laissez-le délirer même, pourvu que ce délire enfante des beautés ; plus tard vous rejetterez ce qui choque ; le temps et le bon goût feront disparaître les taches, mais ne tuez pas le génie à sa naissance ! — Ils n'en ont point. — Malheureux ! ils n'en ont point !.. Et rappelez-vous donc Géricault, l'auteur du *Naufrage de la Méduse ;* l'avez-vous critiqué ! Son tableau n'était pas de votre école... Et pourtant quelle énergie ! quelle vérité ! quelle expression dans ses figures ! que de poésie dans l'ensemble ! Mais il avait négligé le dessin, ce froid dessin, toute votre science, et vous l'avez accablé ! il a caché son ouvrage dans un coin obscur ; vous l'avez humilié, abreuvé d'amertume ; vous lui avez arraché ses pinceaux ; ses camarades lui ont donné du pain, et quand il n'a plus eu la force de supporter tant de dégoûts, il est mort de rage, de misère et de faim... Oui, il est mort de faim, entendez-vous ! Il avait le tort de devancer son époque... Dix ans plus tard, on a tiré de la poussière le tableau du malheureux ; on ne trouvait pas de place assez belle pour lui, et la foule est venue s'extasier devant ; elle est venue cette tourbe qui crie quand les meneurs crient, qui admire quand les meneurs admirent et qui laisse mourir de faim ceux à qui ils refusent du secours... bourreau qui exécute ceux que vous avez condamnés !...

Et il s'enfuit, le jeune homme, et il resta deux jours en proie à la plus vive douleur, plongé dans le plus profond accablement, maudissant Paris, la littérature, l'instruction qu'on lui a donnée, et le génie que dans ce moment de fièvre il sentait bouillonner dans sa tête.

Le libraire lui réclame des articles ; il n'avait plus la force de pousser la porte d'un cabinet de rédaction ; cependant il avait un engagement à remplir ; il errait dans Paris, sans but, au hasard, accablé par une idée, une seule, mais poignante.. son obscurité. Il marchait sans voir, et encore sourd-muet au milieu d'un grand bruit qui ne l'étonnait pas et de beautés sur lesquelles il ne trouvait pas une expression. Cette vie-là, c'est la mort !.. La mort, moins la terre qui doit vous couvrir... On est soi-même la croix qui vous indique.

Il fut arrêté dans cette sorte de somnambulisme par un jeune homme qu'il avait vu quelquefois au café, à la promenade, un bon diable, un ami presque, qui sourit en l'abordant, porta vers son front l'index de la main droite, décrivit avec cet index plusieurs petits cercles et s'écria : je parierais que cela est sombre ; est-ce un drame ou une élégie ?

L'auteur avait bien besoin de parler, de s'épancher, d'oublier, il prit le bras du jeune homme et lui conta sa douleur ; quand on souffre on voudrait le dire à tout le monde, il semble qu'en emportant votre secret, on emporte une partie de votre peine.

Le poète provincial avait cru trouver à Paris des hommes qui l'accueilleraient, lui prêteraient appui ; le jeune homme riait comme un fou de sa simplicité ; son exaltation l'eut amusé beaucoup, si sa fièvre ne l'eut inquiété quelque peu :

Vous avez eu tort, lui dit-il, ce n'est pas ainsi qu'on s'y prend ; on se décide avant d'écrire.

— Pour qui ? — Pour une école ou pour l'autre, c'est en littérature comme en politique, il faut se jeter à droite ou à gauche et dire du mal du parti qu'on ne choisit pas ; les Protées ne sont pas de mode ; les loups et les chiens déchirent ceux qui ne sont ni chiens ni loups. Les journalistes ont un parti, ils sont forcés d'en avoir un : on ne saurait plaire à tout le monde, il faut écrire au moins avec la certitude d'être agréable à quelques-uns. Vous sortez, on ne sait d'où ; vous arrivez sans prôneurs... — Quoi ! — Oui, je sais bien que vous avez du talent ; au café, je l'ai dit à tous ceux qui sont venus se placer près de nous, vous rougissiez... j'ai récité dix fois vos plus beaux vers, vous baissiez les yeux... dans ce brillant salon où je vous présentai l'autre jour ; je vous ai vanté à toutes les dames, jeunes et vieilles, toutes attendaient un mot de vous. Eh bien ! vous n'avez parlé qu'à une seule, et cela, toute la soirée, parce qu'elle était jeune et jolie. Le lendemain, j'ai voulu vous conduire chez quelques-unes de ces dames qui ont des amies, des connaissances, des rédacteurs, heureux de faire quelque chose pour elles, et le lendemain, vous aviez des idées, l'imagination montée, la tête pleine, vous vouliez écrire... C'est insoutenable ! vous êtes perdu, si vous ne changez promptement.

Et il osa détailler à l'écrivain une longue série d'humiliations

qu'il faudrait éprouver, de sottises qu'il faudrait faire, et au moyen desquelles il lui assurait, avant deux mois, une réputation de salon et un parti décidé, toujours prêt à le soutenir.

Non, cria le poète, en relevant la tête avec fierté, non ; l'obscurité, la misère! je les aime mieux que la bassesse! je mourrai, mais je ne ramperai pas.

— Vous êtes fou! vous êtes fou! criait à son tour l'ami qui s'éloignait... et à cinquante pas on eut pu l'entendre encore qui disait en se retournant : vous êtes fou! Que faire? à qui m'adresser? que devenir? Je sens qu'après avoir écrit on a besoin d'entendre parler de soi ; oui, besoin, n'importe comme : une critique amère est préférable au silence; une injustice déchire, mais une blessure sur un corps animé, c'est encore de la vie ; la douleur, c'est quelque chose; mais le silence pour un poète, c'est le néant! le néant... déjà... et je n'ai pas vingt-cinq ans! Frappons encore une fois! ce sera la dernière; ah! oui, bien la dernière!... mais essayons encore.

Il s'était dit cela, durant une longue nuit, sans sommeil, jeté sur un lit où il s'était roulé, tourné, retourné cent fois avec douleur, et le voilà dans un autre bureau, tête à tête avec un petit homme qui écrit sur un gros livre. Il offre son ouvrage, le petit homme sourit ; il parle, on l'écoute ; il questionne, on répond avec politesse. Il respire enfin ; au moins il y met des formes, celui-là, pense-t-il presque tout haut, tant cela l'étonne. — J'aurai donc un article? — Quand vous voudrez, monsieur. — Je ne demande pas des éloges outrés, mais je débute à Paris, j'ai besoin d'encouragemens, vous comprenez... — Très-bien. — Daignerez-vous, monsieur, vous charger de mon article? — Moi... non ; ce n'est pas ma partie; vous avez bien un ami... — Je ne connais personne. — Alors, si vous le faisiez vous-même... — Quoi! rendre compte de mon propre ouvrage? — Pourquoi pas? on se juge toujours très-bien ; et puis qui vous comprendra mieux, qui expliquera mieux vos pensées que vous-même? Voulez-vous que je vous le dise? un ami ou vous, c'est le seul moyen d'être traité comme vous l'entendez, et je vous avouerai que cela ne se fai pas autrement. — Il se pourrait! — Je veux bien vous en instruire, parce que vous entrez, dans le métier; mais silence...

Il était là, tout étonné, promenant sa main gauche sur son front, comme pour ramener des idées qui lui échappaient... l'homme au gros livre souriait... Il se remit et sortit en promettant de revenir bientôt. Il marchait heureux, plein d'espoir, le sourire sur les lèvres; l'air lui paraissait plus léger que de coutume, il en respirait plus qu'à l'ordinaire; il chercha son ami de la veille, mais il ne le trouva pas et il rentra.

III.

Quelle Erreur!

Le talent rampe et meurt s'il n'a des ailes d'or.

Cinq heures du matin! La douce nuit qu'il a passée! Comme elle a été courte! Le temps fuit si vîte quand on est joyeux! il est si léger quand il n'est chargé d'aucun chagrin! C'est la douleur qui retarde sa marche. Heureux, c'est un jeune homme à vingt-ans, vif, alerte; souffrant, c'est un vieillard qui se traîne et dont la vue fatigue... cette nuit, il a été bien rapide!

Il est journaliste... sa table est là; il est assis devant, mais à moitié de côté; ses deux pieds croisés portent sur le barreau d'une chaise, sa cuisse droite soutient son coude, sa plume est renversée entre ses doigts; sa main gauche repose dans son gilet; sa tête est obliquement placée sur le cou, de sorte que son oreille droite est à quatre pouces de l'épaule et que son œil gauche scrute les cieux; il a l'air d'y chercher des inspirations, il en a besoin. Il va parler de lui, et cela comme s'il était étranger à lui-même... Comment s'y prendre? s'il dit trop de bien, cela sera suspect; pourtant il ne peut pas se maltraiter... Si on allait reconnaître son style! Ses amis assurent qu'ils l'ont toujours reconnu quand

il a, par hasard, jeté quelques lignes dans les journaux de son département ; s'il pouvait n'être pas lui en parlant de lui ; impossible... on a une manière ; un *faire* indépendant de la volonté, on le porte avec sa tête et sa main, il coule sous la plume en s'échappant de l'imagination.

Commençons, dit-il ; voyons... relisons ce poème de sang-froid, avec calme... avec le désir de le trouver mauvais... comme s'il était d'un ami à qui on presse la main et qu'on rabaisse le plus possible dans un article anonyme... Voilà une expression bien hasardée... la pensée est belle, c'est vrai, mais n'importe, c'est trop hardi. Voilà une tournure équivoque... Ah ! ah ! la grammaire est torturée... je ne vous passerai pas celle-là, et un bon coup de patte, bien malin, comme parfois... quand... chut, ne trahissons pas les secrets du petit cabinet ; fouettons, mais qu'on ignore... et puis... Oh ! bon dieu ! suis-je sot ! j'oubliais que c'était pour moi ; la méchanceté, quand on écrit, c'est donc épidémique ? Ah ! voilà qui est bien, très-bien. Si je citais un peu !.. Oui ; mais il faut y préparer le lecteur, afin que les vers frappent davantage ; c'est cela ; il faut piquer la curiosité ; c'est bien cela ! Maintenant les vers... ils y sont ; à présent l'éloge. Mais le morceau suivant est bien joli, si je le mettais, hein !.. ma foi, oui. C'est un peu long ; qu'importe ! maintenant quelques bonnes louanges ; je n'oserai jamais... bah ! mes amis lisent les journaux, mes ennemis aussi... Oh ! si ces derniers pouvaient sécher de dépit !.. renforçons l'éloge. Si l'on pouvait voir ce numéro dans les sociétés où je vais, dans les magasins devant lesquels je passe ! Si, en revenant de Paris, j'étais sur le bateau à vapeur l'objet de l'attention ! Si je pouvais entendre, en passant devant un café, là, en débarquant : c'est lui, tiens, le voilà ! qui ? Ernest, l'auteur de ces beaux vers que nous lisions l'autre jour, tu sais... comme mon cœur se gonflerait !

Puis tout-à-coup il vint à se souvenir de sa meilleure amie, d'une jeune Catalane aux beaux yeux noirs, qu'il avait tant aimée !.. qu'il regrettait encore... une tête exaltée, une imagination vive, une ame, oh ! une ame surtout qui comprenait son poète. On les avait séparés... il l'avait fallu... le devoir !... Mais le cœur de la Catalane respirait tout entier dans ses lettres. C'est

qu'elle s'intéressait aux succès du poète, qui, de temps en temps, lui envoyait *le Caveau* ou *la Guirlande de roses*, où son nom se lisait à la suite d'une romance faite pour elle; elle la chantait et souffrait moins, ou croyait moins souffrir de l'absence.

Ma chérie, pensait-il avec émotion, tu liras, dans tes montagnes, sur tes rochers perdus, tu liras cet article de journal, je ne te dirai pas que c'est moi qui l'ai fait; tu le croiras l'expression de l'opinion publique, je te deviendrai plus cher encore; si tu pouvais être bien fière de ton ami!.... si cela devait hâter ce retour tant promis.... oh! dis-moi que tu reviendras bientôt et j'aurai le front d'écrire que j'ai plus d'esprit que personne au monde!

Le voilà cet article où il se brûle de l'encens; on l'imprimera demain; il voyagera en poste pour aller porter la gloire du poète à toute la France, à l'étranger. On l'introduira en contrebande dans le royaume de Piémont, en Espagne et dans quelques parties de l'Italie, où des rois et des prêtres proscrivent le journal qui le porte, parce qu'ils redoutent la vérité. Un journal qui entre en contrebande, des pensées qui ont échappé à la sonde du douanier, une feuille proscrite enfin, comme cela est beau! comme cela doit être vrai!... Si jamais il voyage dans ces pays-là, pense-t-il, peut-être trouvera-t-il quelque ancien membre des Cortès gracié, qui lui demandera des nouvelles de lui-même, quelque Italien sombre qui lui dira ses propres vers sur la liberté!... quelle douce émotion l'on doit éprouver lorsque, jeté sur une terre étrangère, on rencontre des hommes qui vous connaissent sans vous avoir vu, des amis qui s'intéressent à vous, parce que vous pensez comme eux, et cela, bien loin de sa patrie, à trois cents lieues des arbres sous lesquels on a joué pour la première fois, du fleuve qui baigna vos jeunes pieds fatigués de plaisir, loin de sa mère et loin de sa Catalane aux beaux yeux noirs.

Ils peuvent vous procurer tout cela, ces bons journaux! agréables feuilles, légers papiers, que vous êtes aimables quand vous dites du bien de nous!

Cependant il voulait être juste; il apercevait quelques fautes; on se lit mieux quand on est imprimé. Il voulait les signaler, avec bonté, sans fiel, mais enfin il le voulait; il devait empêcher

que le critique fût traité d'ignorant, il avait l'amour-propre d'être un homme de bon goût, même en se critiquant. Il y a deux hommes dans celui qui fait un article sur son propre ouvrage, l'auteur et le journaliste, et ils ont de la peine à s'accorder; l'un veut avoir fait de beaux vers, l'autre veut y trouver des défauts. Et pourtant je ne suis qu'un, pensait Ernest; que serait-ce donc si nous étions deux! pauvres auteurs! allons, mon conseiller avait raison.

Il l'a lu et relu dix fois, il le sait par cœur, il le répète en marchant. Il recommandera qu'on soigne la composition, il ira lui-même à l'imprimerie revoir l'épreuve; car un mot tronqué met une bêtise à la place d'une jolie chose; cela gâte une pensée, et une pensée neuve n'éclot pas tous les jours... On a bien la ressource d'un errata, mais cela est ennuyeux; un errata blesse l'amour-propre du lecteur qui s'est mis à la torture pour trouver un sens à une phrase qui n'en avait pas, et puis liront-ils l'errata, tous ceux qui auront lu la bêtise? Non, Ernest ne veut pas d'errata.

C'est encore lui dans le bureau d'un journal; le personnage de la veille s'y trouve, et auprès de lui, deux jeunes gens qui ont l'air de solliciter.... c'est comme j'étais hier.... pensa Ernest; le chapeau à la main, le regard doux, le haut du corps en avant, l'œil scrutateur et inquiet; pauvres jeunes gens! ils ont peut-être du talent et on les repousse; laissez-moi devenir puissant, je ne repousserai personne, cela fait trop de mal!

Il trouvait une immense différence entre sa position de la veille et celle du moment; il se croyait quelque chose parce qu'il avait barbouillé en son honneur assez de mots pour remplir une colonne et demie, il traitait presque d'égal à égal ce monsieur qui écrit toujours; et malgré l'intérêt que lui inspirent ces deux jeunes gens, malgré lui, je crois qu'il se grandit devant eux comme pour leur dire : je n'ai plus besoin de solliciter, j'ai de l'influence, moi! je ne sais, mais il me semble qu'en passant à leur côté, sa main gauche a pressé sa poche et leur a fait entendre le bruissement d'un papier.... c'est comme s'il avait dit : Je suis journaliste, je viens ici pour écrire, pour dire mes pensées à la France qui les aime, qui les attend! je juge prosateurs et poètes, je fais des réputations, regardez-moi! Et il avait l'œil fier, la tête haute, et, plus léger que de coutume, il se tenait presque sur la pointe des pieds.

Ces jeunes gens l'examinaient d'un œil d'envie, c'était le regard d'un homme qui n'a pas de pain, qui sent toute sa dignité et ne demande rien, mais qui souffre davantage en voyant dîner son voisin. Ce langage muet, si bien compris des hommes qui sentent vivement, Ernest l'a entendu ; il se reproche sa vanité qui blesse les autres ; à son tour il regarde les deux solliciteurs et ses yeux disent : il y a sympathie entre nous, nos ames sont faites pour se comprendre ; n'enviez pas mon sort ; hier encore j'étais bien à plaindre, demain je le serai peut-être encore plus, je ne suis rien encore, mon obscurité me tue et j'en voudrais sortir, j'ai besoin de jour, c'est comme vous !

Et je ne sais quel mouvement électrique les agita tous, mais tout-à-coup leurs mains se pressèrent, ils ne dirent rien, mais un soupir de bonheur murmura sur leurs lèvres entr'ouvertes par le sourire, leurs yeux brillaient ; ce fut un éclair de plaisir.... Ernest avait gagné deux amis, ils en avaient un de plus.

Il sentait déjà qu'il n'avait plus besoin de se gêner devant eux, il présenta l'article à son protecteur de la veille.

Il est peut-être un peu long, lui dit-il avec un petit air moitié suppliant.... il commençait à redescendre. — Nos colonnes sont larges, lui répondit-on. Il se redressa ; il était clair qu'on était bien aise d'avoir un article de lui. Cependant ce long *Te Deum* en son honneur fut posé sur la table, sous un marbre.

— Vous ne le lisez pas ? — Oh ! c'est bien, très-bien, j'ai parcouru. L'auteur avait mis huit heures à le méditer, à l'écrire, et l'autre le parcourait en moins de huit secondes, cela le glaça.

— Vous savez l'habitude.... — Non monsieur, je viens de province. — Ah ! c'est vrai.

Et le petit homme reprit l'article, l'ouvrit, le referma, le rouvrit, pour le refermer encore ; il semblait gêné par la présence des deux amis ; il avait l'air de s'impatienter un peu. Ernest n'y comprenait rien. Il le vit reprendre encore ces belles feuilles de vélin azurées d'encre bleue, y porter des yeux attentifs, en parcourir toutes les lignes, en lire tous les mots, calculer, pour ainsi dire, l'effet de toutes les lettres.... que d'émotions diverses ! quel rapide passage de la douleur à l'espoir, de la confiance au découragement, de la crainte au plaisir !

L'écrivain prit sa plume et posa quelques chiffres sur un morceau de papier ; ce sont des observations, pensait Ernest, les chiffres forment une écriture expédiée fort commode ; il en posa d'autres, et encore ; il additionna, puis divisa ; l'auteur ne demandait pas pourquoi tout cela, que lui importait, on lisait son éloge ! Il multiplia ; cela parut bizarre au poète, on ne multiplie pas un discours, même quand il est écrit en chiffres..... Il se pencha vers lui : c'est très-joli, lui dit-il presque à l'oreille ; c'est fort bien : cela fait cent vingt-deux francs dix sous.

— Comment! cent vingt-deux... — Oui, vous savez bien : cent soixante et quinze lignes à soixante dix centimes la ligne, c'est juste cent vingt-deux francs cinquante centimes.

Quel éclair ! il comprit tout d'un coup, le malheureux, l'offre de son libraire : cent francs ! l'affabilité du préposé au journal, car ce n'était point là un écrivain, un homme de lettres ; il comprit son éloge fait par lui ; l'addition, la multiplication, la division ; on avait compté les lettres pour les réduire en lignes, comme on calcule les pouces carrés, pour en faire des pieds qui seront payés au charpentier, à trois francs la toise.

Et lui qui avait cru que c'était par amitié pour le talent.... il était accablé ; il saisit ce même papier qui devait faire sa gloire ; il le froissait, le tordait, le lacérait dans ses doigts.... il entraîna les deux solliciteurs en s'écriant : voyez, et écrivez encore si vous en avez le courage ! L'un m'a dit : tu es romantique ; à Charenton! l'autre : tu es classique, meurs de faim ! le dernier se soucie peu de mon école, il est du parti de l'argent, lui. Il faudra, pour me faire un nom, me traîner dans la boue, à la queue des coteries, et marchander ma réputation ! Non, non jamais !

Il avait quitté les deux jeunes gens; et, tout haut, en marchant, il s'écriait : jamais ! lorsque son ami du café lui barra le chemin au détour d'une rue ; il rougit ; il pâlit et prit son bras.

— Quelqu'un qui vous a vu ce matin, m'a dit que vous étiez heureux et je vous cherchais ; on est moins à plaindre quand on est deux ; on est plus heureux quand on partage.... L'ami ne dit que cela, et la moitié de la colère d'Ernest s'évanouit.... c'était une petite pluie après l'orage ; il en résulte un temps lourd, une atmosphère accablante.... il avait peine à se soutenir ; il tendit le

papier froissé qu'il tenait encore au Parisien qui le lut en souriant, et le lui rendit avec gaîté : C'est bien, c'est très-bien, mon ami ; allons je vois qu'on fera quelque chose de vous.

— Oui.... cent vingt-deux francs cinquante !.... quatorze sous la ligne ! — Eh bien, c'est le prix. — Quoi ! payer.... Allons, vous voilà-t-il encore avec vos déclamations ? Savez-vous qu'un propriétaire de journal dépense quinze à vingt mille francs de rédaction ; le papier, l'imprimeur, le timbre et la poste, et que tout cela fait quatre cent mille francs par an ! pour avoir une opinion, pour ne se point vendre au pouvoir, il est obligé d'ouvrir son journal aux annonces, et ce long article est-il autre chose qu'une annonce enjolivée de votre livre ? pour Dieu, mon ami, réfléchissez donc avant d'agir.

Mais le poète à la tête exaltée, à l'ame ardente, irréfléchie ; le poète grandi dans ses veilles solitaires, le poète qui du monde ne connaissait que le beau, qui du reste faisait un monde à lui, un monde bienveillant, qui sourit à l'enfance, lui tend la main et joue avec elle, le poète habitué aux hommages de la province, aux empressemens de l'amitié, aux succès du peuple, il tombait du ciel pur, doux, sur une terre nue, triste et froide ; son ame était froissée, son cœur brisé, il sentait de l'humiliation ; il ne pouvait rien comprendre aux consolations de son ami, cependant il lui en savait gré ; il lui pressa la main : je ne suis plus à moi, lui dit-il, on m'a jeté au milieu d'un peuple étranger dont j'ignore les mœurs, le langage, tout m'accable et me déchire, je souffre ; tes conseils ne me guériront pas, mais n'importe ; je te remercie.... adieu.... et il partit.

C'était à la porte de Fontainebleau que, dans son exaltation, et sans voir ceux qui l'entouraient, il s'écriait dans la voiture : postillon, frappe tes chevaux, je respire encore l'air de Paris ; frappe, frappe donc, qu'ils brûlent le pavé.... cela m'étourdira peut-être !

KAUFFMANN.

O MES ILLUSIONS!

O mes illusions, mes vierges au teint rose,
Au front insouciant où le calme repose,
Aux yeux purs que des pleurs n'ont jamais obscurcis,
Vous qui me conduisiez vers l'avenir immense
En me chantant chacune une douce romance,
En me faisant de doux récits;

Vous vous en allez donc, et l'heure est donc venue
De me quitter aussi, jeune troupe ingénue?
Hélas! je suis à peine au quart de mon chemin,
Et vous m'abandonnez tout seul et sans défense;
Vous m'emportez mon prisme et mes songes d'enfance;
Je n'aurai plus rien pour demain!

Oh! puisque vous partez sans vouloir plus attendre,
Et qu'à vous retrouver je ne dois pas prétendre,
Puisqu'il est éternel, votre départ si prompt,

En ce jour de douleur, en ce jour qui rassemble
Autant de maux qu'en ont tous les autres ensemble,
Laissez-moi vous baiser au front!

Laissez-moi vous donner mes dernières caresses
Et pleurer sur vos mains, infidèles maîtresses
Avec qui, sous des fleurs, j'ai vécu jusqu'ici;
Pour ce que je vous dois de joie et de délice,
De rêves dans mon cœur, de miel dans mon calice,
Laissez-moi vous dire merci!

Adieu, toi qui venais me dire qu'un génie
Avait mis dans mon cœur une source infinie,
Et qu'à mon jeune luth l'avenir était beau;
Toi qui me promettais un astre magnifique
Pour dorer tous les flots de mon sort pacifique,
Pous illuminer mon tombeau!

Adieu, toi dont les mains fécondes et chéries,
De brillantes couleurs, de riches draperies,
De ce monde pour moi paraient la nudité
Et me l'avait montré, féerie enchanteresse,
Abondant en vertus, rayonnant d'allégresse
Et par des anges habité.

Adieu, toi dont la voix douce comme une lyre
M'a fait croire en des jours d'ineffable délire,
A la femme et l'amour, à l'homme et l'amitié,
Hélas! aucun mortel ne t'a plus adorée,
Entre toutes tes sœurs tu fus ma préférée,
Et tu n'as pas plus de pitié!

C'en est fait! c'en est fait! mes yeux noyés de larmes,
En vous voyant partir vous trouvent plus de charmes.

Un jour ! une heure encor ! mes cris sont superflus,
Déjà vos ailes d'or fendent au loin l'espace ;
Vous voilà sous les flancs d'un nuage qui passe,
Et je ne vous aperçois plus.

Que de maux désormais dans mon pélerinage !
Combien il est affreux de tomber à mon âge
Entre les mains de fer de la réalité,
Et de perdre à jamais les biens de l'existence,
Sans avoir eu le temps de s'armer de constance
Contre une telle pauvreté !

Explique mon destin, Eternel qui m'opprimes,
Eclaircis-moi l'énigme et dis-moi par quels crimes,
Enfant, j'ai mérité les maux de l'âge mûr,
Pouquoi je bois sitôt aux fontaines amères,
Pourquoi tombe déjà chimère par chimère
Tout mon bonheur naïf et pur !

Comment la vérité m'a-t-elle été connue ?
Et qui donc a fait voir à mon ame ingénue,
Dans la femme, un démon qui n'a que sa beauté ;
Dans le monde un tripot où, dès que, face à face,
On est là, dés en main, tout sentiment s'efface ;
Dans la gloire, une vanité ?

Certes ce n'est pas l'âge et son expérience
Qui de la vie ainsi m'ont donné la science
Et de ses faux brillans m'ont révélé le prix ;
Ah ! je le vois : Byron, poète aux mains de flamme,
Sue, aux créations dévorantes pour l'ame,
C'est vous qui m'avez tout appris !

L. Jocuet, de Lyon.

REVUE NÉCROLOGIQUE.

JACQUARD.

Il y a trente ans les ouvriers en soie, les CANUTS, de Lyon, étaient une race misérable et abâtardie. On les distinguait aisément à leur costume héréditaire, au tricorne, aux bas chinés, à l'habit de velours. Mais ce qui faisait d'eux une espèce à part dans la population lyonnaise et dans l'industrie, c'était autre chose que la singularité des habitudes ou la forme des vêtemens : ils portaient l'empreinte de la souffrance. A leurs membres grêles et difformes, à leur parole traînante, à leur physionomie pâle et résignée, on voyait bien que le travail altérait en eux le principe de la vie. Ils se plaignaient peu, ils ne se révoltaient point ; mais ce peuple d'ouvriers, malgré les émigrations des montagnards, qui venaient chaque année le renouveler, allait dégénérant et dépérissant tous les jours.

Un coup-d'œil jeté sur les ateliers révélera toute l'étendue de leur misère. Le travail se faisait en famille, dans des taudis où le jour ne pénétrait qu'à travers des carreaux de papier. Les métiers les plus riches, ceux qui tramaient en arabesques variées l'or, l'argent et la soie, avaient un mécanisme coûteux, compliqué, difficile à manier, embarrassé de cordes et de pédales. Cette fabrication était sujette à de fréquens chômages, pendant lesquels, pour supporter plus facilement une diète forcée, l'ouvrier était souvent réduit (ce fait n'est que trop vrai), à se

serrer le ventre avec une ceinture de cuir. Dans la saison du travail, c'étaient d'incroyables fatigues; il fallait soumettre le corps à des contorsions violentes, se couvrir de sueur et se priver de sommeil. L'ouvrier chargé du tissage, assis sur un escabeau élevé, devait lancer ses jambes à droite et à gauche pour donner aux fils de la chaîne les diverses positions qu'exigeait le brochage ou le façonnage de l'étoffe. Un ou plusieurs ouvriers étaient encore nécessaires pour mettre les cordes et les pédales en mouvement. On y employait généralement des enfans et surtout de jeunes filles, appelées tireuses de lacs. Celles-ci ne pouvaient conduire le métier qu'en gardant, pendant des journées entières, des attitudes forcées qui déformaient la taille, arrêtaient la croissance, et souvent même abrégeaient la vie. La santé des enfans et la moralité des parens se perdaient tout à-la-fois dans ces épreuves d'une industrie arriérée.

Tout est changé maintenant à Lyon, et la condition des ouvriers comme les procédés de l'industrie. Le travail ne les fait pas toujours vivre, mais du moins il ne les tue pas. Cette race de Crétins est devenue une population virile. Dans les salles d'asile, dans les écoles, dans les ateliers, c'est une nuée d'enfans gais et joufflus, avec les vives couleurs de leur âge; les hommes faits ne sont pas encore très-robustes, mais ils paraissent communément sains et dispos. Quand la foule des ouvriers va chômer le dimanche, dans les guinguettes des Brotteaux, il est facile de reconnaître les progrès de l'aisance et de la population. Insensiblement ils dépouillent cette mélancolie timide qui était le caractère de leur profession, et une sorte de hardiesse belliqueuse passe dans leur rang. Deux révoltes successives ne l'ont que trop prouvé.

Cette révolution dans le sort des ouvriers, encore mêlée de bien et de mal, mais qui leur ouvre de nouvelles voies, c'est au génie d'un simple ouvrier que nous la devons.

L'auteur de ce progrès, Joseph-Marie Jacquard, naquit à Lyon, le 7 juillet 1752. Son père, Jean-Charles Jacquard, était maître ouvrier en étoffes d'or, d'argent et de soie; sa mère, Antoinette Rive, liseuse de dessins, autre branche de la même industrie; son aïeul, Isaac-Charles Jacquard, était tailleur de pierres à Couzon. Cette humble généalogie vaut bien un titre de noblesse : elle montre d'où partit Jacquard pour s'élever, sans autre secours que la persévérance de son caractère, au rang des bienfaiteurs de son pays.

La vie de Jacquard fut pénible et agitée. Ses premières années s'étaient passées dans l'atelier d'un relieur de livres; mais un secret pressentiment de sa destinée, qui le tourmentait déjà, empêchait qu'il ne se fixât dans ces régions inférieures du travail. Contre l'usage des familles lyonnaises, ce jeune homme, fils d'un maître ouvrier, n'avait pas voulu prendre le métier de son père; la profession de relieur ne l'arrêta pas davantage. Plus tard, on le retrouve marié et dirigeant une petite fabrique de chapeaux de paille, dans une maison que ses parens lui avaient laissée. Cette maison fut brûlée, dans le siége de Lyon, en 1795; et quand les

proconsuls de la Convention vinrent décimer ceux des habitans que la mitraille avaient épargnés, Jacquard se vit compromis dans la proscription.

Un fils qu'il avait dans les rangs de l'armée républicaine le sauva de ce danger. Le pieux jeune homme couvrit son père d'une cocarde tricolore, lui mit un fusil à la main, le coucha sur les contrôles d'un bataillon, et ils marchèrent ensemble vers la frontière. Peu de temps après, ce digne fils expirait, frappé d'une balle, sous les yeux de celui qu'il venait d'arracher à la justice de Couthon.

Bientôt Jacquard trouva des protecteurs parmi ceux-là même qui l'avaient proscrit. Il put revenir à Lyon et s'y livrer à l'étude de la mécanique vers laquelle l'entraînait un penchant que les circonstances contribuèrent à développer. Voici l'histoire de ses découvertes telle qu'il l'exposait lui-même, à quatre-vingts ans, devant la chambre de commerce de Lyon et le docteur Bowring, au récit duquel j'emprunte ces détails.

Avant la paix d'Amiens, la Société royale de Londres avait proposé un prix considérable pour l'inventeur d'un procédé mécanique, applicable à la confection des filets. Un extrait de ce programme, traduit par un journal français, tombe sous les yeux de Jacquard, dans une réunion d'amis. Dès ce moment, il a conscience de sa vocation. Après bien des essais infructueux, la machine est trouvée; Jacquard fabrique un filet, le met dans sa poche, et n'y pense plus. Un jour cependant, se rencontrant avec un ami qui avait entendu lire le programme, il jette le filet sur a table et s'écrie : voici la difficulté résolue. C'était assez pour lui d'avoir réussi; il ne s'occupait pas autrement des résultats de la découverte ni du prix proposé.

A quelque temps de là, Jacquard se voit mandé chez le préfet : grande fut sa surprise. J'ai entendu parler, lui dit le magistrat, de votre habileté dans la mécanique. Jacquard n'y concevait rien, et se confondait en excuses; le filet lui était sorti de la mémoire, ainsi que la machine qui l'avait produit. Son étonnement redoubla quand le préfet lui montrant le filet, ajouta : j'ai ordre du premier Consul d'envoyer la machine à Paris.

En peu de jours, le mécanisme rétabli et complété fut mis sous les yeux du préfet, avec un filet à demi-tissé. Il put lui-même compter le nombre des mailles, frapper du pied la barre, et ajouter une maille au tissu. Vous entendrez parler de moi, s'écria-t-il à la vue de cette merveille. Le résultat ne se fit pas attendre, en effet. Jacquard, mandé de nouveau à la préfecture, y reçut un accueil qui n'était guère de nature à le rassurer. — Vous allez partir pour Paris, M. Jacquard, dit le préfet, par ordre du premier Consul. — Pour Paris, monsieur? cela se peut-il? qu'ai-je donc fait? comment puis-je laisser là mes affaires? — Non seulement vous partirez pour Paris, mais vous partirez aujourdhui même et à l'instant. Ce n'était pas une époque où l'on pût résister aux ordres de l'autorité. Une chaise de poste attendait le mécanicien, et l'emporta rapidement vers la capitale, sous l'escorte d'un gendarme qui ne devait pas le perdre de vue.

Jacquard n'était jamais venu à Paris; on le mena droit au Conservatoire, où les

premières personnes qu'il vit furent Napoléon et Carnot. Carnot lui dit brusquement: est-ce vous qui prétendez faire ce que Dieu lui-même ne ferait pas, et former un nœud sur une corde tendue? Jacquard fut interdit par la présence du maître et par la présence du ministre; il ne put répondre un seul mot. Mais Napoléon, avec cette condescendance des esprits supérieurs, le rassura, lui promit sa protection, et l'encouragea à poursuivre ses recherches. Ce fut l'origine de sa fortune et de sa gloire. Le voilà installé au Conservatoire. On lui ordonne de construire une machine pour la confection des filets, et il la construit. Tous les secrets de la mécanique, qu'il ne lui a pas été donné d'étudier dans les livres, ni avec les yeux de la science, il les prend là sur le fait au milieu de toutes les merveilles de l'industrie. Bientôt il découvrira le principe unique qui domine toutes les combinaisons du tissage. Un châle magnifique, tissé pour Joséphine, sur un métier qui a coûté plus de vingt-mille francs, lui donna l'idée d'appliquer à ces ouvrages de luxe un mécanisme plus simple et moins onéreux; une machine oubliée de Vaucanson sera pour lui cette lumière qui fait jaillir la puissance d'invention.

La machine qui porte le nom de Jacquard parut à l'exposition de 1801. Le premier Consul récompensa cette admirable découverte par une pension annuelle de six mille francs; il avait prévu la révolution qu'elle devait opérer dans l'industrie. Le Jury se montra moins clairvoyant. « Une médaille de bronze est accordée à M. Jacquard, inventeur d'un mécanisme qui supprime un ouvrier dans la fabrication des tissus brochés. » Ce sont les propres termes du rapport.

A Paris, l'indifférence; à Lyon, la persécution. Lorsque Jacquard voulut introduire sa machine, les ouvriers s'ameutèrent contre lui. De toutes parts on le dénonçait comme l'ennemi du peuple et l'homme qui devait réduire les familles à la mendicité. Trois fois sa vie fut menacée, et cette haine aveugle en vint à une telle exaspération, que les prud'hommes crurent devoir détruire publiquement le nouveau métier. Il fut mis en pièces, sur la place des Terreaux, aux acclamations des spectateurs. Selon l'expression toute biblique de Jacquard, le fer fut vendu pour du vieux fer, et le bois comme bois à brûler!

Le besoin est l'excuse de ces erreurs. Le métier Jacquard supprimait, en effet, un ouvrier dans la fabrication des étoffes de goût, et les hommes égarés qui le repoussaient n'avaient pas compris qu'en simplifiant les rouages de la production il devait multiplier le travail. Il donnait à l'industrie française le moyen d'étendre ses produits dans le genre où la supériorité lui est acquise sur tous ses concurrens, dans les étoffes de luxe, qu'enrichit l'art du dessin. Déjà, et à mesure que le monopole des tissus unis échappait aux Lyonnais par la concurrence des fabriques étrangères, celui des tissus de luxe prenait de plus grands développemens. En 1788, sur quatorze mille sept cent quatre-vingt-deux métiers, Lyon n'en comptait que deux cent quarante pour les étoffes façonnées; en 1801, époque de la découverte de Jacquard, le tissage des façonnés entrait pour deux mille huit cents métiers dans les sept mille que la fabrique alimentait encore malgré ses pertes. En 1812,

le nombre des métiers était de dix mille sept cent vingt, et 1825, après l'installation définitive des Jacquards, de vingt mille cent un. Aujourd'hui sur trente-deux mille métiers qu'emploient Lyon et la banlieue, ces machines ingénieuses comptent pour près d'un tiers. La population qui exploite cette industrie forme un ensemble de soixante mille personnes dans sept mille ateliers.

Mais là ne se borne pas l'importance de cette invention. Le métier Jacquard est partout aujourd'hui, s'appliquant aussi bien aux étoffes mélangées de soie et de laine ou de coton qu'aux tissus de soie et d'or ou d'argent. Paris compte un assez grand nombre de ces machines; elles sont installées dans la plupart de nos villes manufacturières, et les étrangers ont appris à s'en servir. Manchester compte déjà près de deux mille Jacquards.

Maintenant la machine de l'ouvrier lyonnais a pris place parmi les plus puissans moteurs de l'industrie. Ce nom, prononcé d'abord avec rage dans les ateliers, est populaire dans toute l'Europe. Mais cette gloire est venue tard; il a fallu que Jacquard fût doué d'une persévérance égale à son génie. Pendant vingt ans, il lutta péniblement contre l'ignorance et contre l'envie. En 1813, les nouveaux métiers n'étaient pas encore adoptés par l'industrie; dix ans après, l'Angleterre les importait avec éclat. Cette révolution fut secondée par deux manufacturiers intelligens, MM. Dépouilly et Schirmer. Ces hommes de cœur avaient compris les premiers toute l'importance de la découverte; ils bravèrent les obstacles et les dangers pour la mettre en activité. L'histoire ne doit pas oublier, dans le récit de cette courageuse initiative, le mécanicien Breton, ni le fabricant Culhiat. Ces noms sont associés par la reconnaissance publique au nom de Jacquard.

Les fabricans qui les imitèrent, une fois les obstacles aplanis, arrivèrent facilement à la fortune. Ils sont devenus riches, disait un jour Jacquard, et je suis resté dans ma très-modique fortune. Je ne m'en plains pas, il me suffit d'avoir été utile à mes concitoyens. — Votre ville, lui disait un étranger de haute distinction, n'a pas été à votre égard d'une grande magnificence. Oh! c'est bien assez, répondit-il, je n'en ai pas tant demandé, et je n'en voudrais pas davantage.

Le désintéressement de Jacquard n'était comparable qu'à la droiture de son cœur. Il obtint plusieurs brevets d'invention qu'il négligea d'exploiter. Les étrangers lui firent des offres magnifiques : il les refusa sans faste, mais avec fermeté. Peu soucieux de la fortune, il s'engagea avec le conseil municipal de Lyon, au prix d'une pension modique, à consacrer tout son temps et ses travaux au service de la ville, et à la faire jouir de tout perfectionnement à ses précédentes inventions. En 1819, après l'exposition, il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur, distinction dont il était fier, mais qu'il n'avait point sollicitée.

Sur la fin de sa vie, il s'était retiré dans une maisonnette d'Oullins, à une lieue de Lyon. C'est là que d'illustres voyageurs, des savans, des hommes d'Etat, venaient le chercher, tout étonnés de l'existence modique d'un homme dont le nom était européen; car ce n'est pas ainsi que les nations devraient récompenser

leurs bienfaiteurs. Jacquard se trouvait heureux de cet empressement, mais il n'en concevait aucun orgueil. La gloire avait été pour lui une chose si laborieuse, elle était venue si tard et après tant d'amertumes, qu'il avait bien le droit de la prendre en pitié.

Jacquard s'est éteint, dans cette existence paisible, le 7 août 1834, à une heure du matin. Le lendemain, quelques amis, un très-petit nombre d'admirateurs, accompagnaient sa dépouille au cimetière d'Oullins.

Le 26 août suivant, le conseil des prud'hommes de Lyon ouvrait, par le don de deux cents francs, une souscription pour élever un monument à la mémoire de Jacquard. A l'heure qu'il est (25 janvier), après six mois, et malgré une immense publicité donnée au projet, la somme des souscriptions n'a pas dépassé douze mille francs! Douze mille francs dans cette grande manufacture qui exporte, chaque année, pour cent vingt millions de produits!

On ne dira plus, pour justifier l'égoïsme populaire, que les grands hommes sont honorés du moins après leur mort. Mort ou vivant, Jacquard n'a trouvé dans sa patrie que la persécution, l'indifférence et l'oubli. Il a fallu que l'étranger nous enseignât son nom; vous verrez qu'il se chargera aussi de lui élever un tombeau!

Le beau portrait en pied de Jacquard, par M. Bonnefond, pour la ville de Lyon, a été exposé au salon de 1834.

Léon Faucher.

M. Pichard a prononcé sur la tombe de Jacquard le discours suivant :

Messieurs,

Avant qu'une voix éloquente fasse entendre, au sein des sociétés savantes, l'éloge de l'ami que nous pleurons, qu'il soit permis à un de ses collègues à la Société d'agriculture, à l'un de ses alliés, de lui adresser, du bord de cette tombe, un dernier adieu, et de se rendre l'interprète de vos justes regrets, en décernant à sa mémoire un tribut de louange.

L'homme de bien, dont nous confions aujourd'hui à la terre la dépouille mortelle, fut le bienfaiteur des ouvriers en soie de Lyon, par la simplification du métier destiné à la fabrication des étoffes de luxe. Il fut aussi le bienfaiteur de la cité lyonnaise, à qui il permit, par son heureuse invention, de soutenir toute espèce de concurrence dans ce genre. Il fut un de ces hommes instinctifs, qui, sans guide, sans secours, tracent de nouveaux sentiers à l'industrie, ouvrent de nouvelles sources de prospérité aux cités; il fut enfin, Messieurs, pour chacun de nous dans cette commune, le modèle de toutes les vertus.

La vie de Joseph-Marie Jacquard fut pénible et laborieuse : au midi de sa vie, à la suite du siége de Lyon, en 1793, il vit sa maison en flammes et sa tête proscrite. Il échappa au danger par le dévouement de son fils, qui avait déjà pris les

armes avant l'appel fait à la jeunesse française pour la défense du territoire. Ce digne fils plaça son père dans les rangs de nos phalanges, et peu de temps après périt, frappé d'une balle sous les yeux mêmes de ce père qu'il arrachait au trépas.

M. Jacquard trouva bientôt des protecteurs parmi ceux-là mêmes qui l'avaient proscrit. Il put revenir sans danger à Lyon et s'y livrer à l'étude de la mécanique vers laquelle l'entraînait son penchant. Sans le secours des sciences qu'enseignait déjà la célèbre école Polytechnique, il appliqua à la fabrication des étoffes de soie le génie qui lui fit présenter plus tard, au héros qui gouvernait la France, ce métier qui devait accroître notre industrie, multiplier ses produits, et, ce qui est plus précieux pour l'ami de l'humanité, rendre le travail de l'ouvrier, qui, jusqu'alors, épuisait ses forces et altérait sa santé, plus facile et plus fructueux. Dire par quelle persévérance il sut arriver à cet immense résultat serait trop long; dire ses tribulations pour faire adopter son invention, serait triste pour nous qui jouissons du fruit de ses travaux : car il faudrait rappeler que le froid égoïsme et l'orgueil jaloux se plaisent quelquefois à humilier le talent, à flétrir les œuvres du génie. Mais, Messieurs, la belle ame de notre ami repousserait des éloges qui lui sembleraient un blâme jeté sur le passé! Je dirai, ces récompenses municipales, qui, bien que tardives, environnèrent d'aisance sa vieillesse, et cette étoile d'honneur qui décorait l'homme en même temps qu'elle illustrait l'institution.

Simple et modeste, M. Jacquard recevait avec reconnaissance ces honneurs mérités; il était heureux d'avoir été utile à ses concitoyens, et, dans son noble désintéressement, il dédaigna d'utiliser le brévet d'invention qu'il avait reçu. L'empereur Napoléon s'étonna un jour du peu de profit qu'il avait retiré d'un tel travail. N'oublions pas qu'il refusa les offres les plus séduisantes, lorsqu'on lui proposa d'aller enrichir nos voisins de ses précieuses découvertes. Notre compatriote abandonna, trop peut-être, non pour la gloire, mais pour sa patrie, la route qu'il avait parcourue. Il avait trouvé un procédé pour la confection des filets destinés à la pêche maritime. La Société royale de Londres avait tenté l'émulation des artistes par un grand prix, destiné à celui qui donnerait le modèle de ces filets. M. Jacquard, satisfait d'avoir montré à MM. les mécaniciens de l'Institut ce qu'il pouvait faire, renonça à toute prétention au prix, et rentra dans son champêtre asile pour s'y consacrer à des expériences scientifiques et à des travaux agricoles. Cependant la fabrication des étoffes de soie s'étendait au loin, et, pendant que les métiers à la Jacquard se multipliaient, que le nom de l'inventeur devenait européen, il faisait oublier ici sa renommée par ses douces vertus. Une vieillesse vigoureuse semblait lui promettre de longs jours; des infirmités en ont abrégé le cours, et celui que nous pleurons a couronné sa carrière honorable et laborieuse par une fin chrétienne, à 82 ans.

Vous avez vu, Messieurs, nos rivaux, non plus dans l'art fatal de la guerre, mais nos rivaux en industrie, en civilisation, chercher ici notre modeste mécanicien, l'entourer de respect, se disputer quelques lignes de son écriture. Ils

viendront encore visiter cette maison, où le poète Thomas, cet autre ami du peuple, chercha vainement la santé, et qui est maintenant consacrée par la mort de l'ami des ouvriers lyonnais. Ils viendront chercher sa tombe dans cette enceinte, au milieu des humbles sépultures des habitans d'Oullins : qu'ils puissent la trouver cette tombe! que de toutes parts des souscriptions se fassent pour l'élever; que l'or du riche FABRICANT, l'obole de l'ouvrier, économisée sur le prix de sa journée, se réunissent pour la parer; qu'elle s'élève en ces lieux pour être entourée de la vénération de nos neveux.

Après le discours de M. Pichard, M. Grognier, au nom de la Société d'Agriculture et Arts utiles de Lyon, a pris la parole en ces termes :

MESSIEURS,

L'homme auquel nous rendons aujourd'hui douloureusement les derniers devoirs fut bon, simple, modeste, et en même temps l'une des plus éminentes notabilités de l'industrie européenne. Cet homme dont la vénérable vieillesse s'est paisiblement écoulée dans un coin obscur de cette commune, était célèbre à Londres comme à Philadelphie, à Pétersbourg comme à Calcutta. Son nom, à peine connu autour de sa demeure, avait retenti dans tous les ateliers, sur tous les marchés de l'univers. Cet homme, dont l'existence domestique était obscure en apparence, a étendu, développé, perfectionné, enrichi la grande et brillante manufacture de la métropole de l'industrie française.

Il ne fut pas savant, mais il eut du génie : le propre du génie est de planer au-dessus des sciences; car il est une inspiration providentielle, une mission d'en-haut. Arrivé, sans nom comme sans fortune, jusqu'à l'âge mûr, de vagues sentimens tourmentaient son esprit. Une machine extraordinaire, oubliée dans un coin, frappe ses regards; il la considère et l'examine, il l'examine et la considère encore. Et, comme Le Corrége s'était écrié jadis : ET MOI AUSSI JE SUIS PEINTRE! à l'aspect d'un tableau de Raphael, Jacquard s'écrie : ET MOI AUSSI JE SUIS MÉNANICIEN! à la vue d'une machine de Vaucanson.

Dès lors est fixée la vocation providentielle de Joseph-Marie Jacquard. Il changera tout le système de la fabrication des tissus de soie. Il a découvert le principe unique qui domine toutes les combinaisons du tissage. Il créera une machine simple et puissante, peu dispendieuse, d'un facile entretien, se prêtant à tous les usages. Devant ce chef-d'œuvre du génie de l'industrie, disparaîtra pour toujours cette foule de ressorts, d'outils, de cordages, de harnais de toutes formes et de toutes dimensions, difficiles, fatigans à monter, à manier, se détraquant sans cesse, produisant peu avec beaucoup d'efforts, lentement et sans économie.

Ce n'est pas tout : les machines que Jacquad a éliminées comprimaient, torturaient, déformaient les membres des ouvriers; de là une population toute entière d'êtres débiles et souffrans. Si ces hommes si dignes d'intérêt sont plus sains, plus

robustes, mieux conformés qu'autrefois, ils doivent, en très-grande partie du moins, qu'ils ne l'oublient jamais, au métier à la Jacquard cette grande amélioration dans leur laborieuse destinée.

Mais ce n'est pas impunément qu'on opère le bonheur des hommes. Jacquard éprouva des tracasseries, des vexations, il fut abreuvé d'amertume : sa vie fut plusieurs fois menacée. La Providence, qui lui avait donné une haute mission, l'avait doué d'un caractère ferme, d'une persévérance à toute épreuve. Il lutta péniblement, pendant de longues années, contre l'intérêt individuel et l'envie, plus inexorable encore, contre la frivolité maligne, l'incrédulité simulée : il eût succombé, sans doute, si l'œil-d'aigle de Napoléon ne se fût arrêté sur lui. Dès lors les clameurs se taisent, les obstacles s'aplanissent, et l'industrie adopte avec éclat le Métier-Jacquard. Les premiers qui s'en saisissent arrivent facilement à l'opulence. « Ils sont devenus riches, disait un jour Jacquard, et je suis resté dans ma très-modique fortune. Je ne m'en plains pas ; il me suffit d'avoir été utile à mes concitoyens, et d'avoir mérité quelque part dans leur estime. »

« Votre ville, lui disait un étranger de haute distinction, n'a pas été à votre égard d'une grande munificence — Oh! c'est bien assez, répondit-il, je n'en ai pas tant demandé, et je n'en voudrais pas davantage. »

L'ont-ils entendu ces hommes insatiables dont aucun honneur, aucun trésor ne peuvent jamais récompenser suffisamment les plus minces services? Encore si c'étaient toujours des services réels, c'est-à-dire, des bienfaits envers l'humanité.

La richesse n'était rien aux yeux de Jacquard, et la gloire peu de choses. Le perfectionnement de l'industrie, la prospérité de la patrie, l'amélioration des destinées humaines, voilà l'idée dominante qui a rempli la vie de ce sage, de cet homme supérieur, de cet humble chrétien.

La religion, dont il avait toujours suivi les préceptes et pratiqué la morale, est venue s'asseoir auprès de son chevet; elle a calmé ses cruelles souffrances, elle lui a, de sa main divine, fermé doucement les yeux..

Adieu, Jacquard! l'immortalité, qui vient de commencer pour toi, n'est pas cette immortalité périssable qui vit dans la mémoire des hommes; cependant, nous qui te survivons, et qui t'avons connu, admiré, tant aimé, il est de notre devoir de recueillir avec respect tes titres à cette immortalité terrestre, non pour toi, mais pour nous; car ta gloire si méritée, c'est notre héritage, c'est notre patrimoine, c'est le patrimoine et l'héritage des associations que tu honorais, et dont l'une parle en ce moment par mon faible organe. C'est le bien de la ville qui te donna le jour ; c'est celui de la France qui te placera parmi ses grands hommes : car, long-temps après que se seront évanouies une foule de célébrités scientifiques, littéraires, et surtout politiques, la tienne subsistera parmi les peuples travailleurs, toujours plus pure et plus vénérée.

Adieu, homme bon, sage et religieux, tout autant qu'esprit supérieur, industriel éminent, et mécanicien de génie!

Adieu, Jacquard!

DUGAS-MONTBEL.

M. Dugas-Montbel est mort à Paris, le 30 novembre ; un des amis de M. Dugas-Montbel, notre compatriote, M. Bignan, a publié, dans le *Moniteur*, une courte notice où l'on trouve quelques détails intéressans sur l'honorable député que nous venons de perdre. La voici, en attendant l'article biographique que dans notre prochaine livraison, la même plume se réserve de consacrer à M. Dugas-Montbel.

« La mort vient de frapper un noble et zélé citoyen, un homme de bien et de talent, un littérateur distingué, M. Dugas-Montbel, qui laisse deux places vides, l'une à la chambre des députés, comme un des représentans du département du Rhône ; l'autre, à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, comme membre honoraire. Quoique sa carrière législative ait été tardive et courte, il n'en justifia pas moins le choix de ses concitoyens par une modération de principes, par une sagesse d'opinion qui, au besoin, n'excluaient pas la fermeté et le courage. Il faisait partie de l'opposition libérale des 221, et la révolution de juillet le trouva fidèle au poste où l'appelaient la défense des lois et l'honneur du pays. Quant à sa vie littéraire et scientifique, elle a été signalée par d'honorables succès. Sa traduction en prose de L'ILIADE et de L'ODYSSÉE, et ses commentaires philosophiques sur ces deux chefs-d'œuvre, resteront comme un monument d'un consciencieux travail. Il avait encore entrepris de traduire ESCHYLE, lorsque l'affaiblissement graduel de sa santé le condamna à un repos complet. Après trois mois d'une lente maladie, une mort cruelle l'enleva, dans sa soixantième année, à un frère, à une famille dont il était tendrement chéri, à toutes les personnes qui, dans l'intimité ou dans le monde, avaient pu apprécier en lui la réunion des brillantes et solides qualités de l'esprit et du cœur. Une douce communauté de voyages, de goûts et d'études, rend sa perte douloureuse surtout pour le compatriote, pour l'ami qui lui consacre ce faible mais sincère tribut d'éternels regrets. »

A. BIGNAN.

Les obsèques de M. Dugas-Montbel ont eu lieu à Paris, le 2 décembre. M. Ballanche a pris la parole en ces termes :

« La ville de Lyon, ma chère et infortunée patrie, a honoré trois fois de son suffrage mon noble et généreux ami. La mort de Dugas-Montbel sera un deuil ajouté à tous les deuils de cette cité célèbre entre toutes. Oui, la ville de la religion, de la charité, est aussi la ville des grandes douleurs, des grandes catastrophes. Nulle épreuve, nulle splendeur, nulle misère ne lui a été épargnée.

« Et ce noble et généreux ami, par qui elle a voulu trois fois être représentée, était un homme de bien, excellent en tout, qui s'était consacré à d'importantes études, qui a rencontré la gloire sans l'avoir cherchée.

« Dugas-Montbel fut un esprit aimable et conciliateur ; quoique voué à des travaux d'inspiration et de persévérance, qui d'ordinaire exigent la retraite et supposent l'isolement, il n'était resté étranger qu'aux passions et aux inimitiés des partis. Il savait les choses générales, il réfléchissait sur les idées du temps; à l'égal de tous les hommes éminens du siècle, il vivait de la forte et puissante vie de l'humanité. C'est qu'il était profondément moral, religieux, chrétien.

« Lorqu'il fut envoyé pour la première fois à la députation, c'était au mois de juillet 1830. Mais que viens-tu faire, mon noble et studieux ami ? toi, messager de paix, tu viens te jeter entre les partis, et tu te trouveras précipité dans les entrailles d'une révolution !

« Toutefois, son courage n'a point failli, mais son courage l'a tué.

« Mon trop confiant ami, je t'avais vu si heureux, si plein de vie intellectuelle et poétique, lorsque naguère nous visitions ensemble les ruines de Rome, le golfe et les îles de Naples, le plateau de Sorente ; lorsque nous faisions ensemble cette riche moisson de souvenirs qui devait nous suffire jusqu'à notre fin ; et voilà que tu accours vers le gouffre creusé par tant de fautes, toi, si innocent de toutes les fautes commises. Et moi, ami, tu m'as laissé sur le bord de l'abîme, pour te dire un solennel et dernier adieu !

« Ami de plus de quarante ans, je ne t'ai point perdu; nous nous trouverons dans les lieux où l'on ne compte ni les jours ni les années. En attendant, sois béni pour l'exemple que tu nous as légué, pour ta mémoire intacte, pour tes travaux accomplis, pour tes veilles inachevées.

« Ainsi, la ville de Lyon a immolé deux grandes et nobles victimes : Camille Jordan et Dugas-Montbel.

« Qu'il me soit permis, en ce jour funèbre, de réunir dans ma triste pensée deux amis si chers à tous, deux amis qui furent eux-mêmes réunis dans la même pensée patriotique et religieuse.

« Un pays qui peut immoler de telles victimes, des victimes d'une telle excellence, est un pays bien sûr d'accomplir sa régénération. »

Après le discours de M. Ballanche, M. Alexandre de Laborde, questeur de la chambre, a retracé en quelques paroles fort expressives la part que M. Dugas-Montbel avait prise aux travaux législatifs, durant sa trop courte carrière politique.

Arrivé sur la tombe, le cortége était très-nombreux, et témoignait par son religieux recueillement, toute sa vénération pour la mémoire d'un si excellent citoyen, d'un savant qui honore notre patrie à tant de titres.

Peu de jours après cette grande perte, M. F. Coignet, dans le *Mercure Ségusien*, nous initiait en ces termes à un des legs fait par M. Dugas-Montbel à sa ville natale :

Au moment où les journaux de toutes les opinions s'empressent de servir d'organe aux justes regrets inspirés par la mort du savant commentateur d'Homère, qu'il nous soit permis, au nom de sa ville natale, de consigner les motifs particuliers de notre reconnaissance envers cet honorable concitoyen.

Par acte de dernière volonté, en date, à Paris, du 26 novembre 1832, M. Dugas-Montbel lègue à la ville de St-Chamond :

1° Une somme de 10,000 francs pour faire le premier fonds inaliénable d'une caisse d'épargnes et de prévoyance ;

2° Tous les livres et brochures qui composent la bibliothèque de ce savant philologue ;

3° Et une somme de 8,000 francs, une fois payée, pour faire face aux frais d'établissement et d'entretien de la bibliothèque et d'un bibliothécaire, etc.

Tous ces legs doivent arriver francs des droits d'enregistrement et puis de demande en délivrance à la ville de St-Chamond.

De semblables libéralités sont d'autant plus remarquables, qu'à part les membres de son honorable famille et un très-petit nombre de ses compatriotes, parmi lesquels je m'estimais heureux d'être admis, que M. Dugas-Montbel honorait de son amitié, il était à peu près étranger dans sa ville natale.

Et pourtant, malgré cette espèce d'isolement, il a compris ses besoins; il lui a légué deux choses qui manquent presque toujours aux villes manufacturières :

Une ressource contre le manque de travail et les infirmités pour la classe laborieuse ;

Un moyen d'instruction et de délassement pour toutes les classes.

Grâce à la prévoyante libéralité de ce digne compatriote, les mœurs de notre population ouvrière ne tarderont pas à s'améliorer, et notre ville sera dotée d'un précieux dépôt de science, que les érudits et les philologues de tous les pays viendront à l'envi explorer.

Honneur aux hommes riches et aux hommes instruits qui comprennent ainsi leur mission ! Déjà M. Fournas, ancien député de la Loire, natif de St-Chamond, avait donné l'exemple de pareilles dotations, en léguant un riche cabinet de physique au collége communal. Dans notre localité où les sentimens philanthropiques ont de l'écho et n'ont besoin que d'être dirigés, de si nobles exemples, on peut le prédire, ne seront pas sans fruits.

A nous à acquitter la dette du souvenir et de la reconnaissance : que le buste de M. Dugas-Montbel soit inauguré, aux frais de la ville, dans la salle de la bibliothèque ; que son nom soit donné à la rue où est située sa maison, le manoir de ses pères, comme il l'appelait, car la mémoire des hommes qui ont illustré et doté leur pays, doit être gardée aux populations.

S'il nous était permis d'ajouter à ces lignes quelques réflexions personnelles, nous nous applaudirions d'avoir donné l'idée première de la création d'une bibliothèque publique dans cette ville, création qui honorera l'administration municipale actuelle et celle de M. Teissier, et qui confirma M. Dugas-Montbel, ainsi qu'il nous l'avait dit lui-même, dans le projet de léguer ses livres à la ville de St-Chamond.

Nous nous honorerions d'avoir été d'avance le confident, le dépositaire des généreuses intentions de cet homme de bien, alors qu'il nous disait avec l'abandon plein de bonté qui lui était naturelle : « Vous êtes jeune, mon bon ami, vous recueillerez le legs.... Je tâcherai toutefois de vous le faire attendre..... Je me repose sur vous, d'ailleurs, en toute sécurité pour la conservation d'une collection « à laquelle j'attache quelque importance, bien que les volumes qui la composent « soient en partie gribouillés de ma main. »

F. Coignet, bibliothécaire.

Saint-Chamond, décembre 1834.

COMBERRY.

M. David Comberry, était né à Bordeaux, en 1792. Après quelques études en sa ville natale, il fut conduit à Paris, âgé de dix ans seulement, et remis aux soins de l'abbé Sicard. Il fit de rapides progrès sous un maître aussi habile, et bientôt fut en état d'instruire ses confrères en infortune. M. Comberry, quoique fort jeune encore, étudiait de près la nature, et trouvait toutes les méthodes employées pour l'éducation des sourds-muets, plus ou moins défectueuses. Suivant lui, on ne s'accommodait point assez à la portée d'esprit, à la forme d'idées de cette création à part. Préoccupé de ce qu'il pourrait faire un jour pour les infortunés sourds-muets, il vint débuter à St-Etienne ; il fut chargé d'abord de deux élèves ; puis, le nombre s'accrut insensiblement, et M. Comberry, que la protection de l'autorité locale encourageait à sa belle œuvre, se trouva, par sa constance et ses efforts, chef d'une institution de sourds-muets. Après des essais qui ne furent pas sans bonheur, ils transporta son établissement à Lyon, en 1824. Un brillant exercice eut lieu au Palais St-Pierre, et attira de nombreux spectateurs. M. Comberry passa quelque temps à Fourvières, en la maison de M. l'abbé Caille, et finit par se fixer aux Minimes, dans le pensionnat tenu autrefois par M. Aynès.

Depuis cette époque, M. Comberry, en élargissant les bases de son institution, s'appliquait avec un zèle sans bornes à des améliorations successives. Il a obtenu

les résultats les plus heureux, et l'établissement des sourds-muets de Lyon peut bien passer pour le premier en ce genre. M. Comberry, à force d'études et de méditations, avait rempli des lacunes immenses. Sourd-muet lui-même, il pouvait sentir plus que tout autre, quel mode d'enseignement convenait le mieux à ces intelligences disgraciées de la nature. Aussi lui doit-on des procédés, bien simples du reste, mais qui rendent plus net et plus tranché le langage des signes. Ces mots, par exemple : ESPRIT, IMAGINATION, etc, se traduisent en portant la main au front; il fallait donc établir une différence entre ces mots, entre les signes extérieurs qui les expriment, et c'est ce que M. Comberry a su faire.

Ce qu'il y avait d'admirable en cet homme, c'était son tendre dévouement à ses élèves; il en élevait plusieurs à ses frais. La bonté de son ame se trahissait par l'expression de sa physionomie, par ces épanchemens de cœur qui le révélaient tout entier, et de prime abord. C'est une mort semblable à celle de M. Vuillerme qui est venue l'enlever, le 26 novembre, à sa femme et à sa jeune fille. De nombreux amis, des officiers de la garnison, des personnes qui n'avaient pas même connu de près M. Comberry, suivaient son convoi, en déplorant une mort aussi prématurée; M. Comberry n'avait que quarante-deux ans! Il y avait quelque chose de poignant dans les larmes que répandaient ses élèves et ses amis, dans la douleur profonde de M. l'abbé Plasson, son digne collaborateur.

Toutefois, la grande perte que vient de faire l'institution des sourds-muets ne saurait porter atteinte à la stabilité et au succès d'un établissement pour lequel tout le monde forme des vœux. M. l'abbé Plasson va continuer aux élèves des soins paternels et un dévouement affectueux. Le nouveau directeur partageait depuis plusieurs années les travaux de M. Comberry; appelé à lui succéder, il continuera son œuvre sur les mêmes bases, d'après les mêmes principes, et nous ne craignons pas de le dire, avec la même habileté. Ceux qui ont pu voir de près le nouveau directeur, ceux qui connaissent les qualités de son ame et de son cœur, peuvent dire que l'établissement des Sourds-Muets continuera de prospérer en des mains aussi sages et aussi habiles que celles de ce digne ecclésiastique.

F. Z. COLLOMBET.

VUILLERME.

M. François-Marie Vuillerme était né à Lyon, dans le quartier St-Clair, d'ouvriers en soie, qui jouissaient pourtant d'une modeste aisance. Le jeune Vuillerme fit de bonnes études, et se destina au ministère ecclésiastique. Il fut consacré prêtre en des jours sombres et orageux encore; l'église avait de grandes ruines à relever. M. Vuillerme fut digne de la mission sacrée qu'il venait de prendre; il catéchisa

dans les environs de notre cité, consola beaucoup de malheureux, et fit le bien sans le dire. Plus tard, il professa pendant un an la théologie, au grand séminaire de St-Irénée. Ensuite, il fut curé à St-Etienne, où sa bonté et son zèle tout évangéliques lui concilièrent les cœurs des populations. Il passa de là à la cure de St-Nizier, où il a terminé sa carrière. Nous savons peu de choses sur sa vie ; nous avons interrogé pourtant des prêtres, ses coopérateurs dans l'œuvre du Christ; mais il nous a été répondu, après quelques détails, que M. Vuillerme a passé sur la terre, humble et silencieux, comme presque tous les hommes de bien et de vertu.

Lorsque M. Vuillerme sentit les premières atteintes de la maladie qui l'a jeté dans la tombe, il venait de visiter l'église de St-Irénée et d'y épancher son ame aux pieds des autels. En sortant d'une réunion qui avait pour but une œuvre de bienfaisance, il fut surpris par une attaque d'apoplexie foudroyante, tomba dans la rue, et fut relevé par trois soldats, qui le transportèrent dans une maison voisine. On le conduisit à la cure de St-Irénée, d'où il fut ramené presque mourant à St-Nizier. Après une bien courte maladie, M. Vuillerme succomba, le 12 novembre, à l'âge de 59 ans.

1834

Un convoi nombreux s'est pressé à ses funérailles, et l'on aurait dit que ce n'était pas un simple prêtre qui allait ainsi entouré, à sa dernière demeure, mais quelqu'un des grands de la terre.

M. Vuillerme a été inhumé dans la nouvelle enceinte, destinée au cimetière de Loyasse, pour les sépultures ecclésiastiques. Un monument lui doit être érigé ; son cœur bientôt sera déposé dans une chapelle de l'église St-Nizier. Cette chapelle est la troisième à gauche ; sur une tenture noire, on y lit ces mots latins : Bonus pastor requiescat in pace. Nous ne voudrions pas précisément ce sens, et nous aimerions mieux requiescit.

M. Vuillerme n'était point un homme brillant par ses formes extérieures ; simple et bon, mais de cette bonté, de cette simplicité qui viennent d'un cœur où se mène, comme parlent nos livres saints, une fête perpétuelle, M. Vuillerme avait pour lui un sens extrêmement droit, un jugement sûr, et une immense charité. Un des derniers traits de sa vie, le peindra mieux que toutes nos paroles.

« Pendant nos trop sanglantes journées d'avril, un ouvrier avant de fuir avait jeté son fusil dans l'église St-Nizier au-dessus d'un confessionnal ; quelques jours après, il revint, s'aperçut que cette arme n'avait pas été découverte et était encore à la même place ; il va trouver le curé et lui demande la permission d'entrer la nuit dans l'église pour reprendre ce qu'il y a laissé : mon ami, lui dit le curé, je ne puis vous le permettre ; je prendrai ce fusil moi-même, et je le détruirai. — Mais, dit l'ouvrier, qui désirait bien retrouver son arme, si ce fusil n'était pas à moi? — J'entends, il vous faudra le payer et vous n'avez pas d'argent ; eh bien ! combien vaut-il ! — L'ouvrier, interdit, avoua que le fusil lui appartenait. — Je le brûlerai et je vous en donnerai le prix, dit le curé, quand vous n'aurez pas d'ouvrage. »

F. Z. Collombet.

Revue Bibliographique.*

La typographie lyonnaise prend de jour en jour un remarquable essor, et nous allons voir bientôt renaître les beaux temps des Griphe, des Anisson, des de Tournes, des Dolet, des Rigaud. Leur digne successeur, M. Louis Perrin, nous donne successivement de belles publications, qui lui font le plus grand honneur : c'est vraiment le Didot de notre ville. Ainsi nous avons eu La vie de Bayart et l'Histoire de Palanus, comte de Lyon, mise en lumière jouxte le manuscrit de la bibliothèque de l'arsenal, par M. de Terrebasse; puis sont venues les OEuvres complètes d'Horace, magnifique édition polyglotte, signalée à l'exposition de 1834. M. J. B. Monfalcon, l'auteur de ce bel ouvrage, doit publier, avant la fin de Janvier, un Anacréon polyglotte, sur le plan de l'Horace. M. Monfalcon nous promet pour 1834 un Théocrite, qui sera plus tard suivi d'un Virgile. On ne saurait trop encourager de pareilles entreprises, qui tendent à répandre dans notre ville l'amour des lettres et des solides études.

ANATHÈME.

Le cri le plus fort de désespoir et de colère, que jamais bouche d'homme ait jeté contre les autres hommes, nous l'avons de nos jours surpris sur les lèvres d'un prêtre. Peu de livres ont eu le retentissement des Paroles d'un Croyant ; peu

* Sous ce titre, dans chacune de nos livraisons, nous analyserons les productions du mois, e nous suivrons ainsi le mouvement intellectuel de la cité.

de livres aussi recèlent une poésie plus forte et plus sublime que celle-là. Jugé avec passion par quelques journalistes, lâchement désavoué par le frère de l'auteur, le petit volume de M. de La Mennais a bravé toutes les brochures qu'on a pris la peine d'écrire contre lui. Les PAROLES D'UN CROYANT seront lues et admirées encore, qu'il ne restera pas plus de traces de la réfutation de M. Bautin, que de celle de M. Ponchon. La destinée des livres qui réfutent, est connue depuis longtemps.

C'est le propre des grands ouvrages, en excitant l'admiration de leur siècle, de traîner à leur suite de nombreux imitateurs. M. de La Mennais, a trouvé un digne disciple en M. Jules Favre, jeune avocat d'un beau talent, et qui a fait ses preuves au barreau lyonnais. Il a pris des PAROLES D'UN CROYANT, la forme extérieure et le rhythme biblique, pour jeter dans de nobles pages, des vérités ardentes et chaleureuses. Mais, une chose qui peut frapper, en lisant ANATHÈME, c'est une sorte de modération et de retenue, que l'on ne trouve pas toujours dans M. de La Mennais. Ainsi, le prêtre breton frappe et maudit assez souvent; M. Jules Favre prend un langage plus calme et plus doux.

ANATHÈME doit être lu par tout ce qu'il y a de lecteurs qui peuvent se laisser prendre aux accens de la sainte poésie, aux charmes d'une belle littérature. A notre avis, si quelque chose doit diminuer l'intérêt et le plaisir d'une telle lecture, c'est le ressouvenir des PAROLES D'UN CROYANT : voilà ce qui ôte de sa fraîcheur au livre d'ANATHÈME. Du reste, M. Jules Favre a cela de commun encore avec M. de La Mennais; car le LIVRE DES PÈLERINS POLONAIS, dont les formes nouvelles d'abord, se reproduisent dans les PAROLES D'UN CROYANT, enlève à ce dernier ouvrage certaines faces fécondes, lumineuses et saisissantes, sans cela. Toutefois, le discours de la Charité, de cette charité dont le Platon du christianisme, St-Paul, fait quelque part un si bel éloge, ce discours, chez M. Jules Favre, est une pensée haute et forte, après le mot d'Anathème imprimé sur tant de hontes et d'ignominies.

F. Z. COLLOMBET.

INSPIRATIONS D'UN FIDÈLE.

C'est encore là une de ces nombreuses brochures qui se rattachent aux PAROLES D'UN CROYANT. L'auteur, M. A. M. Quibel, est un bon et brave jeune homme dont les intentions sont droites et pures; c'est une ame timide qui s'est laissé effrayer par le livre de M. de La Mennais, et qui, sans bien comprendre la marche de l'esprit humain, ne juge de l'avénir que par le passé.

Voilà pourquoi M. Quibel s'est constitué le champion des souverains qui n'ont pas besoin de sa lance pour se défendre à l'heure qu'il est. M. Quibel est allé chercher un proverbe turc : DIX ANS DE TYRANNIE VALENT MIEUX Q'UNE NUIT D'ANARCHIE. Si nous étions dans la cruelle alternative d'opter entre dix ans de tyrannie ou une nuit d'anarchie, de deux fléaux nous choisirions le moindre, et partant le dernier. Des doctrines trop absolues ne prouvent rien, et le livre de M. Quibel nous paraît

être dans cette hypothèse. M. Quibel avait publié, voilà quelques années, les Beautés de Bernardin de St-Pierre ; il aurait mieux fait de publier encore d'autres Beautés, et de laisser là M. de La Mennais. F. Z. Collombet.

VIE DE SAINTE FILOMÈNE.

La vie de Sainte Filomène, par M. Mulsant, l'auteur des Lettres sur l'Entomologie, fait courir toutes les dévotes. Nous serions tout aussi embarrassés que l'auteur s'il nous fallait seulement prouver l'existence de la nouvelle thaumaturge. Le catholicisme, fort heureusement, ne tient pas à l'existence ou à la non-existence d'une Sainte nouvelle. Il a bien assez de l'ancien et du nouveau Testament; assez des miracles et des vertus du Christ; assez des trépas héroïques de ses apôtres et de ses martyrs; assez des prodiges de François de Sales, de Borromée, de Vincent de Paule, radieux triumvirat de la charité chrétienne. Nous contesterons à M. Mulsant l'étymologie du mot Catacombe; nous lui contesterons plus encore celle de Filomène. La thaumaturge est grecque d'origine; elle ne peut avoir un nom latin ; Philomène devra donc s'écrire ainsi, et signifier Aimée, et non Fille de la lumière. A la vérité, il fut un temps où le PHI des Grecs fut remplacé par le F des Latins; ainsi, dans les lettres de Sidonius Apollinaris, vous trouverez une dame lyonnaise qui s'appelait Filimatia, mais ce n'est pas une raison pour écrire Filomène à la manière de M. Mulsant, ni pour dire que ce nom signifie Fille de la lumière. Il existe des vies de sainte Filomène en langue italienne, où l'on donne en effet cette ridicule étymologie ; un français, M. Mulsant, l'auteur d'un savant et bon ouvrage, devait-il suivre la voie battue ? F. Z. Collombet.

ÉLOGE HISTORIQUE DE M. COCHARD.

M. Dumas a fait imprimer son Eloge historique de M. Cochard, lu dans la séance publique de l'Académie de Lyon, le 25 juin 1834. C'est un ami de plus de trente ans que loue M. Dumas, et si le héros se trouve par fois un peu grandi, si quelques faits sont gazés, on ne saurait blâmer le panégyriste, qui avait à parler d'un ami et d'un confrère. La notice, du reste, est écrite avec intérêt et facilité et sans prétention. Nous en détacherons deux fragmens inédits : le premier est une lettre de Ducis au président de l'Académie de Lyon, lorsque cette société fut rétablie sous le nom d'Athénée.

« Citoyen,

« J'arrive de la campagne pour faire distribuer les rôles d'une nouvelle tragédie que je suis au moment de donner au public, et dont le titre est Fœdor et Mikaler ou la Famille de Sibérie. Voilà pourquoi je ne vous ai pas remercié plutôt du diplôme d'associé honoraire que l'Athénée de Lyon a bien voulu m'accorder, et que

vous m'avez fait passer à Paris. Voulez-vous agréer, comme président de cette Société savante, qui fait revivre une Académie célèbre, à laquelle je me faisais gloire d'appartenir, et mes respectueux remercîmens et ma vive reconnaissance ? L'espérance de la paix me rend celle de retrouver dans son sein mes illustres confrères, qui regretteront sans doute avec moi de ne pas lire sur leur liste le nom si cher et si justement fameux de Thomas, qui était aussi membre de la ci-devant Académie de Lyon ; de Thomas, mon tendre et fidèle ami, et dont j'ai laissé les cendres à Oullins. Mais une idée douce me console : ces cendres si respectables au génie, à la vertu et au patriotisme, sont sous la garde de l'Athénée, c'est-à-dire, dans le sanctuaire des sciences et de la liberté.

« Agréez, je vous prie, Citoyen président, l'assurance de tout mon respect.

« Ducis. »

De l'Institut national et de l'Athénée de Lyon. »

L'autre fragment inédit est de M. Dumas lui-même, et fait partie d'une Histoire de l'Académie de Lyon, qui aura 2 volumes in-8., et que l'auteur ne devrait pas garder plus long-temps en porte-feuille. Il s'agit, dans ce morceau, des Jolies femmes de Lyon :

« Les Lyonnaises ont toujours été célèbres par leur beauté. Les historiens nous apprennent que Charles VIII, se rendant à Naples, séjourna à Lyon pour les bonnes grâces et les attraits d'aucunes dames lyonnaises. Je rappellerai Louise Labé, notre Sapho, Clémence de Bourges, Pernette du Guillet, les dames Gigonne et Passefillon, que distingua particulièrement le farouche Louis XI, Sibille Cadière Stuart, qui joignait aux charmes de la figure le mérite de faire de jolis vers, dont quelques-uns ont été insérés dans les Annales poétiques, Marie de Pierre-Vive, épouse d'Antoine de Gondi, favorite de Catherine de Médicis, Jeanne Creste, surnommée la plus belle des belles, Jeanne Gaillarde, tant chantée par Clément Marot, et Marguerite Bellet, Marianne Croppet, Catherine Henry, dont M. Cochard possède les figures frappées en plomb par Bidan ou par Varin, fameux monétaire de Louis XIII. Entre toutes les dames françaises, le premier ambassadeur de la Porte-Ottomane en France, Méhémet-Effendi, accordait le prix de la beauté à celles de Lyon, qu'il avait vu rassemblées chez l'intendant de la province. Je ne parlerais d'aucune lyonnaise, citée dans nos temps modernes pour ses attraits, si un négociant ne m'avait rapporté un trait utile peut-être aux auteurs qui écriront l'histoire du commerce ou celle de la beauté. Ce négociant m'a assuré avoir rencontré, dans les mers du Bengale, un vaisseau dont la principale cargaison consistait en portraits de madame Récamier, peints en Angleterre et portant cette unique inscription : Mistriss Recamier ; on prétend même que des mouchoirs de la Chine, empreints des mêmes traits, ont été importés en Europe. Ce triomphe industriel en vaut bien d'autres. Nos dames doivent s'honorer, sous tous les rapports,

d'une qualité avantageuse et puissante. On dit avec raison qu'au premier coup-d'œil la beauté donne une espèce de supériorité à la personne qui en est douée; c'est la noblesse de la nature; on veut être quelque chose auprès d'elle. Socrate appelait la beauté une courte tyrannie, et Platon le privilége de la nature. Il n'y a pas de révolutions et de gouvernemens représentatifs capables de renverser ce privilége et cette tyrannie. »

INFLUENCE DE LA LITTÉRATURE ALLEMANDE SUR LA LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Sous ce titre M. Ernest Falconnet, de Lyon, a publié pour ses amis une brochure de 4 feuilles in-8., écrite d'un style gracieux et brillant; nous voudrions seulement un peu plus de liaison dans l'ensemble, moins d'emphase dans le style et plus de pensées; enfin, un but plus arrêté dans l'exécution. Nous lui devons de telles vérités, nous qui sommes ses vrais amis. Cet opuscule est néanmoins un morceau remarquable où se trouvent des aperçus pleins de justesse sur des talens aimés.

CHANSONS DE KAUFFMANN.

La dernière livraison des chansons de Kauffmann vient enfin de paraître. Interrompue par les Evénemens d'avril, cette publication s'est enrichie, depuis lors, de plusieurs pages, dignes en tout de celles qui les avaient précédées dans le monde littéraire. Nous n'essaierons pas d'apprécier ici les mérites de ce charmant recueil : le nom de M. Kauffmann est trop connu, à Lyon, pour qu'il soit besoin de rappeler ses titres à la faveur de cette partie du public de notre ville dont il s'est fait le Béranger. A l'exemple de notre poète national, M. Kauffmann s'est dit un jour : « LE PEUPLE, C'EST MA MUSE; » et le peuple est venu inspirer ses chants. Arrivant à une époque de petites gloires et de grandes infortunes, le chansonnier lyonnais accepta, sans hésiter, le seul rôle qui convînt à l'indépendance de sa pensée et à la noblesse de ses sympathies. Il se fit le courtisan du malheur, et dans plusieurs de ses chants, parmi lesquels nous citerons LA POLONAISE, LE MONT-SAINT-MICHEL, APRÈS AVRIL, on retrouve souvent l'expression énergique d'un ardent patriotisme et d'une généreuse pitié pour tant et de si glorieuses misères. Quelquefois, cependant, le poète détourne ses regards des infortunes qu'il a évoquées; il vient alors s'asseoir aux banquets du peuple, apportant son tribut de chansonnier au milieu de ces joies si courtes et si rares. Puis, se laissant aller à de douces rêveries, il regagne sa mansarde où l'attend Ninia, Ninia belle et tendre fille, célébrée dans ses vers, comme le fut autrefois Lisette, cette autre fille du peuple, immortalisée par les chants de Béranger.

Le recueil, publié par M. Kauffmann, offre donc une piquante variété dans le choix des pièces qu'il renferme; c'est au peuple qu'il s'adresse, et le peuple y trouvera un chant pour chacune des heures de sa pénible journée. Si ce livre

avait la prétention de servir à l'éducation des demoiselles ou s'il briguait l'entrée des salons, nous pourrions, sans doute, hasarder ici quelques conseils à l'auteur; mais telle n'est point sa destination; écrit pour le plus grand nombre et peu soucieux d'entrer dans un monde exceptionnel, il ira grossir la bibliothèque du peuple et de ceux qui sympathisent avec ses joies et ses douleurs. C. F.

UN MOT SUR LES FABRIQUES ÉTRANGÈRES DE SOIERIES.

Ce petit ouvrage qui contient tant de recherches précieuses et des vues si utiles, n'est pas seulement une œuvre littéraire, c'est le produit des vastes connaissances et des longues méditations d'un bon citoyen, d'un homme consciencieux et véritablement ami de son pays.

L'auteur, profondément convaincu que c'est en flattant les hommes et les peuples qu'on les perd, et que le meilleur moyen d'être utile à ses concitoyens c'est de leur dire la vérité tout entière, nous montre les choses, non telles que nous voudrions qu'elles fussent, mais telles qu'elles sont en réalité. Il nous fait connaître toutes les contrées manufacturières qui s'efforcent de nous arracher cette prédominance, que pendant tant d'années nous avons conservée. Il nous signale celles dont nous devons redouter plus particulièrement la concurrence; il s'applique à rechercher les causes de leur accroissement et de leurs progrès; il trace ensuite le tableau des différentes vicissitudes dont notre industrie a été frappée, depuis qu'elle nous fut importée par les italiens, jusqu'à ce jour; il nous la montre dans toutes ses phases, tantôt brillante, souvent stationnaire et quelquefois rétrograde; enfin il nous explique les causes de sa décadence, celles de sa prospérité, et nous indique par quels moyens on peut encore porter à son plus haut degré de splendeur, cette industrie si précieuse pour la cité qu'elle fait vivre et pour le pays qu'elle enrichit.

On est généralement persuadé en France et surtout à Lyon que nos soieries sont dans une position exceptionnelle, qu'elles sont sans rivales, sans concurrence et que nos manufactures sont inattaquables et impérissables, parce que leur supériorité tient à des causes particulières inhérentes au sol et à la ville de Lyon. On croit généralement que dans aucune autre localité on ne peut trouver des eaux aussi propices pour la teinture que celles du Rhône et de la Saône. On est enfin persuadé que les tisseurs de Lyon possèdent seuls le secret de ces étoffes qui font l'admiration du monde. Il est facile de concevoir combien une opinion aussi erronée et qui n'est fondée que sur notre amour-propre et notre ignorance de ce qu se passe chez nos voisins, a dû nuire aux progrès de nos manufactures et paralyser les efforts multipliés qui ont été si souvent et si infructueusement tentés pour améliorer nos produits.

Il est donc bien important que l'on sache que, dans presque toutes les contrées qui nous environnent, des manufactures de soieries ont été créées comme par en

chantement, que partout on a trouvé les moyens de bien faire et de produire à des prix avantageux pour le consommateur, et que si nos manufacturiers et nos tisseurs n'y prennent garde, la ville de Lyon, qui a été si long-temps la reine de l'industrie, ne tiendra bientôt plus qu'un rang secondaire sur les grands marchés de l'Europe.

Il est sans doute pénible d'avouer une position aussi difficile; mais elle existe, il faut la constater et surtout la faire connaître, pour qu'on travaille à l'améliorer.

Toutefois, hâtons-nous d'ajouter que notre ville possède encore dans son sein tous les élémens d'une grande prospérité, qu'elle peut encore facilement ressaisir et fixer pour long-temps le sceptre qui lui échappe; mais que pour y parvenir, il faudra qu'elle secoue beaucoup de préjugés, et qu'elle use de tous ses moyens afin de lutter avec avantage contre des rivaux qui deviennent tous les jours plus redoutables.

Notre journal étant essentiellement voué aux intérêts locaux, nous nous ferons un devoir de donner dans l'un de nos prochains numéros, une analyse exacte de l'ouvrage que nous annonçons. Nous nous estimerons heureux si nous pouvons ainsi contribuer au bien de la cité, en répandant et en propageant les précieux documens et les excellentes idées que contient le livre de M. Arlès-Dufour.

A.

MÉMOIRE DE M. THIAFFAIT.

L'Académie de notre ville avait mis au concours pour l'année 1834 la question suivante : Indiquer le meilleur moyen de fournir à la ville de Lyon les eaux nécessaires pour l'usage de ses habitans, pour l'assainissement de la cité et les besoins de l'industrie lyonnaise. Le mémoire de M. Thiaffait a été couronné.

Sur ces entrefaites, MM. Renaux et Mathieu, négligeant un concours académique, et visant à un succès plus positif qu'une médaille, se sont adressés directement à l'administration municipale. Ils offrent d'élever 200 pouces fontainiers d'eau du Rhône, à l'aide de deux pompes à feu, et de la filtrer par des moyens artificiels.

Ils se chargent de tous les frais d'établissement et d'entretien, pour la somme de cent vingt mille francs pendant 99 années, et la concession du terrain où se trouveraient leurs pompes, pendant la durée du traité.

M. Flacheron, mentionné dans le concours académique, proposait d'amener de Craponne 600 pouces fontainiers d'eau très-potable, au moyen d'anciens restes d'aqueducs romains, assez bien conservés pour n'occasionner que des dépenses peu considérables.

M. Thiaffait réunit les eaux des sources de Roye, et fournit à la ville cent cinquante pouces fontainiers d'eau, (24 litres par habitant), moyennant 680,000 fr. pour frais de premier établissement, et 75,000 francs de frais annuels. Comme on le voit, la proposition de M. Thiaffait était la moins onéreuse à la cité, et celle qui offrait la moindre quantité d'eau. Mais une objection capitale s'élève et nuit essentiellement à ce projet. Il arrive des époques de sécheresse dans l'année, où les sources se tarissent. Alors plus d'eau dans la cité! Les cent cinquante pouces fontainiers sont suspendus. Le projet de MM. Renaux et Mathieu, en offrant une eau moins fraîche, moins vive et moins agréable peut-être, ne présente pas cet inconvénient.

C'est maintenant aux capitalistes et à l'administration municipale d'examiner chacune de ces propositions, et de mettre en œuvre celle qui leur semblera avoir le plus de chances de succès.

L. B.

Revue Théâtrale.

LESTOCQ.

Enfin voici donc un opéra bien monté! C'est un heureux début pour la direction de M. Provence, et le public lui tiendra certainement compte de ses sacrifices et de ses soins. Grâce à lui nous avons vu les choristes habillés convenablement. Aussi quel aplomb remarquable! quel ensemble dans les chœurs! Je crois qu'il y aurait un chapitre intéressant à écrire sur l'influence du costume, non-seulement chez les comparses du théâtre et les acteurs, mais même chez les comédiens de plus haute volée. Comment voulez-vous en effet qu'un chœur de Turcs, de Grecs ou de Chevaliers, soit bien chanté quand, sous la cotte d'armes se révèle à tous les yeux le pantalon taché de l'épicier, et sous le turban la frisure prétentieuse du perruquier? Le danseur manquera ses battemens et ses pirouettes finales, si son tricot n'est pas propre ou s'il est trop évidemment raccommodé. Quel Figaro en guenilles avez-vous vu réussir?...

Revenons à Lestocq.

Un artiste de mes amis a spirituellement résumé mon opinion sur la musique de cet ouvrage; elle ressemble, nous a-t-il dit, à un tableau de Vatteau; on y trouve tout et rien; chez le peintre comme chez le compositeur on peut remarquer en détail un bon coloris, un dessin correct et agréable, un arrangement gracieux; mais l'ensemble de tout cela ne produit rien de bien saillant.

On a beaucoup discuté sur l'importance et le but de ces symphonies qu'on appelle ouvertures; on est tombé d'accord qu'elles devenaient inutiles dès quelles ne

résumaient pas tout le drame auquel elles servent de prélude; s'il en est ainsi, retranchons celle de Lestocq, car il est impossible de lui attacher aucun sens relatif au drame.

Si l'on voulait, on ferait pour l'ouverture de la Muette, un programme à l'instar de ceux de Berlioz, et ce programme tracerait, tour-à-tour, les angoisses d'une jeune fille trompée, les cris de fureur d'un peuple révolté, son triomphe, sa défaite; cette symphonie est à mon avis un drame complet. Celle de Lestocq est assez jolie, la manière dont le haut-bois entre en scène est heureuse; plus loin, une charmante mélodie de clarinette se trouve subitement remplacée par un allégro tapageur, dont le but devrait être, d'après ce que j'ai dit, d'acclamer le triomphe de la reine Elisabeth; mais il manque pour cela de dignité et de noblesse. Cet allégro se retrouve à la fin du premier acte, dans un beau chœur chanté par des soldats, et là, il est bien placé; car ce sont de joyeux et gais conspirateurs les soldats de Nowogoroob. Voyez : les voilà à table; vous croyez qu'ils vont déjeuner en militaires affamés, puis complotter sourdement et se chuchotter mille plans de réussite? Du tout, ils vont chanter, chanter le verre à la main.... St-Nicolas et Bacchus, voilà leurs divinités! ces couplets de table sont délicieux; la coupe en est dramatique ainsi que l'harmonie; à Paris, on les a applaudis à tout rompre. C'est qu'à Paris on n'est jamais en reste de bravos, dès qu'il s'agit de mettre les tyrans à mort : ici les applaudissemens ont été assez froids; c'est que toutes les fois que nous avons voulu tuer la tyrannie, c'est elle qui nous a tués ou emprisonnés.

Au second acte avez-vous remarqué ces couplets qui finissent en duo, entre Lestocq et Catherine, quelle fraîcheur et quelle simplicité; c'est un des morceaux les plus heureux de l'ouvrage; il a en effet un agréable parfum de cette époque de Louis XV. Que si vous vous plaignez de cette simplicité que j'aime tant, moi, écoutez l'orchestre, remarquez cette gracieuse mélodie des violons, et alors soyez de mon avis. Après cela vient le quatuor, le fameux quatuor dont on parlait tant; c'est en effet une œuvre très-remarquable, le motif en est ravissant, et surtout la succession d'accords qui y ramène; cet acte se termine par un septuor qu'on applaudit beaucoup et qui mérite de l'être.

Pensez-vous comme moi que la reine doit toujours se révéler, même sous le costume de la bergère? si tel est votre avis, n'avez-vous pas trouvé indigne d'Elisabeth et surtout d'Auber, cette introduction d'orchestre et ces couplets chantés par la reine? Auber a voulu être original et il a été trivial; au quatrième acte, Madame Dérancourt n'a pu, avec son admirable talent, donner à son grand air la verve et la couleur qui manquent à cette composition. Voici Lestocq, Lestocq trahi par Elisabeth, sur le point d'être livré à ses ennemis; Lestocq voué à une mort presque certaine se prend à regreter la France sa patrie, il y avait là le motif d'un bel air. Quoi de plus dramatique que cette position du docteur intrigant? quoi de plus capable d'inspirer un compositeur que ce mot magique de patrie qui a inspiré tant d'artistes, peintres, poètes et musiciens? Tout en causant avec lui-même

de la France, Lestocq entend du bruit : ce sont les soldats de Nowogorood qui s'introduisent dans le palais; il n'y a pas un moment à perdre, il y a une dernière détermination à prendre; un chœur mystérieux et conspirateur commence; ce chœur est d'un effet puissant, non que le motif en soit heureux, mais il est convenablement placé, l'exécution en est bonne, le crescendo de l'orchestre et des voix y est merveilleux.

La pièce se termine par des coups de fusils et par un chœur triomphal; à propos de cela, je voudrais bien que les porte-drapeaux ne les agitassent pas sur la tête d'Elisabeth d'une manière si ridicule.

Madame Vadé-Bibre est aussi bien en reine qu'elle est mal en bergère, et je vous dirai tout bas qu'elle est très-mal en bergère. C'est entre elle et madame Valière un déplaisant contraste de petitesse et de grandeur.

Si malgré nos prévisions, Lestocq ne fait pas de brillantes recettes, la faute doit être rejetée, non point sur nos artistes, qui tous ont rivalisé de zèle, mais bien sur Auber. La musique de cet ouvrage est manquée; elle devait avoir deux caractères opposés : l'un de légèreté et de coquetterie, c'était la part d'Elisabeth; l'autre largement indiqué, tracé avec vigueur, appartenait à l'adroit et intrigant médecin. Il y a bien çà et là quelques marches de basse qui ont une tendance à reproduire quelque chose de cela, mais ce n'est pas assez; Auber manquait de sujets, il a écrit pour les acteurs, et non pour le poème; aussi, les morceaux d'ensemble fourmillent dans sa partition, tandis qu'on y cherche vainement un morceau capital : tout cela explique peut-être la froideur du public.

Cependant, à tout prendre, la musique est jolie, le drame attachant : que faut-il de plus pour un succès?.....

A. Manjquet.

Revue Musicale.

MM. ARTÔT ET ED. LHUILLIER, MAD. GRANDOLFI, MM. HAUMANN ET PANTALÉONI.

Dieu merci, notre Lyon, pauvre ville morne et triste, maintenant qu'elle est ceinturée de remparts, et que la misère et la ruine, suites inévitables des grandes tourmentes politiques, pèsent sur elle de leur immense poids : Dieu merci, dis-je, notre Lyon n'est pas tout-à-fait abandonné des artistes, eux qui sont, après l'espérance, la seule puissance capable de faire oublier un peu les chagrins et les maux de la vie.

Aussi, qui sait si du milieu des souffrances du peuple ne surgissent pas de nobles enfans, impatiens de tant de douleurs, auxquels leur cœur de poète et leur ame passionnée font rêver un avenir meilleur.

Ceux-là seront peut-être un jour d'admirables peintres, de grands musiciens, peut-être aussi nous prouveront-ils que la poésie n'est pas perdue pour toujours, et qu'elle est encore le plus beau des langages.

Je crois pour ma part ce résultat excessivement probable, et je gagerais que nous gagnerons en artistes ce que nous perdons chaque jour en commerçans; ce sera si vous voulez tant pis pour la France; mais tant mieux pour nous.

D'ailleurs ce livre fait foi de ce que j'avance; voyez plutôt le dévouement de ces jeunes hommes qui veulent enfin s'affranchir du joug de la centralisation, pour ne plus voir qu'avec leurs propres yeux, ne juger qu'avec leur conscience; à eux il appartient d'encourager les premiers essais de leurs compatriotes, à eux le droit de dire à ceux que la centralisation aura repoussés, abattus : Venez à nous, frères, devant vous s'ouvre une patrie nouvelle, exempte d'intrigue et de coterie, car elle possède comme tout ce qui est jeune, une ame généreuse, libre, ardente

pour le bien et ennemie du mal..... ici je m'aperçois que j'ai pris la plume pour écrire un feuilleton, et que des réflexions presque étrangères m'ont entraîné loin de mon sujet.

J'ai dit en commençant que nous n'étions pas tout-à-fait abandonnés des artistes; j'aurais dû ajouter que nous ne les abandonnons pas non plus, car deux fois la foule s'est pressée aux concerts de MM. Artôt et Lhuillier.

M. Artôt est un jeune violoniste qui s'est fait vivement applaudir, car on a reconnu que son talent pouvait grandir, et qu'à la perfection du chant il lui était facile d'ajouter celle du trait; M. Artôt a joué deux ou trois airs de sa façon d'une manière piquante et originale; je recommande aux amateurs celui EN LA MAJEUR, comme une œuvre qui résume tout ce qu'il y a chez notre artiste de délicatesse, de grâce et de coquetterie.

Quant à M. Lhuillier, il était connu depuis longtemps par une foule de jolies et gracieuses romances; mais par exemple, ce que nous ne connaissions pas encore dans les concerts c'étaient LES CHARGES PARLÉES, que cet artiste nous a dites. Je lui ai conseillé quelque part de les laisser à Odry et à Vernet qui en ont seuls le secret; je crois que j'ai bien fait; d'ailleurs, ce qui nous aurait amusé après une gaie réunion de gais convives ou après un quadrille de Muzard dans un salon artiste, nous a paru tout-à-fait étrange dans un concert. Je crois en un mot qu'il faut savoir choisir son théâtre, et c'est ce que n'a pas fait M. Lhuillier.

Avez-vous jamais entendu parler de Mad. Grandolfi? non! eh bien, ni moi non plus; seulement, un soir, j'ai vu une grande et belle femme, ma foi! laquelle grande et belle femme avait préalablement fait vendre son portrait chez les marchands de musique de notre ville, j'ai vu, dis-je, chanter cette grande et belle femme, puis je l'ai vue, accueillie par d'outrageans bravos, se dépiter, chanter plus mal encore, employer à tort et à travers une voix qui a pu être belle, puis enfin la foule (je dis la foule, c'est une honnêteté) s'écouler insensiblement.

Le lendemain, on se demandait : eh bien! que pensez-vous de Mad. Grandolfi? moi?.... rien....

A nous deux, Haumann, à nous deux mon violoniste chéri, mon artiste de prédilection, à nous deux, chanteur sublime, laissez-moi vous jeter ici mon juste tribut de louanges. Oh! dites-nous par quel moyen vous maîtrisez avec tant de puissance la foule attentive? dites-nous quel art magique vous possédez pour ainsi nous émouvoir? pour tantôt nous arracher des larmes, tantôt nous faire tressaillir de joie, d'amour, de crainte, et toujours d'admiration?

Je voudrais vous entendre toujours, Haumann; car j'aime la mélancolie et la suavité de vos accords, j'aime la passion de votre chant, j'aime votre ame qui se révèle partout dans votre exécution, dans les traits les plus difficiles comme dans les plus simples; j'aime aussi jusqu'à votre sourire triste et rêveur quand vous chantez de mélancoliques mélodies, sardonique et railleur quand vous vous riez des plus grandes difficultés de l'art; car mon sourire à moi devient comme le vôtre sardonique et railleur.

Vous avez vu aussi quelle impression vous faisiez sur cette masse d'auditeurs qui n'avaient plus qu'une même oreille pour vous entendre, qu'une même ame pour vous comprendre, qu'une même bouche pour vous applaudir. En vérité, j'étais heureux de votre triomphe : c'est qu'il est si beau de voir un triomphe aussi beau que le vôtre!

Dirai-je toute la perfection du talent de Haumann? je le crois pour ma part au-dessus de l'analyse; ceux qui l'ont entendu ont dû reconnaître qu'il est impossible de faire avec plus de délicatesse, de grâce, et surtout de fini, les traits les plus compliqués, les arpéges les plus précipités.

On a beaucoup parlé du célèbre Paganini; j'avoue que je ne peux pas croire qu'on puisse dépasser la ligne que M. Haumann a atteinte, et il a réalisé tout ce que mon imagination m'avait représenté du grand violoniste italien.

Ici doit se trouver naturellement une comparaison entre Haumann et Artôt : je vais la faire en deux mots.

Haumann est un talent achevé; Artôt est un jeune homme bouillant aussi de verve et d'imagination, mais qui a besoin de travailler encore pour sortir franchement du commun des martyrs.

L'autre soir, je me laissai entraîner à un concert, c'était pour entendre un habile artiste, disait-on, M. Pantaléoni.

Ce soir-là l'immense salle de la Loterie renfermait une assez notable assemblée. Le concert commença, je crois, par un froid quatuor de Beethowen, lequel quatuor eut seulement le privilége d'abaisser encore de quelques degrés la température de la salle, (Dieu nous garde donc désormais d'un quatuor de Beethowen à la salle de la Loterie.) Puis vint M. Pantaléoni.

Quelques mesures chantées avec sagesse et surtout avec une voix admirable de ténor, me firent penser que nous entendions-là un heureux rival de Rubini; mais point.... je reconnus bientôt que les traits étaient manqués, les cadences mal faites, les trilles et les roulades embrouillées; malgré tout cela c'étaient des tonnerres d'applaudissemens. Il me vint à l'idée que mes sens étaient peut-être pervertis, et que par conséquent je ne pouvais être qu'un très-mauvais juge, aussi je m'abstins de juger; j'avais pourtant démêlé dans la foule un grand nombre de jeunes compatriotes de M. Pantaléoni, accompagnés du ban et de l'arrière-ban de leurs amis. Il était bien juste que cette innocente coterie applaudît à outrance; on a tant de plaisir à faire valoir un artiste du pays, surtout quand malgré tous ses défauts il fait souvenir de la manière, du tour, des fioritures qu'on a entendus dans sa jeunesse, en un mot, quand on est loin de la patrie et qu'il la rappelle.

Plus tard, M. Pantaléoni a chanté au théâtre, et là, le public l'a applaudi, quand il a chanté simplement en posant bien sa voix, sans effort et sans prétention; mais ce bon public est resté froid à certains traits un peu prétentieux et passablement manqués. Donc M. Pantaléoni qui possède une fort belle voix, a besoin d'aller à Paris pour entendre les grands maîtres; nul doute qu'avec du travail, il ne puisse se placer au premier rang.

A. Maniquet.

Chronique Littéraire.

Les journaux se sont entretenus ces derniers temps, du beau projet de publications historiques annoncé par M. Guizot, et qui doit avoir de si féconds résultats pour les hautes études. A Lyon, MM. Péricaud, Breghot du Lut, et de Chelles, archivistes, ont été désignés dans la circulaire du ministre, comme devant être les correspondans du comité de Paris. La Bibliothèque de notre ville possède plusieurs documens d'une haute importance, plusieurs pièces inédites, qui pourront jeter un grand jour sur certaines époques de notre histoire. Pour le XVIe siècle, entr'autres, il existe un poème en vers latins sur les troubles religieux, sur les dissentions intestines qui couvrirent notre France d'un crêpe sanglant. Le manuscrit DE TRISTIBUS GALLIÆ est curieux sous ce rapport-là. Des dessins faits à la plume accompagnent le texte, et en sont le commentaire le plus précieux. Les villes de Lyon, Valence, Montbrison, etc., figurent tour-à-tour dans cet ouvrage. C'est un spectacle hideux et révoltant, que celui des fureurs où se portèrent les protestans et les catholiques : on voit, dans les dessins des hommes gisans par terre, et dont la poitrine tout entière est creusée en forme de petite auge ; on sait à quel déplorable usage l'homme était ainsi plié après sa mort !...

— M. A. Bignan vient de publier la deuxième édition de la traduction de l'ILIADE en vers français ; la première avait paru en 1830. Celle-ci est, en quelque sorte, un nouvel ouvrage, par les changemens et les additions que l'auteur y a faits. M. Bignan a donné ses deux beaux volumes à la bibliothèque de Lyon ; nous espérons apprécier plus tard ce grand travail de notre jeune compatriote, qui traduit maintenant l'ODYSSÉE.

— M. Prunelle, maire de Lyon, a fait, tout récemment hommage à la bibliothèque de cette ville, d'un manuscrit de LA COMEDIA di Dante Alligheri, portant la date 1462, et d'une fort belle exécution typographique. Ce manuscrit a appartenu au Cardinal Albani, qui fut bibliothécaire du Vatican et le protecteur des gens de lettres.

—M. Pichard, allié de J. M. Jacquard, ayant émis le premier le vœu de voir ouvrir une souscription pour élever un monument en l'honneur d'un citoyen à qui notre ville doit une partie de ses richesses, la chambre des prud'hommes a pris une décision à ce sujet, et a voté une somme de 200 fr.

La souscription s'élevait à la fin de décembre, à 12,238 fr.

Une commission définitive réglera l'emploi des fonds, et décidera la forme du monument à élever, soit à Lyon soit à Oullins, sur la tombe même de Jacquard.

L'éloge de cet habile mécanicien a été mis au concours par l'Académie de Lyon.

— Un jeune artiste, notre compatriote, M. Mouterde, vient de terminer une médaille frappée en l'honneur de Jacquard; d'un côté elle porte la tête de notre célèbre mécanicien, et de l'autre, une couronne de chêne avec ces mots : AU CITOYEN UTILE; cette médaille qui, sous plusieurs rapports, fait honneur au talent de M. Mouterde, était presque terminée à la mort de Jacquard, et n'a reçu depuis que de légères retouches de détails. On dit qu'elle a été gravée en grande partie d'après nature; nous le croirions volontiers, car la ressemblance des traits de Jacquard nous a paru frappante.

—L'Académie des sciences, lettres et arts de Lyon, dans sa séance du 2 décembre, a reçu au nombre de ses membres titulaires, M. le docteur Gauthier, auteur de plusieurs traductions estimées, de quelques articles de la BIOGRAPHIE UNIVERSELLE, etc.

—La loge maçonique du Parfait-Silence, après avoir voté, il y a un an, une médaille pour récompenser l'acte de bravoure et d'humanité, accompli par Hénin, le 26 août 1833, vient de la faire frapper et de l'envoyer à son adresse.

Pierre Antoine Henin est âgé de 29 ans, marin du port de Boulogne, marié et père d'un enfant; il n'est point pilote comme on l'a dit, mais attaché à l'Etablissement des Bains. Il n'est point maçon comme on l'a dit encore, mais fils de maçon. Il vit de son travail, et jouit d'une bonne réputation.

Voici l'acte de dévouement qui honore Hénin aux yeux de ses concitoyens et de tous ceux qui apprécient une belle action. Ce trait lui a valu, en septembre 1833, la décoration de la légion d'honneur.

Au moment du naufrage de l'AMPHITRITE, le 27 août 1833, Hénin était sur la plage lorsque le capitaine du port demanda s'il y avait parmi les marins présens, un d'eux assez courageux pour aller à la nage demander une ligne à bord de ce bâtiment et l'apporter à terre; à peine cette demande était-elle faite qu'Hénin se présenta, il se fit attacher une corde à travers le corps, et aussitôt après il s'élança à la mer; il lutta long-temps contre la fureur des flots qui le rejetèrent plusieurs fois

sur la plage ; s'apercevant que la corde qu'il avait sur lui gênait ses mouvemens, il s'en défit et s'élança de nouveau dans les flots, au risque mille fois d'y être englouti ; après des efforts et un courage incroyables, il parvint à aborder l'Amphitrite. Sur sa demande on lui envoya une ligne qu'il ne put apporter jusqu'à terre, parce que cette ligne s'étant arrêtée à bord du bâtiment, ainsi qu'on l'a appris depuis par un marin de l'équipage qui a été sauvé, il a été obligé de l'abandonner.

Ce n'est pas, du reste, le premier acte de dévouement exercé par Hénin. L'année dernière, un anglais, en se baignant, aurait perdu la vie, si Hénin, malgré son père qui voulait l'arrêter, ne s'était jeté à la mer, et n'était parvenu à le sauver. Cette action a été récompensée par une médaille d'or qui lui a été décernée par la Société Humaine de Londres.

Peu de jours après le naufrage de l'Amphitrite, le brave Hénin se présenta au bureau de l'Annotateur de Boulogne, pour y demander un exemplaire du journal dans lequel on rendait justice à son intrépidité et à son dévouement. On entra en conversation avec lui et, après l'avoir félicité sur sa belle conduite, on lui témoigna l'assurance que l'on avait de lui voir accorder la croix-d'honneur en récompense de son courage. Le naufrage, ses déplorables résultats, les mesures à prendre à l'avenir en pareil cas, tel fut le sujet de l'entretien. On lui dit qu'il était question de se procurer des fonds pour acheter un bateau de sauvetage, que sa construction particulière rendît plus propre que d'autres à ce service. — Un bateau de sauvetage!... s'écria Hénin avec chaleur et sous l'inspiration des sentimens que ce mot seul avait fait naître dans son cœur. Eh bien? s'il en existe jamais un à Boulogne, la plus belle récompense que l'on pourrait m'accorder serait de m'en nommer le patron, qu'on me laisse choisir les gaillards qui le monteront avec moi, et je vous réponds qu'il sera bien bordé!...

Cette exclamation spontanée peint mieux que ne pourrait le faire le plus long discours, les sentimens qui animent le brave et digne Hénin. C'est toute une révélation.

ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES. *

JANVIER.

1794. 1. Supplice de trente-deux propriétaires, ou ex-nobles du Bourbonnais ou du Nivernais, amenés à Lyon l'avant-veille et condamnés à mort par la Commission révolutionnaire.

1800. » Entrée triomphante du maréchal Masséna.

1803. » Mort du docteur Pitt, un des membres les plus distingués de l'Académie de Lyon et de la Société de Médecine de cette ville.

1820. » Organisation de l'assurance mutuelle contre l'incendie.

1752. 2. Mort, à Paris, de Gaspard Terrasson, oratorien, habile prédicateur, né à Lyon en 1680.

1803. » Mgr. Joseph Fesch prend possession du siége archiépiscopal de Lyon.

1810. » Publication du premier numéro du Journal de Lyon et du dép. du Rhône, de l'imp. de Roger, in-4°, de 4 pages, paraissant les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

1779. 3. Mort de Claude Bourgelat, né vers 1712, fondateur de l'Ecole vétérinaire de Lyon, ouverte dans le faubourg de la Guillotière, le premier janvier 1762.

1826. » Mort du maréchal Suchet, né à Lyon le 2 mars 1770.

* Nous devons la communication de ces Ephémérides à MM*** arrière-petits-neveux de Dom Pierre de Saint-Romuald, religieux Feuillant, mort à Paris, en 1667, auteur du Trésor chronologique et historique, etc., etc.

1809. 4. Installation du Comptoir d'escompte de la Banque de France.

1794. » Arrêté du Directoire du Département du Rhône, portant : « Art. I. Il est défendu à tous citoyens, propriétaires, de laisser inculte aucune partie de leurs terrains. Art. II. Sont considérées comme terres incultes, toutes celles employées à des objets de luxe, comme parterres, parcs et allées d'arbres ne produisant aucuns fruits utiles, etc. »

1794. 5. Le Conseil-général de la commune place le buste de Chalier dans le lieu de ses séances.

— Même jour. — Le Comité révolutionnaire de l'arrondissement Briad, arrête que tout membre de ce Comité surpris dans le vin ou dans toute autre débauche, sera censuré par l'assemblée et à la seconde fois rayé du nombre de ses membres.

1786. 6. Mort de Pierre Poivre, célèbre voyageur, naturaliste et économiste, né à Lyon en août 1719.

1794. » Albitte fait guillotiner en effigie le pape, les rois d'Angleterre, de Prusse et de Sardaigne, l'empereur d'Autriche et le ministre anglais Pitt.

1794. 7. Arrêté des Représentans du peuple, portant : « Les Représentans du peuple envoyés dans la Commune-Affranchie, pour y assurer le bonheur du peuple avec le triomphe de la République dans tous les départemens environnans, et près de l'armée des Alpes;

« Considérant que le peuple français ne peut reconnaître d'autres signes privilégiés que ceux de la loi, de la justice et de la liberté, d'autre culte que celui de la raison publique et de la morale universelle, d'autre dogme que celui de sa souveraineté et de sa toute-puissance;

« Considérant que si, au moment où la République vient de déclarer solennellement qu'elle accorde une protection égale à l'exercice des cultes de toutes les religions, il était permis à tous les sectaires d'établir sur les places publiques, sur les routes, dans les rues, les enseignes de leur secte particulière, d'y célébrer leurs cérémonies religieuses, de les annoncer au son des cloches ou autres instrumens quelconques, il s'ensuivrait de la confusion et du désordre dans la société;

« Arrêtent ce qui suit :

« Art. I. Tous les cultes des diverses religions ne pourront être exercés que dans leurs temples respectifs.

« II. La République ne reconnaissant point de culte dominant ou privilégié, toutes les enseignes religieuses qui se trouvent sur les routes, sur les places et généralement dans tous les lieux publics,

seront anéanties; les cloches seront brisées et envoyées aux fonderies de canons.

« III. Il est défendu, sous peine de réclusion, à tous les ministres, à tous les prêtres, de paraître ailleurs que dans leurs temples avec leurs costumes religieux.

« IV. Dans chaque municipalité, tous les citoyens morts, de quelque secte qu'ils soient, seront conduits, vingt-quatre heures après le décès et quarante-huit en cas de mort subite, au lieu destiné pour la sépulture commune, couverts d'un voile funèbre, sur lequel sera peint le sommeil, accompagnés d'un officier public, entourés de leurs amis revêtus de deuil, et d'un détachement de leurs frères d'armes.

« V. Le lieu commun où leurs cendres reposeront sera isolé de toute habitation et planté d'arbres, sous l'ombre desquels s'élèvera une statue représentant le sommeil : tous les autres signes seront détruits.

« VI. On lira sur la porte de ce champ, consacré par un respect religieux aux mânes des morts, cette inscription :

LA MORT EST UN SOMMEIL ÉTERNEL * :

« VII. Tous ceux qui après leur mort seront jugés par les citoyens de leur commune avoir bien mérité de la patrie, auront sur leurs tombes une pierre figurée en couronne de chêne.

« VIII. Le présent arrêté sera imprimé, lu, publié et affiché dans toute l'étendue des départemens environnans, adressé à tous les districts qui le feront parvenir à tous les conseils généraux des communes. Tous les ci-devant prêtres, tous les ci-devant nobles sont responsables des obstacles qui pourraient être apportés à son exécution.

« Fait à COMMUNE-AFFRANCHIE, le 17 nivôse, an II de la République démocratique, une et indivisible.

Les Représentans du Peuple,
FOUCHÉ de Nantes, ALBITTE, LAPORTE.

1785. 8. Pose de la première pierre de la prison de Roanne, construite sur les dessins de l'architecte Bugniet.

1709. » Le consulat arrête que l'exécuteur de la haute-justice sera payé annuellement des deniers de la ville, à condition qu'il ne prendra

* Ce ne fut que le 7 mai suivant (18 floréal an II) que la Convention rendit un décret portant que le peuple français reconnaissait l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme.

ni percevra aucune chose dedans ni dehors de cette ville, sur aucuns paysans ni autres personnes, sur les vivres et denrées. — Déjà vers le milieu du seizième siècle le Consulat avait cherché à abolir cet usage qui existe encore dans quelques parties de l'Ecosse ; le bourreau s'y appelle Locman, parce qu'un de ses priviléges consiste à prendre une petite poignée (Lock en écossais) de farine dans chaque boisseau exposé au marché. Voyez LA JEUNE FILLE DE PERTH, par Walter Scott, c. XX ; et les NOUVELLES ARCHIVES DU RHÔNE, tom I, pag. 51.

1821. » Mort, à Paris, de Mary Gay, femme Allart, née à Lyon vers 1775. Chénier cite avec estime, dans son TABLEAU HISTORIQUE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, la traduction qu'elle a publiée en 1797, d'ELÉONORE DE ROSALBA, roman d'Anne de Radcliffe, que l'abbé Morellet avait déjà traduit sous le titre de L'ITALIEN. Voyez l'ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE de M. Mahul.

1599. 9. Mort de Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon, chancelier de Mayenne pendant la ligue, etc.

1805. 9. Le bâtiment de la Déserte est cédé en toute propriété à la ville de Lyon, pour être appliqué au dédommagement qu'elle réclame, en vertu de l'article II du décret impérial du 17 messidor dernier (6 juillet 1805), dont l'article premier la charge de toutes les dépenses à faire pour le logement du général commandant la dix-neuvième division militaire, etc. Décret du 19 nivose an XIII.

1794. 10. Supplice d'Adrien Lamourette, évêque constitutionnel du département de Rhône-et-Loire.

1790. 11. Ouverture de la session générale du département. M. Imbert-Colomès, vice-président, prononce un discours dans lequel il attaque la Révolution ; il est interrompu et hué ; ce discours n'est point mentionné au procès-verbal. Voy. le rapport fait par Thevenin à l'assemblée nationale, le 28 mai 1792.

1794. » Publication du premier numéro du JOURNAL RÉPUBLICAIN.

1102. » Entrée à Lyon de Napoléon Bonaparte, premier consul.

1835. » M. Verne de Bachelard, conseiller à la Cour royale de Lyon, est nommé député du Rhône, en remplacement de M. Dugas-Monbel, décédé à Paris, le 30 novembre 1834.

1794. 12. Supplice de Cyr Décrenice, architecte distingué, mort âgé de 62 ans.

1849. » Mort de l'abbé Morellet, de l'Académie française, né à Lyon, le 7 mars 1727. Voyez sur cet illustre Lyonnais que Voltaire appelait Mords-les, la BIOGRAPHIE UNIVERSELLE et les MÉLANGES de M. Breghot du Lut, pag. 119 et suiv.

1840. » Mort de Pierre-Claude-Catherin Willermoz, médecin distingué, membre de l'Académie de Lyon, né le 17 mars 1767.

1536. 13. Entrée de François I, roi de France.

1793. » Les Corps administratifs et judiciaires, réunis en séance extraordinaire, nomment, après de violens débats, des commissaires pour porter à la Convention une adresse signée par un certain nombre de citoyens, qui engagent les membres de cette assemblée à presser le jugement de Louis. Dans la même séance, on arrête que « la caisse sera battue dans chaque section, et que les tables seront posées sur des places publiques, à l'effet de recueillir les signatures des citoyens pour le prompt jugement de Louis Capet. »

1793. » Première représ., sur le théâtre des Célestins, de L'HOMME DE LA ROCHE, mélod. hist., tiré des ANNALES LYONNAISES, par Augustin Hapdé, auteur de LA TOUR DE LA BELLE-ALLEMANDE, mélod., et du DÉLUGE, pièce à spectacle.

1802. 14. La ville de Lyon donne au premier consul une fête magnifique dans la salle du Grand-Théâtre.

1815. » Première représentation sur le théâtre du Vaudeville, à Paris, des TROIS SAPHOS LYONNAISES, OU UNE COUR D'AMOUR, comédie-vaudeville, en deux actes, par Barré, Radet et Desfontaines. — Ces trois Saphos sont Louise Labé, surnommée la belle Cordière, Clémence de Bourges et Pernette du Guillet.

1790. 15. Composition du département de Rhône-et-Loire, formé des anciennes provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais.

1793. 15. De jeunes intrépides Lyonnais, secondés par les porte-faix et les mariniers du port du Temple et du port Saint-Vincent, parcourent la ville et renversent les tables sur lesquelles on avait fait mettre des registres destinés à recevoir les signatures de ceux qui demandaient le prompt jugement, c'est-à-dire la mort de Louis XVI.

1617. 16. Pose de la première pierre des nouveaux bâtimens de l'Hospice de la Charité.

1793. 16. Fouché et Collot-d'Herbois écrivent à la Convention : « ... Convaincus qu'il n'y a d'innocent dans cette infâme cité que celui qui fut opprimé ou chargé de fers par les assassins du peuple, nous sommes en défiance contre les larmes du repentir ; rien ne peut désarmer notre sévérité.... On n'ose pas vous demander le rapport de votre premier décret sur l'anéantissement de Lyon, mais on n'a presque rien fait jusqu'ici pour l'exécuter. Les démolitions sont trop lentes; il faut des moyens plus rapides à l'impatience républicaine, l'explosion de la mine et l'activité dévorante de sa flamme peuvent seules exprimer la toute-puissance du peuple : sa

volonté ne peut être arrêtée comme celle des tyrans; elle doit avoir l'effet du tonnerre (Pap. inéd. trouvés chez Robespierre, I, 316.). »

1805. » M. Clerc remplace le célèbre M. Ampère au Lycée de Lyon comme professeur de mathématiques.

1601. 17. Traité de paix entre la France et la Savoie, conclu à Lyon pendant le séjour d'Henri IV en cette ville.

1814. » Un parlementaire autrichien est introduit à Lyon et somme la ville de se rendre. Mais les autorités instruites que l'armée ennemie, dont les avant-postes étaient au faubourg Saint-Clair, ne s'élèvait pas à deux mille hommes, refusent l'entrée de Lyon aux Autrichiens qui se replient sur Montluel.

1584. 18. Gilles Garnier, natif de Lyon, est, par arrêt du parlement de Dôle, brûlé dans cette ville, comme LOUP-GAROU, ayant MAINS semblant PATTES. Voyez le DICTIONNAIRE DE JURISPRUDENCE, de Prost de Royer, II, 257.

1802. » Arrêté du Ministre de l'Intérieur, qui met l'administration des hospices de Lyon sous la direction d'un conseil-général. — Autre arrêté portant création d'un conseil de commune.

1623. » Translation à Annecy du corps de saint François de Salles, mort à Lyon, dans le couvent de la Visitation, le 22 décembre précédent. — Suivant le P. Binet, S. François disait de lui-même : « Il n'y a quasi que Dieu et moi qui aimons les pauvres pécheurs. » On connaît aussi ce mot du roi martyr : « Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimons le peuple. »

1829. » Association pour la défense de la religion catholique.

1794. » Achard écrit au citoyen Frétille, commissaire aux démolitions : « Le Conseil municipal me charge de t'avertir qu'une partie des maisons situées le long du quai du Rhône, et surtout vers le Collége et le pont Saint-Clair, menace la vie des citoyens. Tu voudras faire les plus grandes diligences pour obvier à tout accident. Il faudrait au moins faire détacher les moellons qui sont sur le point de tomber. » — Le même jour Frétille répond... : « Je t'observe que je ne suis point chargé de la police de la ville; je n'ai pas le droit de faire abattre les maisons qui ne me sont pas indiquées.... J'ai déjà plus d'ouvrage que je ne puis en faire, sans me charger de celui que le conseil voudrait m'attribuer; etc. »

1816. » Loi qui confirme l'arrêté de la commission de l'Instruction publique du 31 octobre précédent, qui, entre autres dispositions, supprime la Faculté des sciences de Lyon à compter dudit jour 31 octobre 1815. — A cette époque les fonctions de professeurs de la Faculté

des sciences de Lyon étaient remplies par MM. Mollet (mathématiques appliquées), Soquet (chimie), Clerc (mathématiques), Guillemet (physique), A. Mouton-Fontenille (histoire naturelle). — La Faculté des sciences de Lyon a été rétablie par une ordonnance royale du 23 décembre 1833.

1802. 19. Le premier consul visite les ateliers et les différentes manufactures.

1805. 20. Te Deum chanté dans la cathédrale, en actions de grâces du sacre de Napoléon. M. Renaud, un des vicaires-généraux, prononce un discours analogue à la circonstance. — Ce Te Deum avait été ordonné par un mandement du cardinal Fesch, daté de Paris, le 27 décembre précédent. On y remarque le passage suivant : « Ainsi Dieu l'a voulu, pour apprendre de rechef aux peuples et à leurs chefs ce qu'ils avaient trop oublié : que lui seul est le grand ordonnateur des empires; que nul royaume, nulle famille régnante ne saurait exister, ni par la puissance de ses armées, ni par l'ancienneté de sa race, ni par la profondeur de sa politique, ni par tout autre moyen réparateur ou conservateur, lorsque le moment de sa destruction est arrêté dans les conseils éternels...,.

« .... N'est-ce pas le même Dieu qui désigne les familles qui doivent occuper les trônes, et les chefs de ces familles augustes, et qui fait entendre sa voix de l'orient à l'occident et du nord au midi, lorsque le Souverain Pontife proclame solennellement à la face de toutes les églises Napoléon empereur des Français, et qu'il s'écrie : Vive l'empereur éternellement, Vivat imperator in æternum! »

1705. 21. Mort, à Paris, du P. Claude-François Menestrier, jésuite, historiographe lyonnais, né le 10 mars 1631.

1804. » Mort, à la Croix-Rousse, de Jean-Baptiste Pinet, premier mécanicien qui ait paru à Lyon pour les usines. C'est à lui qu'on doit le perfectionnement des moulins situés sur le Rhône.

1812. » Mort de Jean Espérance Blandine de Laurencin, membre de l'Académie de Lyon, né en cette ville le 9 janvier 1740, auteur de quelques pièces de vers.

1269. 22. Traité de paix entre les chanoines de Saint-Just et les citoyens de Lyon.

1823. 23. M. Le comte de Brosses, nommé préfet du Rhône, en remplacement de M. le comte de Tournon, est installé dans ses fonctions. — M. de Brosses est mort à Paris le 2 décembre 1834; il avait été remplacé en août 1830, par M. Paulze d'Ivoy; il était fils du savant auteur du Mécanisme des Langues.

1820. » Inondation désastreuse de la Saône, occasionnée par la débâcle des glaces. Moniteur, pag. 114.

1793. 24. Réjouissances dans les clubs à l'occasion du supplice du roi. — La consternation règne dans toute la cité. — La guillotine est en permanence sur la place des Terreaux, à côté de l'arbre de la liberté.

1793. » Mort sur l'échafaud de plusieurs lyonnais parmi lesquels se trouvait Jean-Pierre Morand, architecte, constructeur d'un pont sur le Rhône, auquel on a donné son nom.

1802. 25. Le citoyen Chaptal, ministre de l'intérieur, assiste à une séance de l'Athénée. Le citoyen Chinard offre dans cette séance un dessin allégorique. Le ministre arrête de faire exécuter en grand ce dessin, dont l'explication se trouve dans l'Almanach de Lyon pour l'an XI, page xij *.

1792. 25. Le Directoire du département autorise le sieur Mégnier à prendre à partie les sieurs Chalier, Champagneux, officiers municipaux, pour fait de violation de domicile. — Le lendemain, une délibération du Directoire suspend Chalier de ses fonctions.

1793. » Les citoyens domiciliés et propriétaires de la ville de Lyon adressent à la Convention une pétition dans laquelle ils se plaignent d'être écrasés sous le poids énorme des contributions, et demandent que des décharges et des modérations leur soient accordées sur leur cote mobiliaire.

1802. » La Consulta-Cisalpine qui tenait ses séances dans l'église du Collége, proclame Napoléon Bonaparte président de la République italienne.

1802. » Le premier consul, accompagné des généraux Murat, Dubesme, Bessières et Duroc, passe le revue des troupes de la garnison sur la place Bellecour.

1803. » Le préfet arrête que la totalité des bâtimens non aliénés du Grand-Collége est mise à la disposition de la municipalité de Lyon, pour l'établissement du Lycée. — Le citoyen Bérenger en est nommé, par le premier consul, proviseur, et le citoyen Champagny, censeur.

1794. 26. Arrêté du Conseil municipal qui porte, entr'autres dispositions, que les brigadiers et inspecteurs des travaux publics et démolitions seront tenus de renvoyer sans délai desdits travaux, tous ceux et celles qui ne justifieront pas de leur habitation dans Commune-Affranchie depuis 1789....; que tous les hommes ayant été ou étant encore au service d'un autre, sous le titre avilissant de DOMESTIQUES, depuis quelque temps qu'ils soient dans cette commune, seront tenus d'en sortir dans le délai de huit jours, comme des êtres

* Ce dessin existe dans la collection formée par M. Rosaz des monumens de la Révolution relatifs à Lyon. Le tableau a été lacéré au Musée, en 1814, par ordre de la municipalité.

oiseux qui ne peuvent inspirer de confiance à leurs concitoyens, et qui, pour la recouvrer, ont besoin de travailler à se régénérer, en devenant vraiment utiles, etc.

1796. » Un arrêté du représentant Reverchon défend de porter des gances blanches, des cadenettes ou nattes retroussées, des faces pendantes ou oreilles de chiens, des cravattes et collets verts.

1683. » Mort de Pierre de Bellièvre, un des quatorze enfans de Nicolas de Bellièvre, président à mortier au Parlement de Paris. Il était né en 1611; il avait été président des requêtes au Parlement de Paris, et avait succédé à son frère Pompone II dans l'ambassade d'Angleterre. Il fut l'ami de Santeul qui lui a dédié quelques-unes de ses poésies. En lui s'éteignit le nom de Bellièvre qui avait commencé en la personne de Barthélemi (mort le 4 août 1483), conseil et homme de confiance du cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon.

1432. 27. La Hire écrit aux Lyonnais pour les engager à contribuer au payement de sa rançon. La lettre a été publiée pour la première fois dans les Archives du Rhône, tom. VIII, page 95.

1638. » Mort de Charles Gaston de Foix, fils unique du duc d'Epernon. Ce prince, pendant sa maladie, reçut deux fois la bénédiction de l'archevêque de Lyon, M. Camille de Neuville.

1794. » Le Conseil municipal écrit à Achard : « ... Il n'est que trop vrai que cette commune était dans un état de famine ces jours derniers; cependant il faut observer que si le pain a manqué, c'est que la mouture des blés n'a pas pu s'effectuer par rapport à la baisse des eaux et au vent du sud qui a régné, lequel faisant refluer la rivière rendait son cours sans action. Aujourd'hui ce malheur n'existe point, et même n'existera plus à l'avenir. Hier 6,000 quintaux de farine furent distribués aux sections; il en sera tout autant aujourd'hui et jours suivans. Cinq colonnes de réquisiteurs sont répandus dans les départemens environnans, et mettront sous peu l'abondance dans cette commune... Cependant l'égoïsme de diverses municipalités entraîne des longueurs criminelles et préjudiciables à l'approvisionnement....: elles ont de la peine à se défaire au prix du maximum des denrées dont elles sont propriétaires, parce qu'elles ont dans leur sein des vipères, sangsues de notre gouvernement, qui espèrent toujours et espéreront jusqu'à la mort; ils ont besoin de dame guillotine pour les mettre au pas de la République, etc. Archives de la ville de Lyon.

1793. 28. Chalier conduit sur la place des Terreaux ses affidés les plus féroces, armés de piques, et là, au pied de l'arbre de la liberté et en face

de la guillotine, il leur fait jurer d'exterminer les aristocrates, les feuillantins, les modérés, les égoïstes, les agioteurs, les accapareurs, les usuriers et la caste sacerdotale fanatique. MÉM. de l'abbé Guillon, I, 159.

1794. 28. Les commissaires aux inhumations présentent à l'administration municipale un rapport sur le danger de laisser sans sépulture les cadavres d'un grand nombre de victimes du siége ou de la terreur, gisant sur différens points du département. — La Municipalité ordonne que le cadavre des suppliciés déposés soit dans les caveaux de la rue de l'Ane, soit aux Brotteaux ou ailleurs seraient recouverts de chaux vive.

1808. 29. Séance générale des Amis du Commerce et des Arts. M. Ballanche y rend compte des travaux de la Compagnie; M. Artaud lit un discours sur un projet de recherches des monumens antiques de la ville de Lyon (MONITEUR du 19 février; BULLETIN DE LYON du 6 avril).

1835. » Ouverture solennelle du cours de la Faculté des Sciences de Lyon, sous la présidence de M. le Docteur Boussingault, Doyen de ladite Faculté.

1821. » Exécution de Lelièvre dit Chevalier, condamné à mort pour crime d'empoisonnement. — Cet homme a un article dans la BIOGRAPHIE DES CONTEMPORAINS.

1644. 30. Incendie d'une partie des bâtimens du Collége de la Trinité.

1595. 31. Les Jésuites sont mis hors de Lyon et se retirent à Avignon. — Ils rentrèrent à Lyon le 19 septembre 1603 et y restèrent jusqu'en 1762, époque à laquelle leur Compagnie fut exilée de France.

1794. » Plantation d'un arbre de la liberté sur la place du temple de la Raison (place Saint-Jean).

1826. » Installation de M. de Lacroix-Laval dans les fonctions de maire de la ville de Lyon. — Il avait succédé à M. le baron Rambaud, et il a été remplacé, en août 1830, par M. le docteur Prunelle.

RECHERCHES

SUR

L'HISTOIRE DU FOREZ,

D'APRÈS LES PIÈCES LES PLUS AUTHENTIQUES;

Par A. Bernard jeune.

PROSPECTUS.

Il faut qu'il y ait chez nous une bien grande indifférence, pour que personne n'ait osé entreprendre d'écrire l'Histoire de notre pays. De la Mure lui-même n'a point écrit l'HISTOIRE DU FOREZ; quoique un de ses ouvrages porte ce titre, son œuvre n'est en effet qu'une dissertation savante, mais ennuyeuse, sur les peuples de la Ségusie; ceux qui ont écrit depuis ont encore moins dit, puisque, en général, leurs ouvrages ne sont que des espèces d'Annuaires où un peu d'Histoire se trouve perdu dans des détails étrangers : cependant, il faut l'avouer, quelques personnes chez nous s'occupent d'Histoire; mais celle-ci s'attache à une pierre tumulaire, celle-là à un vieux château : aucune au Forez.

Pauvre Forez! être ainsi négligé, lui qui, à toutes les grandes époques de la France, a su prendre part au mouvement général; lui qui a ressenti toutes les violentes secousses de la guerre; qui a vu s'établir chez lui Bourguignons, Sarrasins, Anglais et protestans; qui peut encore avec orgueil montrer d'imposans débris de monumens des Romains, ses illustres alliés, dont il préféra les lois à d'obscures COUTUMES. Ce silence a d'autant plus lieu de surprendre que notre province a presque jusqu'à nos jours vécu d'une vie particulière, ayant à elle ses princes, ses lois, ses frontières.

Cette idée nous ayant portés à faire quelques recherches, nous nous sommes convaincus que

notre pays pouvait, comme un autre, avoir son Histoire et ses Archives, et nous avons poursuivi avec plus d'ardeur, secouant les parchemins, et ne nous décourageant ni du nombre ni de la grosseur des volumes. De Thou, Moréri, Boulainvillers, De la Mure, Fodéré, Le Laboureur, etc., etc., et tous ces énormes in-folios dont les bénédictins auraient droit de réclamer un grand nombre. Il faut l'avouer aussi, quelques-uns de ces documens sont arrivés à nous par un hasard favorable, et nous pensons que c'est une raison de plus pour les mettre au jour.

Au reste, on n'a qu'à jeter les yeux sur les monumens du moyen-âge qui couvrent le sol de notre pays, pour rester convaincu que son Histoire, écrite sans préventions particulières, serait fort intéressante. Combien de petites localités maintenant ignorées recevraient un nouveau lustre ! Combien d'hommes dont les noms sont tombés dans l'oubli seraient remis en honneur ! Est-il une noblesse supérieure à celle des services ! A ce sujet nous devons dire qu'à notre travail est jointe une BIOGRAPHIE assez détaillée des hommes illustres du pays. Cette partie contient en outre une BIBLIOGRAPHIE, ou catalogue des ouvrages écrits par des Forésiens : l'analyse que nous en donnerons suffira pour faire apprécier les plus intéressants.

PRIX : 5 FRANCS PAR SOUSCRIPTION.

On peut encore se faire inscrire sans rien payer d'avance,

A Montbrison, chez BERNARD, imprimeur-libraire, Grande-Rue, n° 26.

A Saint-Etienne, chez JANIN, libraire, rue de Foy.

A Roanne, au Cabinet de Lecture, chez CHORGNON, imprimeur, et chez veuve MEYER, libraire.

A Feurs, chez RELAVE, horloger.

A Lyon, chez L. BOITEL, éditeur de LYON VU DE FOURVIÈRES et de la REVUE DU LYONNAIS, imprimeur, quai Saint-Antoine, n° 36.

Toute personne qui procurera NEUF souscriptions aura droit à un DIXIÈME EXEMPLAIRE GRATIS.

Envoyer FRANCO

A Aug. BERNARD Jeune, Grande-Rue, n° 26, à Montbrison, tous documens ou renseignemens sur l'Histoire du Forez.

Mémoires historiques

SUR ANNONAY.

PROSPECTUS.

La connaissance des mœurs de nos ancêtres et des événemens particuliers à notre pays ne peut nous être indifférente. Elle doit être d'autant plus recherchée que les documens qui rappellant des faits importans qui se lient à nos coutumes anciennes sont épars et peu connus.

Cependant l'histoire d'Annonay, l'une des plus anciennes villes du département de l'Ardèche, et qui fut la capitale du Haut-Vivarais, a été inconnue jusqu'à ce jour.

Frappés de cet oubli de la part des écrivains nous avons recherché tous les documens et autres matériaux qui pourraient nous donner des connaissances sur l'origine de cette ville, sur les mœurs et usages de ses habitans, sur son ancien gouvernement, sur son commerce et sur les hommes illustres qu'elle a produits.

Nos démarches ont été couronnées de succès. Dès lors nous avons jugé utile et intéressant de rédiger les Mémoires que nous offrons au public.

Dans cet ouvrage, nous citerons plusieurs faits ayant rapport à la ville d'Annonay, mais qui appartiennent par leur sujet et par les événemens auxquels ils sont liés, à l'histoire du Haut-Vivarais.

On y verra que la fondation d'Annonay remonte au temps de Clovis; quels furent les premiers habitans qui s'y fixèrent; que la religion catholique y fut répandue dès les premiers siècles, et que son église était une des plus anciennes du diocèse de Vienne; qu'un grand nombre de monumens religieux y furent fondés; que les habitans avaient obtenu de leurs seigneurs les plus beaux priviléges et franchises; que cette ville posséda, durant plusieurs siècles, le siége de l'administration de la justice pour le Haut-Vivarais; enfin, qu'un grand nombre d'hommes célèbres par leur science, leurs talens et leur courage, y ont pris naissance.

Au 16e siècle, la ville d'Annonay éprouva, pour le fait de la religion réformée qu'elle avait embrassée avant la ville de Genève, beaucoup de maux dont on trouvera le détail dans l'histoire des guerres civiles. Elle fut pillée, saccagée, ruinée et brûlée en différentes fois, et par surcroît de malheurs, la famine et la peste y firent des ravages affreux. Après avoir lu le récit de ces jours de deuil, on sera étonné comment Annonay a pu supporter tous ces désastres et ne s'est point ensevelie sous ses ruines.

Ces Mémoires formeront deux volumes in-8°. Les caractères et le papier seront conformes au présent prospectus.

Le premier volume renfermera douze chapitres. Le premier comprendra l'origine d'Annonay; le second, sa situation; le troisième, la description de l'ancienne ville et de son enceinte; le quatrième, son climat, ses mœurs et ses armoiries; le cinquième, son langage; le sixième, sa religion; le septième, son commerce; le huitième, ses seigneurs dont la généalogie sera décrite avec beaucoup d'exactitude; le neuvième, ses coutumes et ses priviléges, lesquels traitent du gouvernement ancien de la ville, des droits du seigneur, des priviléges des habitans, de l'ordre judiciaire et de plusieurs autres points concernant le bien public. Le dixième chapitre contiendra les justices et tribunaux établis dans cette ville, depuis le 12e siècle jusqu'à ce jour; le onzième, les hommes célèbres qui ont illustré leur patrie par leur science, leurs talens et leur courage. Ce chapitre sera divisé en trois parties. La première traitera des hommes illustres dans l'état ecclésiastique; la seconde, des hommes célèbres dans l'art militaire; la troisième sera consacrée aux hommes célèbres dans la littérature et les arts. Enfin, le douzième chapitre comprendra les différens monastères ou communautés fondés à Annonay depuis son origine jusqu'à ce jour.

Le second volume contiendra les pièces justificatives à l'appui des événemens ou des fondations cités dans le premier tome.

L'histoire des guerres civiles du Haut-Vivarais, écrite par Achile GAMON, formera un chapitre séparé. Elle contiendra l'origine et l'introduction de la religion réformée dans Annonay, ainsi que plusieurs autres faits dont cet écrivain n'a point parlé.

Elle sera précédée des troubles du Vivarais arrivés en l'année 1561.

L'ouvrage sera terminé par la description de la famine et de la peste qui ravagèrent la ville d'Annonay en 1585 et années suivantes.

Nous espérons que la scrupuleuse exactitude que nous avons apportée dans nos recherches, et que l'impartialité qui a présidé à la rédaction de ces Mémoires, seront une garantie suffisante en notre faveur pour mériter la bienveillance de ceux qui voudront bien concourir à cette souscription, et particulièrement celle de nos concitoyens.

PRIX DE LA SOUSCRIPTION POUR LES DEUX VOLUMES : 6 FR.

On souscrit :

A LYON, au Bureau de l'imprimerie de L. Boitel, Editeur de LYON VU DE FOURVIÈRES et de la REVUE DU LYONNAIS, quai St-Antoine, 36.

A ANNONAY, chez M. Phèdre, libraire.

La 2me livraison de la *Revue du Lyonnais* paraîtra le 28 février.

SOMMAIRE.

L'Eglise de Brou. — Une Lettre d'un Canut en 1769. — Notice sur l'abbé de Pure. — Molière à Lyon et à Vienne. — Problème à résoudre. — Le Cardinal de Tencin à Lyon. — La marquise de Créquy à Lyon. — Ninon à Lyon. — Origine de la Découverte de l'art de lustrer la soie. — La Poésie française en 1834. — Compte rendu de la distribution des prix aux élèves et aux adultes de l'Enseignement élémentaire du Rhône. — Discours de M. Terme et du docteur Petit. — Bibliographie lyonnaise. — Une pièce de vers. — Notice biographique sur Bourgelat. — Ephémérides lyonnaises du mois de février.

L'ÉGLISE DE BROU.

Adieu le fronton grec et le temple toscan !
V. Hugo.

Voyageur, vous avez traversé l'ancienne principauté de Dombes, et ses étangs aux miasmes fiévreux et malsains, les routes boueuses et où la roue enfonce; vous avez vu cette population chétive, aux traits hâlés et tristement décharnés, aux yeux enfoncés et mornes, à la taille ignoblement courbée vers la terre, à la démarche lourde et maladive, et voilà que vous arrivez dans Bourg, Bourg la petite ville aux belles promenades et aux belles femmes. La petite ville!... Grande ville, ma foi, car elle a théâtre et hôpital, magnificence et misères; grande ville, car elle a eu Lalande et des académiciens; grande ville, car elle a l'église de Brou. L'église de Brou, pour un artiste, pour un poète, même pour un amant, oh! l'église de Brou, c'est le beau réalisé dans l'art! c'est tout poésie, tout amour. Voyageur, si vous êtes artiste, poète, amoureux, allez voir l'église de Brou, et en quittant ce souvenir vivant du passé, en quittant ces arceaux gothiques et majestueux, ces statues qui sont mortes, ces pleureuses qui pleurent, ces petits génies si tristes et si naïfs, ces stalles sculptées en batailles et en mille choses merveilleuses; si vous

avez une pensée à vous, si vous avez en vous un souvenir qui ne soit pas effacé pour un instant, une idée qui ne vous ait pas fui, un rêve qui ne vous ait pas abandonné, vous n'êtes pas poète! non, vous n'êtes pas poète! Le poète est atteré, il est écrasé sous ces proportions si bien modelées; à peine a-t-il la force d'admirer ce style si simple et si vrai, qui ne se torture pas pour se faire comprendre, et qui dit tant de choses que l'ame ne peut les retenir. Ou s'il admire, il y aura dans son extase du désespoir, désespoir bien légitime; car, poète, artiste, vous qui êtes nés au siècle où tout art, toute connaissance, a tant fait de progrès, vous irez voir la poésie d'autrefois, et vous vous écrierez hors de vous : Oh! le passé, le passé est beau!...

La façade n'a point d'ordre spécial d'architecture. Le frontispice est couronné par trois faces qui s'élancent en triangles, et qui sont ornées de découpures arabesques et de niches dans le style gothique. De gracieux piédestaux avec des bases au contour arrondi, des chiffres enlacés, des feuillages à travers lesquels passe le jour, des bouquets unis par des liens symétriquement faits, sont multipliés avec grande prodigalité, et montrent dans le travail une admirable délicatesse. Les trois cents ans qui ont passé devant le frontispice de cette église, siècles entiers mêlés d'orages politiques et de sanglante anarchie, ont apporté quelques dégradations à ces si molles et si naïves figures qui le décorent. Au-dessus du grand portail est une galerie en claire-voie, surmontée de vitraux qui donnent jour à l'église. De chaque côté du fronton du milieu s'élèvent deux colonnes avec bases et chapitaux, surmontées de deux lions assis, portant les armes de Bourgogne. — Jusqu'ici ce n'est rien : l'extérieur ne peut que vous faire présager des beautés; mais il ne vous présentera rien de comparable à celles que vous révèlera le sanctuaire. Entrez dans l'église, une étrange admiration s'empare de vous; la sainteté du lieu, l'antiquité du monument que vous visitez, vous, enfant d'un jour et qui êtes écrasé par cet immense témoin des temps écoulés; la blancheur et l'éclat de cette pierre que les années et les générations qui se sont entassées dans cette enceinte n'ont pu ternir de leur souffle destructeur; la clarté du jour qui se reflète sur les silencieuses statues, et qui se colore

des peintures des vitraux, tout jette votre ame en d'ineffables rêveries, tout vous porte à prier et à aimer : vous n'avez plus de pensée à vous, plus de souvenir, plus d'espérance ; vous êtes absorbé dans une étrange contemplation : il s'établit alors en vous comme une communication intérieure entre cette idée du beau, si vainement cherchée par les poètes, et votre ame dont toute la vie est concentrée sur un seul point. Devant vous se prolonge la belle immensité de la nef profonde, de sage proportion et de grande légèreté. Sa coupe moelleuse et d'harmonieuse inclinaison repose sur des piliers qui, malgré leur diamètre de sept pieds, ne paraissent nullement lourds. Les moulures supérieures qui s'étendent le long de la nef sont ornées de devises. Là vous voyez les noms de Philippe et de Marguerite, leurs chiffres P. M. et autres pareils *pourtrails* et ciselures enlacés dans des lais d'amour, environnés de fleurs et de feuillages. Moins larges et moins élevées que la nef principale, les nefs collatérales ont autant de noblesse et des proportions aussi bien prises. Placé près de la croisée de l'église, le jubé de trente-cinq pieds de largeur et de vingt-quatre de hauteur, est semé d'ornemens sans nombre, de bouquets, de fleurons, de guirlandes, de chiffres, de nœuds d'amour dont la gracieuse légèreté semble aérienne par le jour qui reluit à travers leurs compartimens. Les niches arrondies, les statues d'une touche si fine, les statues qui ont pour base des anges ou des lions, les quatre piliers qui forment trois arcades, et sur lesquels s'appuie ce jubé, la belle balustrade qui le couronne, les sept grandes statues de marbre blanc qui la surmontent, tout cela présente à votre œil étonné un aspect de grandiose simplicité et de jolie délicatesse.

Au dernier pilier du jubé est une table de marbre noir sur laquelle se voit un cœur en relief surmonté des armes de l'ancienne maison de Châteauneuf. L'épitaphe, illisible aujourd'hui, contenait cette vieille expression de haut et puissant seigneur dont on décorait les hommes, même en face de la mort : Or, c'était, dit la chronique, le 26 septembre 1167, Emmanuel Philibert, auquel il a été donné le nom de Tête de Fer, qui honorait la royale abbaye de sa protection et de sa visite. Il admirait tant de belles et braves choses incluses au monument dont il était

question ; et comme il était quelque peu clerc, il lisait même les inscriptions, épitaphes et autres pareilles *escritures* inscrites sur la pierre, le marbre et le papier. Quand il en vint à la table dont je vous ai ci-dessus parlé, il y vit : *Ci-gît le cœur de haut et puissant seigneur Claude de Chalant, dit de Châteauvieux, en son vivant seigneur de Verjon, Arbent, baron de Cuzance, de Rochefort et de Mornay, qui trépassa en la maison de céans, le* 22 *juillet* 1551. *Priez Dieu pour son ame.* Tout rouge de colère, Philibert à Tête de Fer, et ce sobriquet lui avait été octroyé à bon titre, Philibert tira sa dague, et fit longue et large rature, s'écriant : Je ne croyais pas qu'il y eût dans mes états de haut et puissant seigneur que moi.

Voilà la tradition ; je l'ai rappelée, car elle est pour moi une peinture bien vraie du caractère orgueilleux et intraitable des fiers barons d'autrefois.

Le chœur, qui se déploie devant vous dans toute sa majesté, est garni de stalles en bois de chêne, conservées avec grand soin. Elles sont toutes ornées d'une foule de statues en relief, remarquables par la beauté de leur exécution, mais dont la plupart, symboliques, indéterminées, ne peuvent être bien comprises. Du côté droit, vingt-quatre petites figures de prophètes ou de patriarches de l'ancien testament : elles sont toutes dans le style de Callot, quoiqu'elles l'aient précédé, parfois aussi grotesques que les ouvrages de ce bizarre compositeur, surtout celles de Malachie, qui semble compter sur ses doigts les temps de la venue du Sauveur ; d'Habacuc, qui fuit saisi par la frayeur ; de Nahum, dont la figure dans une espèce de méditation extatique, révèle l'énergie de son expression ; et celle de Michée, homme inspiré de l'éternité des vérités qu'il prêche. Les statues du côté gauche du chœur représentent le nouveau Testament, et vingt-quatre figures de saints, d'évangélistes, d'apôtres, de docteurs. Sur les lambris sont sculptées différentes histoires des temps passés : le massacre des innocens, le baptême du Christ, la multiplication des pains, et plusieurs autres encore. Le lutrin, en bois de chêne comme les stalles, est supporté par les statues des quatre évangélistes, qui s'élèvent des quatre angles.

Voilà que nous approchons des trois mausolées, chefs-d'œuvre auxquels l'église doit son renom et sa gloire. Le premier, celui

de Marguerite de Bourbon, la fondatrice de l'église, est placé dans le gros du mur, couvert d'une arcade oblongue surmontée d'un fronton en triangle qui enveloppe les armes de la princesse. Ce fronton repose sur deux montans d'une pierre blanche comme l'albâtre; les montans, qui s'élèvent en pyramide avec grâce et prestesse, sont couverts de feuillages, de chiffres, de rameaux, de marguerites et de délicates moulures qui se détachent du corps de l'ouvrage et s'avancent pour servir de piédestaux aux niches et aux figures qui y sont placées; des fleurons dont les branches s'entrelacent, vont s'unir à une balustrade qui termine le haut du mausolée. Là est la statue en marbre blanc de la princesse Marguerite de Bourbon : elle est couchée sur une table de marbre noir, vêtue de son manteau ducal, les mains jointes, la couronne sur la tête, appuyée sur un carreau qui fléchit; à ses pieds une levrette d'une taille svelte et élancée. Son visage est incliné du côté de Philibert-le-Beau, son fils : elle semble, même dans les bras de la mort, converser avec lui en paroles douces et tranquilles. Dans le fond sont placés six Génies; deux tiennent une pierre d'attente pour son épitaphe, deux autres sont appuyés sur l'écu de ses armes; les deux derniers portent le chiffre de la princesse et celui du prince Philippe II, son époux. Plus bas, et au-dessous de la table de marbre noir, sont encore cinq Génies et quatre pleureuses : elles sont là dans une attitude triste et méditative; un long voile jeté sur leur figure a sans doute épargné au sculpteur le travail de rendre leurs traits douloureux, expression si difficile à saisir sans la torturer. Erreur!... Soulevez ce voile diaphane qui les dérobe à vos regards, ou que votre œil indiscret se glisse sous cette mante légère qui retombe devant elles, et vous verrez leurs yeux mouillés de larmes et le moelleux de ces contours qui sont roidis par le chagrin sans rien perdre de leur beauté. Une seconde table de marbre noir, qui sert de base à tout ce mausolée, supporte ces statues.

Sur la même ligne, et au milieu du chœur, est celui de Philibert-le-Beau. La table principale de marbre noir porte la statue du prince, de cinq pieds onze pouces de longueur. Philibert-le-Beau est là vivant, quoique couché. Il est revêtu de son armure; son manteau ducal, jeté sur ses épaules, s'étend jusqu'à ses pieds; sa

tête, lourde du poids de sa couronne, repose sur un carreau de riche broderie; son pied presse un lion. Le collier de l'annonciade à son cou, et une riche épée à son côté, complètent son costume. Six Génies sont autour du prince. Leur taille est de deux pieds quatre pouces de hauteur. L'un d'eux, qui laisse tomber sa tête languissante de douleur sur sa main faible, et dont les veines enflées sont si bien rendues, passe aux yeux des artistes pour un chef-d'œuvre du ciseau. Les deux Génies qui sont à la tête soutiennent une table de marbre où sont les armes du prince : ceux des pieds sont appuyés sur un autre plateau, probablement destiné à son épitaphe. Celui qui est à droite tient d'une main son sceptre, et de l'autre ses gantelets. Celui de la gauche a une main sur le casque, et de l'autre il supporte le marteau d'armes du prince. Douze piliers de marbre blanc soutiennent cette table de marbre noir; ils sont placés sur une autre table de marbre également noir, qui est la base de tout le mausolée. Ces piliers sont disposés en arcades hautes et basses, et surchargées d'ornemens pareils à ceux qui brillent dans toute l'église. Là sont des sybilles dont les draperies sont d'un jet admirable. L'espace qu'entourent les piliers forme un tombeau dans lequel gît le prince mort, étendu sur un suaire : c'est celui que vous avez vu au-dessus. Il reposait; mais maintenant ses yeux éteints, sa bouche livide, sa poitrine enflée, ses bras pendans, ses mains entr'ouvertes, ses pieds engorgés, vous le montrent tel que la mort l'a fait. La multitude de ces piliers qui l'environnent jette une obscurité sépulcrale sur cette image que glace un sommeil d'éternité. Un marbre pâle et veiné, dont l'habileté du sculpteur a su saisir tous les accidens pour présenter quelques-unes des parties noires et obscures, complète cette illusion qui vous effraie. Cette figure, regardée comme le morceau le plus précieux de l'église, est, ainsi que les précédens, de Conrad Meyt.

Le troisième et dernier mausolée, qui n'est pas le moins beau de tous, est celui de Marguerite d'Autriche; il est à gauche du chœur, supporté par quatre colonnes ornées d'une multitude prodigieuse d'ouvrages d'une régularité et d'une justesse extraordinaires : la délicatesse et la proportion savamment calculée de l'arcade qui se déroule encadrée d'un feuillage dentelé de rinceaux

minces et déliés, de fleurs aux corolles penchées, et d'armes de l'ancienne maison de la princesse, peut lutter avantageusement avec tout ce que vous avez déjà vu. Au milieu de la tige du fronton règne une corniche soutenue par différens rameaux contournés sur laquelle se lit la devise énigmatique qui a bien exercé les recherches des historiens, *fortune*, *infortune*, *fort*, *une*. Parallèlement à la corniche, se prolonge une galerie à claire-voie, assise sur des colonnes et des pyramides angulaires dont l'aiguille semble lui servir de soutien. Ce monument contient également deux figures de la princesse. Sur la table de marbre noir supérieure, elle est représentée vivante, dans ses habits de cérémonie, coiffée à l'antique, ornée de la couronne impériale, la tête posée sur un carreau à dessins découpés et ciselés avec une surprenante vérité, les mains croisées sur la poitrine. Ses traits sont d'une grande beauté; les draperies sont jetées avec un naturel exquis. Au-dessous de sa tête, deux Génies tiennent l'écu de ses armes; une levrette est à ses pieds. Le chiffre 1532, gravé sur le manteau, indique l'année où fut faite la statue. Sous cette représentation, vous en voyez une autre; non, c'est la même.... c'est toujours Marguerite d'Autriche, mais c'est Marguerite morte. Il y avait du respect et de la vénération en face de cette figure de princesse; maintenant il n'y a que de la douleur et une religieuse frayeur devant ce corps inanimé et livide. Sa tête est nue, ses cheveux descendent jusqu'à sa ceinture, ondulant en boucles irrégulières; ses pieds sont découverts, et son corps enveloppé d'une longue robe dont les plis modestes, jetés avec une coquetterie négligente, dessinent, par des contours tristement vrais, cette femme qui n'est plus. Son pied gauche porte l'empreinte d'une plaie qui, selon quelques écrivains, aurait été la cause de sa mort. Gouvernante des Etats de Flandre, Marguerite d'Autriche n'avait quitté qu'avec peine l'église de Brou, dont elle dirigeait la construction avec grande sollicitude et grands frais. Désireuse de revoir au plutôt l'église objet de ses affections et de ses soins, elle se mit en route dès qu'elle eut terminé les affaires de son gouvernement; elle était arrivée à Malines: c'était, dit-on, le 15 novembre 1530. La fatigue d'une longue route et les ennuis d'une administration orageuse l'avaient jetée dans un état de malaise,

dont elle, vive et alerte princesse, faisait peu de souci. Elle voulut toutefois se désaltérer pour calmer un peu l'échauffement de son sang, et demanda un verre d'eau : la damoiselle Magdelaine de Rochester lui présenta un vase de cristal rempli ; à l'instant où la princesse l'approchait de ses lèvres, un tremblement lui prit, ses mains s'ouvrirent, le vase se brisa à ses pieds, et un éclat vola dans une de ses pantouffles. Impatiente et inattentive, elle se blessa légèrement; sa plaie, petite d'abord et insignifiante, s'enflamma bientôt, et les médecins parlèrent de lui couper la jambe. Pour lui dérober l'instant de l'opération, ils lui firent prendre une dose d'opium trop forte pour elle ; car son sommeil fut éternel. Elle avait ordonné, par ses dispositions, que son corps fût enterré à l'église de Brou, et que son cœur fût remis aux Annonciades de Bruges, où Marie de Bourgogne, sa mère, avait été inhumée : ses volontés furent fidèlement exécutées. De magnifiques obsèques lui furent faites à Bourg. Le maréchal de Bourgogne, le comte de Lalais et l'archidiacre de Feuvernay y assistèrent comme députés de l'empereur Charles-Quint, et vinrent jeter à la tombe les titres et qualités de la très-haute et puissante princesse : des sybilles, des saints, des martyrs, des prophétesses, statues sans nombre, drapées ou à vêtemens collans, toutes animées et à figures expressives, environnent le cercueil. Deux Génies placés aux pieds de la princesse méritent d'être remarqués : leur taille est svelte et arrondie ; il y a dans leur visage enfantin le gracieux et le moelleux des formes ; de jolies dents brillent dans leur bouche entr'ouverte ; leurs yeux peignent la douleur, une douleur naïve comme les sentimens de leur jeune cœur ; leurs prunelles sont d'un beau noir, soit qu'on ait su profiter des veines qui se trouvaient dans le marbre, soit qu'on ait employé une couleur qui l'ait pénétré.

J'ai encore à vous faire connaître la chapelle de la princesse et celle de la maison de Gorrevod ; car je ne vous parlerai point du maître-autel, construit par les ordres de Charles-Quint, puis réédifié il y a quelques années, mais dont le style ne me semble point correspondre à celui de l'église. Vraiment je ne sais ici comment remplir la tâche de cicérone que j'ai volontairement acceptée ; je ne pourrai que vous présenter une nomenclature

froide et sans couleurs de toutes ces choses aux contours *naïfs* et *gentillement* faits, de tous ces sujets exécutés sur les vitraux, chatoyant de lumière et de peinture. Mais ce sentiment passionné, cette rêverie de contemplation, ce dédale de jouissances intérieures, que nul ne peut expliquer, et qui constitue l'esthétique vivante de l'âme, mes descriptions exactes et symétriques ne pourront vous les faire partager. Et d'abord je vous parlerai de la chapelle de Marguerite d'Autriche. Elle est dédiée à la Vierge; sur l'autel, un grand tabernacle d'une espèce d'albâtre, de dix-sept pieds de haut, de douze pieds de large, est distribué en six niches ou cellules, desquelles trois se trouvent à la droite et trois à la gauche. Chacune de ces niches renferme en plein relief un mystère de la Vierge. C'est l'ange Gabriel qui vient lui annoncer l'incarnation : une piété douce et sereine brille sur son visage virginal. Elle est agenouillée, méditative et priant; son regard a quelque chose de divin, et une sainte extase anime tous ses traits. C'est la visitation; Elisabeth venant *dire complimens* et *félicitations* à Marie et Joseph son époux. C'est la naissance du Christ; les bergers et bergères portant houlettes et cornemuses. C'est l'adoration des rois, la descente du Saint-Esprit, et *maints autres pourtraits* de saints et saintes, et miraculeuses aventures, *lesquelles sont dépeintes et sculptées* avec *grande prouesse et savoir faire*. A droite de l'autel, on remarque une petite chèvre qui semble vagabonder, quinteuse et incertaine, sur un pilier du côté de l'épître. Des stalles en marbre blanc revêtent toute la chapelle; les siéges sont en marbre noir, et les panneaux présentent tour à tour les armes de la princesse et les lettres P. M. Le sanctuaire était pavé de carreaux vernis d'une espèce d'émail, que le soulier ferré du montagnard et les lourds *sabots* de l'habitant de la Dombe ont frottés et complètement effacés.

La chapelle des ducs de Pont-de-Vaux, dite aussi de la maison de Gorrevod, est à côté de celle de la Vierge. Laurent Gorrevod, son fondateur, était grand-maître d'Espagne, chevalier de la toison d'or, maréchal du comté de Bourgogne, gouverneur de la Bresse, grand écuyer de Savoie, prince du saint Empire, premier comte de la terre de Pont-de-Vaux, et duc de Nole en Sicile. *C'était encore au temps où il était coutume de ceux de bonne maison*

de n'être guère savant, mais de se donner du bon temps, d'aller à la chasse, de jouer, de se promener, comme le dit Brantôme. Il était quelque peu clerc, et sa science le fit remarquer de Charles-Quint qui le créa son chambellan, et l'envoya à la conférence de Tolède, tenue à l'occasion de la délivrance de François Ier. Marguerite d'Autriche sut aussi le distinguer, et lui accorda toute sa confiance. Fondée le 28 avril 1520, la chapelle de Gorrevod fut choisie par lui pour sa sépulture et celle de sa famille : l'on y voit l'écu des armes de sa maison ; elles sont d'azur, aux chevrons d'or, ayant pour support deux lions d'or, et une licorne d'argent pour cimier, surmonté d'un casque et d'un sabre.

A peine vous parlerai-je de la beauté des vitraux, de la vivacité des couleurs, de la correction et de la sévérité du dessin : là s'entassent de brillantes images, la richesse des draperies, l'éclat du damas et du velours, l'habileté et la perfection du trait, la voussure soigneusement travaillée des pierres qui forment le contour de chaque arceau de fenêtre. Des princes et le Christ, les hauts faits des uns et les miracles de l'autre, sont confusément entremêlés; la croix et les écussons, les cimiers et les chapes, les casques et les mitres, se heurtent, se coudoient pour ainsi dire dans ce riche musée de tant de choses merveilleuses, de tant de souvenirs, de poésie, de vertu, de peinture et de dessin.

(La suite à la prochaine livraison.)

Ernest Falconnet, (de Lyon.)

LETTRE

D'un Ouvrier en Soie de Lyon,

A MESSEIGNEURS DE LA COMMISSION ÉTABLIE A PARIS

POUR LA RÉFORME DES ORDRES RELIGIEUX.

Lyon, 27 Décembre 1769.

MESSEIGNEURS,

Je suis ouvrier en soie, et je travaille à Lyon depuis dix neuf ans : mes journées ont augmenté insensiblement, et aujourd'hui je gagne 35 sous. Ma femme, qui travaille en passemens, en gagnerait 15, s'il lui était possible d'y donner tout son temps ; mais comme les soins du ménage, les maladies de couche ou autres la détournent étrangement, je réduis mon profit à 10 sous, ce qui fait 45 sous journellement que nous apportons au ménage. Si l'on réduit de l'année 82 jours de dimanche ou de fête, l'on aura 284 jours profitables qui, à 45 sous, font 639 livres. Voilà mon revenu.

Voici les charges : J'ai huit enfans vivans, et ma femme est sur le point d'accoucher du onzième, car j'en ai perdu deux. Il y a 15

ans que je suis marié. Ainsi je puis compter annuellement 24 livres pour les frais de couche et de baptême ; 108 livres pour l'année de deux nourrices, ayant communément deux enfans en nourrice, quelquefois même trois. Je paye de loyer, à un quatrième, 57 livres, et d'imposition 14 livres. Mon profit se trouve donc réduit à 436 livres, ou à 25 sous 3 deniers par jour, avec lesquels il faut se vêtir, se meubler, acheter le bois, la chandelle, et vivre, ma femme, moi et six enfans.

Je ne vois qu'avec effroi arriver des jours de fêtes. Il s'en faut très-peu, je vous en fais ma confession, que je ne maudisse leur institution : elle ne peut avoir été faite que par des gens qui avaient leur pain cuit, me dis-je ; le dimanche ne suffirait-il pas ? Ne serait-il pas mieux célébré s'il était seul? Et puis, quel profit du côté de l'amendement du peuple? Les jours de fête ne se passent-ils pas entièrement dans le cabaret? Ne se rend-on pas malade pour le lendemain, et quelquefois pour plusieurs jours de suite? Je crois qu'il n'y a que les cabaretiers, ceux qui tiennent des guinguettes, qui aient intérêt à leur conservation.

Mon père m'a fait étudier jusqu'à ma seconde, et voulait à toute force que je fusse moine, me faisant entrevoir dans cet état une vie assurée contre les besoins. Mais j'ai toujours pensé que chaque homme doit son tribut à la société, et que les moines sont des guêpes inutiles qui mangent le travail des abeilles. Je vous avoue cependant que quand je vois Jean C***, avec lequel j'ai étudié, et qui était le garçon le plus paresseux du collége, posséder les premières places chez les Chartreux, je ne puis m'empêcher d'avoir quelques regrets de n'avoir pas assez écouté les avis de mon père. Je suis à la troisième fête de Noël : j'ai engagé le peu de meubles que j'avais ; je me suis fait avancer une semaine par mon bourgeois, je manque de pain ; comment passer la quatrième fête? Ce n'est pas tout. J'en entrevois encore quatre autres dans la semaine prochaine : grand dieu! huit fêtes dans quinze jours! Est-ce vous qui l'ordonnez! Il y a un an que l'on me fait espérer que les loyers vont diminuer par la suppression d'une des maisons de capucins et de cordeliers : que de maisons inutiles dans le centre d'une ville comme Lyon, les Jacobins, les dames de St-Pierre, etc. Pourquoi ne pas les écarter

dans les faubourgs, si on les juge nécessaires. Que d'habitans utiles tiendraient leurs places!

Toutes ces réflexions m'ont engagé à m'adresser à vous, Messeigneurs, qui avez été choisis par le roi, pour détruire tous les abus qu'il y a dans la religion. Je ne suis pas le seul qui pense ainsi. Combien d'ouvriers dans Lyon et ailleurs, combien de laboureurs dans le royaume sont réduits à la même nécessité que moi. Il est visible que chaque jour de fête coûte à l'état plusieurs millions. Ces considérations vous porteront à prendre à cœur les intérêts du peuple, si nécessaire et si dédaigné.

J'ai l'honneur d'être, etc.

BOGEN.

(Extrait du JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE, Février 1770, page 456 et suiv.)

PROBLÈME A RÉSOUDRE.*

I.

« On demande quelle est la cause physique qui fait découvrir de la ville de Lyon, même des montagnes du Lyonnais et du Beaujolais, les montagnes des Alpes au moment que le vent doit tourner au sud, et même avant que les girouettes et baromètres aient annoncé le moindre changement de temps, tandis qu'on n'aperçoit point les Alpes quand les autres vents dominent, ni dans leur changement? »

II.

On aperçoit quelquefois, pendant un jour ou deux, les montagnes des Alpes avant que les girouettes aient pris leur direction par le vent du sud; mais la vue de ces montagnes annonce d'une manière infaillible ce changement. L'heure de midi est presque

* Cet article est extrait des Observations sur la physique, sur l'Histoire naturelle, etc., par M. l'abbé Rozier, février 1773, page 107, 108. Nous avons vainement cherché dans la suite du recueil la solution du Problème à résoudre; nous croyons devoir le reproduire et le soumettre à MM. de la Faculté des sciences.

toujours l'heure à laquelle la girouette qui annonçait le nord, tourne au sud.

III.

Il règne dans cette contrée, au temps des équinoxes, un vent du sud, qui souffle avec la plus grande impétuosité, pendant le jour et pendant la nuit. « On demande pourquoi l'impétuosité du vent se ralentit, et même cesse entièrement pendant une demi-heure ou une heure, avant et après le lever du soleil, avant et après son coucher? » Cette singularité se manifeste également dans plusieurs autres contrées.

Nous donnons ces faits comme très-positifs, et nous les avons observés pendant plus de vingt années consécutives. Ils sont si constans, si déterminés, qu'il n'est aucun ouvrier, et surtout aucun paysan, qui ne les connaissent aussi bien que nous.

Pour avoir la solution de ces problêmes, de ces faits sûrement très remarquables, il est important de mettre sous les yeux du lecteur la position de la ville de Lyon, son éloignement des Alpes, et la direction de ces montagnes, relativement à cette ville.

Lyon est situé au 22e degré 29 minutes 53 secondes de longitude, et sa latitude est au 45e degré 45 minutes 51 secondes. Une partie de cette ville est adossée à une petite montagne qui tient à une chaîne de montagnes plus élevées, dont la direction est à peu près du midi au nord; elles correspondent par le midi à celles du Vivarais, du Languedoc, etc; et par le nord, à celles du Beaujolais, de la Bourgogne, etc. On voit au nord de cette ville, le commencement d'une nouvelle chaîne de montagnes se prolongeant dans le Bugey, vers Genève, etc. La rivière de Saône qui vient du nord, relativement à Lyon, coule dans une plaine confinée à l'Ouest par les montagnes du Beaujolais, et à l'est par le commencement de la chaîne de montagnes dont je viens de parler. Le Rhône est à l'est de la ville, et la direction de son courant est à Lyon du nord au midi, et presque parallèle à celui de la Saône. Ce fleuve, après avoir suivi les montagnes du Bugey, dans un cours à l'est tirant un peu au sud, décrit un peu plus d'un quart de cercle au-dessus de Lyon, en suivant toujours la montagne. Il roule rapidement ses eaux à l'est de la ville, et

mouille dans toute sa longueur ses quais tracés presqu'en ligne droite.

Une plaine très variée, parsemée de très petits monticules, s'étend depuis Lyon jusqu'à la naissance des premières montagnes des Alpes, dont la direction relativement à Lyon, est du nord au midi. On compte quinze ou dix-huit lieues de leur base jusqu'à cette ville. La rivière d'Isère a coupé cette première chaîne près de Grenoble ; ce qui forme une gorge, dont l'ouverture a tout au plus une demi-lieue à sa base. On voit cette coupure dans le temps que souffle le vent du midi. La coupe singulière d'un côté de cette chaîne lui a fait donner, par rapport à sa forme, le nom de Dent, et on a ajouté le nom de Moirand, à cause de la petite ville située près de cet endroit. Le territoire de Sassenage, si connu par l'excellence des fromages qu'on y fait, confine à cette montagne.

Dans la circonstance dont nous parlons, on voit dans un grand éloignement, et à travers l'entrée de cette gorge et comme dans un cul-de-sac, les hautes montagnes du Dauphiné et de la Savoie, beaucoup plus élevées que celles de Moirand. Si la vue se porte à droite ou à gauche en s'éloignant de la Dent de Moirand, et en s'élevant au-dessus de la première chaîne des Alpes, on distingue sur une longueur de plus de 30 lieues, un superbe amphithéâtre, où les rochers amoncelés les uns sur les autres, présentent toutes leurs saillies et leurs dégradations. Ces masses énormes, dont le sommet de quelques-unes est perpétuellement chargé de neige, contraste agréablement avec l'obscurité que présentent leurs vallons, et avec celle qui règne dans quelques endroits du pied des premières montagnes.

Fragments Bibliographiques.[1]

MOLIÈRE A LYON ET A VIENNE.

La comédie Française était informe encore, malgré quelques essais plus ou moins heureux, quand Molière vint la prendre et la faire ce qu'elle est devenue chez nous. Lyon peut être fier d'avoir entendu les premiers accents du jeune Poquelin, d'avoir applaudi à ses brillants débuts. Nous savons qu'en 1653, agé alors de 31 ans, il vint dans notre cité avec une caravane comique, formée en quelque sorte par lui, vivant et agissant sous ses ordres. Il était donc déjà souverain, cet homme qui devait monter en maître absolu sur la scène française! Il allait étudier la province, faire rire la province de ses ridicules à elle, en attendant qu'il s'emparât de la capitale, et qu'il eût son vaste théâtre, son public si nombreux et si bien choisi! A l'époque dont j'ai parlé, Molière nous donna donc sa comédie de l'*Etourdi*, représentée ici pour la première fois. La pièce et les comédiens obtinrent un succès complet, les Lyonnais oublièrent bientôt un autre

1 Nous emprunterons sans scrupule à tous les ouvrages nouveaux, à tous les ouvrages anciens peu connus, les pages qui intéresseront directement notre cité.

théâtre que leur ville possédait depuis quelque temps, et dont les principaux acteurs prirent le parti de passer au nouveau. Parmi eux se trouvaient de Brie, Ragueneau, et mesdemoiselles du Parc et de Brie, associés désormais au grand nom de Molière.

Si l'on en croit une ancienne tradition de Lyon, Molière, pendant le séjour qu'il y fit avec sa troupe en 1653; passant un jour dans la rue St-Dominique de cette ville, aperçut, sur le seuil de la boutique d'un apothicaire, un homme dont la figure pharmaceutique le frappa. « — Monsieur, monsieur, comment vous nommez-vous? lui dit-il en l'abordant. – Pourquoi? — Mais... » Molière insiste. « — Eh bien! je m'appelle Fleurant! – Ah! je le pressentais que votre nom ferait honneur à l'apothicaire de ma comédie; on parlera longtemps de vous, M. Fleurant! «

Suivant cette croyance des Lyonnais, ce serait cette plaisanterie qui lui aurait fourni ce nom (1). Cette anecdote recueillie par les historiens du département du Rhône, a été racontée par le petit-fils de ce monsieur Fleurant, à un de nos plus savants bibliographes, qui nous l'a transmise. Mais nous sommes portés à croire que le descendant du prétendu interlocuteur de Molière ne la tenait pas de son grand-père lui-même, et qu'il n'était que l'écho d'un conte populaire; car, comment supposer que Molière songeât dès-lors à son *Malade imaginaire*, qui ne fut joué que vingt ans plus tard? Il est plus naturel de penser que, pour donner à son personnage un nom significatif, il avait fait choix du participe présent du verbe *fleurer* (sentir, exhaler une odeur), alors très usité. La plaisanterie est d'assez mauvais goût; mais elle a pour nous le grand mérite de la vraisemblance (2).

Voilà tout ce que m'ont appris mes recherches sur le passage de Molière à Lyon. Poursuivant son pélerinage théatral, il alla visiter ensuite les cités méridionales, chercher des originaux pour ses chefs-d'œuvre, étudier les mœurs sous toutes leurs faces

(1) LYON TEL QU'IL ETAIT ET TEL QU'IL EST, par A. G*** (M. l'abbé Aimé Guillon.) Paris, 1794, pag. 33.

(2) J. Taschereau, HISTOIRE DE LA VIE ET DES OUVRAGES DE MOLIÈRE, Paris 1825 pag. 289.

diverses. Nicolas Chorier, dans sa *Vie de Pierre Boissat* (1), nous apprend que Molière fut aussi à Vienne, mais en quel temps? Je l'ignore, et cet écrivain ne le dit pas. Il rapporte quelques particularités qui se passèrent en 1641; puis, le fait que nous allons citer, arrive aussitôt avec des termes qui sembleraient le rattacher à la même époque; la date néanmoins serait inconciliable avec l'âge que le voyageur avait alors. Quoiqu'il en soit, voici ma traduction :

« Jean-Baptiste Molière, acteur distingué et excellent auteur de comédies, était, vers ce temps-là, venu à Vienne. Boissat lui témoignait beaucoup d'estime. Il n'allait pas, comme certaines gens qui affectaient une sotte et orgueilleuse austérité, il n'allait pas disant du mal de lui. Quelque pièce que Molière dût jouer, Boissat voulait se trouver au nombre des spectateurs. Il voulait aussi que cet homme distingué dans son art, prit place à sa table. Il lui donnait d'excellents repas, et ne faisait point comme font certains monstres, ne le mettait point au rang des impies et des scélérats, quoiqu'il fut excommunié (2). Cette affection pour Molière, cette passion pour les comédies, finit par susciter une grave querelle à Boissat.

« Il avait fait retenir plusieurs places au théâtre, parce qu'il devait conduire des femmes de distinction et des jeunes filles à une comédie que Molière avait composée. Deux ou trois de ces places avaient été, par hasard, louées à Jérome Vachier de Robillas (3); Boissat néanmoins les obtint toutes, sans difficultés; à cause de son mérite, de son crédit et de la distinction des femmes qu'il devait amener. Vachier se plaignit qu'on lui eut fait injure, et il pensait qu'il y avait là préméditation. Cet homme joignait à de belles formes extérieures, un esprit vif et pénétrant, une grande force d'âme, tout était noble en lui : excepté la nais

(1) De petri Boessatii, equitis et comitis palatini viri clarissimi, Vita amicisque litteratis, libri duo, Nicolai Choreri Viennensis. Grenoble. Fr. Provensis, 1680, in-12.

(2) On sait que l'église réprouva toujours la profession de comédien.

(3) De Septéme auprès de Vienne. Voyez la clé des noms propres à la fin de la Vie de Boissat.

sance. Il figurait parmi les familiers du duc Henri de Montmorenci, dans le temps même que Boissat y figurait également, et jouissait de toutes ses bonnes grâces. Supportant avec peine le chagrin qu'il ressentait de l'affront qui lui avait été fait, il cherchait l'occasion d'amener Boissat à un combat singulier, et de se venger ainsi. Moi, alors, devinant les intentions de Vachier, car nous étions assez unis par une amitié qui avait existé déjà entre nos parents, j'avertis de tout les amis de Boissat, qui étaient nombreux et bien choisis ; pendant ce temps-là, je ne perdais pas de vue Boissat lui-même. A la fin, George de Musy, premier-président de la cour des Aides, et Jacques Marchier, avocat-général de la même cour (à Vienne) interposant leur médiation, les deux partis se réconcilièrent, et la querelle s'apaisa. »

Molière, devenu l'occasion très innocente d'un duel, à une époque où l'on descendait trop souvent en champ clos, voilà une particularité assez curieuse. et que nul de ses biographes n'a rapportée. M. Taschereau lui-même, en faisant son beau travail sur notre grand maître de la scène comique, ne connaissait pas cette anecdote ; il fait aller Moliére de Lyon à Avignon directement quoiqu'il soit manifeste, par ce fragment de Chorier, qu'il séjourna quelque temps à Vienne. Il est possible encore que son passage dans cette dernière ville, se rattache à une autre excursion théâtrale qu'à celle de 1653.

NINON DE L'ENCLOS A LYON.

En 1648 *Ninon de L'Enclos* fit un voyage à Lyon (elle avait alors 32 ans) : les uns disaient que c'était pour se faire traiter secrètement de quelque incommodité ; les autres, par fantaisie ; on dit que ce fut pour Villars Orondate, depuis ambassadeur en Espagne, et qu'elle fit le voyage en poste comme un courrier, et point en chaise comme on a fait depuis ; elle était déguisée en homme. Elle disait que c'était à dessein de se retirer. En effet, elle se mit dans un couvent. Là, le cardinal de Lyon (Louis Alphonse du Plessis, frère du cardinal de Richelieu) de-

vint un peu amoureux de sa belle humeur, et fit quelques folies pour elle.

Un frère de Perrachon (1) en fut transpercé de part en part; et, sans rien lui demander, la pria de trouver bon qu'il la vit quelques fois, et qu'il lui donna une maison qui pouvait bien valoir 8,000 écus; mais, comme après il prétendit des choses qu'elle ne lui voulut pas accorder, un beau matin, car elle n'était pas intéressée, elle lui rend sa donation. De retour à Paris, elle se met dans la tête de ne s'abandonner absolument qu'à ceux qui lui donneraient dans la vue; elle allait au devant, le leur disait ou le leur écrivait. Ninon mourut en octobre 1706, âgée de 90 ans. — Mémoires de Tallement des Réaux, 1er vol., pag. 313 et 314.

LA MARQUISE DE CRÉQUY ET LE CARDINAL DE TENCIN A LYON.

Les *Souvenirs de la marquise de Créquy* sont bien un des livres les plus spirituels, les plus amusants et les plus intructifs que l'on ait vus depuis plusieurs années. Notre but n'est pas toutefois de parler ici de ces *Souvenirs;* nous en extrayons seulement quelques pages qui vont à notre cadre, et qui sont notre propriété par conséquent.

« Nous nous arrêtâmes à Lyon, chez M. Giraud, banquier de la cour de Rome en France, et beau-père du prévôt des marchands, qui, comme à Paris, est le premier officier municipal de la cité, et qui reçoit, comme à Paris, des lettres de noblesse en entrant en charge....

« M. Giraud descendait d'un intendant de mon grand-père qu'il regardait comme le premier auteur de sa fortune, et nos deux familles en gardaient un souvenir bienveillant. Mme Giraud s'apprêtait à faire ses couches, et j'acceptai bien volontiers le poupon qu'elle attendait, pour mon filleul. C'est un enfant à qui j'ai vu jouer dans le monde un assez grand rôle. J'aurai l'occasion de vous parler de Monseigneur Giraud, nonce apostolique à Paris, et puis Cardinal secrétaire d'état sous le règne de Pie VI. Vous vous rappel-

(1) Perrachon était un avocat de Lyon. Voyez LE FAUX SATYRIQUE; Lyon, Cl. Rey, 1696, in-8°. (NOTE DE L'ÉDITEUR)

lerez qu'il était mon filleul, mais si j'oubliais que je vous ai déjà parlé de lui, je pourrais bien vous répéter que j'étais sa marraine.

« Je ne vous ai rien dit de messire Pierre Pans de Guérin de Tencin, prieur et docteur de Sorbonne, lequel était alors abbé commandataire de Vezelay, ce qui lui valut un procès suscité par les jansénistes et gagné par miracle, car tous les ennemis de nos PP. étaient acharnés à sa condamnation, dont ils se faisaient une affaire de vengeance contre les molinistes. L'abbé de Tencin, qu'on avait accusé de simonie, n'eut aucune peine à prouver son innocence. C'était lui qui avait reçu l'abjuration du fameux John Law, qui venait de se réfugier à Venise, où, du reste il a persévéré dans les sentiments les plus catholiques jusqu'à la fin de sa vie, en 1729. Le cardinal de Rohan-Soubise avait élu M. de Tencin pour son premier conclaviste; ce fut lui qui resta ministre de France à Rome aprés le départ de son Eminence, et ce fut N. S. P. le Pape qui voulut le sacrer lui-même, à titre d'archevêque d'Embrun. Il était devenu cardinal du titre de St-Georges-au-Voile-Dor, archevêque de Lyon, ministre d'état du roi Louis XV, il a courageusement et continuellement lutté contre le jansénisme et le philosophisme, aussi vous puis-je assurer que les jansénistes, les calvinistes et autres sophistes, ont débité contre lui plus d'atrocités diffamatoires, et publié sur le frère et la sœur plus de libelles enragés et de pamphlets calomnieux, qu'il ne vous serait possible d'en lire en six mois. Le cardinal de Tencin touchait annuellement 266 mille livres en sa qualité d'archevêque et Comte de Lyon; le bordereau de ses aumônes était 200 mille livres par an; c'est tout ce que je vous en dirai pour aujourd'hui, me réservant de vous produire une ample dissertation sur le cardinal et la comtesse de Tencin, qui ont été, bien assurément les deux personnages les plus indignement calomniés du dernier siècle. Cette comtesse Alexandrine avait bien mérité quelques épigrammes, et surtout quand elle avait abandonné son couvent régulier des Augustins de Montléry, pour entrer au Chapitre séculier des chanoinesses de Neuville, mais il ne s'ensuit pas dutout qu'elle ait été la mère du philosophe Jean le Rond, surnommé d'Alembert, il est de toute fausseté qu'elle ait jamais eu la pensée de lui faire entendre une indignité pareille. Vous verrez que ce fut une invention des encyclopé-

distes, qui voulurent faire d'une pierre trois coups, en diffamant la sœur de leur antagoniste, en exhaussant leur bâtard de géomètre jusqu'à cette famille noble, et en accrochant ce d'Alembert à la soutane d'un cardinal, qui tonnait et fulminait contre le jansénisme, le philosophisme et l'impiété, dans tous ses mandements. Ce qu'il y eut de plus étrange en tout ceci c'est que M. d'Alembert avait été pendant deux ou trois ans, la dupe de ses confrères en philosophie; il ne doutait point que cette pauvre Madame de Tencin ne fut sa mère naturelle, et l'on avait été jusqu'à lui persuader que son père devait être un certain *chevalier de la Tombre*, qui n'a jamais été qu'un être de raison, disait Fontenelle, et que la comtesse de Tencin n'avait jamais vu, ni connu; dans tous les cas, c'était au point que d'Alembert finissait par se fâcher tout rouge et vouloir montrer les dents, quand on parlait avec trop d'inconsidération devant lui, non seulement de la comtesse de Tencin, mais encore du Cardinal Archevêque de Lyon qu'il adoptait pour son oncle, et ceci de la meilleure foi possible. Je vous assure que Voltaire en faisait souvent de bonnes moqueries et de beaux rires, chez ma cousine du Châtelet. Je reviendrai sur ce chapitre-là (1). » Tome 2, page 95.

Dans le tome II d'un recueil manuscrit de la bibliothèque de Lyon, *correspondance de M. l'abbé Tricaud*, n° 628, nous trouvons une anecdote qui peut bien aller à côté du chapitre que l'on vient de lire; elle est extraite de la seconde lettre.

« Le cardinal de Bissy a mené pour conclaviste l'abbé de Tencin. Ce choix a bien fait murmurer, cet abbé étant des plus décriés. Je crois qu'il n'est parti que pour s'épargner la douleur de se voir décrier en plein palais, pour un procès qu'il avait. Voici le fait. Le prieuré de Merlou, dépendant de son abbaye de Vezelay, ayant vaqué il y a quelques années, il s'imagina qu'il y avait dans les archives de Vezelay une bulle de réunion de ce bénéfice à sa mense abbatiale, et s'en mit en possession. Quelque temps après, pour plus de sureté, il le donna à un de ses neveux,

(1) Nous tenons de M. l'abbé Bonnevie, que l'on disait du temps du cardinal Tencin qui n'est pas Tencin (tant saint), Se non è vero, è bene trovato.

(Note de l'Éditeur.)

relentis fructibus; puis, il métamorphosa ce prieuré en maison de campagne, détruisit tout ce qui restait des lieux saints, fit bâtir de magnifiques écuries, une salle de bains et autres enjolivements. Cependant, un abbé a eu en tête de jeter son dévolu sur ce bénéfice, et l'a fait, après avoir consulté M. le Chancelier qui l'honore de sa protection, et qui lui assura sa cause immanquable. Un nommé Julien, son avocat, obtint que la cause serait appelée un jour que les Pairs étaient au parlement, et les divertit fort aux dépens de l'abbé de Tencin, il le traduisit au barreau comme un homme qui avait inventé un nouveau système de bénéfice. Il ne put achever son plaidoyer ce jour-là, l'abbé partit; et trois jours après, messieurs les Pairs retournèrent au palais pour se donner le plaisir d'entendre finir cette affaire. L'abbé de Tencin fut débouté du bénéfice, condamné à l'amende, à la réparation des lieux saints, et à tous les dépens, dommages et intérêts, et n'eut pour lui que la honte de se voir l'exécration du palais. Il ne l'a pas vu, il est vrai, mais il l'aura appris en route, et il était encore sur les lieux quand la cause avait commencé. »

ORIGINE DE L'ART DE LUSTRER LA SOIE.

Le hasard a présidé à la plupart de nos découvertes. En voici une nouvelle preuve. Un de ces nombreux étrangers qui, au 17e siècle, avaient importé de l'Italie à Lyon l'industrie de la soie, et réalisé dans ce commerce le proverbe lyonnais : *Riche comme Gadagne*, Octavio Mey avait vu une fortune de plusieurs millions s'engloutir tout entière dans de fausses spéculations. Un jour donc qu'il rêvait, en se promenant sur les bords de la Saône, au moyen de réparer un anssi grand échec, il broyait dans son désespoir quelques brins de soie entre ses dents. Cette action donna à la soie un éclat brillant, un lustre inaccoutumé. Octavio Mey s'en aperçoit, et il conçoit aussitôt l'application d'un procédé mécanique qui fit acquérir à la soie ce brillant que nous lui connaissons. Cette découverte le sauva du déshonneur d'une banqueroute et tripla sa fortune.

Biographie Lyonnaise.

L'ABBÉ MICHEL DE PURE (1).

La famille des de Pure vint à Lyon au commencement du 16e siècle. Léonard de Pure, qui l'amena de Florence, d'où elle est originaire, selon les Mémoires de la famille même s'établit d'abord en Berry; il s'y maria. Michel de Pure, son fils aîné, à qui il laissa de grands biens, vint à Lyon, et y épousa, en 1597, Jeanne de Poulveret. Il fut fait conseiller de la ville en 1588, et même continué au-delà du temps ordinaire, à cause des troubles. C'était un des plus riches citoyens. Lors de la réduction du Consulat, en 1596, il fut nommé un des quatre échevins (2).

Antoine de Pure, fils de Michel, épousa Magdeleine Particelly; il fut fait prévôt des marchands en 1634.

Jacques de Pure, fils d'Antoine, seigneur de Malassy et de Pravieux, fut procureur du roi au Présidial de Lyon et conseiller d'Etat.

Jacques de Pure, son fils, acquit la seigneurie de Chamfrey;

(1) Pernetti et Brossette écrivent De pures. Une inscription de 1601, rapportée par M. Breghot du Lut, Mélanges, t. 1, p. 93, écrit aussi de même. Pour l'orthographe de son nom, il faut s'en rapporter à l'abbé de Pure.

(2) Pernetti; Les Lyonnais dignes de Mémoire, t. 2, p. 100. — Brossette, Eloge historique de la ville de Lyon, année 1596.

il eut pour fils ainé François de Pure. Toute cette famille eut beaucoup de part à l'établissement des Feuillans à Lyon. Ses armes se voyaient au faîte du lambris de l'église de ces religieux; elles étaient d'or, au chevron d'azur accompagné de trois trèfles de sinople, au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent, entre des annelets do même (1).

Michel de Pure, dont nous avons à parler, était fils d'Antoine de Pure, seigneur et baron de Balmont, chevalier de l'ordre du roi, conseiller en ses conseils, maître ordinaire de son hôtel, et prévôt des marchands de Lyon, en 1634 (2) comme nous l'avons dit. Michel vint assez jeune à Paris, et suivit la carrière des belles-lettres. Il était abbé (3); nous ne savons rien, du reste, sur ses premières années. Sa médiocrité le dérobait à l'envie, et son existence obscure était du moins tranquille. Elle fut troublée par un petit incident. L'abbé de Pure fit ou distribua contre Despréaux une parodie de la scène de *Cinna*, dans laquelle Auguste confond le conjuré; Despréaux était, dans cette parodie, convaincu par le ministre Colbert d'avoir composé des libelles. Pour se venger d'un homme, qui avait au moins eu le tort de faire circuler une calomnie si noire, il lui décocha un trait d'autant plus piquant que « cet abbé, suivant Brossette (4), affectait un air de propreté et de galanterie, quoiqu'il ne fut ni propre, ni galant. » Boileau disait dans sa *IIe Satyre*, composée en 1664 :

Si je veux d'un galant dépeindre la figure,
Ma plume, pour rimer, trouve l'abbé de Pure,

Au lieu de ces deux vers, il y avait avant l'impression :

Si je pense parler d'un galant de notre âge,
Ma plume, pour rimer, rencontrera Ménage (5).

(1) Voyez Brossette, Eloge hist. de Lyon, Année 1596.

(2) La Biographie Universelle fait naître Michel cette même année.

(3) « Et licencié de Sorbonne, » ajoute Laurent-Josse Leclerc, dans la Bibliothèque du Richelet annotée de sa main. Voyez aux Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon.

(4) Commentaire sur Boileau.

(5) L'abbé de Pure substitué à Ménage, et pourquoi? Voy. la Promenade de Saint-Cloud, de Guéret, tom. II, pag. 188 des Mem. de Bruys,

Le nom de l'abbé de Pure fut imprimé pour la première fois en toutes lettres, dans l'édition de Boileau de 1783; il était auparavant désigné par un P*** initial (1).

Despréaux, peu satisfait de cette première vengeance, revint à la charge dans la *VI*e *Satyre*, et cita l'abbé comme un ennuyeux.

Les souris et les rats (dit-il)
Semblent, pour m'éveiller, s'entendre avec les chats,
Plus importuns pour moi, durant la nuit obscure,
Que jamais, en plein jour, ne fut l'abbé de Pure.

Enfin dans la *IX*e *Satyre*, il acheva le portrait :

Et ne savez-vous pas que, sur ce mont sacré,
Qui ne vole au sommet tombe au plus bas dégré,
Et qu'à moins d'être au rang d'Horace ou de Voiture,
On rampe dans la fange avec l'abbé de Pure.

Sans parler de cette décision singulière qui met sur la même ligne deux écrivains, dont l'un est fort éloigné d'avoir dans un seul genre la supériorité soutenue de l'autre dans plusieurs; nous ne croyons pas qu'il y ait eu beaucoup de générosité de la part du poëte, à traduire ainsi sur la scène publique son ennemi, supposé même que celui-ci eût des torts envers Despréaux.

L'abbé de Pure a laissé plusieurs ouvrages, tous assez médiocres. Le premier, c'est la *Vie d'Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, prêtre-cardinal, Archevêque de Lyon* (2). On écrivait alors en latin presqu'aussi volontiers qu'en français, et l'on abandonnait la langue de Molière et de Bossuet, pour parler celle de Virgile et de Cicéron. Nous qui avons aujourd'hui des goûts si éloignés de ces goûts-là, nous pouvons à peine nous expliquer la différence d'une époque à l'autre, et nous avons assez du latin qui fit gémir notre enfance, dans les tristes murs d'un collège et sous la férule d'un pédant.

(1) Œuvre de Boileau Despréaux, avec un commentaire, par M. de Saint-Surin tom. I, pag. 98, note c.

(2) Vita alphonsi Plessæi Richelii presbyteri cardinalis, Archiepiscopi Lugdunensis auctore M. D. P. Paris, Vitré, 1653, in-16.

L'abbé de Pure suivit donc le mouvement général de son siècle, et écrivit en latin son premier ouvrage. On s'aperçoit, à sa diction, qu'il a vécu dans l'intimité de Sénèque et de Florus, beaucoup plus qu'avec Tite-Live ou Cicéron. Il vise à la concision, et recherche de préférence la phrase sententieuse. Le livre en lui-même est bien moins une vie qu'un panégyrique; les faits qu'il présente ne sont pas nombreux, mais on y trouve des particularités que l'on chercherait vainement ailleurs (1). Ce petit volume, en définitive, et sans contredit ce que l'auteur a fait de mieux.

Il publia ensuite *La Précieuse, ou le mystère de la ruelle, dédiée à telle qui n'y pense pas*, par Gélasir (l'abbé Michel de Pure); Paris, 1656-1660, 4 vol. in-8° (2). Cet ouvrage nous est inconnu, et ne se trouve point à la Bibliothèque de la ville de Lyon.

Léris qui, en général, est exact, dans son *Dictionnaire des Théâtres*, attribue à l'abbé de Pure une comédie non imprimée, des *Précieuses*. Il aura pris le roman pour une pièce de théâtre.

C'est réellement une pièce de théâtre, et une pièce en cinq actes et en vers, suivant toutes les règles, que la tragédie d'*Ostorius*, 1659, in-12, Elle n'est connue que par le dialogue des *Héros de roman*; nous citerons le passage qui la concerne, parce qu'il demande quelques corrections.

« Mais quel est ce grand mal bâti de Romain, qui vient après ce chaud amoureux? Peut-on savoir son nom?

OSTORIUS.

« Mon nom est Ostorius.

PLUTON.

« Je ne me souviens point d'avoir jamais nulle part lu ce nom-là dans l'histoire.

OSTORIUS.

« Il y est pourtant. L'abbé de Pure assure qu'il l'y a lu.

(1) M. Péricaud s'en est servi pour une savante NOTICE SUR ALPHONSE LOUIS DE RICHELIEU. Voy. les ARCHIVES DU RHÔNE; t. X, p. 128-146.

(2) Suivant Barbier, DICT. DES ANONYMES, etc., t. IV; in-12, suivant la BIOG. UNIV.

PLUTON.

« Voilà un merveilleux garant! Mais, dis-moi, appuyé de l'abbé de Pure comme tu es, as-tu fait quelque figure dans le monde? T'y as-t-on jamais vu?

OSTORIUS

« Oui-dà; et à la faveur d'une pièce de théâtre que cet abbé a faite de moi, on m'a vu à l'hôtel de Bourgogne.

PLUTON.

« Combien de fois?

OSTORIUS.

« Eh! une fois.

PLUTON.

« Retourne-t'y-en (1). »

« On ne conçoit pas, disait l'éditeur de Boileau, en 1772, comment M. Despréaux a pu employer cette expression, ni pourquoi les critiques ne l'ont pas relevée. On la passerait à peine au plus grossier villageois. » Ces mots, si pénibles à prononcer, étonnent surtout de la part d'un dieu, dont l'oreille est déchirée par le style de *la Pucelle*. On n'aperçoit pas quel motif a pu déterminer l'auteur à s'en servir de préférence à ceux-ci : *retournes-y*. Peut-être a-t-il cru que, par cette dureté même, ils convenaient mieux à l'impatience de Pluton (2).

Mais ce n'est là pas tout; Pluton n'avait donc point lu les *Annales* de Tacite, car cet auteur parle d'Ostorius (3). Voici le petit argument que l'abbé de Pure avait mis au commencement de sa tragédie :

« Caractacus régnait parmi les Bretons, du temps de Claude. Il fit la guerre pour la liberté de son pays pendant neuf années, avec tant de succès, qu'il fut la gloire de sa nation et la terreur de ses ennemis. La fortune fut jalouse de sa valeur et le livra aux Romains. Il fut conduit à Rome avec sa femme, sa fille et ses parens, et peu s'en fallut qu'il ne fut exposé en spectacle au peuple, en suivant le char d'Ostorius, à qui le sénat avait

(1) OEuvres de Boileau Despréaux, tom. III, pag. 87, édit. Saint-Surin.

(2) M. de Saint-Surin, ibid.

(3) Annal. XII, 31, 35, 38, 39,

décerné le triomphe, pour avoir remporté une si illustre victoire. Mais la constance de ce roi malheureux lui obtint le pardon et la liberté. »

Quoiqu'en dise encore Boileau, la tragédie d'*Ostorius* fut représentée plus d'une fois. L'abbé de Pure, qui la dédia au cardinal Mazarin, après beaucoup de complimens à son éminence, ajoute : « C'est ce désordre de mes ressentimens qui me force à me servir de l'éclat du théâtre, pour rendre mes remerciments plus publics, et recourir à la pompe des spectacles, pour avoir plus de témoins de ma vénération. Ostorius y a paru, Monseigneur, avecque plus de fortune, que je n'en attendais, et sans doute avecque beaucoup plus de succès que de mérite. » Cette dernière phrase est juste, car la pièce est détestable, et « mérite, disent les auteur des *Memoires de Trévoux*, d'être reléguée dans les galeries de Pluton. » Nous sommes de cet avis, mais nous voulons, comme curiosité littéraire, donner le plan et un assez long morceau de la tragédie.

Ostorius, vainqueur des Silures et de leur roi Caractacus qu'il a fait prisonnier, offre à ce roi de lui rendre la liberté et ses états, s'il veut lui accorder en mariage la princesse Sarcide. Caractacus qui a promis sa fille au prince des Silures, refuse la proposition d'Ostorius. Sarcide qui aime le prince des Silures, dédaigne l'amour de son vainqueur. Voilà l'intrigue qui compose les quatres premiers actes; voici maintenant un extrait du cinquième (scène IVe). C'est le récit que Léonice, confidente de Sarcide, vient faire du désespoir du prince des Silures.

LÉONICE.

Vous me voyez en pleurs
Madame,

LA REINE.

Achevez donc.

LÉONICE.

Du plus grand des malheurs
Le prince au désespoir se veut arracher l'âme.

LE ROI.

Que dis-tu, Léonice?

SARCIDE (bas).

O dieux !

LA REINE.

Poursuis.

LÉONICE.

Madame,

Sitôt que de ses fers il s'est vu dégagé,
Il a paru surpris, son visage est changé,
Et des esprits du cœur, fidéles à sa peine,
Poussant de son sang trouble une vapeur de haine,
Ont, sur son front ému, peint la honte et l'horreur,
Et, dans ses yeux ardents, la rage et la fureur.
Mais sa colère en vain l'agite et l'inquiète;
La douleur le surmonte, il chancelle, il s'arrête,
Il pâme, il perd ses sens, et cette pamoison
A peine du désordre épargne sa raison.
J'arrive, et le voyant avec si peu de vie,
J'ai recours à mes pleurs, à ma voix; je m'écrie,
Mais en vain: tout son sang, de ses poumons pressés,
Ne pousse qu'un air froid, et des soupirs glacés,
Des mouvements pesans d'une ame languissante,
Et des efforts transis de mort proche et lente.

SARCIDE (bas).

Hélas!

LÉONICE.

Mais de mes cris, enfin ses sens frappés...

SARCIDE (bas).

Juste ciel!

LEONICE.

Peu a peu se sont développés.
S'il n'a pas vu les pleurs, quoiqu'il les fit répandre,
Ma voix, moins malheureuse, a su se faire entendre.
« Léonice, a-t-il dit, en réveillant ses sens,
« Encore tous étourdis, sombres et languissants,
« Apprends du peu d'esprits qui soutiennent ma vie,
« Qui retiennent mon ame au point de sa sortie,
« Que l'amour de Sarcide élevant mon rival,
» Est cause de ma perte, et fait ce coup fatal. »
Lors, les sens revenus, et l'ame plus quiète,
Rétablie en son ordre et dans son assiéte,

« Va voir, dit-il, l'objet dont je suis enflammé;
» Va, dis-lui que je meurs également charmé,
« Que jamais mon respect ne voulut de son ame,
» Ni de désir forcé, ni de coupable flamme,
« Que craignant de troubler de secondes amours,
» J'immole à ses appas et mon sang et mes jours. »
A peine a-t-il fini, que la fureur l'emporte,
En vain je le retiens, l'adoucis et l'exhorte,
Il saisit une épée, il se dérobe à nous,
Il s'enfuit furieux et mesurant ses coups.

Malgré ce *beau désespoir*, le prince n'use pas de son épée, et à la Ve scène, on le retrouve en face d'Ostorius, qui tient ce langage de matamore :

(Au roi.) (Au prince.) (A Sarcide.)
Je vous hais. Je vous hais. Je me hais. Je vous aime.
Je ne vous cède point, je me cède à moi-même;
Du combat de nous trois, l'un à l'autre odieux,
Si quelque autre que moi sortait victorieux,
Jaloux que je serais d'une si belle gloire,
Je lui disputerais à jamais la victoire.
Mais ce n'est point au prince, et ce n'est point au roi,
J'ai vaincu l'un et l'autre, et n'ai cédé qu'à moi.
Vivez, heureux amants, en de paisibles chaînes,
Puissent mille plaisirs succéder à vos peines,
Et plutôt que je rompe un nœud si doux, si beau,
Puissent vos bons destins m'enfermer au tombeau.

LE ROI.

Ah! vainqueur généreux!

LA REINE.

Gloire des belles ames!

LE PRINCE.

Mon cœur suspend encor le plaisir de mes flammes.

OSTORIUS.

Non, non, ne craignez rien; on m'ôtera le jour
Plutôt que de souffrir qu'on trouble votre amour.
Mais, avouez au moins que la vertu romaine
Sait vaincre également était, amour et haine,
Et qu'ayant résisté contre de si beaux yeux,
Elle a de quoi tout vaincre, états, hommes et dieux (1).

(1) Voyez l'Histoire du Théatre français, tom. VIII, pag. 283-301,

Après cette pitoyable tragédie, l'abbé de Pure donna *Quintilien, de l'Institution de l'Orateur, traduit avec les notes historiques et littérales*, etc., par M. M. D. P., Paris, Clouzier, 1663, 2 vol. in-4°. L'ouvrage est dédié au cardinal *Mazarini*. Boileau se moqua de cette traduction, et disait dans l'*Esquisse en prose de la Satire IX*e : « Si un auteur n'a pas l'autorité d'Horace et le badinage de Voiture, il croupit avec la traduction de l'*Institution de l'Orateur* (1). » Quand on goûte si fort le badinage de Voiture, on pourrait sans peine être moins difficile avec un autre écrivain, et Boileau mettait de la mauvaise foi dans sa décision. Chapelain, qui ne manquait ni de savoir, ni quelquefois de bon sens, disait de l'abbé de Pure : « C'est un homme qui a de la facilité dans le style, mais qui n'est pas encore achevé : on verra, dans sa traduction de Quintilien, le progrès qu'il y a fait, et ce qu'on peut s'en promettre (2). » L'éditeur des *Mélanges* de Chapelain a mis au bas de cet article la note suivante : « Michel de Pure, Lionnois, et plus connu par les *Satyres* de Despréaux qu'il s'avisa très-mal à-propos de choquer, que par un assez grand nombre d'ouvrages. La traduction de *Quintilien* ici annoncée n'a eu aucun succès (3), et M. l'abbé Gédoyn a raison de dire, dans la préface de la version de ce même ouvrage, que le silence est ce qu'il y a de plus honorable pour l'abbé de Pure. » Voici les propres termes de l'abbé Gédoyn : « Ce sont ces douze livres de l'*Institution de l'Orateur*, qui vont paraître en notre langue pour la première fois; car l'ouvrage de l'abbé de Pure est à compter pour rien, et c'est ce que l'on en peut dire de mieux (4). » Sans vouloir prétendre que la version de l'abbé de Pure soit quelque chose de merveilleux, je puis affirmer cependant qu'elle n'est pas tout-à-fait sans mérite. Jamais Quintilien n'avait encore été traduit en français; l'abbé de Pure, en venant, comme il dit, « sur une si longue route

(1) Œuvres de Boileau, tom. I, pag. 209.

(2) Mémoires de quelques gens de lettres vivans en 1662, dressé par ordre de M. Colbert, Mélanges de Litt., 1726, pag. 189.

(3) Sorel, dans sa Bibliothèque franç., chap. II, pag. 25, dit que le Quintilien de l'abbé de Pure « lui a acquis de la réputation. » Baillet, Jugemens des savans, tom. III, pag. 165.

(4) Préface, pag. xxxiij.

avec si peu de guides (1) , » avait, certes, d'énormes difficultés à surmonter. Maintenant que son style a vieilli, on peut le juger sous un point de vue moins favorable, qu'il n'eût été possible de le faire en 1663, mais il faut reconnaître que l'abbé de Pure comprend Quintilien, qu'il est très-fidèle traducteur, et qu'enfin ses notes, peu nombreuses, du reste, sont utiles et bonnes. J'ai trouvé dans l'abbé Gédoyn des fautes de langue qui n'existent pas dans l'abbé de Pure, et je parle de quelques phrases qui sont les mêmes chez les deux traducteurs. En dernière analyse, dussé-je paraître ridicule, je demande une mention honorable pour la version de l'abbé de Pure, toutes les fois que l'on traduira Quintilien. Est-ce trop ?

Une fois en veine de traduction, l'abbé de Pure donna successivement l'*Histoire des Indes orientales et occidentales du R. P. Jean Pierre Maffée ;* Paris, Robert de Ninville, 1665, in-4°; l'*Histoire africaine de la division de l'empire des Arabes, de l'origine et du progrès de la monarchie des Mahométans dans l'Afrique et dans l'Espagne*, écrite en italien par Birago Avogadro, et mise en français par M. M. D. P.; Paris, Guillaume de Luyne, 1666, in-12 ; et *la Vie de Léon Xe, pape, écrite en Latin par* Paul Jove, *évesque de Nocera, et traduite en français* par M. M. D. P.; Paris, Jean Couterot, 1675.

L'Histoire des Indes orientales et occidentales du P. Maffei parut à Florence, en 1588 (2). Le style fait le principal mérite de cet ouvrage, et parmi les modernes qui ont écrit en latin, il est peu d'auteurs qui approchent de la grâce, de la richesse et de la netteté de diction qui brillent dans Maffei. L'abbé de Pure est loin de lutter avec l'original, et sa traduction, non plus que celle de son devancier, Arnaud de la Borie, ne peut être regardée comme un bon livre (3). Il la dédia au roi, à travers une longue *Epistre*, comme c'était alors l'usage. Nous autres, enfans du XIXe siècle,

(1) Avis au Lecteur, pag. 1.

(2) Sous ce titre : Historiarum Indicarum, libri XVI; l'édition in-folio de Cologne, 1593, est la meilleure.

(3) Le Journal des Savans de 1666, pag. 108, parle avec bienveillance de la version de l'abbé de Pure.

nous avons assez ri de ces *Epîtres dédicatoires*; mais le malheur, c'est que nous sommes plus ridicules que nos pères, à force de nous ingénier à faire des *préfaces*, tout en protestant que c'est chose insipide et maussade.

Abdiquant le rôle de traducteur, l'abbé de Pure, qui avait montré qu'il entendait la langue latine et la langue italienne (1), composa un nouvel ouvrage, intitulé : *Idée des spectacles anciens et nouveaux*, Paris, Michel Brunet, 1668, in-12. C'est un livre sans but et sans méthode, vide de choses d'un bout à l'autre, et mal écrit.

La Vie du mareschal de Gassion, Paris, Guill. de Luyne, 1673, en 3 vol. in-12, sans être d'une lecture fort attrayante, peut servir pour l'histoire de France, et grossit en même temps le bagage littéraire de l'auteur. L'abbé de Pure avait composé quelques vers latins en l'honneur de l'abbé de Marolles, qui fit, en retour, un grand éloge de son flatteur (2), et dit qu'il s'occupait d'écrire la vie du cardinal de Richelieu (3), celle du cardinal Mazarin et celle du roi de Suède (4). Aucune des trois n'a paru, dit M. Beuchot, dans la *Biographie universelle*, art. *De Pure*. C'est une erreur, car le P. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, 32476, écrit ce qui suit : « *Vita Eminentissimi Cardinalis Armandi Joannis Plessæi Richelii : vitæ et fortunæ exordia, ab anno reparatæ salutis*, 1585, *ad annum* 1619, *A. M. D. P.*, *Parisiis*, *Lesselin*, 1656, *in*-12. Ces lettres initiales signifient : *Auctore Michaele De Pure*. Cet abbé avait publié trois ans auparavant la vie du cardinal de Lyon, frère du cardinal de Richelieu. » Du reste, cette Vie du ministre de Louis XIII, nous ne la connaissons que par la Bibliothèque du P. Lelong, qui, sans doute, avait le volume sous les yeux quand il le décrivait avec tant d'exactitude.

(1) Je ne dis rien de la traduction de Birago, non plus que de celle de Paul Jove; il y a dans ces deux ouvrages les mêmes qualités et les mêmes défauts que dans de Quintilien.

(2) Voyez, dans l'Avis au Lecteur de la traduction de Quintilien, un autre éloge de l'abbé Marolles.

(3) Armand, frère cadet de l'archevêque de Lyon.

(4) Mémoires de Michel de Marolles, dénombrement des Auteurs, tom. III, pag. 343.

Marolles mentionne, parmi les ouvrages de Michel de Pure, une *Erigone* et ne dit pas si c'est un roman ou une pièce de théâtre, ni si cet ouvrage a été imprimé.

L'abbé de Pure mourut en 1680 (1), à la fin de mars ou au commencement d'avril. « Nous avons fait, par la mort de l'abbé de Pure, disait le *Mercure galant*, avril, 1680, pag. 218-9, une perte dans les belles-lettres, qui n'est pas aisée à réparer. Son érudition aisée et profonde tout ensemble, et cet agréable feu d'esprit qu'il faisait briller dans sa conversation, l'avaient fait aimer de quantité de personnes très-considérables. Il estait petit-fils d'un prevost des marchands de Lyon, et oncle de M. de la Barolière (2), conseiller au grand conseil. »

Loret, dans sa *Muse historique* *, loue beaucoup l'abbé de Pure :

Loizon, Ribou, tous deux libraires,
Ont mis au jour depuis naguères
Trois livres grandement prisés
Que jadis avait composés
La Muse presque sans égale
Du traducteur de la Pharsale (4);
Et ce par les soins qu'en a pris
Un de nos plus rares esprits,
Grand homme de littérature,
Sçavoir monsieur l'abbé de Pure.
Ce que j'en dis présentement
Est pour servir de supplément
Au général dictionnaire
Que monsieur Sorel vient de faire :
Lesquels trois volumes divers,
Deux en prose et l'autre en beaux vers
Sont dignes, par leur élégance,
De tous les cabinets de France.

F. Z. Collombet.

(1) Colonia, Hist. litt. de Lyon, tom. II, pag. 841. Hist. du Théatre français, lieu cité.

(2) La Barolière, dans Pernetti et dans l'Histoire du Théatre français, tom VIII, pag. 300.

(3) La Muse historique du S. Loret, liv. XV, pag. 108, Lettre du 12 juillet 1664.

(4) Brébeuf.

NOTICE SUR BOURGELAT.

Ce doit être une conséquence nécessaire de l'état de civilisation de veiller à la conservation, à l'amélioration et à la multiplication des animaux domestiques, ces fidèles compagnons, qui ont tout perdu en entrant en communauté avec nous, et qui constituent la plus grande partie de notre puissance et de nos richesses.

Livré à ses moyens individuels, l'homme n'eût jamais exercé sur la nature entière cette influence extraordinaire dont l'imagination a lieu de s'étonner; mais dès qu'il eut appelé près de lui certaines espèces d'animaux, qu'il les eut soumises au joug et qu'il les eut formées aux occupations rurales; dès qu'il fut parvenu au point de les rendre tributaires de ses besoins, de ses goûts, de son luxe et de sa frivolité, il put tout oser; il s'éleva au-dessus de lui-même et se plaça véritablement à la tête de la création.

De leur côté, auxiliaires du labourage, les animaux domestiques sont dès-lors devenus le mobile constant d'une agriculture solide, d'une prospérité toujours croissante; ils contribuèrent puissamment, par leurs services et par leurs produits en tous genres, aux richesses publiques et privées. De ce fait que la succession des temps justifie d'une manière incontestable, la science en a déduit la règle suivante : plus les animaux domestiques sont nombreux, plus leurs races sont belles, mieux ils sont gouvernés, plus le revenu du propriétaire augmente, plus l'aisance du fermier est certaine, dans le même temps que le commerce en reçoit une énergie nouvelle, et l'industrie une extension et un perfectionnement remarquables.

Chez les Celtes, chez les Scandinaves, leurs frères, comme chez toutes les na-

tions vulgairement appelées primitives, on a rivalisé de soins pour les animaux ; chez les peuples nomades de l'Asie, il faut le dire, ils sont encore beaucoup moins à plaindre que là où les cultivateurs asservis et méprisés croient se venger des vexations qu'ils endurent chaque jour, à chaque instant, en aggravant le poids déjà si lourd de l'esclavage, par les tourmens qu'ils infligent aux animaux condamnés à vivre avec eux. Partout où l'intérêt et la basse adulation ont fait déserter les champs pour servir dans les antichambres d'un maître absolu, l'éducation des animaux domestiques a été confiée aux mains d'une classe de personnes qui furent, pour ce fait même, vouées au mépris. Des Romains, cet affreux système passa aux siècles du moyen-âge; la féodalité le rendit plus odieux encore, et ce ne fut qu'en France, au dix-huitième siècle, qu'une voix se fit entendre pour mettre un terme à l'empire tyrannique exercé sur des êtres dépouillés de leurs mœurs primitives, de leur instinct.

Cette voix fut celle de Bourgelat. Comme on devait s'y attendre, elle eut de l'écho, et c'est à elle qu'est due l'heureuse réforme dont les effets, en grandissant, se feront sentir durant de longs siècles. La route du bien une fois ouverte, on s'y porte par entraînement et on l'adopte par une bienfaisante habitude. La reconnaissance nous impose donc l'obligation d'étudier celui qui a opéré cette réforme; on aime à suivre pas à pas ses actions pour épier l'origine de ses idées et la marche adoptée par lui pour les faire accueillir, pour leur donner une existence publique et durable.

Claude Bourgelat naquit à Lyon, le 27 mars 1712. Sa famille le destinant à la carrière du barreau, le fit partir, après ses premières études, pour l'Université de Toulouse. La France n'avait point alors un code général : sa législation appuyée sur le Droit romain, était modifiée selon les coutumes locales ; il fallait beaucoup de temps pour les connaître, les accorder entre elles, en saisir les différences essentielles et mettre ainsi à l'abri de toute atteinte, la vie des hommes, la sûreté de l'état et la garantie des propriétés. Bourgelat, porté par goût et par obéissance, à cette étude longue et difficile, sut si bien profiter des leçons des professeurs et de sa perspicacité naturelle, qu'il fut bientôt maître dans une science qui faisait le désespoir du plus grand nombre des élèves, et en état de plaider avec succès devant le parlement de Grenoble. Pour lui le talent de l'avocat ne s'astreignait pas à la froide explication de certains textes, à l'art de choisir des théories plus ou moins brillantes, plus ou moins mensongères, dans la vue d'en torturer le sens littéral : il cherchait à descendre dans la conscience de ses cliens et de ses juges, il voulait honorer son état par la loyauté des moyens, par l'équité de ses causes. Il compta plusieurs victoires signalées : il les devait autant à l'éloquence de sa parole qu'à la supériorité de son raisonnement; autant à l'autorité des faits sur lesquels ils s'appuyait qu'à l'intime persuasion dont il était pénétré.

Rarement des triomphes, même mérités, retiennent celui qui les obtient dans les bornes de la modération; ils éblouissent, ils éveillent un sot orgueil dans les

esprits ordinaires; ils détruisent cette touchante compassion qui rapproche le vainqueur du vaincu, qui ôte à la victoire ce qu'elle a de poignant et fait taire ces passions acerbes, sans cesse aux prises, dévoilant des turpitudes de toutes les sortes. Les succès n'eurent point ce funeste empire sur l'ame ardente de Bourgelat. Il va en donner une preuve remarquable.

Un jour il gagne une cause: il l'avait soutenue, vivement convaincu qu'il avait pour lui les droits de l'équité; mais bientôt il acquiert la certitude qu'il a été trompé, il rougit de son erreur et poussé par un généreux sentiment, il vole au parlement assemblé, il sollicite l'annulation de l'arrêt. En vain il prie, en vain il met en jeu toutes les ressources que lui inspire une sainte indignation, les juges sont sourds: ce qu'ils ont décidé est l'expression de leur conscience, « la chose est jugée, elle est désormais irrévocable. » Il ne s'avoue pas encore vaincu, il voit les membres du parlement en particulier, il veut leur épargner de tardifs regrets: inutile; dans l'intimité du coin du feu, comme dans la chaise curule, ils se refusent à l'évidence, « la chose est jugée, elle est désormais irrévocable. » A ces mots, Bourgelat demeure comme atteré, il revient encore à la charge, il demande à se faire entendre, on lui impose silence; il n'y tient plus, et d'une main hardie, il déchire sa robe, il foule aux pieds sa toge, témoins et complices d'un acte qu'il déclare infâme; il va lui-même rayer son nom du tableau des avocats, et de retour chez lui, il livre aux flammes tous ses plaidoyers.

Cette leçon fut amère, elle porta coup. La sentence fut revisée, mais Bourgelat ne voulut plus subir de semblables épreuves, il persista dans sa résolution et quitta de suite Grenoble. Depuis lors, il ne pouvait entendre ni prononcer les mots de procès, de sentence, sans éprouver un frémissement général.

Un semblable événement opéra dans toutes ses facultés un changement notable. Jusque-là, d'un caractère liant, de mœurs douces, d'un laisser-aller qui plaisait, il devint tout-à-coup triste, rêveur et même soupçonneux. Quoique entouré de ses amis d'enfance, il évita désormais toutes les réunions, même celles où, sans licence comme sans contrainte, chacun apporte le tribut de sa gaîté, de son imagination, de ses connaissances. Il vivait tout en lui, cherchant le moyen de donner à son esprit une direction nouvelle.

Dans sa jeunesse, il avait aimé passionnément les chevaux: ce goût se réveille avec force et le décide à entrer dans un régiment de cavalerie. Ses études se portent tout entières sur le cheval; il lit les nombreux traités imprimés sur ce bel animal; ceux de Ruini et de Winter le frappent particulièrement, mais aucun ne fixe plus son attention que les écrits de Jacques Soleysel, et ce qu'il entreprit pour fonder une école, combattre les préjugés et placer l'étude vétérinaire sur la route des sciences. Il entrevoit la possibilité de faire plus, de faire mieux encore. Il se livre à l'examen critique des faits observés par les anciens, depuis Xénophon jusqu'à Végéce; il remonte à l'origine des erreurs grossières, des absurdités de tous les genres enfantées par les empiriques, durant les longs siècles du

moyen âge, et que la routine entretient dans toutes les têtes. C'est par la voie expérimentale qu'il veut arriver à les déraciner, à les détruire. Il fit de nombreuses dissections, non-seulement sur le cheval, mais encore sur les autres espèces d'animaux domestiques, et une fois maître en cette partie, il sollicita et obtint la place de chef de l'Académie d'Equitation de Lyon.

Peu de temps après, en 1747, il publia sous le titre de Nouveau Newkastle, un traité complet d'équitation et du gouvernement du plus bel animal que l'homme ait dompté (Lausanne, 1747, un volume in-12.) Le succès de cet ouvrage passa ses espérances et lui mérita un grand nombre d'élèves. Il donna ensuite ses Elémens d'Hippiatrique (Lyon, 1750 et 1753, trois volumes in-12, dans lesquels il se montre aussi habile anatomiste qu'écrivain élégant, aussi bon praticien qu'expérimentateur infatigable. Cet ouvrage l'annonça comme le réformateur des doctrines reçues, et en même temps comme le seul en état d'imposer à la Vétérinaire des préceptes utiles, des germes progressifs.

Diderot et d'Alembert publiaient alors leur Encyclopédie ; ils appelèrent à eux Bourgelat et lui confièrent tout ce qui avait rapport à la Médecine Vétérinaire. Ses divers articles répondirent à l'attente des éditeurs et à la nature du monument qu'ils élevaient aux sciences. Il ne borna point ses vues, comme les deux Lafosse et leurs prédécesseurs, à la médecine du cheval; il les étendit à celle de tous les animaux domestiques, principalement de ceux qui sont employés aux exploitations rurales. Sans doute, il laisse apercevoir, peut-être même avec trop de complaisance, son goût passionné pour le cheval, mais on lui doit d'avoir le premier senti, d'avoir su faire apprécier aux autres, les nombreux rapports existant entre les propriétés organiques et vitales de l'homme et celles des grands mammifères; d'avoir, par l'analogie de leurs fonctions dans l'état de santé et dans les causes de maladies, montré le point du départ pour donner à la médecine vétérinaire une direction vraie, pour indiquer la route à suivre dans les différences qu'elles offrent.

Aussi, dès que son livre sur l'Anatomie comparée du cheval, du boeuf et du mouton (Paris, 1766, in-8), parut, il fut accueilli généralement et traduit dans toutes les langues. L'idée mère qu'il renferme, entrevue par le génie d'Aristote, fut aussitôt saisie par Daubenton et Vicq-d'Azyr, et devint plus tard pour Cuvier l'étincelle brillante qui devait fournir à la supériorité de sa raison et de son jugement, l'art d'arracher aux entrailles de la terre les débris fossiles qu'elles recèlent, et de nous rendre les premiers témoins de la grande révolution physique à laquelle notre globe doit sa forme, son existence actuelle.

Loin d'obtenir un semblable résultat, la Matière médicale raisonnée, donnée par Bourgelat l'année suivante (Lyon, 1767. in-4), fut regardée alors avec raison, de même qu'aujourd'hui, comme un mauvais ouvrage. Il semble s'être oublié, avoir imposé silence à la vérité, pour sacrifier aux erreurs les plus vulgaires. Il reparut bientôt avec toute la puissance de son génie observateur par la publica-

tion de son TRAITÉ DE LA CONFORMATION EXTÉRIEURE DU CHEVAL (Paris 1769, in-8). Demeuré long-temps inconnu, le tirage ayant été d'abord limité à un très-petit nombre d'exemplaires, cet ouvrage est le chef-d'œuvre de Bourgelat; il est écrit de telle manière, qu'il convient également aux naturalistes et aux artistes, au simple écuyer comme au vétérinaire.

Notre auteur fit paraître plusieurs autres ouvrages, beaucoup moins remarquables, pendant les six années qui suivirent l'an 1770; ils ont tous été refondus, dans les éditions successives de son dernier livre, les ÉLÉMENS DE L'ART VÉTÉRINAIRE dont la plus complète est la sixième imprimée à Paris, en 1808 (in-8), avec des notes de J.-B. Huzard.

Quelque grand que soit le mérite de ces divers travaux, quelque juste que soit la haute réputation qu'ils assuraient à Bourgelat, puisqu'ils sont encore ce que l'étude et la médecine des animaux domestiques possèdent de mieux pensé, de mieux écrit, jamais ils n'auraient pu lui procurer l'immortalité que lui promet la reconnaissance de tous les âges pour la création des ÉCOLES VÉTÉRINAIRES. C'est son plus beau titre à la gloire, c'est celui que personne ne peut lui disputer; l'honneur lui en appartient tout entier, et le bien que cette importante fondation a produit jusqu'ici, celui qu'elle doit produire ultérieurement, rejailliront toujours sur son fondateur.

Cette noble pensée lui fut inspirée en 1761 par sa sollicitude pour les progrès de notre agriculture nationale, et par le besoin qu'il éprouvait de pénétrer jusque dans les campagnes les plus reculées pour en chasser le charlatanisme, pour en extirper les méthodes empiriques qui dépeuplent les fermes et abâtardissent incessamment les races d'animaux. Bourgelat a atteint son but, puisqu'il a vu la Vétérinaire comprise dans toute son étendue, ses diverses branches prendre de l'extension, et ses rapports avec l'économie rurale devenir plus intimes; puisque enfin il a vu ses plans adoptés en Italie, en Allemagne, et jusque par les peuples du Nord.

La ville de Lyon vit, le premier janvier 1762, s'ouvrir dans un de ses faubourgs, la première école vétérinaire et les cours faits par Bourgelat, appeler de nombreux élèves qui vinrent y puiser une instruction solide. Du moment qu'il fut décidé qu'une seconde école serait établie à Alfort, près Paris, et que la direction en serait donnée à Bourgelat, le gouvernement de celle de Lyon, passa aux mains de l'abbé Rozier qui ajouta à son lustre, contribua puissamment à y attirer de nombreux auditeurs, et à lui faire produire d'illustres élèves. L'école d'Alfort date de l'année 1765: la France en possède une troisième depuis 1825 seulement, celle de Toulouse consacrée spécialement aux races bovines. L'école d'Alfort ne prit le premier rang, qu'elle conserve maintenant, que lorsque la persécution la plus inique vint obliger le restaurateur de l'Agriculture française à abandonner l'école de Lyon. Je ne dirai point ici quel fut l'auteur de cette mauvaise action: ce n'est pas dans un ouvrage du genre de celui-ci que l'homme doit paraître jaloux, en-

vieux, méchant, calomniateur. Nous ne voyons que le bien : c'est le seul côté où l'homme se présente à nous digne de ses nobles prérogatives.

En dotant la France des écoles vétérinaires, en dotant de ce bienfait l'Europe entière qui s'empressa de les adopter, Bourgelat fut si mesquinement encouragé par l'Etat, qu'il dut hypothèquer sa médiocre fortune pour répondre à tout ce que nécessitait la fondation de l'enseignement dans un établissement nouveau.

On lui accorda une somme totale de cinquante mille francs, qui fut payée dans l'espace de six années. C'est avec ce capital qu'il lui fallut disposer un local, le meubler, construire les forges, l'amphithéâtre, acheter les instrumens nécessaires à l'instruction préparatoire, faire les réparations convenables, pourvoir la pharmacie et le laboratoire, réunir les premiers élémens d'une bibliothèque, etc., etc. !!..

Il ne reçut point d'honoraires, mais il avait son courage et la certitude qu'il rendait un service éminent, cela suffit pour soutenir son zèle jusqu'à la fin de sa carrière, qu'il termina le 3 janvier 1779, laissant sa famille dans la gêne et dans la dure nécessité de solliciter des secours du gouvernement.

Le buste de Bourgelat décore l'amphithéâtre des deux écoles de Lyon et d'Alfort : c'est la seule dépense publique faite en son honneur. Elle caractérise l'époque.

THIÉBAUT DE BERNEAUD.

M. Grognier a fait paraître en 1805 une notice historique et raisonnée sur Bourgelat ; elle a pu fournir de nombreux documens à M. Thiébaut de Berneaud. C'est pour nous un devoir de mentionner ici M. Grognier qui, dans son livre, s'est montré digne appréciateur de Bourgelat et biographe aussi impartial qu'habile vétérinaire.

HISTORIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE

DU RHÔNE.

Ce fut en juillet 1816, que des citoyens généreux, convaincus et de l'insuffisance de l'enseignement élémentaire à Lyon, et de la mauvaise direction qui lui était donnée, se réunirent pour chercher un remède à cette déplorable situation. Dominés par l'idée que l'instruction est pour le peuple une source féconde de moralité et de bonheur, ils voulurent créer, sans le concours de l'autorité, un enseignement populaire, qui, répondant aux besoins de la cité, fût à la fois plus rapide et plus fort, plus rationnel dans sa marche et plus large dans ses développemens que tout ce qu'ils avaient sous les yeux; ils voulurent créer, en un mot, une école mutuelle.

Ce fut là une grande victoire! Le bon sens public contraignit alors les frères de l'école chrétienne à corriger leurs méthodes rétrogrades, à rendre leur enseignement plus complet et plus

varié et à marcher ainsi à l'accomplissement de notre vœu le plus cher, la propagation des lumières parmi les classes pauvres.

Il y avait alors quelque courage à prendre ainsi le rôle d'ami, d'*émancipateur* du peuple, devant un gouvernement ombrageux. Aussi, ceux qui n'eurent à souffrir que des persécutions, là où ils n'auraient dû trouver qu'encouragement et protection, ceux-là méritèrent bien de leur pays. Honneur! honneur! à ces dignes citoyens! c'est à eux que Lyon doit la première école Lancastrienne; c'est à eux que nous devons la Société élémentaire du Rhône, car cette Société, n'a été, en quelque sorte, qu'une continuation de la leur; à eux, la première et grande pensée d'une association; à celle-ci, la fécondation puissante de cette généreuse pensée.

Cette première école, appelée, à juste titre, *école modèle*, fut établie, montée Saint-Barthélemy, et placée sous la direction de M. Cambier. Ses succès dépassèrent toutes les espérances et, en 1820, elle comptait, dirigée alors par M. Bailleul, plus de 350 élèves.

Les frais de ce magnifique établissement étaient considérables, et ses ressources, incomplètement organisées, cessèrent, en 1821 d'alimenter l'école modèle. Cette école allait être fermée! un homme se rencontra, qui seul voulut porter le fardeau! M. Berna, dont le souvenir ne saurait être environné de trop de respect et de trop de regrets, M. Berna, dont le buste devrait être placé dans les écoles, pour rappeler à tous, le bienfaiteur, le soutien de l'instruction primaire, M. Berna, jusqu'en 1828, entretint à ses frais l'école modèle et consacra à cette œuvre si belle, une somme de plus de 30,000 fr.

Un tel exemple devait trouver des imitateurs; sans doute, peu de personnes, quelqu'ardente, quelqu'éclairée que fut leur charité, se trouvaient en position de faire, comme le vénérable M. Berna, le sacrifice des sommes aussi importantes; mais en demandant à l'association, à ce principe si fécond, des secours, même modiques, on devait réaliser un capital qui permît, non-seulement d'alléger M. Berna, des charges énormes qu'il s'était volontairement imposées, mais encore de garantir à une école, au moins, une existence illimitée.

Cette idée conçue par l'un des membres de la commission exécutive, fut suivie avec une persévérance qui, seule, à défaut d'autres causes, devait en assurer le succès ; ce digne citoyen organisa à cet effet un comité provisoire en octobre 1828, et donna ainsi une sauve-garde au mode d'enseignement mutuel.

Ce comité, composé de citoyens honorables, rédigea un projet d'association, en dressa les statuts, et, dans une réunion assez nombreuse, fit approuver son travail le mois suivant. Des listes de souscriptions furent ouvertes aussitôt, et tel fut, alors, le zèle admirable qui nous animait tous, que le 15 décembre, moins de deux mois après la création du comité provisoire, il fut reconnu dans la première assemblée des souscripteurs, que déjà plus de mille actions avaient été consenties !

Aux termes des statuts, un conseil d'administration, composé de 40 membres, fut élu dans cette première séance, séance surtout remarquable par le nombre immense d'actionnaires accourus pour prendre part au vote qui devait décider de l'avenir de la nouvelle société.

Dès ce moment, l'école modèle cessa d'être à la charge de M. Berna.

Le conseil d'administration décida, alors, la création d'écoles à primes. Huit professeurs choisis dans différens quartiers de la ville traitèrent avec lui : et de plus, en raison d'assez nombreuses souscriptions recueillies, soit au faubourg de Serin, soit aux Brotteaux, deux écoles à primes furent ouvertes dans ces quartiers. Ainsi, grâce à l'heureuse combinaison de ces ressources, on avait, à la fin de 1829, et lorsque la Société comptait à peine une année d'existence :

Une école modèle, gratuite, qui contenait plus de 300 élèves.

Dix écoles à primes qui en recevaient plus de 400.

Quelles espérances ces premiers succès obtenus ne donnaient-ils pas pour l'avenir !

Ces créations d'écoles à primes avaient un double but. Non-seulement elles aidaient à donner gratuitement l'instruction à un grand nombre d'enfans pauvres, mais de plus, on imposait aux professeurs à primes, l'obligation d'employer la méthode de Lancastre, on répandait ainsi, on popularisait, autant que possi-

ble, ces méthodes perfectionnées qui, dans l'enseignement élémentaire, doivent un jour détrôner la routine.

A peine ces écoles étaient-elles en activité, que l'on songea à étendre le bienfait de l'instruction aux adultes, en créant pour eux une classe du soir, et à propager la méthode mutuelle, en fondant un cours normal pour les instituteurs.

On avait ainsi complété tout ce que pouvait demander l'instruction élémentaire ; écoles d'enfans, écoles d'adultes, cours pour les professeurs, on avait tout embrassé.

(Extrait d'un compte rendu de M. Gastine, secrétaire de la société.)

DISTRIBUTION DES PRIX

AUX

JEUNES ÉLÈVES ET AUX ADULTES

DE

L'Enseignement élémentaire du Rhône.

---

26 octobre 1834.

Quatre mois se sont écoulés depuis cette intéressante cérémonie, et son souvenir ne s'est point effacé. Tout en nous rappelant nos émotions d'alors, il ne nous a pas semblé sans intérêt, même aujourdhui, d'initier à cette solennité, ceux de nos lecteurs qui n'ont pu y assister.

C'est une haute et noble pensée civilisatrice que celle qui a présidé à l'établissement de ces écoles, où l'enfant et l'adulte trouvent gratuitement le bienfait d'une large et salutaire instruction. L'un y apprend à développer son esprit et à se créer une condition meilleure que celle où l'a placé sa naissance. L'autre, secouant toute mauvaise honte, vient y puiser des connaissances, dont l'expérience des années lui a révélé l'importante nécessité.

Honneur donc à ceux qui, les premiers, ont compris que tout l'avenir de l'humanité était dans l'instruction du peuple. Honneur à MM. Berna, Chevrolat, Terme, Gastine, et à leurs dignes col-

laborateurs à cette grande œuvre de régénération sociale. Ils se sont montrés citoyens aussi éclairés que philantropes désintéressés.

En voyant la marche étonnante et progressive de cet enseignement, né au milieu de la restauration, nous ne pouvons croire que notre gouvernement, émané de le souveraineté populaire, ait la pensée de détruire une institution qu'ont laissé se développer les ministres de Charles X. La loi de centralisation universitaire que doit proposer aux chambres M. Guizot, ne serait pourtant en définitive qu'une loi de dislocation pour l'enseignement élémentaire du Rhône. Espérons mieux de ceux qui tiennent dans leurs mains les intérêts de la France.

C'était vraiment un beau spectacle que celui qu'offrait à l'œil de l'observateur le vaste vaisseau de la Bibliothèque, le 26 octobre 1834. C'était la fête de tous les fondateurs de la société d'enseignement élémentaire.

M. Chevrolat y manquait. M. Chevrolat a consacré des soins trop généreux, des efforts trop constans et trop nombreux à la société d'enseignement, pour que son absence ne fut pas remarquée; elle a causé plus d'un regret. C'était le jour où l'on devait distribuer les prix aux jeunes élèves et aux adultes. La foule des parens était accourue partager le triomphe de leurs enfans, triomphe dont le souvenir reste toute la vie. Quelle solennité! quel auditoire! Ici, les notabilités de la ville, les premiers magistrats; là, les députations des sociétés savantes, de l'Académie et des loges maçonniques : partout un vif intérêt pour cette foule de jeunes intelligences, dans l'impatiente attente des couronnes et des mentions. Il fallait voir combien d'activité et de vie, combien d'esprit et de grâce, de promesses d'avenir enfin il y avait sur ces fronts d'enfant. Quel précoce développement brillait dans leurs yeux, animait les mouvemens de leur corps, se lisait dans tout leur être. Eh bien! toute cette métamorphose elle est vraiment l'œuvre de l'instruction. Regardez de ce côté, voyez les adultes et comparez. Quel contraste! L'ignorance a laissé là son stigmate; le front est déprimé, les traits abâtardis, la démarche lourde, timide, embarrassée. Voilà le portrait de l'adulte. Enfin il a senti un jour la nécessité de l'instruction, et le voilà, à cinquante ans, qui re-

commence une autre vie, et qui, à l'aide de la lecture et de l'écriture, va accroître la somme de ses jouissances et de ses revenus de chaque jour. Nous avons vu ce double tableau, et nous avons eu des applaudissements et des larmes devant la tête aux blonds cheveux de l'enfant et la tête aux cheveux blancs du vieillard, réunies sous la même couronne. Des femmes adultes sont venues aussi recevoir leur prix des mains du secrétaire de la Préfecture. Nous avons été peinés autant que surpris que, par pudibarderie, sans doute, cet officier public n'ait pas donné à ces humbles servantes l'accolade qui les eut relevées à leurs propres yeux. C'était le cas de bien faire comprendre à cette classe que l'instruction la rapprochait de nous.

M. Gastine, secrétaire de la société d'instruction élémentaire, après avoir proclamé les noms des lauréats auxquels les prix et les couronnes ont été remis par les autorités et les personnes placées sur des siéges réservés, M. Gastine a annoncé qu'on allait procéder à la distribution des six grands prix et de la médaille d'or fondés depuis quatre ans par la loge du Parfait-Silence, en faveur des élèves enfants et du professeur dont l'enseignement avait produit les meilleurs résultats. Cette même loge, dévouée aux progrès de l'humanité, par une décision qui lui fait le plus grand honneur, a fondé trois prix en faveur des adultes. Le premier prix est composé d'une inscription d'un capital de cent francs sur la caisse d'épargnes de Lyon pour l'élève adulte qui aura fait le plus de progrès pendant l'année, en lecture, écriture et calcul, parmi les élèves qui, lors de leur entrée à l'école ne possédaient aucune notion de ces trois branches de l'enseignement. Le second prix consiste en une inscription d'un capital de soixante et quinze francs de même nature que la précédente, pour l'élève adulte qui aura fait le plus de progrès pendant l'année en écriture et calcul, parmi les élèves qui, lors de leur entrée à l'école, savaient lire, mais ne possédaient aucune notion d'écriture et de calcul.

Le troisième prix est enfin une inscription d'un capital de cinquante francs de même nature que les précédentes, pour l'élève adulte qui aura fait le plus de progrès pendant l'année, en calcul,

parmi les élèves qui, lors de leur entrée à l'école, savaient lire et écrire, mais ne possédaient aucune notion du calcul.

Un concours général avait eu lieu entre toutes les écoles pour ces divers prix dont la magnificence a stimulé aussi puissamment l'émulation des élèves que celle des professeurs. Le comité exécutif de la société, aidé du concours d'une commission spéciale désignée par la loge du Parfait-Silence, avait examiné et appprécié avec une scrupuleuse impartialité les droits de chacun des concurrents. Voici les noms des vainqueurs.

ÉCOLES D'ENFANTS.

Grammaire et Orthogaphe.

HISTOIRE UNIVERSELLE DE BOSSUET, 2 vol. in-8°.

PRIX.	MM.	Jacques TERNYA.
1er ACCESSIT.		Claude-Benoît MOYNE.
2e »		Evariste DUMAREST.

Géométrie.

DICTIONNAIRE DES ORIGINES, 2 vol. in-8°.

PRIX.	MM.	Jules CHARBON.
1er ACCESSIT.		Gabriel BAYEUX, (Vétéran.)
2e »		Marc-Antoine BAILLOUD.

Arithmétique.

ERASTE, 2 vol. in-8°.

PRIX.	MM.	Claude-Benoît MOYNE.
1er ACCESSIT.		Gabriel BAYEUX.
2e »		Pierre BONNE.

Ecriture.

HISTOIRE DE LA SUISSE, ZHOKKE, 2 vol. in-8°.

PRIX.	MM.	Nicolas FAURE.
1er ACCESSIT.		Philippe COLLIER.
2e »		Charles GILLET.

Dessin.

VIGNOLE (complet), 1 vol. in-4°.

PRIX.	MM.	Hippolyte MEUNIER.
1er ACCESSIT.		Marc-Antoine BAILLOUD.
2e »		Paul BRUNET,

Bonne conduite.

ÉDUCATION, par M. GUIZOT, 2 vol in-8°

N .B. Les Elèves de chacune des sept Ecoles avaient désigné par l'élection celui d'entr'eux qui leur avait paru mériter ce prix, voici les noms de ces lauréats.

PRIX.	MM.	Dominique FOURNEL.
		DUBOST.
		Laurent DUPONT.
		Paul BRUNET.
		Jean-François BLANCHON.
		Gabriel RICHE.
		COLLOT aîné.

Successivement appelés, ils sont venus recevoir la couronne et le parchemin du Parfait Silence, et ont ensuite tiré le prix au sort.

ÉCOLE D'ADULTES.

Lecture, Ecriture et Calcul.

Inscription de 100 fr. sur la caisse d'épargnes.

1er PRIX. M. Antoine VEUILLOZ, âgé de 31 ans, ouvrier en soie, montée des Capucins, 20

Ecriture et Calcul.

Inscription de 75 fr. sur la caisse d'épargnes.

2e PRIX. M. Guillaume VIGNAN, âgé de 20 ans, ouvrier serrurier, rue de l'Hôpital, n. 46.

Calcul.

Inscription de 50 fr. sur la caisse d'épargnes.

3e PRIX. M. Jean-Jacques GRIGAN, âgé de 21 ans, ouvrier en soie, rue Masson, n. 17.

PROFESSEURS. — Médaille d'or.

M. Joannès MORAND, de Rumilly (Savoie).

Chacun de ces prix était accompagné d'un parchemin aux emblèmes du Parfait Silence, contenant le nom du lauréat et la désignation du Prix; les accessit consistaient en un parchemin de même nature.

De son coté, la loge d'*Union et Confiance* n'a point voulu rester en arrière de sa sœur, le *Parfait-Silence*. Elle a donné cinq prix et s'est chargée d'achever à ses frais l'éducation de deux des meilleurs élèves, au collége de notre ville.

M. Terme, qui a bien voulu se faire le représentant de la loge du *Parfait-Silence* pour la remise de la médaille en or à M. Morand, a prononcé un discours que nous reproduisons ici. Nous donnerons également celui de M. Piquet, orateur de la loge du *Parfait-Silence*, tout en regrettant de ne pas pouvoir rapporter celui de M. Gerin, orateur de la loge d'*Union et Confiance*.

L. B.

DISCOURS DE M. TERME.

MESSIEURS,

La société d'instruction élémentaire de ce département a reçu une seconde fois le prix de ses efforts et de son zèle, lorsqu'après des épreuves honorablement subies par les délégués de toutes les écoles d'enfans, elle a entendu le premier magistrat de cette cité, et le fonctionnaire placé à la tête de l'Académie, lui prodiguer des paroles de satisfaction et d'encouragement. Sa première récompense elle l'avait trouvée dans vos progrès, jeunes élèves!

Ces progrès, elle en avait besoin pour la soutenir dans l'accomplissement de la tâche difficile qu'elle s'était imposée, et encore n'eut-elle pas triomphé de tous les obstacles multipliés sous ses pas, sans la protection éclairée des administrations publiques, sans le concours des citoyens dévoués aux progrès de l'instruction et que notre ville compte en si grand nombre dans son sein,

C'est à l'aide des secours accordés par l'administration municipale, que nous avons pu conserver toutes les écoles gratuites, si laborieusement fondées. C'es avec l'appui de l'université et du département, que nous avons créé ces école d'adultes qui ont eu un si étonnant succès, et qui nous ont enseigné à quel poin notre population se sentait pressée du désir de rejeter le fardeau si pesant d'une complète ignorance.

Aujourd'hui, nous comptons six écoles d'hommes adultes; dans le cours de cette année, nous avons fondé une école de femmes adultes, non moins suivie que ses aînées; ouvert avec le même bonheur, une école d'enseignement mutuel pour les jeunes filles; et, encouragés par de si favorables résultats, nous ouvrirons au premier novembre prochain, pour les jeunes filles et les femmes adultes, une nouvelle école, placée dans la partie la plus populeuse et la plus centrale de la ville.

Vous le sentez, Messieurs, de tels établissements ne sauraient se soutenir s'ils ne trouvaient dans l'administration municipale un puissant appui. Cet appui nous a été accordé généreusement, et nous recevons aujourd'hui, de la ville de Lyon, le secours important d'une somme de dix-sept mille deux cents francs. La ville de Lyon a fait pour nous plus encore, elle nous a confié son école du dégré supérieur; aussi, afin de mériter un si honorable témoignage d'estime, aucun sacrifice ne sera épargné, aucun effort ne nous coûtera pour rendre un jour cette école digne de la seconde ville de France.

Il est une autre institution à laquelle nous voudrions donner un plus grand développement, mais qui, toute restreinte qu'elle est, et grâce au zèle et aux talens de M. Laforgue, un de nos professeurs, offre cependant d'heureux résultats; je veux parler du cours normal, destiné à former des instituteurs pour l'enseignement élémentaire. C'est par ces résultats que vous la jugerez. Dans le cours de cette année, il a été délivré aux élèves instituteurs de notre école, onze brevets d'instruction élémentaire et cinq brevets du dégré supérieur, et aux élèves institutrices, un brevet du premier dégré et cinq du second. Ainsi, nous avons enrichi l'enseignement élémentaire, si pauvre encore en instituteurs capables, de vingt-deux sujets, qui concourront à leur tour, à verser au milieu de nos concitoyens, les lumières de l'instruction primaire.

Vous nous pardonnerez, Messieurs, ces détails; énumérer les établissements utiles formés par notre société, c'est payer un juste tribut de reconnaissance aux magistrats et aux citoyens à qui nous les devons; faire connaître le bienfait, c'est signaler le bienfaiteur à la gratitude publique. Cette distribution de prix qui se

prépare en ce moment, recevra elle-même tout son éclat des secours qui nous ont été si libéralement donnés. Un encouragement de cinq cents francs, destiné aux élèves de l'école normal, nous a été remis par M. le recteur, au nom de l'Université, et nous serons heureux de le distribuer aujourd'hui aux élèves qui se sont le plus distingués par leur assiduité et leur zèle. Les loges du Parfait Silence et d'Union et Confiance, si dignement représentées au milieu de nous, ont concouru aussi, comme les années précédentes, à augmenter l'émulation dans nos écoles par le luxe des récompenses qu'elles nous ont permis d'offrir en leur nom. Et c'est ainsi que l'administration et les citoyens ont simultanément, par de nobles sacrifices, stimulé l'ardeur du travail chez ces élèves de tout âge et de tout sexe qui se pressent dans cette enceinte. Qui sait si, un jour, le louable désir de sortir de l'obscurité qui l'enveloppe, ne fera pas jaillir du milieu de cette foule empressée, quelque génie que ce foyer de première instruction, si généreusement alimenté, aura fait éclore? et quand il n'en serait rien, donner de bons citoyens à la France, former des hommes utiles et vertueux, n'est-ce pas encore servir la patrie et hâter la marche de la civilisation?

Messieurs, il y a peu de jours, à cent-cinquante lieues de nous, au milieu d'une immense population rassemblée, l'aînée des Corneille recevait de sa ville natale un nouveau tribut d'admiration et de reconnaissance. Lui aussi était un homme obscur, sorti ignoré d'une des rues étroites et humides du vieux Rouen; et aujourd'hui, la petite maison qui le vit naître est signalée au respect public, et j'ai vu le bronze qui lui est érigé, s'asseoir sur son piédestal de granit, comme pour offrir une seconde immortalité à ce génie qui, par ces travaux, en avait su conquérir une première bien mieux assurée. De cette imposante cérémonie à la modeste solennité qui vous rassemble, ne croyez pas que la distance soit si grande. A chaque mérite sa récompense! Au père de la tragédie fançaise, le bronze et le granit! à nos élèves une simple couronne de feuillage! mais c'est toujours au nom de la patrie que ces prix sont distribués. Ah! sans doute, il n'est pas donné à tous de projeter sur elle un de ces rayons de gloire qui brilleront dans l'avenir le plus reculé; mais tous, nous pouvons la servir, tous, dans l'étroite sphère où nous sommes renfermés, nous pouvons lui consacrer nos facultés, que par nos efforts nous avons pu rendre plus actives et plus fécondes. Il n'est pas nécessaire, pour être utile au pays, de jeter sur lui un vif éclat; mais, ce qui vaut peut-être mieux encore, nous pouvons tous, par notre assiduité au travail, par notre amour de l'ordre, par notre respect pour les lois, contribuer à son bonheur et à sa prospérité.

DISCOURS DU DOCTEUR PIQUET.

MESSIEURS

A chaque époque de l'ordre social, le monde nous apparaît avec de nouvelles exigences, parce que dans sa marche progressive, il éprouve toujours de nouveaux besoins. Ainsi, lorsqu'un peuple, après s'être illustré dans le noble métier des armes, parcourt depuis longt-temps avec succès les divers degrés de l'industrie agricole et commerciale, il lui reste encore une grande gloire à acquérir, celle qui peut seule assurer son bonheur; je veux parler de la science. La science alors, n'est plus un objet de luxe pour ce peuple, elle devient pour lui un besoin impérieux, elle est sa vie morale. C'est par elle, que l'homme apprend à connaître la vérité. C'est elle, qui charme ses loisirs et l'accompagne en tous lieux. C'est elle aussi, qui sert d'occupation à la jeunesse qu'elle distrait des plaisirs frivoles; en la rendant propre à devenir un jour la richesse et la gloire de la patrie. L'éducation, à cette époque, est donc indispensable, et elle doit s'etendre dans des proportions convenables, sur toutes les classes de la société.

Tel est le but de l'instruction primaire, dont les travaux ne se bornent pas seulement à vous instruire, mais encore à donner une impulsion salutaire aux écoles transcendantes qui voudraient conserver leur suprématie. Ses résultats sont appelés à exercer une influence immense sur l'avenir de la societé tout entière.

Mais la science renferme l'instructien et la morale; ces deux parties de l'éducation doivent être intimement liées entre elles pour atteindre le véritable but. L'instruction sans la morale, en augmentant les facultés intellectuelles de l'homme, peut en faire un être dangereux pour la société, par le mauvais emploi qu'il fera trop souvent de ses talents; tandis que la morale, en dirigeant vers le bien ces mêmes facultés, produira non-seulement un savant, mais encore un homme vertueux, un bon citoyen. Cette nécessité a été parfaitement comprise par les professurs qui dirigent vos écoles; ils ont pleinement justifié cette haute pensée, qui faisait dire naguère à celui qui préside en France à l'instruction publique : « Leurs « travaux intéressent la société tout entière, et leur profession participe à l'im- « portance des fonctions publiques.

Heureuse de pouvoir s'associer à cette pensée aussi grande que juste, la société du Parfait Silence vient, pour la cinquième fois, décerner six prix d'honneur à vos écoles d'enfants, et trois grands prix d'encouragement à celle des adultes; elle a aussi fait frapper une médaille d'or, pour l'offrir au digne professeur qui, par des services signalés dans l'exercice de ses fonctions, a acquis le plus de droits à la reconnaissance publique. Elle a voulu que des hommes qui ont su comprendre

l'importance du dépôt sacré qui leur était confiée ; que ceux qui, par des soins assidus, et une sage direction dans les études, ont su préparer le succès de leurs élèves, obtinssent un témoignage éclatant de la reconnaissance publique.

Le vif intérêt que nous portons à vos succès, jeunes élèves, ne nous a pas permis de rester indifférents à vos travaux pendant le cours de l'année qui vient de s'écouler; nous avons recueilli avec plaisir le succès de vos efforts; vous avez répondu par un travail soutenu à l'active bienveillance de vos professeurs; la noble émulation excitée parmi vous, par notre grand prix de sagesse, est une preuve incontestable de la force avec laquelle les principes d'une saine morale ont germé dans vos jeunes cœurs. Nous sommes heureux de vous en témoigner notre satisfaction particulière.

En vous distribuant ces prix au moment de la rentrée, nous aimons à penser que vous les considérez, autant comme des récompenses du passé, que comme des encouragements pour l'avenir.

Ces prix, ces couronnes, que vous allez recevoir, sont les prémices des succès que plus tard vous n'obtiendrez dans le monde, que par un travail, et plus pénible, et plus opiniâtre. Là, comme ici, celui qui s'arrête et se repose, voit bientôt sa place occupée par ses rivaux.

La solennité de cette séance vous démontre combien vous êtes chers au pays, qui vous aime et vous protége. Cette ville entière a les yeux ouverts sur vous; elle entrevoit avec plaisir, dans la génération qui s'avance, des garanties de bon ordre et de paix ; vous voyez dès-lors, jeunes élèves, quelles sont vos obligations, quelle est l'étendue de vos devoirs! Votre temps ne vous appartient pas, il est au pays qui vous élève, et qui met en vous toutes ses espérances de gloire et de prospérité. Rappelez-vous qu'en satisfaisant à ses vœux les plus ardents, vous travaillez en même temps à votre propre bonheur; car vous saurez un jour, qu'une bonne éducation est le moyen le plus sûr pour arriver à la fortune et à l'estime de ses concitoyens.

Dans un pays où la civilisation marche avec la rapidité d'un torrent, il n'est plus permis à la pensée de rester inactive ; mais vous l'avez déjà compris, puisque vous vous êtes élevés au-dessus de vos compétiteurs, pour venir disputer ces prix. Votre noble émulation vous honore tous, et ceux qui seront couronnés ne seront que les premiers entre leurs égaux.

Vous donc, à qui ces succès permettent déjà d'espérer une place honorable dans la société; ô vous tous, à qui le monde n'a point encore fait sentir ses exigences, mais qu'il accompagne de sa protection et de ses yeux ; travaillez avec activité au perfectionnement de votre intelligence; à l'élévation de votre ame. Ne trompez pas l'espoir de votre pays; ne trompez pas l'espoir de vos familles, et n'oubliez jamais que l'homme étant appelé à une perfection indéfinie, doit rester pur de tous vices, pour devenir un bon citoyen, et qu'il ne peut y parvenir, qu'en joignant à l'instruction, l'étude et la pratique de la saine morale.

Revue Bibliographique.

ESSAI D'INSTRUCTION PATERNELLE

POUR

FORMER L'ASSOCIATION DE FAMILLE.

par

M. Guenin-Billon.

Décidément nous sommes à la veille d'une rénovation générale. Décidément la société veut changer de forme; chacun prend part à cette œuvre du siècle, chacun se crée un rôle dans ce grand drame et y travaille avec ardeur, car vraiment il y a hâte. Selon leurs spécialités particulières, les uns croient qu'avant tout, il faut s'empresser de déblayer le terrain, et ils se mettent à déblayer le terrain; c'est-à-dire à saper sans relâche quelques étais qui soutiennent encore la charpente disjointe et vermoulue de l'antique abri social. D'autres, plus préoccupés de l'édification du palais qui doit remplacer les sales taudis du passé et du présent, se mettent à la recherche des matériaux et des moyens d'exécution nécessaires. Enfin c'est une question mise au concours de l'intelligence humaine, question immense, s'il en fut que chacun est appelé à résoudre, soit qu'il s'occupe de dresser le plan général, soit qu'il se contente de tailler une pierre afin qu'elle soit prête lorsque le véritable architecte, encore inconnu de nos jours, aura fixé le lieu et donné le signal de l'érection du monument nouveau.

C'est ainsi que d'abord les Saint-Simoniens en ont ébauché l'esquisse et l'ont montrée aux quatre parties du monde, et si l'on veut ne rien dissimuler de ce qui est vrai, on conviendra que leur voix enthousiaste a pénétré dans bien des cœurs et modifié bien des intelligences.

Ensuite est venu Fourier, plus précis, s'il est moins poète; inventeur de la science sociétaire, il a apporté au monde son magnifique phalanstère, somptueux logement des futures générations. Dans ce palais, digne habitation du chef de notre planète, l'homme apprend par Fourier un nouveau mode d'action productif, exé-

(1) 1 vol. in-8°, chez Babeuf, prix ; 3 fr.

cuté par des groupes, des séries d'hommes et de femmes, lesquels agissent avec passion dans un cercle d'occupations attractives et variées, résultats naturels d'un système de manœuvres laborieuses, on ne peut plus ingénieux.

Puis, en dehors de ces larges et lumineuses pensées, combien d'efforts partiels n'ont pas déjà été faits dans le même but, la même direction? et chaque jour le nombre de ces efforts s'accroît, chaque matin un homme de plus se met à l'œuvre pour traiter la question sous un aspect particulier et en présenter la solution partielle. Or, voici le tour de M. Guenin-Billon, qui, lui aussi, propose une réforme sociale, sous ce titre : ESSAI D'INSTRUCTION PATERNELLE POUR FORMER L'ASSOCIATION DE FAMILLE.

Je n'ai pas l'avantage de connaître personnellement M. Guenin-Billon; je ne le vois qu'au travers de son livre, et cependant, certain de ne pas me tromper, j'affirme que tout réformateur qu'il se dit, M. Guenin-Billon est avant tout un excellent père de famille; or; savez-vous que c'est une qualité qui rarement se trouve chez les hommes à idées nouvelles, par la raison que chez ces gens-là, le sentiment familial est absorbé la plupart du temps par un autre sentiment plus large, sinon moins doux, qu'on appelle quelquefois sentiment social, ou bien, amour de l'humanité; or, cet amour domine tous les autres sans qu'on en puisse donner d'autre raison, si ce n'est qu'il est très-utile et très-beau que cela soit ainsi. Pour en revenir à l'ouvrage de M. Guenin-Billon, nous dirons qu'à l'exemple de tous les novateurs, l'auteur commence tout naturellement à montrer les vices inhérents à l'ordre ou désordre social actuel; comme eux encore, c'est la partie sur laquelle il est le plus fort; car on a beau dire, il est incomparablement plus facile de démolir que de reconstruire; aussi, est-ce avec une abondance presqu'intarissable qu'il énumère les maux qui découlent d'une législation arriérée et d'une éducation fausse; il décrit avec une grande naïveté les funestes résultats des divisions de famille et de l'inimitié entre les parents les plus proches, toutes choses causées par les lois de succession et l'extrême morcellement des propriétés qui lui font flétrir le partage héréditaire des biens. Mais en définitive, que propose M. Guenin-Billon, en remplacement de ce qui existe? qu'indique-t-il pour remède? Hélas! il propose bien une association dans la famille et une communauté des biens dans cette famille; mais autant il était abondant lorsqu'il ne s'agissait que de critiquer la société, comme nous l'ont faite nos pères, autant il est sobre sur les moyens pratiques à employer; il croit que les exhortations paternelles suffiront pour cela, comme si, sur cent familles, il n'y en a pas quatre-vingt dix-neuf dont les pères sont incapables de faire l'éducation de leurs enfants et de les diriger d'une manière convenable; au surplus, M. Guenin-Billon nous annonce qu'il veut lui-même expérimenter sur sa famille; nous lui souhaitons, pour seule récompense, que ses enfants ne soient pas eux-mêmes l'obstacle insurmontable à la réalisation de la théorie qu'il a médité avec une si bonne intention.

M. D.

LA

VÉNVS D'ARLES,

LECTURE DU MATIN,

ROMAN PALINGÉNÉSIQUE;

PAR

Le chevalier Joseph Bard,

DE LA CÔTE D'OR.

La *Tovr de la belle Allemande* était le commencement de la mystification que M. Joseph Bard poursuit aujourd'hui dans sa *Vénvs d'Arles*. Personne ne doute maintenant des intentions railleuses de l'honorable chevalier, et si j'entreprends de faire ressortir dans une courte analyse les traits les plus saillans de cette mordante parodie de l'école actuelle, c'est d'abord pour m'acquitter d'une dette que j'ai contractée vis-à-vis du noble poète; et puis aussi pour mettre le public en garde contre les manœuvres de certains *journalistes* qui ne respectent plus rien, pas même *l'Athénée* de Lyon. Je vais vous donner une preuve entre mille de l'effronterie avec laquelle ils se jouent de la bonne foi de leurs lecteurs.

Un mien ami, après avoir ri avec moi des sanglantes plaisanteries de M. Joseph Bard, et surtout de celle qu'il s'est permise contre l'art héraldique, dans le dessin drôlatique de son écu, timbré d'un oison, fit le lendemain un article très méchant, où

il affirmait que la *Vénvs d'Arles* n'était point une plaisanterie, que tout y était très sérieux, jusques et y compris la *légende* de l'écusson, que le traître commentait perfidement et où il découvrait trois calembourgs!

J'avoue qu'il est dur d'avancer qu'un poète de la Côte-d'Or se moque de vous de la grosseur de deux in-8°; mais il est de ces vérités qu'on ne peut nier, fut-on le journalisme *inféodé* au romantisme; et j'espère qu'après la lecture de la *Vénvs d'Arles*, les détracteurs du talent mystificateur de M. Joseph Bard, n'auront plus aucun espoir de se faire écouter.

Et qu'on ne s'imagine pas que dans mon admiration pour le poète de Beaune je m'aveugle sur les imperfections semées parmi les beautés originales dont son livre étincelle; je signalerai impartialement ces légères taches, convaincue que je suis, qu'elles tiennent beaucoup plus à l'influence atmosphérique de l'ancienne *Vellaunodunum*, qu'à son œuvre elle-même.

Ancuns vous initieraient à cette œuvre *palingénésique* en vous faisant commencer par la préface; mais outre qu'on ne les lit plus quand elles sont en tête d'une œuvre quelconque, j'ai mes raisons pour vous la garder pour le bouquet; et je vous place tout d'abord devant le premier chapitre intitulé *Lvgdvnvm*. Ecoutez, c'est M. Joseph Bard lui-même qui parle : « Il y a à Lyon un « sentiment des beaux arts étonnant dans une ville où les *bou-* « *tiquiers* sont en majorité! Je vous défie de me montrer à Lyon « un seul édifice ou monument public (j'en excepte l'Hôtel-de-» Ville) qui n'offre pas sur son entablement ou sur son archi-« trave, la lettre *onciale* dans toute sa *pureté*. Au front d'un « corps-de-garde récemment bâti on lit : *Liberté. ordre. pvblic.* « Il n'y pas jusqu'à l'indication du cordon de sonnette du Palais « Saint-Pierre qui ne contienne en caractères lapidaires l'inscrip-« tion suivante : *Concierge dv Mvsée*. A vrai dire, l'emploi de « *l'ignoble U soulève tous les cœurs un peu artistes.*

« Je m'etais laissé dire que dans des *ruines voisines* il y avait « de belles femmes. Or je ne suis pas assez *archéologue* » — J'en demande pardon aux archéologues, mais *archéologne* est là pour *ostrogot*. — « pour ne voir qu'un *tvmvlvs* où il y a de jolies

« *pastourelles;* et je partis pour Vienne. Mais quel désappointe-
« ment!!. »

A en juger par cette petite malice, il paraîtrait que les dames de Vienne n'ont pas été fort gracieuses pour M. Joseph Bard ; il faut pourtant excepter une certaine blonde.....

Mais aussi quand on a *révé* une femme comme celle dont il nous donne le portrait, comment trouver quelque chose qui puisse lutter avec un telle création.

« J'ai rêvé, nous dit-il, une *femme-modèle*! je l'ai rêvée sous « les jardins frais de la Belgique ; je l'ai révée sous les orangers « du Midi ; je l'ai rêvée sur les flots étincelants de la Méditer- « ranée ; je l'ai rêvée en des rêves délicieux, *désintéressés* et *élé-* « *giaques*!

« J'ai cherché long-temps la fille qui eut un cœur de *lait* et de « *manne*! la fille à l'œil vif, amoureux, brûlant, et *pourtant ten-* « *dre*, mélancolique et suave; aux lèvres fraîches, pures, par- « fumées; à l'ame douce, *vaste* et aux traits *magnifiques*; à la « gorge *palpitante*, aux cheveux *bien noirs*, au caractère *malléa-* « *ble*, à l'esprit cultivé sans que *l'amour propre le sache*; aux « sens *impressionables*, et pourtant *soumis*; la vierge qui serait « *Corinne par l'intelligence*, *moins le Capitole*, *et Delphine*, *par* « *le cœur*, *plus sobre de lettres* que l'héroïne de Mme de Staël. « J'ai cherché cette vierge qui unirait les *formes* et le *feu* des « femmes d'*Hespérie* à la *peau blanche* et aux idées mystiques « des *septentrionales*, *l'ardeur de la sensibilité italienne* à la *sen-* « *sation concentrique* du *sentiment écossais!* » — Il est évident que ce portrait séduisant est une longue épigramme contre les femmes grecques marquées au type de Phidias, que le *Constitutionel* a rêvées, car il *rêve* aussi quelquefois. — « Je l'ai rêvée, Je l'ai « cherchée, et je ne l'ai pas trouvée dans mon *existence* « *d'homme!* »

Cette plaisanterie vient un peut tard ; *existence d'homme*, *cœur de femme*, *etc.*, *etc.*, tout cela est aussi *rococo* maintenant que *l'Aurore aux doigts de roses* ; mais comme M. Joseph Bard nous a prévenus qu'il ne lisait *rien*, pas même les journaux, il ne faut s'étonner s'il ne s'est pas aperçu du progrés. Mais suivons-le dans sa recherche de la *femme-modèle*.

« Toutes ces idées d'amour et de poésie passaient dans ma « *tête malade* avec le bruit d'un *charivari*. O un homme! un « homme qui dans sa vie n'a pas aimé jusqu'à la *rage trois* ou « *quatre* femmes *accortes* et douces, est un *monstre*, une *espèce* « *de brute*, une *espèce de butor!*

« Je rencontrai dans la diligence de Valence une jeune femme « *avenante*, *vêtue de noir* et *jolie*; je ne manquai pas d'interroger « *avec adresse* ma compagne de voyage, et de demeurer l'*œil* « *ouvert*, la *main arrondie*. Je lui demandai *combien de larmes* « *avaient coulé sur ses joues*, quel était celui que la mort avait « frappé sur sa *couche nuptiale;* je lui demandai si elle n'espérait « pas bientôt *inféoder* un *nouveau cœur à son cœur*, et incliner « bientôt sa tête sur le front d'un autre époux, comme l'églan- « tine *née de l'Aurore*, courbe sa *tête de parfum sur le calice* qui « *vient* à elle; elle répondit à mes questions avec une grande « *précision de mots*, et une *pensée indécise*. La conversation ne « pâtit guère; elle était *confiante* et *concertante*.

« J'avais depuis long-temps tiré de ma boîte à chapeau le « *gant blanc de filet*, j'en *drapai* ma main, et m'empressai de « l'offrir à la belle veuve, qui l'accepta avec la confiance qu'ins- « pire un jeune homme *qui ne brusque rien*, qui *parle avec pu-* « *reté*, et qui *porte un ruban à la boutonnière*.

Mais j'ai hâte de vous faire faire connaissance avec la *Venus d'Arles*, la *fille-modèle*, et j'abandonne la dame *accorte*, à la conversation *concertante*, pour vous mener à bord du *paquebot à vapeur*, où M. Joseph Bard trouve enfin cette merveille. — Laissons-le parler. « Aurélia était belle, *vive*, *douce*, caressante « comme *la brise qui passe sur les citronniers*. C'étaient des *formes* « *romaines* dans toute leur perfection, une *figure idéale*, des che- « veux noirs comme le *carbone*, le *nez de la Venus mouillée*, *des* « *bras faits pour serrer un amant*, une voix *neuve*; son ame elle « *la sentait*, mais elle *l'exprimait peu*; quelquefois *cette ame pal-* « *pitait* dans des *sens impressionnables* et *mobiles* par *contre-impul-* « *sion*; le *plus souvent*, elle se concentrait en elle-même comme « en un *lointain infini*. Comme elle avait été agitée par une vie de « vingt ans, la vie de notre Aurélia! car il faut bien le dire! « la *sensation*, *éclair rapide*, avait *quelquefois prédominé* chez

« Aurélia, et elle avait eu la *naïveté* de la confondre avec le *senti-*
« *ment*! D'abord elle avait aimé un *simple* artiste, jeune homme
« *énergique*, *brûlant*, et *ordonnateur* au déblayement de l'am-
« phithéâtre d'Arles. Chez lui aussi la *sensation prédominait!*
« *Durant qu'Aurélia rendait de naïveté et de conviction à Décius*
« *amour pour amour*, un jeune homme de la Camargue, *brutal*,
« *myope*, *chasseur* et *boîteux*, *recherchait* ses *pas* avec *intérêt*. »
— L'intention épigrammatique de tout ce passage paraît devoir tomber de tout son poids sur M. d'Arlincourt, car nul autre jusqu'ici n'avait poussé aussi loin le grotesque du genre.

Maintenant que je vous ai montré avec quel art M. Joseph Bard a su saisir le côté ridicule de toutes les exagérations de notre époque, je vais suivre rapidement l'analyse de son œuvre *palin-génésique*. L'*intérêt* du vicomte Alaric de Mont-Sauveur pour Aurélia devint *frénétique* et *furieux*; il était fortement favorisé par la famille d'Aurélia, ce *grossier vicomte*; excepté par le père d'Aurélia, *infâme homme* dont nous parlerons plus tard. Pour se débarrasser de son rival (le jeune homme *énergique* et *ordonnateur* au déblayement de l'amphithéâtre), ce *grossier* vicomte l'enterre sous un *simple* éboulement! Puis Sainte-Trophyme sonne *les* glas de Décius, puis la *Venus* tombe malade; mais la *Venus* qui n'a de *propension* qu'à *s'évaporer* trop facilement *dans un beau soleil*, inspire bientôt une soudaine et *inflexible* passion.... à son propre père! Voilà donc un père abominable qui vient opposer ses incestueuses amours à l'*intérêt furieux* du gentilhomme de la Camargue! Mais un soir qu'Aurélia était allée avec sa *femme de chambre* respirer l'air du soir près de l'abbaye Mont-Major, et qu'elle allait revenir à la maison paternelle où *l'attendait* la *férocité*; voilà que tout-à-coup un homme à la *figure vulgaire*, à la *mise soignée*, âgé *d'environ trente-huit ans*, s'offre à ses regards! — Voulez-vous m'aimer, *divine Venus d'Arles!* Je suis *honorablement connu dans le commerce* de Marseille, je viens à vous; je viens *chercher la perle* pour *l'empêcher d'être foulée par les pourceaux*. — *Je ne vous connais pas, monsieur, et je vous prie de garder votre tendresse pour vous-même*. — Vous croyez peut-être que cette réponse hardie et spirituelle confondit le négociant? point? *C'était un huguenot, cet opulent épicier de Marseille, c'est-*

à-dire qu'il était sans principe religieux, et qu'il était porteur d'un cœur sec et vide. Une chaise attelée de *deux* chevaux se présente, (il y a économie, mais c'est un négociant) et malgré ses cris, la *Venvs* est *hissée on ne sait comment* dans la voiture qui l'emmène à Marseille.

Enfin, arrive un ami de Décius qui tue d'abord le gentilhomme de la Camargue, ensuite le père et l'épicier en gros; il délivre la *Venvs* qui retourne à la maison paternelle où ne *l'attendait plus la férocité.* Et c'est à bord du *paquebot à vapeur* qu'elle raconte au chevalier Bard tout ce que je viens de vous dire, avec une voix *ciselée* et *des yeux qu'on ne peut faire passer dans un livre comme une citation.* Ils visitent Nîmes ensemble, et surtout les antiquités. L'amphithéâtre est exploré scrupuleusement; les *pissoirs* et les *vomitoires*, dont leur guide avait fait une *étude approfondie*, attirent leur attention.

Ici je rends la parole à M. Joseph Bard : « Il y a Nîmes deux « hommes étonnans, M. Pelet et M. Reboul. M. Pelet fait de « petits monuments en liége, et Reboul est boulanger et poète; « il a le *cœur plus haut que la tour Magne*, et est *lié* de *rap-* « *ports amicaux* avec Lamartine. On peut être *polype* par *la tête* « et avoir *beaucoup d'esprit au bout des doigts;* mais il n'en est « pas ainsi de M. Pelet, *il fait avec ses doigts ce que Reboul fait avec* « *son ame.* » — Il y a sans doute une malice dans le sens un peu obscur de cette phrase; est-ce M. Pelet qui fait des vers *avec ses doigts*, ou Reboul qui fait des brioches avec *son ame?* — En fin, après avoir *vu* à Nîmes tout ce qu'il y *a de curieux à voir* (les *pissoirs* et les *vomitoires*), l'honorable chevalier part avec la *Venvs d'Arles* et la veuve *accorte*, qui n'a pas trouvé de *nouveau cœur* à *inféoder* à *son cœur.* Il les accompagne jusqu'*au couvent des Dames de la Visitation à Charité-sur-Loire, diocèse de Nevers, département de la Nièvre*, où Aurélia va ensevelir à tout jamais ses *sensations prédominantes* qu'elle avait la naïveté de prendre pour des *sentiments*, sa voix *ciselée*, etc., etc., enfin tous ses *incroyables charmes.*

Maintenant nous laisserons le chevalier Bard aller seul à Genève, où il poursuit le cours de ses mystifications, et nous reviendrons à sa préface qui va me servir de bouclier contre

ceux qui croiraient que je prête au noble poète des intentions rieuses et malignes tout à fait en dehors de mon caractère ; vous verrez avec quelle bonne foi il avertit lui-même ses lecteurs du piége qu'il leur dresse. Ecoutez-le : « Mon livre, *belles* et *douces* « *lectrices*, c'est un je ne sais quoi de *bavard*, de *vagabond*, « d'*aventureux*, où le principal est souvent sacrifié à l'accessoire, « qui cause de *tout* et de *rien*, qui vous plaira par quelque chose « d'*indécis* ressemblant assez au clair obscur de vos boudoirs. « Adonné à une vie dissipée, peu soucieuse, ne *lisant rien*, pas « même les journaux, n'étant par conséquent pas homme à « m'enfermer deux heures dans un cabinet, ne craignez pas « qu'il y ait *trop* de *science* dans mon livre. Vous y rencontrerez « un roman court, *antique* de *couleur*, et tout *actuel* d'action, « qui, je crois, vous *intéressera beaucoup* ; mais afin que vos « *grands yeux noirs*, *belles et douces lectrices* s'abaissent sur tous « les chapitres de cet ouvrage, afin que votre front blanc baisé « par d'*indicibles* cheveux *fasse ombre* sur ses pages, je ne vous « dis pas où est le roman ; il faudra le lire pour y trouver ce « que vous cherchez *toujours* dans un livre, *une action* de *senti-* « *ment* et d'*amour*.

« J'aime à me *préoccuper* de *la pensée* que vous ne vous plain- « drez pas d'arriver trop tard au but ! Vous y trouverez sur nos « provinces méridionales quelques pages d'*amateur*, d'*antiquaire*, « d'*artiste*, de *poète*, *saturées* de légendes et *brûlantes* de *contem-* « *poranéité*, *la poésie pure*, *le style lapidaire de l'archéologue*, la « période *sérieuse* et pourtant *superficielle* du *narrateur bénévole* ; « rien de tout cela ne règne exclusivement dans mon livre ; « mais il y a un peu de tout cela mêlé et fondu ensemble « comme les *cent et quelques drogues* qui composent la *thériaque* « *ou la confection d'hyacinthe chez les apothicaires !!!* »

Nous terminerons ici la revue que nous avions entreprise du roman de M. Bard, persuadée que l'œuvre de votre conviction est complète après le loyal et naïf aveu que le poète vient de vous faire sur sa *recette* pour faire un livre. Nous nous permettrons toutefois de signaler la modestie qui lui a fait borner à *cent* et *quelques* les *drogues* qui *composent* la *Venus d'Arles !!!*

Mlle Jane Dubuisson.

DE LA POLÉMIQUE ENTRE MM. THIAFFAIT, MATTHIEU ET RENAUX, Au sujet des Eaux.

Nous devons à M. Thiaffait autant que nous nous devons à nous-mêmes, de relever une assertion que nous avons avancée, et que la discussion a fait évanouir. Les sources de Roye, loin de s'affaiblir pendant les longues sécheresses s'augmentent au contraire. M. Thiaffait attribue ce phénomène à la fonte partielle des neiges perpétuelles qui couvrent quelques contrées du nord-est, et dont une partie des eaux arrive par infiltration sous la plaine de Roye. Les adversaires de M. Thiaffait, MM. Renaux et Mathieu opposent à son projet l'inconvénient de l'obstruction des tuyaux par les sels tenus en dissolution dans ces eaux ; et les frais que nécessiterait alors le dégorgement des conduits répartiteurs. Les pompes à feu dont se servent MM. Renaux et Mathieu pour amener l'eau du Rhône à être distribuée dans la cité, n'offrent pas le désavantage de l'engorgement, qui n'a jamais lieu dans les tuyaux servant à amener des eaux de rivière, surtout lorsque ces eaux sont lancées par une force mécanique telle que la vapeur. Mais il s'est présenté un autre inconvénient, c'est celui du limon déposé dans les eaux quand le Rhône est gros, c'est l'interruption du service dans les grands hivers, lorsque ce fleuve sera gelé dans toute sa surface, à une assez grande profondeur, et lorsque la congélation s'opèrera dans les réservoirs et dans les tuyaux de conduite. Ce sont là des accidens momentanés, il est vrai, mais auxquels il serait bon d'obvier.

MÉMOIRE DE M. FLACHERON.

M. Alexandre Flacheron, dans son mémoire, a proposé à l'Académie de Lyon de rétablir l'aqueduc souterrain qui prenait naissance prés de Mont-Roman (Mons Romanus), et amenait les eaux de l'Orgeole sur la commune de Duerne, et de diverses autres communes qu'il traversait, les eaux dans l'ancien camp des Romains, situé à Craponne. Cet aqueduc existe encore, assez bien conservé, sur les trois quarts de sa longueur ; et réparé, il pourrait fournir à la ville de Lyon dix mille mètres cubes d'eau par jour, même dans les temps de la plus grande sécheresse ; on n'aurait qu'à le prolonger jusque sur le plateau du Rocher de Pierre-Scise ou sur celui de Jean Fleberg, d'où les eaux pourraient être distribuées, d'un de ces deux points élevés, dans tous les quartiers de la ville. Cet aqueduc souterrain, dans toute sa longueur, conduirait les eaux à Lyon par une pente toute naturelle, jusqu'au vallon d'Alaï qu'il traverserait au moyen de tuyaux formant un siphon renversé. Les eaux des sources, recueillies par cet aqueduc dans la route qu'il parcourt, sont pures et limpides, et d'après l'analyse qui en a été faite, ne contiennent en dissolution aucuns sels capables d'en altérer la qualité, tels que le sulfate de chaux.

Le devis de la dépense qu'occasionnerait le rétablissement et la prolongation de cet aqueduc, s'élève à la somme de 600,000 francs, non compris les frais annuels d'entretien et de service qui seraient peu couteux.

M. Alexandre Flacheron a joint à ce mémoire, pour le rendre plus intelligible, un tracé et un nivellement très-exact de l'aqueduc de Mont-Roman jusqu'à Cra-

ponne, avec un dessin de la porte prétorienne qui subsiste encore près de ce village. En outre, il a orné son mémoire d'un travail très-intéressant sur l'aqueduc du Mont-Pila, acccompagné de planches explicatives. Il serait à désirer que ce mémoire fût publié dans l'intérêt des arts, et surtout à cause des recherches archéologiques qu'il contient.

STATISTIQUE ET CHRONIQUE.

JOURNAUX MORTS DEPUIS 1830.

Voici la nomenclature des journaux qui ont paru et cessé de paraître à Lyon depuis 1830, avec les noms de leurs rédacteurs ou gérans.

Le Précurseur; M. Anselme Petetin, rédacteur-gérant.

La Sentinelle nationale, journal politique, et

Le Furet, journal littéraire, fondés par M. Joseph Beuf.

L'Asmodée, et l'Homme rouge, et la Tisiphone, satires hebdomadaires, publiées par MM. Berthaud et Veyrat, et M. Léopold Curez.

Les Archives du Rhône, recueil mensuel; rédacteurs, MM. Breghot du Lut, Péricaud, etc., etc.

Les Nouvelles Archives du Rhône; rédacteurs, MM. Savagner, et Alph. de Boissieu.

La Revue Provinciale, recueil mensuel, fondée par MM. de Boissieu et Nolhac.

La Revue Lyonnaise, journal littéraire, dont il n'a paru que deux numéros, et

Le Spectateur Lyonnais, son continuateur, fondés l'un et l'autre par M. Simonnet.

La Clinique des Hôpitaux; rédacteurs, MM. Alph. Dupasquier, Richard de Nancy.

L'Omnibus, journal industriel et scientifique; rédacteurs, MM. Mulsant, Parisel.

Le Conseiller des Femmes, journal hebdomadaire, dirigé par madame Eugénie Niboyet.

Le Journal des intérêts moraux et matériels; éditeur, M. Babeuf; M. Jules Favre a donné plusieurs articles à ce recueil, rédigé pour la classe populaire et qui méritait une plus longue existence.

La Mosaïque, journal littéraire (une feuille in-8° paraissant deux fois par semaine), rédigé par madame Niboyet.

L'Echo des Travailleurs et l'Echo de la Fabrique; rédacteurs, MM. Falconnet, Rivière; gérans, MM. Berger et Rey.

L'Industriel; rédacteur, M. Parisel.

JOURNAUX EXISTANS.

Le Journal du Commerce et des Théatres (12e année), paraissant les mercredi, vendredi et dimanche; propriétaire-gérant, M. Galois.

Le Courrier de Lyon (3e année), journal quotidien; rédacteur-gérant, M. Jouve.

Le Réparateur (2e année), paraissant six fois par semaine; rédacteur, M. de Sénone; gérant, M. Letertre.

Le Censeur, successeur du Précurseur, paraissant six fois par semaine; rédacteurs-gérants, MM. P. E. Prudhon et Victor Pénicaud.

La Sentinelle du Midi (Gazette du Lyonnais), paraissant trois fois par semaine; rédacteur-gérant, M. Pitrat.

Le Papillon (3e année), paraissant les jeudi et dimanche; rédacteur-gérant, M. Léon Boitel.

L'Indicateur, journal industriel, paraissant tous les samedis; gérant, M. Favier.

La Tribune prolétaire, journal industriel, paraissant tous les dimanches; rédacteur, M. Marius Chastaing; gérant M. Legras.

L'Athénée, journal publié par une société de savans et de gens de lettres; directeur, M. Grandperret; gérant, M. Th. Lépagnez.

L'Epingle, paraissant tous les jeudis et dimanches; rédacteur-gérant, M. Adrien Feytaud.

La Revue de Lyon. journal mensuel; directeur, M. Payan.

La Revue du Lyonnais, journal mensuel; directeur-gérant, M. Léon Boitel.

L'Ami du Clergé, paraissant tous les samedis; rédacteur-gérant, M. Mulsant.

Les Petites Affiches; de l'imprimerie de M. Rusand.

Le journal à un sou; de l'imprimerie de Boursy.

POPULATION DE LYON A DIVERSES ÉPOQUES.

Il n'existe point de recensement exact de la population de Lyon avant la révolution. M. d'Herbigny, intendant de la Généralité du lyonnais, dit en 1698, que dans les temps de prospérité, on avait compté plus de 90,000 ames; mais, ajoute-t-il, maintenant le nombre est diminué au moins de 20,000, tant à cause de la guerre que de la mortalité des dernières années.

En 1766, d'après M. Messance, on comptait	116,836 habitans.
En 1784, d'après M. Necker,	160,000.
Après le siége, la population ne dépassait pas	100,000.
En 1797,	102,167.
Le recensement de 1827 la porte à	144,833.
Celui de 1832, la porte, pour la ville, à	133,715.
Et pour la Croix-Rousse, Vaise et la Guillotière, à	31,744.

La population Lyonnaise s'élevait, en 1834, à 139,712 habitans, ainsi répartis :

Hommes mariés,	24,568.
Femmes mariés,	25,238.
Veufs,	1,445.

Veuves,	5,914.
Célibataires,	10,347.
Enfans,	34,161.
Domestiques,	7,355.
Ouvriers,	11,262.
Individus logeant chez autrui,	10,422.

NOMBRE DES MÉTIERS A DIFFÉRENTES ÉPOQUES.

Voici les variations et la progression survenues dans le chiffre des métiers en soie.

De 1600 à 1686, époque de la révocation de l'édit de Nantes, on comptait à Lyon	6 à 9,000 et	12,000 métiers.
En 1699, le chiffre était tombé au-dessous de		4,000.
De 1756 à 1786,		12,000.
De 1786 à 1788,	15 à	18,000.
En 1789,		7,500.
De 1795 à 1800, époque du siége,	2,500 à	3,500.
De 1801 à 1812,	11 à	12,000.
En 1815,		20,000.
De 1820 à 1823,		24,000.
De 1824 à 1825,		27,000.
En 1826,		15,000.
En 1833, d'après le recensement opéré dans tout le département du Rhône par les soins de M. Gasparin, on comptait		31,083.

La même opération faite dans les départemens de la Loire, de Saône-et-Loire, de la Drôme, de l'Isère et de l'Ain, aurait donné un résultat de plus de 40,000 métiers qui, en 1833, travaillaient pour la fabrique de Lyon.

En 1834, le nombre des métiers en soie s'élevait à	16,689.
Celui des métiers de tulles et bas, à	556.
Celui des métiers de passementerie, à	405.
Celui des métiers en repos, à	840.
Le chiffre le plus élevé atteint par nos métiers, a été	27,000.

(Dont 18,000 dans la ville et 9,000 dans la banlieue.)

On évalue à 80,000 le nombre d'individus, hommes, femmes et enfans, qui travaillent pour les fabriques de soierie de Lyon.

On peut sans exagérer, porter au double le nombre de ceux que cette industrie fait vivre.

On a déposé dans la salle d'hiver de la bibliothèque de Lyon un buste en plâtre de M. Dugas-Montbel, moulé par Mad. de Sermezy.

— M. Ampère, notre célèbre compatriote, vient de faire don à la bibliothèque de notre ville du dernier ouvrage qu'il a publié : ESSAI SUR LA PHILOSOPHIE DES SCIENCES. 1 vol. in-8° ; Paris, Bachelier, 1834.

NOUVEAUX DÉTAILS BIOGRAPHIQUES SUR JACQUARD.

Une lettre signée le *Solitaire des Remparts*, et publiée par *l'Indicateur*, est venue donner un démenti à l'assertion contenue dans notre article sur Jacquard, au sujet de la vente d'un de ses métiers sur la place des Terreaux, et des différentes poursuites et menaces dont cet habile mécanicien fut l'objet de la part des ouvriers. Nous avons été aux renseignemens, et voici ce que nous avons appris.

En 1804 environ, M. Artaud fit vendre, sur la place des Terreaux, plusieurs métiers-*modèle* que M. Delasalle (1) avait réunis dans une des pièces du Palais St-Pierre. Cette vente, dans laquelle se trouvait un métier à la Jacquard, n'était sollicitée par aucune mesure venant du Conseil des Prud'hommes pour satisfaire, comme l'a dit par erreur M. Léon Faucher, l'exaspération du peuple contre la mécanique de Jacquard; mais elle eut lieu dans le but seul de donner une autre destination à la salle où se trouvaient ces métiers.

Le Conseil des Prud'hommes est établi pour juger les différens qui surviennent entre fabricans et ouvriers. Il ne pouvait prendre sur lui un acte public; ses attributions ne vont pas jusque-là. Maintenant, que Jacquard ait été humilié de voir vendre comme du vieux bois l'œuvre de tant d'années de recherches et de travaux, cela se conçoit. Que le peuple ait, à cette vente publique, témoigné son contentement par quelques lazzis et quelques railleries sur l'inventeur du métier, cela se conçoit encore. Le peuple, froissé dans son intérêt privé, ne voyait alors dans cette machine qu'une rivale enlevant du travail à ses bras; il ne calculait pas les avantages immenses dont elle devait le doter sous le double rapport de la santé et du bien-être. Et de nos jours encore, n'avons-nous pas vu le peuple de juillet briser les presses mécaniques. Est-ce véritablement sa faute? Eh non! Qu'on l'instruise! qu'on lui en donne la facilité, les moyens, et alors il saura que loin de nuire à son existence, tout ce qui hâte le travail, tout ce qui économise à la fois le temps et la main-d'œuvre, tout ce qui centuple nos produits, lui est rendu d'une autre façon avec de doubles avantages. C'est lui ôter 5 sous d'une main pour lui en mettre 20 dans l'autre. Il y a aujourd'hui dix industries qui vivent du métier à la Jacquard.

Pourquoi donc nier les fautes que le peuple a pu commettre à une époque déjà loin de la nôtre; pourquoi donc ne pas les avouer plutôt, comme un enseignement pour notre génération, et comme une preuve du pas immense qu'elle a fait dans le domaine social et intellectuel. Le peuple de juillet et de novembre

(1) C'est à M. Delasalle que nous devons le SAMPLE VOLANT, ingénieux procédé qui abrège le lisage d'un dessin. Un des premiers à Lyon, il conçut et exécuta avec des moyens très-compliqués, des dessins sur les étoffes de soie. Vaucanson, bien avant lui, avait deviné, d'après un cylindre à serinette, une grande partie du mécanisme que l'on appliqua plus tard à la fabrication des étoffes à dessin. Il était réservé à Jacquard d'accomplir et de compléter une œuvre imparfaitement ébauchée.

ressemble-t-il au peuple septembriseur de notre première révolution? Il faut au peuple des amis qui lui disent ses vérités et non des courtisans comme au pouvoir. Disons-le donc hautement et sans détour, car les démentis ne sont pas des preuves et des argumens sans replique; il n'est que trop vrai que Jacquard ait été plus d'une fois en butte à des voies de fait, à des injures et à des menaces de la part des ouvriers en soie. Trois d'entr'eux l'assaillirent un soir sur le quai St-Clair et ne parlaient rien moins que de le jeter à l'eau, lorsque les cris de leur victime et l'approche de quelques personnes les mirent en fuite. Voici une autre anecdote que nous tenons, ainsi que la précédente, d'une personnne à laquelle Jacquard l'a racontée lui-même.

Nous le laisserons parler.

Un jour que j'achetais des cordes, mon cordier vint tout-à-coup à s'appitoyer sur son sort et sur la diminution de sa vente. Je lui en demandai les motifs. Ah! monsieur, c'est ce damné métier à la Jacquard qui en est cause; il a tout simplifié, il a enlevé le pain au pauvre monde. Si ce n'est pas une infamie, je vous le demande, qu'on encourage de ces monstruosités d'inventions qui ôtent l'ouvrage à l'ouvrier. Allez, s'il ne fallait que de la corde pour pendre ce coquin de Jacquard, je donnerais volontiers.... — Toute votre boutique? — Oh non! mais tout ce qui faudrait pour çà. — Vous ne connaissez pas Jacquard? — Ni je n'ai envie de le connaître. C'est un mauvais citoyen; car il n'y a qu'un mauvais citoyen qui puisse vouloir la mort du peuple. — On vous l'a fait plus noir qu'il n'est, et s'il vous expliquait lui-même que son métier est tout dans l'intérêt de la classe ouvrière? — Je voudrais bien voir comment il s'y prendrait, le grugeur! — Eh bien! écoutez-moi, car je suis Jacquard. Et le cordier de balbutier force excuses et force regrets. C'est notre femme, ajouta-t-il en finissant, qui me conte chaque jour ces sornettes-là.

L. B.

ACADÉMIE DE LYON. — CONCOURS DE 1835.

L'Académie propose les sujets de prix suivans :

1° Fondation de Christin de Ruolz. — « Quelles sont les modifications à faire, soit dans la confection des voitures employées sur les chemins de fer, soit dans la disposition des *rails*, pour diminuer les frottemens et permettre de parcourir, sans danger, les courbes d'un petit rayon, avec de grandes voitures? » Médaille d'or de 300 fr.

2° Prix fondé par l'Académie. — Quel est le meilleur système d'éducation et d'instruction publiques dans la monarchie constitutionnelle. » Médaille d'or de 600 fr.

5° Même fondation. — » Eloge de Joseph-Marie Jacquard, mécanicien. » Médaille d'or de 600 fr.

Tous les ouvrages envoyés au concours doivent porter *en tête* une devise ou épigraphe répétée dans un billet cacheté, contenant les noms, qualités et demeures des auteurs. Ils doivent être envoyés francs de port, avant le 30 juin 1835, à M. Dumas, secrétaire perpétuel; à MM. Tabareau ou Breghot du Lut, secrétaires-adjoints, ou à tout autre membre de l'Académie.

Les prix seront décernés, en séance publique, le dernier mardi du mois d'août 1835. A la même époque, seront distribués les prix d'encouragement fondés par M. le duc de Plaisance, et destinés aux artistes qui auront fait connaître quelque nouveau procédé avantageux pour les manufactures lyonnaises ; tels que des moyens pour abaisser le prix de la main-d'œuvre, pour économiser le temps, pour perfectionner la fabrication, pour introduire de nouvelles branches d'industrie, etc.

Les artistes qui veulent concourir peuvent s'adresser, dans tous les temps, à MM. les secrétaires, ou à tout autre membre de l'Académie.

ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES.

FÉVRIER.

1589. 1. Le duc de Nemours, gouverneur de Lyon, qui s'était jeté dans le parti de la Ligue, s'échappe déguisé en marmiton, du château de Blois où on le retenait prisonnier depuis l'assassinat du duc de Guise, son frère, et il arrive le même jour à Paris.

1773. » Le Consulat crée une rente perpétuelle en faveur de l'Hôtel-Dieu, pour l'indemniser de la démolition de la chapelle du Saint-Esprit, qui était située à côté de la Porte du pont du Rhône, et qui servait de succursale à la paroisse d'Ainay.

1548. 2. Le Consulat va faire la révérence au cardinal de Guise et lui expose « les grandes charges, pauvretés et nécessités de la ville de Lyon, afin qu'il ait les affaires de cette ville pour recommandées auprès du roi et de son conseil privé. »

1794. » Un arrêté du Conseil-général provisoire du district de la campagne de Commune-Affranchie, enjoint aux ci-devant Lyonnais qui habitent le ressort du district d'en sortir, sous 24 heures, etc.

1795. 3. Un décret de la Convention rapporte les dispositions pénales des lois et arrêtés relatifs à la ville de Lyon.

1793. 4. Chalier prononce devant un sarcophage élevé sur la place Bellecour, en l'honneur de Michel Lepelletier, l'oraison funèbre de ce conventionnel, assassiné à Paris la veille du supplice de Louis XVI dont il avait voté la mort. — Dans la nuit du 4 au 5 des visites domiciliaires sont opérées; un grand nombre de prêtres, de religieuses et de personnes suspectes sont arrêtées.

1633. 5. Exécution de quatre individus qui avaient figuré dans l'émeute du mois de décembre précédent occasionnée par l'augmentation des droits de douane. Un cinquième séditieux devait aussi être pendu; c'était un cordonnier qui l'échappa belle.... Car voyant les yeux d'un chacun levés vers ses compagnons de gibet qu'on expédiait, il prit si bien son temps qu'ayant fendu la presse d'une propre escarpinade, il frustra l'attente de tous les spectateurs, et se sauva du pied de la potence, où on lui avait donné pour confesseur un cor-

delier, lequel enquis de ce qu'il en avait fait, répondit qu'on ne l'avait pas commis à garder son corps, mais au salut de son âme. GAZETTE DE FRANCE, page 71. Voyez aussi la notice de M. P. SUR A. L. DU PLESSIS DE RICHELIEU, ARCHEVÊQUE DE LYON. Cet événement y a été placé par erreur à une autre date.

1729. » Mort de Jean Truchet, surnommé le P. Sébastien, carme, célèbre mécanicien, né à Lyon en 1655. Pour louer son caractère et ses ouvrages, on disait communément qu'il était aussi simple que ses machines. COLONIA, HIST. LITT., H, 822, PERNETTI, H, 232.

1810. » Une députation composée de MM. Fay de Sathonay, maire de Lyon, Saint-Rousset, premier adjoint, Morand de Jouffrey et Arthaud de la Ferrière, membres du Conseil-municipal, présente à Napoléon le vœu des Lyonnais pour l'érection d'une statue en bronze de S. M. sur la place de Bellecour. « J'approuve, répond l'empereur, la délibération du Conseil-municipal. Je verrai avec plaisir ma statue au milieu de ma bonne ville de Lyon; mais je désire qu'avant de travailler à ce monument vous ayez fait disparaître toutes ces ruines, suites de nos malheureuses guerres civiles : j'apprends que déjà la place de Bellecour est rétablie : ne commencez le piédestal que lorsque tout sera entièrement achevé. » MONITEUR du 6 février.

1790. 6. Un décret de l'assemblée nationale réunit à la ville de Lyon le faubourg de la Guillotière et ses dépendances. Voyez un autre décret du 15 février 1791.

1793. » Chalier fait convoquer au son d'une cloche qui fut promenée dans toutes les rues de Lyon, une assemblée générale du club central; ses projets sanguinaires sont déjoués par le maire, M. Nivière-Chol qui, dans cette journée, fut proclamé LE SAUVEUR DE LYON. BIOGR. UNIV., art. CHALIER; HIST. DE LA RÉVOLUTION DE LYON, par J. Guerre, page 25.

1594. 7. Les Lyonnais se soulèvent contre les ligueurs, aux cris de VIVE LA LIBERTÉ FRANÇAISE, À BAS LA TYRANNIE ITALIENNE. Les armoiries d'Espagne et de Savoie sont brûlées avec celles du duc de Nemours qui est arrêté et emprisonné. Toute la ville se réduit sous l'obéissance d'Henri IV. — (Voyez plus bas au 24). HIST. UNIV. de J. A. de Thou, liv. CVIII; JOURNAL DE L'ETOILE, etc.

1730. » Le Consulat fait une fondation annuelle de 6,000 livres pour le soutien des spectacles de Lyon.

1790. » Emeute populaire, scènes sanglantes; pillage de l'Arsenal par les soi-disant PATRIOTES. Voyez sur cet événement l'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE 1789, par Kerverseau et Clavelin, tom. V^e, page 167.

1762. 8. Mort de Camille Falconnet, de l'Académie des Inscriptions, un des fondateurs de l'Académie de Lyon où il naquit le 1er mars 1671; non moins célèbre par ses écrits que par le legs qu'il a fait à la Bibliothèque du roi de ceux de ses livres qui n'y étaient pas.

1794. » Inauguration du temple de la Raison dans la commune de Bonne-Foi (Sainte-Foy-lès-Lyon). Le premier discours est prononcé par une citoyenne de la Société populaire, le second par l'agent-national provisoire. L'orateur, après son exorde, interpelle l'assemblée si elle veut conserver le fanatisme et ses tromperies, ou si elle veut préférer la Raison, etc., tous les assistans ayant répondu la Raison, une chapelle simulée est renversée et foulée aux pieds. Quelques autres orateurs se font entendre, et la cérémonie est terminée par des couplets patriotiques. Voyez un opuscule intitulé : Discours prononcés a la Société populaire des Jacobins sans-culottes de la commune de Bonne-Foi, décadi 20 pluviose, l'an second de la République démocratique, indivisible et indestructible, à la tête de l'Inauguration du Temple de la Raison. A Commune-Affranchie, de l'imprimerie du sans-culotte Destephanis, aux Halles de la Grenette; an II, in-8° de 30 pages.

1419. 9. Les Conseillers et habitans de la ville de Lyon ayant représenté au dauphin Charles que le moyen le plus facile de repeupler cette ville qui était en partie inhabitée à cause des guerres, mortalités et disettes qu'elle avait éprouvées, serait de lui accorder deux foires franches par an, le Dauphin, après s'être transporté lui-même à Lyon, considérant que les habitans de Lyon sont les hommes du roi et les siens, pourquoi ils renouvellent au roi tous les dix ans le serment de loyauté et féauté, leur accorde lesdites deux foires franches chaque année, etc. Ord. des rois de France, tom. XI, page 45 et suiv. — Charles VIII octroya à la ville de Lyon une troisième foire franche en 1443. Même recueil, tom. XIII, page 399.

1794. 10. Décret de la Convention nationale relatif au payement de la dette constituée de Lyon.

1803. » Etablissement d'un bureau de douane.

1721. » Un arrêt du Conseil-d'état déclare libre le commerce des provinces de Languedoc, Lyonnais et Dauphiné.

1756. 12. Naissance de Joseph Chinard, célèbre sculpteur, mort le 19 mai 1813. — Jean Brunel d'Arles qui a long-temps habité Lyon où il se fit un nom par ses petits vers, est l'auteur de cette inscription qu'il crayonna sur la porte de l'atelier de Chinard :

Ciseau de Phidias, c'est ici ton empire :
Tu commandes au marbre, et le marbre respire.

Ce distique a eu les honneurs d'une traduction latine échappée à la plume élégante de l'abbé Paul :

Hic, Sculptura, sedes regina : animasque creasque :
Hic spirant jussu marmora viva tuo.

1796. » Un arrêté du représentant Reverchon destitue le citoyen Courbon-Montviol de ses fonctions de président du Tribunal criminel du département du Rhône, attendu que pendant toute la durée des massacres commis à Lyon, il a autorisé par un coupable silence le cours odieux des assassinats.

1752. 13. Le P. Antoine Mongés, jésuite, prononce dans le collége de la Trinité, un discours en latin ayant pour sujet : Regiæ Borboniorum domûs perennitas Galliæ et Europæ.

1789. » Mort de Camille-Alix-Eléonore-Marie, marquis d'Albon, prince d'Yvetot.

1794. » Décret de la Convention qui confisque les marchandises expédiées pour Lyon et autres villes rebelles.

1831. » Mort, à Turin en Piémont (et non à Paris, quoiqu'en disent plusieurs biographes), de Jean-Baptiste Balbis, savant naturaliste, directeur du Jardin des Plantes de Lyon, etc., né à Moretta, Piémont, le 17 novembre 1765.

1251. 14. Avant de quitter Lyon où il avait fait un long séjour, le pape Innocent IV voulant témoigner sa reconnaissance à ceux qui lui avaient donné l'hospitalité, accorde à l'église de Saint-Just de grands priviléges; et dans une bulle en date de ce jour, il déclare aux bourgeois de Lyon qu'il prend leurs personnes, leurs familles et leurs biens sous la protection de saint Pierre et sous la sienne. Voyez Raynaldi, Annales ecclésiast.

1795. » (Dimanche) Joseph Fernex, ouvrier en soie, un des cinq juges de la Commission révolutionnaire, est massacré par le peuple et jeté dans le Rhône. Ce scélérat qui avait été emprisonné et relâché sous le motif que la loi ne l'atteignait pas, ayant eu l'audace de passer, en plein jour, sur la place des Terreaux devant le café Grand, fut reconnu par la veuve d'une de ses victimes; cette femme hors d'elle-même, s'élança sur le monstre, et donna, pour ainsi dire, le signal de la vengeance.

1620. 15. Le cardinal de Marquemont procède à la consécration de l'église du noviciat des jésuites, construite l'année précédente au lieu de l'Abécé.

1781. » Mort de Charles Bordes, poète, ami, puis antagoniste de J. J. Rousseau, né le 6 septembre 1711.

1792. » Le Conseil de M. l'évêque métropolitain du sud-est, déclare le sieur

Franchet curé de Mornant, district de Montbrison, absolument indigne d'exercer les fonctions sacerdotales, « attendu que le mariage contracté par ce ministre irréligieux est une infidélité monstrueuse à l'engagement volontaire et solennel de garder la chasteté perpétuelle qu'il a fait implicitement en recevant l'ordre sacré.

1777. 16. Mort de Jacques Pernetti, chevalier de l'église de Saint-Jean, historiographe de Lyon, auteur des LYONNAIS DIGNES DE MÉMOIRE, 1757, 2 vol. petit in-8°; né dans le Forez en 1696.

1803. » Service funèbre célébré dans la cathédrale pour le repos de l'âme du général Leclerc. L'abbé Bonnevie prononce l'oraison funèbre de l'illustre guerrier.

1823. » (Dimanche des brandons). Un cortége immense de jeunes gens, au milieu desquels est un corbillard ayant entre autres inscriptions : LE COMMERCE MORT EN 1823, LIBERTÉ, CONSTITUTION, etc., veut se rendre à la plaine de Saint-Font; des agens de police placés à l'entrée du pont de la Guillotière, les forcent à rétrograder et à fuir sur le quai Saint-Antoine; avant de se disperser, ils jettent le corbillard dans le Rhône. Un jeune homme déguisé en Mercure et qui conduisait le cortége est arrêté et livré aux tribunaux.

1642. 17. Entrée solennelle de Louis XIII.

1744. 17-20. Entrée et séjour de l'infant don Philippe, petit-fils de Louis XIV. — Les dépenses que la ville fit à cette occasion s'élevèrent à près de 60,000 livres.

1806. » Découverte dans les jardins de M. Macors, voisins de l'ancienne abbaye d'Ainay, d'une belle mosaïque représentant les jeux du cirque. — Une polémique s'ouvre dans le BULLETIN DE LYON entre M. Delandine, bibliothécaire, et M. Gay, architecte de la ville, au sujet de l'explication de cette mosaïque. Leurs lettres qui sont assez piquantes, pourraient fournir un nouveau chapitre aux QUERELLES LITTÉRAIRES de l'abbé Irailh.

1824. » M. de Pins prend possession de l'administration apostolique du diocèse de Lyon.

1822. 18. A 9 heures moins un quart du matin une secousse de tremblement de terre se fait ressentir. Elle est si forte que plusieurs maisons de la rue du Bœuf et de la rue Saint-Jean en sont ébranlées.

1794. » Supplice du P. Lazare Roubiez, oratorien, né à Marseille en 1741. Ce respectable ecclésiastique était conservateur de la Bibliothèque de Lyon lorsque la Révolution éclata; mais ayant refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé, on le destitua de ses fonctions qui furent provisoirement confiées à M. Tabard et à M. Raynal.

1793. 18 Le club central est envahi par les jeunes gens qui en expulsent les jacobins et qui s'emparent de leurs registres. — Ce club tenait ses séances dans la salle des jeux, aux ci-devant Oratoriens; le corps de bâtiment où se trouvait cette salle était situé à l'angle septentrional du quai de Retz et de la rue Pas-Etroit; il avait été aliéné à la ville, à la charge de démolir une voûte de communication avec le reste du collége, laquelle était semblable à celle qui existe encore à l'extrémité de la rue Ménestrier. On avait en outre assujéti l'adjudicataire à y laisser le club jusqu'au 24 juin.

197. 19. Bataille livrée dans les plaines de Trévoux entre Septime-Sévère et Albin qui se disputaient l'empire. Celui-ci vaincu, mis en fuite et poursuivi jusqu'à Lyon, s'y tue le même jour; sa tête est envoyée à Rome au bout d'une pique. Sévère fait jeter dans le Rhône la femme et les enfans d'Albin, extermine sans pitié sa famille et ses amis; il n'épargne pas même les principaux seigneurs des Gaules, etc.

1820. » Mort d'Alexandre Bergasse, né à Lyon en ...., auteur d'un pamphlet contre la Charte, publié à Lyon en 1816 sous ce titre : RÉFUTATION DES FAUX PRINCIPES ET DES CALOMNIES AVANCÉES PAR LES JACOBINS POUR DÉCRIER L'ADMINISTRATION DE NOS ROIS, etc. Impr. de Boursy, in-fol. Alexandre était frère du célèbre avocat Nicolas Bergasse, mort à Paris le 29 mai 1832.

1739. » Mort, à Avignon, du P. François Melchior Folard, professeur au collége de la Trinité, auteur d'une tragédie d'OEDIPE, etc. Voyez sa notice dans les MÉLANGES de M. Breghot du Lut.

1724. 20. Un arrêt du Conseil d'état défend d'envoyer hors du royaume les soies teintes à Lyon.

1794. 21. Berlier, agent-national du district de la campagne de Commune-Affranchie, adresse une circulaire aux municipalités et aux comités révolutionnaires pour les inviter à empêcher qui que ce soit de célébrer par une oisiveté repréhensible les dimanches et les fêtes que le fanatisme avait établis pour l'intérêt des prêtres, etc.

1824. » Ouverture d'un cercle religieux et littéraire. M. de Villiers prononce à cette occasion un discours qui a été imprimé.

1746. 22. Mort, à Paris, de Guillaume Coustou père, statuaire, élève de Coysevox, né à Lyon en 1678. C'est de lui qu'est la figure en bronze du RHÔNE qui décore le vestibule de l'Hôtel-de Ville de Lyon. La figure de la SAÔNE est de son frère Nicolas, né le 16 janvier 1658, mort le 1er mai 1733.

1794. 23. CONVENTION NATIONALE. On fait lecture d'une lettre écrite de Commune-Affranchie par Méaulle, Laporte et Fouché de Nantes, contenant

l'apologie de la commission militaire établie dans cette commune.

1524. 24. Mort, à Lyon, d'Etienne Poncher, garde des sceaux de France. — Il fut inhumé dans la cathédrale de Saint-Jean. Voyez L'Hist. de Tourraine, par Chalmel, II, 393.

1589. » Les Lyonnais se déclarent du parti de l'Union. Voyez ci-dessus au 7 février.

1711. » Débordement du Rhône et de la Saône qui se joignent sur la place de Bellecour. — Nous avons inséré le procès-verbal de cette inondation dans le premier numéro de notre Revue. Voyez sur les débordemens du Rhône et de la Saône les Tablettes hist. et litt. de M. Chambet, tom. I, pag. 237 et suiv.; l'Indicateur de Lyon, édition de 1810, page 65; le premier Mémoire de M. Guerre, pour plusieurs habitans et propriétaires de la Guillotière, Lyon, 1822, in-4°; et les Nouvelles Archives du Rhône, tom. I, pag. 20 et suiv.

1794. » Mort de Catherin-François Boulard, architecte distingué, auteur de plusieurs Mémoires relatifs à sa profession.

1745. » Arrêt du Conseil d'état, relatif aux nouveaux statuts et réglemens pour la fabrique de Lyon.

1805. 26. Le gouvernement accorde des secours pour la reconstruction des façades des maisons de la place de Bellecour, démolies en 1793 et 1794.

1793. » Les jacobins font emprisonner comme modéré et contre-révolutionnaire le docteur Gilibert que les Lyonnais se disposaient à nommer maire.

1545. 27. Le Consulat ordonne de fermer, jusqu'à nouvel ordre, le Collége de la Trinité aux Martinets qui vont et reviennent dans ce collége, etc. — On donnait alors le nom de Martinéts aux externes. Voyez ce mot dans le Glossaire de Du Cange.

1819. » Lettres-patentes du roi qui autorisent la ville de Lyon à ajouter à ses armoiries une épée haute d'argent dans la pate dextre du lion. Voyez Archives du Rhône, tom. VII, pag. 339, et le Siége de Lyon, par M. F. Coignet, pag. 63. L'enregistrement de ces lettres-patentes à la Cour royale de Lyon fut retardé par diverses circonstances, et n'eut lieu que le 19 août 1820, dans une audience solennelle où le procureur-général, M. de Courvoisier, prononça le discours suivant : « Messieurs, le roi décerne à cette ville une flatteuse récompense; elle porte un lion dans ses armes, c'est l'emblême de la force, de la générosité et du courage; elle y joindra désormais une épée en mémoire de ce siége fameux où la fidélité des Lyonnais fut chargée de tant de malheurs, après tant

de bravoure et de constance! A peine fondée cette ville fut le centre des arts, du commerce et de l'industrie; elle fut, selon la pensée d'un philosophe de l'ancienne Rome (1), le lustre des Gaules et l'ornement de l'empire romain. Les Auguste, les Trajan et les Antonins l'ont chérie; elle éprouva la faveur même des Caligula, des Néron. Au milieu des sanglantes folie du 18e siècle, la palme des Lyonnais fut celle du martyre, et maintenant que les symptômes du mal qui épuisa sur nous ses violences, viennent alarmer d'autres contrées, plus calme, plus amie de l'ordre, la ville de Lyon semble aspirer à donner l'exemple de la soumission au prince et de la fidélité aux lois. Je suis heureux, Messieurs, d'avoir à prêter mon ministère à la manifestation du monarque pour cette noble cité. » MONITEUR du 26 août 1820.

1525. 28. M. de Montpezat, un des gentilshommes du roi et le secrétaire de la duchesse d'Alençon, arrivant en poste d'Italie, annonçent que le vendredi précédent, 24 de ce mois, le roi François Ier et plusieurs grands seigneurs de son royaume, ont été faits prisonniers à la bataille de Pavie. Les Conseillers de ville, en consignant ce fait dans leurs registres y ont ajouté ce vers :

Hæc fuit atra dies nigro scalpenda lapillo.

1740. » Mort de M. de Rochebonne, archevêque de Lyon.

1816. 29. La cour prévôtale après avoir assisté à une messe du Saint-Espait est installée.

1752. » Mort d'Aimé Bertin, ancien échevin, des Académies de Lyon et de Villefranche où il est né le 11 février 1687.

1780. » Exécution de Jeanne-Marie-Thérèse Judacier, convaincue d'avoir empoisonné sa mère et sa sœur, et d'avoir voulu empoisonner son père. — Elle eut le point coupé sur la place Saint-Jean, et fut ensuite brûlée vive sur la place du Gouvernement.

(1) L'orateur a sans doute voulu désigner Sénèque qui dit, en effet, dans son Epître XCI, où est décrit l'incendie de Lyon sous le principat de Néron : CIVITAS ARSIT OPULENTA, ORNAMENTUMQUE PROVINCIARUM.

POUR PARAÎTRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS.

L'église de Brou, 2e et dernier article; *Ernest Falconnet*. — Exil d'Hérode à Lyon; *Ozanam*. — Le beefteack d'ours et la truite d'*Alexandre Dmmas*; Réclamation du maître de la Grande-Maison à Martigny, au sujet des *Impressions de voyage*; *Arandas*. — Excursion à Die; *Leymarie*. — Le Puy en Velay; *Bertholon*. — Monument d'Avenas; *A. Péricaud*. — Louis Racine à Lyon; *Collombet*. — Lettres inédites de Brossette, avocat lyonnais. — La fête de l'Egalité à Lyon. — Jugement de Chalier, etc..... — Biographie de Pouteau; *Alexandre D. M.* — Biographie de Boissieu.

L'ÉGLISE DE BROU.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Lecteur, je vous ai d'abord montré l'église de Brou pas à pas, car c'est ce que vous ferez d'abord, si jamais il vous vient en tête de quitter un instant la vie fashionable et maussade de Paris, la grande ville, pour venir voir nos provinces. Maintenant je vous dirai comment et d'après quelle *adventure* elle fut construite; merveilleuse et bien heureuse adventure, car elle a donné lieu à un miracle, et elle a fait bâtir notre église.

II.

. . . . . .

. . . . . Les coursiers bondissaient de joie. Ils étaient fiers de leurs harnais étincelans, des groupes de plumes qui ombrageaient leurs têtes, et des festons d'or qui se mêlaient à leurs crinières. Ils frappaient la terre dans leur impatience, tandis que, écuyers, pages et varlets étaient assemblés dans la vaste cour, et qu'ils attendaient, en devisant de joyeux récits, que les nobles seigneurs fussent arrivés.

Alors sur l'antique perron apparut un preux et loyal chevalier

renommé en merveilleuses expertises et faits d'armes, et en grande courtoisie auprès des damoiselles ; un héraut d'armes le précédait ; et lui, il s'inclina devant les dames, et il baisa la main de sa noble mère : lors tous les troubadours et les poètes instruits en la gaie science s'écrièrent : « Soit loué et honoré Philippe II, notre bon maître, duc de Bresse et de Savoie... » Et déjà il était bien loin ; son beau cheval dévorait la terre : il bondissait comme l'écureuil sur la tige élevée ; il franchissait haies et fossés, et laissait bien derrière lui les brillantes cavalcades des belles damoiselles. Elles, elles le regardaient toutes, applaudissant à sa dextérité. Il en était une surtout qui le voyait avec orgueil, et qui cependant tremblait : c'était sa belle fiancée Marguerite de Bourbon ; elle l'aimait d'un si tendre amour ! Elle ne rêvait que de lui.

Son fougueux destrier l'emportait dans la plaine, il allait, il allait aussi vite que l'imagination d'une jeune fille, qui, dans son couvent, rêve amour et bonheur ; aussi vite que la sorcière qui, sur son manche à balai, va ourdir au sabbat la trame diabolique : il allait toujours, toujours, mais il commençait à succomber à la fatigue ; son jarret ployait sous son corps, et son encolure ne se redressait plus sous la main qui le flattait. Enfin il décrivit dans le vallon une courbe immense...

Bientôt le son des cors le rappela au rendez-vous de la chasse... Il y revint haletant ; mais il était tout seul : son noble maître où était-il donc ?

Où est-il mon bien-aimé époux ? s'écria toute craintive Marguerite de Bourbon.

Où est-il le preux et loyal chevalier ? s'écrièrent tous les chevaliers inquiets.

Où est-il le beau servant d'amour ? sa fiancée le demande, s'écrièrent les troubadours.

Où est-il notre bon maître à tous ? dirent les serfs qui, par curiosité, avaient suivi la chasse.

Or sus, beaux sires, sans tant larmoyer, dit le fidèle Alain de Chartres, il nous faut courir à travers plaines pour savoir en quel lieu gît notre bon maître.

Allons !

Et les chevaux bondirent en tous sens ; différentes troupes de chevaliers se dirigèrent vers différens lieux. Ils traversèrent montagnes, guérets, vignes et bois, battirent tous les halliers des forêts, et cependant ils ne trouvaient rien. En cet instant des hurlemens se firent entendre. Ils étaient longs et plaintifs, comme ceux d'un chien qui se courbe sous le fouet de son maître; comme ceux d'un gnome, quand son aile s'est déchirée à la pointe aiguë qui surmonte quelque vieille tour. — C'est Rodolphe, c'est le fidèle lévrier, je le jurerais sur mon ame, dit le sire de Beauséant. — C'est le lévrier de monseigneur, dirent tous les chevaliers ; notre prince n'est pas bien loin. — Ne devisons point, mais voyons, et nous sera appert ce qu'il en est, s'écria le sire de Coucy ; et il mit pied à terre et s'élança dans une clairière qui était en cet endroit. — Le voilà !!! Est-ce bien lui ? Il semble mort ; ses éperons sont brisés, son beau couvre-chef en lambeaux, son bras gauche est rompu. Est-ce bien lui ?

Ah! si fût venue en cet instant Marguerite de Bourbon, la tant plaisante damoiselle, elle eut pleuré sur le corps de son royal fiancé ; elle l'eût pleuré, car elle l'eût cru mort.

C'est dans une grande chambre moult bien ornée et enjolivée par maintes choses précieuses et religieuses.

Entrez et voyez !

Il y a un lit de plume et de duvet tout au moins ; et certes, plume et duvet ne donnent ni santé ni repos à celui qui est couché : son bras est environné de ligamens et posé sur la couverture, ses lèvres sont rouges et ardentes, mais de cette rougeur qui se peint sur les joues de quelque jeune femme malade de la poitrine ; son œil hagard erre sur tous les objets sans les fixer ; ses joues sont pâles et décharnées comme les joues d'un mourant ; de temps en temps sortent de sa bouche des mots vides de sens qui se succèdent sans nulle analogie.

Au pied du lit un lévrier est étendu sur le beau tapis ; ses yeux sont fixés sur ceux de son maître ; et dès qu'une parole sort de sa bouche, il remue la queue, il frétille tout joyeux, comme s'il eût cru voir en lui le retour à la santé. Et puis quand retombe

sur l'oreiller la tête du malade râlant, il devient triste et rêveur, et, la tête haute, il semble le veiller.

Voyez encore!

A l'extrémité du pompeux appartement une femme est à genoux, jeune et d'une taille svelte; un long voile tombe de son front; devant elle est une image de la Vierge.

Elle prie, elle pleure; ses prières et ses sanglots se confondent, ses prières douces et naïves comme son âme; car elle disait en larmoyant :

« O tant douce et compatissante vierge Marie, oncques il n'a « été dit qu'aucun sur la terre ait imploré vainement votre aide « et assistance; oncques vous n'avez délaissé dans les larmes « celui qui pleurait à vos pieds : je vous invoque donc aujour- « d'hui avec grande confiance, et vous supplie qu'il vous plaise « rétablir en santé et joie parfaite mon royal et bien-aimé « époux; et je vous promets, ô douce Vierge, de vous faire bâtir « un bel oratoire, où vous seront chantés vêpres et litanies, et « seront récitées maintes prières en votre honneur. »

Un mois après Philippe de Savoie se promenait dans ses vastes jardins; sa main serrait la main de sa belle épouse, et Rodolphe, le fidèle lévrier, bondissait d'aise à ses côtés.

III.

Son vœu fut exaucé; mais elle ne put l'accomplir; la mort la surprit avant son époux, et en 1483, décéda au château du Pont-d'Ain, Marguerite de Bourbon, laquelle Philippe II avait épousée, en *nopces légitimes*, par contrat de mariage du 6 janvier 1471. Philippe lui-même ne put exécuter les intentions de sa défunte femme, mais par un acte fait à Bourg, le 7 mai 1483, il fit à Bertrand de Leuas, prieur de Brou, une donation de 200 florins de rente, et renouvela le vœu de fonder une église, en son testament ainsi conçu : « Voulons et ordonnons être enseveli en « l'église de Brou, en notre chapelle, laquelle, par la grâce de « Dieu, avons proposé y faire édifier et construire, en l'honneur « de notre Créateur, de sa glorieuse Mère, du nom et domina- « tion de M. Saint-Marc l'évangéliste, et d'y fonder une religion

« de l'observance de saint Benoît, du vouloir de messire Bernar-
« din Oudry, à présent prieur commandataire dudit Brou, pour
« toujours célébrer et décanter une grand'messe quotidienne du
« jour, et toutes les heures canoniales en ladite église de Brou et
« chapelle, par lesdits; en icelle élisons notre sépulture, et en
« cas que défaillons de ce monde avant ladite fondation, voulons
« et ordonnons que de nos propres biens soit faite et accomplie
« par nos hoires successeurs. »

Philibert II, son fils, dit le Beau, était né le 10 avril 1480, à ce château du Pont-d'Ain, si funeste à sa famille. Peu soucieux de choses religieuses, il négligea complètement l'accomplissement du vœu que le zèle enthousiaste et bien naturel de sa mère avait ainsi hasardé, et qui avait été sanctionné par la volonté de son père. Il fit la guerre et eut la réputation de bon capitaine; il fit l'amour, et eut encore réputation de bel et galant homme; puis il se maria avec Iolande Louise de Savoie, sa cousine. Le mariage ne fut pas pour lui aussi heureux que la guerre et l'amour. Sa femme mourut quelques mois après son union, et le duc contracta de nouvelles chaînes avec Marguerite d'Autriche.

Or, Marguerite d'Autriche n'en était pas à son premier mari. Fille de Maximilien, archiduc d'Autriche, et de Marie de Bourgogne, dernier rejeton de Charles-le-Téméraire, elle fut de très-vagabonde et aventureuse fortune. Fiancée à l'âge de 3 ans au dauphin de France, fils de Louis XI, qui régna depuis sous le nom de Charles VIII, elle fut sacrifiée à un amour intéressé, et dont la dot allait si bien au roi de France!..... Anne de Bretagne, dernière héritière de cette province, lui fut préférée, et la malencontreuse princesse, mariée et démariée, fut renvoyée en Flandres. Nouvel épouseur se présenta, et le mariage fut conclu par procuration : ce qui se fait encore de nos jours. Dès-lors elle fut femme de Jean de Castille, fils unique de Ferdinand V, roi d'Aragon. Il fallut aller le rejoindre. La princesse s'embarqua à Flessingue, sur un beau navire, escorté d'une brillante et nombreuse flotte. Une tempête l'assaillit en pleine mer; ballotté de vague en vague, le navire faillit s'abîmer, et bien des fois les matelots désespérèrent de leur vie. En cet instant de danger,

Marguerite d'Autriche, alors âgée de 17 ans, écrivit sur un lambeau de papier les deux vers suivans :

Ci gît Margot, la gentil damoiselle,
Qu'eut deux maris, et encore est pucelle.

Elle enferma dans une boîte, avec ses joyaux, la cédule qui contenait ainsi ses souvenirs et ses regrets, et l'attacha à son bras, pour que son corps fût reconnu si les flots le déposaient sur la grève. Le temps se calma peu à peu, et elle arriva à bon port après avoir couru toutes les chances et les hasards d'une traversée orageuse. La fortune lui réservait encore une dure épreuve : un an s'était à peine écoulé qu'elle était veuve de nouveau; mais cette fois elle était veuve par la mort de son mari, non point par son caprice. Elle retourna dans son pays de Flandres, et là fut recherchée par de nouvelles alliances. Philibert-le-Beau, duc de Savoie, l'obtint, et Louis Gorrevod répandit ses bénédictions sur le beau prince et la princesse, si malheureuse jusque-là.

Le sort qui s'était attaché aux pas de Marguerite, et qui semblait la dominer par une influence satanique, ne put la souffrir pendant long-temps ainsi bercée dans les bras de ce bonheur qu'elle espérait devoir toujours durer. Le prince, son époux, était allé chasser du côté de Lagnieu, dans le pays de Buge. Harassé par la chaleur et la fatigue, il s'arrêta auprès d'une fontaine, à Saint-Vulbas. La fraîcheur subite de cet endroit ombreux et humide lui donna une pleurésie, dont il mourut au Pont-d'Ain, le 10 septembre 1504, là où déjà était morte sa mère, et dans la chambre même où il avait pris naissance. Obligée de rendre encore les devoirs à un mari, Marguerite se sentit persécutée d'une idée qui ne lui laissa pas un instant de repos. Il lui sembla qu'elle voyait apparaître devant elle comme une galerie animée de squelettes; ceux de Philippe II, de Marguerite de Bourbon et de Philibert-le-Beau, venaient hideux et craquant, s'agenouiller successivement devant elle, et la prier d'accomplir ce vœu, dont l'exécution, sans cesse retardée, avait été cause de leurs morts. Frappée de ce spectacle, qui se renouvelait souvent, et dont la terrible illusion la glaçait d'épouvante, elle résolut de mettre la première main à l'église de Brou, et de rendre ce monument digne, par sa magnificence, des augustes victimes dont

il devait être une expiation. La difficulté de se procurer de bons ouvriers, des matériaux beaux et solides ; plus que cela encore, la médiocrité de ses revenus étaient de grands obstacles à l'accomplissement de ses desseins. Tout plia devant sa volonté : elle lutta contre tous ces empêchemens successifs; elle désigna le lieu de cet édifice, que tout le monde admire, et acheva l'ouvrage qu'elle avait entrepris.

Elle choisit pour construire notre église un terrain situé à 400 toises au midi de la ville de Bourg, sur le chemin qui conduit à la rivière d'Ain. Là était un monastère ou prieuré, recommandable seulement par la piété de ceux qui le desservaient, et par la circonstance qui en avait occasionné la fondation. Gérard, vingt-cinquième évêque de Mâcon, lassé des choses de la terre et du bruit du monde qui s'attachait à ses pas et troublait la paix de son ame, se retira en cet endroit, qui alors était une épaisse forêt, et y construisit un ermitage. Seul, oublié du monde, et oubliant toutes ses vaines et fatigantes poursuites, il passa des jours sereins et exempts d'orages, et mourut l'an 958, révéré comme un saint homme; et la postérité a sanctionné l'opinion du siècle; car vous verrez dans le martyrologe des saints le nom de saint Gérard. Ce fut en l'an 1506, quand Jean de Loriot était prieur de Brou, que Marguerite d'Autriche obtint de la cour de Rome la bulle qu'elle sollicitait pour l'exécution du vœu de Marguerite de Bourbon. Par cette bulle, permission lui fut octroyée de placer l'église sous la protection de saint Nicolas de Talentin au lieu de saint Benoît, comme le portait la promesse, et d'y placer, non des Bénédictins, mais des Augustins de la congrégation de Lombardie. Ce n'était point assez pour Marguerite d'avoir tout disposé pour cette grande entreprise : il fallait que l'exécution répondît au projet, et que la magnificence du monument cadrât avec tous les efforts qu'elle était obligée de faire. Elle fit donc annoncer dans tous les pays qu'elle voulait des artistes distingués; et tous d'accourir, et entre autres Louis Wamboglem, allemand, et André Colomban, de Dijon, les deux hommes sur lesquels plane indécise la gloire d'avoir présidé à la construction de l'église de Brou. L'ensemble, d'une élégante simplicité, tandis que tous les contours et toutes les draperies regorgent de concetti et de

dentélures, me font penser que Louis Wamboglem en a été le principal architecte, et que les décorations intérieures, les rinceaux, les feuillages, les contours si moelleux, les ornemens qui s'entrecroisent et se multiplient, ont été exécutés par les artistes italiens. Nous voyons, en effet, dans des manuscrits contemporains, que les fallagiers, dirigés par Gilles Vamhelli et par Conrad Meyt, suisse d'origine, étaient en grande partie italiens. Le style pur qui préside à ce sanctuaire, à la forme générale, et aux statues même les plus délicates, a beaucoup de cet esprit cordial allemand, qui exprime d'une manière naïve tout ce qu'il sent. Les figures sur bois qui décorent les stalles, et qui toutes sont d'un genre tordu, sans être maniéré, sévère, et cependant bizarre et original, comme conception, ne peuvent être que le travail d'ouvriers venus d'outre-Rhin. Je ne veux point exprimer ici, d'une manière tranchante, une opinion qui, pour moi, est une conviction acquise par mes observations sur l'école allemande, surtout quand mes remarques particulières sont contrariées par la tradition. La tradition a un empire à elle; pareille à la vieille royauté, qui ne vivait que de souvenirs! elle aussi est respectable par l'antiquité de ses ruines et par la lierre moussu qui tapisse ses décombres : respect donc aux vieilles traditions, et je vais vous les dire : il y en a deux et toutes deux élèvent leurs voix en faveur d'André Colomban.

Cet artiste avait entrepris d'achever l'église de Brou, moyennant une somme d'argent que devait lui donner Marguerite d'Autriche. Ses projets et ses premiers travaux promettaient un monument somptueux, tel que le désirait la princesse, et lui, plus envieux de gloire que de richesse, apportait tous ses soins à cette entreprise; mais son plan hardi l'entraîna dans de grandes dépenses. Effrayé tout à coup de la disproportion existant entre les sommes qui lui étaient promises et l'édifice qu'il avait à achever, il renonça à une gloire qui eût compromis son intégrité, se retira dans une solitude, et là vécut seul pendant six mois, désespéré de n'avoir pu achever, comme il l'avait commencé, ce monument auquel il avait consacré son génie. Parfois, cependant, l'amour de son art le reprenait au cœur; il allait alors silencieusement, tandis que les ouvriers étaient occupés à

prendre leur repas, examiner le dessin qui leur était remis. Fort de son talent, il s'indignait de voir combien son premier plan était méprisé; il effaçait ceux qu'on lui avait substitués, et le réintégrait dans son empire primitif. Surpris de voir ainsi des changemens successifs et non approuvés dans leurs calques, les ouvriers s'en plaignirent à Louis Gorrevod, qui fit cacher des gardes pour saisir l'imprudent correcteur; et de fait il fut arrêté; mais sa robe d'ermite le déguisa aux yeux de tous : il se jeta aux pieds de la princesse, lui avoua qui il était, la raison qui l'avait engagé à renoncer à sa parole et à ses travaux. La princesse le releva en lui disant comme le Galiléen : Homme de peu de foi!!! lui octroya nouvelle somme d'argent, et le rétablit dans des fonctions qui étaient le prix de sa confiance. Mais, ajoute l'histoire, de nouvelles contrariétés vinrent l'accabler : il perdit la vue, et force fut alors de lui retirer l'emploi de directeur de ces constructions. Sa douleur fut grande, et son indignation sans bornes contre ce qu'il appelait une injustice. Las d'être continuellement harcelé par celui qu'il avait supplanté, son successeur lui dit un jour : « Messire Colomban, « si vous êtes tant savant et industrieux, qu'il vous plaise faire « ce que je vous indiquerai; c'est une expertise à laquelle je « veux mettre votre talent. » Alors, pour épreuve, fut taillée, dans la seconde pierre de l'arceau droit du grand portail, une cavité de forme pentagone très-irrégulière, et Colomban, dit la chronique, car je ne suis ici que son interprète, tailla une autre pierre d'une manière si précise et si exacte, que sans chaux ni mortier elle pénétra dans la cavité et la remplit de telle façon, qu'entre les deux parties il n'y avait pas place pour la pointe d'une aiguille, quelque fine qu'elle eût été. Et de fait, il est encore montré une pierre introduite dans l'arceau droit qui est à fleur de terre, et qui est symétriquement encadrée dans son moule. Ebahi de pareille prouesse, l'architecte se retira, honteux d'être remplacé par un aveugle dont le mérite était supérieur au sien. Telles sont les deux traditions ou histoires qui témoignent en faveur d'André Colomban. A Dieu ne plaise que, pour établir mon opinion, je veuille rompre une lance contre ces déités centenaires. J'ai trop grand respect pour elles, pour

leur voix rauque et cassée, pour leurs témoignages vermoulus, pour que je veuille leur jeter le gant, et opposer à leurs vieilles et patriotiques prétentions mes remarques sur le style et le genre qu'on admire dans l'église de Brou. Ainsi donc cette question restera, avec bien d'autres questions insolubles à l'homme, mais plus importantes, enfouie dans les mystères du passé.

Quel qu'ait été le directeur des travaux et de la construction de l'église de Brou, il n'en est pas moins vrai que *Conrad Meyt*, *chef* des *imagiers*, a sculpté en entier la statue qui représente le prince mort, et qu'il a terminé celle qui le représente vivant, d'après la première ébauche de Gilles Vamhelli. Des six Génies groupés autour du prince, les deux qui sont à la tête, et celui qui tient le casque, sont de Benoît de Serins; Gonoffre Campitogli est auteur des trois autres. Thomas Meyt a fait les deux qui sont aux pieds de la princesse. Jean de Louan a surtout travaillé à la chapelle de Marguerite d'Autriche. Jean Rollin, Aimé le Picard, Aimé le Carré, ont sculpté un grand nombre de figures... Mais qu'importe que je jette au siècle qui vit et qui passe, ces noms d'artistes d'un siècle qui a vécu et qui a passé? Les années ont été écrasées par les années, et dans l'abîme où s'est écoulé le torrent, les noms qui, jusque-là, avaient surnagé ont été engloutis avec des noms inconnus. Les œuvres seules du siècle sont restées; elles disent assez qu'il fut glorieux et riche de poésie; et leur voix, qui s'élève contre les détracteurs du temps de François Ier, est un témoignage de plus en faveur d'une gloire que les efforts de chaque instant cherchent à détruire. Honneur au siècle vierge dont les essais ont été des coups de maître, et qui peut opposer à ses ennemis la grandeur de ses travaux! Honneur au siècle qui s'est fait lui-même, et qui n'a point usé en inutiles imitations toute la force de jeunesse qui coulait dans ses veines!

Quelle serait votre admiration s'il nous était parvenu intact, ce monument de nos beaux-arts, si le marteau révolutionnaire n'avait osé détruire en quelques endroits la symétrique harmonie de ses formes, si des mains sacriléges n'avaient altéré leur délicieuse et ravissante beauté! Voyageur, dans cette enceinte qui brille encore blanche et luisante, des générations se sont

entassées. Les unes naïves et peu soucieuses de l'avenir, *croyant à Dieu et au diable, aimant et vénérant les bons et gros prieurs, les doulces et compatissantes abbesses;* les autres hideuses et effrénées, dont l'irréligieuse fierté est venue insulter Dieu jusque dans son sanctuaire, proclamer la raison à sa place, et jeter à la vieille croyance un défi d'immortalité. Les saturnales de 94, lascives et effarées, au rire satanique et sanguinaire, ont foulé de leur pied chancelant le parvis où s'agenouillait le bon peuple. Le banquet de l'égalité a été servi sur l'autel du Dieu qui avait proclamé tous les hommes égaux, et le Christ, dont la législation divine avait dominé dix-huit siècles, a vu son empire détruit et sa loi ruinée par des hommes d'un jour. Comme l'a dit M. Gabriel de Moyria, dans son poème sur l'église de Brou :

A l'asile des morts un saint respect est dû;
Naguère, cependant une horde insensée,
Aux plus grands attentats par la haine poussée,
Envahit cette enceinte, et, reniant son Dieu,
Fit d'imprécations retentir le saint lieu!
Aussitôt des élus les images sacrées
Sont aux cris de la haine en lambeaux déchirées!
Une main sacrilége, instrument des chaos,
De l'autel dépouillé renverse les flambeaux.
Le Fils de Dieu lui-même, ô crime sans exemple!
Par ces profanateurs est chassé de son temple;
Et l'ange gardien de ce séjour pieux,
Eperdu, gémissant, remonte vers les cieux.
C'en est fait : plus de frein, le crime se consomme;
Le bras du Tout-Puissant paraît céder à l'homme.
Un délire farouche est lui seul écouté;
Plus de loi, plus de Dieu, le temple est dévasté;
Son clocher colossal avec fracas succombe,
Et les morts de terreur frémissent dans la tombe.

Une mesure dont les résultats furent heureux, et qui cependant n'était qu'une profanation de plus, la transformation de l'église de Brou en un grenier à foin, empêcha une dévastation plus terrible des mausolées qui font sa gloire. C'est ainsi qu'elle a échappé à cette grande proscription qui pesait sur tout ce qui avait un caractère sacré. Heureuse, surtout, si une *infâme* et

dérisoire mutilation claustrale n'était pas venue dévoiler un esprit bien étroit dans ceux qui en ont été les auteurs, endommager des beautés dont aucune susceptibilité n'avait été choquée !

Telle est l'histoire de l'église de Brou, tel est aujourd'hui son état. Encore brillante de jeunesse, elle offre au voyageur des beautés qui ne sont point assez connues, et dont la richesse inédite est bien faite pour tenter l'artiste. — Voyageur, je vous l'ai montrée telle qu'elle a été dans sa gloire et ses vicissitudes. Venez la voir et l'admirer, venez vous extasier et vous ébahir ; venez chercher ici des sensations étrangères aux orageuses discussions de la politique, à cette vie d'homme du monde, si froide, si monotone, dont les teintes n'apparaissent un peu variées, que quand on les voit à travers le prisme de l'imagination. Venez, et moi j'éprouverai une jouissance bien naturelle si vous trouvez la dot de mon pays en réalité bien plus belle que je ne vous l'ai dit; si vous pouvez vous écrier avec moi, dans une admiration dédaigneuse pour l'antiquité :

Adieu le fronton grec et le temple toscan !

Ernest Falconnet (de Lyon).

LETTRES INÉDITES

DE

BROSSETTE A GACON.

Il existe, à la Bibliothèque de la Ville, n° 624, un recueil manuscrit de lettres adressées à Gacon, auteur lyonnais, et qui s'appelait lui-même le *poète sans fard*. Ces lettres présentent des particularités dont l'histoire littéraire de Lyon pourrait faire son profit; je me propose d'y revenir bientôt et de consacrer quelques pages à la biographie de Gacon et de Brossette. En attendant, voici les lettres de ce dernier qui se trouvent dans le recueil dont je parlais tout à l'heure. Je les reproduis, sans ôter même ou ajouter une virgule.

F. Z. Collombet.

I.

Monsieur votre frère m'a remis de votre part, monsieur, l'Ode (1) qui vous a fait remporter le prix de l'Académie française.

(1) Ode sur la constance de Louis XIV dans la perte de ses enfans.

C.

Quand je n'aurois pas connu vos talens pour la poësie comme je les connois, cette pièce seule auroit été suffisante pour me donner de vous l'idée la plus avantageuse. Vous y parlez non seulement comme un excellent poëte, mais encore comme un très-honnête-homme, rempli de sentimens nobles, grands et pieux. En un mot, l'ouvrage m'a paru digne du sujet que vous y traitez, digne de l'Académie, et de vous-même. Je ne suis donc point surpris qu'il ait été récompensé des suffrages publics. Mais l'Académie, ne s'est acquitée envers vous, monsieur, que de la moitié de ses obligations. La seconde Ode que vous lui avez présentée en forme de remercîment, doit engager cet illustre corps à vous marquer sa reconnoissance, par une adoption qui lui fera honneur aussi bien qu'à vous. On a annoncé ici une autre ode de votre façon, adressée à monsieur le maréchal de Villeroy, et la manière avantageuse dont j'en ai oui parler, m'a donné une grande envie de la voir. Je ne doute pas, monsieur, que vous ne la rendiez publique, mais quand cela ne seroit pas, j'espère que vous voudrez bien en régaler vos amis particuliers. Je n'ai rien de pareil à vous offrir : vous savez combien la province est stérile en ouvrages d'esprit, et il seroit bien difficile d'en trouver même à Paris, qui pussent payer les vôtres. Mes libraires vont travailler à une seconde édition des œuvres de feu M. Despreaux. Elle sera beaucoup plus parfaite que la première, et je serai en pouvoir de vous en offrir un exemplaire. Donnez-moi quelquefois de vos nouvelles, et soyez persuadé de la reconnoissance avec laquelle je les recevrai, aussi bien que de l'attachement sincère avec lequel j'ai l'honneur d'estre, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BROSSETTE.

A Lion ce 21 septembre 1717.

II

A Monsieur,

Monsieur Gacon, rue Beaurepaire (1) *à Paris.*

A Lion ce 15 novembre, 1717.

Votre lettre, monsieur, m'a été rendue par M. Mazard, qui est arrivé en bonne santé, à un peu de goute près, dont il fut attaqué dans le carosse de la diligence; mais il en est guéri présentement. Comme j'ai toujours été à la campagne depuis son retour, je n'ai pu vous faire réponse avec l'exactitude que votre belle lettre méritoit. Vous avez eu grand tort, ce me semble, d'être fâché, que je ne vous aie point nommé dans mon commentaire. Je l'aurois fait avec plaisir si j'en avois eu l'occasion, quelque peu considérable que soit cet ouvrage. Mais, en agir autrement auroit marqué une affectation que l'on doit, à mon sens, éviter en toutes choses. Je suis ravi que vous soyez content des raisons que j'avais marquées à M. Mazard pour les faire voir. Ainsi, monsieur, cessez de croire que j'aie agi par aucun motif de partialité. Je me suis toujours garanti, autant que je l'ai pû, de ces sortes de préventions, qui ne servent qu'à nous empêcher de voir et de connaître la vérité. Et pour ne parler ici que de l'exemple que vous me citez, vous avez pû connoître par divers endroits de mon commentaire, quels sont mes sentimens au sujet de la dispute sur Homère. J'ai lû avec soin, et avec un esprit libre tout ce qu'on a écrit de part et d'autre : raisons et injures, tout m'a passé sous les yeux. Mais rien n'a été capable d'altérer l'estime sincère que j'ai pour ce grand poëte, et j'ai toujours éprouvé que la seule lecture de ses écrits suffisoit pour détruire toutes les critiques. C'est la destinée de tous les ouvrages qui ont une bonté solide, et des beautés originales. On les loue, et on les critique. Mais la critique n'en diminue point la réputation, et les louanges

(1) Nous verrons plus tard que Gacon demeura dans cette rue Transnonain si tristement célèbre depuis 1834. C.

ne l'augmentent point. Je vois que notre Académie conserve les mêmes sentimens pour Homère. Comme nos assemblées ne recommenceront qu'avec le mois de décembre, je n'ai pû lire votre lettre à la Compagnie, mais je vous répons par avance, qu'elle se fera un honneur et un plaisir d'adopter un sujet aussi digne et aussi illustre que vous. Je crois que vous ne ferez pas mal d'en écrire un mot à monseigneur l'Archevêque. Un article de nos statuts porte qu'il faut avoir l'agrément du protecteur, et votre mérite qui lui est connu, a déjà fait auprès de lui, les premières démarches et toutes les avances nécessaires. Si vous lui écrivez envoyez votre lettre à monsieur votre frère qui la lui remettra. Vos inscriptions m'ont paru fort justes et fort ingénieuses, surtout celles dont l'allusion est tirée des fleuves du Rhone et de la Saone. Cette lettre ne me dispensera pas de vous écrire encore, quand j'aurai lû la votre à notre assemblée. Soyez persuadé du plaisir que j'ay eu de recevoir de vos nouvelles, et de celui qu'elles me feront toutes les fois que vous voudrez m'en donner.

BROSSETTE.

III

A Lion ce 6e de janvier 1718.

Je vous mandai dernierement, monsieur, que je ne pourrois faire part à notre Académie, de la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, que quand nous recommencerions nos assemblées. Avant hier 4e de ce mois, monseigneur l'Archevêque de Lion, chef et protecteur de l'Académie, en fit l'ouverture par un discours également solide et éloquent, dans lequel il nous exhorta à reprendre avec un nouveau zéle nos fonctions académiques. Vous connoissez les talens et les vertus de ce digne prélat; et sans parler des motifs que son discours contenoit, nous n'aurions besoin que de son exemple pour nous animer, et de ses lumières pour nous conduire. Après son discours, il vous

proposa lui-même, pour être admis au nombre des Académiciens. Je fis ensuite la lecture de votre lettre, et la Compagnie vous recût unanimement, et avec toutes les marques possibles de distinction. Je fus chargé de vous écrire au nom de l'Académie pour vous en donner avis ; c'est une commission dont je m'acquite avec plaisir, non seulement comme secrétaire de la Compagnie, mais encore comme votre ami particulier. Si vous le souhaitez je vous envoierai une copie de nos statuts, afin que vous connoissiez et la nature de nos occupations, et l'étendue de vos engagemens. Puisque vous voilà initié dans nos misteres, il est juste que je vous apprenne ce qui se passa dans le reste de la séance. On fit l'élection d'un nouveau directeur, et d'un vice-directeur. Le choix de la compagnie pour la fonction de directeur, tomba sur M. le président Dugas, magistrat qui possede toutes les vertus civiles et académiques dans un éminent degré ; et la fonction de vice-directeur fut déférée à M. de Glatigny avocat général, qui se distingue par son savoir et par son éloquence. On lut ensuite quelques pieces de litterature, et enfin on désigna celui des Académiciens qui doit faire un discours dans la prochaine séance. Vous savez sans doute que nous nous aesemblons une fois chaque semaine, et que les Académiciens font un discours chacun à leur tour. Nous souhaiterions que vous pussiez assister a toutes nos assemblées, mais en votre absence nous comptons que vos ouvrages viendront quelquefois y tenir votre place. C'est un tribut que vous nous devrez désormais, comme membre de notre Académie, et la lecture que nous en ferons sera une de nos plus agréables et plus utiles occupations. Je suis avec un attachement fort sincère, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

BROSSETTE.

IV.

Dans la dernière assemblée de l'Académie, qui fut tenue lundi dernier, monsieur, je lûs votre discours en forme de remercî-

ment, et la compagnie qui en fut fort satisfaite, m'a chargé de vous témoigner ses sentimens et sa reconnoissance. Quoique ce discours m'eût été remis par monsieur votre frere quelque tems auparavant, j'attendis ce jour là pour en faire la lecture, parce que monseigneur l'Archevêque n'avoit pû assister aux deux séances précédentes, et qu'il m'avoit ordonné de ne le lire que quand il y seroit présent. Cette circonstance marque l'intérêt que l'illustre Prélat prend a ce qui vous regarde. Il m'a encore chargé en son nom, et en celui de la compagnie, de vous prier de ne point faire imprimer votre discours, parce que nos assemblées n'étant point encore autorisées par des lettres patentes, il est à propos qu'il ne paroisse rien dans le public qui ait quelque raport à nos exercices. Quand nous serons érigés en compagnie formée, par l'autorité du roi, alors il nous sera permis de nous produire avec un peu plus de confiance, et de faire montre des richesses que vous nous communiquerez. Monsieur votre frère vous envoie avec cette lettre, une copie de nos règlemens, et la liste des Académiciens : ces deux pièces vous feront connoître, et la nature de vos engagemens, et les noms de vos confreres. Je prens la liberté d'ajouter de mon chef quelques petites observations sur votre discours, auxquelles vous n'aurez que l'égard qu'il vous plaira. Tandis que vous aurez la plume à la main, vous pourrez bien ajouter quelques mots en faveur de monsieur le président Dugas, votre directeur, magistrat également versé dans la science du droit, dans l'étude des belles-lettres, et dans la connoissance des langues : distingué par la beauté de son esprit, par la solidité de son jugement, et par un rare assemblage de toutes les vertus qui peuvent former un grand magistrat, un bon citoyen, un excellent Académicien, et un chrétien parfait. Vous jugez bien, monsieur, que je me sens d'autant plus obligé envers vous, des louanges que vous m'avez données dans votre discours, que je m'en reconnois parfaitement indigne. Je ne le suis pas moins de votre amitié, par le cas que je fais de votre mérite, et par l'attachement sincere avec lequel je suis, monsieur votre tres humble et tres obeissant serviteur,

BROSSETTE.

A Lion ce 11 de mars 1718.

V.

Monsieur

Comme votre derniere lettre, et les ouvrages de votre façon, qui l'accompagnoient, etoient destinés a être lûs dans notre Académie, j'ai attendu le retour de ses assemblées pour y en faire la lecture, et pour vous en remercier au nom de la compagnie. Monsieur le Prevot des marchands m'a fait l'honeur de me remettre le mémoire que vous lui avez envoyé touchant les inscriptions de la statue equestre. Le zèle et l'application que vous faites paroitre, pour donner au public des inscriptions qui soient dignes d'un monument si auguste, sont extrêmement louables; et nous sommes tous persuadez que vous estes fort capable d'y réussir. D'autres personnes y ont travaillé aussi bien que vous. Le R. P. Vaniere, jésuite de Toulouze excellent poëte latin, connu par un poème intitulé *Prædium rusticum* dont la versification est digne de Virgile, et par un dictionaire poetique imprimé depuis quelques années; le P. Vaniere, dis-je, m'a envoyé des inscriptions en vers latins, mais quelque belles qu'elles soient je doute qu'elles soient employées, par la seule raison qu'elles sont en vers: parce qu'on est persuadé qu'un monument public, aussi grand que celui la ne peut admettre que des inscriptions en prose, suivant l'usage et le gout de la bonne antiquité, qui ne fournit aucun exemple d'inscriptions en vers, dans des occasions pareilles à celles-ci. Vous savez que l'on a blamé et condamné hautement les inscriptions de la place des Victoires, non point que les vers en soient méchans, mais parce qu'on a trouvé qu'ils n'étaient pas à leur place. D'autres personnes ont présenté des inscriptions en prose pour notre statue équestre, et entre autres deux de nos Académiciens on ont fait, qui paroissent fort justes, fort simples et fort belles. Parmi les inscriptions que vous avez envoiées, les deux grandes, quelque belles qu'elles soient, auront de la peine à entrer dans les tables de marbre, dont l'espace est assez limité. Ne trouvez-vous point

que *Gallia à Deodatus*, *Galliam deo reddidit*, est un peu trop brillant pour un ouvrage dans lequel la simplicité doit régner partout. Je ne parle point de *Domavit*, que vous avez corrigé. A l'égard des autres poesies latines que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser par notre Académie, je suis persuadé que quand vous les relirez, vous y apercevrez quelques négligences qui vous sont echapées dans le feu et dans la rapidité de la composition. Par exemple, dans la fable du Renard et du Buste, que direz-vous de ce vers : *Externam speciem; effatum applicat illis*, dans lequel vous n'avez point pris garde aux deux élisions qui se font dans la dernière sillabe des mots *speciem* et *effatum*. Car je suppose que vous savez que la lettre M. s'élide à la fin d'un mot, quand elle est suivie d'une voielle au commencement du mot suivant. De sorte que votre vers n'a que cinq pieds, au lieu de six. Dans l'*Umbra Santolii* vous dites vers la fin : *Atque academiæ dominos*. Ou avez vous trouvé que la penultieme sillabe d'*Academia*, soit longue ? Dans la traduction du passage du Rhin, que vous intitulez d'une manière peu latine, *Transitus ad Rhenum*, vous commencez le dixième vers ainsi : *Cepit et Rimbergi*, faisant un dactyle de *Cepit et*, quoique cette particule *et* soit suivie d'une consone. D'ailleurs votre copiste a écrit *cœpit*, *pour cepit* ; et il a bien fait d'autres fautes qui ne sont pas sur votre compte. Je passe à la fable du *Rat hermite* (1), où dans le 9e vers vous faites brève la premiere sillabe de *murium*, quoique dans le 16.e vous fassiez longue cette même sillabe dans *mure*. Je ne parle pas des fautes contre la latinité, comme celle-ci dans la même fable : *Vos deus alme juvet*, et quantité d'autres, que vous corrigerez aisément quand vous en voudrez prendre la peine. Vous avez souhaité que je vous disse mon sentiment, et je le fais avec cette franchise que les amis sincères se doivent les uns aux autres. Permettez-moi d'ajouter à cette qualité les assurances de l'attachement respectueux avec lequel je suis, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BROSSETTE.

A Lion ce 16 janvier 1710.

(1) Cette fable, en vers latins, se trouve dans le tom. III, des OEuvres de Gacon, aux manuscrits de la Bibliothèque de cette ville ; elle est intitulée : Mus in caseo ; c'est la traduction d'une fable de La Fontaine. C.

EXIL D'HÉRODE A LYON.

L'historien Flavius Josèphe, dans ses *Antiquités judaïques*, livre XVIII, raconte avec détail et avec son exactitude ordinaire l'exil d'Hérode à Lyon, par ordre de l'empereur Caligula. Dion Cassius rapporte le même fait, qu'il place en l'an 759 de la fondation de Rome, et que long-temps on a regardé comme apocryphe. J'ai lu ces deux écrivains, et j'ai traduit le chap. IX du 18e livre de Josèphe, presque mot à mot et par verset. Le voici.

1° Hérodiade, sœur d'Agrippa, avait été mariée à Hérode, Tétrarque de Galilée et de Pérée. Jalouse de la puissance échue à son frère qu'elle voyait élevée au trône de Judée ;

2° Elle fut indignée que celui-ci, qui avait été obligé de fuir sa patrie pour échapper aux poursuites de ses créanciers, y était revenu revêtu de la pourpre royale, et marchait fièrement au milieu du peuple.

3° Loin de pouvoir commander à ses affections fraternelles, elle ne cessait au contraire de solliciter son mari à entreprendre un voyage à Rome, pour obtenir aussi une dignité égale à celle d'Agrippa ;

4° « Je ne saurais supporter plus long-temps, disait-elle,

« qu'Agrippa, fils d'Aristobule, meurtrier de son père, réduit à la « misère et fugitif par crainte de ses créanciers, soit revenu dans « sa patrie revêtu de la dignité royale, tandis que toi, Hérode, « fils d'un roi et destiné au trône, tu vis oisif et dans une hon- « teuse obscurité ;

5° « Si jusqu'à ce jour tu as passé ta vie dans une dignité bien « inférieure à celle de ton père, pense dorénavant à te relever « de cet état, et à égaler au moins en rang celui qui jadis te « fut fort inférieur et qui courait après la fortune ;

6° « Ce serait de ta part une lâcheté, de laisser croire que « mon frère ait eu plus de talens et d'industrie, malgré sa pau- « vreté, que toi au sein des richesses ;

7° « Partons donc tous deux pour Rome, et n'épargnons ni or, « ni peine, ni démarches pour obtenir aussi une couronne. »

Hérode qui aimait le repos et qui avait peu de confiance dans les affaires de l'empire romain, fit tout ce qu'il put pour détourner sa femme de ses projets ;

8° Hérodiade au contraire ne le pressait que plus encore de les mettre àexécution ; elle fit tant, qu'elle le décida enfin à partir pour Rome. Hérode fit de somptueux préparatifs d'argent et de présens, et il s'embarqua avec Hérodiade ;

9° Agrippa, instruit de leur dessein, se disposa à y apporter des obstacles. Dès qu'il sut qu'ils avaient mis à la voile, il dépêcha Fortunat, son ministre, vers l'empereur Caligula avec des présens magnifiques, des lettres contre son beau-frère, et des instructions particulières pour traiter plus amplement cette affaire ;

10° Fortunat suivit de près Hérode, et fit si grande diligence, qu'à peine celui-ci eût-il obtenu sa première audience de l'empereur, que Fortunat entra au Palais et remit ses lettres au prince ;

11° Caligula était en ce moment à Baïes, petite ville de la Campanie, éloignée de Pouzzoles d'environ cinq stades. On y voyait de somptueux édifices, car chaque empereur y en faisait bâtir ; les princes y étaient attirés par les plaisirs, par la beauté de la campagne, et par les bains d'eaux minérales chaudes qui sourdaient de toute part du sol, et qui étaient très-salutaires pour la santé ;

12° Caligula ayant lu les lettres d'Agrippa par lesquelles il

accusait Hérode d'avoir conspiré jadis avec Séjean contre Tibère, et de favoriser le parti d'Artabase, roi des Parthes, qui armait contre l'empire de Rome ;

13° Que le luxe d'Hérode, et l'arsenal qu'il avait fait construire et où il avait de quoi armer et équiper 70,000 hommes, étaient une preuve suffisante de ses intentions hostiles ;

14° Caligula, dis-je, fut fort troublé de ces nouvelles ; il fit venir sur-le-champ Hérode, et lui demanda s'il était vrai qu'il eût un arsenal aussi magnifique qu'on le disait. Hérode en fit l'aveu.

L'empereur, sans de plus longues informations, pensa que la félonie d'Hérode était assez prouvée; il lui ôta sur-le-champ sa tétrarchie qu'il réunit au royaume d'Agrippa, à qui il donna aussi toutes les richesses d'Hérode pour le récompenser de sa dénonciation. Il condamna ce dernier à un bannissement perpétuel, et il lui donna ordre de se rendre à Lyon (Lugdunum), ville des Gaules;

15° Ayant appris ensuite que Hérodiade était sœur d'Agrippa, il consentit à lui laisser la fortune de son mari, pensant qu'elle ne l'accompagnerait pas dans son exil ; et à ces conditions, il promit de lui pardonner pour l'amour de son frère Agrippa ;

16° Mais Hérodiade dit à Caligula : « Prince, je vous remercie « de votre générosité magnanime, mais l'amour que je porte à « mon époux ne me permet pas de l'accepter ; il ne me semble « point juste d'abandonner dans l'adversité celui qui me fut cher « dans des temps prospères. »

17° L'empereur, furieux de voir tant de courage et de grandeur d'ame dans une femme, la fit chasser de son palais, et donna tous les biens d'Hérode à Agrippa.

18° Telle fut la vengeance divine qui tomba sur Hérodiade, pour avoir envié la fortune de son propre frère, et sur Hérode qui s'était montré trop faible et trop facile à céder aux instigations ambitieuses de sa femme.

Dion Cassius, hist. rom. lib. XLVIII cite le même fait en ces peu de mots : Hérode de Palestine, accusé par ses frères, fut exilé au-delà des Alpes, l'an 759 de Rome, sous le consnlat de Lepidus et de L. Aruntius.

OZANAM.

LE BEEFTEACH D'OURS

ET

LA TRUITE D'ALEXANDRE DUMAS,

RÉCLAMATION DU MAÎTRE DE LA GRANDE-MAISON A MARTIGNY,

au sujet

Des Impressions de voyages.

Nous venions de laisser derrière nous les chalets de la Forelaz; la chaleur augmentait sans cesse. Elle n'était plus tempérée par le vent léger qui soufflait au haut du Col. J'entrevis tout-à-coup à ma droite, au flanc de la montagne, une espèce de réduit bien solitaire, formé par des arbres à basses tiges qui projetaient leur ombre sur une herbe merveilleusement fraîche et verte. — Oh! ma foi, mon cher Coutet, m'écriai-je, nous ne passerons pas ici sans boire; et comme ce qu'on boit mal à l'aise ne profite jamais, à bas le sac! la gourde, et asseyons-nous!

Coutet n'ayant opposé à ma proposition aucune objection sérieuse, nous enjambâmes de compagnie un petit ruisseau qui fuyait étincelant à travers des boutons d'or, des marguerites et des violettes; quelques instans après, nous avions saigné presque à blanc notre compagne vinaire, et mollement étendus sur nos habits, nous reposions *couverts de fraîcheur*, *de silence et de paix*, comme dit Lamartine. Tout-à-coup la douce brise qui me caressait les cheveux, m'apporta un autre murmure que celui des

feuilles, et il me sembla ouïr un bruissement de voix ; je levai la tête : à six pas de moi, sous un épais buisson, une caravane entière de voyageurs goûtait paisiblement le frais dont j'étais venu prendre ma part. Indépendemment des trois guides, j'y comptais cinq femmes et quatre hommes, et parmi ces quatre hommes, un abbé. — Je ne puis me rappeler précisément d'où vinrent les avances et par qui s'opéra le rapprochement, mais je ne tardai pas à être au milieu de tout ce monde-là, échangeant, comme cela se pratique en pareille circonstance, des renseignemens sur les hôtels, les guides, les points de vue et les distances. Au bout de dix minutes, nous nous connaissions tous. — Il y avait là : — Un français, sa femme et sa fille, blanche fleur de 16 ans. Ils allaient à Chamouny ; — Un Anglais de cinq pieds sept pouces, au moins, tête ronde et chauve sur une taille de roseau ; je me rappelais parfaitement avoir fait autrefois le trajet de Thonn à Interlachen avec lui, et il fut fort étonné de m'entendre le saluer par son nom, M. Goodman Trempolod. Il avait près de lui sa sœur, fille évidemment hors de tutelle, mais de manières gracieuses et distinguées ; madame Trempolod et miss Trempolod, jolie enfant de treize ou quatorze ans ; — Un jeune peintre français, barbe à la jeune France, taille haute et bien proportionnée. J'ai vu peu d'aussi belle figure sur un aussi beau corps ; — Un ecclésiastique du diocèse de Valence, de vingt-cinq ans environ, traits maladifs et délicats.

Ces deux derniers, ainsi que la famille Trempolod, étaient partis le matin de Chamouny, les dames à dos de mulet, les hommes par l'entreprise talon, semelle et compagnie, comme disait mon guide, et avaient fait le trajet par le col de Balme, tandis que je le faisais par la Tête Noire. Le charme du lieu avait également opéré et sur les ascendans et sur les descendans, et tous avaient fait halte au fur et à mesure de leur arrivée sous les mêmes ombres. Leurs guides se tenaient à quelque distance, gardant les mulets qu'ils avaient pris soin de débrider. — Or ça, dis-je au mien qui ne m'avait pas quitté, où est donc cette montagne de Fouly qui cache de si beaux ours, et le village de ce pauvre Guillaume Mona, qui figure si tristement dans les pages de M. Alexandre Dumas ?

Tous les visages firent aussitôt face au mien. — A votre gauche, notre maître, là-bas sur la rive droite du Rhône. C'est l'exposition la plus chaude du Valais. — Exposition chaude tant que vous voudrez ; mais elle nourrit, à ce qu'il paraît, une variété d'ermites qui n'en rend pas le voisinage fort sain, quand on a des vergers surtout, et qu'il leur prend envie de manger du fruit. — Oui, oui, répondit Coutet, c'est un pays rempli de crétins ; et c'est bien désagréable à voir. — Parbleu, mon cher, c'est la moindre des choses, vos crétins, ce n'est pas un crétin qui a mangé Guillaume Mona peut-être ! — Toute la société qui avait suivi de l'œil l'indication de Coutet, se retourna une seconde fois.

Coutet n'y était plus ; il me regardait fixement et ne répondait pas. — Qu'est-ce donc que ce Guillaume Mona, et qui diable l'a mangé, s'écria le peintre ? — Comment, répondis-je, vous êtes artiste, vous courez les Alpes et vous n'avez pas lu les *Impressions de voyages* d'Alexandre Dumas ? — De M. Dumas, l'auteur d'*Antony* et de la *Tour de Nesle*, reprit timidement l'abbé ? — Précisément.—En ce cas, le livre doit être bien écrit mais peu moral, reprit-il plus timidement encore. — Oh ! pour celui-là, M. l'abbé, je vous le garantis, sans incestes et sans le plus petit adultère. —Le ciel en soit loué, exclama l'artiste, et notre cher Dumas aussi ! Véritablement, ça commençait par devenir abusif ; voyez-vous, en fait de crimes, de quelque bonne qualité qu'ils soient, c'est comme en fait de sagesse, *assez en faut, pas trop n'en faut ;* c'est du moins mon avis. — Oh ! Barbier le rude poète a mille fois raison, interrompit à son tour le père de la jolie française :

C'en est fait aujourd'hui de la beauté de l'art !
Car l'immoralité levant un œil hagard,
Se montre hardiment dans les jeux populaires ;
Les théâtres partout sont d'infâmes repaires,
Des autels de débauche, où le vice éhonté
Donne pour tous les prix, leçon d'impureté.
C'est à qui, chaque soir, sur leurs planches banales
Etalera le plus de honte et de scandales,
A qui déroulera dans un roman piteux
Des plus grossières mœurs les traits les plus honteux,
Et sans respect aucun, pour la femme et pour l'âge,
Fera monter le plus de rougeur au visage.

Bravo! Barbier, dit le peintre. Aussi, moi qui crains le sang à la tête, parole d'honneur, depuis deux ans, je ne vais plus qu'à Bobino. D'abord, on n'y rougit pas; secondement, on s'y ébête à meilleur marché; troisièmement, on y fume au foyer, et comme dit Cadet-Buteux :

Va te promener avec ta baraque royale,
Si l'on n'y peut brûler sa cigale!

Le français reprit :

Tenez, par exemple, qu'ont-ils fait de l'amour, ces indignes! qu'ont-ils fait de ce sentiment dont Michel-Ange a dit : « Il épure « nos ames ici-bas; après la mort il les divinise »!

Le peintre s'était levé en sursaut. L'expression de ses traits venait de changer soudain. — Michel-Ange! Michel-Ange! s'écria-t-il avec un enthousiasme d'autant plus saisissant, qu'il n'avait rien d'affecté. J'ai bien envie, messieurs, de vous crier : « Chapeau bas! » Oh! que dirait aujourd'hui ce grand homme, lui qui ne sembla passer tant de jours sur la terre que pour y devenir le modèle sublime de tous les talens réunis à toutes les vertus! C'est alors que le hardi poète que vous citiez tout-à-l'heure, pourrait lui répéter avec bient plus de raison :

Que ton visage est triste et ton front amaigri! (1)

Oh! quel immense dégoût, quelle incommensurable tristesse lui monteraient au cœur en présence de ces harpies, qu'on dirait avoir pris à tâche de ne laisser dans les jardins de l'intelligence, aucune fleur vierge et pure! Lui qui attribuait à la beauté une mission mystérieuse et divine! Ecoutez-le, messieurs, écoutez-le, nous révélant lui-même le secret de ses inspirations :

« Il me fut accordé en naissant, comme un gage assuré de ma vocation, cet amour du Beau qui, dans deux arts à la fois, et me guide et m'éclaire. Mais, croyez-moi : jamais je ne contemplai la beauté que pour agrandir ma pensée, avant de saisir la palette ou le ciseau » (2)

Et comme il parle à la tourbe qui ne comprend de beauté que celle dont jouissent les sens; *laissons*, ajoute-t-il, les *esprits té-*

(1) Barbier; *Il pianto.*

(2) Poésies de Michel-Ange, p. 153.

méraires et grossiers, attribuer aux seuls objets matériels ce beau qui ravit les esprits supérieurs jusqu'au ciel, che porta al cielo ogni intelletto sano.

Ecoutez-le encore, parlant de l'effet qu'a produit sur lui le regard de celle qu'il aime :

« Quand le doux éclat de tes yeux vint me frapper pour la première fois, mon ame espéra trouver en eux la paix du ciel, seule fin qu'elle se propose. Cette ame ardente que ne peut satisfaire une beauté périssable et trompeuse, *déploie ses ailes vers les cieux d'où elle est descendue, et s'élance à la source même de la beauté universelle.* »

— Voilà l'amour, comme l'entendait Michel-Ange. « Jamais je ne comtemplai la beauté que pour agrandir ma pensée. »

Et il nous a laissé Moïse, le Jugement dernier et la Basilique de St-Pierre.

Aujourd'hui on comprend tout autrement l'amour et la beauté ; je voudrais bien être du siècle prochain, pour voir ce qu'aura laissé celui-ci !

— L'orateur reprit sa place sur le gazon. L'abbé lui serra sympathiquement la main ; j'en fis autant, notre autre compatriote aussi. Les têtes de nos dames s'inclinèrent légèrement, et il se manifesta sur leur front, dans leurs yeux, dans tout leur être une satisfaction intime, pleine de noblesse et de dignité.

Il se fit un moment de silence, puis le français continua :

Il est sûr, monsieur, qu'il faut singulièrement descendre pour revenir de l'amour à la Michel-Ange, à cet autre amour au poison, à la corde, au poignard et au charbon de nos faiseurs actuels. Ces dames voudront bien choisir, dans l'intérêt de leur amour-propre, si ce n'est dans celui de leur dignité, entre la mission qu'adore en elle le génie qui nous donna le Moïse et St-Pierre, et celle que leur inflige M. de Balzac, par exemple. A moins, toutefois qu'elles ne pensent comme ce bon Hernani, qu'il n'y a pas de vrai sentiment sans deux ou trois pouces d'acier bien trempé.

Ah! qu'un coup de poignard de toi me serait doux!

Vous rappelez-vous le brave espagnol de M. Hugo, réclamant ce gage de tendresse, de la meilleure foi du monde, comme ac-

cessoire obligé du plus beau jour de sa vie ; je veux *dire de la plus belle nuit !* — Encore un fameux farceur, votre Hernani, s'écria l'artiste ; j'aime mieux Robert Macaire, cependant. C'est plus amusant. — L'autre interlocuteur ne s'interrompit point : Ma foi, dit-il, s'il est vrai, comme le prétend Milton, qu'un livre est la substance même de l'esprit qui l'a produit, réduite et embaumée pour lui survivre, que diable va penser de nos esprits la postérité qui visitera nos nécropolis littéraires ? Ne dirait-on pas que tout l'art actuel consiste à prendre en masse les mauvaises passions de la nature humaine, à les placer comme des grains de diverses couleurs dans la boîte d'un kaleidoscope, à tourner et retourner l'instrument, en ayant soin de copier le plus fidèlement possible les mille combinaisons de son jeu ? Ah ! les jolis dessins que vous allez obtenir avec ce système-là ?

Aimez-vous l'adultère ? on en a mis partout.
Cet inceste est, ma foi, du plus merveilleux goût !

Savez-vous ce qui résultera de tout cela ? — Hélas ! soupira l'abbé, au train dont vont les choses, nous pourrions bien revoir le temps où les femmes les plus nobles et les plus pures faisaient leurs délices des jeux du Cirque et des spectacles, tels qu'Hercule sur le Mont-OEta, ou Prométhée sur le Mont-Caucase, dans lesquels un criminel condamné à mort, jouait le principal rôle et donnait à la représentation une épouvantable vérité. — Oh ! pour le coup, répondit le peintre, ce serait un fier progrès ! le bourreau serait pensionnaire du Théâtre Français et comédien du roi... Nous pourrions bien voir ça, comme vous dites. — Nous n'en viendrons point là, tout au contraire, reprit notre français, mon opinion est, qu'avant très-peu de temps nous serons de retour aux pastorales floquetées, voire même aux bouquets à Chloris. En littérature comme en hygiène, après une inflammation, la diète blanche et l'eau tiède ; c'est la règle.

J'aurais eu bien des choses à objecter à tout cela, moi qui crois avec un écrivain de mes amis, que nous marchons à une régénération complète ; que la nuit du tombeau n'est plus devant nous, mais derrière ; que la nuit du tombeau, c'est l'époque qui s'en va, c'est ce siècle où tout est venu s'engloutir et dont rien n'est sorti ; ce siècle insulteur, haineux et lâche, ignorant et menteur, qui

n'a été qu'une longue négation de tout ce qu'il y a de digne et de respectable dans le monde ; que c'est ce dix-huitième siècle, en un mot, qui tend encore sur nous ses bras desséchés et qui s'efforce en vain de prolonger son agonie ; moi qui crois que l'art, tel que l'aiguille vacillante qui cherche le pôle, se dirigera enfin, après une longue mobilité vers l'éternelle vérité, comme l'aimant vers le Nord, et que déjà se lève à l'horizon lointain ce souffle générateur qu'appela le prophète sur les os flétris qui l'entouraient au désert.

Quand ce champ de la mort tout entier se leva,
Redevint un grand peuple et connut Jehovah!

Je venais donc de prendre la parole à mon tour et j'achevais la défense de M. Dumas, que je montrais puissant et fort parmi les chefs de l'école qui se forme sur les débris de celle de Ferney, quand le peintre, tout-à-fait revenu à son allure première, m'interrompit brusquement : — Ne nous embrouillons pas dans les feux de file, s'écria-t-il, moi, j'en reviens toujours à mon Guillaume Mona. Et voici deux questions que ces dames ont une aussi grande envie que moi de vous entendre résoudre : 1° Qu'est-ce que Guillaume Mona ; 2° Qui a mangé Guillaume Mona ?

La société entière approuva. — Je savais tout mon Dumas par cœur ou peu s'en faut. Je commençai donc :

Guillaume Mona était un pauvre paysan du village de Fouly. Il avait un verger et dans ce verger un poirier de succulentes crassanes. C'était le fruit qu'il préférait ; et je conçois, quant à moi, cette préférence par les 25 degrés de chaleur actuels. Une crassane bien fondante, figurez-vous cela ? — (Il y eut un mouvement de lèvres dans mon auditoire.) — Or, Guillaume visitant un jour son arbre chéri, avisa qu'il se dégarnissait d'une manière sensible ; et comme il était apparemment de l'avis de Lafontaine *qui ne connaît au monde chose pire que l'écolier, si ce n'est le pédant*, il en accusa naturellement les bambins du voisinage. Il prit en conséquence son fusil, le chargea avec du gros sel de cuisine et se mit à l'affût ; vers les onze heures, un rugissement retentit dans la montagne ; cette montagne que vous voyez là-bas. — Tiens, dit-il, il y a un ours dans les environs ! Dix minutes après, second rugissement, mais effroyable et tout rapproché. L'animal parut

presque aussitôt au coin du verger, s'avança en droite ligne vers le poirier en question, monta lestement sur l'arbre et fit jouer ses dents; les pauvres crassanes disparaissaient comme des grains de mil sous le bec d'un coq. Son repas terminé, l'ours descendit et alla continuer sa digestion dans la montagne. — Et Guillaume? — Guillaume s'était jeté à plat-ventre contre terre et le temps lui paraissait plus long qu'à l'ours.

C'était un brave, cependant; et en se relevant, il dit tout bas: nous nous reverrons! Le lendemain, son voisin François le vint visiter et le trouva occupé à scier en lingots les dent d'une fourche. Guillaume tenait à garder son secret. François le devina. Il eut beau répéter: à nous deux l'ours, Guillaume! Guillaume le voulait pour lui seul. Donc, point d'associé. François chercha la trace de la bête et la trouva, et comme il était bon enfant et sans rancune, il proposa de nouveau à Guillaume de *faire à eux deux*. — chacun pour soi, dit Guillaume.

A dix heures et demie du soir, Guillaume prit son fusil de munition, dûment chargé d'une double mesure de poudre et des trois lingots préparés, roula un sac de toile grise et partit. Sa femme n'osa pas lui demander où il allait: il paraît que le citoyen n'était pas commode.

François, de son côté, avait pris les devants et s'était placé entre la forêt de sapins qui est à mi-côte de la montagne et le verger de Guillaume. — C'est bien certainement celle que j'aperçois, interrompit vivement ma jeune compatriote. — Où donc, où donc, répondit la jeune anglaise! — Là, à droite, un peu sur le côté. — Eh! non, ma fille, dit le père, il n'y a pas un sapin dans ce que vous prenez pour une forêt. — Je parierais tout au monde que je ne me trompe point. — Soit!

Je continuai:

La nuit était claire; François vit sortir Guillaume par sa porte de derrière. Celui-ci s'avança jusqu'au pied d'un rocher grisâtre qui avait roulé de la montagne au milieu de son clos et qui se trouvait à vingt pas tout au plus du poirier, s'y arrêta, regarda autour de lui si personne ne l'épiait, déroula son sac, entra dedans, ne laissant sortir par l'ouverture que sa tête et ses deux bras et s'appuyant contre le roc et se confondit bientôt tellement

avec la pierre par la couleur de son sac et l'immobilité de sa personne, que le voisin qui savait qu'il était là, ne pouvait pas même le distinguer.

Un rugissement prolongé annonça l'ours; cinq minutes après, François l'aperçut.

Il passa hors de la portée de l'arme de François, mais à dix pas, tout au plus, du bout du fusil de Guillaume. Guillaume ne bougea pas. Mais au moment où se dressant sur ses pattes de derrière, l'ours embrassa le tronc du poirier de ses deux pattes de devant; Guillaume lâcha son coup. La vallée entière ne retentit et l'animal mortellement atteint, s'enfuit, poussant un rugissement horrible. Il repassa sans l'apercevoir à dix pas de Guillaume qui avait rentré ses bras et sa tête dans son sac et qui se confondait de nouveau avec le rocher.

François voyait tout cela et retenait son haleine. L'ours blessé venait droit à lui; il fit un signe de croix, recommanda son ame à Dieu et s'assura que sa carabine était armée. L'ours approchait hurlant de douleur, s'arrêtant pour se rouler et se mordre le flanc à l'endroit de sa blessure, puis, reprenant sa course. Il n'était plus qu'à trente pas lorsqu'il s'arrêta tout-à-coup, aspira bruyamment le vent qui venait du côté du village, jeta une voix terrible et rentra dans le verger. L'ours avait éventé Guillaume. — A toi, à toi! prends garde, s'écria François! et il s'élança à la poursuite du monstre. Presque au même instant, il entendit un cri humain; un cri de terreur et d'agonie; un cri, dit le narrateur de Dumas, dans lequel, celui qui le poussait, avait rassemblé toutes les forces de sa poitrine, toutes ses prières à Dieu, toutes ses demandes de secours aux hommes : — à moi!!!

Puis rien; tout fut silence.... François volait. L'ours était tellement acharné à sa proie, qu'il ne parut pas d'abord s'apercevoir de l'arrivée de ce nouvel ennemi. Mais bientôt se dressant sur ses pattes de derrière, il s'élança debout pour l'étouffer. Son poitrail bourrait le canon de la carabine de François; celui-ci appuya le doigt sur la gachette; l'ours tomba à la renverse; la balle lui avait traversé la poitrine et brisé la colonne vertébrale. François courut à Guillaume. Ce n'était plus que des os et des lambeaux de chair...

Il appela de toutes ses forces : au bout de quelques minutes, le village fut rassemblé dans le verger du pauvre mort. Sa femme vint avec les autres. Pauvre femme! tout le monde pleurait... »

Je m'arrêtai. Les dames de mon auditoire étaient visiblement émues. — Et ce récit est bien vrai, dirent-elles toutes à la fois? — Si vrai, que l'événement venait d'avoir lieu lorsque M. Dumas traversa la vallée du Rhône et qu'il prend soin d'affirmer dans une note qu'il *ne fait point ici de l'horreur à plaisir, qu'il n'exagère rien, qu'il n'y a pas un valaisan qui ignore cette catastrophe et qu'on lui raconta partout cette terrible et récente aventure.* — Bien terrible, en effet! Ce fut la réponse de tout le monde. — Admirable sujet, ajouta notre peintre! certainement j'irai voir les lieux : il y a là un tableau à tout bouleverser. Diable! pour ma part je vous remercie de tout mon cœur. — Mais, lisez donc l'aventure dans Dumas lui-même. Ma mémoire a beau s'être parée de quelques-unes de ses phrases, je n'ai pu que tronquer son récit et en affaiblir le pittoresque. Ce récit porte avec lui un caractère de vérité que l'art seul ne saurait lui donner. On voit qu'évidemment les détails n'en peuvent être inventés, et cette persuasion double et triple l'intérêt qui s'y attache. — Et de qui Dumas tient-il cela? — C'est encore une aventure. Dumas débarqua à Martigny, à l'hôtel de la Poste ou de la Grande-Maison, car il porte ces deux noms. Il plut dès l'abord à son hôte. — Parbleu, c'est un excellent garçon, Dumas, dit le peintre. — Vous le connaissez? — J'ai mangé quelque temps avec lui à l'hôtel des Trois-Rois, aux eaux d'Aix, en Savoie; fameux appétit, je vous en réponds! — Il paraîtrait alors que le maître d'hôtel en question, pressentit aussitôt le bon convive; et pour mettre le comble aux grâces et avances dont il l'entourait, il lui annonça avec emphase un beefteack d'ours. — Un beefteack d'ours, s'écrièrent nos dames; fi! quelle horreur! et M. Dumas accepta? — Ce fut bien un peu à contre cœur; mais enfin, il n'osa refuser un mets qu'on lui offrait avec tant d'empressement et comme un morceau rare et recherché.

Son bon ami l'hôte lui dressa, à part, une petite table, succulemment recouverte et voulut le servir lui-même : au milieu reluisait, dans son beurre, le fameux beefteack. Dumas hésita un ins-

tant devant ce mets si vanté, qui ne lui rappelait autre chose à lui, enfant des villes, que ces malheureuses bêtes crottées qui s'en vont par nos carrefours, dansant lourdement à cheval sur un bâton avec une chaîne au nez et un homme au bout de la chaîne. Cependant son hôte, debout derrière lui, l'invitait si impatiemment des yeux, chaque fois qu'il se retournait comme pour en appeler définitivement à sa bonne foi, ou comme pour lui demander grâce, qu'il prit sur lui de tenter l'aventure. Il coupa du beefteack un morceau gros comme une olive, l'impregna de beurre et le porta à ses dents. L'hôte jouissait par anticipation. Le morceau fut trouvé excellent et immédiatement suivi d'un second, lequel fut suivi d'un troisième, lequel fut suivi d'un quatrième et ainsi de suite.

« C'est que l'animal auquel vous avez à faire était une fameuse « bête, dit l'hôte qui jubilait — pesant trois cent vingt. »

(Dumas continuait à avaler : il en était à son dernier morceau.)

« Et qu'on n'a pas eu sans peine, je vous en réponds. Ce gail- « lard-là a mangé la moitié du chasseur qui l'a tué. » — Que le diable vous emporte, s'écria Dumas ! et le morceau lui tomba de la bouche. Ce fut presque l'effet du beaume de Fier-à-Bras, sur le malencontreux Sancho. — Toutes ces dames se récrièrent à l'envi: — M. Dumas acheva-t-il son dîner? Pour moi, dit l'une d'elles, je vivrais et je mourrais avec ce beefteack sur l'estomac, si pareille chose me fût arrivée. — M. Dumas y perdit probablement une partie du plaisir que promettait à son appétit de voyageur le bon dîner qu'il avait devant lui ; mais il y gagna de la part de son hôte l'histoire que je vous ai racontée. — C'était donc l'ours de Guillaume Mona? — Précisément. François avait abandonné au profit de la veuve la prîme de quatre-vingt francs que le gouvernement accorde en pareil cas et fait vendre pour le même objet la peau et la chair de l'ours. On fit en outre, dans toute la vallée du Rhône, une quête qui rapporta sept cents francs ; l'hôte apprit à M. Dumas que tous les aubergistes s'étaient empressés d'ouvrir également une liste de souscription, et je n'ai pas besoin d'ajouter que M. Dumas fut généreux. »

Mon récit avait vivement intéressé le français qui allait à Chamouny avec sa famille et qui devait revenir le surlendemain à

Martigny ; il promit à sa fille d'aller loger à la Grande-Maison. Elle se faisait un immense plaisir d'entendre l'hôte, lui-même, compléter mes détails.

M. Trempolod se désolait d'être contraint de débarquer à l'Aigle où l'attendait sa mère, depuis deux jours. Il voulut savoir de Coutet, qui m'avait écouté sans mot dire, le nom du maître d'hôtel en question. — M...., répondit Coutet. — Eh bien ! dit M. Trempolod, en retenant ce nom sur un petit agenda, M. M...., il aura ce soir ma visite. L'abbé partageait les regrets de M. Trempolod ; faible et souffrant, il avait quitté à Chamouny d'autres ecclésiastiques, qui s'en étaient allés faire le tour du Mont-Blanc par le col du Bonhomme, et ils s'étaient donnés rendez-vous à Martigny, dans un hôtel qui n'était pas la Grande-Maison.

Quant au peintre, il était attendu dans les environs, mais il m'annonça qu'avant la nuit il serait près de moi et que son intention était de prier M. M.... de l'accompagner le lendemain dans le verger de Guillaume.

Là-dessus, nous nous levâmes tous bons amis et chacun reprit sa route ; c'est-à-dire que la famille française tira en haut, pour me servir de l'expression des guides et que le reste de la société (moi compris) continua sa marche descendante.

Nous touchions à Martigny et je ne tardai pas à me séparer de mes nouvelles connaissances. — Chez M. M...., dis-je à Coutet !

Cinq minutes après nous franchissions le seuil de l'hôtel, vaste et bel établissement.

M. M.... nous avait aperçus et nous attendait au haut de l'escalier.

Il me salua gracieusement et nous entrâmes tous les trois ensemble dans une chambre bien éclairée, qui n'était pas la salle à manger d'apparat, mais qui en servait au besoin. — M. M...., fis-je gaîment, j'ai tout aussi bon appétit que M. Alexandre Dumas ; je crains fort de n'être pas aussi heureux.

A ce nom d'Alexandre Dumas, M. M.... s'arrêta tout court.

Je posai mon sac sur la grande table et me donnai de l'air avec mon chapeau de paille. — M. M...., aurai-je du beefteack d'ours ? — Cette fois, M. M.... ouvrit la bouche, mais sans articuler au-

cun son. Il me contempla fixement, cherchant à interpréter l'expression de mes yeux et le mouvement de mes épaules, toutes joyeuses d'être débarrassées de leur fardeau. — Monsieur, me répondit-il enfin, avec cette solennité qui frise le courroux, monsieur, je sais prendre la plaisanterie tout aussi bien qu'un autre ; mais il est un terme que ma patience ne saurait lui permettre de dépasser (sa voix s'animait peu à peu). L'enseigne qui est à ma porte, monsieur, ne m'impose d'autre obligation que celle de traiter convenablement les voyageurs qui viennent y frapper ; et cette obligation, monsieur, j'ose me flatter de l'avoir constamment remplie, mais, certes, elle ne comprend pas, elle ne comprendra jamais celle de me laisser baffouer indéfiniment par le premier venu, monsieur.

Je regardai à mon tour M. M.... Il y avait dans sa pose une inexprimable dignité de Vatel et vraiment un peu d'Apollon Pythien, dans le gonflement de ses narines. — Je vous jure, M. M...., lui dis-je, que je ne plaisante pas le moins du monde. J'ai mangé hier soir un beefteack de chamois à Chamouny ; on vante beaucoup les filets d'ours et j'ai l'honneur de vous demander si je pourrais aujourd'hui en faire la comparaison. Je vous dirai toutefois que je tiendrais singulièrement à ce que ma bête n'eût pas mangé son chasseur.

(M. M.... m'écoutait le sourcil froncé et son front devenait d'un blanc mat.).... Or, je ne vois pas, je vous assure, ce que la demande d'un beefteack d'ours... — Beefteack d'ours, interrompit M. M.... avec éclat ! beefteack d'ours ! Tu entends, Coutet (et il s'adressait à mon guide) ! tu entends ? ça ne peut pas durer comme ça, Coutet ! ça ne peut pas durer comme ça ! Beefteack d'ours !....

Et il fit trois ou quatre pas, tortillant violemment autour de son bras gauche la serviette caractéristique qui pendait à sa main droite un instant auparavant.

Je n'y comprenais absolument rien. — Voyons, M. M...., expliquons-nous : est-ce ici, oui ou non, qu'a logé M. Alexandre Dumas ? — Ici, monsieur, ici même pour mes péchés ! ici ; sauf la chambre de Marie-Louise, dont il n'a vu que le N°, quoiqu'il se vante d'en avoir essayé le lit. Le lit de Marie-Louise !... de l'Impératrice ! de la femme à Napoléon ! Ah ! vraiment, oui ! c'est

bien pour M. Dumas que j'aurais été le défaire! Un anglais qui se trouvait ici le jour du départ de sa majesté, m'offrit vingt-cinq portraits en or de son ancien mari pour obtenir de passer la nuit dans sa couche, telle qu'elle l'avait délaissée ; je refusai... et c'est pour Dumas! Dieu de Dieu!.... — A votre place, repris-je froidement, j'eusse accepté les vingt-cinq napoléons. — Mais, revenons à M. Dumas : ainsi donc, il n'a pu apprendre aucun secret de l'oreiller de Marie-Louise ; passe. Mais enfin c'est ici qu'il a logé ; c'est donc bien vous qui lui avez servi un beefteack d'ours ? — Encore, monsieur, encore ! — Mais parbleu, M. M...., vous me feriez aussi sortir de mon caractère! il me semble que mes interrogations n'ont rien de contraire aux bonnes mœurs, non plus qu'aux lois de votre pays, que diable !...

Et j'étirai violemment ma blouse qui refluait au-dessus de sa ceinture. — Cette fois, M. M.... se tut. Il m'étudia un instant avec l'expression du voyageur, qui après avoir cru mettre le pied sur un serpent, s'aperçoit qu'il n'a affaire qu'à un pauvre roseau desséché. — C'est donc de bonne foi, monsieur, que vous parlez ainsi ? — Mais je ne vois pas jusqu'à présent pourquoi vous en douteriez, M. M.... — Pourquoi j'en douterais, monsieur, pourquoi j'en douterais ! C'est que votre Alexandre Dumas est un je ne sais pas quoi, entendez-vous, monsieur, un je ne sais pas quoi, dans toute la force du terme ; et plût à Dieu qu'il fût là avec vous pour m'entendre ! Ses cinq pieds cinq pouces ne me fermeraient pas la bouche, allez ! et je ne lui enverrais pas dire qu'il est un drôle. — Il lui arrive effectivement parfois d'être assez drôle ;... mais un drôle ! Oh non ! je vous assure. Il ne m'est pas connu personnellement ; je vous le maintiens pourtant dans tous les cas pour aussi honnête homme qu'habile et agréable écrivain. — Maintenez-le pour un drôle, monsieur, et je vous cautionne moi-même pardevant notaire. Lui habile, lui agréable écrivain !... Dieu de Dieu !!.. Son nom est encore là figurant de sa main sur le registre des voyageurs, et il n'y a pas un maître sorcier à la cour du Grand Bouc, capable de le déchiffrer s'il ne le sait d'avance. L'a-t-il fait exprès ? possible. Mais ça n'empêche pas que votre habile et agréable écrivain ne soit un esprit *bien étroit*, *très-étroit*, *furieusement étroit*.

Et ce disant, mon homme se promenait à grands pas; étroit, étroit! furieusement étroit! répétait-il sans cesse. Evidemment il attachait à cette épithète un sens tout particulier; c'était son ressentiment et son dédain réduits à leur plus simple et plus vive expression.

J'allais répliquer à mon tour, quand il s'arrêta soudain devant moi les bras croisés; je vis à son hochement de tête et au mouvement de la pointe de son pied droit, qu'il se préparait à m'adresser une question importante et relative. — Je voudrais bien savoir, me dit-il, en pesant sur chaque mot, je donnerais même beaucoup de choses pour savoir ce que c'est au juste, que cet Alexandre Dumas. Probablement il n'a pas été trouvé sous une feuille de choux; qu'il ait un père, je veux bien le croire.... — Comment, parbleu! et un père qui en vaut la peine: Dumas, qui commanda en chef l'armée des Alpes; l'une de nos gloires militaires les plus pures; pas plus que ça. — Qui? lui? — Lui-même. — Pauvre général!... je ne lui en fais pas mon compliment, va! — Ah! ça, mais, M. M.... vous avez fait le pari de m'ajouter incessamment aux pétrifications de votre vallée, vous me stupéfiez de plus en plus. Comment arrive-t-il, je vous prie, que M. Dumas est *un je ne sais quoi*, qu'il est un drôle et déshonore la mémoire de son père, le tout pour avoir mangé chez vous un beefteack d'ours? — Et c'est précisément, monsieur, parce qu'il n'a jamais rien tâté de pareil chez moi!

M. M.... prononça ces paroles d'une voix terrible. — Comment vous ne lui avez pas servi.... — Jamais, interrompit M. M.... de l'air dont Hippolyte répond à Thésée, au théâtre Français:

> Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

Jamais, monsieur, jamais.

Jusques-là, Coutet avait gardé le silence, occupé qu'il était à diminuer un panier de cerises qui était sur une table et à contempler deux bons valaisans, lesquels après avoir vidé successivement trois bouteilles de vin de la Côte sans paraître même nous apercevoir, se mirent à ronfler du meilleur cœur du monde. Il se retourna vers moi au dernier *jamais* de M. M.... et prenant un ton grave: « M. Alexandre Dumas, me dit-il, n'a pas plus mangé de beefteack d'ours à Martigny, qu'il ne m'a payé à moi,

Jean-Marie Coutet, de bouteilles de vin au Mont Anvert. Il l'a imprimé pourtant! et qui plus est, il ma envoyé un exemplaire de son mensonge! Eh bien, aussi vrai que j'ai été au fond de la Grande-Crevasse, il m'en a versé comme il en coule pour le quart-d'heure de cette camarade-ci. » Et ce disant, il tenait renversée l'une des trois bouteilles de nos dormeurs; or, ils y avaient si bien réalisé le vide, qu'il n'en chéait pas une goutte. *Natura abhorret a vacuo;* la nature abhorre le vide. La figure de Coutet me convainquit à l'instant que les guides, naïfs enfans de cette bonne mère, partagent complètement sa répugnance à cet égard, quand il s'agit du genre bouteille. Je priai donc M. M.... de remédier à une aussi fâcheuse disposition; et sur son ordre un domestique y pourvut aussitôt. — Comment, lui dis-je, tandis que Coutet s'asseyait en face de la nouvelle venue, comment il n'est pas vrai... — Rien, pas un mot! — Comment, le pauvre Guillaume Mona... — Mensonge! — Et les crassanes.... — Mensonge!

— Et son ours de 320 livres, et ses trois lingots, et son esclave, et son voisin François et sa femme, et la quête!.... — Mensonge, mensonge, mensonge, détestable calomnie! — Mais la note qui termine l'histoire et dans laquelle M. Dumas affirme.... — Je n'ai qu'un mot à répondre : c'est que de mémoire d'homme il n'a pas été tué d'ours à Fouly. Et si mon témoignage ne peut tenir seul contre les phrases et les notes de M. Dumas, Martigny tout entier me viendra en aide, il se livrera comme un seul homme pour crier à M. Dumas : tu mens! Au reste, monsieur, j'aurai l'honneur de vous remettre avant votre départ, un certificat dûment revêtu de la signature de nos autorités; je vous prierai de lui donner la publicité convenable, et la France pourra enfin, j'ose l'espérer, faire justice entre M. Dumas et moi. — Je m'estimerai fort heureux, répondis-je, d'être pour quelque chose dans un si grave et si important débat. La France ne se lèvera peut-être pas comme un seul homme, à l'instar de Martigny; mais elle fera de son mieux, soyez-en sûr. Seulement je vous soumettrai librement une observation : M. Dumas a pu mentir, passe! mais calomnier!... en quoi? Je ne vois pas très-distinctement ce que votre honneur peut gagner ou perdre à ce qu'il ait dîné d'un

simple filet de bœuf ou d'un beefteack d'ours? — Ce que mon honneur peut y gagner ou y perdre, monsieur?... et il se retourna vers Coutet. — Coutet, lui dit-il, bien des mineurs sont devenus majeurs depuis que tu viens ici. — C'est vrai, fit Coutet; quand je montai vos escaliers pour la première fois, il y avait par-là une petite toupie ronde comme une boule, qui s'accrochait à mon bâton comme une marmotte; cet été elle a pu épouser Jean-Claude sans le consentement de ses parens, et il peut se vanter d'avoir une belle femme, ma foi! Ça ne rajeunit pas, M. M... — Eh bien, Coutet; j'en appelle à ta franchise : réponds à monsieur, Coutet; dis-lui si jamais tu m'as vu servant à table; dis-lui un peu si tu as jamais vu le propriétaire de l'hôtel de la Grande-Maison, si tu as jamais vu Valentin M.... changer les assiettes de ses convives? Monsieur, il m'est arrivé de monter la garde et je m'en honore; mais c'est ailleurs que derrière les chaises de mes voyageurs... Oh! je l'avoue, ce coup-là m'a été bien pénible! servir à table!... C'est cependant ce qu'il faut conclure de ce que raconte M. Dumas de ma position près de lui, tandis qu'il dînait! servir à table!... M. Dumas m'a fait bien du mal!....

Je voyais que le cœur de M. M... se serrait sous l'effort d'un violent ressentiment. — Mais voyez donc un peu jusqu'où l'a poussé son besoin, sa rage de me calomnier? Que trouvez-vous dans ma figure, s'il vous plait?

Je le regardai attentivement.

— Lui Dumas, lui, il y a trouvé une expression frénétique.... une expression frénétique!... Grand Dieu! j'en appelle à vous, monsieur. Tous ceux qui me connaissent me trouvent l'expression contraire, et quand je me fis peindre en officier de la milice, le peintre crut devoir me remontrer qu'il ne serait pas à propos de me conserver mon air habituel, et qu'il devenait nécessaire de le modifier dans l'intérêt de mon nouveau costume. Et cependant je reste un frénétique pour les lecteurs de M. Dumas! — Avec votre permission, M. M... lui dis-je, vous commettez certainement une erreur à cet égard. Je n'ai pas souvenance que M. Dumas vous ait appliqué cette expression incompréhensible, comme vous le dites avec raison, pour quiconque vous connaîtra en nature.

M. M... me quitta, et reparut presque aussitôt, armé du volume même de M. Dumas. — Lisez, me dit-il, en me le présentant ouvert à la page 192, et m'indiquant du doigt le passage en question : lisez.

Je lus donc : «Je me retournai pour chercher mon hôte. (c'est M. Dumas qui parle.) Il était derrière moi. Je trouvai à sa figure une expression méphisophélitique.»—Eh bien! monsieur? — Eh bien! M. M... j'ai gagné mon pari, et vous avez eu tort de vous mettre en colère. — Méphitolitique, monsieur, méphitolitique! vous ne me donnerez pas le change. D'abord le mot n'existe dans aucun dictionnaire ; c'est un fait. — Avant de me plaindre de l'injure, j'ai voulu qu'elle fût constatée et je n'ai rien oublié pour cela; je ne me suis donc fâché qu'à bon escient. L'épithète a été soumise aux juges les plus éclairés; pas un seul ne l'a interprêtée autrement que moi. J'ai fait plus : je l'ai conduite, cette malheureuse épithète, je l'ai conduite par devant un avocat allemand de Berne, homme de profond savoir et de haute réputation. — Eh bien! fis-je? — Eh bien! il commença à me raconter l'histoire d'un démon Mephistalis, Mephistalès, Mephista, je ne sais quoi. — Mephistophélès, voulez-vous dire? — Précisément. Mephistolités! (diable de nom)! Lequel se changea en chien, puis en éléphant, puis en joyeux compagnon pour attraper l'ame d'un savant docteur. Et son avis fut enfin *qu'expression méphistophélitique* (M. M... cette fois lisait, crainte de méprise), était la même chose *qu'expression de damné, de réprouvé, de suppôt des enfers.* Or, je vous demande un peu, si lorsqu'on dit de quelqu'un qu'il a la figure d'un damné, d'un réprouvé, d'un suppôt des enfers, on veut dire par ces mots qu'il a la figure aimable et revenante. Je voulus même avoir de mon jurisconsulte une consultation par écrit. — Vous l'avez conservée, sans doute? — La voici, me répondit M. M... je l'avais jointe au livre de M. Dumas.

En même temps, il tira de sa poche et me remit un mémoire signé d'un nom en *er* ou en *ur*, (je ne sais bien lequel des deux) et dans lequel l'épithète qui choquait si fort M. M... avait fourni matière à disserter pendant quatre énormes pages. L'auteur, après avoir puissamment établi l'injure, y arrive à cette conclusion

que M. M... a contre celui qui s'en est rendu coupable une action dont le résultat ne saurait être douteux.

Je ne revenais pas de la bonne foi de tout ce monde-là. Voilà un admirable travail, mon cher hôte, lui dis-je ; mais la conclusion en serait toute contraire, si votre avocat s'était souvenu que, pour apprécier un mot il ne faut jamais l'isoler, et que les mots qui l'entourent en font seuls ou en modifient presque toujours le sens. Et voyez donc ! La preuve qu'il n'était pas dans l'intention de M. Dumas de vous représenter comme un *furieux*, *en proie d'avance aux tourmens des enfers*, c'est que sans transition aucune, il passe de cette phrase : « Sa figure avait une expression méphistophélitique, » à cette autre phrase : « Il souriait. »

M. M... prit le livre et lut silencieusement le passage. Méphistophélès, continuai-je, était effectivement un démon ; mais un démon plein d'esprit, de malice et de finesse ; et c'est en se le rappelant tel, que M. Dumas retrouvait quelque chose de l'expression de sa figure dans la vôtre. « Il souriait » ; n'oubliez donc pas que cette phrase est la clé de sa pensée à votre égard. — M. M... ne me rendait pas le livre. Je vis qu'il se faisait un travail dans ses idées et que mon interprétation opérait. — C'est égal, interrompit tout-à-coup une voix rauque et avinée ; c'est égal ! si quelqu'un m'appelait *mine istiphilitique*, bien fin qui m'empêcherait de lui clouer ma main sur la sienne !

Je me retournai. C'était un gros postillon, au nez brûlant de zèle, comme dit Falstaff, et qui nous écoutait depuis un instant, appuyé contre la porte. Il nous tourna le dos là-dessus, et deux minutes après, j'entendis dans la cour le trépignement d'un cheval qui se mutinait, le claquement d'un fouet et la même voix s'écrier : te rangeras-tu, sacré istiphilitique ?

M. M... releva la tête. Il était évident que ce qui se passait dans la cour, contrariait ce qui se passait dons son esprit et que mon interprétation perdait du terrain.

Sur ces entrefaites entra moitié courant, moitié roulant, un gros jouflu rose et blanc de trois ou quatre ans. Il vint se jeter entre les jambes de M. M... et lui montrant une rôtie de confiture dont ses joues barbouillées avaient déjà prélevé la plus forte part :

tu n'en auras pas, marmota-t-il de toute la force de ses jeunes poumons, tu n'en auras pas, *oncle bistef*!

M. M... laissa tomber sur moi un regard d'un inexprimable découragement. — Vous voyez, monsieur? jusqu'aux enfans! jusqu'aux enfans de ma famille!

Je n'avais pas exactement entendu le bambin. — Je ne comprends pas, répondis-je. — Vous ne comprenez pas? Oncle bistef, oncle bistef, répéta l'enfant qui s'enfuyait comme il était venu.

Je commençai à saisir.—Imaginez-vous, monsieur, que d'un bout de la vallée à l'autre, c'est-là le nom qui vient s'accoler au mien! M... Beefteack d'ours!... Pour surcroît de guignon, nous sommes deux M..., et si quelqu'un s'en va demandant par hasard : « M. M... s'il vous plaît? » — Lequel répond-on aussitôt? le beefteack d'ours, ou l'autre? — C'est à n'y plus tenir, et vous concevez maintenant, monsieur, l'impression qu'a produite sur moi votre entrée, et ce que j'ai dû penser du singulier appétit que vous me manifestiez. —Bast, bast! dit Coutet; le vieux Balmat se laisse bien appeler Mont-Blanc tout le long du jour, et au lieu d'en prendre la mouche il s'en fait fièrement beau, allez! — Ce n'est pas tout-à-fait la même chose, Coutet, reprit mon hôte. Vois-tu, le Mont-Blanc et un beefteack d'ours, quelque bien apprêté qu'il soit, çà ne réveille plus les mêmes idées du tout, Coutet. Et ajoutez à cela, monsieur, la joie féroce de mes confrères de la vallée qui sont tous mes rivaux, et qui ne manquent pas de styler les voyageurs et d'exploiter la calomnie de leur mieux. M. Dumas leur a fait le jeu beau, il faut en convenir.

J'avais repris le volume. — Tournez à la page 208, me dit M. M... Là, tenez; il s'agit de la prétendue veuve de Guillaume, et voilà M. Dumas qui n'a pas honte de raconter que *je sollicitai sa bienfaisance en faveur de la souscription qui s'était ouverte chez moi ainsi que chez tous les aubergistes et que sa générosité ne me laissa pas même le temps d'achever ma supplique.* Or, savez-vous ce qu'il est résulté de ce conte-là? — Je ne l'entrevois même pas. — Il en est résulté ce qui devait nécessairement en résulter. Les maîtres d'hôtel de la vallée n'ont pas manqué de crier à tort et à travers : « M. M...., ah! oui, c'est un joli farceur! s'il sait aussi bien ac-

commoder les carottes qu'il sait les tirer, on doit les manger meilleures chez lui que chez le roi de Sardaigne! ne le voilà-t-il pas qui s'est mis à faire accroire à ses voyageurs qu'il les nourrit avec des beefteacks d'ours, que l'ours a préalablement mangé la moitié de son chasseur, et qu'il est chargé de recueillir des dons pour la femme et les enfans de la pauvre victime? et les voyageurs attendris de fouiller dans leurs poches, les bonnes gens! et M. M.... de remplir la sienne!... C'est une indignité, répétent-ils partout! C'est pis qu'un vol à main armée, crient leurs femmes! » Tant et si bien que, selon ces bonnes ames, c'est moi qui suis le mystificateur, pour ne rien dire de plus, et M. Dumas le mystifié. Le mystificateur, moi!... Ce serait drôle, si ce n'était si profondément scélérat!

Mon hôte était visiblement affecté. Du reste, il n'avait pas épuisé tous ses reproches à M. Dumas. M. M...., suisse et bon patriote ne pouvait lui pardonner d'avoir calomnié les lits suisses et d'avoir écrit *qu'ils se composent purement et simplement d'une paillasse et d'un sommier, sur lesquels on étend, en le décorant du titre de drap, une espèce de nappe si courte, qu'elle ne peut ni se replier à l'extrémité inférieure sous le matelas, ni se rouler à l'extrémité supérieure autour du traversin, de sorte que les pieds ou la tête en peuvent jouir alternativement, mais jamais tous deux à la fois.*

M. M.... tenait beaucoup à me faire passer l'inspection de ses lits, afin que de retour dans ma patrie, je fusse en état de rétablir toute la vérité sur ce point important.

Je dois avouer, en effet, qu'il est difficile de rencontrer un hôtel mieux tenu que celui-ci. La propreté y est parfaite, la table excellente et l'on y dort, dans de forts jolis appartemens, sur des couches qui ne ressemblent réellement en rien à celles dont se plaint M. Dumas. M. M.... est le meilleur des hommes, et jouit d'ailleurs, dans tout le canton, d'une considération haute et méritée.

Notre entretien se prolongea long-temps encore. Il m'assura que son courroux était peu de chose, près de celui de Mme Dhure, maîtresse d'hôtel à Bex. — Comment, lui dis-je, celle qui fait pêcher ses truites avec une serpe et une lanterne et qui procura à M. Dumas ce singulier plaisir? — Celle-là même, monsieur.

— Et sur quoi, s'il vous plaît, fonde-t-elle ce grand courroux? — C'est que la truite de M. Dumas est aussi vraie que son beefteack d'ours. — Pas possible! — Vous allez coucher ce soir à Bex et vous y saurez ce qu'il en est. Mais je crois devoir vous avertir que Mme Dhure est moins patiente que moi et qu'elle n'a jamais su entendre la plaisanterie.

Comme nous étions là, arriva le dîner. Je me mis en devoir d'y faire honneur: M. M.... voulut bien me tenir compagnie, sans consentir pourtant à le partager.

J'achevais à peine mon potage, quand la porte s'ouvrit tout-à-coup; c'était mon abbé du matin. Je me levai; nous nous serrâmes tendrement la main. J'avais fait sa conquête et il avait fait la mienne. Ses traits étaient empreints d'une candeur indicible, son esprit était orné et il n'avait contre lui que cette extrême bonne foi, qui est parfois un défaut et qui faisait dire à un philosophe anglais, qu'il est dangereux de posséder la candeur de la colombe quand on ne possède pas aussi quelque chose de la finesse du serpent.

Il s'adressa à M. M.... qui était resté debout, tandis que je reprenais ma position de dîneur. — M. le maître d'hôtel, lui dit-il, d'une voix douce et lente, est-ce encore là un beefteack d'ours? et il désignait du doigt le filet de bœuf que je venais d'attaquer.

M. M...., mit son chapeau sur sa tête, l'enfonça fortement et sortit sans répondre un seul mot.

Le pauvre abbé le suivit des yeux; puis il me regarda la bouche ouverte. — A qui donc en a ce monsieur, murmura-t-il timidement. — Prenez un siége, mon cher abbé, je vous conterai cela après dîner, hors de l'hôtel; mais ici, je vous en prie, pendant que j'y suis, au moins, pas un mot de Guillaume Mona, et de son ours. — Ah!... fit le jeune ecclésiastique. — Bon appétit et Dieu vous soit en aide, s'écria tout-à-coup un nouvel interlocuteur, qui s'avançait vers moi d'un pas déterminé et frappant gaîment le parquet de son bâton ferré: Servez chaud et buvez frais! ce sont les deux grands préceptes de la gastronomie.

C'était mon peintre. — Parbleu, mon cher, continua-t-il, si vous vous tenez aussi bien à cheval qu'à table, vous pouvez hardiment vous présenter chez Franconi. Mais que diable dévorez-

vous donc là ? Bon ! un beefteack d'ours, peut-être ? Garçon ! holà ! hé garçon, un beefteack d'ours pour deux !

Et il vociférait à plein gosier, frappant la table de son maudit bâton. — Chut ! chut ! lui fis-je aussitôt, pour l'amour de Dieu, silence !

Mais mon gaillard en criait un peu plus haut : Garçon ! garçon ! beefteack d'ours pour deux, pour trois ; ce cher abbé en prendra bien sa part !

M. M..... apparut à la porte ; mais à peine eut-il entendu le mot fatal, qu'il s'enfuit comme une ombre.

Notre artiste qui l'avait aperçu, voulut se précipiter à sa poursuite ; mais je me précipitai bientôt à la sienne et l'arrêtai par sa blouse. — De grâce, mon cher, silence et écoutez-moi !

Il se tut enfin ; je le ramenai près de l'abbé et les mis brièvement au courant des choses.

Je crus qu'il mourrait de rire. — Parfait ! parfait ! criait-il : ah ! farceur de Dumas ! farceur de M. M..... ! nous nous retrouverons, va ! Parfait ! parfait !

C'étaient des exclamations à n'en plus finir : je tremblais que mon hôte eut oublié ses oreilles quelque part.

Quant à l'abbé, il me faisait absolument l'effet d'un homme qui vient de culbuter de trente pieds de haut. Sa simplicité était toute béante devant l'audace de M. Dumas. — Paix ! paix ! messieurs, fis-je soudain, en tressaillant sur ma chaise.

Je venais de distinguer des voix connues.

M. Trempolod, sa mère, sa femme, sa sœur et sa fille, montaient le grand escalier.

Infortuné M. M....., pensai-je tout bas !

En effet, M. M..... qui avec son instinct de maître d'hôtel, avait flairé de loin la famille anglaise, était déjà auprès d'elle, gracieux et plein de zèle.

Nous ne pûmes entendre la conversation ; mais je la devinai aussitôt, en voyant M. M..... remonter précipitamment et traverser le grand corridor, le chapeau sur les yeux et les lèvres façon moue.

(Patience ! bon M. M....., dis-je en moi-même ; et ma famille française qui sera ici après demain !)

L'anglais qui ne comprenait rien à ce brusque délaissement, appelait de tous côtés et ne tarda pas à se présenter à la porte de notre salle. A peine en eut-il dépassé le seuil, que mon ami l'artiste s'avança galamment à sa rencontre, et prenant l'air et le ton du plus honnête garçon du monde, vous veniez, dit-il, chercher des émotions auprès de M. M.....? quelque plaisir que put vous procurer la conversation de celui que vous désirez, j'ai la satisfaction, la bien grande satisfaction de pouvoir vous offrir mieux. — Etre possible? répondit monsieur Trempolod. — L'histoire de ce matin me trottait par la tête comme à vous. Je n'en ai fait ni une ni deux, et je me suis rendu de ma personne au village de Fouly. J'ai voulu voir François et je l'ai vu. Tenez, l'abbé était avec moi: les crétins lui ont fait une peur épouvantable. Il en tremble encore!

(L'abbé fit un pas et voulut articuler quelques mots, je le retins par sa ceinture et lui imposai silence.) — François, le ami de Guillaume? s'écria l'anglais. — François, l'ami de Guillaume, continua l'artiste. Charmant sujet! c'est bien l'enfant des montagnes dans toute sa noble et respectable candeur! Il nous a tout raconté, et cela avec une naïveté, une vérité de sentimens et de tableaux à faire frémir et pleurer. L'abbé s'est vu contraint de recourir à son mouchoir.

(L'abbé fit encore un mouvement en avant, je m'emparai tout à fait de lui et le fixai à mes côtés.) — Moi, poursuivit l'imperturbable narrateur, moi j'avais les manches de ma blouse qui sont larges et qui m'ont bien servi. Je ne suis point de ceux qui rougissent de n'être pas de marbre, monsieur Trempolod, j'avoue mes larmes et les tiens à honneur. Nous avons éprouvé un vif plaisir! demain matin, François m'accompagne sur le lieu de la scène: j'y porterai mon attirail et il m'a promis de poser dans la position même qui fut la sienne. — Et être-t-il permis à moi d'y accompagner vous? — Je n'y vois point d'obstacle, mais il y a mieux: avant une heure il sera près de moi. J'ai engagé ce brave homme à souper. Je ne suis pas jaloux de mes bonnes fortunes, je vous assure. Je me ferai un bonheur de vous le présenter et vous l'interrogerez tout à votre aise. A l'hôtel de l'Aigle, si je ne me trompe? — Précisément. — Convenu: vous nous verrez avant

la nuit. — Moi, faire préparer du punch au rhum beaucoup, dit M. Trempolod enchanté. — Le punch au rhum ne peut rien gâter et il sera accepté avec plaisir.

Sur ce M. Trempolod et ses dames, nous donnèrent un bonsoir britannique où perçait la joie de leur heureuse rencontre, et nous les vîmes bientôt traversser la cour en procession et s'éloigner de l'hôtel.

J'étais stupéfié et l'abbé n'en croyait ni ses oreilles ni ses yeux.

L'artiste qui avait accompagné son monde jusqu'au bas de l'escalier avec un luxe de politesse effréné, revint à nous, se serrant les flancs et pouffant de rire. — Parole d'honneur! lui dis-je, vous m'avez médusé ? — Couchez-vous ce soir ici, répondit-il. — Je vais coucher à Bex. — Du tout, du tout, vous coucherez ici. — Impossible. — Vous y perdrez, foi d'honnête homme, vous y perdrez ! je vous aurais fait faire la connaissance de François. —

Ah! ça, mais, mon cher, vous ne me prenez pas pour Monsieur Trempolod, j'imagine ? — Vous ne comprenez pas ? — En aucune façon. — Vous allez comprendre : j'ai rejoint à Martigny un mien camarade dont je m'étais séparé à Genève. Ami d'enfance et d'atelier, un second moi-même ; artiste fini et le premier farceur

De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome ;

Un gaillard qui mangerait son père à la barigoule ! — Je l'ai laissé à deux pas, achevant un croquis. En cinq minutes, il saura son rôle ; et en avant le punch de la Grande-Bretagne ! — Saisissez-vous, maintenant? — C'est par trop fort de café, mon cher ! Véritablement, il y a conscience, et pour rien au monde, je ne voudrais être votre complice. Et si demain la Grande-Bretagne vient à découvrir..... — Demain ? nous serons au St-Bernard avant qu'elle se soit bien frotté les yeux. Une fois, deux fois, vous ne voulez pas être des nôtres ? — Ne comptez pas sur moi. — Et vous, l'abbé. — (L'abbé secoua la tête. Je crois vraiment qu'il tremblait et qu'il se signa.) — Oh ! monsieur, répondit-il, je ne suis pas artiste. — Dommage! l'abbé, dommage! vous me faisiez pourtant l'effet d'un farceur conditionné. Voyons; soyez la veuve Mona, la veuve à Guillaume? — je me charge de votre toilette?

Le pauvre jeune homme recula de trois pas et se plaça der-

rière moi comme derrière un rempart. — Pas moyen ? reprit le peintre ; encore une fois, deux fois, trois fois ?.... personne ne dit mot ?... adjugé le punch de M. Goodman Trempolod à l'entreprise Jean Paccard et compagnie.

C'était le nom de notre gaillard. — Adieu donc, messieurs et braves amis, nous dit-il, en nous prenant la main (et il serra si cordialement celle de l'abbé, que celui-ci en poussa un cri). Vous le voulez, c'est dit ?... Adieu ! moi soupçonner véhémentement vous de tenir pour la fameuse alliance Anglo-gallico-orléanico-périgordienne, soit dit sans vous offenser ! quant à moi, Jean Paccard, qui en suis encore au blocus continental, avec votre permission, je vais au-devant de François.. désolé de ne pouvoir profiter plus long-temps de l'agrément de la *vôtre*. — Mais nous avons une répétition à faire. — Donc, par le flanc droit, serrez les rangs, en avant marche !

Cela dit, il nous quitta au pas de charge, son bâton au bras en guise de fusil, et beuglant aussi faux que possible le couplet dynastique de la *Parisienne* considérablement revu, corrigé et augmenté. M. Persil n'était pas là !

A peine eut-il disparu, qu'il sembla que les poumons de l'abbé s'élargissaient. Il respira enfin. La présence de Paccard lui glaçait, je crois, le sang et produisait sur lui le même effet que celle de Méphistophélès sur la naïve et innocente Marguerite.

Ses compagnons ne devaient lui revenir que le lendemain. Il me suppliait de rester. La soirée l'épouvantait. Il se voyait, quoiqu'il pût faire, enveloppé dans les rets de cet infernal artiste ; il voyait la famille Goodman Trempolod à ses trousses ; il se figurait l'honnête anglais, découvrant tout et lui demandant compte, furieux du mensonge auquel son nom, à lui l'abbé, se trouvait si impudemmemt mêlé. Il voyait tout cela et le cœur lui manquait. Il se détermina enfin à aller chercher un asile auprès du curé de l'endroit, et nous échangeâmes un adieu bien amical et plein de regrets. Mon départ ne pouvait être ajourné.

J'avais réglé mes comptes avec Coutet et payé mon dîner à l'un des garçons de l'hôtel ; le petit verre obligé était allé rejoindre les grands ; mon sac avait repris sa place sur mon dos ; en un

mot, j'étais prêt à me remettre en marche, quand arriva M. M.... un papier à la main.

Son air était grave et son maintien composé. — Veuillez prendre lecture de ceci, me dit-il.

Je pris donc l'écrit qu'il me présenta, et je lus ce qui suit :

DÉCLARATION.

« Je soussigné déclare que la narration de M. Alexandre Dumas, « telle qu'elle a paru dans ses *Impressions de voyage*, sur la pré- « tendue chasse d'un ours, dans la commune de Fouly en Valais et « tous les faits qu'il cite à cette occasion, sont un tissu de fausse- « tés; *je n'ai point eu l'avantage de le servir à table*, et bien moins « encore de lui parler de cette chasse. De temps immémorial, « l'on n'a point tué d'ours à Fouly; l'accident dont parle M. Du- « mas, a effectivement eu lieu, mais tout autrement qu'il le ra- « conte, dans une commune aux environs de Sien, il y a neuf à « dix ans, long-temps avant le voyage de M. Dumas en Valais, « qui a eu lieu en 1832.

« M. Dumas, dans son recueil, joint la calomnie au mensonge « lorsqu'il dit qu'une boîte était établie à l'hôtel de la Grande- « Maison, pour recevoir les générosités des voyageurs, en faveur « de la famille du chasseur qui a péri dans la chasse dont il parle; « parconséquent il n'a point eu lieu comme il le dit, de donner « cours à sa générosité.

« Martigny, le 18 juin 1834.

« *Signé*, V. M....,

« Maître d'hôtel à la Grande-Maison. »

Tout cela, M. M...., vous me l'aviez déjà dit, répondis-je, dès que je fus au bout du fait; et votre parole, je vous assure, suffisait à ma conviction. — J'ose le croire, monsieur, mais ce que je vous ai dit à vous, est pour vous; ce que j'ai écrit là est pour les autres. Je vous avais annoncé un certificat revêtu de la signature de nos autorités; votre départ précipité ne me permet pas de tenir parole. Puis-je espérer que cette déclaration suffira tell

qu'elle est? Vous m'avez permis de compter sur vos bons offices ; je les réclame. Voici ma justification : faites en sorte, je vous supplie, qu'elle obtienne à son tour la publicité qu'a obtenue l'offense (1). — C'est ce que je ne puis vous promettre, mon digne hôte ; à moins pourtant que M. Dumas ne consente à publier de son ouvrage une édition nouvelle, dans laquelle votre déclaration remplacerait la note si habilement jetée au bas de son récit, pour en attester la vérité et en augmenter ainsi l'intérêt. La variante serait originale et piquante, mais je doute fort que vous puissiez l'obtenir. Si nos auteurs se mettaient sur le pied d'admettre des *errata* de ce genre, à quoi, bon Dieu! pensez-vous que se réduiraient leurs ouvrages? Tout ce que je puis faire, c'est de disposer en votre faveur de la bonne volonté d'un ou deux journaux de mes amis ; et elle vous appartient d'avance, soyez-en sûr. Quoiqu'il en soit, tout le monde a lu l'histoire de M. Dumas, tout le monde l'a lue avec un vif plaisir, et je ne puis vous dissimuler, qu'en France, on lui pardonnera facilement d'avoir eu de l'esprit. Dans notre heureux pays, voyez-vous, il n'est pas de péché qui ne se remette en faveur de la forme. La forme, c'est tout. Comme nous ne croyons plus à rien, nous sommes d'une facilité extrême en fait de vérité. Nous disons à nos auteurs : « Amusez-« nous d'abord, amusez-nous toujours ! il vous est loisible à cette « condition-là, de nous duper tant que le cœur vous en dira. Nous « sommes gens, au bout du compte, à rire de nous-mêmes tout « les premiers, plutôt que de songer à vous faire un reproche de « ce qui aura égayé notre ennui. » Nos auteurs prennent donc de la marge, et ils auraient tort, ma foi, d'en agir autrement. Nous sommes tout-à-fait comme le glorieux sultan Schahabaham... — Le sultan Schahabaham ! interrompit mon hôte. — Brave et digne souverain, continuai-je, qui entend qu'on s'amuse sous peine de vie. Au reste, M. M...., soyez persuadé, que votre honneur, que votre considération n'ont rien à reconquérir parmi ceux de mes compatriotes à qui M. Dumas a fait faire votre connaissance. A votre place, j'eusse pris tout autrement la chose. — Et

(1) La déclaration que je donne ici m'a été *textuellement* remise par M. V. M..., avec prière de la faire insérer dans les journaux français. Je n'en retranche et n'y ajoute pas une syllabe.

qu'eussiez-vous fait, je vous prie?—Je me serais muni d'une large enseigne et d'un bon peintre, et l'on verrait aujourd'hui sur ma porte, l'ours déchirant Guillaume dans son sac et François se précipitant sur l'ours. Le bas du tableau porterait en grosses lettres: « AU BEEFTEACK D'OURS. » Je saurais en outre, par cœur, le récit de M. Dumas; je me plaindrais de telles et telles circonstances essentielles qu'il aurait oubliées, et je les rétablirais dans leur intégrité. — Vous êtes Français, monsieur? — Je crois vous l'avoir déjà répété, monsieur M.... — Il est vrai que je ne puis en douter maintenant, monsieur. — Vous êtes un malin, mon hôte! — Je n'ai jamais eu d'autres prétentions que celle d'être de mon pays, monsieur; Suisse, et voilà tout; ce titre me suffit. Qu'on rie de ma susceptibilité tant qu'on voudra; moi, je m'en fais gloire; elle prouve ma bonne foi. Notre pays est bien arriéré sans doute, car nous n'en sommes pas encore au point de n'estimer un homme que par les dupes qu'il a faites; et nous ne comptons que les services qu'il a rendus. Vous dites à vos écrivains: « Amusez-nous! » nous disons aux nôtres: « Eclairez-nous! »

M. M.... prononça ces paroles avec un sentiment si vrai de dignité, avec une fierté si noblement patriotique, que faisant soudain un retour sur moi-même, je me surpris tout honteux de n'avoir trouvé qu'à rire dans son courroux contre M. Dumas.

Quelques instans après, j'avais quitté mon hôte, pénétré d'estime et de considération pour lui. Je l'ai dit et je le répète avec un nouveau plaisir: j'eus maintes fois lieu de m'assurer, plus tard, que son nom est en honneur dans toute la contrée et que la réputation distinguée de son hôtel ne s'arrête point aux limites du Valais.

Il était fort tard quand j'arrivai à Bex et j'entrai clopin clopant, tout harassé et tout couvert de poussière dans la jolie auberge dont parle M. Dumas, laquelle a pour maîtresse Mme Dhure, à ce que m'avait dit M. M.... Tout était silence autour de moi. La cuisine était froide et sombre. Un marmiton y ronflait étendu sur un banc. Personne ne m'avait encore aperçu. — Oh! là, l'ami, fis-je, en lui mettant la main sur l'épaule.

Il se releva en sursaut: — On y va! on y va! cria-t-il. — Et il se frottait les yeux. — Il ne s'agit d'aller aucune part, mon cher;

mais de me donner à souper, si faire se peut. — Tiens!.... c'est donc vous qui appeliez? — Si vous vouliez bien le permettre. — Et vous auriez envie de souper? — Le plutôt possible. — C'est que le chef est couché! voyez-vous. — En ce cas, donnez-moi tout simplement ce que vous aurez.... la moindre des choses.... j'ai faim et ne suis pas difficile.... un bon potage, une tranche de filet, de la volaille, des haricots au jus, une salade, deux plats de dessert et du vin vieux; ça me suffira. Je n'en demande pas davantage. — Vous n'êtes pas dégoûté quand vous avez faim, vous, à ce qu'il paraît? — Dans ces moments-là, mon cher, je mange de tout, comme vous voyez. Mais pressez un peu, si ça vous était égal. — Tout de suite, tout de suite! je vas appeler la bourgeoise. — Tenez, voilà une chandelle, entrez dans le salon, sans vous commander; et ne vous laissez pas avoir peur. — par ici; là, à gauche, poussez la porte.

J'obéis ponctuellement et je me trouvai dans une vaste et belle salle, au milieu de laquelle s'allongeait luisante mais nue, une table de quarante couverts au moins.

Il y avait là, sur la cheminée, en guise de pendule, un grand buste de sa majesté le roi des Français (brave madame Dhure)! d'une ressemblance parfaite. Les quatre faces du socle étaient devenues comme ces tablettes où chaque voyageur est appelé à déposer ses impressions. Sur l'une on lisait, emprunté à l'épigramme si connue de Rousseau :

Ha! le voilà! c'est lui! dit un vieux reître;
Et rien ne manque à ce visage-là
Que la parole. — Ami, reprit le maître,
Il n'en est pas plus mauvais pour cela.

Sur l'autre, on n'avait qu'imparfaitement effacé trois strophes remarquables de verve et que je pus transporter dans mes notes. On me permettra de les y garder encore, d'autant que le service n'y gagnerait absolument rien et que nous avons la liberté de la presse, à ce qu'on dit; ce qui n'est pas rassurant.

Apparut enfin mon marmiton avec nappes, serviettes et autres objets de nécessité, et en cinq minutes au plus, mon couvert fut dûment établi à l'un des bouts de la table. — Et la bourgeoise? lui dis-je. — Va venir avec le potage, répondit-il.

Je pris donc place; et me rappelant l'avis de M. M.... et ce qu'il m'avait dit de la susceptibilité de mon hôtesse et de son humeur peu endurante, je me mis à travailler, à part moi, aux circonlocutions qui me semblaient indispensables pour en arriver sain et sauf à M. Dumas et à sa truite.

Il se fit un bruit derrière moi; je me retournai, c'était Madame Dhure; mon potage la suivait.

Voilà une mine fièrement trompeuse, pensai-je tout d'abord.

Rien, en effet, dans les traits de mon hôtesse ne se trouvait d'accord avec la pensée que je m'en étais naturellement créée.

Sa figure était douce et fine et son accent de voix ne démentait point sa figure.

Tout en elle annonçait une éducation distinguée; la suite me prouva que je n'avais point tort d'en juger ainsi.

Nous nous saluâmes avec assaut de politesse et d'égards. — Monsieur vient de loin? — J'étais ce matin encore à Chamouny, madame. — Mais c'est une course énorme et vous devez être horriblement las? — Je ne puis dissimuler, madame, que dans l'état actuel des choses, un bon lit ferait beaucoup mieux mon affaire, que la plus belle partie de pêche.

Je ne risquai pas ce dernier membre de phrase sans une certaine appréhension. J'avais toujours présent l'effet de mon beefteack d'ours à mon entrée chez M. M....

Mais à peine eu-je achevé, que Mme Dhure s'appuyant sur le dossier de ma chaise, jeta, si je puis parler ainsi, un éclat de rire si aigu et de si bon aloi, que j'en restai muet et déconcerté.

— Encore un! s'écria-t-elle, et son fou rire allait croissant. — Comment, monsieur, vous avez moins de courage que ce beau M. Dumas, et vous n'êtes pas homme à vous en aller sans pantalons, bottes et chaussettes bas, chercher votre déjeûner de demain, comme un vrai cormoran au fond des torrens glacés qui se précipitent de nos montagnes? — Du moins, madame, j'ose espérer qu'avant de me laisser tenter mon expédition, vous vous rappelleriez suffisamment l'accident arrivé au nez de M. Dumas, et que je n'aurai point à redouter pour le mien les chaînes de votre maudit célérifère?

Le ton de ma réponse modifia notablement le rire de mon hô-

tesse. — Je soupçonne, monsieur, que j'ai trop tôt crié : « Encore un ! » me dit-elle ; et que je n'aurai point à vous inscrire sur ma liste. — Et quelle liste, s'il vous plait ? — Oh ! une liste à part et qui n'est point comme mon registre sujette aux visa de la police. Elle se compose des honnêtes mystifiés que m'expédie M. Dumas. C'est vraiment à faire croire qu'il existe entre nous une société de commerce, et je dois m'avouer sa débitrice. *Si sa pêche de nuit* (1) lui rapporta peu de truites, elle me rapporte, à moi, un fort joli nombre de voyageurs. Il faut que M. Dumas soit un auteur bien à la mode et que la mode soit une bien bonne fille. Voyez donc ! on m'avait dit pourtant qu'il n'existait plus de bonne foi en France !... C'est une furieuse calomnie, allez. Ne voilà-t-il pas qu'un beau matin, tombent des nues à ma porte, par le célérifère de Villeneuve et trois carioles, un maître de pension français et toute une armée d'écoliers ! Ils étaient 27.... La caravane s'était détournée de dix lieues, pour *exécuter en grand, une pêche à la serpe et à la lanterne.* La partie était organisée de longue main ; et pour éviter d'avoir les pieds coupés par les cailloux qui incommodaient si fort M. Dumas, mes voyageurs arrivaient munis de chaussettes faites exprès ; le mentor, lui-même, un peu sujet aux douleurs et craignant l'eau glacée, avait fait emplète à Genève, de hautes bottes de marais, dites imperméables.... Vous n'avez pas idée d'un mécompte pareil ! Je les invitai fort à aller chez mon confrère de Martigny se consoler de leurs truites avec un beefteack d'ours. Ils me quittèrent en effet dès le soir. — Ils durent être bien reçus ! répondis-je. Mais pour en revenir à M. Dumas, je consens à tenir pour faux les détails de son conte ; mais l'idée principale ? mais le fond ? Pourquoi Bex, par exemple, plutôt que tout autre lieu, dès qu'il avait le choix de la scène ? — C'est que M. Dumas ne croyait point mentir. — Avec votre permission, voilà qui est un peu fort ! — Vous allez voir : M. Dumas arriva ici vers le soir, comme vous ; comme vous aussi, il avait faim ; un peu moins, peut-être, car il était arrivé en voiture. Il voulut dîner, et le dîner lui fut servi à ce même bout de table. — Je le vois encore. — J'avais à cette époque un garçon d'hôtel

(1) *Une pêche de nuit* ; c'est le titre du récit de M. Dumas.

Pipeur, jureur, larron, blasphémateur,
Au demeurant le meilleur fils du monde.

(Vous voyez que je connais un peu mon Marot.) C'était un drôle à mentir au bon Dieu. Or, ce fut le seul compagnon de M. Dumas, pendant une grande heure et demie que dura le repas de celui-ci. Il y eut de part et d'autre un effrayant échange de paroles, de demandes et de réponses. En sortant de table, M. Dumas passa près de moi dans le corridor; il me prit la main et me dit : « Vos truites sont délicieuses, mais elles ne compenseront jamais une fluxion de poitrine; servez-les un peu moins belles, croyez-moi; faites au besoin des filets de chamois avec du bouc; et laissez vivre vos gens. » — Je n'y compris absolument rien. — M. Dumas partit le lendemain. — A quelques mois de-là, survient un voyageur. Il déjeûna, puis vint me joindre devant la porte. J'étais à marchander des fruits. — « Maurice ira-t-il pêcher ce soir? me demanda-t-il. — Quel Maurice, s'il vous plaît? — Et parbleu, Maurice, votre pêcheur, à moins qu'il y en ait deux? — Connais pas. — Madame n'est pas la maîtresse de céans, ou ce titre ne lui appartient que depuis peu de temps? — L'hôtel et moi, monsieur, vieillissons de compagnie depuis huit ou dix ans au moins. — En ce cas, madame, il serait étonnant que vous ne connussiez pas Maurice, puisque c'est Maurice qui vous fournit des truites depuis la mort de son prédécesseur Joseph, jusqu'à ce qu'il plaise à une bonne fluxion de poitrine de l'emporter à son tour. » Vous plairait-il, monsieur, lui dis-je, de m'expliquer..... — Volontiers, madame. « Et tout de suite il tira de sa poche un volume qu'il me présenta après l'avoir ouvert. » — Veuillez prendre connaissance de ce petit chapitre, me dit-il, puis, je vous demanderai comme Basile : qui diable est-ce donc qu'on trompe ici? — Je pris le livre. Il était intitulé : *Impressions de voyage, par M. Alexandre Dumas.* Je parcourus rapidement le chapitre qui m'avait été indiqué et j'appris en substance :

Que j'avais à mon service des hommes dressés comme des cormorans et des chiens de chasse, à me rapporter le poisson et le gibier qu'il me plaît de leur envoyer quérir. Exemple : Je dis à Pierre, mon chasseur : Pierre, il me faut du chamois; et Pierre prend sa carabine, s'en va par les glaciers, les rocs et les abîmes,

puis, revient avec une bête au cou, jusqu'à ce qu'un jour il ne revienne pas et s'en aille rejoindre Jean, qui fut mon chasseur avant lui, et s'est tué pour ma satisfaction personnelle. Autre exemple : Je dis le soir à Maurice, mon pêcheur : Maurice, il me faut des truites. Et voilà Maurice, qui, malgré la nuit et la bise, va se plonger dans le torrent qui sort de nos glaciers, jusqu'à ce qu'il revienne avec la provision voulue, et la douce perspective de mourir d'une fluxion de poitrine ainsi que l'a pratiqué son devancier Joseph. — J'appris en outre de M. Dumas la singulière façon dont mes pêcheurs attrappent les truites et je ne fus pas peu surprise de savoir que, grâce à moi, lui-même avait été acteur dans une de ces originales expéditions (1).

Il faut convenir, du reste, que M. Dumas ne me flattait guère et me prêtait le rôle d'un tyran bien peu délicat. — J'eusse pu me fâcher ; il me sembla beaucoup plus sage de rire. Mon voyageur, homme d'esprit, et qui comprit à l'instant ce qu'il en était, se mit à rire comme moi. Quelqu'un était là qui se prit à rire plus fort que nous deux : c'était le grand escogriffe de garçon dont je vous ai parlé tout à l'heure. Du seuil de la porte il avait assisté à notre conversation et à la lecture du chapitre de M. Dumas, que j'avais faite à haute voix. — Qu'est-ce qu'il y a? fis-je, en me retournant vers lui. — Il y a, madame, répondit-il, *que le parisien l'a proprement gobé.* — Il me rappela alors le voyageur auquel il avait

(1) Les deux instrumens de cette pêche, selon M. Dumas, sont une serpe et une lanterne. Le premier est la serpe ordinaire de nos bûcherons ; le second est un globe de corne, auquel on adapte un conduit de fer-blanc de plusieurs pieds de haut, de la forme et de la grosseur d'un manche à balai. Cette lanterne avec son long tuyau est destinée à explorer le fond du torrent, tandis que le haut du conduit, sortant de l'eau, laisse pénétrer dans l'intérieur du globe, la quantité d'air suffisante à l'alimentation de la lumière. Le pêcheur se tient au milieu de l'eau et y enfonce sa lanterne. De cette manière, le lit de la rivière se trouve éclairé circulairement, et les truites, qui se meuvent dans le cercle qu'embrasse cette lueur, ne tardent pas à s'approcher du globe, comme font les papillons et les chauve-souris attirés par la lumière, se heurtant à la lanterne et tournant autour d'elle. C'est alors que le pêcheur, levant doucement la main qui tient le fallot, attire le poisson qui suit la lumière jusqu'à fleur de l'eau, et le frappe aussitôt de sa serpe. M. Dumas raconte avoir fendu lui-même en deux une truite superbe.

tenu compagnie quelques mois auparavant, et m'expliqua que M. Dumas n'avait pas eu d'autre mérite que d'arranger en jolies phrases les contes qu'il lui avait donnés pour argent comptant. M. Dumas, effectivement, ne s'était couché qu'après avoir écrit assez long-temps : il recueillait ses notes. — Vous voyez donc bien, monsieur, continua mon hôtesse, que sauf le rôle qu'il a cru devoir s'y ménager, M. Dumas n'a point menti par sa faute, et que c'est avec raison qu'à la fin de son récit, il revendique *l'honneur d'avoir découvert et constaté le premier, que dans le Valais, les truites se pêchent avec une serpe et une lanterne.* — De tout quoi, ma chère hôtesse, dis-je enfin à Mme Dhure, il me semble résulter assez clairement, sauf meilleur avis, que dans cette affaire-ci, M. Dumas a été..... — Mystifié, monsieur.

En cet instant, mon marmiton, tendit la tête à la porte : — Quand monsieur voudra son lit, il est prêt. — Je m'aperçus qu'il tardait au pauvre diable de profiter du sien et qu'il attendait que je lui donnasse l'exemple.

Je ne le fis pas languir davantage.

Georges Arandas.

RELATION DU GRAND MALHEUR

ARRIVÉ

A LA PORTE DU RÔNE A LYON, LE 11 OCTOBRE DE L'ANNÉE 1711, AU RETOUR DE LA PROMENADE DE BRON, HORS LE FAUX-BOURG DE LA GUILLOTIÈRE (1).

Il n'y a personne dans le monde, qui ne doive être surpris du malheur arrivé à la porte du Rône de la ville de Lyon : Car depuis que cette grande ville a été édifiée, il n'en a jamais été parlé d'un semblable, ny même en aucune ville du Royaume, et on ne doute pas qu'il ne soit très difficile aux personnes qui ne l'on pas vû d'y ajouter foi, quoique l'on n'ait mis dans ce détail que ce qui est véritable, et dont l'attestation se rendra sans doute commune, et s'étendra dans toutes les villes de l'Europe, et même ailleurs.

On commencera donc par vous dire, que le onzième du mois d'octobre de cette année mil sept cent onze, les peuples de la ville de Lyon furent à une promenade à un village nommé Bron, hors le faux-bourg de la Guillotière, à une petite lieüe de cette ville, comme ils ont coutume de faire toutes les années le di-

(1) Il existe une relation plus étendue du même évènement dans les *Histoires tragiques de notre temps*, par François Rosset ; Lyon, veuve Barret, 1742, in-8° ; elle parait avoir été extraite du procès-verbal que fit dresser le consulat. Celle que nous reproduisons textuellement, a été prise sur l'imprimé, in-4°, de quatre pages ; elle fut sans doute publiée pour être vendue par les crieurs publics.

manche après la fête de St-Denis; comme le temps fut trés beau cette journée-là, la quantité de personnes qui y furent étoit si grande qu'il est impossible de les nombrer.

On y conduit ordinairement des denrées de la ville et du fauxbourg, et des vins des villages voisins de celui-là, chacun y peut boire et manger selon ses moyens et sa nécessité; cependant on a remarqué que depuis longtemps on n'a pas vû retirer le peuple si tranquille et moins pris de vin que ce jour-là.

Un grand nombre de personnes étoient déjà rentrées dans la ville et les autres arrivoient continuellement, quand la nuit commençant de s'approcher, quelques personnes mal avisées fermèrent la barrière qui est à l'entrée de la ville près du corps de-garde, à dessein, dit-on, de faire contribuer ceux qui resteroient le plus tard en arrière, c'est-à-dire, après l'heure ordinaire que l'on a coûtume de fermer la porte. Le nombre des personnes, qui furent arrêtez par cette barrière étoit trés considérable, et s'augmentoit toûjours par ceux qui arrivoient incessament et à la hâte. Il survint dans ce moment un carrosse, qui ne pouvoit passer sans ouvrir cette barrière; au moment qu'elle fut ouverte, chacun se pressa d'entrer à dessein de se retirer dans sa maison, mais malheureusement la plûspart n'eurent pas ce bonheur, car quelques uns étant tombez par accident ou autrement, ils ne pûrent être relevez, bien au contraire, les autres arrivant sans cesse leur tombèrent dessus; mais en si grande quantité, qu'il leur était impossible d'avancer ny de reculer, beaucoup d'autres restèrent tout droit, et si étroitement pressez qu'ils ne pouvaient aucunement remuer, ni respirer, de sorte que tant de ceux qui étoient dessous, il y en eut près de trois cens d'étouffez. Plusieurs personnes assurent que c'est un coup prémédité, parce qu'en premier lieu la barrière demeura long-tems fermée, et pendant ce tems-là des certaines personnes pilloient tout ce qu'ils atrapoient. Ceux qui eurent le bonheur d'éviter la mort perdirent leurs chapeaux, perruques, cravates et canes, leur argent leur fut volé dans leur poche, et on les emportoit presque tous demis-morts. Les femmes perdirent leurs coëffures, leurs chaines, colliers et collans, leurs bagues leur furent arrachées des doigts, leurs pendailles, leurs

tabliers ; jusqu'à y perdre leurs souliers et leurs jupes ; et de ceux-là les uns avoient la tête cassée, les autres les bras, les jambes, d'autres qui ne pouvoient plus respirer, ayant l'estomach offensé, et depuis les sept heures jusqu'à minuit, on ne cessa de porter à l'hopital, ou dans les maisons, ceux que la faveur voulut bien qui se retirassent de cet embarras ; et de ces personnes qui ont été maltraitées il en meurt tous les jours beaucoup.

On voyait des mères qui prioient ces personnes qui, à le bien dire, sont la cause de ce malheur, de sauver du moins leurs pauvres enfans, mais il ne les écoutoient pas ; d'autres femmes présentoient leurs joyaux afin d'avoir la vie, et cependant pour cela n'en étoient pas retirées ; mais au contraire, on voyoit donner des bourrades, des coups de bâtons ; rompre les chaînes et les coliers au col des femmes, et par ces éfforts les étoufer ; après quelque tems, ceux qui étoient dessous furent retirez, et les magistrats arrivant, pour calmer ce désordre, ordonnaire que l'on rengeât des deux côtez ceux qui étoient morts, afin de donner passage à ceux qui étoient restez en arrière sur le pont, qui ne commencèrent à entrer qu'environ les 2 heures après minuit ; et les portes demeurèrent ouvertes toute la nuit. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que les chevaux du carrosse dont il a été parlé, sans faire aucun mouvement, furent étouffez dans la foule, et l'on ajoute qu'un tel accident ne peut pas être arrivé sans que le sort le plus fatal ne s'en soit mêlé, ou que la plus grande malice humaine n'ait exercicé tout son artifice pour ce sujet.

Messieurs de la Justice s'occupèrent toute la nuit à faire transporter les corps morts sur le rempart, au bastion le plus prochain de la porte, mais ils furent bien surpris de voir que ses personnes morts étoient presque tous nuds. Le nombre de ceux qui furent portez dans cet endroit, est de deux cens dix neuf, tant hommes que garçons, femmes, filles, enfans, grands et petits, et on fit ouvrir deux femmes enceintes, dont leurs enfans donnant signe de vie furent envoyez, et après posez le corps de leurs mères. On fit mettre le sceau à chacun de corps, comme c'est la coûtume, et le lendemain matin chacun vint re-

connoître ceux qui leur appartenoient; mais ce ne fut pas sans une grande désolation, car les pleurs de ceux qui y reconnoissent leurs parens faisoient trembler, et émouvoient un chacun à pitié. Toute cette journée se passa dans une grande tristesse, la quelle dure encore, et durera bien long-tems. On promis à ceux qui le souhaitoient d'emporter ou faire emporter ceux qui leur appartenoient, et les autres furent enterrez dans la paroisse d'Enay, qui ce jour-là eu une terrible occupation. On n'a pas pû savoir le nombre de ceux qui furent jettez dans la rivière dans le fort du desordre, qui dura six heures, par les mains de certains mal-intentionnez, et sans crainte de Dieu. Cependant on nous assure qu'on en a déja trouvé plusieurs au lieu de pierre Benîte, à environ une lieuë de cette ville, et qui étoient dépoüillez de tous leurs habits.

On entend tous les jours faire des plaintes et des gémissemens, quand on pense à ce malheur, et les personnes les mieux sensées ne peuvent point comprendre comment cela peut être arrivé, et qu'il y ait eu tant de personnes mortes ou blessées dans une si petite espace de terrain, qui ne peut être que de cent pas tout au plus de longueur, et environ sept à huit de largeur. Ils conviennent tous que c'est une action préméditée et complottée entre plusieurs méchans, dont on n'est point encore informé du nom, mais qui pourront bien être découverts dans la suite par la permission divine, qui ne laissera pas un semblable crime impuni, et par les soins que prennent continuellement les juges équitables, qui composent la cour souveraine des monayes, et la sénéchaussée, et siège présidial de cette ville, aidé des magistrats, de la noblesse, et de toute la bourgeoisie qui demande tous les jours à Dieu vengeance d'une action si énorme et dont le souvenir fait horreur.

On compte des Blessez ou des morts le nombre de mille à douze cens personnes, et encore ne le peut-on pas savoir au juste, d'autant que la ville est grande, et qu'il y en a de tous les quartiers.

Quelques précautions qu'eussent pris les auteurs de cette fatale catastrophe pour cacher aux yeux des hommes leurs scélératisme, ils ne le purent cacher aux yeux de Dieu; ce juge suprême

inspira aux célèbres magistrats de la Cour des monnaïes, de découvrir ces malheureux. Monsieur Cholier, président et asseseur criminel, dont l'intégrité et la vigilance dans les affaires est égale, fit des informations, le nommé Belair, sergent de la porte du Rône, fut arrêté et mis aux prisons de Roanne, ce sage magistrat reçut les dépositions des plaignans, les recolemens et confrontations, et par sentence le dit Belair fut condamné à être rompu vif, et amandé au roi de la somme de 500 l. et de 200 l. pour faire prier Dieu pour le répos des ames de ceux qui sont morts. Ce malheureux fut exécuté le mercredi 21 octobre, il mourut avec une résignation fort grande aux ordres de Dieu, après avoir déclaré ses complices, que la Justice divine ne laissera pas sans punition; son corps a été porté aux plâtre de la Guillotière pour servir d'exemple aux méchans, à Lyon, proche de la Boucherie de l'Hôpital, du côté du Rône, à l'enseigne de la sêpe.

Fragmens Bibliographiques.

PASSAGE DU P. SIRMOND A LYON.

« Nous arrivâmes à Lyon le 21e jour de mai de l'année 1682 ; toutefois, nous ne fîmes pas un long séjour dans cette ville si grande et si peuplée, si célèbre, si agréable et si élégante, car nous n'y trouvions pas ce qui faisait les délices de notre voyage, d'anciens manuscrits (1). Ce fut assez d'un jour et demi pour contenter notre curiosité ; nous visitâmes les édifices, les places publiques, les hôpitaux merveilleusement disposés, les églises les plus renommées, le grand collége des RR. PP. de la Compagnie de Jésus, l'un des ornemens principaux de la ville, et qui est aussi un monument remarquable de la bienfaisance des lyonnais. La cour du collége est ornée de peintures, d'images, de divers emblêmes qui parlent d'art à tous les yeux. Le temple et l'oratoire des pieux Jésuites sont magnifiquement décorés ; la salle de la Bibliothèque est très-vaste, fort bien disposée et placée sur la rive droite du Rhône ; les livres sont nombreux ; il y a quelques manuscrits, dont l'un contient le Nouveau-Testament, et a été donné par Agobard à l'église de Lyon. Mais, ce qui nous charma avant tout, ce fut la politesse du savant conservateur de la Bibliothèque, le R. P. Charonier ; il nous prodigua l'amabilité de ses paroles et de ses bons offices, au-delà de tout ce que nous pouvions

(1) Les précieux manuscrits que l'on conservait dans les couvens de Lyon, et surtout ceux de l'ancienne abbaye de l'Ile-Barbe, avaient péri pendant les guerres de religion du XVI siècle.

espérer. A cela vinrent se joindre encore la recommandation et l'urbanité d'un célèbre lyonnais, Anisson (1), qui nous invita plusieurs fois chez lui, et daigna lui-même nous conduire dans les endroits principaux de la ville. A l'abbaye des Bénédictins d'Ainay, le vénérable prieur se fit un plaisir de nous montrer son chartulaire, arrangé par les ordres et les soins de l'abbé Barthélemy, en 1341, et dans lequel on trouve quelques diplômes de nos rois, quelques chartes antérieures au XIIe siècle ». — Extrait de l'*Iter burgundicum*, tome 2, page 26, des *Ouvrages posthumes de D. Jean Mabillon*. Traduction de M. F. Z. C.

PASSAGE DE THOMAS GRAY A LYON EN 1739.

LETTRE DE GRAY A WEST.

Lyon, le 18 septembre 1739.

Savez-vous bien, mon cher ami, que je vous hais, que je vous déteste? Voilà des termes un peu forts (2), et cela m'épargnera, de compte fait, une page de papier et quelques gouttes d'encre, qu'il m'en coûterait certainement, si je me bornais à des reproches moins violens, pour vous traiter selon votre mérite. Quoi! laisser un homme résider trois mois à Rheims, et ne pas lui écrire une seule fois! Consultez, je vous prie, Cicéron *De Amicitiâ*, page 5, ligne 23, et vous y verrez en termes exprès : *Ad amicum inter Rhenos relegatum, mense uno quinquies scriptum esto.* Rien de plus clair, ni de moins susceptible de fausse interprétation. Maintenant, comme vous serez fâché, je suppose, de savoir que nous sommes encore de ce monde, je saisis cette occasion de vous apprendre que nous voilà dans l'ancienne et célèbre ville de *Lugdunum*, située au confluent du Rhône et de la Saône, (je devrais dire *l'Arar*), deux personnes qui, bien que d'une humeur extrêmement différente, jugent à propos de se donner ici la main, et de faire de compagnie, un petit voyage à la Méditerranée. La dame vient en se promenant à travers les fertiles plaines de la Bourgogne, *incredibili lenitate, ità ut oculis in utram partem fluit judicari non possit.* Le monsieur s'élance tout fougueux et tout frémissant des montagnes suisses, pour aller à sa rencontre, et, avec tous ses airs de prude, elle ne lui fait pas moins bon accueil. Elle traverse le milieu de la ville avec pompe, et lui passe incognito hors des murs, mais il va l'attendre un

(1) Sans doute l'imprimeur auquel on doit une édition de la Bibliothèque des Pères de l'Église, en 27 volumes in-folio, Lyon, 1677 et suiv.

(2) Ces premiers mots sont en français dans l'original.

peu plus bas. Les maisons ici sont si hautes, et les rues si étroites, que cela suffirait pour faire de Lyon le séjour le plus lugubre du monde ; mais le nombre des habitans, et l'aspect du commerce répandu partout, suffisent du moins autant pour en faire le séjour le plus animé : entre ces deux caractères, vous serez en peine de porter un jugement. Laissons donc la ville pour nous occuper de ses environs, dont la beauté surpasse toute expression. Elle est entourée de montagnes toutes parsemées et bigarrées de maisons, de jardins, et de plantations des riches bourgeois, qui de là découvrent la ville dans la vallée au-dessous d'une part, et de l'autre les riches plaines du Lyonnais, avec les fleuves qui les parcourent, et les Alpes avec les montagnes du Dauphiné, pour borner l'horizon. Toute la matinée d'hier, nous avons été occupés à gravir le mont Fourvière, sur lequel s'élevait l'ancienne ville, perchée à une telle hauteur qu'il n'y avait assurément que l'espoir du gain qui pût décider ses voisins à lui faire une visite. Il y a là des ruines des palais des empereurs qui y ont résidé, je veux dire Auguste et Sévère. Ces ruines consistent uniquement en grosses masses de vieux murs, qui n'ont de respectable que leur antiquité. Dans la vigne des Minimes, il y a les restes d'un théâtre. Les pères auxquels ils appartiennent n'en font aucun cas, et ils nous auraient volontiers montré de préférence leur chapelle et leur sacristie. Les ursulines ont dans leur jardin des bains romains ; mais comme nous avions le malheur d'être hommes et de plus hérétiques, elles n'ont pas jugé à propos de nous admettre. Tout près il y a huit arcs d'un magnifique aqueduc bâti, dit-on, par Antoine, quand ses légions campaient dans le voisinage : il y en a plusieurs autres débris épars çà et là dans la campagne, car il apportait l'eau d'une rivière à quelques lieues de distance dans le Forez. Il y a aussi des restes de sept grandes routes d'Agrippa qui aboutissaient à Lyon : en quelques endroits, elles sont enfouies à douze pieds sous terre. En un mot, il y a mille choses que vous ne connaîtrez que lorsque vous m'enverrez une description de Tumbridge, et de l'effet que les eaux ont produit sur vous. »

Traduction inédite de M. Mézières, professeur de rhétorique au collége royal de Lyon en 1833, actuellement recteur de l'Académie de Metz.

Nota. M. Mézières, dans un très-bon ouvrage qu'il a publié assez récemment, sous ce titre : *Histoire critique de la littérature anglaise, depuis Bacon jusqu'au commencement du XIXe siècle* ; Paris, Baudry, 1834, 3 vol. in-8°, consacre un assez long chapitre aux *lettres* de Gray, mais celle que l'on vient de lire n'est qu'indiquée parmi plusieurs autres. Nous sommes bien aises, puisque l'occasion s'en présente, de rendre ici justice à l'*Histoire de la littérature anglaise*, écrite en bonne partie au collége de Lyon. M. Mézières nous a paru se renfermer un peu trop dans la biographie, mais ses trois volumes n'en offrent pas moins une suite

d'appréciations fines quelquefois, judicieuses le plus souvent et toujours d'une lecture agréable. On peut dire que nous avons peu de livres sur la littérature de nos voisins d'au-delà de la Manche, aussi bien pensés, aussi bien écrits que celui de M. Mézières.

UN MOT SUR LES FABRIQUES.

Nous extrayons de l'intéressant ouvrage de M. Arlès Dufour, les deux fragmens suivans, où notre cité se trouve peinte au moral comme au physique.

Voici l'opinion de M. d'Herbigny sur l'esprit de la population de sa Généralité et de Lyon en particulier, en 1698.

« En général, le génie de ces peuples n'a point de caractère marqué, les qualités de l'esprit y étant modérées les unes par les autres, avec un assez juste tempérament; voici néanmoins les observations particulières qu'on en peut faire; Lyon étant une ville toute commerçante, l'esprit du marchand y règne, plein d'industrie, d'invention et de souplesse, avec beaucoup d'attachement à son intérêt, et beaucoup d'ordre et d'application aux affaires.

« Par rapport au gouvernement, l'autorité souveraine est si bien reconnue dans tout le royaume, qu'il serait mal aisé de distinguer en quel lieu elle est le mieux établie; mais on peut dire qu'il n'est pas de grosse ville de la considération dont est Lyon, qui soit plus facile à gouverner, par deux raisons : l'une, qu'il n'y a point de gens de justice ni de distinction, soit par leur naissance, soit par leur état, à oser rien entreprendre, l'autre, que les habitans sont non-seulement riches, mais qu'ils s'enrichissent journellement; ainsi, ils seront toujours retenus par leurs propres intérêts, et contiendront la multitude infinie, qu'il y a dans Lyon, de petit peuple et d'artisans qui ne subsistent que par le travail que leur donne le marchand; la seule cessation du travail, jointe à une grande disette, est ce qui peut rendre cette multitude fâcheuse. »

« Lyon, a dit un écrivain (1), qui fait autorité en pareille matière, et dont la poétique imagination sait embellir par le style, les graves enseignemens de l'économie sociale, Lyon est un travailleur infatigable, assis sur le Rhône et la Saône, les regards tournés vers Paris, le dos appuyé aux montagnes de la Croix-Rousse, comme un *canut* à son métier.

« Son bras gauche, à travers la forêt des cheminées à vapeur de Saint-Etienne et de Rive-de-Gier, et les sapinières de la montagneuse Auvergne, saisit la Loire, et lui verse ses produits par les chemins de fer.

(1) Michel Chevalier.

« Son bras droit s'avance au milieu des usines fumeuses de Chessy, du Creuzot, de Blanzy, d'Epinac et de Gray, et atteint le Rhin et la Seine; de son index étendu il indique Mulhouse à ceux qui aiment les bons travailleurs.

« Du bout de ses doigts, d'un côté, il fait aller et venir les voitures à vapeur, aussi rapides qu'un boulet de canon; de l'autre il fait jouer les trois cents écluses du canal du centre, du canal de Bourgogne et du Doubs canalisé.

« Quelquefois, laissant un instant son travail, il croise ses bras, il se lève, et il donne à rafraîchir son grand front au vent qui, de la cime des Alpes, descend vers la crête neigeuse du Mont-d'Or.

« Et alors, promenant autour de l'horizon ses yeux pensifs, debout entre le Rhin et le Rhône, qui s'en vont, l'un au nord, l'autre au midi, entre le Danube et la Loire, qui s'épanchent l'un au levant, l'autre au couchant; attentif au bruit confus des mariniers qui, d'un bout de l'Europe à l'autre, les sillonnent pour venir à lui; il semble de bien loin un compagnon cherchant sa route à la croix des quatre chemins.

« Puis il se remet à l'œuvre patiemment, et ses regards sont alors vers Paris et vers Londres; mais un jour il se retournera vers l'orient, que réveillent le sultan et le pacha d'Egypte, pour être plus voisins de la voluptueuse Constantinople qui mollement se balance entre l'Europe et l'Asie, il jettera au Danube par dessus le Rhin un chemin de fer, dont il l'enlacera ainsi qu'il a fait à la Loire.

« Des quatre points cardinaux, les produits lui affluent par les bateaux, par les wagons, par les charriots; et lui, les remanie, les transvase, les mêle, les classe, les fond et les distribue.

« Aux uns la soude et les huiles, les savons et les vins du midi, le riz de l'Italie, le coton de l'Egypte et les grains d'Odessa.

« Aux autres les fers blancs de Besançon et des Vosges; les vins et les fers forgés ou fondus de la Bourgogne et de la Champagne....

« A d'autres les papiers d'Annonay....

« A ceux-ci les rubans et les charbons de St-Etienne; à ceux-là les charbons et les verreries de Rive-de-Gier, les faïences d'Arboras; ici les pierres de Villebois, les plombs de Villefort, le cuivre de St-Bel; là, les indiennes de Mulhouse et de Wesserling, les savoureux fromages de la Suisse et les toiles du nord.

« A tous il donne à pleines mains les fruits que lui-même a retirés d'un travail opiniâtre; à tous les chapeaux, le chapeau est l'emblême de la liberté; à tous ses vives teintures; à tous ses soieries inimitables qu'envient Spitalfields et Manchester, que se disputent New-Yorck et la Vera-Cruz...

« A tous, l'éclat et la parure dont les rois rehaussent leurs palais fastueux, et que les bourgeois étalent dans leurs fêtes; à tous les riches tissus et les riches couleurs. »

LA POÉSIE FRANÇAISE EN 1834.

Un de nos jeunes collaborateurs, M. Ernest Falconnet, vient de publier, à un petit nombre d'exemplaires, un opuscule intitulé : *l'An 1834*. C'est une revue littéraire et philosophique de notre époque ; nous serions gênés pour donner des éloges à l'auteur, nous aimons mieux le citer :

J'ai dit que cette année-ci avait été féconde en poésies, et cela peut paraître étonnant à première vue. Depuis long-temps la voix du siècle nous crie tellement, comme la voix de Bossuet : La poésie se meurt, la poésie est morte, que nous le croirions volontiers, si des faits aussi positifs ne prouvaient le contraire ; ainsi, bien des noms remarquables ont surgi cette année-ci, et toutes les voix isolées se réunissent en un concert de strophes harmonieuses, chantant les mêmes besoins, les mêmes souffrances, les mêmes rayons d'espoir : MM. L'Hôte, Esquiros, du Clésieux, Raynal, Turquety, Van Hasselt, etc., sont venus à nous avec leur volume de vers empreints d'un même parfum. Dans leur enthousiasme ou leur désespoir, dans leurs pensées d'amour ou dans leurs rêves de gloire, se reproduit toujours cette première et principale condition du poète, l'illusion. Les grandes joies comme les grandes douleurs, les jouissances du cœur comme les jouissances de la pensée, tous les sentimens se nourrissent chez eux de cette manne du désert, le pain des élus ; et si cela est profitable pour le talent, c'est au contraire d'un grand désavantage pour la vie pratique. Celui qui dans le monde veut être heureux doit prendre la vie telle qu'elle vient, et non la façonner à l'avance d'après les folles idées de dix-huit ans. Les projets ainsi conçus dans la solitude, les idées chéries et réchauffées en dehors de la société, seront autant de serpens pour ceux qui les auront imprudemment nourris.

Aussi voyez combien d'intelligences usées de bonne heure, combien de hardis combattans tombés morts sur la route dans ce grand pèlerinage de l'existence, par lassitude morale ou par ambitions déçues! Jeunes et croyant à l'avenir, croyant à Dieu, croyant à la société, croyant à toutes les belles vertus de l'humanité, ils se précipitent dans la vie avec le désir d'être utiles; ils brusquent la destinée au lieu de l'attendre ; ils veulent tout faire, ne rien laisser à préparer aux circonstances; et ainsi ils dévorent en un instant tout le patrimoine d'une vie entière ; et si une mort volontaire ne vient pas terminer la plus pénible de toutes les souffrances, la souffrance du cœur, si leur conviction s'oppose à cette triste fin du découragement, alors ils se jettent dans un excès contraire : ils doutent de toutes choses ; ils prennent la vie comme une plaisanterie ; ils se jouent de leurs premières croyances, et, las d'un rôle actif qu'ils avaient trop impétueusement abordé, ils se contentent de l'indolence ; ils renoncent à leur titre d'homme ; ils

s'accroupissent sur le bord du fleuve, et le regardent couler, n'ayant plus assez de force pour lutter contre le courant. Oh ! que cela est tristement vrai, et qu'il y a de sérieuses réflexions à faire sur ce besoin de vivre qui nous brûle, nous tous fils du siècle : quel trésor de généreuses intentions nous portons en nous, et comme nous le dépensons follement sans but utile, sans résultat positif ! Quelle sève de courage nous usons sans profit, jetant à travers toutes les grandes épreuves de la vie un cri de désespoir et de désolation !

Dites, vous est-il quelquefois arrivé de réfléchir sur tout ce qu'une pareille position fait souffrir d'atroces douleurs? Avez-vous compris la lutte d'une jeune organisation qui se débat avec la puissance de ses désirs sous la dent de fer de la société ? Avez-vous compris encore ce vent de désespoir qui dessèche tout-à-coup cette pauvre fleur étiolée, quand elle a en vain demandé au monde quelques larmes ou quelque tendresse pour s'épanouir? Avez-vous compris enfin cette dernière et plus terrible position d'une intelligence lasse de tout et rêvant le suicide, et d'une conviction chrétienne, ne fût-ce que par souvenir, et reculant devant la mort volontaire, non par crainte, mais par probité de conscience?

Eh bien ! si jamais vous avez essayé de sonder toute la profondeur de cet abîme; si, détournant vos yeux des joies de la société, vous avez plongé un instant dans toutes les douleurs de ce gouffre, n'ayez point de paroles de malédiction pour ceux qui s'y sont précipités; ne vous écriez point que c'est par amour de vaine gloire, comme Empédocle ; ne pensez point qu'ils voulussent s'immortaliser, les malheureux ! ils ne voulaient pas tant : ils ne demandaient que le bonheur.

Voilà notre désir à tous, notre pierre philosophale ; et ne comprenant point que nos recherches doivent être inutiles ici-bas, il nous arrive de désespérer même de l'avenir céleste.

Le remède à opposer à cette fièvre si ardente, c'est la foi ; deux voies nous sont indiquées pour y arriver : la science intellectuelle ; c'est une reconstruction de la croyance par l'étude des preuves écrites, des traditions, des textes ; la science pratique de la vie, c'est un enseignement moral, une initiation dont l'épreuve marque chaque degré.

Le dernier livre de M. Sainte-Beuve, je ne crains point de le dire, le seul roman d'utilité spirituelle qui ait paru en France, a abordé psychologiquement les symptômes de cette grande maladie. L'ame de M. Sainte-Beuve qui recèle toutes les ardentes émotions du jeune homme, lui avait déjà fourni le sujet de ses premières inspirations. Joseph Delorme, le chantre des impressions sensuelles, le réformateur continuellement préoccupé de la forme, le disciple de Chénier, se laissant aller avec tout l'abandon du poète à la rêverie de la joie ou de la douleur, aux folles paroles de la bonne fille, aux causeries de l'intimité, n'a d'abord saisi du monde que la surface sombre ou dorée ; puis il est descendu plus avant dans le mystère des souffrances ou des plaisirs. Il a demandé à Dieu des CONSOLATIONS, et il a acquis pour la forme une plus haute expression de valeur artistique,

pour la pensée une plus profonde compréhension de la destinée humaine. Cet homme si vrai, qu'il a écrit sa vie dans ses ouvrages, et si bien, qu'on se prend à l'aimer en le lisant, a retracé dans VOLUPTÉ un nouveau progrès de sa pensée religieuse. Il a peint, comme saint Augustin dans ses CONFESSIONS, l'état d'une ame épuisée par les désirs ardens de la volupté, cherchant à chaque pas dans le monde le bonheur d'un tendre attachement, et voyant se rompre tous les liens passagers de sa vie, se détruire toutes ses espérances. Alors Amaury, l'enfant du siècle, moins fataliste qu'Obermann, plus intelligent que René, a demandé la paix du cœur au christianisme, cette grande aumône faite à une grande misère; il a mis le cilice sur sa chair, le crucifix sur son cœur, et ainsi armé de la foi, il est venu donner à la dernière mourante les consolations de sa parole. L'action du roman si simple se dénoue par le seul mot de notre siècle, la croyance. Le style a pris une allure digne et sévère; c'est comme un parfum des premiers siècles enfermé dans un beau vase de travail moderne. Le titre de VOLUPTÉ, portant ainsi une sorte de prétention mondaine, nous avait d'abord étonné. Depuis nous avons appris que M. Sainte-Beuve n'avait point voulu mettre un nom plus décisif en tête de son volume, parce qu'il n'est encore qu'une pierre milliaire de sa grande marche à travers les idées. Ce n'est point la halte définitive de son intelligence, et il eût craint que des ames vierges encore des souffrances qu'il a éprouvées ne s'émussent trop profondément à la lecture d'un livre qui ne leur était point destiné. Ce titre est donc un préservatif; choisi par le motif, il est encore une bonne action.

Je ne parlerai point des PAROLES D'UN CROYANT, parce que cette admirable poésie nous semble tellement décourageante, tellement fausse, qu'elle ne peut que nuire aux ames croyantes comme aux ames incrédules; aux unes en leur montrant un acte qu'elles ont appelé une désertion; aux autres une préoccupation pour les choses de la terre étonnante dans un homme de Dieu. Au lieu de faire du libéralisme pour les catholiques, le prêtre eût dû faire du catholicisme pour les libéraux. N'aurait-il pas également compris son siècle?

La critique est de nos jours une puissance nulle, parce qu'elle est mal exercée. Il ne s'est pas encore trouvé un homme qui l'ait organisée sur des principes invariables dans leur essence, et progressifs dans leurs déductions. Les Christophe Colomb ont découvert le Nouveau-Monde, mais l'on n'a pas encore essayé d'en tracer la route. Peu d'écrivains nous paraissent réunir les conditions nécessaires à l'établissement d'une critique. Sans elle peut-être fera-t-on aussi bien; mais l'on ne comprendra point comment on a fait...

Revue Bibliographique.

DE L'IMPRIMERIE DE PERRIN.

ODES D'ANACRÉON,

Traduites

EN FRANÇAIS ET EN PROSE PAR MM. GRÉGOIRE ET COLLOMBET;
EN VERS FRANÇAIS, PAR MM. DE SAINT-VICTOR, F. DIDOT, VEISSIER DESCOMBES, FAUCHE, BIGNAN, ETC.; EN VERS LATINS, PAR HENRI ESTIENNE ET ÉLIE ANDRÉ;
EN VERS ANGLAIS, PAR FAWKES, BROOME, GREENE; EN VERS ALLEMANDS, PAR DÜSEN;
EN VERS ITALIENS, PAR ROGATI;
EN VERS ESPAGNOLS, PAR D. JOSEPH ET BERNABE CANCA ARGUELLES :

(TEXTE GREC EN REGARD.)

Précédées

De l'Histoire de la Vie et des Ouvrages d'Anacréon, d'une Notice bibliographique, etc.,
Par J. B. Monfalcon :

Et suivies

DE LA TRADUCTION COMPLÈTE D'ANACRÉON EN VERS ANGLAIS,
PAR THOMAS MOORE;
DE NOTES EMPRUNTÉES A TOUS LES COMMENTATEURS ET DES POÉSIES DE SAPHO,
TRADUITES EN FRANÇAIS
ET EN PROSE PAR M. BRÉGHOT DU LUT :

Edition polyglotte

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE J. B. MONFALCON, M. D.

C'est avec de semblables ouvrages, composés et imprimés hors de Paris, la ville inévitable, qu'il sera possible d'arriver peu à peu à une sorte de décentralisation littéraire. On ne peut nier qu'il ne se fasse en province des efforts généreux pour obtenir ce résultat, et Lyon ne reste pas là spectateur oisif de cette

(1) Paris, chez Crozet, F. Didot, Cormon et Blanc; 1 vol. très-grand in-8°; 1835.

lutte intellectuelle. Le livre que nous avons sous les yeux est une preuve, entre plusieurs autres, de ce que nous venons de dire. Dans un des prochains cahiers de la Revue, nous donnerons une appréciation détaillée de l'Anacréon polyglotte; aujourd'hui, nous transcrirons seulement deux odes traduites par un poète notre compatriote, M. Bignan, qui nous a déjà d'une si belle version de l'Iliade.

ODE XXXIV D'ANACRÉON.

A SA MAITRESSE.

Ne me fuis pas, ô ma maîtresse!
En méprisant mes blancs cheveux.
Si pour toi brille la jeunesse,
Ne vas point rejeter mes feux.
Vois plutôt avec quelle grâce
De la rose au frais coloris
La jeune pourpre s'entrelace
A l'aimable blancheur des lis.

ODE XXXVI.

VIVRE SANS INQUIÉTUDE.

Pourquoi donc voudrais-tu m'apprendre
Les austères lois des rhéteurs?
A quoi me servirait d'entendre
Tous leurs préceptes imposteurs?
Enseigne-moi plutôt à boire
La douce liqueur de Bacchus;
Apprends-moi, pour unique gloire,
A folâtrer avec Vénus.

Enfant, puisque déjà ma tête
Se couronne de blancs cheveux,
Apporte l'eau, ma coupe est prête;
Verse-moi ce vin généreux.
Endors mon âme dans l'ivresse
De ces courts et derniers plaisirs.
Bientôt dans la tombe où tout cesse
Tes mains descendront ma vieillesse;
Et les morts n'ont plus de désirs.

SOUS LES PRESSES DE DUMOULIN,

POUR PARAÎTRE INCESSAMMENT LA PREMIÈRE LIVRAISON DES

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE VIRGILE

Traduites

EN FRANÇAIS ET EN PROSE PAR MONFALCON;
EN VERS ANGLAIS PAR DRYDEN ET WARTON ; EN VERS ALLEMANDS PAR VOSS ;
EN VERS ESPAGNOLS PAR VELASCO ;
EN VERS ITALIENS PAR ANNIBAL CAROET CESARE ARICI ;

Précédées

De l'Histoire de la vie et des ouvrages de Virgile,
de Notices bibliographiques, Préfaces, Notes traduites des Commentateurs étrangers,
par l'Editeur;

Et suivies

De la traduction complète en vers des Géorgiques et de l'Enéide par Delille,
des Bucoliques et de diverses Episodes, par Millevoye, Tissot, etc.

—

ÉDITION POLYGLOTTE

publiée par J. B. Monfalcon, M. D.

Deux forts volumes in-octavo, de 750 *à* 800 *pages chacun.*

—

PROPRIÉTÉ DE LA MAISON CORMON ET BLANC.

Virgile et Horace sont les plus estimés des poètes latins; unis pendant leur vie par les liens de l'amitié, ils l'ont été après leur mort par l'admiration de la postérité, qu'ils ont obtenue à un égal degré dans des genres très-divers. L'un et l'autre ont heureusement inspiré les traducteurs; la reproduction de leurs œuvres dans quelques-unes des langues vivantes a donné lieu à des monumens littéraires du plus grand mérite : plusieurs des traductions de Virgile sont des chefs-d'œuvre d'élégance, d'intelligence du texte et de fidélité.

Ces motifs ont déterminé l'éditeur de l'HORACE POLYGLOTTE à à publier un VIRGILE exécuté sur le même plan, avec la même correction et avec le même luxe typographique.

EPHÉMÉRIDES LYONNAISES.

MARS.

1577. 1. Une maladie contagieuse se manifeste. — Plusieurs médecins se rendent à l'Hôtel-de-Ville le 4 de ce mois, et déclarent qu'ils ont des corps morts, les uns couverts du *tac*, les autres ayant la peste ou le charbon. Suivant Roquefort, *Dictionnaire de la langue romane*, on donna le nom de *tac* à une maladie contagieuse qui régnait à Paris vers le commencement du 15e siècle.

1814. » Une compagnie de chasseurs lyonnais se rend à Bourg pour faire un service d'ordonnances auprès du maréchal Augereau.

1827. » Mort de Jean-Baptiste Poupar, bibliothécaire de la ville de Lyon, auteur d'une traduction de *l'Art poétique* d'Horace dont on lui a contesté la propriété. Voyez la *Nouvelle petite guerre* ou *Lettres sur une traduction en vers de l'Art poétique d'Horace* (recueillies par M. Breghot du Lut). Lyon, Barret, 1814, in-8.° Ces lettres sont au nombre de sept; la seconde a pour épigraphe ces vers malins :

> Ah! si sur le Parnasse on pendait les voleurs,
> Que l'on verrait en l'air de squelettes d'auteurs!

1828. » Une ordonnance royale érige en cures de seconde classe, les succursales de Saint-Polycarpe et de Saint-George.

1589. 2. Les consuls, échevins, manans et habitans catholiques de tous les ordres et états de la ville de Lyon, jurent d'observer les articles de l'*Union* rédigés et arrêtés par le Consulat. — L'article 1er est ainsi conçu : « Nous promettons à Dieu, sa glorieuse mère, anges, saints et saintes du paradis, de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, et y employer nos vies et nos biens, sans y rien épargner, jusqu'à la dernière goutte de notre sang, espérant que Dieu qui est seul scrutateur de nos cœurs, nous assistera en une si sainte résolution, en laquelle nous protestons n'avoir autre but que la manutention et exaltation de son saint nom et protection de son église à l'encontre de ceux qui, ouvertement ou par moyens occultes, s'efforcent de l'anéantir et de maintenir l'hérésie et la tyrannie, etc. »

1762. 2. Le Parlement de Paris ne voulant point que la jeunesse de la ville de Lyon reste sans instruction ; jusqu'à ce qu'il ait paru une méthode généralement approuvée, autorise par un arrêt les officiers municipaux de Lyon à pourvoir de nouveaux régens les deux colléges fermés depuis l'expulsion des jésuites. Voyez à ce sujet une *Lettre pastorale* de M. de Montazet, analysée dans le *Journal encyclopédique* du 15 novembre 1763.

1793. » Arrivée des commissaires de la Convention, Bazire, Legendre et Rovère : ils prennent leur logement à l'hôtel de Milan ; le lendemain Chalier leur écrit :

« Salut,

« Depuis le 19 de ce mois je suis obligé de découcher de chez moi. Les Marseillais, que je croyais être les défenseurs des vrais patriotes, sont venus, vous le savez, augmenter le nombre de mes assassins, et ils sont encore dans Lyon !!! N'est-ce pas dans le perfide dessein d'exécuter leurs complots ? et ils se disent, et ils osent se dire soldats de la patrie ! Ah ! non sans doute, ils ne le sont pas. Ordonnez que pour la sûreté de ma personne, les officiers répondent sur leurs têtes de celles que quelques mal intentionnés d'entre eux ont dit vouloir absolument abattre. Il est temps enfin que ma vie, qui n'est employée que pour le salut du peuple, soit en sûreté.

« Je vous salue avec la plus sincère fraternité ; je me dis votre ami et celui de l'égalité.

« A la hâte. Signé Chalier, président du district. » — *Papiers inédits trouvés chez Robespierre*, etc. tom. II, pag. 253.

1562. 3. Assassinat de plusieurs catholiques par les calvinistes.

1805. 4. Débordement extraordinaire de la Saône.

1826. » Mort de Pierre Edouard Maignaud, né à Lyon en 1791, auteur d'un recueil ayant pour titre : *Quelques pièces* (en prose et en vers) *extraites de mon porte-feuille*, Lyon, Chambet, 1847, in-8°.

1823. » Mort de Claude-Antoine Vouty de la Tour, ancien président de chambre à la cour royale de Lyon, député du Rhône pendant les Cent-Jours, etc.

1827. » Explosion d'un bateau à vapeur sur le Rhône, en aval du pont de la Guillotière. — Huit personnes, parmi lesquelles se trouvait M. Derrheims, ingénieur et constructeur de ce bateau, furent écrasées ; vingt autres furent grièvement blessées. *Arch. du Rhône*, tom. 5, page 366 et suiv.

1825. 6. Mort d'Etienne Médard, professeur de grammaire, né à Lyon vers 1765, connu par un *Dictionnaire du mauvais langage*, qui a eu

plusieurs éditions sous d'autres titres, dont la dernière a été publiée en 1813, in-12. Voyez les *Archives du Rhône*, V, 341 et suiv., et l'*Annuaire nécrologique* de M. Mahul.

1811. 6. Ouverture au Palais des Arts d'un cours d'anatomie appliquée à la peinture et à la sculpture.

1730. 7. Réception de Louis Racine à l'Académie de Lyon.

1462. 8. Lettres de Louis XI qui autorisent l'établissement d'une quatrième foire à Lyon. *Ordonnances des rois de France*, tom. XV.e

1793. » La municipalité enjoint à tout soldat du bataillon de Marseille (parti la veille de Lyon), de sortir de la ville dans le délai d'une heure.

1793. 9. La populace excitée par les jacobins, démolit un obélisque élevé en 1609, au milieu de la place Confort, en l'honneur d'Henri IV et sur lequel le nom de Dieu était gravé en différentes langues.

1793. » Huit cents citoyens (1) rassemblés dans le jardin des Augustins, signent une pétition adressée aux envoyés de la Convention nationale, dans laquelle ils se plaignent des vexations de l'autorité municipale, et demandent que l'on y mette un terme.

1793. 10. Célébration de la *Fête de l'Egalité*. — Nous donnerons quelques détails sur cette fête dans une de nos prochaines livraisons.

1811. 11. Mort de Paul Macors, pharmacien, né en cette ville, membre de plusieurs sociétés savantes. Ce fut dans ses jardins, près l'église d'Ainay, qu'il découvrit la belle mosaïque, représentant les jeux du cirque, que l'on voit au musée. — M. Macors est auteur de plusieurs ouvrages dramatiques inédits, indiqués dans la *France littéraire* de M. Quérard.

1815. » Entrée à Lyon de Napoléon, à 9 heures du soir, à son retour de l'île d'Elbe.

1528. 12. Le Consulat fait apporter à l'Hôtel-de-Ville les deux grandes tables d'airain sur lesquelles on lit la harangue de l'empereur Claude, et qu'il a acquise, sur la proposition de messire Claude Bellièvre, du sieur Roland qui les avait trouvées en faisant miner une vigne qu'il possédait près de la côte Saint-Sébastien. Cette acquisition fut faite moyennant 58 écus au soleil (116 livres). Voyez sur ces tables une dissertation fort savante de M. Charles Zell, publiée à Fribourg en Brisgau, 1833, in-4.o

1791. » Une ordonnance municipale défend aux bouchers de vendre, durant le carême, la viande à un prix plus haut que celui auquel ils l'ont vendue pendant les premiers mois de l'année, et leur enjoint de

(1) Prudhomme qui place cet événement au 15 avril, porte à huit mille le nombre des bons citoyens qui composèrent ce rassemblement. (Hist. des crimes commis pendant la Révolution, tom. VI, pag. 11.)

tenir leurs boutiques et leurs étaux suffisamment garnis de viandes de toute espèce, pour suffire à l'approvisionnement des citoyens.

1835. 13. Mort de Louis Cécile Flachéron, ancien architecte de la mairie de Lyon, membre de l'Académie de cette ville, auteur d'un *Eloge historique* de Philibert de l'Orme, d'un *Mémoire* sur les carrières présumées qu'exploitaient les Romains aux environs de Lyon, d'une traduction encore inédite de la *Basilica Lugdunensis* du P. de Bussières, etc. Le *Réparateur* du 15 mars contient une notice sur M. Flacheron.

1657. » Mort, à Paris, de Pompone IIe de Belliévre, petit fils de Pompone Ier, chancelier de France, premier président au parlement de Paris, célèbre par ses ambassades, etc., né à Paris le 3 septembre 1607.

1793. » *Le Journal de Lyon* rend compte du passage et du séjour d'un fils de Philippe-Egalité.

1828. 14. Mort de Dominique Mottet-Degérando, de l'Académie de Lyon, de la Chambre des députés, etc., né à Valence (Drôme) le 3 avril 1771. On a de lui un opuscule intitulé : *De l'alliance du commerce et des arts.*, Lyon, 1820, in-8.°

1835. » Mort de Claude Ennemond-Balthazar Cochet, né à Lyon le 6 janvier 1760, ancien professeur d'architecture à l'Ecole des beaux arts et membre de l'Académie de cette ville, auteur de quelques opuscules mentionnés dans la *France littéraire* de M. Quérard. Le monument expiatoire élevé à la mémoire des victimes du siége de Lyon, dans la plaine des Brotteaux a été construit sur les dessins de cet estimable architecte.

1618. 13. Mort de dame Jacqueline de Harlay, dame d'honneur de la reine mère du roi, fondatrice du monastère des religieuses des Carmélites de Lyon, femme de messire Charles de Neuville, seigneur d'Halincourt, marquis de Villeroy. — Son épitaphe nous a été conservée par Spon, page 150 de la *Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon.*

1689. » Le Consulat arrête qu'un don gratuit de trois cent mille francs sera offert au roi par la ville de Lyon pour contribuer aux dépenses considérables que Sa Majesté est obligée de faire pour l'entretien et subsistance des grandes et nombreuses armées qu'elle veut opposer à tant d'ennemis conjurés et déclarés contre ses royales intentions, etc.

1810. » Mort de J. J. Boissieu, célèbre dessinateur.

1827. 17. Mort de Louis Charrier de La Roche, évêque de Versailles, député du clergé de Lyon à l'assemblée nationale.

1810. » Mort de Louis Bredin, directeur de l'Ecole vétérinaire de Lyon depuis

l'année 1780, né à Auxonne (Côte-d'Or) en 1748. Voyez sa nécrologie dans le compte-rendu de la Société d'agriculture de Lyon de 1812-1813, page 81.

1563. 18. Les protestans maîtres de Lyon depuis le 30 avril de l'année précédente, adressent au roi un mémoire pour justifier leur usurpation. — Ce mémoire a été publié sous ce titre : *La juste et sainte défense de la ville de Lyon*, etc., Lyon, 1563, petit in-8°, de 16 feuillets non chiffrés. Quelques années après, Gabriel de Saconay en fit une réfutation qu'il intitula : *Discours sur les troubles de Lyon*, etc.; Lyon, 1569, petit in-8.° — Ces deux pamphlets qui sont extrêmement rares offrent des détails fort curieux.

1806. » Etablissement du Conseil des Prud'hommes.

1811. 19. Décret relatif à l'exemption d'imposition sur les maisons démolies à Lyon après le siége. Voyez la loi du 7 nivose an IX.

1802. 20. Publication du 45° et dernier numéro du *Journal de Lyon et du Midi*, rédigé par J. B. Dumas et Fr.-Ant. Delandine.

1814. » Bataille aux portes de Lyon entre les Français et les Autrichiens qui entrent le lendemain dans la ville.

1834. » Mort, à Sainte-Colombe, de Nicolas-François Cochard, membre de plusieurs sociétés savantes, connu par de nombreux travaux sur l'histoire des Lyonnais, etc. Son éloge historique prononcé dans une séance publique de l'Académie, par J. B. Dumas, secrétaire perpétuel de cette compagnie, a été imprimé; Lyon, 1834, in-8°.

1784. 21. Mort d'Ant.-Fr. Prost de Royer, célèbre jurisconsulte.

1791. » Jean-Jacques Coindre présente à la Municipalité un *Mémoire sur la translation des cimetières hors de la ville.*

1540. 22. Mort tragique de trois barons de Bourgogne. — L'hôtellerie du Porc-Sallé dans laquelle ils étaient logés, s'écroula et ils furent ensevelis sous les ruines. Barthélemi Aneau fit à cette occasion le quatrain que voici :

Dedans le corps d'un Lyon merveilleux,
Trois Adonis, un porceau périlleux,
Tua sans dents et sans les avoir mords,
Qui enterres furent plus tost que morts.

475. 23. Entrée à Lyon de Louis XI. Voyez sur le séjour de ce roi à Lyon *Les ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, tom. II, pages 56, 60, 110 et 128.

1819. » Mort d'Antoine-Marie Monperlier, littérateur, né à Lyon, le 13 juin 1788.

1653. » Mort d'Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, archevêque de Lyon, frère du ministre de Louis XIII. L'abbé de Pure a écrit en latin la

vie de ce prélat, que M. Tullemant des Réaux n'a pas oublié dans ses *Historiettes*. Voyez aussi sa *Notice*, par M. Péricaud, dans le tome X des *Archives du Rhône*.

1556. 26. Commencement d'une sécheresse désastreuse qui ne finit qu'au 10 août suivant.

1624. 26. Arrêt du Conseil d'Etat, portant que les marchandises étrangères qui sont apportées en la ville de Lyon et y payent les droits de douane, sont exemptées de payer aux frontières du royaume celui de l'entrée. Voyez *Un mot sur les Fabriques Étrangères, etc.* par M. Arlès-Dufour, page 126.

1803. 26. Mort, à la Croix-Rousse, d'Antoine-Jérôme Restier, premier acteur comique du Grand-Théâtre de Lyon, né en cette ville en 1726. — Restier passait pour supérieur à Grandménil; il excellait surtout dans l'*Avare*, le *Tartuffe*, *Crispin-médecin*, la *Femme juge et partie*, etc. (*Bulletin de Lyon* du 9 et du 10 germinal an XI). On doit les vers suivans à feu M. Brunel, d'Arles, qui ne laissait jamais échapper l'occasion d'un *impromptu* :

RESTIER A SES AMIS.

Sur le théâtre on me voyait jadis
Jouer Argan, Harpagon et Chrysale,
D'une façon unique, originale,
Et ma Thalie enlevait tous les prix.
Lorsque, jeté dans les royaumes sombres,
J'ai parcouru ces noirs et tristes bords,
Par un prodige inouï jusqu'alors,
Mon seul aspect a fait rire les ombres.

502. 29. On publie à Lyon la fameuse ordonnance appelée du nom du législateur, la *Loi Gombette*. C'était à Amberrieux, dans le Bugey, que Gondebaud, quatrième roi de Bourgogne, l'avait rédigée dans une assemblée des grands de son royaume. Trente-deux comtes la souscrivirent. Quoiqu'insuffisante et même vicieuse en quelques articles, elle est regardée par l'auteur de *l'Esprit des lois* comme le meilleur code que les nations barbares eussent produit jusqu'alors. Voyez *l'Art de vérifier les dates*, tome 4, page 424. — Poulin de Lumina, dans son *Hist. de Lyon*, place cet événement à l'année 501. — M. Peyré, juge au Tribunal civil de Villefranche, auteur d'un excellent travail sur la *Loi salique*, se propose de publier prochainement une traduction de la *Loi Gombette*.

1643. 31. Mort du P. Philibert Monet, jésuite, professeur au Collége de la Trinité, auteur d'un grand nombre d'ouvrages dont la plupart sont relatifs à la grammaire, et ont eu de la réputation. *Mélanges* de M. Breghot du Lut, page 365.

LE PUY-EN-VELAY.

Vous êtes étranger ; laissez-vous conduire au rocher *Corneille;* arrivé, non sans peine, sur le sommet de cette masse noircie qui domine la ville et ses hauts clochers comme le dôme d'un monument antique, débarrassez-vous de votre guide pour jouir, sans redouter aucune importunité, de toutes vos sensations ; allez vous asseoir auprès d'une tour qui n'a plus que quelques pieds d'élevation au-dessus du sol, et qui ressemble assez de loin à une vieille souche d'arbre rompue par la tempête ; de là laissez vos regards errer autour de vous. Vous êtes surpris d'abord à l'aspect d'un horizon majestueux, de toutes parts fermé par de sombres montagnes aux crêtes inégales, aux formes variées. On dirait à les voir que la terre a été surprise là dans un moment d'ébullition et glacée tout-à-coup. Ces marnes amoncelées, ces jets de lave, ces cratères encore béans, quoique éteints depuis des siècles ; ces masses si audacieusement élancées vers les cieux et dont les anfractuosités ondulent en fuyant dans le lointain, représentent les vagues d'une mer immense, au-dessus desquelles apparaît la vieille tour du château des Polignac, comme le mât d'un navire échoué !

En abaissant vos regards, le spectacle change brusquement. Au lieu de cet aspect si grand, si poétique, vous voyez s'étendre un rideau monotone de coteaux plantés de vignes et couverts de petites maisons blanches semblables à des sépulcres; puis succède un délicieux paysage. Avec quel abandon l'œil suit à travers les prairies et les bouquets d'arbres qui les ombragent, les harmonieuses sinuosités du Dolezon et de la Borne; trois riantes vallées chargées de moissons et de fleurs se pressent comme de fraîches villageoises aux portes de la ville, pour offrir à ses habitans les productions de leur fertile sol; enfin, positivement au-dessous de vos pieds, sur le revers oriental du mont Anis, le Puy se déploie comme un vaste manteau de diverses pièces, et dont les extrémités inégales reposent négligemment sur la plaine.

A votre droite, s'élève du fond de la vallée, à deux cent soixante-cinq pieds au-dessus du sol, un rocher isolé, semblable à un obélisque colossal; autrefois il était couronné par un temple consacré à Mercure, aujourd'hui remplacé par une chapelle sous l'invocation de saint Michel, et où les habitans des environs viennent en pélerinage une fois par année, le 30 septembre. J'ignore ce que vous éprouverez en contemplant cette masse à la forme luxorienne et terminée par un clocher. Pour moi, dans la disposition où je me trouvais, il me fut impossible d'y rien trouver de religieux; elle m'inspira les vers suivans:

De ton antique chapelle
La cloche en vain nous appelle;
Michel, que fais-tu là-haut?
Malgré toi, sur notre tête,
Depuis long-temps la tempête
Souffle le froid et le chaud.

Pour veiller sur cette ville,
Bon saint, du céleste asile
En vain tu t'es arraché;
Sur cette cime pointue,
En sentinelle perdue,
Hélas! tu restes perché.

Quand le démon nous menace,
Tu fais couler de ta grâce
Les ondes trop loin de nous;
Et lui, cent fois plus traitable,
De ses présens nous accable,
Et se met à nos genoux.

Près de toi, sur cette roche,
Du ciel une ame s'approche,
Mais elle n'en jouit pas.
Et de désirs consumée,
Elle vit à la fumée
De nos plaisirs d'ici-bas.

Entre le ciel et la terre,
Tu dois, pauvre solitaire,
T'ennuyer fort en ce lieu;
Car, pour le siècle où nous sommes,
C'est encor trop près des hommes
Et beaucoup trop loin de Dieu.

A votre gauche, voici la cathédrale avec son clocher aérien et ses sombres murailles; la vierge règne dans ce lieu où Diane fut jadis toute-puissante. Cette construction inachevée que vous remarquez au milieu de vieilles maisons blasonnées de la haute ville, c'est le palais épiscopal qui revêt une forme nouvelle au milieu du troupeau dont il est encore le gardien.

Cet autre édifice neuf, aux proportions bourgeoises et mesquines, c'est la Préfecture, s'étalant avec fatuité devant la cité comme un jeune officier, tout vain de ses épaulettes, se pavane à la tête de son peloton.

Votre attention tantôt attachée aux détails, tantôt embrassant l'ensemble de ce magique panorama, se replie enfin sur elle-même, et vous vous prenez à méditer; car il y a là des inspirations pour le pinceau de l'artiste et pour la plume du poète, de profondes leçons pour le philosophe et d'admirables secrets pour le savant. Cette terre qui présente ses flancs entr'ouverts au géologue pour lui en révéler les mystères, cette terre bouleversée par les grandes révolutions de la nature, porte encore

sur sa surface une triple couche de ruines, traces authentiques de trois grandes révolutions humaines : le druidisme avec les Celtes, le paganisme avec les Romains, le christianisme avec les Francs.

Là ce sont des blocs énormes auxquels les traditions du pays donnent une mystérieuse origine, et que de notre temps ils nomment encore *les pierres des Fées*. Il y a plus de deux mille ans, autour de ces autels d'une religieuse simplicité, les Druides rassemblaient les Celtes errans dans les forêts pour leur dicter de sages lois. C'est donc là que vient se rattacher le premier anneau de la chaîne sociale. Ici ce sont des temples, des palais renversés, des idoles, des armes, des colonnes brisées et mille reliques éparses de cet empire romain, dont le colosse en tombant couvrit la terre des lambeaux de son cadavre. Ce sont aussi les vestiges de ces voies romaines dont les longs sillons restent toujours empreints au front de ces montagnes, où elles portaient jadis la civilisation et l'esclavage, comme de profondes cicatrices du glaive des César. Enfin ce sont des manoirs féodaux dont les donjons abandonnés et les gothiques tourelles, ne servent plus de retraite qu'aux oiseaux de proie ; des églises, des chapelles encore debout, mais dont un culte plus pur, dont une parole vraiment évangélique, chasseront tôt ou tard les superstitions ultramontaines, comme Jésus chassa les marchands du temple de Jérusalem.

Alors l'imagination exaltée exhume sans ordre tous nos souvenirs selon son fantasque caprice. Chacun des coins de ce tableau s'anime de son existence passée, chacune de ces ruines se pare de sa splendeur d'autrefois.

Entendez-vous ces clameurs, là-bas, non loin de ce camp autour duquel fourmillent les soldats romains : c'est Ruessium, la cité des Vélauniens ; le saint Paulien d'aujourd'hui, le misérable village a disparu. Voyez le château d'Espaly sur le rocher qui domine la vallée de ce nom, dessiner mélancoliquement ses créneaux sur ce jour ménagé entre deux noires collines. Des pages, des chevaliers vont, viennent, s'empressent ; les châtelaines des environs se hâtent d'accourir, et dans tout ce mou-

vement on remarque un air de fête. Charles VII vient d'apprendre la mort de son père, et il a été proclamé roi de France par quelques fidèles vassaux. Etrange destinée d'un prince dont le règne commença dans un chétif manoir, au fond d'une province, pendant que l'imbécillité de son père et la haine de sa mère pour lui, livraient aux Anglais la plus belle partie du royaume, qu'une femme perdait, qu'une femme sauva ; malheureux dans l'exil par l'injustice d'un père, malheureux sur le trône, où il se laissa mourir de faim, dans la crainte d'être empoisonné par les agens de son fils. Silence! c'est un religieux cortége qui s'avance dans les rues étroites et tortueuses de la haute-ville; les hérault d'armes, les chevaliers bardés de fer, les nobles seigneurs, les consuls du Puy, avec leurs longues robes rouges, défilent dévotement, tandis que les vilains se pressent autour d'eux pour voir le roi Louis IX revenant de la terre d'Egypte, d'où il rapporte, pour prix du sang français, force reliques et la vierge noire, qui vient partager avec la première patrone de ce temple, le monopole des miracles dans la province du Velay. Nous sommes en 1254. Sur le coteau, dans la plaine, autour de cette ruine, ce sont des ligueurs et des huguenots qui combattent. Voici quelques-unes des mille scènes d'horreur de cette époque sanglante, effroyable, mais pourtant providentielle, pendant laquelle commencèrent à se former dans le sein de la nation les germes lents mais vivaces des révolutions à venir. Par la Ligue, les prêtres apprenaient aux peuples à révoquer en doute la sainteté des droits du monarque, et le protestantisme leur apprenait à son tour à affranchir leur raison du joug sacerdotal.

Vous trouvez dans cette admirable fantasmagorie une source féconde de sensations et de pensées nouvelles. Mais hâtez-vous d'en jouir, car voici bientôt venir décembre avec ses brumes épaisses qui couvrira le pays de son manteau de neige, comme l'avare bourgeois enveloppe avec soin le lendemain d'une fête les peintures qui ornent son salon. Hâtez-vous! car alors c'est la monotonie qui succède à la variété, le vide nu et morne à la vie.

Mais bientôt votre ame revient à elle par degré et n'est plus que faiblement agitée par les impressions décroissantes de son extase; elle n'en ressent plus que par intervalle les derniers

tressaillemens; l'idéal s'évanouit pour faire place au positif, et elle éprouve le besoin de se recueillir pour coordonner ses sensations.— Alors aussi, pour compléter vos observations, vous vous trouvez logiquement entraîné à étudier la population qui se meut au milieu de ces choses que vous venez d'admirer et que l'on peut regarder comme leur conséquence actuelle.

Livré presque tout entier aux soins de la vie physique, l'habitant du Velay est en général aussi étranger aux souvenirs qui l'entourent, aux ruines qu'il foule aux pieds, que les bestiaux qu'il engraisse. Indifférent à tout ce qui n'est pas lui, à tout ce qui n'a pas un rapport direct avec l'assouvissement de ses appétits; accroupi au fond du berceau de montagnes qui le sépare de tous les grands foyers de lumière, il laisse dormir son intelligence et passe sa vie dans la plus complète insouciance. Ses sentimens sont soumis aux calculs d'une avidité mesquine, hébêté qu'il est par les habitudes du commerce le plus pauvre et le moins industrieux. Nulle part l'égoïsme ne se manifeste avec un cynisme plus naïf que chez lui; nulle part la raison ne succombe sous de plus ridicules superstitions, sous des préjugés plus absurdes, et nulle part surtout superstitions et préjugés ne sont plus invétérés. Trop près de la civilisation pour se dérober à son contact, trop loin pour avancer de front avec elle, c'est l'homme des champs avec les vices de l'homme civilisé. Vains et superficiels, les *Ponneaux* se flattent longuement et sont toujours prompts à condamner autrui. Ils jugent imperturbablement en dernier ressort les questions les plus graves et les plus difficiles; elles n'ont du reste pour eux aucun intérêt réel. En dehors de toutes les querelles politiques qui divisent la société actuelle, ils les font toutes rapporter à des intérêts locaux ou personnels. Ils ne sont capables ni d'un grand dévoûment, ni d'une grande ambition. Il n'est pas un bourgeois qui ne se croie haut et puissant seigneur, s'il possède, avec une habitation en ville, quelques arpens de vigne dans les environs, pour y aller dîner quelquefois le dimanche avec sa famille. Son plus doux passe-temps, tandis qu'il abandonne à sa femme le soin du commerce et du ménage, est de vider quelques bouteilles de bierre en fumant sa pipe dans son café de prédilection. Il n'y a pas long-temps, c'é-

tait là, les cartes à la main ou autour d'un billard, qu'un jeune homme travaillait à son éducation. Aujourd'hui cependant on compte quelques hommes d'un mérite réel et quelques jeunes gens éclairés.

L'espèce humaine se trouve partagée dans ce pays en deux classes plus distinctes qu'ailleurs. Il n'y a presque pas de transition : on est bourgeois ou paysan, la noblesse ne formant plus que quelques rares exceptions. J'appellerai bourgeois tout ce qui vit de son revenu ou de son trafic, sans travailler à la culture de la terre, et paysan tout ce qui travaille de ses mains, propriétaires, ouvriers et journaliers. Parmi les premiers, un bien petit nombre a soin de se loger dans des habitations saines et commodes ; parmi les seconds, la grande majorité passe sa vie dans de misérables chaumières en communauté avec les animaux domestiques, dont elle partage le sort et quelquefois la nourriture. Le plus mince bourgeois aura plus d'égard pour son chien que pour un paysan, tant il se croit au-dessus de lui. En général il le regarde comme destiné à travailler pour lui ; aussi on se persuadera avec peine que l'ouvrière, travaillant à la fabrication de la dentelle, unique industrie de ce pays, est estimée très-habile lorsqu'elle parvient à gagner de cinq à six sous par journée, et que le journalier qui reçoit quinze sous de salaire est très-généreusement payé. Comment avec de telles ressources fournir à leurs besoins et à ceux de leur famille ? La moitié de ces pauvres gens ne se nourrit que de pommes de terre et d'eau ; heureux encore lorsqu'il leur est permis de s'en rassasier ! Epuisés par le travail, abrutis par leur ignorance, c'est pitié de voir sur leurs traits, l'expression de la douleur et de l'idiotisme ravaler la dignité humaine ; et l'on s'étonne que ces êtres réduits ainsi par la misère et les humiliations à la condition de la brute, conservent une haine invétérée, hargneuse et irréfléchie contre ceux dont l'oppression les blesse à chaque instant ! Lorsque vous vous abandonnez à toutes vos mauvaises passions, vous dont l'éducation a réveillé la raison, pourquoi vous étonnez-vous qu'ils cèdent à leur instinct, eux qui n'ont aucun moyen pour y résister ?

Mais à quoi les leçons du passé sont-elles donc utiles ? que sert au monde d'avoir vécu, puisque cette race qui s'agite au

milieu de toutes ces ruines, comme les vers dans la poussière d'un cadavre, est presque aussi sauvage, aussi égoïste, aussi ignorante qu'à son origine? Serait-elle placée là pour donner un ironique démenti aux prétentions à la perfectibilité? Est-ce pour confondre notre orgueil et nous apprendre que l'humanité flotte sans espoir, éternellement ballotée par les siècles et les révolutions, sur une mer sans rivage, tantôt portée en avant, tantôt repoussée en arrière par ses flots inconstans? Avant de nous livrer à ces désespérantes croyances et d'éteindre en nos cœurs le peu de foi qui nous reste, voyons si chacune des grandes crises qui ont fait époque dans l'histoire du monde n'ont rien laissé après elles, et si en analysant cette fraction presque imperceptible de la société que nous avons sous les yeux, nous n'en retrouverons pas quelques traces, aussi bien que nous en avons trouvé sur le sol. Certes, si en ne la considérant que comme un seul être, elle nous a paru mauvaise dans son ensemble, elle n'en recèle pas moins dans son sein des individus bons et estimables. Elle compte des hommes savans et modestes qui poursuivent avec une énergique persévérance des études arides; des esprits pleins d'amour pour la justice et l'ordre, de jeunes imaginations s'échauffant avec transport aux nobles inspirations des arts, des cœurs imbus des saintes doctrines de la fraternité et de l'égalité, et que font battre de touchantes et nobles sympathies. Ne sont-ce pas là les élémens du plus bel avenir! Laissez-les s'harmoniser entre eux et se combiner avec tout ce que les siècles écoulés ont déposé dans le sein de la société actuelle, de force, de science et d'amour et espérez! car les œuvres accomplies ne doivent pas être perdues, et l'avenir doit s'enrichir du passé.

César BERTHOLON.

NOTICE

SUR

L'ARRÊT DU PARLEMENT DE DOLE,

Du 18 janvier 1573,

Qui condamne au feu Gilles Garnier de Lyon,

pour

SÊTRE LAISSÉ CHANGER EN LOUP-GAROU.

On sait qu'un *loup-garou*, est dans l'opinion publique, un homme qui, pendant une partie de la journée, devient loup, en contracte les aimables habitudes, en met en pratique l'instinct carnassier et sanguinaire, et devient alors ce qu'il était avant sa métamorphose. Il y a des hommes qui ne perdraient ni ne gagneraient à la transformation, et pour qui elle ne serait qu'une affaire de toilette.

Mais qui croit, ou qui a pu croire aux *loups-garoux?* qui y croit? peu de personnes, on l'imagine; qui y a cru? c'est une autre affaire: on sait que la raison n'a jamais été l'apanage de la multitude. Ne parlons pas de Strabon, de Varron et de Virgile, qui ont attesté le fait avec toute la confiance de témoins oculaires; ce dernier dit en termes exprès:

> Has herbas atque hæc Ponto mihi lecta venena
> Ipse dedit Mæris; nascuntur plurima Ponto.

His ego sæpè lupum fieri et se condere sylvis
Mærim. . . . . (1)
. . . . . Mæris m'a fait connaître
Les végétaux puissans que le Pont seul fait naître ;
J'ai vu par leurs secours, Mæris plus d'une fois,
Sous la forme d'un loup s'enfoncer dans les bois.

Les poètes sont sujets à caution; ils s'emparent du merveilleux sans en être dupes ; mais l'emploi qu'ils en font, prouve du moins qu'ils s'appuyent sur des traditions, sur des croyances populaires. Nul doute qu'en Italie, du temps de Virgile, il n'eût pas été sûr à un voyageur de révoquer en doute, dans un cabaret de la Campanie ou de la Calabre, l'existence des *loups-garoux*.

Pline a osé tourner en ridicule cette grossière superstition. (Voyez le livre VIII, chapitre 22, § 34 de son *Histoire naturelle.*) « Qu'il y ait des hommes qui se transforment en loups et qui re-« tournent ensuite à leur première forme, on peut en toute con-« fiance assurer que rien n'est plus faux, à moins qu'on ne soit « déterminé à croire tout ce qui s'est débité de mensonges depuis « une infinité de siècles. »

De cette manière timide de s'exprimer, il est permis de conclure que nombre de braves gens assuraient avec confiance que rien n'était plus vrai, et lorsque le plus grand homme du second âge de la littérature Romaine fut enseveli sous les cendres du Vésuve, qui dira si sa mort ne fut pas regardée comme un juste châtiment d'une assertion sacrilège qui semblait révoquer en doute la toute-puissance de Jupiter, et l'incontestable métamorphose de Lycaon?

On a peine à concevoir qu'une erreur aussi absurde et aussi puérile, née du sein de la mythologie païenne, ne se soit pas évanouie devant les lumières de la raison et du christianisme. La religion, en fournissant aux peuples les moyens faciles de distinguer des véritables miracles les prestiges d'une thaumaturgie extravagante, devait porter un coup mortel à la vieille fable de la lycanthropie. Cependant rien ne prouve mieux l'attachement de l'homme à des illusions héréditaires, que cette persévérance inexplicable d'une grande partie du peuple chrétien dans sa foi à

(1) Eglogue VIII.

l'existence des *loups-garoux*. Les magistrats eux-mêmes ne furent point à l'abri de ce déplorable aveuglement. On supposa dans le 13me et le 14me siècles, ces transformations si réelles, qu'on les attribua à des magiciens, que l'ignorance cruelle de quelques juges en Savoie et en Bourgogne fit condamner au feu. Tandis que le 16me siècle, celui des Cujas, des Dumoulin et des L'hospital, est proclamé comme l'éternel honneur de la jurisprudence, comme l'âge d'or de la science, il n'est pas sans intérêt de rapporter un monument de la superstition qui régnait dans ces tribunaux et des épouvantables excès auxquels elle conduisait. L'arrêt qu'on va lire est rapporté par la Rocheflavin; livre 11, titre XII, article 9.

« Extrait des registres du greffe de la cour du parlement de Dôle.

« En la cause de Messire Henri Camus, docteur en droit, con-
« seiller du Roi, notre Sire, en sa cour souveraine du parlement de
« Dôle et son procureur général en icelle, demandeur en matière
« d'homicide commis sur la personne de plusieurs enfans dévo-
« rés par un *loup-garou*, et autres crimes et délits; d'une part.

« Et Gilles Garnier, natif de Lyon, détenu prisonnier en la con-
« ciergerie de ce lieu, défendeur; d'autre part.

« Pour par le défendeur, aussitôt après le jour de fête St-Michel
« dernier, lui étant en forme de *loup-garou*, avoir pris une jeune
« personne de l'âge d'environ de dix ou douze ans, dans une vigne
« près le bois de la Serre, à un quart de lieue de Dôle; et l'avoir
« tuée et occise tant avec ses mains semblans pattes, qu'avec ses
« dents; et après l'avoir traînée avec lesdites mains et les dents
« jusqu'auprès dudit bois de la Serre, l'avoir mangée, et non con-
« tent de ce, en avoir porté à Appoline sa femme en l'hermitage
« de St-Bonnet, près Ameuges, en laquelle lui et sa dite femme
« faisaient leur résidence.

« Item, pour par ledit défendeur, huit jours après la fête de
« Toussaint aussi dernier, étant semblablement en forme de
« *loup*, avoir pris une autre personne au même lieu, peu de
« temps avant le midi dudit jour, et l'avoir étranglée et meurtrie
« de cinq plaies avec ses mains et dents en intention de la man-
« ger, s'il n'en eût été empêché par trois personnes, selon qu'il
« l'a reconnu et confessé par maintefois.

« Item, pour par ledit défendeur, environ 15 jours après la « dite fête de Toussaint, étant comme dessus en forme de *loup*, « avoir pris un autre enfant de l'âge d'environ dix ans, près une « lieue dudit Dôle, en une vigne sise à Grédisans; et après l'avoir « étranglé et occis ainsi que les précédens et mangé, avoir dé- « membré une jambe du corps dudit enfant.

« Et pour par ledit défendeur, avoir le vendredi, avant le jour « de la fête de St-Barthélemy aussi dernier passé, pris un jeune « garçon de l'âge de 13 ans, sous un gros poirier, près le bois de « Perrouse, l'avoir emporté et traîné dans ledit bois, où il l'é- « trangla comme les autres enfans ci-dessus mentionnés, en in- « tention d'en manger. Ce qu'il eut fait, s'il ne fut venu aussitôt « des gens pour secourir l'enfant qui était déjà mort, étant ledit « défendeur en forme d'*homme* et non de *loup*. En laquelle forme « il eût mangé de la chair dudit garçon sans ledit secours.....

« Vu le procès criminel dudit procureur-général, même les « réponses et confessions réitérées et spontanément faites par le- « dit défendeur, ladite cour par arrêt, le condamne à être, *cejour- « d'hui*, conduit et traîné à renvers sur une claie par le maître « exécuteur de la haute justice de la conciergerie, jusque sur le « tertre de ce lieu, et être brûlé tout vif et son corps réduit en « cendres; le condamnant en outre aux dépens et frais de justice.

« Donné et prononcé judiciairement audit Dôle, en ladite cour, « le 16me jour du mois de janvier 1573; et depuis le même jour « prononcé au défendeur en ladite conciergerie en présence de « messires Claude Belin et Claude Mussy, conseillers en ladite « cour, par Jacques Janseu, juré au greffe d'icelle. »

Ce lycanthrope disait que le diable lui avait donné le choix de devenir quand il voudrait, ou *loup*, ou *lion*, ou *léopard;* mais il avait préféré le *loup*. Il ajoutait que si le poil de ces animaux lui eût répugné, il pouvait encore subir d'autres métamorphoses et courir en nuage, en vent, en feu, et parler sous la forme adoptée.

Mais ceci ressemble beaucoup au conte débité par Guillaume de Malmesbury, qui rapporte avec naïveté qu'un doyen de l'église d'Elgin, dans la province de Murray, n'ayant pas voulu céder son église aux moines, il fut changé en anguille avec tous ses chanoines, et mis en matelotte par la cuisinière du couvent.

Il est bon de rappeler quelquefois ces sortes de traits aux hommes, pour leur faire sentir les avantages des siècles éclairés. Nous devrions à jamais les bénir ces siècles de lumières, quand ils ne nous procureraient d'autres biens que de nous guérir de l'existence des *loups-garoux*, des *revenans*, des *lutins*, des *farfadets* et autres fantômes nocturnes, si propres à troubler les ames faibles, à les inquiéter, à les accabler de crainte et de frayeur.

Aussi, désormais le terme de *loup-garou*, ne sera plus employé que figurément, pour désigner un homme d'une humeur farouche, qui ne veut avoir de société avec personne; et dans ce sens nous dirons avec Rousseau le lyrique :

Je ne prends point pour vertu
Les noirs accès de tristesse
D'un *loup-garou* revêtu
Des habits de la sagesse.

BOLO.

Egalité, Liberté, Vive le Peuple

LA CONVENTION, ET LA MONTAGNE!

PROGRAMME

ET

DESCRIPTION DE LA FÊTE DE L'ÉGALITÉ,

Célébrée

A COMMUNE-AFFRANCHIE LE DÉCADI 20 VENTÔSE, AN DEUXIÈME DE LA RÉPUBLIQUE, UNE, INDIVISIBLE ET DÉMOCRATIQUE.

*

L'An Second

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, UNE ET INDIVISIBLE.

A COMMUNE-AFFRANCHIE.

*

Ordre de la Marche.

La chaussée Perrache est le lieu de rassemblement.

Il sera placé des numéros qui désigneront le lieu que chaque corps devra occuper.

Un escadron de cavalerie ouvrira la marche.

Suivront deux pièces d'artillerie.

Un peloton d'infanterie.

La table des droits de l'Homme portés par un groupe de sans-culottes, le bras nu, armé d'une pique.

Le décret qui établit le gouvernement révolutionnaire, porté par un membre de chaque autorité constituée.

La Société populaire portant un fanon sur lequel est peint l'œil de la surveillance, avec ces mots : *Le Peuple vous observe.*

Les Comités révolutionnaires des diverses sections de la commune et des communes environnantes, portant un *Niveau*, emblême de l'Egalité.

Districts de la ville et de la campagne.

L'Administration du département.

Les juges de paix.

Les Tribunaux.

Municipalités de Commune-Affranchie et des communes environnantes.

La Commission temporaire.

La Commission révolutionnaire, suivie de deux exécuteurs de la vengeance nationale ; l'un tenant en main la hache de la terreur, et l'autre portant un fanon sur lequel on lira cette inscription : *La souveraineté du Peuple est vengée.*

Musique du bataillon du Jura, et peloton d'infanterie.

Groupe d'hommes et de femmes chantant des hymnes à l'Egalité et à la Liberté.

Trophées militaires portés par des vétérans.

Un groupe d'enfans portant un fanon sur lequel est écrit : *L'espérance de la Patrie.*

Groupe de salpêtriers, portant un guidon ayant cette devise : *Nous fabriquons la foudre qui doit anéantir les tyrans.*

Deux pièces d'artillerie.

Peloton d'infanterie.

Groupe d'ouvriers des deux sexes, de tous les arts et de tous les métiers, portant chacun un instrument de leur profession respective.

Musique du bataillon de la montagne.

Des citoyens portant les bustes de Brutus, Guillaume Tell, Jean-Jacques Rousseau, Pelletier, Marat et Chalier.

Les familles des volontaires qui défendent la liberté, tenant

en main des couronnes et cette inscription : *Elles sont destinées aux vainqueurs.*

Les représentans du peuple entourés de vieillards et d'infirmes, placés dans des chars au-dessus desquels on lit ces mots : *La République honore la vieillesse et le malheur.*

Un bataillon d'infanterie.

Un groupe d'hommes noirs de tout sexe et de tout âge enchaînés.

Un corps de cavalerie fermera la marche.

Il sera remis à chaque bataillon une pique qui sera portée par le militaire le plus ancien de service, sans distinction de grade.

INSTRUCTION.

Tous les corps seront rassemblés chacun à leur poste, à *huit* heures précises.

A neuf heures, une salve d'artillerie annoncera l'ouverture de la marche, qui commencera par l'entrée de l'allée de Perrache, et viendra directement au champ de l'Egalité, par le quai du Rhône et Pont-Affranchi, et suivra les guidons qui seront placés jusqu'en face de la montagne.

Arrivés au niveau de la haie qui se trouve dans la plaine, tout le cortége, sans rien changer à l'ordre de la marche, se rangera en demi-cercle, en face de la statue de l'Egalité, placée sur le haut de la montagne.

Le groupe des sans-culottes portant la table des Droits de l'Homme, et les membres de la Société populaire, sortiront du rang, avec les citoyens porteurs des bustes, et accompagneront les représentans du peuple sur le haut de la montagne.

Le citoyen qui, dans l'ordre de la marche, sera porteur du Niveau, emblême de l'Egalité, se détachera du groupe dont il fera partie, ira se mettre en tête du groupe des esclaves, et se portera avec eux jusqu'au pied de la montagne, en face de la table des Droits de l'Homme.

Un roulement général des tambours donnera le signal du plus profond silence.

Le décret qui prononce l'anéantissement de l'esclavage sera proclamé.

Les sans-culottes formant le groupe porteur des Droits de l'Homme s'élancent avec précipitation jusqu'au bas de la montagne, brisent les fers des esclaves, les conduisent en triomphe jusqu'au sommet, où ils sont serrés dans les bras des représentans du peuple et des sans-culottes, au bruit de l'artillerie.

Au signal donné par le général, les militaires porteurs des piques, les réuniront sur la montagne, en faisceau d'union autour duquel les hommes de toutes couleurs formeront des chaînes de danse.

Après le temps nécessaire donné à l'effusion de tous les cœurs, il sera fait un second roulement, signal de silence universel; il sera prononcé un discours, qui sera suivi de plusieurs hymnes patriotiques, analogues à la fête.

Cette fête sera terminée par un banquet civique, et par des danses qui s'exécuteront autour de la montagne.

Commune-Affranchie, 17 ventose, l'an deuxième de la République démocratique, une et indivisible.

Pour approbation,

Les Représentans du Peuple :

FOUCHÉ de Nantes, LAPORTE, MÉAULLE.

FÊTE DE L'ÉGALITÉ, CÉLÉBRÉE A COMMUNE-AFFRANCHIE, LE 20 VENTÔSE,

En présence des

REPRÉSENTANS DU PEUPLE FOUCHÉ, LAPORTE ET MÉAULLE.

—

Lettre du citoyen D.... au citoyen M...., député à la Convention nationale.

Je t'écris, mon ami, encore plein d'une émotion douce et profonde; je viens de voir un grand spectacle : un peuple immense rassemblé paisiblement sous les auspices de la fraternité, sous l'étendard de l'égalité, et expiant, par des hommages trop tardifs, les erreurs dans lesquelles il a été entraîné.

Je ne te dirai pas tout ce que j'ai vu ; mes yeux frappés d'un spectacle sans cesse renouvelé en retraceront avec peine l'image à ma mémoire ; je ne mettrai pas dans mon rapport le même ordre et la même précision qui a embelli cette fête auguste ; mes idées se sentiront du trouble involontaire que j'ai éprouvé; mais au moins, si je manque quelques détails, je te rendrai l'ensemble, et surtout cet effet imposant et majestueux que le corps de la fête a présenté.

Le nom seul de cette fête, quelles idées ne devoit-il pas rappeler dans l'ame des habitans de Commune-Affranchie ! Quoi ! l'Egalité étoit donc enfin devenue la divinité adorée d'un peuple qui l'avoit si longtemps outragée ? Quoi ! des hommes qui ont eu la lâcheté de souffrir que l'on égorgeât judiciairement dans leurs murs les plus intrépides défenseurs de cette Egalité chérie, qui ont soutenu un siége, qui ont repoussé ses présens et ceux qui venoient les leur offrir au nom de la Convention nationale, instruits par l'expérience et par le malheur, viennent aujourd'hui entourer son sanctuaire, et jurer en sa présence l'abnégation éternelle de leur long égarement ! Est-il donc vrai, enfin, que Lyon est devenu une commune-affranchie ? Telles étoient les idées, mon ami, qui n'ont cessé de m'accompagner dans les préliminaires et dans le cours de la fête.

Tu jugeras jusqu'à quel point elles étoient fondées, en apprenant de moi l'appareil et les formes qu'on lui avoit données ; en apprenant la manière dont le peuple de cette commune s'y est prêté.

Le théâtre de la fête est un champ immense, séparé de la commune par le Rhône. Ce champ a été celui du carnage et de la mort pendant le siége ; c'étoit de là que partoient les foudres parricides des muscadins et des rebelles, contre les troupes de la république : la vengeance nationale l'avoit destiné depuis quelque temps à un autre usage, et c'étoit là qu'elle avait entassé les cadavres de ses victimes criminelles. Ainsi il étoit déjà purifié, il étoit devenu digne de la fête de l'Egalité : elle devoit voir avec complaisance, du haut de son piédestal, les tombeaux de ses vils et cruels ennemis.

Ce piédestal s'élevait majestueusement sur une montagne ar-

tificielle, ouvrage des citoyens de Commune-Affranchie. Ce monument, construit avec simplicité, présentoit néanmoins un aspect imposant, et rappeloit par un emblême naturel, adapté aux dessins de la fête, les services que la montagne de la convention a rendus au peuple français, et ce courage inébranlable avec lequel elle est venue à bout d'établir l'égalité. De son sommet s'élevoit une base en forme ronde, sur laquelle étoit dressé une statue colossale, représentant l'Egalité avec son niveau, ouvrage de quelques jours, mais l'artiste, enflammé par son sujet, avoit fait oublier combien il eut peu de temps pour exécuter sa pensée; le ciseau avoit été aussi rapide qu'elle, on voyait que ce nouveau Pygmalion étoit véritablement amoureux de sa statue.

Dès le matin, la générale battue et le bruit du canon avoient annoncé que ce jour ne devoit pas ressembler aux autres jours. Le soleil s'étoit levé brillant, il sembloit vouloir prendre part à la fête en l'embellissant; cependant, nous eûmes quelques craintes de pluie : heureusement elles furent vaines. L'œil de la nature sembloit ouvert pour nous, lorsque nous rendions hommage à la nature.

Le rassemblement eut lieu comme on en étoit convenu à l'allée Perrache; ce point de réunion n'avoit pas été choisi sans dessein. C'étoit par là qu'étoient entrées les troupes de la République, le 9 octobre : la fête qui rappeloit cette époque, sembloit annoncer qu'avec elles l'Égalité étoit entrée dans la ville; la nouvelle cérémonie devenoit un souvenir.

Le cortége s'est mis en marche sur les dix heures. Il était composé, comme tu as pu le voir dans le programme que je t'ai envoyé, des Troupes de la garnison, des Autorités constituées de Commune-Affranchie, de la Société populaire : l'œil observateur et patriote contemplait avec avidité les traits de ces morts immortels consacrés, non pas à la stérile admiration, mais à la reconnoissance, mais à l'imitation de tous les siècles. Brutus étoit à la tête; il sembloit par son âge, par la profondeur triste et sublime de sa physionomie, le père de tous les enfans et de tous les amis de la Liberté : notre tendresse et notre fidélité vengeront ses mânes sacrées de la perfidie de ses deux premiers

fils. Comme cet air fier et intrépide de Guillaume Tell contraste avec la figure aimable et sensible de Rousseau ! L'un nous a tracé l'exemple, l'autre nous a donné la leçon de ce que nous devons faire ; soyons, mon ami, soyons vertueux comme l'autre, c'est là ce que, d'après tes propres leçons, je répéterai sans cesse aux français qui, non contens d'avoir établi la Liberté, voudront la voir posée sur des bases inébranlables.

A la suite de ces trois grands hommes, si dignes d'être français, étoient portés les bustes de nos trois martyrs, Pelletier, Marat et Chalier ; si comme Pelletier, les hommes à préjugés avoient su les fouler aux pieds ; si comme Marat, les patriotes avoient toujours développé ce grand caractère qui ne transige jamais avec les principes, qui ne compte pour rien le sang impur, lorsque son effusion doit prévenir celle du sang innocent et républicain ; si surtout comme Chalier, les lyonnais eussent appris à mépriser les riches, les égoïstes et les intrigans ; si, aux dépens de leur vie, ils eussent soutenu à temps les maximes dont ils commencent à soutenir et à adorer la vérité, ni la République, ni en particulier cette Commune, n'eut eu tant de malheurs à pleurer ; la fête de l'Egalité eut été celle de tous les instans, de tous les jours, et les hommages à la Liberté devenus l'exercice familier et habituel de ses citoyens, eussent épargné à une ville coupable des vengeances terribles et nécessaires qui ne sont pas encore consommées.

L'image des grands hommes m'a inspiré quelques réflexions qui m'ont un peu détourné du cortége dont je te traçois la marche ; je n'ai pas besoin de te dire que partout on voyoit flotter dans les airs les emblêmes du culte actuel des français ; ici, étoit la statue de la Liberté ; plus loin, le niveau de sa sœur ; d'un côté, les tables de la loi, de l'autre, des inscriptions qui rappeloient au peuple ses droits, et au magistrat ses devoirs ; mais ce que tu aurois eu du plaisir toi-même à considérer c'étoient les vases simples, grossiers et domestiques, en un mot, les gamelles portées sur des épaules robustes, dans lesquelles étoit contenue la nourriture frugale et spartiate, destinée au banquet qui devait couronner la cérémonie.

Je vais te donner une idée de l'immense population de cette

cité : depuis l'allée de Perrache, jusqu'à la Montagne, c'est-à-dire dans l'espace d'une demi-lieue, la marche a duré 4 heures ; les deux côtés du quai du Rhône étoient bordés d'une foule épaisse de spectateurs.

Les maisons, qui ne sont presque plus que des débris, présentoient encore à leurs ouvertures, dont la plupart sont l'ouvrage de la bombe et du canon, un grand nombre de regards avides, parmi lesquels quelques-uns paroissoient ravis, d'autres sembloient étonnés de la magnificence de ce spectacle patriotique ; ces ruines éloquentes étoient devenues un accessoire de la fête ; ces maisons à demi ébranlées semblaient se courber devant la majesté du peuple et devant la statue de la Liberté ; elles n'attendent qu'un mot de sa bouche pour disparoître entièrement.

Je ne t'ai pas encore dit, mon ami, tout ce qui embellissoit, tout ce qui vivifioit cette marche sublime; une charrue, emblême du plus utile des arts, du seul, peut-être, dont il seroit à désirer que l'exercice fut permis chez un peuple libre ; un char antique et superbe destiné, par un contraste admirable, à la vieillesse indigente et à la respectable infirmité ; un groupe d'enfans, l'espérance de la patrie, les familles de nos braves volontaires tenant en main des couronnes de chêne, ornement et récompense des vainqueurs, des artisans avec les instrumens de leurs métiers ; enfin, un groupe enchaîné de nègres des deux sexes. Tu sauras bientôt pourquoi ils se trouvoient là ; c'étoit au milieu de cette partie intéressante du cortége que se trouvoient les Représentans du peuple ; ils sembloient avoir choisi avec complaisance une place qui les rapprochait de la partie la plus respectable de ce même peuple qu'ils ont l'honneur de représenter. Leurs yeux s'arrêtoient sur tous les objets dont ils se trouvoient environnés, et sembloient annoncer à ceux qu'on appeloit ci-devant des malheureux ; que leurs malheurs étoient enfin passés, et que sous le règne de l'Egalité le citoyen doit s'honorer de l'infortune, comme la République doit s'occuper de la supprimer.

Vers les deux heures, nous sommes arrivés, au son d'une musique guerrière et au bruit du canon, au pied de la montagne ; au signal donné, les Représentans du peuple sont arrivés au sommet de la montagne ; la commission temporaire et la musique

sont venues s'y réunir ; la troupe formoit le cordon, et le peuple remplissoit la campagne. Non, mon ami, jamais un spectacle plus magnifique n'a frapppé mes yeux ; plus de cent mille individus des deux sexes, des vieillards, des enfans, étoient serrés autour de cette montagne sainte, le coup-d'œil était beau ; car partout où il s'étendoit il ne découvroit que des hommes, et le motif de cette réunion étoit de rendre hommage à l'Egalité.

Les tables de la loi et le niveau ont été placés sur la montagne ; au signal donné, des militaires portant des piques ont couru les réunir en faisceau, symbole de l'union de tous les Français, de cette union pour laquelle nous sommes armés, et qui vient de triompher du hideux fédéralisme ; alors on a proclamé le décret divin de la Convention nationale qui rend à la liberté les hommes de couleur.

A peine cette lecture a-t-elle été achevée, que j'ai vu s'avancer vers les représentans du peuple ce groupe de nègres dont je t'ai parlé, et dont les chaînes m'avoient d'abord étonné.

J'ai vu ces dignes représentans s'empresser de les rompre au nom du peuple français, et ces noirs, devenus français eux-mêmes, exprimer leur reconnaissance par les gestes et les démonstrations de joie accoutumés dans leur pays.

Bientôt du faîte le plus élevé de la montagne, le citoyen Dorfeuil fait entendre sa voix, et prononce le discours suivant :

Républicains !

« Vous venez de l'entendre avec enthousiasme, ce décret consolateur, ce décret digne du peuple-dieu dont il émane, ce décret digne de la montagne qui lutta si longtemps pour l'arracher aux ennemis de la nature humaine.

« Ils ont disparu ces monstres coalisés avec le trône et l'autel ; ces monstres qui vouloient, sous le nom de fédéralisme et de politique, républicaniser l'esclavage et la royauté. Ils ont disparu comme la poussière que le vent balaie ; ils ont disparu, et le peuple a dit : plus de rois, plus de prêtres, plus d'esclaves ; et les couronnes, et les mitres, et les chaînes ont été brisées, et l'humanité respire, et la liberté triomphe, et l'égalité commence.

« Honneur à toi, peuple français, peuple vierge!

« Tu viens de donner un grand exemple au monde. Sparte avoit des rois et des ilotes, Rome des patriciens et des esclaves : le français ne compte que des frères.

« Et vous, Guillaume Tell, Brutus, pères de la liberté, vous dont le souvenir est la ressource des peuples et le fléau des rois; illustres morts, jouissez, jouissez de votre ouvrage. Vos ames tout entières ont passé dans nos ames; oui, les français ont juré comme vous d'immoler les Gesler et les César de leur patrie.

« Oui, nous portons d'une main les droits de l'homme pour le mortel opprimé, et de l'autre, le poignard de l'insurrection contre l'oppresseur.

« Et toi, soleil, époux de la nature, annonce dans ta course, annonce à l'univers le spectacle le plus imposant qu'aient jamais éclairé tes regards; annonce qu'il existe sur le globe une terre où l'homme est l'égal de l'homme; un peuple qui par sa masse, donne l'impulsion à la raison universelle, comme tu donnes, toi, par la chaleur, la vie à la nature.

« Et si tu n'es pas un agent aveugle, un instrument insensible, prends une part active à cette fête solennelle; ajoute à notre force par tes moyens créateurs; fais germer, fructifier, multiplier nos moissons, nourris nos soldats; protége la république; verse la fécondité sur les sans-culottes et brûle tous les tyrans. »

Je ne te dirai rien du mérite de ce discours, tu es en état de l'apprécier mieux que moi, il n'a été interrompu que par les acclamations de l'enthousiasme; mais ce que je dois t'apprendre, c'est que la maniére dont il a été prononcé me fait croire à tout ce que les histoires nous racontent des effets prodigieux de l'art oratoire chez les anciens; oui, mon ami, Dorfeuil a été entendu distinctement dans cette journée par quatre-vingt mille hommes; et certes, dans un gouvernement libre et où le magistrat a souvent besoin de haranguer le peuple, cette force d'organe est un avantage inestimable, dont la culture fera, sans doute, partie de l'éducation publique, et qui peut-être, n'est que le résultat d'une constitution physique, mâle et robuste, en un mot républicaine.

Il étoit naturel que le général profitât du moment où toutes les troupes de la garnison étoient rassemblées, pour leur rappe-

ler leurs engagemens et l'usage qu'elles doivent faire des armes que la patrie leur a remises entre les mains. Il leur a donc adressé le discours suivant, dans lequel on retrouve avec plaisir l'ame et le sentiment d'un général soldat, parlant à des égaux qu'il commande.

Braves Frères d'armes,

« Quels souvenirs touchans cette fête auguste ne réveille-t-elle pas dans vos ames! L'Egalité! Voyez, à ce nom seul, les trônes des tyrans s'écrouler, les peuples secouer le joug et tendre vers vous des bras encore chargés de fers : non, tant qu'il respirera un tyran sur la terre, tant qu'un seul de nos frères gémira sous l'oppression, le triomphe de l'Egalité n'est qu'imparfait. C'est à vous de l'assurer à jamais, vous avez brisé le sceptre des rois : c'est à vous d'achever votre ouvrage; la trompette a sonné, l'ennemi nous provoque, la patrie nous appelle : tout est dit pour des républicains, nous volerons à la victoire. »

Tous les soldats ont répondu par des cris unanimes de vive la Liberté! vive l'Egalité! Je lisois dans leurs regards le gage et l'espérance assurés de la victoire. A ces discours ont succédé des danses et des chants. Les nègres qui venoient d'être mis en liberté, en consacrent le premier usage à la célébrer par un ballet figuré, très bien exécuté. Tout à coup paroit une jeune femme, c'étoit la Liberté elle-même qui vient se présenter aux hommages de ses nouveaux enfans, les nègres la reconnoissent, l'entourent, lui expriment un dévouement et une reconnaissance éternelle. La Liberté les contemple et paroit satisfaite de son ouvrage.

Tous les cœurs étaient épanouis et disposés à l'allégresse. Les représentans sont descendus de la montagne et se sont mêlés avec le peuple, je suis descendu avec eux; j'ai joui comme eux d'un nouveau spectacle : l'aspect de la montagne étoit totalement dérobé par la foule immense qui la couvroit en amphithéâtre; en arrivant nous l'avions vue dans sa nudité native, belle de sa majesté, parée d'un simple gazon, fruit naissant de la nature ranimée; en ce moment elle nous paroît avoir enfanté des hom-

mes libres! En mettant le pied sur cette terre sacrée, ils sembloient y puiser un nouveau degré d'énergie; tremblez, tyrans, nous avons touché la montagne, et plus sages que le géant fabuleux, nous saurons y rester attachés, nous sommes invincibles.

Il faut qu'une fête nationale porte, jusque dans ses moindres détails, l'empreinte et le caractère du génie qui l'a inspirée : un repas frugal et civique a couronné la fête; les représentans du peuple ont donné l'exemple, une cuillère de bois à la main, ils se sont approchés de la gamelle et ont mangé avec le peuple; dans aucune partie de la fête ils n'ont été plus beaux, car alors ils étoient le peuple, et le peuple étoit eux; toutes les distinctions avoient disparu; heureuse confusion, désordre sublime qui se coordonne à tous les principes en les propageant, qui s'allie à toutes les règles de la morale et de la politique républicaine!

Je ne pousserai pas plus loin, mon ami, la description d'uu jour qui restera éternellement dans ma mémoire.

J'y ai goûté toutes les jouissances; j'y ai joui de ma satisfaction personnelle; j'y ai été heureux du bonheur des autres. Ce qui a redoublé mes plaisirs, c'est que dans un rassemblement si nombreux, aucun évènement malheureux n'est venu en troubler la pureté; j'ai vu avec transport que le peuple, quelque égaré qu'il ait pu être, est toujours le peuple, toujours bon, toujours disposé à r'ouvrir son ame aux impressions de la vertu; car la vertu étoit vraiment l'ame de cette fête, et le peuple y a pris part.

Je ne te dissimulerai pas néanmoins que j'eusse désiré encore quelques degrés d'explosion et de chaleur dans cette masse immense de citoyens; je me rappelois ces belles fêtes que nous avons célébrées ensemble à Paris, où la réunion du peuple présentoit l'image d'un volcan enflammé, exhalant avec fierté les feux d'un patriotisme brûlant; où pas un seul citoyen n'eut osé déshonorer de son silence le passage de la statue de la République et de l'Egalité; je ne te dirai donc pas que cette fête ne m'ait pas laissé quelques regrets; mais tu n'ignores pas non plus que le souvenir d'une grande faute laisse une impression triste et profonde dans l'ame du coupable, et j'aime à croire que l'espèce de stupeur que j'ai encore remarquée sur bien des visages, étoit plutôt l'abattement du repentir que la glace de l'indifférence.

Quoiqu'il en soit, mon ami, et malgré ces observations que tu ne dois cependant pas trop généraliser, j'ai vu une belle fête, conçue par le patriotisme, exécutée par le génie, honorée par la présence du malheur et de la vertu, et favorisée par tout ce qui peut embellir une fête, un beau soleil, un beau site, et au milieu de toutes ces beautés naturelles, cent mille hommes libres, ou s'élançant vers la liberté.

La Philosophie, au moment où les représentans sont au milieu du chemin qui conduit à la montagne, leur dit :

Avant de recevoir votre hommage et vos vœux,
De louer vos vertus, de célébrer nos jeux,
Je dois, représentans, pour vous et pour moi-même,
En vous donnant mon cœur, vouloir que tout vous aime.
Je dois, à l'univers, à la postérité,
Apprendre que par vous régna la liberté.
Mais pour y parvenir, il faut à votre ouvrage,
L'accord de la nature et les devoirs du sage;
Il faut que ces humains, dans les mondes nouveaux,
Ne soient plus méconnus dans vos vastes travaux,
Et que le scélérat, marchand de chair humaine,
Voie libre la vertu, le crime sous la chaîne.
Par ma voix, citoyens, ils réclament leurs droits;
Ils demandent à vivre et mourir sous vos loix;
Et moi, pour votre honneur, pour l'honneur de la France,
Celui de la nature, et votre récompense,
Je veux qu'en ce beau jour, par un sage Décret,
Que leurs fers soient rompus, et mon vœu satisfait.
Les voyez-vous, courbés, sous leurs chaînes honteuses,
Exprimer les accens des ames vertueuses,
Et vous dire : « O Français! ne nous oubliez plus;
« Laissez-là la couleur, et voyez nos vertus :
« Nés libres, comme vous, comme vous, Patriotes,
« Nos cœurs doivent nous mettre au rang des Sans-Culottes. » (1).
Que vois-je! mes amis, vous avez su prévoir
Mes vœux et leurs désirs, l'honneur et le devoir.
Comment! ce bon Décret, qui les rend à la France,

(1) Les représentans lui présentent le Décret de la liberté des nègres.

M'étoit par vous offert dans votre bienfaisance!
Ah! venez près de moi! venez législateurs;
Ce jour, des immortels vous a conquis les cœurs;
Et vos noms, à jamais, sacrés pour la patrie,
Seront, de ses vertus, le modèle et la vie.

CHEDEAUX.

Cette description est extraite des nos 29, 31 et 37 du journal républicain des deux départemens de Rhône et Loire, rédigé par une société de Sans-Culottes.

NOTICE

SUR

L'ancien autel d'Avenas.

Il existe dans l'Eglise d'Avenas (1), en Beaujolais (Rhône), un autel en pierre blanche qui, par son ancienneté et les bas-reliefs dont il est décoré, mérite de fixer l'attention des artistes et des archéologues. Cet autel était placé jadis au milieu du chœur, mais, en 1823, il plut à quelques-uns des fabriciens de le faire transporter dans une chapelle à gauche du chœur et d'y substituer un autel de bois d'un travail assez grossier. Nous ignorons quel a pu être le motif d'un pareil déplacement, qui

(1) Cette commune est située à une lieue de Beaujeu; elle se nomme *Avenas*, parce que le sol était fort aride autrefois, et qu'on n'y récoltait que de l'*avoine;* mais aujourd'hui que l'industrie a pénétré partout, on y cultive tout ce qui peut servir aux besoins de la vie. Il n'y a qu'une seule maison bourgeoise; c'est l'ancien château qui avant 1789 appartenait à la famille de Laurencin et qui fut acquis par M. Guillin, avocat, mort à Paris en 1815, frère de M. Guillin du Montet, massacré à Poleymieux le 26 juin 1791.

aurait eu lieu, s'il faut en croire les habitans du pays, à l'insu et contre le gré du maire et de son adjoint.

Pendant l'automne de 1834, il fut question de faire un déplacement d'une nature bien différente. Quelques amis des arts à qui on avait parlé de ce monument, pensèrent qu'il figurerait mieux dans le musée d'une grande ville que dans l'église d'un village (1); ils allèrent témoigner leur désir aux fabriciens d'Avenas, mais ceux-ci, après de mures réflexions, décidèrent qu'ils conserveraient un autel qui, suivant la tradition, comptait plus de mille ans d'existence, et qui était l'objet de la vénération des fidèles d'Avenas et des paroisses circonvoisines. Chaque année en effet, le jour de l'Assomption, de pieux paysans viennent en procession prier la Vierge d'Avenas, et appliquer, comme pour leur imprimer une sorte de bénédiction, leurs chapelets, sur l'image du Christ qui fait partie des sculptures de l'ancien autel.

Les principaux visiteurs de 1834 furent MM. Jordan-Leroy, adjoint de M. le maire de Lyon; M. Sylvain Blot, sous-préfet du Rhône; M. Peyré, juge au tribunal civil de Villefranche, auquel on doit une excellente traduction de la loi salique; l'auteur de cette notice, et, un peu plus tard, M. Etienne Vietty, membre de la commission scientifique de la Morée. Cet habile et profond archéologue, sur la demande de M. le sous-préfet du Rhône, consigna le résultat de ses investigations dans un rapport adressé à cet estimable magistrat. En voici la teneur:

« .... L'autel d'Avenas m'a paru avoir tous les caractères des monumens carlovingiens, tant à cause du costume d'une partie des figures, que par la forme des lettres de l'inscription et par le style de la sculpture qui a la teinte de cette époque, avec une touche provinciale bien prononcée. Il a dû être exécuté à Beaujeu.

« La face intérieure représente le Christ assis dans un médaillon en creux de forme elliptique-ogivique, qui est un sym-

(1) L'ancien directeur de notre musée, M. Artaud, avant son départ pour Avignon, avait signalé ce monument à la mairie de Lyon, et désirait vivement qu'elle en fît l'acquisition.

bole mystérieux. Douze figures d'anges et de saints assis sont placées à droite et à gauche sur deux rangs : région supérieure, région inférieure (1).

« La face latérale gauche est couverte de plusieurs sujets de la sainte famille (2) ; celle de droite offre la fondation de l'église d'Avenas, sculptée dans sa forme originelle encore existante. Cette église est présentée au saint patron par un roi vêtu de la tunique et du manteau royal en forme de *paludamentum* romain, costume de nos anciens rois, dont quelques-uns, tels que celui-ci, furent empereurs d'Occident (3).

« La couronne en bandeau paraît avoir été ornée de points de métal ; l'inscription est au bas de ce sujet.

« Ce monument a peu de mérite sous le rapport de la sculpture, mais il est intéressant sous celui de l'histoire de l'art et de l'histoire proprement dite; son inscription surtout le rend recommandable; elle s'accorde avec le genre de sa sculpture pour le faire attribuer, avec la tradition, au temps de Louis-le-Débonnaire, qui serait représenté lui-même offrant le simulacre de l'église qu'il paraît avoir fondée. Il faudrait consulter les chroniques pour savoir la raison qui engagea cet empereur à cette construction dans un petit village qu'aucun autre débris n'indique avoir jamais été plus important. Peut-être quelque bataille gagnée par lui aux environs fut le motif de cette érection ; quoi qu'il en soit, l'autel en question est d'une rare conservation.

« N'ayant pas l'inscription sous les yeux, je ne puis l'analyser; elle est nettement gravée, et a été relevée avec soin par plusieurs voyageurs, principalement par M. le sous-préfet (4). »

(1) Toutes ces figures ont été barbouillées avec du vernis de différentes couleurs, de sorte qu'elles offrent maintenant de véritables caricatures. A. P.

(2) Peut-être la naissance du Sauveur. Dans la région inférieure sont deux femmes alitées, et l'on présente un enfant à l'une d'elles. Dans la région supérieure se trouvent plusieurs personnages, parmi lesquels sont un ange et un enfant que l'on présente à un prêtre. A. P.

(3) Cette tunique n'est point flottante, elle ressemble à une chasuble. A. P.

(4) M. Vietty signale à la fin de son rapport une autre antiquité qu'il décrit en ces termes : « Derrière l'autel qui a remplacé l'ancien, est déposée une dalle de

Tel est le rapport de M. Vietty ; il est à regretter que ce savant n'ait pas poussé plus loin ses recherches ; il aura sans doute pensé que sa mission, dans cette circonstance, devait se borner à décrire le monument comme objet d'art, laissant à d'autres le soin de le considérer sous un point de vue historique, en déchiffrant, s'il est possible, le sens de l'inscription gravée sur la face latérale droite de l'autel.

Voici donc cette inscription qu'il serait difficile de reproduire; car elle offre un mélange bizarre de lettres romaines et de lettres carolines :

Rex Lodovicus pius et virtutis amecus
Offerta ecclesiam recipit ciintius istam
Lapade bissena fluiturus Julius ibat,
Mors fugat obpositu regis ad intitum.

Un célèbre docteur en théologie, Jacques Severt, né à Beaujeu, est, je crois, le premier qui ait parlé de l'autel d'Avenas et qui ait cherché à expliquer l'inscription que je viens de transcrire. Il nous apprend que ce monument lui fut signalé par Gaspar Dinet, évêque de Mâcon, qui l'avait découvert en faisant une visite pastorale dans son diocèse. Suivant Severt (*Chronologia episcopor. Matisconensium*, pag. 32 et suiv.), Louis-le-Débonnaire aurait passé par Avenas le 12 juillet de l'an 824 ou 830, pour se rendre à Aix en Provence, où il devait assister à un concile (1). Ce monarque se serait arrêté à Avenas, où il y avait alors une communauté religieuse sous le patronage de saint Vincent ; et pendant son séjour il aurait fait raser et détruire de fond en comble le château de Ganelon, que Charlemagne avait poursuivi et atteint sur la montagne de Torvéon,

granit grossier, couvercle de tombe chrétienne, orné d'une croix et de quelques ornemens frustes d'un travail très-imparfait, à peine entaillés dans cette substance réfractaire. Les fonds de cette gravure rustique, faite à la simple pointe, sont empreints d'une couleur rouge. L'on ne peut former que des conjectures d'après une ébauche aussi grossière. Cette pierre a peut-être appartenu à la tombe du curé qui fit la dédicace de l'église ou à celle de quelqu'un de ses successeurs. »

(1) Il n'y eut point, si je ne me trompe, de concile ces années-là à Aix en Provence ; mais en 825 et en 831, il y en eut à *Aix-la-Chapelle.*

où ce traître avait été vaincu (1). Ce serait, dit Severt, en commémoration et en actions de grâces de cette importante victoire que l'église d'Avenas aurait été érigée par les soins de Louis-le-Débonnaire; mais, ajoute-t-il, tout cela n'est fondé que sur une commune tradition.

M. Cochard a adopté cette explication dans une notice sur Avenas, insérée tome XIV des *Archives du Rhône*, pages 141 et suiv.

Mais est-ce bien Louis-le-Débonnaire qui est représenté dans le bas-relief? L'inscription le qualifie de roi, et pourtant il était empereur depuis l'an 814. Cependant on pourrait objecter qu'il avait été roi d'Aquitaine avant de succéder à Charlemagne. Ainsi le *Rex* de l'inscription pourrait s'appliquer parfaitement à lui, s'il est venu à Avenas, ce qui n'est pas invraisemblable, avant la mort de son père.

Voici une autre conjecture que je dois à M. Moniu, professeur d'histoire au collége royal de Lyon. Il ne serait point impossible, suivant lui, que le roi de l'inscription fût Louis III, qui régna avec Carloman, et qui, après avoir vaincu Boson dans ces contrées, l'an 880, s'empara de la ville de Mâcon, qui n'est qu'à quelques lieues du village d'Avenas.

J'ignore pourquoi Severt et M. Cochard n'ont rien dit du bas-relief de la face latérale gauche. M. Vietty pense qu'il offre plusieurs sujets relatifs à la sainte famille. Tout porte à le croire; mais ne s'agirait-il point de la naissance miraculeuse de quelque enfant qui ne serait pas le Christ, et qui dans la partie supérieure de ce bas-relief paraît être consacré à Dieu? ou bien s'agirait-il d'une guérison opérée par l'intercession d'un saint ou d'un ange? C'est un point qui me semble difficile à décider, et je reviens à l'inscription de la face latérale de droite.

Les trois premiers vers peuvent se traduire de cette manière:

(1) Ganelon, par sa félonie, avait été cause en 778 de la perte de la bataille de Roncevaux, où périt le brave Roland. Suivant les *Chroniques de saint Denis*, il fut arrêté quelques jours après et tiré à quatre chevaux (Livre V.). Nous laisserons à M. de Terrebasse, qui publie en ce moment une nouvelle édition de ces *Chroniques*, le soin de rectifier ce qu'il y a d'inexact dans le récit de Severt.

Louis, roi pieux et ami de la vérité, offre cette église, et Vincent la reçoit; la seconde semaine de juillet venait de finir.

Quant au quatrième vers, qui est pentamètre, tandis que les trois premiers sont hexamètres, Severt le lit ainsi:

Mors fugat oppositum regis ad interitum.

M. Cochard lit de même, si ce n'est qu'à *Mors* il substitue *Mars*, croyant sans doute que cette variante, qui n'est point fondée, rendra le vers plus intelligible. Il lit aussi avec Severt *oppositum*, au lieu d'*obpositum*, ce qui est indifférent. Enfin tous deux ont rendu le dernier mot abrégé du vers *intitum* par *interitum*. Mais ce mot abrégé peut tout aussi bien se rendre par *intuitum* que par *interitum*, la mesure ou plutôt la quantité étant la même dans ces deux mots.

En adoptant la leçon de Severt et de M. Cochard, le vers me paraît intraduisible; mais si, au lieu d'*interitum*, je lis *intuitum*, et si, au lieu de *fugat*, qui est peut-être une méprise du sculpteur, je lis *fugit*, le vers m'offre à peu près ce sens:

La mort fuit à l'aspect du roi.

Dans cette dernière hypothèse, ce ne serait donc plus une victoire, mais un autre évènement qui aurait donné lieu à l'érection de l'église d'Avenas.

Il est constant que la peste a plusieurs fois ravagé le Beaujolais. Qui sait si pendant la durée de ce fléau un roi n'aurait pas bravé le danger en traversant cette province, qui aurait été délivrée de la contagion à l'aspect du roi... *Regis ad intuitum?*

Un des officiers du génie militaire, M. le chᵉʳ C....., chargé de faire en 1834 une partie de la carte du Beaujolais, voulait qu'il fût question de Louis XI dans notre inscription. Ce prince est en effet venu à Beaujeu, le 10 avril 1581 (1), à son retour de Saint-Claude, où il était allé acquitter un vœu; il était alors *maigre et défait*, comme nous l'apprend Comines dans ses *Mémoires* (VI, 7.). M. l'officier du génie, s'appuyant sur cette circonstance, croit que ce prince superstitieux n'aura pas hésité à se rendre

(1) Et non en 1582, comme l'a dit M. C., *loc. cit.*

à Avenas, où il existe près de l'église une fontaine consacrée à la Vierge, et dont les eaux passent pour opérer des guérisons souvent extraordinaires. Mais ce système, à supposer qu'il pût s'appliquer à une nouvelle érection de l'église, ne peut se soutenir archéologiquement en ce qui concerne l'autel et son inscription, car il est bien évident que les caractères de cette inscription sont du IXe ou du Xe siècle, et que la couronne, ainsi que la tunique du roi, comme l'a reconnu M. Vietty, appartient à l'époque où nos anciens rois étaient empereurs d'Occident.

En définitive, il me paraît bien difficile de déterminer à quel évènement le sculpteur des bas-reliefs et l'auteur de l'inscription ont voulu faire allusion. Il est à regretter que M. Millin, qui a visité et expliqué avec sagacité tant de monumens anciens, n'ait pas vu celui d'Avenas lorsqu'il vint parcourir le midi de la France; il aurait encore trouvé dans la même localité un autre vestige d'antiquité qui n'aurait pas été indigne de fixer ses regards : ce sont les restes d'une voie romaine qui sert de principal chemin pour traverser cette commune.

A. Péricaud,

Bibliothécaire de la ville de Lyon, correspondant du Comité des études historiques, etc.

MŒURS LYONNAISES.

On a beau prêcher l'égalité, le sentiment contraire est peut-être le plus enraciné au cœur de l'homme. Nul ne voudrait être semblable à un autre, et celui-là ne peut, qui n'invente ou n'accepte des distinctions. Descendez autant que vous le voudrez les innombrables degrés de l'échelle sociale, arrivez tout-à-fait au bas, et vous trouverez, bouillonnant à travers la misère et le malheur, comme une source enterrée sous le gravier, le désir de l'inégalité. Serait-ce que la portion la plus envahissante de nous-même est la vanité, triste poison, renfermé sans doute dans le fruit fatal qu'Eve, cette infâme suborneuse, fit avaler au père du genre humain.

Aussi, avec bien d'autres jeunes illusions, est tombé de mon cœur le rêve de l'égalité. Je n'y crois pas depuis que j'ai vu que ceux qui la demandaient n'en voulaient pas plus que ceux qui combattaient contre elle. C'était l'envie et la vanité aux prises l'une contre l'autre; et je crains bien que l'égalité n'ait qu'une patrie, un sanctuaire, celui où viennent mourir les passions humaines, *la tombe*.

Il y eut un moment où tout un peuple s'agita sous ce mot d'égalité. Quelques siècles avant on avait dit en présentant le

Christ : *Crois ou meurs!* Dans ce temps on se mit à crier : *L'égalité ou la mort!* On matérialisa la formule par l'instrument du supplice, hideux et fidèle symbole, procédant par voie de retranchement pour arriver à un niveau, argument *ad hominem* contre tous ceux que la naissance ou la fortune rendaient trop grands.

Mais l'instrument eut beau faucher, son tranchant s'est émoussé contre l'indestructibilité des faiblesses humaines. Que le monde se renouvelle, la somme de ses vices et de ses vertus reste à peu près la même; ce qu'il gagne d'un côté, il le perd d'un autre; et quelque soit la transformation qu'on décore du nom de sociabilité, quelque soit ce qu'on appelle le progrès de celle-ci, l'homme reste toujours l'homme, avec ses passions et ses besoins à satisfaire.

Ainsi en fait l'égalité ne saurait être qu'un mensonge, un paradoxe, comme tant d'autres rêveries enfantées par le désir du bien chez l'homme ardent et spéculatif. L'inégalité ne se révèle-t-elle point en toute chose avec les relations d'une loi générale et absolue? Qu'on me présente deux hommes ayant mêmes nerfs, même vigueur, même cerveau, même appétit, mêmes besoins, mêmes sensations, même intelligence; entre Rossini et l'Hercule du nord, entre Cuvier et l'homme de la halle, entre le fashionable et le paysan, la femme du boudoir et la harengère, n'y aurait-il pas inégalité complète, différence de race? Pour ma part je ne puis croire que tous les hommes sont pétris du même limon, qu'ils obéissent aux mêmes nécessités, qu'ils aient droit aux mêmes prérogatives.

Aussi je ne m'étonne plus que chaque homme veuille marquer sa place, constater la différence juste ou injuste, absurde ou légitime qui le sépare d'un autre homme; après cela qu'il le fasse suivant des moyens plus ou moins ridicules, par des distinctions plus ou moins puériles, cela tient à sa nature plus ou moins élevée, aux mœurs de son temps, aux traditions que le passé lègue à l'avenir.

Puis toutes les individualités se réunissent, se groupent, s'accouplent par similitude, par analogie, par profession; elles forment des catégories, des classes. A Lyon celles-ci se partagent en quatre grandes catégories : la noblesse, le commerce,

le petit commerce, les prolétaires ou travailleurs; se subdivisant elles-mêmes en fractions plus ou moins diverses, plus ou moins nuancées. Je vais tâcher de rendre la physionomie particulière à chacune d'elles.

La noblesse n'a en réalité de noblesse que le nom. A l'exception d'une ou deux familles, toutes les autres ne peuvent revendiquer qu'une origine des plus roturières. Il ne faut remonter ni bien haut ni bien loin pour en trouver la source. La rue Trois-Carreaux ou tel autre quartier du commerce a vu croître et naître l'arbre généalogique. Ses racines ont poussé dans une caisse, arrosée par les bénéfices du négoce, et chaque année l'arbre a étendu ses rameaux chargés de fruits argentins. La fortune, une fois faite, a été réalisée en biens ruraux; on a dépouillé, avec le costume du magasin, la signature sociale, pour prendre un nom de terre plus aristocratique; enfin on s'est logé dans un hôtel de Bellecour, qui, peuplé de valets en livrées, d'équipages fastueux, a fait oublier bien vîte les comptoirs enfumés et obscurs.

Aujourd'hui surtout que les choses extérieures servent de passe-port, et que par un habit, un chapeau, une livrée, une voiture, par une interrogation des surfaces, l'on vous estime et l'on vous pèse, rien n'est plus facile de quitter le costume de *Mascarille* pour revêtir celui du maître. L'habit répond de l'homme qui le porte : aussi la noblesse qui s'efforce de singer à Bellecour le faubourg Saint-Germain, jouit-elle sans contestation des priviléges innocens qu'elle s'est arrogée. Nul ne s'avise de passer au creuset ses blasons de fraîche date; nul ne lui rappelle le noviciat de fortune qu'elle accomplit jadis dans quelqu'une des sales rues de Lyon. Je ne veux pas moi-même mettre en jeu plus long-temps la quiétude de sa possession.

La noblesse donc, puisque noblesse il y a, habite presque exclusivement Bellecour. Au fait, c'est le seul quartier de Lyon où il y ait un peu d'air, où l'on ne soit pas poursuivi par le bruit des sonnettes de magasin, et où la fourmillière des travailleurs ne trace pas perpétuellement son sillon. On y trouve de grandes et belles rues, bien droites, bien alignées, des maisons neuves, des quartiers vastes et peu populeux, du repos, du calme, enfin c'est Versailles dans Paris.

La noblesse a donc parfaitement choisi son gîte ; il correspond en tout point à ses habitudes de vie sociale, à ses exigeances de vanité. Par son éloignement de la fournaise commerciale, ce quartier se prête merveilleusement aux nécessités de la vie élégante. On peut s'y lever tard, parce que le sommeil n'y est point troublé par les bruits de rue ; on peut saisir au passage chaque rayon d'un soleil d'hiver, parce qu'on a le temps de se promener ; puis on se trouve réuni en caste, en famille, en société dans le même rayon, presque dans le même nid.

Toutefois il ne faut pas conclure que dans ce nid, plus qu'en tout autre, on vive d'une vie intime, patriarchale, avec esprit de corps, bienveillance, réciprocité d'obligeance. A Bellecour comme aux Terreaux, ce sont des hommes qui s'agitent sur la scène, et qui y montent avec leurs passions et leur mesquinerie. Là se reproduisent les misères de la société humaine sous d'autres masques et d'autres faces, mais avec non moins d'intensité et de variété. Là le *primus inter pares* agite toutes les convoitises ; là éclatent des divisions plus ou moins tranchées en opinion politique, en mœurs sociales, en pratiques religieuses, et l'individualisme, triste épidémie d'une société égoïste et corrompue, exerce aussi ses ravages contre ces hommes qui prétendent conserver la tradition du passé, parce qu'ils en ont peut-être les vices et les ridicules.

Sous la restauration, la lutte engagée entre les libéraux et les royalistes servait de ciment à toutes les opinions individuelles. Royalistes-raisonneurs, ultrà-royalistes, congréganistes, jansénistes, toutes les diverses nuances de la société bourbonnienne, trouvaient un point de rencontre dans les efforts de parti, dans une volonté commune, dans des intérêts identiques. Cela n'existe plus aujourd'hui : en politique personne n'est d'accord ; les uns admettent l'abdication, les autres non ; quelques-uns, las de rester hors du mouvement du monde, se sont arrangés de Louis-Philippe, du moins momentanément. Chacun se trie, s'épluche, se case suivant certaines conditions dont on faisait autrefois le sacrifice dans les salons du préfet ou du général. Le grand lien d'affinité se trouvant rompu, les classifications de société se sont établies suivant des similitudes ou des différences.

Le sommet de Bellecour est occupé par un certain nombre de familles anciennes, quoique d'origine commerciale. Quelques-unes se font un titre de compter des échevins ou des consuls parmi leurs aïeux. Il y a de grosses fortunes dans ces familles; fortunes laborieusement acquises, reposant sur de solides et bonnes propriétés, et s'accumulant par la simplicité et l'économie des habitudes. Chaque année une bonne portion du revenu vient grossir le capital et empêche que celui-ci ne diminue ou ne tarisse par les subdivisions de l'héritage. Ces familles pour la plupart offrent un modèle de vie domestique : la pureté des mœurs, l'intimité des affections, le respect des liens de famille, la bonne foi poussée jusqu'au scrupule, fleurissent sur ce sol comme des plantes pour nous exotiques. C'est un monde qui se tient à part, et qui, vivant les cinq sixièmes de l'année à la campagne, ne se mêlant à la ville que depuis Noël jusqu'à Pâques, et ne se mêlant encore qu'à des gens de sa condition, de son espèce, peut conserver ainsi à peu près intactes ses croyances et ses traditions; et pour lui, l'idéal et le positif se résument en ces deux mots : ses sentimens sont des croyances, ses habitudes des traditions; point de doute, point de lutte, point d'ennui, point de déceptions; la règle et l'obéissance disposent de son existence. L'instruction y est bornée, l'intelligence ne s'y exerce que dans des limites étroites et soigneusement gardées; si l'on pense peu, l'on sent mieux ou du moins avec peu de secousses. La vie est calme et mesurée, parce que le sentiment catholique se maintient là profond et sincère, peut-être même rigide et bigot, et qu'il écrase et domine la volonté.

A cette branche de Bellecour se lie par là dévotion une variété d'espèce, dont la plus grande partie est enchaînée constamment à la ville, parce qu'elle a encore un pied dans les affaires. Cette nature de gens ressemble tout-à-fait à une congrégation, et touche à presque tous les étages de la société par la condition de ses membres. L'église est leur élément, la sacristie leur lieu de rendez-vous, leur physionomie a une couleur de cierge, leurs habits vous rappellent un poêle, leur expression est triste, humide comme la nef, leurs yeux couverts comme des vitraux. Ils glissent dans les rues, vêtus de noir, le regard baissé; ce sont

les ligueurs de l'époque. Ne vous fiez pas à leur figure calme et sèche : des passions ardentes bouillonnent sous leur cerveau. Ce sont des fanatiques. La restauration fut le temps de leurs joies les plus vives. Les missionnaires, les processions, l'association de saint Joseph, servaient d'aliment à leur activité bigote. Aujourd'hui la France est une moderne Babylone ; ils pleurent l'abaissement de l'église, et Dieu sait ce que rêvent en projets et en désirs leur exaltation religieuse.

Je viens de parler de la partie dévote de Bellecour, il me reste à faire connaître maintenant la partie exclusivement mondaine ; celle-ci est bien moins tranchée dans sa physionomie. Ses membres n'ont point cette roideur puritaine et exclusive de principe. Je ne sais même si je dois leur en attribuer d'autre que le désir de jouir de leur fortune et de leur position sociale. Les intérêts de société absorbent toute leur existence. Après la révolution de juillet, tandis que leur caste se tenait à l'écart, boudant et s'abstenant, eux ne furent pas de force à résister à la séduction d'une pirouette. Que ce fût M. de Brosses ou M. Gasparin, un royaliste pur ou le fils d'un régicide, qui les conviât à des réunions brillantes, le titre et le lieu faisaient passer sur la qualité du personnage. La préfecture, comme salle de bal, comme sanctuaire de société, leur était inféodée depuis bien des années, et peut-être, ainsi que ces probités à conscience facile qui disent : *On peut rester honnête homme parmi les fripons*, voulaient ils rester blancs au milieu des trois couleurs ? L'épreuve était par trop imprudente. Je ne voudrais pas affirmer que bien des dévoûmens royalistes ne se soient fondus à la chaleur des quinquets de bal, car le juste-milieu compte aujourd'ui des adeptes même à Bellecour.

Comme la noblesse dévote, ils passent une grande partie de l'année à la campagne. Cependant ils arrivent plus tôt et partent plus tard. Les premières et les dernières soirées d'hiver les surprennent toujours à Lyon, et on les rencontre aussi souvent dans les salons de la rue Royale que dans ceux de Bellecour. Leurs prétentions à l'élégance et à la somptuosité est incroyable. J'ai entendu citer des jeunes gens pour avoir dépensé cinq cents francs à l'achat d'un simple gilet.

Du reste, s'ils font usage de leur fortune, ils sont habiles à

l'accroître par de riches alliances. Il y a parmi eux un instinct prodigieux pour flairer une héritière. Quelque soit l'obscurité de son nom, la vulgarité de sa famille, que la fortune y soit venue de Dieu ou du diable, peu importe! Ne donnent-ils pas à leur compagne, en la transportant à Bellecour, un éclatant baptême? Qui s'informera d'où elle vient quand elle paraîtra sous la sauvegarde de leur nom? Aussi de temps à autre entend-on annoncer de ces mariages qui désarçonnent toutes les prévisions. Il se fait de ces fusions de noms sur lesquels la malignité a toute prise.

On conçoit aisément que cette portion de Bellecour, n'ayant ni passion politique, ni croyance religieuse, ne portant pas ce joug de principes et de conscience qui pèse sur tous les momens de la vie, la règle, la divise et symétrise les devoirs comme les plaisirs, recherche avec avidité tout ce qui peut remplir son oisiveté; aussi un roman nouveau de Sand ou de Balzac est-il dévoré en quelques heures? Finalement le plus pressé, le travail de chaque minute, c'est de donner quelque saveur à la vie. On court à une pièce nouvelle, à un concert, à tout ce qui est autre chose que ce qu'on a déjà fait. On s'occupe d'art par passe-temps, par vanité; on achète des tableaux, des instrumens; on fait de la musique; on ne manque pas un bal, depuis le *bastringue* du Grand-Théâtre jusqu'au bal le plus hupé. On veut tenir à tout; à force de mouvement peut-être échappera-t-on au vide de soi-même.

Vous voyez par là que nous touchons de bien près à la bourgeoisie. L'ennui est effectivement le point d'affinité entre la noblesse mondaine de Bellecour et la roture oisive du haut commerce ou de la propriété, et nous servira de transition pour arriver de l'une à l'autre. Ce sera l'objet d'un second article.

Lyon, le 18 mai 1835.

Th. de S.

Fragmens Bibliographiques.

LOUIS RACINE A LYON (1).

. . . . . .

Louis Racine, *le fils du Grand Racine*, comme disait Voltaire, séjourna quelque temps à Lyon. Il avait épousé, au mois d'avril 1728, une lyonnaise, Marie Presle, fille d'un secrétaire du roi; alors déjà il était de l'Académie des Inscriptions. Il prit part aux travaux de notre Académie, qui le compta parmi ses associés. Elle ne pouvait qu'être fort empressée de recevoir dans son sein un homme de lettres aussi distingué, héritier d'une partie de la gloire et des talens de son père. Il fut nommé sur la proposition de M. de Fleurieu, le 28 février 1730. Il se rendit à la séance du 7 mars suivant, où il fut complimenté, à ce qu'il paraît, par le directeur de l'Académie; mais il ne répondit pas sur-le-champ; on verra pourquoi. Ce ne fut qu'à l'assemblée du 14 du même mois, qu'il adressa des remercîmens à ses nouveaux confrères. Voici en quels termes son discours était conçu :

(1) Fragment d'une *Histoire littéraire du Lyonnais;* cet ouvrage aura 4 ou 5 volumes in-8; un seul volume est achevé.

« Messieurs,

« Lorsque vous me fîtes l'honneur de m'admettre dans votre « dernière assemblée, quelque envie que j'eusse de vous exprimer « ma reconnaissance, je crus que vos usages, conformes à ceux « de l'Académie dont j'ai déjà l'honneur d'être, m'imposeraient « silence et m'obligeraient de renfermer en moi-même mes sen- « timens. Ce respect me fit écouter avec confusion un compli- « ment si flatteur, que j'avais peine à croire qu'il s'adressât « à moi.

« Je devais, en effet, d'autant moins m'y attendre, que ce n'é- « tait, dans une pareille occasion, qu'à moi seul à me féliciter. « Qu'avez-vous à attendre de moi, messieurs, et que vous puis-je « apporter, si ce n'est un nom illustre, à la vérité, mais dont la « gloire même fait ma honte, lorsque je considère combien je « suis éloigné de la soutenir? Pour moi, je vous aurai toujours « l'obligation infinie de m'admettre à ces savantes assemblées qui « rallumeront en moi l'amour des lettres, mes premières délices. « Fatigué justement de ces occupations si stériles à l'esprit, aux- « quelles je suis contraint de me livrer tous les jours, je pour- « rai, du moins, une fois la semaine, venir me reposer parmi « vous, c'est-à-dire, dans le sein des Muses, et leur rendre cette « légère partie d'un temps qui leur fut consacré dès ma naissance, « et qui leur serait encore entièrement dévoué, si javais été le « maître d'en disposer. La fortune ne m'a point voulu accorder « cette heureuse liberté. Je me suis plaint d'elle avec justice, « lorsqu'après m'avoir arraché à mes premières occupations, elle « m'a fait errer long-temps de province en province. J'oublie tou- « tes ses rigueurs passées depuis qu'elle m'a enfin conduit dans « une ville qui, par les liens sacrés qui m'y attachent, est deve- « nue pour moi une seconde patrie, et qui me devient encore « plus chère, depuis que vous voulez bien me recevoir dans votre « illustre compagnie, me communiquer vos lumières et me rap- « procher de ces Muses que j'avais presque perdues de vue, quoi- « que mon cœur n'en fût jamais séparé. »

Pestalozzi répondit en très-peu de mots à Louis Racine, et lui

marqua la joie que la compagnie avait eue de le recevoir et d'orner ses fastes d'un nom aussi respectable que le sien, dans la république des lettres.

Le nouvel académicien ne fut pas un membre inutile, et ne se borna point au rôle d'auditeur. Le 1er août de la même année, il lut à l'Académie un mémoire sur la question de savoir : *S'il est à propos d'employer les divinités païennes dans les poèmes chrétiens*, et le 28, novembre suivant, un *Parallèle de l'Andromaque de Racine et de celle d'Euripide.* (1)

En 1730, il était directeur général des gabelles de notre ville; il avait déjà publié son poème de *la Grâce*, à l'encontre duquel un malin fit cette épigramme :

La grâce, on a beau dire, a sur nous tout pouvoir;
Nul ne peut résister à sa force divine;
Elle tira jadis saint Mathieu d'un comptoir;
Elle vient d'y placer le fils du grand Racine.

Rousseau, de son côté, écrivait à Brossette, le 17 septembre 1731 : « Ce que vous m'apprenez, monsieur, de M. Racine le jeune, m'a fait un grand plaisir. Je n'ai rien lu en vers, depuis le père et M. Despréaux, qui m'en ait fait autant que son poème sur *la Grâce;* et tous ceux à qui j'en ai parlé ou écrit, me seront témoins que je l'ai regardé, dès ce temps-là, comme le seul écrivain de notre temps, qui sût faire des vers. Je craignais qu'il n'y eût renoncé, et je regardais cette perte comme la plus grande, et même la seule de nos jours, qui méritât d'être regrettée. Ce que vous m'apprenez me rassure ; et puisqu'il continue d'écrire, il y a lieu d'espérer que le triomphe du mauvais goût ne sera pas de durée. Vous me donnez une grande idée du poème de *la Religion*, en le préférant à celui de *la Grâce.* Au moins, quant à la versification, j'ai peine à croire qu'il puisse être au-dessus. Si les mœurs de l'auteur, comme je n'en doute point, répondent à ses talens, votre ville et vous, monsieur, avez fait la plus grande acquisition qui se puisse faire aujourd'hui en Europe. Je vous en fais mes complimens, et vous prie de les faire pour moi à ce digne successeur du plus grand homme que la France ait jamais produit. » (2)

(1) Breghot du Lut, *Mélanges*, tom. 1., page 256.

(2) *Lettres de Rousseau sur différens sujets*, tom. III, pag. 184.

Plus tard, le 5 octobre de la même année, Brossette disait à Rousseau : « J'ai montré à M. Racine l'article qui le concerne dans votre lettre, et il a été très-sensible aux louanges que vous lui donnez. Non-seulement il m'a prié de vous en faire ses remercîmens, mais il veut vous les faire lui-même, et il m'a fait promettre que je ne vous envoie point ma lettre, sans y en joindre une qu'il veut vous écrire. Comme je ne vous ai parlé qu'en général des beautés de son poème sur la *Religion*, je crois que vous ne serez pas fâché que je vous mette en état d'en juger vous-même par quelques exemples. (1)

Voici comment il décrit les merveilles de la nature dans le premier chant ; c'est la Terre qui parle :

Considère cet arbre, et l'art qui le fait croître,
Mon suc de la racine imbibe les canaux ;
Le tronc qui le reçoit le rend à ses rameaux ;
La feuille le demande, et la branche fidelle,
Divisant son trésor, le partage avec elle.
Avec le seul secours d'un bec industrieux,
Est construit des oiseaux le berceau merveilleux.
Le père vole au loin, cherchant dans la campagne
Des vivres qu'il rapporte à sa tendre compagne ;
Et la tranquille mère, attendant ce secours,
Echauffe dans son sein le fruit de leurs amours.
L'ennemi vient ; tous deux défendent leur ménage,
Et dans de faibles corps s'allume un grand courage. (2)

Voici la lettre de Racine, que Brossette annonçait à Rousseau ; elle est datée de Lyon, 6 octobre 1731 :

« M. Brossette m'a communiqué, monsieur, la lettre dans laquelle vous avez bien voulu lui parler de moi. Il m'a paru si sensible à ce qui me faisait un véritable honneur, et a témoigné tant d'empressement à me faire faire connaissance avec vous, que je ne puis douter d'avoir en lui un ami véritable.

« Vous avez raison de me regarder comme un déserteur des Muses, et d'être surpris d'apprendre que j'ai fait un poème sur la

(1) Comme ces vers ne sont pas tout-à-fait semblables à ceux qui sont imprimés, il y a apparence que la critique de Rousseau, qu'on verra dans sa réponse, rendit Racine plus élevé sur la rime.

(2) *Lettres de Rousseau*, etc., tom. III, pag. 180.

Religion, moi qui suis dans la carrière de la finance. Comme ce n'est point la passion de la fortune qui m'y a conduit, j'y conserve toujours ma première passion pour la poésie, mon ancienne maîtresse. J'ai peu de temps à lui donner. Il faut que je me dérobe à des occupations fatigantes et continuelles, pour goûter avec elle quelques momens agréables, mais très-courts, et dont je dois même faire un très-grand mystère, parce qu'on pourrait m'en faire un très-grand crime. Ce sont peut-être toutes ces difficultés qui rendent ma passion pour elle plus constante et plus vive.

« Le poème dont M. Brossette vous a rendu compte est sur un sujet qui ne m'attirera pas la foule des lecteurs. Je dois prendre pour ma devise ces mots d'Horace : *contentus paucis lectoribus*. Ce serait un lecteur tel que vous qu'il faudrait mériter, pour avoir lieu d'être parfaitement content.

« Je suis, monsieur, etc. » (1)

Au sujet de cette lettre, Rousseau écrivait à Brossette, du château d'Heverle, le 28 octobre 1731 :

« On m'a envoyé de Bruxelles la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 12 de ce mois, en m'envoyant celle dont M. Racine a bien voulu m'honorer, et dont vous trouverez ici la réponse, que je vous supplie de vouloir bien lui faire remettre. Quoique j'eusse déjà vu, pour ainsi dire, dans ses vers sur la *Grâce*, l'échantillon de ceux qu'il a faits sur la *Religion*, j'ai été bien aise d'en pouvoir juger précisément, sur les morceaux que vous avez pris la peine de me transcrire. Ils sont parfaitement beaux et dignes de leurs aînés. Je ne puis vous cacher, néanmoins, que j'y ai été choqué de la rime de *canaux* avec *rameaux*, et de celle de *merveilleux* avec *industrieux*, que je vous prie de lui faire observer comme de vous-même, sans lui dire que la critique vient de moi. Ces mots ne riment absolument point, et on les passera encore moins dans un bon ouvrage, que dans un ouvrage médiocre. Ce serait dommage, qu'ayant été aussi exact et aussi pur dans son premier poème, il ne soutînt pas dans le second cette exactitude, à laquelle tous nos grands poètes ont toujours été scrupuleusement attachés. La rime est aussi essen-

(2) *Lettres de Rousseau*, tom. III, pag. 193.

tielle aux vers français, que la quantité aux vers grecs et latins. Je ne sais si le mot de *ménage* ne vous paraît pas aussi un peu familier, dans un style élevé comme celui de l'auteur. Il exprime bien ce qu'il veut dire, mais peut-être ne l'exprime-t-il pas aussi noblement que le reste est exprimé; car il faut convenir que tout y est d'une élégance et d'une noblesse qui ne laisse rien à désirer. (1) »

La lettre même de Rousseau dut flatter Racine, et le flatta, en effet, comme nous allons le voir :

« Brossette a Rousseau. Lyon, 28 novembre 1731. — J'ai remis à M. Racine la lettre que vous m'avez adressée pour lui. Vous ne sauriez croire, monsieur, combien il a été sensible aux marques d'estime que vous lui donnez, et à l'approbation que vous donnez aussi, tant à son poème de la *Grâce* qu'à celui de la *Religion*. Il a grand regret de ne pas être à portée de vous consulter sur ce dernier ouvrage; car il vous regarde non-seulement comme le plus grand poète de notre temps, mais encore comme un juge très-exact et très-éclairé.

« Le dernier mot de ce vers :

L'ennemi vient; tous deux défendent leur ménage,

m'avait déjà paru indigne de trouver place dans un poème également sublime et par le sujet, et par le style. M. Racine l'avait senti tout le premier. Il justifie pourtant ce mot par le sens figuré auquel il l'a employé. A l'égard des rimes de *canaux* avec *rameaux*, et d'*industrieux* avec *merveilleux*, il convient que les deux premières ne sont pas excellentes, quoique le son en soit absolument le même pour l'oreille, mais il a de la peine à se rendre sur les deux dernières, dont le son est fort approchant, s'il n'est parfaitement conforme; et, pour confirmer son sentiment, il m'a cité sur-le-champ, deux vers de M. Racine, son père, dans *Mithridate* :

Pharnace ira, s'il veut, se faire craindre ailleurs;
Mais vous ne savez pas encore tous vos malheurs,

dont la rime est encore moins exacte que celle de *merveilleux* et *industrieux*. Au reste, il doit vous écrire lui-même pour sa défense.... » (2)

(1) *Lettres de Rousseau*, etc., tom. III, pag. 195.

(2) *Lettres de Rousseau*, tom. III, pag. 202.

Racine écrivit en effet, le 29 nov. 1731. — « Lorsque M. Brossette m'a communiqué, disait-il, quelques critiques que vous avez faites sur quelques-uns de mes vers, mon premier mouvement a été de défendre devant lui mes vers, par des raisons qui me paraissaient bonnes. Le lendemain, j'ai pris un autre parti et j'ai changé mes vers. Que ne suis-je à portée de vous lire tout l'ouvrage! Quel profit je ferais d'un critique tel que vous!

« La sincérité avec laquelle je vois que vous remarquez mes fautes, doit me persuader que vous êtes également sincère, lorsque vous louez le poème de la *Grâce;* et je suis surtout enchanté, lorsque l'éloge que vous en faites finit par me féliciter sur le *digne usage que je fais*, dites-vous, *de mes talens*. Je ne reçois pas souvent de pareils complimens, et je ne puis, à cette occasion, m'empêcher de vous raconter un compliment très-différent, que me fit, il y a un an, un archevêque. Je lui rendais une visite. Il alla chercher dans sa bibliothèque le poème de la *Grâce*, et m'y montrant plusieurs endroits crayonnés de sa main : « Ne croyez « pas, me dit-il, que ce soient les beaux endroits que j'aie « ainsi crayonnés, ce sont vos hérésies. (1) Voilà un ouvrage qui « fera votre condamnation au jour du jugement. » Je lui répondis avec une sincère modestie, que s'il y avait dans mon poème, des erreurs, elles y étaient contre mon intention; que les fautes d'ignorance étaient excusables; et qu'à l'égard de la damnation dont il me menaçait, j'espérais l'éviter en m'attachant toujours à des sujets saints, et en renonçant à travailler pour le théâtre. « Eh! tant pis, s'écria-t-il, j'aimerais bien mieux que vous fissiez « des comédies. »

« Cet ouvrage, qui m'a attiré des ennemis auxquels je ne devais pas m'attendre, parce que je ne songeais jamais à offenser personne, m'a procuré la connaissance de M. l'ancien évêque de Fréjus, qui parut me vouloir faire du bien, et m'en a déjà fait, puisqu'il faut appeler ainsi un emploi fatigant, qui m'arrache à mes plus chères occupations.

« Je puis vous assurer que

(1) C'est ainsi, du moins, qu'il qualifiait les traces de *jansénisme*, qu'il avait remarquées dans cet ouvrage.

Si le ciel en mon choix eût mis ma destinée,
Je n'irais point courir de bureaux en bureaux,
Vérifiant journaux, bordereaux, comptereaux.

Je n'irais pas non plus, comme je fais depuis dix ans, de province en province. Et, quoique je sois maintenant très-heureux d'être à Lyon, où je trouve beaucoup d'agrément et une aimable société, j'aimerais mieux encore être dans le sein de ma patrie, uniquement occupé des lettres. Voici, monsieur, puisque vous désirez l'apprendre, la raison qui m'en a arraché.

« Quoique la médiocre succession de mon père, partagée entre plusieurs enfans, eût essuyé dans la suite l'orage de fameux système, heureux pour quelques personnes et fatal à tant d'autres; au lieu de songer à réparer ses malheurs, je ne songeais qu'à cultiver les Muses, et je regardais comme ma fortune une place à l'Académie française, à laquelle les anciens amis de mon père étaient résolus de me nommer. M. l'ancien évêque de Fréjus, qui le sut, me demanda, et m'ayant parlé avec bonté, me représenta que je perdais mon temps, et que je ferais bien mieux de songer à avoir de quoi vivre; qu'enfin il me procurerait une place plus utile qu'une place d'académicien, à laquelle, pour le présent, je ferais sagement de renoncer. M. de Valincour me conseilla de m'abandonner à mon protecteur, qui, en effet, parla pour moi à M. Fagon; et au lieu d'être nommé à l'Académie, je fus nommé inspecteur des fermes, et depuis directeur. Ainsi, vous voyez que je ne suis qu'un financier subalterne.

« Mais j'ai, comme vous le voyez, de grandes espérances. Puisque mon protecteur, aujourd'hui M. le cardinal de Fleury, a depuis si bien fait son chemin, j'ai lieu de croire qu'il me fera faire le mien. Il continue toujours à m'assurer de sa bienveillance, et il paraît s'intéresser à moi (1). »

Racine composa donc à Lyon son poème de la *Religion*, le 6 septembre 1731. Brossette, en écrivant à Rousseau, lui disait: « Je ne sais si je vous ai mandé que M. Racine le fils, auteur du poème de la *Grâce*, est établi à Lyon. J'appelle établissement, un mariage avantageux qu'il y a fait, et la direction des gabelles, à laquelle il a été nommé. Il vient d'achever un poème sur la

(1) *Lettres de Rousseau*, tom. III, pag. 205—9.

Religion, lequel m'a paru bien supérieur à celui de la *Grâce*, dans la lecture qu'il en fit ces jours passés, en ma présence, chez notre prévôt des marchands (1), qui est un homme de beaucoup d'esprit et d'un mérite universel. Ce poème qui est divisé en six chants, est bâti sur le système de M. Pascal, dans les *Pensées sur la Religion*. Il commence par faire souhaiter aux incrédules qu'il y ait une religion; ensuite, il prouve qu'il y en a une ; enfin, il fait voir qu'il n'y en a qu'une, qui est la religion chrétienne, dont il explique les avantages. Le premier chant, sur l'existence de Dieu, est admirable, tant pour le fond que pour la versification, et les autres chants ne lui sont pas inférieurs. Ce sont des vers dignes de Racine. A la fin du poème, l'auteur a sanctifié un passage très-profane de Tibulle, en le tournant en un acte d'amour de Dieu, fort édifiant. Ce sont ces beaux vers de l'élégie 1re qu'il a paraphrasés :

Te spectem, suprema mihi cum venerit hora;
Te teneam moriens, deficiente manu.

N'est-ce pas la peinture d'un homme mourant, le crucifix à la main (2)? »

En 1732, Racine quitta la direction des gabelles de notre ville, pour aller exercer le même emploi à Soissons. « Je suis véritablement fâché, écrivait Brossette, le 6 mai 1732, de cette transmigration, qui va nous priver d'un homme autant estimable par son esprit, qu'aimable par ses mœurs, digne enfin du grand nom qu'il porte. Mais ce changement lui est avantageux, parce qu'il rapproche M. Racine de ses amis et de sa patrie (3). »

HISTOIRE GÉNÉRALE ET DÉPARTEMENTALE DU COMMERCE DE LYON.

Un littérateur de notre ville vient de terminer l'histoire commerciale de Lyon, depuis les Gaulois jusqu'à nos jours, et se propose de la publier. En attendant, il a bien voulu nous en promettre quelques extraits que nous consignerons dans notre *Revue*, consacrée spécialement aux intérêts et à l'histoire de notre patrie.

(1) Camille Perrichon. Voyez les *Mélanges* de M. Breghot du Lut, tom. I, pag. 113.

(2) *Lettres de Brossette*, tom. III, pag, 181.

(3) *Lettres de Rousseau*, tom. III, pag. 242.

Cette histoire commerciale est peut-être la seule dont l'origine remonte à des temps aussi reculés et dont on peut donner une chronique exacte. Il n'en est point, nous osons le dire, qui présente des faits plus curieux et plus intéressans; on en jugera par les notices que nous en donnerons.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DU LYONNAIS.

Si de nos jours le système financier, ou plutôt la rapacité fiscale est arrivée à un haut degré d'industrie, on peut dire qu'elle est bien novice encore dans l'art d'aspirer l'or et d'exploiter les bourses des contribuables, en comparaison des Romains des temps passés.

Avant la conquête des Gaules par Jules César, les Ségusiens qui occupaient la Gaule celtique, dont est formé en partie le département du Rhône, payaient de très-modiques tributs aux druides et aux seigneurs qui possédaient des fiefs. Les cultivateurs payaient les redevances en denrées, et les habitans des villes en argent. (*Possidonius, lib. XIII.*)

Les Romains, devenus maîtres de ce pays, y apportèrent leur système d'impôts qui consistaient dans:

1° La taxe *jugalis*, c'est-à-dire l'imposition foncière, réglée suivant l'évaluation des terres, faite d'après une espèce de cadastre, qui fixait le montant de l'argent d'après les besoins des lieux;

2° La taxe personnelle, ou capitation, qui se payait en argent par le peuple;

3° Impôt en or et argent, blé, chevaux et denrées, payé par les chefs des tribus et la noblesse;

4° Corvées du peuple pour l'entretien des voies romaines;

5° Corvées pour le transport des denrées et des effets militaires dans les magasins du gouvernement;

6° Conscription ou levée d'hommes pour les troupes auxiliaires.

Les impositions en argent et denrées se payaient mensuellement et par 12e, comme cela se pratique actuellement en France. (*Dion Cass. l. 54.*)

Mais sous le règne d'Auguste, un Gaulois trouva un moyen bien singulier pour augmenter d'un septième la somme de ces impositions.

Licinius, homme de basse extraction, mais d'une audace étonnante dans l'art de l'intrigue et de la rapacité, dont nos Licinius modernes ne sont que d'informes modèles, fait captif, fut emmené à Rome par Jules César, qui l'affranchit en récompense de quelques services qu'il lui avait rendus.

Cet intrigant, après la mort de son bienfaiteur, sut si bien s'introduire dans la faveur d'Auguste, que ce prince l'envoya à *Lugdunum* (Lyon) en qualité de préfet des Gaules. Arrivé dans cette ville, il y étala toute la morgue et l'avare tyrannie romaine. Destituant tous les employés qui ne lui étaient pas entièrement dévoués, détruisant tout ce qui ne lui convenait point, exigeant des sommes considérables pour les plus légers services qu'il rendait, non content des impôts énormes

qu'on lui payait par douzième, comme nous l'avons dit, il conçut l'idée bien bizarre de les augmenter d'un septième. Pour cela il divisa l'année en quatorze mois, au lieu de douze, en ôtant quatre à cinq jours à chacun des anciens. Il appela ces deux mois *augustaux*, et les impôts, au lieu d'être répartis sur ceux-ci, augmentèrent au contraire dans la même proportion que les autres.

Ce nouveau genre d'exaction excita la clameur générale des Gaulois, et Auguste étant venu à Lugdunum, on lui porta de graves plaintes contre Licinius. Ce prince les écouta avec bienveillance, et justement indigné contre le préfet, il se disposait à lui faire subir le châtiment de ses concussions.

Mais Licinius se joua effrontément du mécontentement des Gaulois : dès qu'il vit Auguste courroucé contre lui, et craignant d'encourir sa disgrâce, il l'emmena dans le palais qu'il occupait au Mont-d'Or (1) : là il étala à ses yeux des sommes énormes d'or et d'argent qu'il avait amassées: « Prince, lui dit-il, j'ai enlevé « toutes ces richesses aux Gaulois, afin de les mettre hors d'état de se soulever « contre Rome et l'empire; mais c'est pour vous que je les ai recueillies. Cet or « vous appartient; vous pouvez en disposer dès à présent. » Un argument aussi péremptoire radoucit tout-à-fait Auguste, qui rendit ses bonnes grâces à l'audacieux affranchi. (*Dion. l.* 11. *Rom.* 1, 54.)

Auguste abolit cependant ces tributs mensuels, et les remplaça par un impôt quinquennal, c'est-à-dire qu'on ne payait que tous les cinq ans. Cet impôt fut levé dans la suite par l'empereur Majorien, car la Gaule était épuisée.

Auguste avait en outre établi dans la Gaule lyonnaise un droit de 5 p. 100, sur les successions collatérales, mais Trajan le supprima, ne pouvant souffrir, dit Pline le jeune, dans le panégyrique de ce prince, que les larmes des parens fussent sujettes à un impôt. *Lacrymas parentum esse vectigalia.* *O. M.*

ESQUISSES SUR LA FRANCE.

Extrait des Souvenirs de Frédéric Mathisson, bibliothécaire de Stuttgart (1).

1790. « . . Lyon, comme ville manufacturière, ne doit pas voir avec sympatie, une révolution qui menace d'une stagnation complète le commerce de tous les objets de luxe en général. Le royalisme est très-répandu dans cette ville; il pénètre dans toutes les classes et s'exprime avec énergie dans les cafés, les auberges, les corps-de-garde, les tavernes et même au théâtre. Lorsqu'on chanta dans ce dernier lieu l'air célèbre : *O Richard, ô mon roi! l'univers t'abandonne*, les ap-

(1) Ce nom lui fut donné alors en mémoire de ce fait; la tradition le lui a conservé. De nos jours il rappelle aux gourmets le souvenir des fromages délicieux qui de là sont exportés dans toute la France.

(1) Voyez la NOUVELLE REVUE GERMANIQUE, tome VII, pages 309 et suiv.; VIII, pages 27 et suiv.

plaudissemens couvrirent les sifflets. Les claqueurs s'étaient munis de plaques de fer-blanc qu'ils avaient attachées à leurs gants.

« Un riche particulier de Lyon allait tous les soirs chez un restaurateur, prendre un cruchon de bière avec un petit pain; en partant, il ne manquait jamais d'empocher le bouchon: à la fin de l'année, il vint proposer au restaurateur de lui vendre 366 bouchons; celui-ci accepta, et quand il eut reçu les bouchons, il dit à l'avare : Je vous payerai, l'an 2440. Cette scène, qui avait des témoins nombreux, fut bientôt connue de toute la ville, et notre harpagon se vit forcé de quitter Lyon pour échapper aux sarcasmes populaires. »

1791. « Depuis un an, le parti populaire a fait de tels progrès dans la ville de Lyon, que le parti aristocratique semble presque anéanti. Jusqu'ici, toutefois, je n'ai pas encore vu des scènes d'horreur dans cette ville; nous y vivons fort tranquillement, grâces aux mesures prises pour le maintien de l'ordre public. Aussi, les législateurs disent-ils que la ville n'est pas encore volcanisée. Cependant tout ici, comme dans le reste de la France, finit par les mots de *la nation ou à la nation*; ainsi, j'ai vu sur l'enseigne d'un habile dégraisseur: *Dégraisseur universel de la Grande Nation*. A chaque instant j'entends annoncer dans les rues des pamphets que le titre suivant fera suffisamment connaître : *Véritable baume vert contre l'hydrophobie aristocratique*. — On a suspendu à la cuisse gauche de la statue de Louis XIV, sur la place Bellecour, une énorme cocarde nationale. — Tout cela n'empêche pas les classes supérieures de faire circuler sur les révolutionnaires, et surtout sur Mirabeau, les histoires les plus scandaleuses et les plus invraisemblables.

« Le jeune Frédérique Brun se promet des merveilles de cette révolution de France, dont nous deux, cher Bonstellen, semblables aux augures de Cicéron, ne pouvons que rire des bévues, quelquefois dignes de Bedjam, commises par les meneurs. Par malheur, il faudra peut-être bientôt en pleurer plutôt qu'en rire..... »

Nous empruntons à l'*Artiste* le jugement qu'on va lire sur les productions d'un peintre lyonnais, M. Biard, soumises à la dernière exposition du Louvre.

LE GENDARME. — L'APPRENTI-BARBIER — LA TRAITE DES NÈGRES.

Le gendarme de M. Biard n'est pas enrhumé du tout, mais en revanche, ce ne sera pas sa faute si ces petits polissons qui se baignent ne prennent pas un gros rhume et n'ont pas besoin d'un morceau de réglisse bien sucrée. En fait de tableaux de ce genre, une scène populaire bien traitée a toujours son prix. Les petits baigneurs de M. Biard sont excellens. On dirait, à les voir sortir de l'eau, autant de joyeux canards à demi couverts de plumes. Voilà de bons petits genoux bien cagneux! voilà de bonnes têtes bien méritantes. Remarquez ce gamin qui tire la langue au gendarme, et cet autre admirable gamin entouré de vessies, comme un sauvage du Cirque-Olympique est entouré de plumes; et surtout et par-dessus

tout on voit avec transport la bonne tête du gendarme. Quelle merveilleuse bêtise sur le visage de ce bon gendarme ! C'est Odry à l'âge de vingt ans, Odry qui vient de naître à la sottise pour mourir dans ses bras à cinquante ans de là. Le gendarme a reçu l'ordre de M. le maire, d'empêcher les enfans de se baigner dans la rivière, le gendarme exécute ces ordres, et il enlève les habits des délinquans. Mais on voit que ce gendarme porte un cœur sensible et qu'il emporte à regret ces petits habits. En même temps, voyez comme il est entouré, supplié, prié tout haut, hué tout bas! Cependant le ciel est pur, l'air est limpide, le soleil est chaud ; vous verrez tout-à-l'heure que le féroce gendarme se laissera attendrir et qu'il rendra leurs habits à ces pauvres enfans, en leur disant dans son patois : *N'y retournez pas ?*

Et ces enfans de reprendre leurs habits et de s'enfuir à toutes jambes, en se moquant du gendarme : — *Ohé, gendarme. ohé !*

L'autre petit tableau de M. Biard approche beaucoup de la charge, mais qu'importe? Cela est si amusant, une charge bien faite! Donc, dans une boutique de barbier, un barbier donne une leçon de barbe à son *élève*. Le maître est assis devant une tête de bois fort élégamment savonnée, et son rasoir à la main, il indique à son disciple la manière de se servir du rasoir. Le disciple, cependant, tient sous sa main une véritable tête humaine, un homme en chair et en os et à barbe. Or, sur cette tête vivante l'élève exécute toutes les évolutions exécutées par le maître barbier sur la tête de bois. C'est une scène d'un grotesque achevé. La tête vivante, comme vous pouvez croire, fait une horrible grimace, qui contraste parfaitement avec le merveilleux sang-froid de la tête de bois. L'importance du maître est extrême, et l'attention de l'apprenti promet pour la suite un excellent barbier. Ce petit tableau doit réussir, surtout parce qu'il sera le pendant obligé du bon gendarme de M. Biard. A présent, pour que ces deux petits tableaux soient populaires, il ne manque plus qu'un bon graveur. Mais aujourd'hui, hors Mercuri, Calametta et Provost, où est le bon graveur qui consente à faire de la nature? Henriquel-Dupont fait du pastel, et Giraud fait de la peinture. Et nous, nous sommes souvent étonnés que certains arts, chez certaines nations, se soient tout-à-fait perdus aux temps jadis!

Ce M. Biard, à qui on peut faire de grands reproches, par exemple, un dessin trop arrêté, une couleur tourmentée, trop de recherche dans sa manière de grouper et de poser ses personnages, est à coup sûr, une imagination merveilleuse, et un esprit souple et indépendant. Depuis, tantôt trois ans qu'on a remarqué M. Biard, on l'a vu toujours passer avec la plus extraordinaire facilité d'un sujet à un autre sujet. Ainsi, la barbe fraîche encore et à peine sorti des mains de son barbier, voilà M. Biard qui accourt en croupe derrière le cheval de son gendarme, et pourquoi faire? pour représenter dans une grande toile une vente de nègres, pauvre marchandise humaine qui n'attend qu'un acheteur. Ils sont là tous, étalés sur le sable, attendant un maître, les uns malades, les autres mourans, celui-ci tout-à-fait mort. Les amateurs arrivent, qui les palpent, qui les touchent, qui les examinent, qui les retournent dans tous les sens. Le peintre est entré dans les plus tristes et dans les plus minutieux détails de cette vente ; on dirait qu'il a été chercher tous ces détails à Poissy, un jour de marché. Pour notre part, nous préférons à ce tableau les deux petits, du même auteur, tout en reconnaissant à ce tableau lui-même beaucoup de mérite; mais dans cette toile, rien ne se tient, les personnages vont çà et là, sans être réunis les uns les autres par ce lien invisible, par ce rayon d'en haut, du ciel de la peinture, comme de la poésie, qui fait l'unité dans les arts. Chacun va de son côté comme il peut, chacun souffre de son côté comme il veut; et puis, même dans la description de cette horrible scène des hommes qui achètent des hommes; il y a je ne sais quoi de larmoyant et de recherché, qui rappelle tout-à-fait les romans du temps de M. Marmontel. — *Toi, bon blanc, bon maître à moi, bon nègre à toi.*

Ayez autant d'esprit que vous voulez dans vos tableaux; mais en peinture, comme en poésie, méfiez-vous de l'excessive philantropie ; elle est souvent très-voisine du ridicule. (L'ARTISTE, IX volume, page 76.)

Revue Bibliographique.

SONGES D'UNE NUIT D'HIVER. — POÉSIES D'EUGÈNE FAURE.

M. de Lamartine écrivait naguère que la poésie n'était pas morte en France, et qu'il y avait encore plus de poètes et de bons poètes qu'on ne le pense. M. Eugène Faure vient de publier, à Paris (1), ses *Songes d'une nuit d'hiver*. Ils nous semblent justifier les paroles du père de la poésie. C'est dans le sein et aux environs de notre ville, qu'ont été composés près des deux tiers de l'ouvrage. Lyon doit donc une mention à l'écrivain, son enfant, qui vient de se révéler au monde littéraire, d'une manière si brillante.

Le titre ne saurait donner une idée du livre, ce n'est ici qu'un masque de fantaisie dont l'auteur s'est servi pour individualiser son œuvre. Toutes ces pièces qui semblent d'abord éparses et sans liaison entre elles, un nœud secret les enchaîne, et vient ainsi donner un nouvel intérêt à ce recueil, dont l'analyse fera mieux saisir l'esprit. On peut dire que ces poésies renferment un drame qui se divise en deux grands actes : cette pensée domine tout l'ouvrage ; c'est une histoire du cœur qui se reproduit sous deux formes et à deux périodes bien distinctes.

(1) Se trouvent à Lyon, rue et maison de la Bombarde.

Dans la première, c'est la peinture d'un amour qui se dénoue brusquement par la mort; elle offre des scènes d'un intérêt toujour croissant. C'est la partie sentimentale : elle s'adresse à tous les cœurs et surtout à ceux qui aiment ou qui ont aimé. Nous signalons le *Rêve*, qui attache et se fait lire avec intérêt, même après la belle méditation du *Crucifix*, par Lamartine. L'*Absence*, le *Convoi funèbre*, *Une Fille du ciel*, *Son ame*, qui révèlent un véritable talent. Pour justifier pleinement notre opinion, nous ne saurions mieux faire que de citer quelques strophes. Les voici : Elles feront aimer leur auteur.

Ami! tu veux savoir pourquoi, si jeune encore,
Je courbe, sous le poids du chagrin qui dévore,
Un front avant le temps de rides sillonné;
Tu t'étonnes qu'à l'âge où s'ouvrant à la joie,
En des torrents d'amour l'ame nage et se noie,
D'une éternelle nuit je reste environné.

« Le ruisseau, me dis-tu, qui court dans la prairie,
Qu'importe s'il entraîne une feuille flétrie,
Ou si le vent jaloux trouble son sein d'azur?
Le vent fuit, le soleil enfin perce la nue,
Et voilà sur ses bords l'abeille revenue,
Et le ciel reparaît riant dans son flot pur. »

Toi pour qui le destin, toujours doux et propice,
Prodigue ses trésors, et de roses tapisse
Le chemin de la vie où mes yeux ont glissé,
Hélas! tu ne sais pas qu'en effleurant notre ame,
Le souffle du malheur, impétueuse flamme,
La laisse comme un champ où l'hiver a passé.

C'est en vain qu'à travers son voile qu'il déchire,
Le ciel revient plus tard briller et lui sourire,
Et ramène la brise absente trop long-temps;
Desséchée en sa fleur et brûlée en son germe,
Aux larmes, aux rayons qu'il verse, elle se ferme,
Et pour elle ici-bas il n'est plus de printemps.

Vois au bord du chemin qui conduit au village,
Cet arbre dont la poudre a blanchi le feuillage :
Là, depuis qu'une main qui n'est plus l'a planté,
En butte à tous les vents qui croisent dans la plaine,

Subissant des saisons la variable haleine,
Et tout le long du jour des passans insulté,

Il végète, il languit; son vieux tronc qui s'incline,
Chancelle au moindre choc sur sa frêle racine;
Sur ses branches jamais l'oiseau n'abat son vol,
Il ne jette aux passans qu'une ombre désolée,
Et bien long-temps avant la première gelée,
Son feuillage jauni tombe et couvre le sol.

Tel fut mon sort : à peine arrivé dans ce monde,
Les autans ont battu ma tête frêle et blonde;
Ils ont fait de mes jours vaciller le flambeau,
Et sous un ciel couvert d'un voile monotone,
Je me suis effeuillé comme une fleur d'automne
Dont chaque vent emporte en passant un lambeau.

J'ai vu les miens, ainsi que des feuilles fanées,
Tomber l'un après l'autre au souffle des années;
Je les ai de mes mains revêtus du linceul;
J'ai pleuré sur leurs fronts immobiles et mornes,
Et je suis retombé dans une nuit sans bornes,
Alors qu'ouvrant les yeux j'ai vu que j'étais seul.

Comme des pélerins qui s'en vont en voyage,
Je les ai, faible enfant, suivis jusqu'au rivage
Où nous devions, hélas! nous quitter pour jamais;
J'ai vu l'affreuse barque, ouvrant ses sombres voiles,
S'éloigner à travers une mer sans étoiles,
Emportant mon espoir et tout ce que j'aimais.

Oh! quel langage humain et quelle poésie
Pourraient rendre l'horreur dont j'eus l'ame saisie,
Lorsque rentrant le soir, l'œil en pleurs, le front bas,
Je parcourus, suivi d'une lampe livide,
Ces corridors déserts, cette demeure vide
Où rien ne résonnait que le bruit de mes pas!

Mais pourquoi s'affliger? Les plus enracinées
Des douleurs, en passant au travers des années,
Dépouillent à la fin ce qu'elles ont d'amer,
Comme ces noirs torrents, qui dans leur longue course
Déposant sur les prés la fange de leur source,
Arrivent clairs et purs au gouffre de la mer.

Or donc, le temps avait, ainsi qu'il a coutume,

De mes regrets premiers adouci l'amertume ;
Le souvenir s'était par degrés effacé :
J'étais comme l'oiseau qui reprend son ramage
Et secoue au soleil son humide plumage,
Aussitôt que la nue orageuse a passé.

C'est qu'après tant de nuits si lentes et si sombres,
Après tant de soleils obscurcis de tant d'ombres,
Sur mon ciel solitaire et de crêpe tendu,
J'avais vu se lever une étoile nouvelle,
Une femme, ou plutôt un ange ; c'est qu'en elle
J'avais tout retrouvé ce que j'avais perdu.

L'espérance, depuis si long-temps endormie,
Commençait à renaître à cette voix amie ;
Elle avait sur mes maux versé l'huile et le vin ;
Mon ame en son amour s'était réfugiée
Comme en un port tranquille où, des vents oubliée,
Elle pourrait du jour attendre en paix la fin.

Eh bien! avant le soir de sa vingtième année,
Comme une jeune fleur que l'orage a fanée,
Je l'ai vue incliner son front et se ternir ;
Et laissant ici-bas mon ame désolée,
Vers des bords plus heureux elle s'est envolée :
Mes larmes, mes regrets, n'ont pu la retenir.

J'ai vu sa fosse, au pied d'un cyprès solitaire,
S'ouvrir ; j'ai vu charger d'un lourd manteau de terre
Ce beau front que j'aimais, ces longues boucles d'or ;
Et la foule écoulée, infortuné jeune homme,
Sur son corps enfoui je me suis assis, comme
Un avare inquiet veillant sur son trésor.

Durant tout un long jour, sur sa tombe isolée,
J'ai demeuré muet et la face collée ;
Puis, maudissant la vie et blasphémant les cieux,
Et dans mon désespoir meurtrissant mon front pâle,
J'ai lavé de mes pleurs la pierre sépulcrale,
Jusqu'à ce que les pleurs aient tari dans mes yeux.

Enfin, lorsque le soir eut ramené son ombre,
Que tout autour de moi devint lugubre et sombre ;
Que l'oiseau fatigué se tut dans les rameaux,
Et qu'on n'entendit plus, au loin dans la vallée,

Que le bruit du torrent, et la voix isolée
Des pâtres attardés regagnant les hameaux ;

Ne pouvant me résoudre à me séparer d'elle,
Comme si, loin de moi, sa cendre encor fidèle
Jusqu'au sein du trépas dût se plaindre et souffrir,
D'un pan de mon manteau je me couvris la tête,
Et me laissant tomber sur la pierre muette,
Je murmurai son nom et je voulus mourir....

La seconde partie est peut-être plus dramatique ; le poète s'abandonne à un nouvel amour ; mais si le premier fut court et laissa de longs regrets, celui-là n'a qu'amertume : l'infidélité en est le prix et le dénouement en est tragique ; c'est un suicide. Au reste, ce serait mal comprendre l'ouvrage, que de croire que ce n'est qu'un recueil d'épîtres amoureuses : plusieurs genres y sont traités, et les pièces de choix y sont en bon nombre. Celle *A une Infidèle* est remarquable par la mélancolie qu'elle respire et le pathétique que l'auteur a su y répandre ; c'est une de ces élégies qu'on ne saurait lire sans être attendri, et qui, comme le dit Lamartine :

Attirent une larme au bord de la paupière.

On trouve un contraste dans l'*Infidélité*, qui semble devoir être le même sujet : autant il y a d'amour et de dévouement dans la première, autant il y a de dépit et de courroux dans celle-ci. L'une est d'un amant délaissé qui ne laisse pas d'aimer jusqu'au tombeau ; l'autre est d'un cœur blessé qui ne pardonne pas, et qui se révolte à la seule pensée de l'infidèle ; elle est pleine de verve et de ressentiment, et offre une touche et un genre remarquables. Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de la reproduire.

M. Eugène Faure comprend l'art ; il n'est pas de ces auteurs qui s'essoufflent à tourner quelques strophes, et dont la verve est épuisée au bout de 40 ou 50 vers ; c'est un poète de plus longue haleine, il fournit largement sa carrière ; il fait bien le vers et manie habilement la strophe. Son livre parle souvent au cœur, et il connaît plus d'un chemin pour y arriver. Son style est large, riche en images et en pensées ; ses comparaisons surtout reviennent à propos et avec goût.

Ce n'est pas qu'il n'y ait aussi des imperfections et quelques taches dans ces poésies ; toutes ne sont pas irréprochables ; mais, comme l'a dit Horace :

Ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
Offendar maculis; . . . . . .

La justice voulait donc qu'on payât d'abord le tribut d'éloges que M. Faure mérite à si bon droit. Tout en reconnaissant quelques négligences et des endroits faibles qui n'échapperont pas aux yeux de la critique, nous pouvons, dès aujourd'hui assigner à l'auteur un rang distingué dans la hiérarchie littéraire.

P. Y.

POÉSIES DE PHILIPPE JANNOT.

Encore une lampe qui s'éteint avant que le jour soit venu; encore un poète qui meurt en se révèlant.

Nulle époque n'a dévoré tant de jeunes ames qui ne pouvaient plus vivre avec leurs corps ; ames d'anges, étincelles de Dieu ; corps terrestres saturés de misères et de souffrances. L'une est remontée vers sa patrie, l'autre est restée sur la sienne. Quelques jeunes gens pleurent un ami ; quelques ouvriers, que les chants du poète aidaient à souffrir, regrettent leur chansonnier, et voilà tout. Demain une autre mort prématurée, un suicide peut-être, viendront nous déceler encore un talent étouffé sous notre civilisation et nos lois, quittant le monde qu'il n'a pas compris, oiseau blessé qui chante en tombant, et demain on aura oublié tout ce qui passait hier, talens et suicides, poésie et trépas.

Philippe Jannot naquit à Bourg, sur les bords de la Reyssouse, ruisseau charmant qui coule au travers de belles prairies, sous des saules verts, mais qui baigne aussi l'hôpital et le cimetière ; le jeune bressan vint à Lyon, la ville de soie et d'argent, de haillons et de pauvreté ; il était pauvre aussi, et quand il eut dévoré toute sa part de la misère qui décolore et tue notre pauvre peuple lyonnais, quand le travail eut bien endolori son corps, il retourna aux bras de sa vieille mère, aux bords de la Reyssouse,

achever de mourir. Vers luisant qui passe, il a jeté un peu d'éclat avant de s'éteindre ; son agonie a été longue et douloureuse ; il se sentait mourir. Ecoutez-le chanter :

L'hiver fuit, et déjà la nature embellie
Sourit au doux soleil qui la voit refleurir ;
L'hirondelle au sein blanc, de crainte poursuivie,
Revient à l'humble toit où l'amour la convie.
Du concert des oiseaux l'écho va retentir,
Les bois vont se parer, la rose va s'ouvrir,
Nature, amour, plaisir, tout va reprendre vie,
Et moi je vais mourir!
Comme l'éclair qui fuit, comme une ombre éclipsée,
J'ai passé sur le fleuve où tout vient s'engloutir....
J'ai passé.... j'ai vécu.... ma nacelle est brisée,
Brisée.... et sur les flots sa trace est effacée ;
Sur mon triste chevet la mort vient s'accroupir....
Voyez-la s'abreuver de mon dernier soupir,
Et faner dans sa main ma couronne effeuillée....
Adieu, je vais mourir!

Romances et couplets politiques, le poète a tout effleuré ; il s'est essayé sur toutes les cordes de sa lyre. L'*Apparition* est une chanson pleine de grâce et de sentiment ; l'auteur a revu en rêve tout ce qui lui est cher, tout ce qu'il aime, sa mère, sa maîtresse, ses amis, tout ce qui l'empêche de déployer ses aîles et de prendre son vol vers les cieux ; aussi s'écrie-t-il avec transport :

Ombre, entends-tu? c'est la voix de Julie,
Va-t'en, va-t'en, laisse-moi vivre encore!

Mais de tous les morceaux renfermés dans l'ouvrage que les amis de Jannot ont fait imprimer après sa mort, et dont le produit servira à lui élever un monument (1), le meilleur est celui qu'il adresse à M. de Moyria, poète aussi, mais poète riche, heureux. Je ne le déflorerai pas en en donnant quelques stances ; ce morceau a besoin d'être lu en entier.

Quoique l'ouvrage de Philippe Jannot ait été publié à Bourg, Lyon s'emparera de lui et le comptera parmi ses hommes de lettres dont il jette les noms à la capitale, en criant : décentrali-

(1) Un vol. chez Bottier, libraire, à Paris, prix : 1 f.

sation ! C'est le mot de ralliement de toute la province : il semble que chaque cité de la république des lettres se refuse à obéir à la cité-mère, parle d'indépendance et fasse entendre un cri d'émancipation ! Quelques bourgades italiennes soulevées contre Rome !...

Depuis longtemps à Lyon, on cherche, on essaie ; on voudrait de cent morceaux épars créer un corps ; de quelques fleurs écloses isolément, de loin en loin, former un parterre ; de quelques sons purs, brillans peut-être, mais sans analogie entre eux, composer une musique homogène. Cet essai qui flatte un louable orgueil fera éclore quelques belles pages, puis avortera, parce qu'à Lyon la littérature n'a point de but, et ne peut surtout avoir aucun résultat. On fait de l'art pour l'art ; on écrit pour soi, pour ses amis, pour la femme qu'on aime, pour se voir dans *le Papillon* ou dans la *Revue du Lyonnais*, pour lire dans une soirée ; car à Lyon il n'y a que les femmes ou un très petit nombre d'amis, qui paient les auteurs de leurs peines. Tout cela n'est qu'une fumée qui passe, un son qui se perd sans avoir été entendu, un joli air estropié sur un orgue de barbarie.

Et pourtant à Lyon, vivent ou végètent des hommes d'un talent véritable, à qui il ne manque, pour marcher d'un pas ferme, qu'une route ouverte devant eux ; qui sentent au-dedans d'eux-mêmes une force qui voudrait s'exercer ; qui ont besoin d'un peu de gloire, d'un peu de renommée ; que tue l'obscurité, et qui s'indignent de ne pas trouver d'écho à leurs voix, de tribune à leurs vœux, d'interprête à leurs pensées... hommes souffrans, sur l'organisme desquels réagit un trop de vie qni, ne s'épanchant pas, les corrode et les étouffe !...

Ce n'est pas le soleil qui manque à ces fleurs-là : c'est l'eau !

KAUFFMANN.

DE L'IMPRIMERIE DE L. PERRIN.

PRÉLUDES. — POÉSIES DE M. FLORVIL.

A tout prix, aujourd'hui, on veut être poète et de plus imprimé, c'est un des travers du siècle. Aussi, depuis quelque temps nous sommes inondés *d'esquisses*, d'essais poétiques, de préludes, etc. Il n'est pas un jeune homme tant soit peu lettré, qui n'ait eu une fois en sa vie la fantaisie de rimer et de traduire en poésies

fugitives, ses premières sensations. Jusque-là, il n'y a rien que de très-innocent. On devrait craindre de livrer à un public sévère et moqueur ces bluettes, qui n'ont d'autre mérite que celui que les souvenirs de l'auteur y attachent. Il faut l'harmonie et le charme puissant du style de Lamartine ou de Victor Hugo, pour intéresser un lecteur indifférent aux confidences de sa vie intime. Rien de plus insignifiant, en effet, pour un étranger, que les titres typographiés avec soin sur la table de tous les recueils de poésies; comment voulez-vous qu'il s'intéresse *aux rêveries*, *aux extases*, *aux expansions*, *aux souvenirs*, *aux regrets ou au désespoir* du premier qui prétend l'initier à ces mystères.

Le recueil de M. Florvil, quoique composé de pièces qui ne sont pas sans mérite, ne peut offrir aucun attrait à ceux qui ne le connaissent pas. Ces poésies lues entre amis, en petit comité, au milieu des épanchemens du cœur, pourraient avoir quelques charmes ponr un cercle encore ému aux récits du poète et bien disposé par son affection pour lui. Mais, entre les mains d'un critique qui les juge à froid, elles paraîtront, sans le prestige de l'à-propos, telles qu'elles sont réellement, pâles d'expression et de sentiment; elles ne feront que reproduire des pensées déjà exprimées ailleurs avec plus de force ou de grâce. Enfin, ce sera un petit résumé du cours de littérature de M. Noël.

En général, les vers de M. Florvil sont faciles et harmonieux, et malgré quelques tournures guindées et un style généralement prétentieux, son volume pent obtenir un succès de salon. Il y a tant de gens qui ont du temps à perdre! C. B.

DE L'IMPRIMERIE DE RUSAND :

SERMONS DU R. P. DE MAC CARTHY (1).

Si la tribune catholique ne retentit plus comme autrefois de cette parole puissante des Bossuet et des Massillon, il reste néanmoins quelques orateurs qui apparaissent de temps à autre, pour montrer que l'éloquence chrétienne ne périra pas plus que la foi de Christ. Ainsi notre siècle a vu, dès ses premières années, l'abbé Frayssinous; puis est venu Legris-Duval; puis enfin le P. Mac Carthy. Ces trois orateurs se ressemblent sous plus d'un rapport, et ont su proportionner la parole sacrée aux besoins et aux exigences de leur temps.

L'abbé de Mac Carthy prêcha dans notre cathédrale, il n'y a que quelques années; on n'a point oublié quelle foule nombreuse se pressait avidement autour de la tribune sainte. Ces Sermons, qui viennent en quelque sorte d'outre-tombe, et qui ne sont qu'un écho affaibli de cette voix si puissante qui se fit entendre aux prnicipales cités de la France, réclament quelques pages dans notre Revue. Nous les leur donnerons volontiers; car, en louant l'orateur, il sera consolant pour nous d'avoir à louer aussi l'homme de bien, le prêtre suivant l'Evangile.

(1) Lyon, Rusand, 3 vol. in-8; 1835.

DE L'IMPRIMERIE DE L. PERRIN.

ADHÆMAR ET THEODEBERGE,

2 Vol. in-8°,

PAR PORRET-DES-GAUDS,

—

APOLOGUES, PAR JACQUES ORSEL,

1 Vol. in-8°.

DE L'IMPRIMERIE DE L. BOITEL :

LYON VU DE FOURVIÈRES,

ESQUISSES PHYSIQUES, MORALES ET HISTORIQUES,

Huit livraisons à 1 fr. 25 c la livraison,

Un vol. in-8 de 600 pages

avec lithographies,

Chez AGNÈS, rue St-Dominique, 2.

—

En vente

LE CRI DU PEUPLE,

PAR TERSON,

Ancien prêtre catholique :

A Lyon, chez Mme DURVAL, rue des Célestins

et M. AGNÈS, rue St-Dominique, 2.

—

EN VENTE

Notice historique sur la petite ville de Miribel,

PAR M. TH. LAURENT.

—

DE L'IMPRIMERIE DE CHARVIN:

FONDATION DE L'HERMITAGE DU MONT-CINDRE

ET DE

LA TOUR DE LA BELLE-ALLEMANDE,

Extrait d'une chronique de 1432 avec des détails sur Lyon et ses environs,

orné de deux lithographies, par C. BEAULIEU.

Prix : 2 francs.

A Lyon, chez AGNÈS, libraire.

Revue Musicale.

LE PIRATE, LE CHALET, LA PRISON D'EDIMBOURG ET LES CONCERTS.

La fin de l'année théâtrale a été fertile en œuvres nouvelles pour nous. Tous les goûts ont pu se satisfaire; aux uns, le *Pirate* avec sa musique large, expressive et si dramatique; aux autres, le *Chalet*, œuvre légère et sans conséquence; à ceux-ci, la *Prison d'Edimbourg*, vaste compilation de motifs heureux; à ceux-là enfin, *Guillaume Tell*, le chef-d'œuvre de Rossini.

Il faut dire que, malgré cette diversité de genres, cette profusion de nouveautés, rarement la foule s'est portée au théâtre. Pourquoi cette indifférence? Quelques habitués l'attribuent à la faiblesse de l'orchestre, d'autres à l'inhabileté des chanteurs, d'autres à la cherté des abonnemens; que savons-nous, il y a peut-être encore une multitude de causes présumées....

Certes, il est de toute évidence que l'orchestre a grand besoin de subir des améliorations. Comment se fait-il que les instrumens à vent soient si détestables? tantôt c'est un trombonne qui se traîne, tantôt un cor qui manque les traits les plus simples, tantôt une clarinette qui chante sans méthode et d'un ton criard; pourquoi, avec une masse de douze violons et de dix basses ou contre-basses, ne compte-t-on que deux *quintes*, tandis qu'il y en faudrait au moins quatre?

Quant aux chanteurs, les seuls qui n'ont pas joui de toute la faveur du public, sont MM. Derancourt et Becquet; le premier, cependant, a dernièrement chanté *Guillaume Tell*, d'une manière assez remarquable, et nous pensons que si on l'eut toujours encouragé, peut-être il eut apporté moins de négligence dans sa manière de chanter et de jouer.

Becquet possède une fort jolie voix; avec un maître habile et un peu d'habitude scènique, ce serait à notre avis un artiste recommandable.

On a parlé aussi de la cherté des abonnemens; nous avons vu avec plaisir que M. Provence les avait diminué. Nous souhaitons que les 1ers emplois soient remplis dignement; nous souhaitons, surtout, que l'orchestre devienne meilleur, et certes, comme on doit tout attendre de son chef, la faute retomberait sur la direction, et cette faute serait impardonnable.

Pour la première fois, le *Pirate*, traduit en français, a été joué à Lyon; grâce à MM. Crémont et Dupré, nous avons pu admirer la belle partition de Bellini.

Nous avions prédit un immense succès à cette traduction, si nous avons été trompés, la faute en est certainement à M. Dupré, qui n'a pas voulu élaguer de son poème des longueurs interminables, et qui n'a pu assez motiver quelques scènes; la faute en est aussi un peu à M. Crémont, qui a arrangé la musique d'une manière trop spirituelle, peut-être; par exemple, le commencement de l'*allegro* de l'ouverture était franchement attaqué dans Bellini. M. Crémont l'a *syncopé;* de cette manière, le chant est moins trivial, mais il manque d'effet, et nous sommes persuadés que la manière de chanter peut rendre tour à tour, belle ou triviale, une mélodie triviale ou belle.

D'autres corrections ont été plus heureuses que celle-ci. Au moment terrible, où les naufragés cherchent à gagner le rivage, Bellini avait donné à son orchestre un rithme de *Bolero*; c'était un contre-sens évident, aussi, M. Crémont a eu la bonne idée de le remplacer par un *Tremolo*, large et d'un bon effet.

Pour fournir à l'addition d'un troisième acte et de quelques scènes nouvelles, il a fallu prendre à Bellini plusieurs airs de *la Straniera de norma*, etc. Tous ces airs sont très-beaux, c'est peut-être leur tort; car ils se nuisent mutuellement. Lorsque Castil-Blaze arrangea les *Sybarites de Florence* avec des airs renommés en Allemagne et en Italie comme des chefs-d'œuvre, il se trompa et ses *Sybarites* produisirent peu d'effet, il eut fallu des morceaux faibles pour faire ressortir les autres. Dans *Robert le Diable*, que nous regardons, avec justice, comme une partition admirable, il y des passages évidemment négligés à dessin; et cette négligence employée à propos, est d'une grande ressource pour le compositeur. M. Crémont a malheureusement rejeté, comme indigne de l'art, cette ressource; nous pensons qu'il a eu tort.

Toutefois, si l'on reprend *le Pirate*, avec quelques suppressions on en fera un des plus agréables drames lyriques du répertoire.

Le Châlet est un petit opéra d'Adam, dans lequel on remarque un chœur de soldats et des couplets agréables; le reste est sans couleur. D'ailleurs, plus nous avons entendu cette musique et moins elle nous a paru digne de son auteur, qui s'était fait connaître par deux ou trois partitions assez estimées.

Nous pouvons dire la même chose de l'auteur de *Mazaniello*, et nous avons peine à concevoir que l'artiste qui a eu de si belles et si puissantes inspirations,

se soit abaissé au métier de compilateur; *la Prison d'Edimbourg* est, comme nous l'avons déjà dit une compilation de motifs assez heureux; le chant des voleurs est cependant fort beau; la priére au dieu des filous est d'un grand effet, l'harmonie en est riche et puissante; mais peut-on dire qu'il suffit d'un seul morceau pour rendre une partition digne d'un peu de célébrité. On dirait que cet ouvrage a été composé pour un seul rôle, celui de Sarah la folle : ce rôle a été rendu d'une manière fort originale par Mme Derancourt. Jamais notre habile artiste ne s'était montrée si comédienne; aussi chaque représentation a été pour elle un triomphe nouveau.

Parlerons-nous des deux opérettes : *la Médecine sans Médecin* et *un Caprice de Femme*. Le premier est un spirituel vaudeville de Scribe. La musique d'Hérold lui a valu l'honneur d'une scène plus relevé. Il ne lui a manqué ici que des voix. M. André parle le chant. *Le Caprice de Femme* n'est qu'une rapsodie sans goût et sans grâce, dont le style et l'harmonie, excessivement négligés, semblent appartenir au siècle passé.

Guillaume Tell a dignement terminé l'année qui vient de s'écouler : jamais nos artistes ne s'étaient donné autant de peines et de soins pour que l'exécution fut bonne; et ils ont si bien réussi, que nous sommes en droit de craindre qu'à l'avenir on ne puisse nous le rendre avec autant d'ensemble et de chaleur : nous verrons.... Puissions-nous ne point avoir de regrets!.....

Parlerons-nous des concerts donnés pendant le carême? Chaque artiste doué d'un peu de talent a cru devoir en donner un; ceux qui sont sortis de la ligne sont peu nombreux. Les deux matinées musicales données par M. Georges Hainl et Mme Derancourt, ont été les plus remarquables, par le choix des morceaux, et par le talent des bénéficiaires.

A. M.

EPHÉMÉRIDES LYONNAISES.

AVRIL.

1745. » Lettres-patentes du roi, portant *amnistie* au sujet de la sédition excitée à Lyon, au mois d'août précédent, par des ouvriers, compagnons et fils de maîtres de la communauté des fabricans en étoffes d'or, d'argent et de soie, et par d'autres particuliers habitans de cette ville.

1762. » Le Parlement avait ordonné, par son arrêt du 6 août précédent, que les Jésuites cesseraient de tenir les colléges dans les villes où ils enseignaient seuls. Les Jésuites de Lyon regardaient cet ordre comme une chimère ; ils espéraient qu'un arrêt du Conseil et des Lettres de cachet viendraient empêcher l'exécution de l'arrêt du Parlement. Les Pères de l'Oratoire avaient refusé de se charger de l'enseignement avant d'avoir reçu l'autorisation de leur général. On eut alors recours à un maître de pension laïque, Antoine Nivoley, qui fut nommé préfet ou principal; et on lui adjoignit six professeurs, qui furent installés dans le collége par messieurs de la sénéchaussée, le jeudi, 1er avril. Ils ouvrirent leurs classes le lendemain, et eurent tout au plus soixante écoliers. Il y avait une foule considérable à la place du Collége, et quand le préfet sortit, les

écoliers et la populace l'accompagnèrent jusqu'à son domicile en le huant et en lui lançant des pierres. La police intervint; deux ou trois écoliers ainsi qu'un *taffetatier* furent arrêtés, et le tumulte cessa. Antoine Nivoley et les six professeurs tinrent le collége jusqu'à l'installation des Pères de l'Oratoire, qui n'eut lieu que vers la fin du mois de juin 1763. Les Jesuites quittèrent bientôt Lyon pour se rendre dans le comtat Venaissin. (Extrait des notes manuscrites jointes à deux pièces d'un recueil de la Bibliothèque de Lyon, n° 23385. Voyez aussi la plainte rendue par le procureur du roi, M. Peysson de Bacot, le même jour, 2 avril.)

1829. 1. Mort, à Paris, de M. le marquis d'Herbouville, pair de France, ancien préfet du Rhône.

1361. 2. Bataille des *Tards-Venus*, livrée près de Brignais, à trois lieues au-dessous de Lyon. L'armée française est mise en déroute; plusieurs seigneurs restent sur la place; le général et son fils sont mortellement blessés. *Art de vérifier les dates*, 1,600. — En ce temps là le duc de Berry était lieutenant du roi dans le Lyonnais. *Ord. des rois de France*, V, 218, 218.

1805. » Fondation de la société des Amis du Commerce et des Arts. (*Indicateur* de 1810, page 93. *Bulletin de Lyon* du 28 floréal, au XIII.)

1775. 3. Délibération consulaire portant qu'il sera payé 300 livres à l'auteur du Mémoire qui aura le mieux traité les *Moyens de procurer la meilleure eau aux citoyens de cette ville*. — « En 1646, dit Poullin de Lumina (*Hist. de Lyon*, page 275), le défaut d'eau dans la partie de la ville située entre les deux rivières, fit former le projet de construire des pompes sur le Rhône, pour la distribuer dans des fontaines, qu'on se proposait d'établir dans les différens quartiers et qui auraient servi à l'ornement de la ville et à l'utilité publique; mais cette entreprise n'eut pas lieu, soit que la grandeur de la dépense eût découragé, ou que l'alternative des grandes crues et des grands abaissemens du lit de ce fleuve, en eussent fait prévoir l'exécution impossible. Les Romains s'y étaient pris d'une façon à en éterniser le succès. Ils avaient pris l'eau du Rhône à quelques lieues au-dessus de la ville, et l'y avaient fait conduire par un canal, ou espèce de béal, pour me servir du langage usité dans ces provinces, qui, longeant les côteaux qui bordent ce fleuve, venait aboutir à l'endroit où est le bassin de Saint-Clair, d'où l'eau se distribuait dans les différens quartiers, pour le nettoiement des rues et l'usage public. La pente extraordinaire de ce fleuve leur avait donné toute la facilité qu'ils avaient pu souhai-

ter, pour conduire l'eau à la hauteur nécessaire à cet effet. Il est étonnant que de nos jours, parmi ce grand nombre d'entreprises, les unes utiles, les autres agréables, on n'ait pas encore pensé à renouveler cette idée qui renferme l'un et l'autre. L'entreprise une fois faite, peut-être moins dispendieuse que celle des pompes et des autres artifices nécessaires à les faire mouvoir, ne serait sujette à aucuns frais considérables d'entretien, et éterniserait la gloire des magistrats qui la formeraient. » Voyez aussi le P. Ménestrier; *Eloge historique*, Consulat de 1646. — En 1772, l'Académie de Lyon avait proposé cette question : « *Quels sont les moyens les plus faciles et les moins dispendieux de procurer à la ville de Lyon la meilleure eau, et d'en distribuer une quantité suffisante dans tous ses quartiers?* Huit mémoires furent adressés au concours; l'auteur du n° 5 proposa de conduire à Lyon les eaux de Roye et de la colline orientale jusqu'au fort St-Jean; ce mémoire n'obtint pas le prix. — En 1833, l'Académie remit au concours la même question; l'année suivante elle a couronné le mémoire de M. Thiaffait, qui a proposé également de conduire à Lyon les eaux de Roye, mais en plus grande quantité et par des moyens moins dispendieux qu'on n'aurait pu le faire en 1772.

1813. 3. Mort, à Montpellier, de Charles-Louis Dumas, doyen de la Faculté de Médecine et recteur de l'Académie de cette ville, né à Lyon en 1765, auteur d'un grand nombre d'ouvrages, membre correspondant de l'Institut, etc.

1815. 4. Mise en état de siége de Lyon par un arrêté du lieutenant-général comte Grouchy; et le 16, le général Suchet en ordonne la levée.

188. » Naissance de Caracalla, empereur romain.

1835. » M. Charles Rivet, directeur du cabinet au ministère de l'intérieur, est nommé préfet du Rhône, en remplacement de M. Gasparin appelé aux fonctions de sous-secrétaire d'état au ministère de l'intérieur. — Voici le tableau des préfets de notre département depuis la constitution de l'an VIII :

1° Raymond Verninac de Saint-Maur, nommé le 2 mars 1800, littérateur et poète, restaurateur de l'Académie de Lyon, mort le 1er juin 1822. Son *Eloge historique*, par M. J. R. Dumas, a été imprimé, Lyon, Barret, 1826, in-8.°

2° M. Najac, nommé le 21 août 1801.

3° Jean-Xavier Bureaux de Pusy, nommé le 30 juillet 1802, mort le 2 février 1806. Son *Eloge historique*, par M. Guerre, a été publié, Lyon, Ballanche, 1807, in-8.

4° Charles Joseph-Fortuné d'Herbouville, nommé le 25 juillet 1805, mort, pair de France, le 1er avril 1829.

5° M. le comte de Bondi, nommé en août 1810.

6° M. Chabrol de Crousol, nommé le 22 novembre 1814.

7° Jean-Baptiste-Joseph Fourier, nommé le 6 avril 1815, mort à Paris le 26 mai 1830.

8° M. Pons de l'Hérault, nommé le 17 mai 1815.

9° M. de Chabrol de Crousol, réinstallé après les Cent Jours, juillet 1815.

10° M. le comte Lezay-Marnésia, nommé le 1er octobre 1817.

11° M. le comte de Tournon, nommé le 9 janvier 1822, mort au château de Genebrard, en Charollais, le 18 juin 1833.

12° M. le comte de Brosses, nommé le 8 janvier 1833, mort à Paris le 2 décembre 1834.

13° M. Paulze d'Ivoy, nommé le 2 août 1830.

14° M. Bouvier Dumolart, nommé le 7 mai 1831.

15° M. le comte de Gasparin, nommé le 21 décembre 1831.

1835. » Mort, à Sainte-Foy-les-Lyon, de Jacques Ravier du Magny, ancien magistrat. Il était président du Tribunal civil de Lyon lors des événemens de juillet 1830; il crut devoir se retirer et terminer à la campagne son honorable carrière. Le *Réparatettr* du 5 avril a consacré une courte notice à ce citoyen recommandable par ses vertus et ses lumières.

1791. 5. Les membres du Corps municipal arrêtent qu'ils porteront, pendant huit jours, le deuil de Mirabeau et que les citoyens de Lyon seront invités à rendre le même hommage à sa mémoire. Le 8 du même mois, les *Amis de la Constitution* font célébrer un service pour le repos de l'ame de Mirabeau, dans l'église des Cordeliers. L'abbé Joliclerc, bénédictin, prononce son éloge, et le soir du même du jour, M. Caillat, un des *Amis de la Constitution*, prononce son oraison funèbre. Les spectacles sont fermés par ordre de la municipalité.

1594. 6. Henri IV accorde le titre d'imprimeur du roi à Guichard Juilleron qui, pendant la Ligue, avait contribué à faire rentrer la ville de Lyon sous l'obéissance royale.

1606. » Inhumation dans l'église de Saint-George, à Lyon, de Nicolas de Langes, lieutenant-général de la sénéchaussée de Lyon, président au parlement de Dombes. Il fut le Mécène des gens de lettres; il traduisit le supplément du *Compendium* de Gaguin, par Hubert

Veillet, et refusa de se prêter, en 1572, au massacre des protestans. Jean Godard, dont les poésies furent imprimées à Lyon, en 1594, a fait dans ses vers l'éloge de cet estimable magistrat qui était né en 1525.

1826. 6. Pose de la première pierre du pont de Charles X, aujourd'hui pont de Lafayette.

1809. 7. Mort de M. Degérando, ancien architecte de la ville de Lyon, père du célèbre auteur de l'*Histoire comparée des systèmes de philosophie.*

1810. 8. Fêtes à l'occasion du mariage de Napoléon avec Marie-Louise. — Voyage et séjour de M. Fontaine, architecte, envoyé par Napoléon pour faire le plan du palais impérial que S. M. se proposait de faire construire dans la presqu'île de Perrache. *Archives du Rhône,* XI, 377.

1805. 9. On lit dans le *Moniteur* de ce jour : Le ministre de l'intérieur a accordé à l'école de dessin de la ville des plâtres de quelques statues antiques qui existent au musée Napoléon, savoir : le Gladiateur, le Faune, le Pallas de Velletri, l'Hercule, le Germanicus et le Castor et Pollux.

1824. » Le préfet autorise les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu à quêter dans le département du Rhône, et recommande aux maires de les seconder dans la pieuse et charitable institution qu'ils se proposent d'établir, et qui manque dans le pays. — Ces hommes pieux furent encouragés, et ils ne tardèrent point à fonder à l'extrémité du faubourg de la Guillotière, un hospice spécialement destiné aux épileptiques et aux insensés.

1834. 9, 10, 11, 12, 13, 14. Voyez sur ces sanglantes journées, le *Réparateur*, le *Précurseur,* le *Courrier de Lyon*, du 13, 14 et jours suivans, les ouvrages publiés par MN. Monfalcon, Sala, Bonnardet, etc., etc., Voyez aussi un volume in 8° ayant pour titre : *La vérité sur les Evénemens d'Avril*, le *Rapport* de M. Girod (de l'Ain), à la Cour des pairs, les débats qui ont eu lieu à la Chambre des députés sur la demande d'un crédit en faveur des Lyonnais qui ont souffert des dommages dans ces journées, demande qui a été rejetée dans la séance du 7 avril 1835.

1313. 10. Traité par lequel le Comté de Lyon est réuni à la couronne de France. — Plusieurs historiens donnent cet événement, sans d'autres dates; mais tout porte à croire qu'ils se sont trompés. Voyez une dissertation sur ce sujet insérée dans le *Courrier de Lyon* du 21 no-

vembre 1834, et dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, tome IIe, 1re partie, pages 27-30.

1805. 10. Entrée et séjour de Napoléon et Joséphine. Réjouissances et fêtes magnifiques données à LL. MM. II. La veille de son départ, Napoléon rend plusieurs décrets en faveur de la ville et de quelques Lyonnais. Le premier de ces décrets alloue au sieur Jacquard, auteur d'un nouveau métier pour la fabrication des étoffes brochées et façonnées, qui supprime l'emploi de la tireuse, une prime de 50 francs pour chaque métier qu'il aura livré pour être mis en activité, pendant l'espace de six années. Voyez les autres décrets dans le *Moniteur* du 18 avril et dans le *Bulletin des lois* du 7 floréal an XIII.

1807. » Fondation du *Cercle Littéraire* par MM. Achard-James, Acher, Ballanche, Breghot du Lut, Coste, Lecourt, Mollard, Passet, Péricaud aîné, Marc-Antoine Péricaud, Clément Reyre, Rieussec, Ségaud.

1824. » Mort, à Sainte-Foy-lez-Lyon, de Noël Pointe, député du Rhône à la Convention. Voyez la notice dans l'*Annuaire* de M. Mahul et dans la Biographie du général Beauvais qui place la mort de Pointe au 8 avril.

1532. 11. Frère Sanètes (c'est ainsi qu'on appelait le savant orientaliste Sante-Pagnino), prescheur Jacopin, vient remonstrer au Consulat qu'il seroit nécessaire de faire l'aumosne générale aux pauvres comme l'année précédente, et que ce seroit grosse charité. Il dit que combien que Mgr. l'Archevêque et messieurs de l'Eglise veulent faire et fournir autant comme l'année, pour cela ne faut cesser, et que chascun doit faire son devoir. On lui répond que le Consulat, en ce qu'il pourra des deniers communs, y subviendra pareillement; les dits seigneurs conseillers, comme particuliers, feront leur devoir, et parleront aux commis qui régissoyent l'aumosne l'année passée, et les prieront d'en prendre la charge et de dònner leurs advis. *Extrait des actes consulaires.*

1779. » Mort de Joseph de Jussieu, célèbre naturaliste.

1826. » Mort de Jean-Baptiste Humbert Monier, né à Bellay, en 1786, avocat-général à la Cour royale de Lyon, membre de l'Académie de cette ville, etc. On a de lui un *Essai sur Blaise Pascal*, Paris, 1822, in-8°; une traduction en vers du *Pervigilium veneris*, insérée dans les *Archives du Rhône*, etc.

1734. 12. Mort de Thomas Fantet de Lagny, savant mathématicien, directeur de l'Académie des sciences, sous-bibliothécaire du roi, auteur d'un

grand nombre d'ouvrages, né à Lyon le 7 septembre 1660. Aux derniers instans de sa vie et au moment où il ne connaissait aucun de ceux qui entouraient son lit, quelqu'un, pour faire une expérience philosophique, lui demanda quel était le carré de *douze*; il répondit aussitôt, et sans savoir apparemment ce qu'il répondait : *Cent quarante-quatre*. Voyez les *Nouvelles tables de l'Académie des sciences*, par l'abbé Rozier, tome IV, page 198.

1812. 12. Mort de Pierre Sonnerat, célèbre voyageur.

1728. 13. Le Consulat ayant conçu le dessein d'établir une salle de spectacles, achète de Louis Bron des maisons et emplacemens situé derrière l'Hôtel-de-Ville, et qui formaient un jeu de paume, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 2400 livres.

1775. » Le Conseil d'état révoque l'arrêt par lui rendu le 23 avril de l'année précédente, qui avait autorisé plusieurs particuliers à fabriquer et vendre, exclusivement à tous autres, des paillons en or et en argent de toute espèce, dans la ville de Lyon.

1802. » Secours de 400,000 fr. accordés par le gouvernement aux propriétaires des maisons démolies dans le quartier de Bourgneuf, en 1793 et 1794. Dispositions relatives à la réédification des façades de Bellecour, à la construction du pont de l'Archevêché et du quai de la Baleine. (*Moniteur* du 12 fructidor et du 2e complém., an X.

1805. » Décret concernant la Condition publique des soies.

188. 14. Naissance de Marcus Aurélius Sévérus Antoninus Caracalla, empereur romain, assassiné le 8 avril, suivant l'*Art de vérifier les dates*, et le 18, suivant la *Biographie univ.*, l'an 217.

688 » Mort de saint Lambert, ou Landebert, évêque de Lyon, successeur de saint Genis.

1805. 17. Décret impérial, rendu à Lyon, qui accorde à la ville de Lyon l'une des trois écoles spéciales de dessin de l'empire. *Almanach de Lyon* de 1807, page 295. Un autre décret rendu à Varsovie le 25 janvier 1807, nomme professeurs à cette école MM. Revoil, Chinard et Gay. — Une école gratuite de dessin avait été fondée, en 1756, par M. l'abbé Lacroix, obéancier de Saint-Just, et plusieurs autres citoyens recommandables; mais elle fut détruite lors de l'émeute de 1768, contre le collége de médecine. On lit dans un mémoire composé par M. Oudry (1), syndic du commerce, en 1752, qu'une

(1) Peut-être le célèbre graveur auquel on doit une suite de dessins pour l'édition in-fol. des Fables de La Fontaine, publiée en 1755.

école avec modèle avait été *rétablie* à Lyon au commencement de 1677. Les registres de notre Académie (2) portent, dit-il, que le 2 janvier de ladite anné, elle donna pouvoir à maîtres Coisevox et Blanchet, l'un sculpteur et l'autre peintre, tous deux Lyonnais (3), d'y ériger cette école, après les avoir élus professeurs pour cette fin. L'on y trouve enfin que le 17 février suivant, cette école fit présenter à l'Académie des statuts qu'elle avait minutés, et que celle-ci approuva, et enfin que le 20 février 1682, M. Blanchet vint à l'Académie et y fut placé honorablement en considération des soins qu'il s'était donnés pour l'établissement de cette école.... Note de M. l'abbé Sudan.

1805. » Décret impérial portant, entre autres dispositions, que les bâtimens dit de *Bicêtre*, autrefois destiné à recevoir les vagabonds, est concédé à la ville de Lyon. Voyez l'*Histoire de l'Hospice de l'Antiquaille*, par Achard James, page 124.

1829. » Une ordonnance royale autorise la Société d'Instruction élémentaire, fondée à Lyon par plusieurs citoyens recommandables.

1835. » Mort, à Oullins, près Lyon, de Mme Lortet, née Richard. Notre Linné, feu M. Gilibert qui lui dédia son *Calendrier de Flore*, Lyon, 1809, in-fol., s'exprime ainsi dans l'avant-propos de cet ouvrage : « Nous aurions été dans l'impossibilité de dresser ce *Calendrier* avec exactitude, vu la multitude des devoirs que nous avons à remplir, sans le zèle d'une dame passionnée pour la botanique. Depuis cinq années cette amie de Flore n'a presque pas laissé échapper une seule semaine sans herboriser deux ou trois fois jusqu'à trois lieues autour de Lyon. Ses courses sur nos montagnes éloignées de la ville de cinq à huit lieues, ont été assez fréquentes pour nous offrir chaque année un très-grand nombre de plantes lyonnaises : on peut même ajouter qu'elle seule, pendant cinq années, a fourni, pour nos leçons, trois fois par semaine, toutes les plantes indigènes que nous avons démontrées; et ce qui est plus extraordinaire, comme le langage et les principes de Linné lui sont très-familiers, en nous remettant pour chaque leçon le

(1) M. Ondry veut sans doute parler de l'Académie de peinture et de sculpture, fondée par Louis XIV, en 1643.

(2) Blanchet (Thomas) était né à Paris en 1617, mais il vint fort jeune à Lyon; il y exécuta ses principaux ouvrages et y mourut en 1689. Lorsqu'il voulut être payé des peintures qu'il avait faites à l'Hôtel-de-Ville, on lui demanda un compte; il le fit en ces termes : « Messieurs les prévôts « des marchands et échevins de la ville de Lyon, pour du BLANC, du ROUGE et du NOIR la somme de 300,000 livres. » Il y eut procès, et par arrêt du Parlement de la ville de Lyon, il fut condamné à payer la somme demandée. NOTE DE FEU N. F. C.

fruit de ses herborisations, le très-grand nombre des espèces se trouvait bien dénommé et déterminé suivant la rigueur des méthodes. Cette dame si instruite en botanique, et si constamment zélée pour le progrès de cette science aimable, est Mme Lortet. » Voyez le *Compte-rendu des travaux de l'Académie de Lyon pendant l'année* 1809, par M. Bérenger, page 32.

1805. 16. Seconde entrée du pape Pie VII. Deux cérémonies, à jamais mémorables, ont eu lieu pendant le séjour du souverain Pontife à Lyon : la bénédiction des drapeaux de la garde nationale et l'ouverture de l'antique chapelle de N. D. Fourvières fermée depuis la Terreur. Après avoir célébré le 19 avril les saints mystères dans cette chapelle, Pie VII s'avance sur la terrasse qui domine la ville, et donne sa bénédiction à tous les fidèles du diocèse de Lyon.

1817. » Mort de Jean-Marie Bruyset, imprimeur-libraire, membre de l'Académie de Lyon, né en cette ville le 7 février 1744, auteur de divers ouvrages, etc.

1555. 18. La Sorbonne censure les chanoines de Lyon qui, pendant la messe, à l'élévation de l'hostie, refusaient de fléchir le genou et de s'incliner. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Lyon*, n° 1218. Les chanoines ne tinrent point compte de cette censure; le doyen de la cathédrale leur ayant intenté un procès pour les contraindre à s'agenouiller au lever-Dieu, la cause fut soumise aux cardinaux de Lorraine et de Tournon ; ces prélats décidèrent le 20 juin 1564, que les chanoines se tiendraient profondément inclinés pendant l'élévation de l'hostie, afin qu'ils l'adorassent avec plus de révérence que par le passé. (*Ephémérides* du P. de saint Romuald.) — Cette querelle subsistait encore au 17e siècle. Un arrêt du conseil du 23 août 1655, maintint les chanoines dans le droit de ne point s'agenouiller à l'élévation ; mais plus tard, et sur la demande de Louis XIV, ils consentirent enfin à renoncer à ce singulier privilége. *Histoire de Paris*, par Dulaure, édit. in-8°, tome VII, page 264.

1082. » Mort de saint Jubin, évêque de Lyon, successeur d'Humbert I.er

1476. » Publication de la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, imprimée par Guillaume Régis, dans la maison de Barthélemi Buyer, situé près le couvent des Augustins. Long-temps on a cru que cet ouvrage était le premier qui fût sorti des presses lyonnaises; mais il est constant aujourd'hui que notre ville a joui trois ans plus tôt des bienfaits de la typographie. Le *Lotharic compendium* qui fut aussi

imprimé dans la maison de Buyer, porte la date du 15 octobre 1473. Voyez la 22e des *Lettres Lyonnaises* de M. Breghot du Lut, Lyon, Barret, 1827, in-8.°

1795. » Etablissement d'une école vétérinaire et d'une école d'économie rurale

1818. 19. Mort de Philipon de la Madeleine, polygraphe.

1507. 20. Etablissement des penons en cas d'effroi.

1805. 21. Décret qui ordonne la reconstruction du pont de Serin, emporté par les glaces, le 17 janvier 1789. — Un autre décret du même jour porte que pour assainir la ville de Lyon, il sera procédé au remblai de l'ancien lit du Rhône dans l'emplacement qu'embrassent les travaux de Perrache entre le Rhône et la Saône.

1803. » Etablissement d'agens de change et de courtiers pour le service de la Bourse.

1562. 22. Mort de François de Tournon, archevêque de Lyon, cardinal d'Ostie, etc. Il avait succédé à Hyppolite d'Este.

1758. » Mort d'Antoine de Jussieu, célèbre naturaliste.

1822. » Mort, à Lagnieu, près Montluel, de Marie Humbert Dubreuil de Sainte-Croix, baronne de Mandclot, née à Lyon en 1753, auteur d'un *Recueil de Poésies*, publié en 1811. Le mémoire que fit pour elle l'avocat Segaud, dans le procès qu'elle soutint à la Cour royale de Lyon, en 1810, contre M. de Courcenay, peut être considéré comme un des chefs-d'œuvres oratoires du barreau français.

1775. « Arrêt du Conseil d'Etat, rendu sur les représentations faites à S. M. par les libraires de Paris et de Lyon, qui exempte de tous droits d'entrée dans le royaume, les livres imprimés ou gravés, soit en latin, soit en français, reliés ou non reliés, vieux ou neufs, venant de l'étranger.

1814. 23. Passage de Buonaparte se rendant à l'Ile-d'Elbe.

1818. « Mort de M. de Fargues, maire de Lyon.

1804. 24. Organisation de la Chambre de discipline des notaires de Lyon.

1529. 25. Emeute populaire, dite la *Rubeine* ou la *Rebeine*. Nous reproduirons dans un de nos numéros la relation qu'en a donné Symphorien Champier.

1723. « Mort, à Paris, d'André Terrasson, prêtre de l'Oratoire, fameux prédicateur, né à Lyon vers 1670. On trouvera quelques-uns de ses

sermons dans la collection des *Orateurs Chrétiens*, Paris, 1820 et suiv., in-8°.

1612. 26. Mort de Claude IIe de Bellièvre, archevêque de Lyon, fils de Pompone de Bellièvre, chancelier de France. Il fut enterré à St-Jean, dans la chapelle de la Magdeleine. On lisait sur sa tombe une inscription qui nous a été conservée par Quincarnon dans ses *Antiquités de St-Jean*, et qui se termine par ces mots : *Finitâ mortalitate non vita rediit ad suos* 6 *Kal may*, *an* 34 ; *reparatae salutis* 1612. Ce prélat n'est donc point mort le 19 avril, comme l'ont dit plusieurs biographes.

1808. « Mort de Jean Pillement, peintre distingué, né à Lyon vers 1728. (*Bulletin de Lyon* du 30 avril et du 28 mai).

1812. « Ouverture de l'Ecole municipale de Physique. M. Mollet, professeur de cette école, lit un discours, dans lequel il traite de *l'influence des Sciences sur le Commerce et les Arts* (imprimé). Lyon, Ballanches, in-8° de 30 pages.

1565. 28. Louise Labé, dite la *Belle-Cordière*, fait son testament devant Pierre de la Forest, notaire et tabellion royal à Lyon. M. Breghot du Lut, auquel on doit une nouvelle édition des *Œuvres de Sappho*, lyonnaise, a fait imprimer ce testament. Lyon, Barret, 1824, in-8°.

1663. « Mort de Balthazar de Monconys, célèbre voyageur, né en 1611. Voyez Prost de Royer, *Dictionnaire de Jurisprudence*, tome 2, page 266.

1773. 29. Un arrêt du Conseil d'État maintient les maîtres-batteurs d'or de la ville de Lyon dans la possession d'avoir des forges et des fourneaux pour épurer l'or d'affinage à l'antimoine ou au sublimé corrosif.

1830. 29.-30. Passage et séjour de M.gr le Dauphin se rendant à Toulon pour assister au départ de l'expédition d'Alger.

1553. 30. Supplice de 3 étudians, venant de Lausanne pour prêcher la réforme.

1562. « Surprise de Lyon par les Calvinistes du Dauphiné.

1815. « Antoine Gabriel Jars est nommé maire de Lyon.

1823. « Loi relative à la restitution de la presqu'île Perrache à la ville de Lyon.

1573. « Au mois d'avril de cette année, le Lyonnais fut affligé de deux horribles fléaux. « L'vn des fléaux, dit Rubys, fut que toutes les vignes de la prouince gelarent..., et on ne fit point de vendanges, et fallut ioüer du bassin ; car le vin se vendit iusques à dix escus l'asnée,

qui ne vaut par communes années qu'un escu ou quatre francs. L'autre fléau, et beaucoup plus grand, fut la grande cherté du bled, qui valut six et sept francs la mesure que nous appelons le *bichet*, qui est du poix de soixante livres, et le pis estoit qu'on n'en pouuoit pas recouurer pour de l'argent. Il y eut grand' pitié au menu peuple, tant en la ville qu'aux champs.... » Rubys, *Hist. de Lyon*, page 422. — 3.

ARTICLES DES PROCHAINES LIVRAISONS.

Précis chronologique de l'histoire de Lyon, par Guillard.

François Gacon et Jean-Baptiste Rousseau, par J. S. P.

Notice sur les archives de la préfecture, par Chelles, archiviste.

Notice biographique sur Challier, par César Berthollon.

Biographie de Nicolas Coustou, par J. S. P.

Biographie de Pouteau, chirurgien lyonnais, par Alexandre, D. M. P.

Biographie de Marc-Antoine Petit, par Ch. Fraisse, D. M. P.

Emeute populaire, dite la Rebaine.

Excursion à Die, par H. Leymarie.

Mémoires inédits, pour servir à l'histoire de Lyon pendant la ligue, contenant ce qui s'est passé de plus

remarquable dans le Lyonnais, depuis l'année 1568 jusqu'à la fin de 1594, par D. Thomas, ancien bibliothécaire de Lyon.

Suite des époques remarquables et des évènemens singuliers de la ville de Lyon, depuis l'année 1600 jusqu'en 1643.

Écartellement de Montécucully, accusé d'avoir empoisonné à Lyon le Dauphin, fils aîné de François Ier.

La fête de S. Denis de Bron, par A. Martin.

Histoire du Lyonnais (Forez et Beaujolais).

Mœurs lyonnaises, suite, Th. de S.

Éphémérides.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

FRANÇOIS GACON ET JEAN-BAPTISTE ROUSSEAU.

Habent sua fata libelli. Les livres, les hommes, les réputations, tout ici-bas a sa destinée. Le lyonnais François Gacon et le parisien Jean-Baptiste Rousseau, tous deux poètes par état, tous deux satiriques par caractère, se ressemblaient pourtant fort peu sous le rapport du talent. Du côté de la naissance, il y avait encore entr'eux une différence, mais légère : Gacon était le fils d'un négociant, et Rousseau le fils d'un cordonnier ; mais, entre la destinée de l'un et celle de l'autre, quelle différence énorme n'y eut-il pas ? Gacon, né en 1667, mourut tranquille en 1725, dans le gras prieuré de Baillou en Picardie : Rousseau, né en 1669, finit ses jours à Bruxelles, en 1741, après avoir passé près de trente années de sa vie dans les douleurs de l'exil.

C'est à M. Fabien Pillet, lyonnais, si nous ne nous trompons point, et poète épigrammatiste, que la *Biographie universelle* est redevable de l'article *Gacon*.

« Nous avons eu, dit-il, de plus mauvais poètes que Gacon ; « nous n'en avons pas eu de plus méprisés. Son nom est devenu « une injure, et l'on ne peut disconvenir, en lisant ses épi-

« grammes, ses turlupinades, ses libelles, qu'il n'ait mérité le « déshonneur dont sa mémoire reste chargée.

« Ce n'est pas, ajoute le biographe, pour avoir composé des « satires que Gacon s'est déhonoré ; tous les genres de satires ne « sont pas blâmables, et il n'est pas donné à tous les poètes d'y « réussir : où donc a été le tort de Gacon? D'avoir attaqué sans pu- « deur les hommes les plus vertueux, les talens les plus distin- « gués, d'avoir eu l'air de spéculer pour vivre sur le scandale et « la calomnie. »

Malgré toute notre estime pour le caractère et le talent de M. Fabien Pillet, nous nous passerons cependant de sa permission pour faire observer ici que le jugement qu'il a porté sur le poète Gacon, est loin de se recommander par une grande exactitude. Nous croyons savoir assez bien que le satirique lyonnais avait de la témérité, qu'il a osé, maintes fois, se mesurer avec des hommes qui lui étaient infiniment supérieurs, tels que Boileau, Thomas Corneille, Duché, Dancourt, Lamotte-Houdart, Jean-Baptiste Rousseau; mais il faut convenir aussi que ses traits ont souvent été dirigés contre des écrivains fort médiocres, comme le sieur Bordelon, très-niais auteur des *Diversités Curieuses*; l'avocat Perrachon, auteur de *poésies* passablement misérables, quoique dédiées au roi; le sieur Devisé, créateur et rédacteur principal du *Mercure galant*; la demoiselle Saintonge, à qui l'on doit les fades opéras de *Didon* et de *Circé*, sifflés en 1693 et en 1694; enfin le sieur Debrie, auteur d'une tragédie des *Héraclides* et d'une comédie du *Lourdaut*, pièces honteusement tombées en 1695 et en 1697, et qui donnèrent lieu à Jean-Baptiste Rousseau de composer cette jolie épigramme :

Pour disculper ses œuvres insipides,
Debrie accuse et le froid et le chaud :
Le froid, dit-il, fit cheoir mes *Héraclides*,
Et la chaleur fit tomber mon *Lourdaut*.
Mais le public, qui n'est point en défaut,
Et dont le sens s'accorde avec le nôtre,
Dit à cela : taisez-vous, grand nigaud ;
C'est le froid seul qui fit cheoir l'un et l'autre.

En lisant les pièces que présente le petit volume intitulé : *Œu-*

vres du Poète sans fard, il est impossible de ne pas reconnaître que Gacon, tout hargneux qu'il était, savait pourtant se renfermer dans les bornes d'une critique décente. La vérité est qu'il n'y a rien de violent, d'emporté, de scandaleux enfin dans ses satires contre un *banqueroutier*, contre les *faux dévots*, contre les *partisans*, contre les *détracteurs de la poésie*, et surtout des *poètes modernes*. La satire contre Laurent Pégurier, auteur d'une *censure morale du théâtre*, offre de la modération et du raisonnement ; le passage que nous allons en citer en fournit une preuve incontestable :

Le théâtre, appuyé du pouvoir monarchique,
Redoute peu l'effort de ta fade critique,
Et l'on verra toujours cet innocent plaisir
Des plus honnêtes gens occuper le loisir.
Jadis, quand il offrait d'infâmes caractères,
Je sais qu'il attira la censure des Pères ;
Alors, chez les romains, un acteur effronté
Du discours à l'effet poussait l'impureté,
Et, par un coup barbare, ensanglantant la scène,
Donnait à tout le cirque une joie inhumaine ;
Atrée y préparait un horrible festin,
Et Médée y venait le poignard à la main ;
L'un et l'autre, égorgeant d'innocentes victimes,
A la fable ajoutaient de véritables crimes ;
Alors, avec raison, dans leurs discours pieux,
Les Pères défendaient ce spectacle odieux.
Mais, depuis qu'à la foi, Rome, par eux soumise,
Eut gouté quelque temps le doux joug de l'église,
Le théâtre reprit son antique splendeur,
Et ne s'écarta plus des lois de la pudeur ;
Loin de le condamner, les Saints Pères eux-mêmes
Voulurent l'embellir par de sacrés poèmes,
Et c'est dans cet esprit qu'on a vu si long-temps
Nos mystères en proie aux auteurs ignorans.
Sous ses deux derniers rois, la France, plus polie,
De ces vieux historiens reconnut la folie,
Et, laissant l'évangile à traiter aux docteurs,
Chercha d'autres sujets propres à ses acteurs.
Corneille, après Rotrou, de la savante Grèce

Sur la scène française employa la richesse,
Et Racine y fit voir, d'un style plus uni,
La vertu couronnée et le vice puni:

Le talent poétique de Gacon n'était pas, comme on vient de le voir, d'un ordre fort élevé; mais il faut avouer pareillement que son vers a du naturel et de la facilité, et que ce n'est certainement pas dans les satires de notre poète, que M. Fabien Pillet a trouvé le *scandale* dont il se plaint.

Le comédien Dancourt est attaqué dans une satire dirigée contre les *auteurs de fades opéras et de fades comédies*. Lié d'amitié avec le célèbre Regnard, qui l'employa plus d'une fois à rimer des scènes de ses charmantes comédies, Gacon n'avait pas une très haute idée de la conscience littéraire de Dancourt; il savait, comme tout le monde, que *le Chevalier à la mode*, *les Bourgeoises à la mode* et *la Femme d'intrigues*, pièces qui sont regardées comme les chefs-d'œuvre de cet auteur, appartenaient, en grande partie, à Saint-Yon, homme aimable de l'époque, et qui faisait de la littérature pour se délasser des fatigues que lui donnait une place de secrétaire auprès du grand-maître des eaux et forêts; mais il est impossible que Gacon ne vit pas un homme d'infiniment d'esprit dans l'auteur des *Trois Cousines*, du *Galant Jardinier*, du *Tuteur*, du *Mari Retrouvé*, de *l'Été des Coquettes*, de *la Maison de Campagne*, de *l'Impromptu de Garnison*, pièces fort agréables, et qui sont bien incontestablement de Dancourt. Ce qui vient à l'appui de notre opinion, c'est que toute la critique de Gacon porte uniquement sur une pièce en un acte que Dancourt fit jouer en 1695, et qui n'est pas en effet le meilleur de ses nombreux ouvrages : cette pièce est *la Foire de Bezons*, avec un divertissement assez fade, mis en musique par Gilliers.

On sait que la dixième satire de Boileau est celle qu'il fit contre *Les Femmes*, et que son apparition, en 1693, fut la cause d'un soulèvement général contre l'auteur. Gacon fut du nombre de ceux qui s'empressèrent de jeter les hauts cris; mais il le fit encore d'une manière assez peu diabolique. Voici le commencement de sa pièce :

Fidèle observateur de tes propres maximes,
Sans commettre ton nom par de nouvelles rimes,

Au port, chargé de biens, tu pouvais, Despréaux,
Jouir tranquillement du fruit de tes travaux :
Cependant, loin de vivre à couvert de l'orage,
Affrontant de nouveau le péril du naufrage,
Tu vas, vieux marinier, briser contre des bans
Que ta muse évita dans ses plus jeunes ans.
En vain, pour t'excuser, un ami peu sincère
Allègue en ta faveur la vieillesse d'Homère :
Chacun voit, au travers de son discours flatteur,
Que sa bouche dément le secret de son cœur.
En effet, comparer une satire fade
Au poëme qui cède à la seule Iliade,
C'est vouloir se railler, ou, lâche complaisant,
Egaler au soleil un insecte luisant.
Si le retour d'Ulysse a pour nous moins de charmes
Que le courroux d'Achille et ses nobles faits d'armes,
S'ensuit-il donc qu'Homère ait fait, en ses vieux jours,
Un poëme aussi froid que ton dernier discours?

Toute la satire de Gacon est sur ce ton modéré ; il faut croire que Boileau ne s'en fâcha pas beaucoup, et que sa mauvaise humeur dut être bien plus grande à l'égard des sots louangeurs qui essayèrent d'assimiler sa faible satire au poème de *l'Odyssée*. Dans deux autres satires qui sont aux pages 27 et 31 des *Œuvres du Poëte sans fard*, Gacon prend la défense de Boileau contre ses détracteurs ; et si cette défense est mêlée de quelques critiques, du moins ne s'adressent-elles qu'à ce qu'il y a d'incomplet ou de mal choisi dans les exemples cités par Boileau contre les femmes. On trouve dans les œuvres de Regnard une satire contre *les Maris*, que cet agréable auteur eut l'idée de composer par opposition au sentiment de Boileau. Il est bien certain que le poëte Gacon a pris part à cette pièce ; mais elle est, d'un bout à l'autre, si piquante, tellement soutenue dans son développement, que la part du rimeur lyonnais a dû être des plus légères. Cette satire est également imprimée dans les *Œuvres du Poëte sans fard*, et l'on peut bien dire qu'elle est la meilleure du recueil.

Une des *bêtes-noires* de Gacon, et qu'il prenait souvent plaisir à piquer, c'était l'avocat Marc Perrachon, né à Grenoble en 1630, d'une famille originaire du Piémont. Cet avocat-poëte, aussi emphatique dans ses plaidoyers que dans ses vers, avait été élevé

dans la religion réformée, et avait abjuré, en 1685, entre les mains du père Lachaise. Certes, ce n'était pas cette abjuration qui allumait la bile du satirique lyonnais ; il n'était choqué que de ses prétentions et de sa vanité poétiques : aussi, quand il trouvait l'occasion de le mordre, se gardait-il bien de la laisser échapper.

Un certain jour, Perrachon eut l'idée d'adresser à Mme de Chevri, grande-prieure du monastère de St-Pierre, à Lyon, le sonnet suivant :

De toutes les vertus posséder l'excellence,
Joindre aux beautés du corps le cœur grand, l'esprit beau,
Au langage des Dieux unir son éloquence,
Servir aux lieux sacrés d'exemple et de flambeau ;

D'un saint palais, modeste en sa magnificence,
Sans peine, incessament soutenir le fardeau,
N'ignorer aucun art, ni langue, ni science,
D'une illustre vestale est l'imparfait tableau.

Souvent je me suis plaint que le destin avare
Voilait à l'univers un miracle si rare ;
Mais enfin j'ai connu la justice des cieux :

Des souverains décrets la sagesse profonde
D'un objet si divin juge indigne le monde,
Et refuse aux mortels le chef-d'œuvre des dieux.

Ce sonnet, à la louange d'une *supérieure de monastère*, pouvait bien paraître quelque peu *galant*, et en quelque sorte assez *déplacé* : Gacon ne fit cependant aucune attention à cette petite inconvenance, et voici la réponse qu'il se contenta de faire à l'auteur.

De ses vers mal construits nous vanter *l'excellence*,
Crier à ses lecteurs : que cet endroit est *beau!*
Faire en des jeux de mots consister *l'éloquence*,
De sa propre raison éteindre le *flambeau* ;

Prendre un pompeux Phœbus pour la *magnificence* ;
Se faire de la rime un très-pesant *fardeau*,
Pécher contre la langue, avoir peu de *science*,
Du fade Perrachon voilà le vrai *tableau*.

Apollon de son feu lui fut toujours *avare* :
De semblables esprits l'espèce n'est pas *rare* ;
Il en est par milliers sous la voûte des *cieux* :

J'en conçois chaque jour une douleur *profonde;*
Car ils font, aujourd'hui, confondre à bien du *monde*
Le langage des fous avec celui des *dieux*.

Il est probable que Marc Perrachon n'eût pas lieu d'être très flatté de cette réponse à son sonnet; mais enfin si M. Fabien Pillet a pris la peine de la lire, il n'est pas possible qu'il n'en ait point pardonné l'auteur.

Nous aimons à le répéter, les vers de Gacon offrent peu de poésie; mais ils présentent du naturel, du sens, et quelque fois même de l'adresse. On en trouve la preuve dans un *Discours au roi*, dont voici les premiers vers :

Quand je devrais, grand roi, passer pour téméraire,
Je quitte des autenrs le langage vulgaire :
Assez d'autres que moi, t'érigeant des autels,
T'ont mis depuis longtemps au rang des immortels,
Et, traitant tes exploits de divines merveilles,
Par des discours flatteurs ont choqué tes oreilles.
Toujours, de tes hauts faits, ces rimeurs éblouis
N'ont rien vu sous le ciel de semblable à Louis;
Hardis à prononcer que la fable et l'histoire
N'ont point de conquérant qui ne cède à ta gloire,
Ils ne peuvent souffrir qu'on t'égale aux Césars,
Et veulent te placer au-dessus du dieu Mars.
La proie à ces auteurs fait seule ouvrir la bouche,
Et ta valeur, grand roi, n'est pas ce qui les touche.
Un auteur qui n'est point par le gain attiré,
Prend, pour louer son prince, un ton plus modéré;
Sage dans sa pensée et juste en ses paroles,
Il fuit comme un écueil ces froides hyperboles,
Et, craignant d'imposer à la postérité,
Fait, dans tous ses écrits, briller la vérité.

Abordant maintenant les grands travaux de Louis XIV, le poète les passe successivement en revue, comme l'attaque de la Hollande, la conquête de la Franche-Comté, la paix avec la Hollande, l'abolition du duel, l'établissement de la police à Paris, le rétablissement de la marine et des finances, la justice réformée, les beaux arts protégés, la jonction des deux mers; et l'admiration que Gacon fait paraître pour son prince est d'autant moins servile, qu'elle repose sur des faits rigoureux.

Les épigrammes de Gacon ne sont point aussi terribles que M. Fabien Pillet, après tant d'autres, a voulu le faire croire : qu'y a-t-il donc de si atrocement méchant dans celle qui suit?

Vous qui prêchez sans cesse un enfer aux chrétiens,
Et goûtez cependant les plaisirs de la vie;
Etant si bons comédiens,
Laissez en paix la comédie.

Et cette autre, n'est-elle pas bien abominable?

Damon, petit apothicaire,
A petit corps, petit esprit,
Petit cerveau, petit crédit,
Et tient fort petit ordinaire.
C'est un vrai petit Jaquemard,
Qui, bien prisé, serait, en somme,
En toute chose un petit homme,
S'il n'était un grand babillard.

Gacon a eu quelques démêlés avec Lamotte-Houdart, qui avait quitté le couvent de la Trappe pour venir faire à Paris des opéras. On sait que Lamotte affectait quelques fois un assez grand mépris pour la poésie, et qu'il était entré dans la querelle contre les poètes anciens. Gacon, traducteur estimé des poésies d'*Anacréon*, dont le zèle pour l'antiquité était des plus vifs, prit fait et cause, et composa son *Homère vengé*, petit volume in-12, dans lequel il n'y a encore rien de bien affreux. Quelque temps après, il fit un autre petit livre, intitulé : *Les Fables de Lamotte, traduites en vers français au Café du Parnasse* : on convient assez généralement que cet ouvrage est une ingénieuse plaisanterie, et la *Biographie* de MM. Chaudon et Delandine en parle dans des termes bienveillans.

Quelle est donc la véritable cause de l'universel décri dans lequel Gacon est tombé? Nous pensons que ce ne peut être que la conduite tenue par lui dans le malheureux procès que Jean-Baptiste Rousseau eut à soutenir contre le géomètre Saurin, procès épouvantable, à la suite duquel Rousseau, d'accusateur qu'il était, se vit accusé à son tour et condamné à un bannissement perpétuel.

Gacon haïssait mortellement Rousseau, et cette haine venait

de ce que notre grand lyrique s'était moqué d'une très mauvaise ode de Gacon sur la *bataille de Marsaille*, gagnée, en 1693, par le fameux Catinat. Cette ode avait concouru pour le prix de l'académie d'Angers, et la couronne avait été décernée à un poète assez obscur, nommé *Bardou*. Gacon se vengea de sa disgrâce par un sonnet en *bouts rimés* contre l'Académie angevine, et Rousseau fit contre Gacon cette jolie épigramme :

O Catinat, quelle voix enrhumée,
De te chanter ose usurper l'emploi?
Mieux te vaudrait perdre ta renommée
Que los cueillir de si chétif aloi.
Honni seras, ainsi que je prévois,
Par cet écrit, et ne sais, à vrai dire,
Remède aucun, sinon que, contre toi,
Le même auteur écrive une satire.

Gacon, furieux, répondit par une épigramme, où il reprochait à Rousseau d'être le fils d'un *cordonnier*, reproche fort sot de la part d'un homme qui sortait lui-même d'une classe de plébéiens bien moins prisée alors qu'aujourd'hui. L'année suivante, Rousseau fit jouer au Théâtre-Français sa petite comédie du *Café*, contre laquelle Gacon lança les vers suivans :

Le café, d'un commun accord,
Reçoit enfin son passeport.
Avez-vous trop mangé la veille,
Ou trop pris du jus de la treille,
Au matin prenez-le un peu fort ;
Il chasse tout mauvais rapport,
De l'esprit il meut le ressort :
En un mot on sait qu'il réveille ;
Il ressusciterait un mort,
Et sur son sujet, sans effort,
Rousseau pouvait charmer l'oreille ;
Au lieu qu'à sa pièce on sommeille,
Et que chez lui seul il endort.

Deux ans après, en 1696, Rousseau fit jouer sa comédie du *Flatteur*, pièce qui fut assez bien reçue du public, et qui lui valut les suffrages de Boileau. Gacon, irrité de ce succès, fit encore contre l'ouvrage cette épigramme :

Cher Rousseau, ta perte est certaine,
Tes pièces désormais vont toutes échouer :
En jouant *le Flatteur*, tu t'attires la haine
Du seul qui te pouvait louer.

Gacon avait d'intimes liaisons avec un peintre médiocre, nommé Poerson, et ils étaient remplis d'admiration l'un pour l'autre. Afin de se venger de Gacon et de ses continuelles attaques, Rousseau fit encore l'épigramme que voici :

Gacon, rimailleur subalterne,
Vante Poerson le barbouilleur,
Et Poerson, peintre de taverne,
Vante Gacon le rimailleur.
Or, en ce cas, certain railleur
A dit qu'ils sont tous deux fort sages ;
Car, sans Gacon et ses ouvrages,
Qui jamais eût vanté Poerson,
Et, sans Poerson et ses suffrages,
Qui jamais eût vanté Gacon?

Cette petite guerre, continuée de part et d'autre avec le plus triste acharnement, aboutît enfin aux infamies contenues dans *l'Anti-Rousseau*, libelle atroce inspiré à Gacon, non point par la passion de l'argent, comme quelques-uns ont eu l'air de le croire, mais par la rage la plus violente, et dans la seule et brutale vue de satisfaire ses sentimens de haine et de vengeance. Il n'est pas douteux que les pièces dont se compose ce libelle horrible, dans lesquelles Gacon s'adressait tantôt au roi, tantôt à M. de Pontchartrain, chancelier de France, tantôt à Daguesseau, procureur-général, tantôt à Robert, procureur du roi au Châtelet, où il ne cessait, soit en vers, soit en prose, d'attaquer Rousseau sous le double rapport de la religion et des mœurs, n'aient très-puissamment contribué à la perte de l'adversaire de Saurin, et n'aient entraîné la condamnation d'un homme de talent, dont la culpabilité n'a jamais été victorieusement démontrée.

L'Anti-Rousseau, imprimé à Rotterdam en 1712, est un in-12 de 534 pages, dans lequel on compte au moins cent quarante rondeaux, ballades ou épigrammes dirigées contre le *Pindare*

français (1). La moins violente de ces différentes pièces est celle-ci :

BALLADE.

Que Rousseau, dans maint vaudeville,
Sur moi répande affreuse bile
Pour se venger de mes refrains ;
Qu'en vieux gaulois il me déchire,
Je me rirai de sa satire ;
Je ne l'aime, ni ne le crains.

Qu'à la cour, ainsi qu'à la ville,
Maint grand seigneur, prisant son style,
A sa rage donne les mains ;
Qu'en second Marot on l'admire ;
Pour moi, quoiqu'on en puisse dire,
Je ne l'aime, nime le crains.

C'est un plagiaire servile,
Il a le cœur noir, l'ame vile,
Il sappe les droits les plus saints :
Contre Moïse il ose écrire, (2)
Je ne connais de rimeur pire,
Je ne l'aime, ni ne le crains.

ENVOI.

Thémis, lorsqu'à toi je me plains
De ce rimeur à cruelle ire,
Ce n'est pas qu'il puisse me nuire :
Je ne l'aime, ni ne le crains.

On peut juger du ton des autres pièces par celui qui règne dans la ballade que nous venons de citer.

Mais qu'il nous soit permis de quitter un moment le poète Gacon, pour nous occuper d'une manière plus particulière de

(1) Quelques-unes de ces pieces sont d'une date bien antérieure à celle du procès de Rousseau ; le plus grand nombre des autres est du temps même du procès, qui fut entamé au commencement de l'année 1711 ; enfin le reste, qui se compose de trois ou quatre pièces, est postérieur au mois d'avril 1712, époque à laquelle fut rendu l'arrêt de bannissement contre Rousseau.

(2) Le petit poème de la Moïsade n'est pas de Rousseau, mais d'un auteur peu connu, nommé *Lourdet.*

Jean-Baptiste Rousseau, des fameux couplets qui lui furent attribués et du malheureux procès qui les suivit. Nous nous sommes livrés, sur toutes ces choses, à des recherches qui ne sauraient manquer d'intéresser la plus grande partie de nos lecteurs. Tout ce qui tient à la mémoire des hommes célèbres, et surtout persécutés, aura toujours le privilége de commander l'attention : d'ailleurs, nous envisageons ce fatal procès sous un point de vue à beaucoup d'égards nouveau ; et la vérité, que nous croyons avoir saisie, dépend, en grande partie, des observations dans lesquelles nous allons d'abord entrer.

La police est un moyen de gouverner et d'administrer aussi ancien que le monde ; on peut même ajouter que c'est le plus puissant de tous, comme il est aussi le plus terrible et le plus dangereux, lorsqu'il n'est pas employé avec sagesse.

Sous Louis XIV, la police reçut, en France, par le génie et les soins de Marc René de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, des développemens considérables (1) ; elle en reçut encore sous Louis XV et sous Louis XVI, par les talens de MM. de Sartine et Lenoir : toutes ces polices n'ont cependant été que des jeux d'enfans, en comparaison de celles qu'on a vu agir sous les différens régimes qui se sont succédés chez nous, depuis la révolution de 1789, notamment aux époques où le célèbre Fouché de Nantes (2) fut chargé de ces diaboliques fonctions.

Du temps de M. d'Argenson, et c'est encore la même chose aujourd'hui, les salons et les lieux publics étaient le grand théâtre où se produisaient les agens secrets de la police. Ces agens appartenaient à toutes les classes de la société ; les uns prêtaient officieusement à l'autorité l'appui de leurs lumières et de leur intelligence, les autres la servaient en échange de quelques places, de quelques faveurs qu'ils tenaient d'elle ; d'autres enfin la servaient pour de l'argent.

Paris offrait très-peu de cafés du temps de M. d'Argenson. De tous les établissemens de ce genre, celui qui faisait le plus de

(1) On peut voir, à ce sujet, l'*Eloge de d'Argenson* par Fontenelle.

(2) Les *instructions* données par Fouché, dans les *cent-jours*, aux commissaires-généraux de police de l'empire, sont le monument le plus curieux que nous ayons de son génie machiavélique.

bruit à cette époque, était le café tenu par la dame veuve Laurent, dans la rue Dauphine, et qui réunissait une société fort nombreuse. On y voyait des savans, des artistes, des littérateurs, des acteurs, des gens d'épée, de robe, de finance, des marchands, des rentiers, des abbés; on y jouait, on y débitait les nouvelles de la cour et celles de la ville; on y causait de science, de poésie, de théâtre, de religion, de morale, de politique; on disputait, on chicanait, on attaquait, on répondait, et tout cela se faisait sans égards, sans ménagemens aucuns.

Il est facile de juger combien ces grossiers débats, provoqués le plus souvent par des personnages adroits et perfides, mettaient à découvert les gens qui y prenaient part de bonne foi; chacun s'y dessinait largement et y donnait la mesure de son instruction, de son esprit, de son caractère, de ses principes, de ses goûts : on conçoit aisément tout l'avantage que la police pouvait en retirer dans l'occasion, et l'on sent aussi que des gens qui s'épargnaient si peu, qui pensaient se connaître si bien, ne devaient pas avoir les uns pour les autres une parfaite estime, une véritable amitié.

De toutes les personnes qui fréquentaient le café de la veuve Laurent, les plus distinguées, sous le rapport du savoir, de l'esprit et des talens, étaient les sieurs Saurin, Lamotte, Autreau, Boindin, Duché, Danchet et Rousseau.

Joseph Saurin, profondément versé dans les sciences physiques et mathématiques, était encore très fort sur les matières de théologie et de morale. Né dans la religion réformée, très-jeune, il en avait été ministre en Suisse, et il avait ensuite abjuré entre les mains de Bossuet, évêque de Meaux. Cette conversion à la foi catholique lui avait valu les bonnes grâces du roi et la protection d'hommes très-puissans; il était de l'Académie des Sciences, et il travaillait, avec l'abbé Bignon, à la rédaction du *Journal des Savans*. Quant à son caractère, il était altier, ferme, énergique, capable de tout entreprendre et de tout faire pour réussir : aussi la conversion de Saurin a-t-elle toujours été regardée comme plus intéressée que sincère (1). Du reste, il affichait

(1) « Bossuet, dit Voltaire, en parlant de Saurin, crut avoir converti un mi-« nistre, et il ne fit que servir à la petite fortune d'un philosophe. » Quel éloge!

un souverain mépris pour les hommes, un zèle outré pour les mœurs ; il méprisait également la poésie, quoiqu'il lui fut arrivé plus d'une fois de faire des vers, et il affectait de n'estimer que la science : en un mot, c'était un esprit dur, inflexible, et des plus positifs.

Antoine Houdart de Lamotte était, au contraire, une espèce de *Philinte*, tout doux, poli, prévenant, accueillant, mais avisé, mais délié, mais souple au dernier point. Dans sa jeunesse, il avait essayé de débuter à l'ancien théâtre Italien par une petite farce en trois actes, mêlée de prose et de vers. Cette pièce, intitulée : *les Originaux*, jouée en 1693 (1), ayant eu le malheur de tomber, Lamotte en éprouva un tel déplaisir qu'il courut s'ensevelir au couvent de la Trappe. Rebuté par les austérités de la

(1) Elle est imprimée dans le tome cinquième du *Ghérardi*. La scène la plus piquante qu'on y trouve, et qu'en notre qualité de lyonnais nous sommes intéressés à rapporter, est celle-ci :

Arlequin a quitté l'Italie pour venir à Paris se marier : Goguet, père de Colombine, le présente à sa fille.

ARLEQUIN.

Çà, franchement, la belle, ce cœur est-il encore à vous? Car, en France, ils ne sont pas mûrs qu'on les cueille.

COLOMBINE.

Oh! monsieur, vous connaisssez mal la France, et vous prenez sa liberté à gauche.

ARLEQUIN.

Hé! croyez-moi, j'en parle avec connaissance de cause, et après ce que j'ai vu dans mon voyage, j'aimerais autant dire une coquette née native qu'une française, ces deux mots sont synonimes.

COLOMBINE.

Ne vous seriez-vous point laissé persuader par quelque rénégat français, qui vous aurait peint nos manières d'une encre un peu maligne?

ARLEQUIN.

Non, non, morbleu, je parle *de visu*. Comment diable! à peine entrai-je sur vos frontières, que je pensai être dans un autre monde. Tout y respire déjà un air de liberté scandaleuse. Les hommes et les femmes se parlent en pleine rue, les fenêtres ne sont qu'à double châssis, et les portes ne ferment qu'à une serrure! Quelle horrible chose!

GOGUET.

Vous êtes ennemi de la société, à ce que je vois?

règle, il vit qu'il ne lui était pas possible de revêtir le saint habit, et il abandonna le monastère, après y être resté tout au plus trois mois. Rentré dans le monde, où il savait se conduire avec un art tout particulier, il se mit à travailler de nouveau pour le théâtre ; il y fit de tout, et ce ne fut que dans l'opéra qu'il obtint quelques succès. Il essaya pareillement de faire des odes et des fables, mais il y fut très-malheureux. Voulant sans doute appeler

COLOMBINE.

Je crois que s'il tenait à monsieur, il relèguerait toutes les femmes aux antipodes, crainte de communication.

ARLEQUIN.

Non pas, non pas, s'il vous plaît : le remède serait pire que le mal; mais il y a un tempérament. On peut bien vérouiller, bien cadenasser les portes, bien griller les fenêtres, et ne se saluer simplement, comme nous faisons, qu'à portée de mousquet.

GOGUET.

Les femmes ne sont pas, chez vous, en odeur de fidélité.

ARLEQUIN.

Voyez si j'ai tort. Quand je fus à Lyon, je vis grand monde assemblé devant une porte. Je m'informe de ce que c'est ; on me dit qu'il se donne là un beau spectacle. Le prix ? trente sous : je les donne et j'entre. La salle était si obscure, que je n'entrevis d'abord les objets que confusément; mais que je fus surpris, quand on leva la toile, de voir des hommes et des femmes dans des logettes, qui ne rougissaient pas d'avoir été ensemble pendant l'obscurité! Je voulais croire, pour l'honneur de la contrée, que c'étaient des maris; mais le caquet de la jeunesse qui m'entourait, ne m'apprit que trop que c'étaient des amans. *O Tempora, ô mores!*

GOGUET.

Je ne vois rien là d'extraordinaire.

COLOMBINE.

Monsieur s'offense d'un divertissement.

ARLEQUIN.

Le spectacle fini, je sors, et à cent pas de là, autre décoration. Je découvre une longue file d'individus de l'un et de l'autre sexe, se promenant deux à deux bras dessus bras dessous, ni plus ni moins que des accolades de Lapreaux. Oh! ma foi, je vous défie de mettre une bonne emplâtre là-dessus.

GOGUET.

Et que dites-vous donc de Paris?

le paradoxe au secours de sa réputation, Lamotte employa alors tous ses soins, tout son esprit, à décrier la poésie, et il ne craignit pas de comparer les plus grands poètes à des jongleurs, à des charlatans. Afin de gagner le public à ses bisarres idées, il fit un *Œdipe* en *prose*, par opposition à son *Œdipe* en *vers*. Cette ridicule innovation ne lui valut que des épigrammes, auxquelles il eut la prudence de ne pas répondre.

ARLEQUIN.

Je dis que c'est un lieu de galanterie pire encore que Lyon. Jamais je ne me suis senti tant d'étonnement qu'en entrant dans cette ville. Portes et fenêtres ouvertes, les rues pavées d'amans transis, les boutiques bordées de cajoleurs. Là, je vois deux chevaux, un cocher, quatre laquais, et au milieu de tout cela, monsieur le commandeur et sa commanderesse. Ici, autre équipage, autre tête-à-tête; enfin j'en vis tant, que je crus que la devise de Paris était : *Unus et una.*

GOGUET.

Vous avez déjà bien fait des découvertes, pour un nouveau venu?

ARLEQUIN.

Voici bien autre chose! En passant sur le Pont-Neuf, j'avise deux bateaux couverts d'un drap blanc. Je demande leur usage; on me dit que l'un est le bain des hommes, et l'autre le bain des femmes. Hé! morbleu, m'écriai-je, il n'y a qu'un travers de doigt de l'un à l'autre! Voyez si je n'ai pas tous les sujets d'indignation contre votre maudite France?

COLOMBINE.

Quelle police gardent donc vos italiennes, puisque vous souffrez si impatiemment la liberté de nos françaises?

ARLEQUIN.

Quelle police? celle qu'on devrait faire garder à toutes les femmes du monde. Elles n'ont ni livres pour étudier l'amour, ni promenades pour le pratiquer, ni jeux pour y risquer notre honneur, ni visites pour prétexter leurs intrigues, ni argent pour se faire des créatures, ni toute cette parure de coquette, qui semble être un étalage pour attirer les marchands. Enfin l'amour ne peut entrer chez nous que par la cheminée.

COLOMBINE.

Il n'en faut pas davantage.

GOGUET.

Hé! monsieur, toutes ces précautions sont éprouvées inutiles depuis qu'il y a des jaloux et des coquettes. Une femme n'est jamais bien gardée que par elle-même.

Jacques Autreau était à la fois peintre et poète. De tous ses tableaux, il n'en est que deux qui soient restés dans la mémoire des amateurs. Le premier représentait Fontenelle, Danchet et Lamotte se disputant dans un salon, sur un ouvrage dont on fait la lecture; le second était Diogène cherchant un homme, la lanterne à la main, et l'ayant trouvé dans la personne du cardinal de Fleury, dont il montre le médaillon, au bas duquel est cette ins-

ARLEQUIN.

Par elle-même? C'est-à-dire qu'il faut confier son bien aux voleurs. Oh! parbleu, beau-père, je ne prendrai pas de vos almanachs.

COLOMBINE.

Je craindrais fort, à la place d'un italien marié, que ma femme ne portât sa vengeance plus loin qu'à la première sortie.

ARLEQUIN.

Quand elles sortent, nous leur donnons des gardes du corps, que nous gageons exprès pour cela.

COLOMBINE.

Mais dites-nous, s'il vous plaît, qui garde les gardes?

COGUET.

Oui; car ils sont du bois dont on fait les corruptibles et les corrupteurs.

ARLEQUIN.

Je vous avoue que c'est une chose à quoi nous n'avons pas encore pourvu.

COLOMBINE.

Et à quoi vous ne pourvoirez jamais. Allez, allez, en cas de femmes, la confiance est la mère de sûreté, et l'amour tire cent fois plus de tribut sur vos prisons, que sur nos couches et sur nos ruelles.

ARLEQUIN.

Morbleu! vous avez beau dire, l'oiseau que l'on tient en cage ne prend point l'essor.

COLOMBINE.

L'oiseau apprivoisé le prend encore moins. L'un peut ce qu'il ne veut pas, et l'autre veut ce qu'il trouve occasion de pouvoir tôt ou tard.

ARLEQUIN.

Comme si les femmes étaient des oiseaux qu'un mari pût apprivoiser.

COLOMBINE.

Plus qu'aucun autre.

COGUET.

Oui-da, oui-da. Sa maman, par exemple, avait toute la liberté possible, et cependant je puis dire que quelque loin qu'elle allât, elle revenait toujours à la maison.

cription : *Quem frustrà quæsivit cynicus olim, ecce inventus adest.* Il existe une assez bonne gravure de cet ingénieux tableau. Quant aux ouvrages littéraires d'Autreau, ils consistent dans une quinzaine de pièces de théâtre, où l'on trouve du talent, mais d'un style fort incorrect. La meilleure de ces pièces est une comédie en trois actes et en vers libres, intitulée : *Démocrite prétendu fou.* Autreau, d'un caractère sombre et mélancolique, avait du mordant et de la finesse dans l'esprit. De tous les dieux de la fable, *Bacchus* était celui qu'il honorait le plus ; il ne connaissait aucune bienséance, et son extérieur était des plus repoussans.

Nicolas Boindin, ancien mousquetaire, était un homme présomptueux, opiniâtre, brutal ; il avait un grand fonds d'érudition et une paresse plus grande encore ; il était auteur de quelques petites comédies assez jolies, et il faisait profession publique d'athéisme : aussi, les honneurs de la sépulture lui furent-ils refusés à sa mort.

Jeseph François Duché, de Vancy, était un gentilhomme sans fortune et qui avait embrassé la carrière des lettres pour en acquérir. Auteur dramatique d'un certain mérite, le théâtre ne l'enrichit cependant pas beaucoup ; mais la cour vint à son aide, et lui procura les moyens de vivre fort commodément. Duché, plein d'agrément dans l'esprit, était un homme loyal, de mœurs très-douces et solide en amitié.

Antoine Danchet, auteur de plusieurs opéras très-courus dans le temps, était d'un caractère droit et généreux ; il aimait le travail ; il avait du désintéressement, de l'esprit, mais un esprit candide et sans malice aucune : aussi, prêtait-il souvent le flanc aux railleries des personnes qu'il fréquentait.

A l'égard de Jean-Baptiste Rousseau, c'était un poète dans toute la force du terme ; il avait la conscience de son talent, et il n'en était précisément que plus irritable. Homme supérieur dans le grand art de faire les vers, son amour-propre lui conseillait d'aspirer également aux lauriers du théâtre ; mais, en fait de compositions dramatiques, Lamotte et Danchet l'emportaient sur lui, et la vérité est, qu'il eut plusieurs fois la faiblesse d'en montrer une sorte de jalousie. On lui reprochait de la dissimulation, de la fausseté, de céder facilement au désir de la vengeance ; on lui

trouvait peu de charme dans la conversation, et même, ce qui paraîtra fort étrange, on ne lui accordait aucune connaissance, ni des hommes, ni des affaires.

Tels étaient les grands coryphées de la société qui se réunissait au café de la veuve Laurent, ceux qui tenaient constamment le dé dans toutes les conversations, qui véritablement en étaient l'ame; et si, par hasard, quelques-uns d'entr'eux pouvaient être associés aux pratiques secrètes des familiers de M. d'Argenson, ce n'étaient assurément ni Duché, ni Danchet, ni Rousseau.

Venons enfin à l'histoire des fameux couplets, et commençons par déclarer que le curieux mémoire trouvé, après la mort de Boindin, dans ses papiers, présentant, aujourd'hui que toutes les passions sont éteintes, un grand caractère de véracité, nous avons cru devoir le suivre sur plusieurs points.

En 1700, Rousseau avait fait jouer, au Théâtre Français, sa comédie du *Capricieux*, en cinq actes et en vers, et Danchet avait fait représenter son opéra d'*Hésione*. L'ouvrage du premier avait reçu du public l'accueil le plus froid; celui du second, au contraire, avait été porté aux nues.

N'écoutant que son dépit, Rousseau, qui, déjà, en 1696, avait eu le déplaisir de voir tomber son opéra de *Jason*, essaya de se venger de ses disgrâces, par un couplet dirigé contre les musiciens Colasse et Campra, le chanteur Bérin et le danseur Pécourt. Paschal Colasse, faible élève de Lully, était l'auteur de la musique de *Jason;* Ardré Campra, artiste plus habile, avait fait celle d'*Hésione;* Bérin avait chanté dans les deux opéras, et Pécourt, dansé dans les ballets.

Voici donc le célèbre couplet que fit Rousseau, lequel couplet fut le père de tous ceux qui suivirent :

Que jamais de son chant glacé,
Collasse ne nous refroidisse;
Que Campra soit enfin chassé;
Qu'il retourne à son bénéfice; (1)
Que le bourreau, par son valet,
Fasse, un jour, serrer le sifflet

(1) Campra était *maître de la chapelle du roi*, emploi très-grassement rétribué, et qui ne l'occupait que quelques heures les *dimanches* et *fêtes*.

De Bérin et de sa séquelle ;
Que Pécourt, qui fait le ballet,
Ait le fouet au pied de l'échelle.

Pour peu qu'on y regarde, on voit que ce couplet n'est qu'une boutade à la manière d'*Alceste*, lequel soutient, dans la comédie du *Misantrope*, que tout faiseur de mauvais *vers* est un *homme pendable*. Il ne paraît pas que l'intention de Rousseau fût de lui donner de la publicité; il se contenta, un jour, au café de la veuve Laurent, de le réciter tout bas, à l'oreille, à son ami Duché, ne faisant pas attention qu'il y avait, dans un coin de la cheminée, une personne qui l'écoutait et qui n'eut rien de plus pressé que de mettre tout le café dans la confidence.

Prenant la chose au sérieux, Boindin crut devoir répondre au couplet par celui-ci :

Tu le prends sur un ton nouveau,
Ta façon d'écrire est fort belle,
Tu nous viens parler de bourreau,
De valet, de fouet et d'échelle ;
La grêve est ton sacré vallon,
Maître André te sert d'Apollon, (1)
Pour rimer avec tant de grâce ;
Mais je crains qu'un jour Montfaucon
Ne te tienne lieu de Parnasse.

Cette réponse grossière de Boindin piqua Rousseau jusqu'au vif. Pour se venger, il composa cinq couplets qu'il ne tarda pas d'apporter au café, et qu'il jeta sous les tables. Ces couplets, comme on va le voir, n'effleuraient guère que des ridicules et ne contenaient rien de véritablement injurieux contre les personnes, qui y étaient nommées : plût à Dieu que les choses en fussent restées là !

Voici donc les cinq couplets, dont Rousseau se défendit d'abord assez mal d'être l'auteur, et qu'il finit ensuite par avouer :

Que de mille sots réunis,
A jamais le café s'épure ;
Que l'insipide Dionis
Porte ailleurs sa plate figure ;
Que, dans son sale cabinet,

(1) Le bourreau de Paris, alors, s'appelait *André Samson*.

Le pesant abbé Maumenet
Laisse pourrir ses vers maussades;
Que jamais l'enflé Grimarest
N'y produise ses œuvres fades.

Que le réchappé des prisons,
Qui toujours réforme et critique,
Soit mis aux petites maisons
Pour professer sa politique;
Que l'édenté petit vieillard,
Quart de savant, grand babillard,
Importun citeur d'Hérodote,
De ses vieux contes de paillard,
Aille ailleurs divertir Lamotte.

Que l'insensé qui, de poison,
Ose accuser sa belle mère,
Qui trouble toute sa maison
Et flétrit l'honneur de son père,
Soit enchaîné, soit encagé
Comme on encage un enragé
Qui s'arme contre la nature,
Et qu'un chirurgien soit gagé
Pour le saigner outre mesure.

Que du pédant grammairien,
Enflé de mots, Dieu nous délivre!
De l'abbé, grand diseur de rien,
Et du peintre Autreau toujours ivre;
Que l'auteur, moine défroqué,
Qui, par maint opéra croqué,
Croyait s'enrichir au Parnasse,
Par l'escroc Frissane escroqué,
Soit réduit à porter besace.

Que Boindin, de son haut caquet,
Désormais ne nous étourdisse;
Que Lagrange, de son fausset,
En ces lieux, jamais ne glapisse;
Que, par quelque jeune plumet,
Le café soit bientôt défait
De Saurin et de sa séquelle;
Qu'à mentir Villiens, si sujet,
Aille ailleurs porter sa nouvelle.

Le peintre Autreau fut celui de tous les personnages nommés dans ces couplets, qui eut le courage de relever le gant. Blessé à fond, il se hâta de prendre la plume, et il lança contre Rousseau une chanson dans le genre de ces complaintes qui se chantaient d'ordinaire sur le Pont-Neuf, aux jours de grandes exécutions criminelles. Cette pièce, qui fit la plus vive peine à Rousseau, est peu connue aujourd'hui : nous la transcrivons ici toute entière.

Or, écoutez petits et grands,
L'histoire d'un ingrat enfant,
Fils d'un cordonnier, honnête homme,
Et vous allez apprendre comme
Le diable, pour punition,
Le prit en sa possession.

Ce fut un beau jour, à midi,
Que sa mère au monde le mit;
Sa naissance est assez publique,
Car il naquit dans la boutique,
Dieu ne voulant qu'il pût nier
Qu'il était fils d'un cordonnier.

Le père, n'ayant qu'un enfant,
L'éleva très-soigneusement :
Aimant ce fils d'un amour tendre,
Au collège il lui fit apprendre
Le latin comme un grand seigneur,
Tant qu'il le savait tout par cœur.

A peine eut-il atteint quinze ans,
Qu'il renia tous ses parens;
Il fut en Suède, en Angleterre,
Pour éviter monsieur son père ;
Plus traître, plus ingrat, hélas,
Que ne fut le *Rousseau Judas !*

Pour s'introduire auprès des grands,
Fit le *flatteur*, le chien couchant;
Mais, par permission divine,
Il fut reconnu à la mine,
Et chacun disait, en tous lieux :
Que ce flatteur est ennuyeux !

Et pour faire le bel esprit,

Se mit à coucher par écrit,
Des opéras, des comédies,
Des chansons pleines d'infamies,
Chantant des ordures en tous lieux,
Contre les serviteurs de Dieu.

Un jour, en honnête maison,
Il se vernissait d'un faux nom,
On l'honorait sans le connaître :
Son père vient chausser le maître,
S'écrie, en le voyant, mon fils!
Aussitôt le coquin s'enfuit.

Aussitôt, entra dans son corps,
Le diable nommé *Coupletgor*,
Son poil devint roux, son œil louche,
Il lui mit de travers la bouche,
Et, de sa bouche de travers,
Sortaient des crapauds et des *vers*.

Un jour, chez monsieur Francinois, (1)
Il y vomit, tout à la fois,
Des serpens avec des vipères
Tous couverts d'une bile noire,
Et, chez monsieur l'abbé *Piquant*, (2)
Il en a vomi tout autant.

Vous, père et mère, honnêtes gens,
A qui Dieu donne des enfans,
Gardez-vous bien qu'il ne les approche,
Vous en recevriez du reproche ;
Il les rendrait, pour votre ennui,
Tout aussi scélérats que lui.

Or, prions le doux rédempteur
Qu'il marque au front cet imposteur,
Afin qu'on fuie ce détestable,
Comme le précurseur du diable,
Car *Nostradamus* a prédit
Qu'il doit engendrer l'*Ante-Christ*.

(1) M. Francine, alors, directeur de l'Opéra, et contre lequel Rousseau a fait l'ingénieuse allégorie de l'*Opéra de Naples*.

(2) L'abbé Pic, auteur de quelques opéras médiocres, et qui est l'objet de quelques-unes des épigrammes de Rousseau.

C'est le propre des méchans de répondre aux plaisanteries, même les plus légères, par la diffamation et la calomnie. Nous le demandons à toutes les personnes de quelque bon sens: y a-t'il la moindre parité entre l'attaque de Rousseau et la défense d'Autreau? de quel côté est la noirceur, de quel côté est l'infamie? (1) Pour humilier son adversaire, Antreau commence d'abord par lui reprocher sa *naissance;* il lui reproche ensuite d'avoir *renié* tous ses parens dès l'âge le plus tendre, d'être allé en Angleterre et en Suède pour *éviter* la présencc importnue de son père. Ce n'est pas tout; selon la complainte, Rousseau se trouvant un jour, dans une grande maison, où il se parait d'un nom *supposé*, son père vient pour en chausser le maître. *Mon fils!* s'écrie, avec transport, le bon cordonnier! et le fils de s'enfuir aussitôt. La complainte fait ensuite vomir à Rousseau des *serpens* et des *vipères* chez Francine et chez l'abbé Pic; puis

(1) Il y a beaucoup à rabattre des reproches de méchanceté adressés à Rousseau. Si l'on ne peut pas dire que ce fut un homme parfaitement bon, on est forcé d'avouer aussi que les gens auxquels il avait affaire étaient mille fois plus méchans que lui, et que s'il lui arrivait de donner un coup d'*épingle*, on lui répondait par un coup de *poignard*.

En 1705, Roussean fit une ode sur la naissance du duc de Bretagne, dont la dernière strophe, que voici, était dirigée contre Lamotte.

Si, pourtant, quelqu'esprit timide,
Du Pinde ignorant les détours
Opposait les règles d'Euclide
Au désordre de mes discours;
Qu'il sache que, sur le Parnasse,
Le Dieu, dont autrefois Horace
Apprit à chanter les héros,
Préfère ces fougues lyriques
A tous les froids panégyriques
Du Pindare des Jeux Floraux.

Cette strophe peut bien être regardée comme un véritable *coup d'épingle*. Lamotte, le *bon* Lamotte y répondit pourtant par une ode très-perfide sur le *mé-[illegible]*, où la *naissance* de Rousseau était malignement rappelée, et dans aquelle il était représenté, à la vérité d'une manière indirecte, sous les traits d'un *flatteur*, d'un *traître*, d'un *calomniateur*, d'un *cynique*, d'un *fourbe*, d'un *infâme*. Voltaire regardait cette ode comme très-*philosophique*: il faut croire qu'il aisantait, ce qui lui arrivait souvent.

elle le traite de *scélérat*, de précurseur du *Diable*, devant engendrer l'*Antechrist*.

Il n'est pas besoin de grands efforts pour démontrer l'insigne fausseté des allégations du *peintre-poëte*. Rousseau était âgé d'environ dix-neuf ans quand, en 1688, M. de Bonrepos, chargé des affaires de France en Suède et en Danemark, le prit pour son secrétaire, et l'emmena avec lui. Peu de tems après, lorsque M. le maréchal de Tallard fut envoyé en ambassade à Londres, le jeune poète eut encore l'honneur de l'y accompagner. Dans tout cela, certes, il n'était pas question d'*éviter un père;* il ne s'agissait, pour Roussean, que d'emplois honorables auxquels son mérite naissant le faisait appeler, emplois qui, selon toute apparence, n'ont jamais été offerts au cynique Autreau.

L'aventure de Rousseau, dans l'*honnête maison* dont son père vient un jonr pour *chausser le maître*, est encore, à ce qu'il parait, une malheureuse invention de l'auteur de la complainte. Ce trait d'ingratitude, si souvent reproché, repété par tant de gens, est raconté d'une manière bien différente par Saurin lui-même, lequel place la scène au *Théâtre-Français*, le jour de la première représentation du *Flatteur*. Il est aisé de conclure que de ces deux versions, il pourrait bien se faire qu'il n'y en eut pas une de vraie; car, ce qu'il y a encore de certain, c'est que Rousseau ne changea de nom qu'une seule fois, et ce fut à l'époque du voyage qu'il fit à Paris, pendant son exil, où il prit le nom de *Ricker*. Cependant nous pencherions à croire que Rousseau, dans un tems où la naissance était un si grand titre de recommandation, aurait bien pu, par vanité, cacher aux personnes qui ne le connaissaient point qu'il était le fils d'un artisan. Cette fausse honte se voit encore assez fréquemment aujourd'hui dans certaines personnes, malgré le progrès qu'ont fait les idées libérales; mais il y a loin de cette faiblesse d'esprit à la bassesse de renier hautement son père.

Quant aux *crapauds*, aux *serpens* et aux *vipères* vomis par Rousseau chez Francine et chez l'abbé Pic, il ne s'agit ici que de figures de rhétorique: on peut les pardonner à la muse mordante d'un homme tel qu'Autreau; mais il n'en est pas de même de ses

atroces injures, de ses calomnieuses imputations, lesquelles auraient dû lui valoir l'animadversion de tous les bons esprits.

Cependant Rousseau, voyant que ses couplets avaient soulevé tout le café contre lui, trouva prudent de ne plus y remettre les pieds. A peine eut-il cessé d'y paraître, que de nouveaux couplets, beaucoup plus méchans que les premiers, vinrent accroître le scandale, ce qui donna lieu à plusieurs personnes, intéressées même dans ces couplets, de soupçonner qu'ils pouvaient bien n'être pas tous de Rousseau, et que quelqu'autre profitait de l'occasion pour donner cours à sa malignité comme à sa vengeance.

Ce soupçon ne tarda pas à prendre une plus grande consistance. Un jour que les individus satirisés devaient se réunir chez Devilliers, dans la vue de s'entendre sur les moyens à prendre pour mettre fin à ces fatigantes attaques, Lamotte y arriva avec un paquet qu'il disait avoir trouvé à sa porte depuis plus d'une heure. Ce paquet contenait un envoi de onze couplets, toujours plus affreux, dirigés contre les personnes qui devaient faire partie de la réunion, laquelle était un secret pour le café, et dont il était impossible que Rousseau eut la moindre connaissance. Boindin et Grimarest pensèrent aussitôt que tous ces couplets cachaient quelque noir mystère, que leur but était d'aigrir les esprits contre Rousseau, et ils eurent la franchise de le faire sentir à Lamotte ainsi qu'au marchand bijoutier Malafaire, l'inséparable ou plutôt *l'ame damnée* de Saurin. Boindin remarqua même dans Lamotte une sorte d'embarras qui se changea plus tard en une défiance véritable.

L'assemblée s'étant séparée sans rien décider, chacune des parties intéressées prit le parti de se taire, et les choses demeurèrent en cet état jusqu'aux premiers jours du mois de février 1710.

A cette époque, Lamotte venait d'être admis à l'Académie française, mais il n'avait pas encore prononcé son discours de réception, et Rousseau était sur le point d'y être admis pareillement. Boileau était dangereusement malade, et sa mort prochaine allait faire vaquer sa pension, laquelle ne pouvait être donnée qu'à un académicien : or, Rousseau étant tout près de le

devenir, étant infiniment bien en cour, n'aurait pas manqué, une fois reçu, d'avoir plus de part que Lamotte à la pension de Boileau. Il est donc bien aisé de voir que Rousseau, dont les démarches pour entrer à l'Académie étaient connues au café de la veuve Laurent, où plusieurs habitués soutenaient hautement qu'il était indigne de prétendre à cet honneur, avait le plus grand intérêt à se conduire avec sagesse. On avait eu l'atroce méchanceté de redonner cours à l'ancienne complainte d'Autreau; on avait fait paraître une espèce de *Centurie de Nostradamus* qui menaçait l'académie d'avilissement si elle ouvrait ses portes à Rousseau : que devait-il raisonnablement faire au milieu de toutes ces basses intrigues? les fouler d'un pied méprisant; car la plus légère imprudence de sa part ruinait infailliblement toutes ses espérances.

Eh bien, c'est dans ces délicates circonstances, que Rousseau, qui n'était point un insensé, aurait, n'écoutant que ses ressentimens, composé de nouveaux couplets, dirigés non-seulement contre Saurin, Boindin, Lamotte et quelques autres savans ou littérateurs, mais encore contre Mme la contesse de Verrüe, le baron de Hoguer, officier aux gardes Suisses, le chevalier de Lafaye, officier aux gardes Françaises, et sa femme! non, la chose n'est pas possible.

Le 3 février, sur les onze heures du matin, un paquet, à l'adresse de Boindin, est apporté par un décroteur au café de la veuve Laurent; Boindin ne se trouvant pas au café, on envoie le décroteur à son domicile, rue Garancière, et le frère de Boindin reçoit le paquet. Rentré chez lui, Boindin ouvre le paquet et voit qu'il s'agit encore d'un envoi de quatorze nouveaux couplets; il se promet de ne parler de cet envoi à personne; il se borne seulement à prendre de son frère le signalement du décroteur, mais, le soir, au café, il apprend que le paquet y avait été apporté le matin, et le bijoutier Malafaire, en ricanant, lui donne à entendre qu'il en a reçu lui-même un pareil.

Quoiqu'il eût été convenu entre Boindin, Lamotte, Saurin et Malafaire, de ne rien ébruiter, afin d'arriver plus facilement à la découverte du coupable, Boindin est cependant fort étonné, le lendemain matin, en entrant au café, de voir que tout le monde

est déjà au courant, et d'apprendre que Lamotte lui-même vient de réciter les couplets par cœur à M. de Lafaye.

Il ne fut pas difficile à Boindin de prévoir sur-le-champ le résultat de l'indiscrétion de Lamotte ; il connaissait le caractère bouillant de M. de Lafaye, et il sentit fort bien que tout cela finirait autrement que par des plaisanteries.

En effet, le soir même, au sortir de l'Opéra, M. de Lafaye attend Rousseau, dans la rue des Bons-Enfans, et tombe sur lui à grands coups de canne. Rousseau se réfugie au Palais-Royal, et, le lendemain, il rend plainte chez le commissaire de police Daminois. De son côté, M. de Lafaye rend plainte en calomnie chez le commissaire de police Bizotton ; il obtient permission d'informer, et, sur l'information, il fait décréter Rousseau de prise de corps. Cependant, la cour s'étant mêlée d'un accomodement entre M. de Lafaye et Rousseau, les deux parties se désistèrent, et Rousseau se retira avec un arrêt de décharge, rendu le 24 mai, à la Grande Chambre, sur les conclusions de M. de Lamoignon.

Rousseau, indignement maltraité pour des couplets dont rien ne prouvait qu'il fût l'auteur, devait-il s'en tenir là ? ne se regardant pas comme suffisamment justifié dans l'opinion publique, il voulut remonter à la source des couplets, bien résolu d'en faire punir l'auteur, s'il parvenait à le découvrir.

L'information faite en conséquence de la plainte rendue par M. de Lafaye, établissait que le décroteur avait reçu le paquet des mains d'un savetier, au coin de la rue Christine, et, malgré toutes les recherches de la justice, ce savetier était toujours resté inconnu. A force de réfléchir sur le portrait fait du savetier par le décroteur, il vint à la pensée de Rousseau, que ce pouvait bien être un savetier, nommé Guillaume Arnould, qui travaillait à la porte de Saurin, et qui faisait ordinairement ses commissions. Plein de cette idée, Rousseau fait venir le décroteur, et il le conduit lui-même à la boutique du savetier, pour voir s'il le reconnaîtra. Non seulement le décroteur reconnaît le savetier, mais le savetier reconnaît si bien le décroteur, qu'il en perd tout-à-fait contenance et se trouble au point de ne pouvoir indiquer la demeure de Saurin. Par le plus grand hasard du monde, il se trouve que, le savetier a ce jour-là, le même habit qu'il portait lorsqu'il

remit le paquet au décroteur, et dont celui-ci avait donné une exacte description, six mois auparavant.

Rousseau, ne doutant plus que ce ne fût Saurin qui avait envoyé les couplets, s'adresse à M. d'Argenson, et le prie de vouloir bien le guider dans cette affaire. M. d'Argenson donne alors, à Rousseau, un exempt de robe courte, nommé Milet, dont l'adresse et l'intelligence étaient depuis long-temps éprouvées, et il lui conseille de tout faire pour tirer la vérité du savetier, avant d'entamer une accusation contre Saurin.

Ce ne fut qu'au bout de deux mois, et après avoir été tourné et retourné de mille façons par l'exempt Milet, que le discret savetier convint enfin du fait, en présence de quatre ou cinq témoins. Rousseau rend alors sa plainte et il obtient la permission d'informer. Sur les charges et informations, le savetier est arrêté et mis au Fort l'Evêque; il est interrogé le lendemain et confronté au décroteur: par suite de cet interrogatoire et de cette confrontation, Saurin est décrété de prise de corps, arrêté chez lui, conduit en prison au Châtelet, et le scellé est mis sur ses papiers. Le même jour, Saurin est interrogé et confronté avec le savetier.

De l'ensemble des interrogatoires, recollemens et confrontations, lesquels sont du 24 septembre, des 10, 14, 17, 23 et 24 octobre, des 4, 8 et 26 novembre 1710, et qui accompagnent le mémoire de Boindin, il résulte les faits suivans que n'ont pu détruire ni les dénégations de Saurin, ni les raisonnemens de Voltaire, dans son catalogue des écrivains célèbres du siècle de Louis XIV.

1° Le paquet avait été remis au décroteur par le savetier Guillaume Arnould;

2° Guillaume Arnould tenait le paquet de Saurin;

3° Avant de remettre le paquet au savetier, Saurin lui avait fait lecture des couplets, et il lui avait dit qu'il en conservait une copie dans le tiroir de la table de son cabinet;

4° Appréhendant que l'habit du savetier ne le fît reconnaître, Saurin le lui avait fait quitter et lui avait donné un de ses vieux justaucorps noirs;

5° A la levée du scellé mis sur les papiers de Saurin, une copie

des couplets fut en effet trouvée dans le tiroir de la table du cabinet, comme l'avait indiqué le savetier ;

6° Cette copie, écrite de la main même de Saurin, raturée, chargée de corrections et de renvois, entièrement conforme à celle du bijoutier Malafaire, offrait tous les caractères d'un original ;

7° Dans les copies de Saurin et de Malafaire, le premier vers du neuvième couplet se lisait ainsi : *Je te vois, ô bénet Danchet !* Dans la copie de Boindin, au contraire, on lisait : *Je te vois, innocent Danchet ;* ce qui prouvait assez évidemment que la copie de Malafaire n'avait pas été prise sur celle de Boindin, pas plus que celle de Saurin ne l'avait été ;

8° Interrogé si la copie trouvée chez lui avait été prise sur celle de Boindin ou sur celle de Malafaire, Saurin répondit qu'il ne se le rappelait pas, qu'il croyait cependant l'avoir prise sur celle de Boindin ;

9° Dans la copie de Boindin, les quatorze couplets se suivaient tous, sans coupure et sans renvois : dans la copie trouvée chez Saurin, un de ces couplets était ajouté après coup, et comme par réflexion ; on remarquait de plus, que deux renvois différens coupaient, par la moitié, le couplet ajouté et un autre couplet, afin de pouvoir donner un nouveau commencement à l'ancienne fin de l'un, et une nouvelle fin à l'ancien commencement de l'autre ;

10° Les deux couplets mutilés étaient justement ceux qui concernaient Saurin, et leur mutilation offrait la preuve de l'embarras où l'on avait été de savoir de quelle manière on parlerait de lui.

Comment donc a-t-il pu se faire que, malgré tant de preuves matérielles, Saurin ait été déchargé de l'accusation avec dépens, dommages et intérêts ? C'est que l'avocat Béroyer, conseil de Rousseau, eut la sottise de compter le savetier et le décroteur pour deux témoins, pendant qu'il n'y en avait réellement qu'un seul, le savetier ; c'est que l'exempt Milet, tout habile qu'il passait dans l'esprit de M. d'Argenson, employa, pour obtenir la vérité du savetier, des moyens qui ressemblaient très-fort à ceux dont on aurait pu se servir pour le suborner ; c'est que Saurin, qui n'était pas un maladroit, fit valoir avec tant d'art le défaut de preuves

de son adversaire, et la prétendue subornation du savetier, qu'il fut impossible de prendre des conclusions contre lui; enfin, c'est que Rousseau, qui n'avait pas pour lui le préjugé public, fut assez mal conseillé pour accuser Saurin d'être non-seulement le *distributeur*, mais encore l'*auteur* des couplets, ce qui était douteux: aussi, cette partie de l'accusation fut-elle refutée par Saurin avec de grands avantages.

Son innocence étant déclarée, Saurin attaqua le savetier qui fut condamné à trois ans de bannissement dans la banlieue de Paris. D'un autre côté, la cabale puissante qui soutenait Saurin, ayant mis tout en œuvre auprès de Daguesseau, procureur-général, pour le déterminer à se porter partie contre Rousseau, elle eut le triste bonheur de réussir (1).

Poursuivi comme auteur et distributeur de *vers impurs*, *satiriques* et *diffamatoires*, comme auteur de *mauvaises pratiques* employées pour faire réussir l'*accusation calomnieuse* intentée par lui contre Saurin, Rousseau, prévoyant le sort qui l'attendait, prit le parti de s'exiler lui-même. Dès les premiers jours d'avril 1711, il quitta Paris et il se retira à Soleure, où M. le comte du Luc, ambassadeur de France en Suisse, lui fit la plus amicale des réceptions. Pendant son absence, Rousseau fut jugé et condamné, par arrêt du Parlement, en date du 7 avril 1712, à être *banni à perpétuité* du royaume, et il lui fut impossible de faire purger sa contumace (2).

(1) A la tête de cette cabale était l'abbé Bignon, fondateur du *Journal des savans*, et contre lequel Rousseau avait fait l'épigramme qui commence par ces vers :

Chrysologue toujours opine,
C'est le vrai grec de juvenal;
Tout ouvrage, toute doctrine
Ressortit à son tribunal.
. . . . . .
. . . . . .

(2) L'auteur des *Querelles littéraires* fait, en parlant du jugement rendu contre Rousseau, la singulière observation qui suit :

« Pour que le jugement porté contre Rousseau soit juste, ne suffit-il pas « qu'accusateur de Saurin, il n'ait pu prouver son accusation? Si Arnould fut

Dans cette déplorable occasion, le poète Gacon mit le comble à toutes les bassesses auxquelles il n'avait pas rougi de descendre. Voici le dégoûtant rondeau qu'il n'eut pas honte de mettre au jour :

RONDEAU.

Vu l'écriteau mis en place de Grève
Par maître Charle, aidé de son élève (1),
Contre Rousseau, successeur de Villon (2),
J'en ai requis un acte tout au long
Pour l'annoncer à tout descendant d'Eve.

Aux habitans d'où le soleil se lève
Jusques à ceux où sa course s'achève,
J'affirme avoir de ce rimeur félon
Vu l'écriteau.

Le tableau porte, en parole brève,
Beaucoup de honte et peine peu grève :
Sans la faveur de messer Apollon,
Il eut fendu le liquide sillon;
Mais mieux n'en est, car de dépit il crève
Vu l'écriteau.

« justement condamné, Rousseau ne le fut pas à tort. Il se peut cependant qu'il « ne soit pas l'auteur des couplets, qu'il puisse même les attribuer à Saurin ; « qu'est-ce que cela fait au jugement qui ne porte que sur la subordination de « témoin? »

Il faut convenir que voilà une admirable *logique* et surtout une belle *justice*.

(1) Le bourreau de Paris n'était plus *André Sanson;* mais *Charles* son fils. Depuis Louis XIV, la famille Sanson est en possession, de père en fils, des fonctions d'*exécuteur des hautes œuvres*.

(2) François Villon, poète ordurier et voleur de profession, né à Paris sous le règne de Charles VII, était encore vivant à la fin du quinzième siècle. Inventeur, dit-on, de l'*argot* des filous, condamné à être pendu, après avoir été plusieurs fois repris de justice. Il fut assez heureux pour obtenir la commutation de cette peine en celle du bannissement. N'ayant rien fait pour vaincre ses inclination vicieuses, il se fit encore arrêter dans le fond de la Bretagne où il était exilé, et il subissait depuis quelques années, dans la prison de Meun-sur-Loire, la peine d'une détention rigoureuse, lorsque Louis XI, sur quelques poésies badines qu'il lui adressa, ordonna sa mise en liberté. N'est-ce pas encore une infamie de la part de Gacon, de mettre Rousseau en parallèle avec un homme de cette espèce ?

Dans cette grande affaire, Saurin a publié son mémoire, et Rousseau a pareillement publié le sien. Ces deux pièces sont d'autant plus curieuses, que la manière de procéder de chacun donne la mesure exacte du caractère de l'un et de l'autre.

« Je diviserai ce mémoire, dit Saurin, en deux parties. Dans « la première, je me propose de faire d'abord l'histoire des cou- « plets anciens et nouveaux, et de la conduire jusqu'au jour de « mon emprisonnement. Cette histoire sera suivie du portrait de « l'esprit et du cœur du sieur Rousseau, appuyé sur des faits : à ce « portrait, je joindrai le mien tiré de même de faits constans. « De l'histoire même des couplets et de l'opposition de nos ca- « ractères, je tirerai une démonstration de mon innocence, « peut-être aussi forte qu'une démonstration géométrique, et « qui fera retomber l'accusation sur l'accusateur lui-même. »

Cette courte citation est plus que suffisante pour donner une juste idée du système de défense suivi par Saurin. On voit qu'il va disposer, arranger, présenter les faits comme il lui semblera bon ; on voit qu'il va passer en revue tous les actes de la vie de Rousseau, qu'il les jugera lui-même, qu'il les peindra des couleurs les plus propres à jeter de l'odieux sur son adversaire, et qu'il ne manquera pas d'appuyer sur la différence des penchans, des goûts, des occupations de l'un et de l'autre ; on voit enfin que lorsqu'il en sera venu aux actes de sa vie propre, il apportera toute la prudence possible, il ne dira que ce que la cause exigera rigoureusement qu'il dise, et le talent supérieur, le grand art qu'il mettra dans le développement de ses raisons, dans leur enchaînement logique, conduiront le lecteur fasciné à n'apercevoir dans Rousseau qu'un monstre abominable.

En effet, Saurin, dans son artificieux mémoire, rappelle toutes les imputations vraies ou fausses adressées précédemment à Rousseau ; il lui reproche sa prétendue ingratitude envers son père, ses chimériques déloyautés envers ses amis, ses poésies licencieuses, ses satires et ses épigrammes, ses démêlés avec Francine, avec l'abbé Pic, avec Lamotte et autres : passant ensuite à ce qui le regarde personnellement, il se présente comme un homme de paix et de réflexion, de mœurs graves et sévères, entièrement absorbé par ses travaux sur la physique et sur la

géométrie, et il s'étonne qu'on ait pu lui attribuer des couplets du genre de ceux qui sont l'objet du procès. Pour mieux prouver qu'il n'en est pas l'auteur, il convient bien qu'il a fait quelques vers dans sa jeunesse ; mais il se hâte de dire qu'il n'a pas cultivé ces dispositions, et que les vers qui ont pu lui échapper sont loin de soutenir la comparaison avec ceux qu'on veut lui attribuer : ils se répand alors en éloges démesurés sur le mérite des couplets, considérés sous le rapport du talent poétique ; il y trouve une verve, une imagination, un art enfin dont il se reconnaît tout-à-fait incapable.

Si le mémoire de Saurin n'est pas celui d'un roué, d'un homme sans conscience qui se fait des armes de tout pour assurer son triomphe, que faudra-t-il donc penser du mémoire de Rousseau ?

« Je ne combattrai point ici, dit-il, l'illusion par l'illusion. « J'abandonne de bon cœur à mon ennemi tout l'avantage qu'il « peut tirer des secours d'une éloquence artificieuse ; je me ren- « ferme uniquement dans les faits prouvés au procès, et dans les « conséquences qui naissent naturellement de la preuve de ces « mêmes faits. »

Effectivement, toute l'argumentation de Rousseau a pour base unique les faits consignés au procès : il ne va point fouiller dans la vie de son adversaire ; il ne s'occupe ni de son caractère, ni de ses mœurs, regardant cette tactique aussi fausse qu'odieuse comme étant la ressource ordinaire des gens injustes et manquant de bonnes raisons, des sophistes qui cherchent à éblouir les esprits faibles et à les gagner à leur sentiment, tout en les précipitant dans l'erreur.

Rousseau procède d'une manière à la fois plus simple et plus vraie : il démontre que le décroteur a reçu le paquet du savetier, et que celui-ci le tenait de Saurin lui-même ; que la copie trouvée dans le tiroir de la table du cabinet de Saurin, est en plusieurs endroits, chargée de renvois et de ratures, et que ces ratures et renvois ne peuvent être l'effet de la distraction, comme le soutient Saurin contre toute espèce de vraisemblance ; que les couplets, si pompeusement exaltés par Saurin, ne sont réellement remarquables que par les vices du langage, les constructions forcées, les fautes de quantité, les rencontres de voyelles, les gas-

conismes, les ignorances de toute espèce dont ils abondent. Rousseau ne dit pas, comme Saurin, que tant d'inepties sont placées là de dessein prémédité pour ne pas gêner la liberté du poète, afin de ne rien ôter à la justesse de son idée, à la force de son expression; il soutient, au contraire, que toutes ces inepties sont bien *franches*, et qu'elles ne peuvent appartenir qu'à un rimailleur sans connaissance de son métier; il fait très-bien sentir qu'il y aurait eu beaucoup de maladresse de sa part, s'il eût voulu se déguiser, à revenir sur le chapitre de l'abbé Maumenet, après avoir avoué les cinq couplets composés dix ans auparavant, dans l'un desquels il était aussi question de la *pesanteur* de l'abbé; enfin, il prouve qu'une plus grande maladresse encore eût été, voulant se décharger de la responsabilité des nouveaux couplets, d'en accuser un homme tel que Saurin, qui ne passait pas pour poète, un homme plus soutenu, plus appuyé que tous les poètes de profession qui fréquentaient le café, parmi lesquels plusieurs étaient ses ennemis plus déclarés peut-être que Saurin.

Mais enfin, s'il est douteux que Saurin ait fait les couplets incriminés, s'il n'est pas vraisemblable que Rousseau en soit l'auteur, de quelle main sont-ils donc partis? Le mystère est, il est vrai, fort difficile à éclaircir; cependant, nous pensons qu'il est possible d'y porter quelque lumière.

Il est constant que les ennemis de Rousseau voulaient lui fermer les portes de l'Académie, et que Lamotte avait un intérêt direct à cette exclusion, puisqu'elle lui donnait la certitude de prétendre seul à la pension de Boileau. Lamotte n'était point un homme aussi loyal, aussi bon qu'il affectait de le paraître; il y avait chez lui autant d'esprit d'intrigue qu'il y en avait dans son ami Saurin: (1) on peut donc croire avec raison qu'eux seuls ont été les chefs du complot tramé contre Rousseau. Ce complot n'avait certainement pas pour but, comme les circonstances l'ont décidé ensuite, de faire *bannir* Rousseau *du royaume:* il s'agis-

(1) « Lamotte, dit Voltaire, avait beaucoup d'amis, c'est-à-dire, qu'il y avait « beaucoup de gens qui se plaisaient dans sa société. Je l'ai vu mourir sans qu'il y « eut personne auprès de son lit. L'abbé Trublet dit qu'il y avait du monde; appa- « ramment il vint à d'autres heures que moi. » Malin vieillard!

sait seulement de lui susciter des ennemis, de lui attirer quelque fâcheuse affaire, qui fit de l'éclat, du scandale, qui pût l'avilir aux yeux du public, et de nouveaux couplets, bien pleins de fiel et de saletés, dans lesquels on compromettrait les noms de gens chatouilleux, peu disposés à souffrir la raillerie, furent regardés comme le meilleur moyen à prendre pour arriver aux fins qu'on se proposait.

Mais encore, quel est donc le poète qui a tenu la plume? Parmi les poètes ennemis de Rousseau qui fréquentaient le café de la veuve Laurent, Autreau nous paraît un homme bien capable d'avoir rempli ce lâche ministère. Autreau, comme on l'a déjà vu, était coupable envers Rousseau d'une complainte diffamatoire et calomnieuse au plus haut point; avec le caractère haineux et farouche qu'il avait, jamais rapprochement entre lui et Rousseau n'a dû être possible: pourquoi donc ne serait-il pas permis de le soupçonner d'avoir aidé Lamotte et Saurin dans leurs projets? Ce qui justifie ce soupçon, c'est l'impossibilité où l'on est de reconnaître que Rousseau ait pu, de gaîté de cœur, se peindre lui-même de couleurs aussi révoltantes que celles qui sont employées dans le premier des quatorze couplets incriminés; c'est la singulière analogie qui existe entre le dernier de ces couplets et le huitième couplet de la fameuse complainte, où tout le monde peut voir que le démon *coupletgor* joue un rôle égal dans l'un comme dans l'autre. Ce soupçon est encore fortifié par le style habituellement incorrect et négligé du poète Autreau, et si maintenant on veut ajouter à toutes ces présomptions qu'un tel homme, sans ordre, sans conduite, *gueux* comme un *peintre*, si gueux qu'il mourut à l'Hôpital des Incurables, pouvait bien, moyennant quelque *pour-boire*, se prêter à la machination de Lamotte et de Saurin, on aura très-probablement trouvé la clé de tout le mystère.

A présent, si l'on demande, avec Voltaire, pourquoi Boindin, persuadé de l'innocence de Rousseau, a tardé si long-temps à la faire connaître, nous répondrons que Boindin, également pris à partie dans le procès contre Saurin, quoiqu'il fût étranger à toute l'intrigue, dut naturellement garder la neutralité, même après avoir été mis hors d'accusation. D'un autre côté, il ne lui

était pas possible de publier son mémoire du vivant de Lamotte et de Saurin, qui ne sont morts, le premier qu'en 1731, le second qu'en 1737, et le bijoutier Malafaire était peut-être vivant encore en 1741, époque de la mort de Rousseau, comme il pouvait vivre également en 1751, époque de la mort de Boindin. Or, le bijoutier Malafaire étant chargé dans le mémoire autant que l'étaient Lamotte et Saurin, la prudence commandait donc à Boindin de laisser dormir ses révélations dans un coin de son cabinet.

Comme nous l'avons dit au commencement de cet article, Gacon finissait paisiblement ses jours dans un bon prieuré de la Picardie, avec environ quatre mille livres de rentes, pendant que Rousseau achevait tristement les siens, relégué sur une terre étrangère. Cent-vingt-trois ans ont passé sur la tombe de l'un et de l'autre, depuis le jour où fut rendu l'inconcevable arrêt qui repoussait du sol de la France un de ses plus illustres enfans. Que reste-t-il aujourd'hui de François Gacon? un nom très-justement méprisé. Que reste-t-il de Jean-Baptiste Rousseau? une grande renommée poétique, surpassée par une infortune plus grande encore, et qui, bien certainement, n'était pas méritée.

J. S. P.

Notice

SUR LES ARCHIVES

DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

Devant faire connaître avec brièveté l'état actuel des Archives de ce département, je ne m'appesantirai pas sur leur utilité locale. Il n'est nullement besoin d'avertir les administrés que c'est là qu'ils trouvent la garantie d'une foule de droits, de dispositions, de transactions, d'actes constatant une ancienne possession d'état ou de choses ; les documens de toute espèce servant à la confection des cadastres qui sont d'une si grande importance pour les propriétaires ; enfin non-seulement ce qui est relatif aux droits ouverts, conservés, restitués ou transmis par les lois émanées des principes de la Révolution de 89, mais encore les titres de droits supprimés, car souvent ils constatent la propriété d'un tiers qui manquerait de tout autre moyen pour la prouver.

Je voudrais indiquer l'influence plus générale du bon ordre qui devra présider à ces Archives et ce que la mise en œuvre des richesses dont elles se composent pourrait apporter d'utilité, soit à l'histoire, soit à la statistique. Et d'abord que l'on me permette quelques réflexions sur la disposition des esprits de notre époque pour l'étude du moyen âge de la France.

Depuis ce qu'on appelle le renouvellement des lumières en Occident, les littérateurs et les artistes ont presque tous cherché leurs modèles dans l'antiquité classique, en Grèce ou à Rome. Une réaction qui date de quelques années se fait sentir maintenant contre cette préoccupation exclusive des quatre siècles qui précèdent le nôtre. On se rendra peut-être facilement raison de ces faits si l'on se rappelle qu'au milieu du siècle dernier les philosophes qui conçurent l'Encyclopédie, eurent pour but d'élever un monument qui constaterait le degré de perfectibilité où étaient parvenus les sociétés européennes et qui devait surtout leur faciliter de nouveaux progrès. En dressant ce bilan du passé ils eurent donc principalement en vue la destruction des institutions présentes qui gênaient la marche de l'esprit humain. Aussi la période qui contient ces institutions depuis leur naissance jusqu'à leur plus haut développement, leur parut-elle une lacune qui avait rompu le fil de la civilisation, une époque de fatalité et de barbarie indigne d'un examen approfondi. Un siècle se sera bientôt écoulé depuis que ces philosophes ont achevé l'œuvre dont on a vu la tendance et qui nous sépare à jamais de ces institutions, objets de leur mépris et de leur haine. Maintenant donc nous pouvons juger de sang-froid ce qu'on appelle le moyen-âge. En parler avec impartialité ne serait pas un mérite suffisant; mais n'en parler que d'après une étude consciencieuse est plus que jamais un devoir.

L'avidité de notre époque à connaître tout ce qui tient au moyen-âge s'explique naturellement par ce qui précède : c'est un sentiment secret mais juste, qui nous avertit que quatorze siècles dans les soixante dont se compose l'histoire du genre humain, doivent fixer au moins quelques moments notre attention. Il ne faut pas s'étonner s'il n'est guère de productions nouvelles, drames ou romans, poésies ou beaux-arts, qui ne ten-

dent à refléter quelque souvenir de cette époque long-temps dédaignée. Sans louer ou blâmer ces efforts plus ou moins heureux, toujours est-il vrai qu'à les considérer d'un point de vue philosophique, on ne peut s'empêcher de les trouver rationels ; avant de prononcer définitivement que le passé est devenu stérile, il faut bien avoir épuisé tout ce qu'il contient.

Cette impulsion a été donnée successivement et à divers titres par les travaux de MM. Raynouard, A. Thierry, de Sismondi et Michelet; elle a aussi été favorisée puisssamment par les leçons d'un profond historien devenu ministre de l'instruction publique; depuis peu en se mettant à la tête d'une société de savans qui se proposent de publier tous les documens inédits sur l'histoire de France, il a montré que l'homme d'État n'avait pas oublié l'historien. Déjà cette société annonce d'importantes publications, parmi lesquelles on remarque une *Chronique des Chevaliers normands en Sicile et en Italie*, éditée par M. Champollion-Figeac; ce curieux ouvrage annonce dignement ce que l'on doit attendre de cette réunion d'hommes distingués. C'est ici l'occasion de dire que Lyon ne restera pas tout-à-fait étranger à ce mouvement. M. de Terrebasse s'occupe de reproduire les *Chroniques de saint Denis* avec l'habileté philologique dont il a donné des preuves. Cette publication doit en outre faire le plus grand honneur à la typographie lyonnaise. N'oublions pas les services de MM. Grégoire et Collombet qui nous ont donné une traduction exacte de Salvien; ils pourraient bientôt nous donner la traduction plus importante encore de Sidoine-Apollinaire, si ces jeunes savans étaient encouragés.

L'histoire des différentes provinces en tant que partie constitutive de notre histoire générale est aussi étudiée avec ardeur et succès. Il serait trop long de signaler ici les résultats nouveaux, les ouvrages dignes d'éloges que nous devons à une foule d'hommes laborieux dispersés sur le sol de la France. Je dois me restreindre à ce qui touche la province du Lyonnais, et faire remarquer que si elle manque d'une histoire semblable à celles composées par les Bénédictins pour d'autres provinces, cependant beaucoup de travaux partiels pouvant servir de base à une histoire de ce genre ont été exécutés dans les derniers temps. Une histoire de

Lyon conçue d'après un plan beaucoup moins vaste, il est vrai, mais d'un style souvent animé, avait été commencée naguère par M. Clerjon ; elle est continuée par M. Morin avec plus de bonheur encore. Les nombreuses dissertations de feu M. Cochard, celles surtout de MM. Péricaud et Breghot du Lut se distinguent par la profondeur des recherches et une exactitude qui ne laisse rien à désirer. Les *Archives de la Ville*, convenablement disposées par M. Godemard et où se trouve la collection des *Actes consulaires*, ont déjà fourni à ce conservateur quelques documens curieux. M. Dagier qui réunit sous la même direction les archives de la Charité et de l'Hôtel-Dieu, après avoir mis en ordre celles de ce dernier établissement, en a publié une histoire où il a analysé un grand nombre de pièces justificatives fort intéressantes. Tous ces matériaux peuvent être augmentés par ceux qu'on saura tirer des Archives départementales lorsqu'elles auront reçu un arrangement méthodique.

En nous attachant seulement à l'actualité, l'exploitation de ces archives pourrait encore avoir un genre d'utilité non moins grande et plus immédiate; je veux parler de tout ce qu'elles fourniraient à une statistique de la province. On y trouverait des renseignemens très-variés sur la population, les manufactures, le commerce, l'agriculture, les travaux publics et sur des faits de toute espèce. Il faut espérer que le département du Rhône ne restera pas en arrière de quelques autres départemens qui possèdent des statistiques que l'on pourrait citer comme modèles. La science de la statistique est toute nouvelle, et cependant on s'est aperçu qu'elle était appelée à rendre d'immenses services à la civilisation. Si la sentence : *Connais-toi toi-même*, appliquée à l'individu, le conduit à l'analyse de ses facultés, lui en indique le nombre et les limites, et par suite, les moyens les plus propres à en tirer le meilleur parti ; la même formule appliquée à une nation ou à quelques-unes de ses fractions, devra produire un résultat analogue. En effet, la société ne pouvant avoir que les facultés physiques, morales et intellectuelles des individus qui la composent; elle a aussi le même devoir de perfectionner indéfiniment ces facultés, en maintenant entre elles le juste rapport que demandent les lois de notre organisation. Le seul moyen d'arriver

à ce but est d'avoir sous les yeux un tableau exact et détaillé de ces facultés et de leurs effets à une époque déterminée : c'est là ce qu'on peut attendre d'une bonne statistique. Nous devons croire que les administrateurs éclairés de ce département, que toutes les personnes dont l'influence égale les lumières et qui ont contribué à doter la ville de Lyon d'une *Faculté des sciences*, sentiront le besoin d'encourager par des moyens directs ou indirects un travail aussi important. Favoriser les développemens de l'intelligence, et l'intelligence dans son acception large et sévère appelle le développement de la moralité, c'est entretenir l'harmonie dans le corps social, harmonie que les tendances trop matérialistes de l'industrie exclusive troubleraient probablement.

Je dois me borner à ces préliminaires sans doute trop longs et donner maintenant un aperçu de la formation des Archives et des principaux objets qu'elles renferment.

L'Hôtel-de-Ville reçut depuis 1790 jusqu'en 1793 tous les papiers de l'ancien pouvoir administratif et ceux plus nombreux encore des corporations religieuses, multipliées dans cette province et richement dotées. Cette masse énorme de cahiers, de volumes manuscrits de tous formats fut reléguée pêle-mêle dans les greniers et les combles, et resta long-temps à la disposition des curieux et des personnes intéressées. On n'y mit un commencement d'ordre que pendant l'an 10 ; mais un des planchers s'étant écroulé, détruisit cette ébauche de classement. L'incendie arrivé à cet hôtel en 1803 produisit de nouveau une extrême confusion dans les archives. On les transporta depuis dans la rue Sala, et enfin en 1819, dans le nouvel Hôtel de la préfecture dont elles occupent l'aile occidentale. Depuis 1820, on s'est occupé à faire cesser le désordre le plus apparent. Une quantité immense d'anciens cartons, de registres vieux ou nouveaux ont été rangés en bloc dans les deux galeries formant le second et troisième étage. Plus de six cents cartons ont été remplis et disposés sous les titres qui ont paru les plus convenables.

Cependant tous ces travaux ont été insuffisans pour la confection d'un inventaire, parce qu'aucune pièce n'a pu être examinée en détail et rapportée à un classement déterminé. En outre ce qui appartient à l'administration courante, commençant à la

Révolution de 89 et tout ce qui regarde les anciennes administrations et les corporations supprimées se trouvait dispersé confusément et au hasard dans les deux galeries dont il a été parlé. Cette confusion jointe au défaut d'inventaire rendait les recherches très-longues et même le plus souvent inutiles. La plus urgente amélioration qui vient d'être faite, a consisté dans la séparation de l'ensemble des archives en deux parties bien distinctes. La première galerie a été affectée aux archives antérieures à 1789, et la seconde à tout ce qui est postérieur à cette époque. Il reste un travail, le plus long, le plus difficile et le seul qui puisse donner aux archives l'importance dont on a pu déjà se faire une idée et répondre aux besoins journaliers du public, c'est un catalogue ou inventaire général qui devra suivre l'examen spécial et la classification de chacun des objets dont se composent ces archives. Voici, en attendant mieux, une liste très-succincte de ces objets et seulement des principaux parmi ceux qui se trouvent dans la première galerie :

1300 cartons (il en manque beaucoup). — Titres du *Chapitre de saint Jean et Comté de Lyon*, depuis le 12e siècle jusqu'en 1780. Ils traitent *des droits de chasse, dimes, directes, comptes des recettes et dépenses, limites des juridictions, acquisitions, servis, fours bannaux, justice, fourches patibulaires, fiefs, actes de la justice, maîtres d'écoles, églises, chapelles, clochers, police rurale, abbenevis, redevances novales, pêche et épave, péage, poids et mesures, dons et legs, aliénations, testamens, obéances, droits honorifiques, exemptions, priviléges, honneurs, titres de comtes, préséances, etc.*

Cette énumération serait à peu près la même pour ce qui regarde les autres corporations.

27 vol. in-fol. — Inventaire général des cartons sus-désignés, fait par Lemoine, avocat-archiviste en 1766.

206 vol. in-fol. — Actes capitulaires ou délibérations du chapitre de la même église depuis 1361 jusqu'à la Révolution.

35 vol. in-fol. — Inventaire desdits actes.

158 cartons. — Titres de l'*Abbaye d'Ainay* de l'an 1106 à 1780.

4 vol. in-fol. — Inventaire de ces cartons.

8 vol. in-4.° — Actes capitulaires de cette abbaye depuis 1538 usqu'en 1730.

Abbaye de Saint-Just. — Masse de titres dans le plus grand désordre, pouvant remplir 300 cartons.

4 vol. in-fol. — Inventaires faits dans le 17° et 18e siècles.

58 vol. in-fol. — Actes capitulaires *de Saint-Nizier* depuis 1450 jusqu'en 1778.

4 vol. in-fol. — Inventaire d'autres titres disséminés ou perdus.

86 vol. in-4.° — Actes capitulaires de *Saint-Paul*, depuis 1425 jusqu'à 1746.

15 vol. in-fol. — Preuves de noblesse et armoiries des aspirans à l'*ordre de Malthe.*

300 vol. in-fol et in-4.° — Visites des commandeurs.

1500 vol. in-fol. et in-4° — Terriers des commanderies du même ordre.

7 vol. in-fol. — Inventaires de ces terriers.

6 vol. in-fol. — Inventaire des titres du grand prieuré d'Auvergne (ordre de Malte). La plus grande partie de ces titres est perdue. Parmi ceux qui restent, se rencontrent quelques chartes de franchises, des transactions et registres de cens et servis en langue provençale ou des troubadours du XIIIe et XIVe siècles. Ces pièces peuvent être précieuses pour la comparaison de cette langue, en divers lieux et à diverses époques.

Les débris des archives de toutes les autres corporations religieuses du Lyonnais, Forez et Beaujolais, peuvent former environ 2000 volumes et cartons.

1500 cartes, plans topographiques, tracés de terriers de Lyon et de tous ses environs.

Dans la seconde galerie se trouvent, comme il a été dit, les archives modernes ; elles se composent d'une multitude de documens de de tous genres, qu'on s'imagine facilement devoir être fournis par une administration aussi importante que celle du département du Rhône ; il serait inutile ou impossible de les dénombrer ici, chacun d'eux trouvera sa place et acquerra

une valeur relative dans la classification dont on va s'occuper sans relâche.

CHELLE,

Archiviste délégué du département du Rhône,

Correspondant du Comité des Etudes Historiques, etc.

Biographie Lyonnaise.

NOTICE SUR NICOLAS COUSTOU.

Nicolas Coustou, l'une des plus belles gloires de la sculpture française, est né à Lyon, le 9 janvier 1658, de François Coustou, menuisier, et de Claudine Coysevox: baptisé le même jour dans l'église paroissiale de St-Nizier, son parrain fut Nicolas Jacquin, doreur, et sa marraine Isabeau Françoise Goy.

Il paraît que Nicolas Coustou, reçut les premières leçons de son art, à Lyon, d'un sculpteur en bois, et que ses heureuses dispositions déterminèrent Antoine Coysevox, son oncle, qui jouissait, à Paris, d'une haute réputatinn dans la statuaire, à le faire venir auprès de lui.

Sous la direction d'un maître tel que Coysevox, les progrès de Nicolas Coustou ne pouvaient manquer d'être des plus rapides. A l'âge de 23 ans, il remporta le grand prix de l'Académie, et il partit aussitôt après pour Rome, en qualité de pensionnaire du roi.

Passionné pour le travail, enthousiaste de Michel-Ange, il en fit son étude particulière. Entre plusieurs ouvrages qu'il exécuta sous le ciel de l'Italie, on distingua principalement son excellente copie de l'*Hercule Commode*, statue antique, découverte à Campo di Fiore, près du temple de Pompée, et qui représente réellement Hercule tenant dans ses bras son fils Télèphe; une prétendue ressemblance trouvée entre la tête de cette statue et les portraits de l'empereur Commode, est la seule rai-

son qui lui ait fait donner ce nom bisarre, et qu'elle continue encore de porter. Quoique antique, l'*Hercule Commode* n'est point un ouvrage de très-bon goût. Dans la copie de cette statue, Nicolas Coustou s'affranchit de toutes les entraves d'une imitation servile; il corrigea son modèle sur plusieurs points, et il lui donna des beautés d'un ordre supérieur. Envoyé en France, l'ouvrage de notre jeune artiste fut placé dans les jardins du château de Versailles, auprès de la délicieuse foutaine de Cérès, exécutée par l'habile sculpteur Thomas Regnauldin, sur les dessins du célèbre Lebrun.

Rappelé à Paris, Nicolas Coustou fut chargée de l'exécution d'une foule de travaux, à la tête desquels il faut mettre l'admirable *descente de croix* qu'il fit pour l'église métropolitaine de Notre-Dame. Ce chef-d'œuvre, nommé communément le *Vœu de Louis XIII*, est un groupe de quatre figures en marbre blanc, placé au-dessus de l'autel des féries, derrière le maître-autel. La Sainte Vierge y est représentée assise, les bras étendus et les yeux fixés au ciel; sur ses genoux, repose la tête et une partie du corps de Jésus-Christ, étendu sur un linceul; un ange soutient une main du Sauveur, et un autre tient la couronne d'épines; une croix, accompagnée de plusieurs anges, s'élève derrière; enfin, une gloire couronne l'ouvrage. L'église de Notre-Dame fut encore redevable à l'habile ciseau du scupteur Lyonnais, d'une trés-belle statue en marbre de *St-Denis*, placée dans la chapelle dédiée à cet illustre patron de la France.

Nicolas Coustou fit ensuite, pour le jardin des Tuileries, son excellente statue de *Jules César*, les statues de l'*Eté* et de l'*Automne* et une très-bonne copie de la statue antique d'*Agrippine*. Il fit, pour les jardin du château de Marly, le magnifique groupe de la *Seine* et de la *Marne*, accompagnées de figures d'enfans, tenant les différens attributs de ces deux rivières. Vers l'année 1742, ce groupe fut transporté de Marly au jardin des Tuileries, où il est encore. Notre artiste fit aussi, pour les jardins de Marly, la belle statue de *Daphné* se dérobant aux poursuites d'Apollon, le *Fleuve* et les *Tritons* de la cascade rustique, le chasseur qui terrasse un *sanglier*, celui qui tient un *cerf* par le bois, les deux groupes de *bergers* et de *bergères*, l'excellente statue d'*Adonis* se

reposant des fatigues de la chasse ; les deux *Vénus*, dont l'une tient un carquois et l'autre une colombe. Ces trois dernières pièces sont également aux Tuileries depuis l'année 1742, et feu M. Landon est celui qui, dans les *Annales du Musée*, en a donné la description la plus exacte. Nicolas Coustou fit en outre, pour le château de Marly, une très-grande partie des sculptures qui décorent le salon, et l'on remarquait encore de lui, dans les jardins du grand Trianon, une statue en marbre de *Louis XV*, représentée sous les traits de Jupiter.

Le magnifique tombeau du maréchal de Créqui, élevé sur les dessins de Lebrun, dans l'ancienne église des Jacobins, à Paris, offrait du sculpteur lyonnais, une belle statue en marbre, représentant la *Valeur*, et un excellent bas-relief en bronze, qui retraçait le sanglant combat de *Rheinfeld*, ou le maréchal était resté vainqueur d'une partie de l'armée aux ordres de Charles V, duc de Lorraine. Dans l'église de St-André-des-Arts, le tombeau du brave François Louis de Bourbon, prince de Conti, élu roi de Pologne en 1697, était entièrement son ouvrage. Quoique l'idée en fut ingénieuse, on remarqua pourtant, et avec raison, qu'elle manquait de convenance, par rapport au lieu où le tombeau était placé; en effet, on y voyait *Minerve* assise, appuyée d'une main sur un lion, symbole de la force et du courage, et tenant de l'autre le portrait du prince. L'église des Jésuites, dans la rue St-Antoine, lui était redevable de deux *anges* d'argent, de grandeur naturelle, qui portaient le cœur de Louis XIV, dans un linceul. Dans l'église de l'Hôtel-Royal des Invalides, les amateurs peuvent encore admirer ses groupes d'*anges* dorés, ses groupes de *prophètes*, l'*ange* au bouclier et la statue colossale de *St-Louis* qui est placée sur la façade tournée du côté de la campagne. Aux Minimes, dans la chapelle de St-Michel et de St-Saturnin, était un de ses plus beaux ouvrages, le médaillon en bronze doré d'*Edouard Colbert de Villacerf*, premier maître d'hôtel de la reine Marie Thérèse d'Autriche, et sur-intendant des bâtimens du roi.

A Villeginis, petite maison de plaisance du prince Condé, aux portes de Paris, on voyait encore de Nicolas Coustou, une très-belle statue en marbre de *Diane*. Le château de Villeroy, à huit lieues de Paris, possédait également de lui, une charmante pe-

lite copie en bronze de la *statue équestre de Louis XIV*, érigée à Lyon, sur la place Bellecour, en 1713. Dans le jardin de l'hôtel de Villars, la statue pédestre du maréchal de ce nom, sortait aussi de sa main. Cette statue était en marbre, elle avait six pieds de proportion, et sa base offrait différens attributs qui étaient autant de symboles de la *valeur* du maréchal et de son *goût pour les lettres et les arts*. A l'hôtel de Noailles, dans le jardin, les statues en pierre du *Printemps* et de l'*Automne*, étaient pareillement son ouvrage. On lui attribue encore la figure colossale en bronze de la *Saône*, placée, depuis la révolution, dans la partie droite du vestibule de l'Hôtel-de-Ville de Lyon. Cette figure n'est point signée, pendant qu'on lit sur celle du *Rhône*: FAIT ET FONDU PAR GUILLAUME COUSTOU, LYONNAIS, EN 1719.

Le dernier de ses ouvrages, qu'il ne put achever, et qui fut terminé par son frère Guillaume, est l'immense bas-relief en marbre, de forme ovale, qu'il fit pour le salon de la guerre au château de Versailles. Ce bas-relief représentait le *passage du Rhin;* on y voyait Louis XIV à cheval, couronné par la Victoire, et le Rhin saisi de crainte à son aspect; sur les plans plus éloignés, on voyait le fort de Tholluis et l'armée française traversant le fleuve à la nage.

Nicolas Coustou fut reçu à l'Académie en 1693, sur un bas-relief en marbre, représentant la *joie de la France*, lors du rétablissement de la santé de Louis XIV. Le roi le récompensa par une pension de deux mille livres, à laquelle on ajouta, en 1720, celle de quatre mille livres qu'avait eue de son oncle Coysevox.

Cet excellent artiste, qui était aussi un très-excellent homme, mourut à Paris, le 1er mai 1733. Les connaisseurs remarquent dans ses productions un génie élevé, des formes d'un beau choix, des attitudes nobles et vraies, des draperies élégantes et moëlleuses, un goût sage et délicat, mais un peu trop français. Guillaume Coustou, son frère, plus jeune que lui de vingt ans, ne lui fut point inférieur sous le rapport des qualités du cœur, et peut-être le surpassa-t-il en talens.

J. S. P.

L'ANCIENNE FÊTE

DE

SAINT-DENIS-DE-BRON.

Quand après avoir synthétiquement examiné l'histoire de la France, on en va chercher une analyse descriptive dans les anciennes chroniques, on est étonné de trouver parmi les *us* et *coutumes* du vieux temps, les plus singuliers détails sur une foule de fêtes populaires à la réalité desquelles on refuserait de croire, si l'observation de quelques-unes ne s'était conservée jusqu'à nous. C'est qu'il y a, à la fois, dans la plupart de ces fêtes, des cérémonies ou des usages si bizarres et une anomalie si choquante avec l'état des mœurs et des idées au temps où on les a encore vu célébrer, qu'au premier aspect on ne peut se rendre aucun compte de leur sens et de leur maintien. Mais, en cherchant à constater leur origine, on est souvent obligé de remonter fort loin, et c'est alors qu'on arrive à reconnaître que bon nombre d'entre elles sont la suite de traditions gauloises ou romaines, que l'habitude ou la superstition ont perpétué d'âge en âge. Ainsi, pour citer un exemple, il est évident que les *Feux de la Saint Jean* encore célébrés dans la Bretagne, le Poitou, ne sont que les dernières traces du druidisme dont le nom même n'est, sans doute, pas connu de ceux qui, chaque année, allument ces feux avec un soin tout religieux.... — Entre les provinces renommées

pour leurs fêtes, le Lyonnais devait être placé aux premiers rangs ; car elles y étaient nombreuses, plus ou moins bizarres, ou solennelles, tout en présentant les caractères les plus pittoresques et les plus diversifiés. Celle que nous avons le plus remarquée parce qu'elle nous a semblé se rattacher à de très-vieux souvenirs et être en même temps un bien curieux fait politique, c'est la fête de Saint-Denis dont nous allons essayer de tracer une esquisse.

A deux lieues de Lyon, sur la route de Chambéry, est bâti un petit village qu'on appelait autrefois Saint-Denis-le-Neuf et qu'on nomme aujourd'hui Saint-Denis-de-Bron. Aucun souvenir du saint dont il porte le nom ne se rattache à ce lieu; car on sait que saint Denis, l'un des sept évêques envoyés par le Saint-Siége pour catéchiser dans les Gaules, osa s'avancer jusques aux bords de la Seine où il souffrit le martyre, après avoir fondé plusieurs églises et converti à la foi chrétienne bon nombre d'idolâtres. Les martyrologistes d'Occident apprennent qu'il périt par le glaive, vers l'an 272. Une femme, nommée Catulla, retira secrètement son corps de la Seine où il avait été jeté, et l'inhuma dans un lieu voisin. Il serait donc difficile d'expliquer pourquoi le neuf octobre, jour auquel l'Eglise célèbre la fête de ce saint, fut choisi par le peuple lyonnais pour un de ses jours de justice, de folie et de dévergondage.

C'était une journée impatiemment attendue que celle du 9 octobre!... c'était un jour de licence, mais aussi un jour de vérité. Bien des jalousies, des haines pouvaient en profiter pour se satisfaire; mais bien d'utiles leçons pouvaient être infligées, en présence d'une foule innombrable, aux hommes malhonnêtes, débauchés ou oppresseurs. En effet, le soleil qui venait éclairer le jour de la fête de Saint-Denis, annonçait en même temps à tous les habitans du Lyonnais, que les lois qui proscrivent l'insulte, défendent l'énonciation publique de faits honteux pour autrui, avaient perdu leur puissance. Aussi, combien ce peuple bâté, pressuré par les nobles et par les gouvernans, affamé souvent par de riches spéculateurs, torturé par la haute bourgeoisie sous les verges de laquelle il travaillait, combien ce peuple avait hâte d'user du privilége qui lui garantissait pour cette journée

l'impunité de sa franchise!... Adieu le respect du roturier pour les armoiries et les titres de noblesse; adieu l'hommage du vassal au seigneur! Celui-ci consentait à méconnaître, pendant un jour, le principe *des deux natures;* il renonçait à ses coups de canne, à son droit de commise (1) : le manant était son égal!

Toute la population se portait sur la route qui conduit au village de Saint-Denis. Bourgeois, manans et habitans encombraient le chemin; et de cette foule animée, bruyante, partaient mille et mille cris confus, mille et mille interpellations véridiques ou calomniatrices, haineuses ou burlesques. C'était à grand peine que la circulation, souvent interceptée par des groupes d'acharnés interlocuteurs, pouvait être rétablie. Plus d'une fois, on voyait s'arrêter subitement par la même cause la longue file des équipages ou des litières des nobles et des hauts bourgeois qui prenaient plaisir à venir rire de la folie ou de la colère du peuple. Alors les piétons s'empressaient de profiter de cette station forcée pour assaillir de vérités et d'injures les têtes aristocrates. On s'assemblait à la litière de telle grande dame renommée par le nombre de ses faiblesses; on lui citait les uns après les autres les noms de ses adorateurs. Elle agitait son éventail, et le rouge qui couvrait ses joues empêchait de reconnaître, à travers son sourire, que le dépit lui faisait monter le sang au visage. Puis, c'étaient des exactions, des actes de dûreté qu'on reprochait énergiquement à tel gros fermier-général ou à tel négociant. Comme beaucoup de mensonges ou d'exagérations étaient souvent entremêlées aux vérités effrontément débitées, les personnages attaqués étaient quelquefois seuls à sentir aux émotions de leur conscience (s'il leur en restait une) que les coups portaient juste. Mais quand c'était autour du carrosse d'un mauvais conseiller-échevin, récemment annobli (2), ou d'un injuste gouverneur

(1) Le droit de commise consistait dans la confiscation du domaine d'un individu du tiers-état, au profit du seigneur qui prétendait avoir été insulté par lui. Il fallait que, pour exercer ce droit, le seigneur eût un droit de suzeraineté sur le domaine. (*Code des Seigneurs Hauts-Justiciers et Féodaux*, etc.)

(2) Suivant des Lettres-Patentes données par Charles VIII en 1495, confirmées par Henri IV en 1595, lors de la réorganisation de l'échevinage, l'élection aux places de conseillers-échevins de la ville de Lyon, conférait à ceux-ci et à leur postérité, le titre et le privilége de noblesse.

que les flots de la foule venaient s'amasser, tous les assistans, à peu près également en butte à la mauvaise administration du magistrat, applaudissaient à outrance aux traits qu'on lui décochait de toutes parts ; et des hourras, effroyable concert de malédictions, saluaient sans cesse l'impopulaire personnage... Et tout cela se faisait, se disait à la face du soleil, à visage découvert, sans que personne songeât à se plaindre ou à s'y opposer.

C'était au milieu de ce suffoquant tumulte, de cet étourdissant brouhaha qu'on arrivait au village de Saint-Denis. Les maisons étant insuffisantes pour contenir tous ceux qui avaient besoin de se désaltérer, ils se réfugiaient sous de longues tentes où d'immenses tables les attendaient. De tous côtés on voyait des broches chargées de viandes tourner devant des feux pétillans. Le vin du Moulin-à-Vent (1), livré à trois ou quatre sous la *grande mesure*, coulait à pleins bords. Le plus souvent, toutes les classes venaient là continuer à se confondre, à se coudoyer.

Lasse de boire, de manger, de chanter, de danser, la foule se remettait en route pour rentrer à Lyon ; et en même temps, les quolibets, les sarcasmes, les vérités satyriques recommençaient à partir en feux croisés, d'autant plus vifs que la verve respective des *engueuleurs* (2) était encore excitée par les copieuses libations auxquelles ils s'étaient livrés. C'était alors qu'il fallait fermer ses yeux et boucher ses oreilles. La route ne présentait presque plus que le spectacle d'une immense et trop souvent hideuse orgie!!!

Et si vous doutez de l'exacte vérité de ce tableau, interrogez les Lyonnais qui ont assez vécu pour pouvoir vous raconter ce qu'il leur a encore été donné de voir de la fête de Saint-Denis. Ils vous diront si le jeune fashionable vêtu du frac rouge à larges boutons d'acier, de la culotte de gros-de-Naples vert et de bas rayés en travers (3), n'était pas exposé comme l'humble roturier à entendre dérouler l'histoire de ses fredaines. Demandez-leur s'ils n'y ont pas vu dans un brillant équipage, au milieu de toute la noblesse du temps, le prévôt des marchands, *messire Charles-*

(1) Village près de Lyon, sur la route de Marseille.

(2) Expression originaire de l'époque.

(3) Mode de 1786.

Jacques Leclerc de la Verpillière, chevalier, seigneur de la Verpillière, lieutenant de roi de la province de Guienne, ancien major de la ville, etc., etc. Peut-être se souviendront-ils mieux (car l'histoire en fit grand bruit) que l'achevêque ANTOINE-II DE MALVIN DE MONTAZET voulut, une certaine année, essayer de se divertir en y allant aussi. Or, le prélat ne fut pas plus épargné que les autres promeneurs. On lui parla de Mme de la Roue et de plusieurs de ses nobles pénitentes, en des termes tels qu'il ne voulut pas en entendre davantage et se hâta de faire tourner bride (1)... — C'est que, nous vous l'assurons, on disait tout à la fête de Saint-Denis : personne n'y trouvait grâce. On se moquait, on se plaignait, on se vengeait à son gré, et Dieu sait dans quel langage !... Ce qui n'empêchait pas d'ailleurs qu'on ne mît, chaque année, des deux parts, un nouvel empressement à s'y rendre.

N'est-ce pas un fait bien étrange que cette fête de Saint-Denis dans ces siècles de féodalité brutale, d'esclavage populaire, d'annihilation absolue des masses sous le despotisme de quelques hommes titrés! Qui sait combien d'émeutes sanglantes ont été prévenues par ces concessions d'un jour de liberté au milieu de chacune de ces années de pesante servitude! A jour fixe, le mécontentement populaire pouvait, du moins, se déchaîner, se satisfaire, et cela, sans aucun dommage réel pour les oppresseurs qui avaient su amener les opprimés à se venger en riant. Long-temps la célébration de ces nouvelles Saturnales suffit au peuple, puis il en vint à comprendre que la vérité était de tous les jours et que pour être utile, elle devait être dite sérieusement : le soleil de 89 se leva!... Ce ne fut plus en riant que le peuple se plaignit aux hommes qui voulaient le maintenir sous le joug, et c'est à genoux et tremblans que ceux-ci l'écoutèrent !....

La Révolution, en émancipant tous les citoyens et en leur donnant le sentiment de leur dignité, a tué la fête de Saint-Denis. On ne voit plus aujourd'hui que de bonnes dévotes qui vont, le 9 octobre, brûler des cierges devant la statue décapitée

(1) Nos contemporains se rappellent encore avoir vu à cette promenade le cardinal Fesch, archevêque de Lyon. Il n'y fut pas non plus épargné; mais il prit le parti d'en rire, et ne quitta point la place comme son devancier l'archevêque Antoine II de Malvin de Montazet.

du saint, afin d'obtenir, par sa toute-puissante intercession, la guérison des maux de tête dont elles ou leurs parens sont affligés.... Le silence a remplacé sur cette route les éclats bruyans de la voix du peuple. Ce n'est pas qu'il n'ait plus à se plaindre; hélas! tant s'en faut!... Mais c'est ailleurs et sous des formes plus convenables qu'il voudrait exprimer toutes les vérités qu'il sent; mais il ne lui est pas permis de tout dire; et si la vérité fait parfois explosion, c'est mêlée au bruit affreux de la fusillade et du canon qu'elle arrive aux gouvernans.

P.-A. Martin, *prévenu d'Avril.*

Fragmens Bibliographiques.

LE P. DE COLONIA, OU L'ANTIQUAIRE DUPÉ.

Les rédacteurs du *Journal Encyclopédique* en rendant compte dans leur cahier du 15 août 1793, du *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, par M. l'abbé Expilly, Paris 1762, in-fol. accordèrent à cette grande entreprise des éloges justement mérités, et ils donnèrent quelques articles parmi lesquels nous citerons le suivant :

« *Aisnay* (Athanacum, Athanatum), ancienne abbaye de l'ordre de St.-Benoît, de la congrégation de Cluny, sécularisée par le pape Innocent XI, au mois de décembre 1685.... Cette abbaye qui est aussi une église collégiale et paroissiale de la ville de Lyon, est située hors de la ville de ce nom, au confluent de la Saône et du Rhône. Elle est bâtie au même lieu où les célèbres martyrs de Lyon, dont Eusèbe nous a conservé les actes dans son histoire, perdirent la vie pour Jésus-Christ, au deuxième siècle. Quelque temps après la mort de ces saints personnages, les fidèles élevèrent une grande église sur la place même où ils avaient souffert le martyre. Il s'assembla des moines pour desservir la nouvelle église que l'on avait construite et il se forma un monastère qui devint bientôt considérable....

« Du temps du paganisme, Aisnay était un lieu très-fameux à cause d'un temple que soixante diverses nations ou peuples des Gaules y avaient consacré à la gloire de l'empereur Auguste. En 1724, on découvrit auprès de ce temple, c'est-à-dire auprès du confluent du Rhône et de la Saône, une urne antique de plomb qui renfermait les cendres et quelques ossemens d'un flamine, nommé *Severus*. Ce qui rend cette urne presque unique en ce genre, c'est qu'on lit autour, en lettres onciales, ce vers ïambe, qui marque la qualité du mort :

Ollam Severi flaminis ne tangito.

« On ne peut raisonnablement douter que ce *Severus* ne fut flamine du temple dont il est ici question. Cette opinion affirmative se prouve, 1° parce qu'on a trouvé parmi les cendres, quatre médailles d'Auguste, en moyen bronze, avec le frontispice de ce même temple, et au revers la légende : *Romæ et Augusto;* 2° à cause de l'endroit où l'urne a été trouvée ; 3° par le goût même de l'inscription qui marque le noble et simple but du goût d'Auguste. Cette urne est dans le cabinet des antiques du collége des Jésuites de Lyon. *Voyez les Mémoires de Trévoux*, au mois de décembre 1724, pag. 227. »

Le 11 novembre suivant, un académicien de Lyon, M. de Sozzi, qui se trouvait alors à Nancy, ayant remarqué une erreur assez grave dans l'article qu'on vient de lire, adressa la lettre suivante aux auteurs du *Journal Encyclopédique*, qui s'empressèrent de l'insérer dans leur cahier du 15 novembre ; « Je ne manquerais pas, messieurs, de m'adresser à M. l'abbé Expilly lui-même, s'il était possible qu'il réparât, de la manière qu'elle doit l'être, l'erreur où l'ont apparemment jeté des mémoires ou des rapports peu exacts, au sujet de l'urne antique de plomb, trouvée à Lyon en 1724; mais comme cela n'est guère possible dans un dictionnaire immense, où cet article est d'ailleurs confondu avec une multitude d'autres plus importans, et qu'au contraire, vous avez choisi cet article, et mis en montre avec une sorte d'appareil dans l'extrait de votre journal du 15 août dernier, je m'adresse à vous, messieurs, afin que le remède se communique par la même voie et presque aussi rapidement que l'erreur se sera répandue. Voici

l'anecdote de cette urne, qu'il est bon qu'un certain public n'ignore pas.

« L'urne est effectivement antique. Je n'oserais nier ce que vous exposez, d'après M. l'abbé Expilly, qu'elle fut découverte au confluent du Rhône et de la Saône, dans les environs du lieu où les 70 nations des Gaules avaient élevé un temple à Auguste. Je crois pourtant et j'en donnerai une bonne raison, que ce fut sur la montagne opposée à l'autre côté de la Saône, dans un champ ou jardin appartenant à la maison de Ste-Geneviève, au territoire des *Champs Verds*. Quoiqu'il en soit, elle fut trouvée par un paysan, pleine de terre, sans inscription, sans médailles, sans ossemens ni cendres, et portée au P. Dupineau, chanoine régulier de la congrégation de France, qui se mêlait d'antiquité, et qui l'eut à vil prix. Cinquante personnes de considération, dans cette grande ville, la virent en cet état entre ses mains (je l'ai vue moi-même), et je nommerai bientôt les témoins de ma connaissance existans aujourd'hui. Ce chanoine avait une facilité merveilleuse à rassembler de mémoire les lambeaux de nos poètes latins, dont il composait *impromptu* des vers de toute mesure. Il était homme à faire un centon sur le premier sujet. Les vers ïambes, sont en général d'une composition aisée : *Sermo prope pedestris*, dit Horace ; on en faisait à Rome dans le discours, comme M. Jourdain faisait à Paris de la prose sans le savoir. Le vers ïambe dont il s'agit ici, partit de source, et peu de jours après, le P. Dupineau nous montra l'urne avec l'inscription en lettres onciales qu'il avait gravées ou fait graver au tour :

Ollam Severi flaminis ne tangito.

Vous concevez bien, messieurs, qu'il prit toutes les précautions possibles pour donner mécaniquement à cette interpolation sépulcrale, l'air d'antiquité qu'avait l'urne même. Il mit dedans les cendres de son feu, y jeta trois ou quatre de ces médailles de moyen bronze, où l'on voit la tête d'Auguste, avec la légende ordinaire, au revers, l'autel de Lyon, *Ara lugdunensis*, et dans l'exergue les mots : *Romæ et Augusto*. S'il l'a chargé de quelques ossemens, ce qui m'est échappé, il les choisit dans le cimetière voisin, desséchés, fusés, ainsi que devaient l'être les restes d'un corps brûlé dix-sept siècles auparavant.

« Tout étant disposé de la sorte, notre chanoine envoya l'urne au Grand Collège des Jésuites par un paysan, à qui il avait bien fait la leçon. Le paysan se présente au P. de Colonia, lequel faisait aussi le métier d'antiquaire; mais, sans s'y entendre beaucoup, du moins à ce que prétendaient ses rivaux. Il produit son urne; le P. de Colonia examine, fouille les cendres, lit et relit l'inscription, admire, interroge l'homme, demande le prix. Le paysan répond à tout simplement, et met à l'urne un prix assez fort. Le Père se récrie et marchande; le paysan nomme M. Laynez, autre antiquaire, alors directeur de la Monnaie, un chanoine de Ste Geneviève, qu'on lui a indiqué, et qui sûrement l'acheterait; il fait mine de se retirer; le bon jésuite le retient, et après quelques petites difficultés, il conclut le marché et paye, trop heureux de leur enlever un monument de cette rareté.

« Possesseur de ce trésor littéraire, il en parle, il le fait voir à tout le monde. Je ne sais s'il ne s'empressa pas de le publier dans les journaux, particulièrement dans celui de sa société, le *Journal de Trévoux*. D'autre part, chacun se disait le mystère à l'oreille. On riait sous cape, et il était, *sans le savoir, la fable de l'armée*. Cependant, un secret confié à tant de personnes, cessa d'être un secret pour le P. de Colonia même et les jésuites : on en parla, on en rit publiquement. Enfin, on se tut; et la pièce est demeurée dans le cabinet du collége, où je vois qu'ils ont continué de la donner pour antique en toutes ces parties.

« Si j'étais à Lyon, messieurs, je trouverais peut-être vingt témoins du fait que j'ai l'honneur de vous attester : en voici trois bien dignes de foi; à Lyon, M. le président de Fleurieu; à Paris, M. l'abbé Grimod, célèbre antiquaire et censeur royal, M. de Billy... Je pourrais ajouter M. le bailli de St-Simon, qui passa à Lyon vers ce temps-là, et qui d'ailleurs, en a entendu plus d'une fois le récit de la bouche de l'interpolateur. Je pourrais citer M. l'abbé Beraud, ci-devant jésuite, qui a eu la garde du cabinet d'antiquités de ce collége, et qui serait incapable de dissimuler cette aventure contemporaine, s'il ne l'a pas absolument ignorée. En un mot, j'appellerais en témoignage, s'il était nécessaire, la maison de Ste-Geneviève, où la tradition s'en sera mieux conservée que parmi les jésuites aujourd'hui dispersés.

Au surplus, messieurs, j'entendis dans le temps des connaisseurs, car je ne le suis pas, qui prétendaient que si ce bon Père eût été plus éclairé dans la science lapidaire, l'inscription, les médailles, le lieu devaient le mettre en garde contre toute surprise. Ces critiques s'appuyaient d'abord sur la position plus que singulière de l'inscription, qui aurait rendu, en effet, ce monument unique ; les inscriptions, les épitaphes s'étant toujours gravées sur les tombeaux, les colonnes, etc., jamais sur les urnes. Ils n'ignoraient point que presque tous les dieux et Jules César même, avaient à Rome, des prêtres nommés Flamines : *Flamen, Dialis, Saturnalis, Martialis*, etc., mais ils ne croyaient pas qu'on ait donné ce titre à aucun prêtre du temple d'Auguste, bâti à Lyon ; ils ne s'en rappelaient pas d'exemples. Le mot *olla* était bien propre, disaient-ils, à faire naître des violens soupçons, 1° à cause de son orthographe. On lirait *aulam* et non pas *ollam*, si l'inscription était du temps de Tibère, de Claude, de Calligula, les romains se servant peu alors de lettres doubles ; 2° parce que l'espèce d'urne désignée par ce mot, était un méchant pot de terre, une mauvaise marmite, à l'usage seulement des plus pauvres de la populace. *Olla*, dit Gruter, *erat sepulcrum plebis et pauperum*, ils ne jugeaient donc pas que l'inscription respira le bon goût de ce siècle fameux, qui ne saurait exister sans la propriété, la justesse des expressions. Les médailles mises parmi les cendres, pouvaient encore, selon eux, augmenter les soupçons : elles n'étaient que de moyen bronze, c'est-à-dire infiniment communes ; et l'on en aurait trouvé d'or, d'argent, au moins de grand bronze, vraiment rare, si l'urne eut réellement contenu les cendres du principal prêtre du temple d'Auguste, qui devait être un personnage. Enfin, le lieu où l'on prétendait avoir fait cette découverte, ne pouvait qu'occasionner des doutes, puisque le temple, les bâtimens qui en dépendaient, le bois sacré, occupaient toute la pointe de la presqu'île, située au confluent du Rhône et de la Saône, et que chez les païens on n'inhumait, même les prêtres, ni dans les temples, ni dans leur pourtour, ni sur leur terrein.

« Voilà, messieurs, ce que j'avais à vous révéler, et ce que je vous prie d'insérer dans votre premier journal, très-persuadé que vous pensez comme moi, que le faux doit être attaqué partout où

il est connu, et que vous ne voudriez pas accréditer une pareille fraude, à peine pardonnable dans le principe de plaisanterie qui l'a fait commettre, que vous ne voudriez pas, dis-je, l'accréditer, quand ce serait même un anglais qui devrait y être trompé, et payer cette urne fort cher.

« J'ai l'honneur d'être, etc. DE SOZEY.

« A Nancy, le 11 novembre 1763. »

PROJET DE TRANSLATION DU PALAIS DE JUSTICE.

Ce n'est pas seulement de nos jours que la rive droite de la Saône a été menacée de perdre ses Cours de Justice. En 1627, notre vieux palais de *Roanne* semblait déjà prêt à s'écrouler, et les sommes nécessaires pour les réparations étaient si considérables, que beaucoup de personnes pensaient qu'il fallait laisser là cette ruine et bâtir ailleurs un édifice nouveau. Un faiseur de projets, nommé Merlin, présenta au roi Louis XIII, un plan qui avait pour objet d'élever la demeure de la Justice sur la place des Terreaux, où depuis fut construit l'Hôtel-de-Ville. Ce projet obtint faveur au Conseil du roi, qui le fit communiquer au Consulat pour avoir son avis ; mais dans une assemblée de notables, convoquée à l'Hôtel Commun, l'idée du sieur Merlin fut presqu'unanimement désapprouvée. Il est vrai que le Consulat y avait appelé en grande majorité, des membres de l'église ou des magistrats, que leurs habitudes et leurs possessions attachaient au vieux quartier de la justice.

Ce qu'il y a de plus curieux dans cette délibération, ce sont les motifs allégués contre la translation du palais. Les uns disaient « que l'établissement du Palais sur les Terreaux serait d'un grand « préjudice à plusieurs manufactures, lesquelles y ont pris loge- « ment comme en un lieu propre à leur profession qui a besoin « de grand air, en sorte que si on les y en ôtait, on mettrait à la « faim dix ou douze mille personnes qui sont logées en cet en- « droit, en bonne commodité, dans de petites cahutes propres « pour eux et non pour les officiers et gens de qualité que le

« Palais y attirerait. » Les autres fesaient valoir que le Palais des Terreaux serait écarté, entouré de quantité de magasins et écuries (lieu propre à réunir charriots, chevaux, mulets et fardeaux), que les avenues en seraient sombres, étroites, difficiles; que le quartier était dépourvu de bonnes eaux, à cause du manque de puits et de la putréfaction des eaux du fossé; que les maisons n'y étaient commodes que pour loger des artisans et gens de métier, tandis que la localité actuelle jouissait de tous les avantages de maisons vastes et convenables, d'une situation saine, d'un abord facile, etc...

A ces argumens, les érudits et beaux esprits de la justice en joignirent d'une autre nature : que la justice ne pouvait avoir dignement son siége que du côté qui a toujours été celui du royaume, à l'exclusion de l'autre qui anciennnement était celui de l'empire; que le côté de *Fourvières* était le berceau de la ville, et autrefois toute la ville, d'où vient que ses habitans étaient appelés *veterani*. Après avoir ainsi établi la noblesse du quartier, ils établissaient celle de l'édifice lui-même « portant le nom de cette sainte dame « *Reodana*, qui fut du nombre des martirisés avec Peothinus, « premier évêque de cette ville, aucuns ayant cru que le dit « Palais de Roanne appartenait à la dite *Reodana*, et que dès son « martyre il fut confisqué, et depuis destiné pour les jugemens « publics. »

Ces raisons parurent si concluantes, que plusieurs des opinans déclarèrent que quoique intéressés à la translation, comme ayant des propriétés aux Terreaux, ils se rendaient à l'intérêt général et à l'avis commun.

En conséquence, le Consulat fut autorisé à s'opposer au projet du sieur Merlin, qui vit, plus tard, son plan définitivement rejeté par le Conseil du roi.

(*Note communiquée par M. J. Morin*).

EAUX DE LA FONTAINE DE CHOULANS CONDUITES DANS LES JARDINS DE L'ABBAYE D'AINAY.

En 1621, Camille de Neuville, abbé d'Ainai (1), demanda au Consulat de Lyon, la concession d'une partie des eaux de Choulans, pour les conduire sur l'autre rive de la Saône et les employer à l'embellissement des jardins du couvent. Le Consulat, saisissant cette occasion de faire sa cour à la maison de Villeroi, arrêta qu'en faveur des services rendus à la ville par cette famille, notamment par M. d'Halincourt, gouverneur de la ville et de la province, il serait fait un abandon gratuit à l'abbé d'Ainai, « pour lui et ses successeurs qui seront de sa maison, noms et armes, » de la totalité des eaux de Choulans, sauf pendant les temps de contagion où ces eaux étaient destinées au service de l'hôpital de Saint-Laurent, affecté aux pestiférés.

Les pièces relatives à cette concession sont insérées dans les registres consulaires de l'année 1621.

(*Note communiquée par M. J. Morin.*)

QUERELLES DU CONSULAT AVEC LA SÉNÉCHAUSSÉE.

Rien n'est plus fréquent dans les annales de notre grande commune que les disputes de préséance ou de pouvoirs du consulat avec les autres corporations, notamment avec celle de justice. Sous l'exercice de la juridiction épiscopale, la commune était liée d'intérêt avec la Justice royal, de qui elle recevait protection contre les prétentions toujours renaissantes du premier maître. Mais Charles IX ayant confisqué sur le clergé lyonnais, ce qui restait à ce dernier de sa justice seigneuriale, et en ayant attribué une partie importante, la juridiction de police, au corps de ville, la Sénéchaussée ne vit pas sans une grande jalousie qu'un autre pouvoir que le sien se fut enrichi des dépouilles du commun ennemi. Elle forma opposition aux lettres patentes du roi, comme dérogeant à la plénitude de juridiction qui lui ap-

partenait. Suivant l'usage du temps, ce procès dura plusieurs années, et fut mélangé d'incidens qui sembleraient ridicules à nos mœurs actuelles. Un jour les échevins sont invités, sous un prétexte quelconque, à se rendre au palais de Roanne. Là, ils sont tout d'un coup enfermés sous clef par les huissiers du siége, et on leur déclare qu'appelés pour assister la Sénéchaussée en son audience de police, ils ne seront renvoyés qu'après qu'ils se seront acquittés de ce devoir. Il fallut bien se soumettre ; mais on se hâta de protester au sortir de cette espèce de guet-apens.

Le consulat obtint en définitif gain de cause. Suivant l'édit du roi Charles IX, rendu en 1572, le consulat, pour former le bureau de police qui tînt ses séances à l'Hôtel-de-Ville, nomma six juges, savoir : deux membres de la magistrature, deux bourgeois et deux marchands. Il désigna en outre pour les seconder, avec le titre de notables commissaires, quatorze bourgeois choisis dans les divers quartiers de la ville. Ces nominations étaient faites pour six mois, en telle forme que les juges et les commissaires étaient périodiquement renouvellés par moitié. Plus tard, sous prétexte que les membres de la justice étaient trop occupés d'ailleurs pour vaquer au bureau de police, on se contenta de choisir à leur place deux avocats. L'usage s'introduisit aussi que l'un des juges était pris parmi les recteurs de l'Aumône Générale.

Cet ordre dura long-temps sans que la Sénéchaussée put le renverser. Nous voyons seulement dans les registres consulaires, que les juges de police se plaignaient souvent que les magistrats du siége les entravassent dans l'exercice de leur autorité, soit en recevant des prises à parties et des intimations contre eux, soit en élargissant les délinquants qu'ils avaient fait emprisonner. Il arrivait aussi par fois, que la Sénéchaussée usurpait le pouvoir de faire des réglemens et des ordonnances, mais alors le consulat réprimait vigoureusement cette tentative qui le troublait dans une de ses prérogatives les plus essentielles.

En 1632, Messieurs du palais de Roanne crurent avoir trouvé une bonne occasion de faire irruption dans la justice de l'Hôtel-de-Ville. Le consulat avait remplacé comme à l'ordinaire trois

juges à fin de charge, et parmi eux les sieurs Laure et Berod qui prétendant n'avoir pas accompli leur temps, se rendirent appelans de l'acte consulaire devant la Sénéchaussée. Là, on se hâta de recevoir leur requête et d'ordonner l'intimation du Consulat qui, sur le motif que son autorité ne devait pas ressortir de la Sénéchaussée, se contenta de protester, et ne crut pas devoir s'humilier à comparaître. Sentence par défaut avec clause d'exécution provisoire nonobstant opposition ou appel, déclarant que les sieurs Laure et Berod ont été induement dépossédés, et qu'ils sont rétablis pour six mois dans leurs fonctions de juges de police, dont ils reprendront immédiatement l'autorité. Nouvelle protestation du Consulat, et défense signifiée aux sieurs Laure et Berod, de s'immiscer dans l'exercice de leurs prétendues charges. Défenses pareilles signifiées de par la Sénéchaussée aux juges élus par MM. du Corps Consulaire.

Il y avait alors pour la police deux tribunaux, l'un reconnu et appuyé par l'Hôtel-de-Ville ; l'autre avoué et défendu par le Palais de Roanne. Mais dans ce singulier conflit de droits, une circonstance donnait l'avantage du fait à messieurs les Consuls, c'était la possession de la salle d'audience. Dans le camp ennemi on médita une manœuvre hardie pour s'en emparer.

Un jour qu'il n'y avait pas de tenue du Consulat, les sieurs Berod et Laure, accompagnés du Procureur du roi, et d'une trentaine de personnes, soit de bourgeois ou magistrats de leur parti, soit d'hommes de main décorés par eux du titre de sergents, se présentent à la porte de l'Hôtel-de-Ville. Les mandeurs, d'après les ordres qu'ils ont reçus leur en refusent l'entrée ; on leur résiste avec menaces. Survient le poste des arquebusiers ; mais le sieur Magat, chanoine de Saint-Nizier, à la tête de la troupe ennemie, met l'épée à la main, et lui fraie passage de force jusqu'à la salle d'audience. Le Prévot des Marchands, arrivé ce jour-là même de Paris, était chez lui, recevant les visites de ses amis. Sur l'avis qu'on lui donne de ce singulier tumulte, il court à l'Hôtel-de-Ville, et ayant rencontré en chemin l'échevin Rouvière, le procureur-général de la commune, Grollier et le trésorier Duvouldy, ils entrèrent avec beaucoup de peine dans l'Hôtel, dont les abords et la cour

étaient remplis d'une grande foule. Ils trouvent les deux partis qui s'entre menaçaient ; il semblait qu'on dut en venir aux mains. Le prévot demandent aux sieurs Berod et Laure ce qu'ils veulent, pourquoi ils sont venus ; ils répondent qu'ils sont venus pour siéger comme juges de la police, suivant leur droit et leur qualité. Le Procureur du Roi prend la parole pour les soutenir, et somme le Consulat de ne pas empêcher l'exécution d'une sentence. Mais pendant qu'un long colloque s'engage, le parti consulaire se renforce par l'arrivée de plusieurs citoyens et arquebusiers. Les assaillans satisfaits d'être venus braver leurs adversaires jusques dans leur camp font une retraite prudente ; ils ont encore l'audace en se retirant de faire fermer l'auditoire par un de leurs sergents ; il est vrai que le consulat fit sur le champ arrêter cet homme et saisir de force sur lui la clé qu'il emportait à leur face.

Le lendemain, le Prévot des Marchands et les quatre échevins étaient à l'Hôtel-de-Ville se félicitant sans doute d'avoir repoussé un assaut si téméraire, lorsque leurs oreilles furent frappées d'un cri étrange. C'était un sergent de la Sénéchaussée publiant à son de trompe jusques sous leurs fenêtres une ordonnance de Messieurs du Siége, portant que dorénavant, l'audience de police se tiendrait au palais de Roanne, avec défenses à toutes personnes, sous de grosses peines, d'aller ailleurs que dans ledit palais demander justice pour faits ressortant de la juridiction de police. Aussitôt on publia de par le Consulat une ordonnance contraire par laquelle était défendu au peuple d'aller pour des faits de police à une autre audience que celle qui continuerait comme de coutume à être tenu dans l'Hôtel-de-Ville.

Les débats des deux juridictions se trouvaient portés par là devant les justiciables eux-mêmes. Il faut bien convenir que dans cette guerre ridicule l'avantage de la modération fut pour le consulat, qui sentit de combien de désordres une résistance irréfléchie pourrait être la source. Laissant la Sénéchaussée jouir de son triomphe du moment, il s'adressa plus haut, et mit dans ses intérêts le gouverneur, M. d'Halincourt, flatté de voir sa médiation invoquée et blessée de la roideur déployée par

MM. de la Justice. Ce fut sans doute d'après les rapports adressés par lui à la Cour, qu'il intervint un arrêt du Conseil, en date du 30 juillet 1632, tout-à-fait favorable au Consulat, et qui en cassant les sentences de la Sénéchaussée, déclarait déchus les sieurs Berod et Laure. Cette fois, ce fut à MM. de la Commune d'humilier leurs adversaires en faisant publier à son de trompe leur victoire et le rétablissement définitif de l'audience de police en leur Hôtel.

Il est juste de dire que ce récit d'une lutte bisarre est tiré des procès-verbaux consulaires, et que si l'on pouvait consulter ceux que MM. de la Sénéchaussée ont sans doute fait dresser de leur part, on y trouverait probablement les faits présentés sous une autre couleur.

(*Communiqué par M. J. Morin.*)

FONDATION DU PETIT-COLLÉGE.

Par contrat du 16 novembre 1628, Mme la comtesse de Gadaigne avait donné une somme de 24,000 livres aux Pères jésuites du collége de la Trinité, à condition d'établir du côté de Fourvière une maison pour l'enseignement *des trois basses classes*. Les Jésuites pour se conformer à cette condition avaient fondé la maison appelée depuis le Petit-Collége. Le Consulat appelé à donner son autorisation à cet établissement l'accorda, par acte du 17 septembre 1630. Quelques-uns des motifs qui sont rapportés dans l'acte consulaire, et surtout les réserves et conditions sous lesquelles l'autorisation est octroyée, sont assez remarquables. On commence par repousser comme improbable et contraire à la parole que les Pères ont donnée, le bruit qu'ils déguisaient le but de l'établissement, voulant en faire une maison professe de leur ordre. On y justifie ensuite l'utilité d'une succursale du collége, « étant très-certain que les basses classes « du collége de la Trinité sont tellement remplies d'écoliers, « qu'un régent en chacune d'icelles ne peut suffire pour les ins-

« truire et endoctriner. » On fait valoir l'incommodité qui résulte de l'accumulation des élèves et le danger qu'elle présente dans les temps de contagion... « Outre l'éloignement qu'il y a « pour aller deux fois le jour des maisons du côté de Fourvières « jusques au collége de la Trinité et retourner, voire à de pe- « tits enfans, n'y ayant qu'un pont sur lequel, chaque jour de « marché, il y a telle affluence de peuple que lesdits enfans n'y « peuvent passer que difficilement. »

Voici maintenant les réserves et conditions : « Qu'on ne pourra « enseigner au Petit-Collége que les trois basses classes..., qu'on « ne construira que les bâtimens nécessaires pour lesdites trois « petites classes et le logement des régents, sans entreprendre « plus grands bâtimens pour y loger d'autres Pères ni d'autres « personnes de leur Compagnie, sous quelque prétexte et occa- « sion que ce soit....; comme encore à condition que dans le « lieu destiné pour le Petit-Collége, ni en aucun autre de la « ville, les Pères jésuites pour le présent ni à l'avenir ne pour- « ront établir aucune maison professe de leur ordre ou séminaire « quelconque.... »

Les Jésuites acceptent formellement ces conditions.

(*Note communiquée par M. J. Morin.*)

ANECDOTE LYONNAISE.

M. de Tinteniac, connu sous le nom de l'homme à l'habit gris de fer, allant à Paris avec le chamarier de l'église de Saint-Paul de Lyon, fut chargé par ce dernier de régler tous les frais de la route. Ce soin convenait en effet très-peu au théologal, qui ne faisait que dormir, et ne s'éveillait qu'aux heures de repas. Arrivé aux barrières de Paris, le préposé adresse à M. de Tinteniac la question banale : N'avez-vous rien à déclarer? — Rien! à moins, ajoute le malin Breton, en regardant son gros et gras compagnon plongé dans un profond sommeil, à moins qu'une tête de chamarier ne paie.

— Sans doute, reprit vivement l'employé, qui ne rêvait que

droits, entrées, prohibitions, et, comme le nom de *chamarier* frappait pour la première fois son oreille, il exigea le même tarif que pour une tête de cochon.

Le dignitaire se réveilla enfin, lorsqu'il fallut régler les comptes du voyage ; la tradition ne dit pas ce qu'il fit en lisant sur le mémoire : *Item*, pour une tête de chamarier, comme pour une tête de cochon, vingt-quatre sous.

COMPLÉMENT A L'HISTOIRE D'HÉRODE ET D'HÉRODIADE.

Quelques écrivains ont prétendu que le monument appelé le tombeau des Deux Amans (1), qui existait sur l'emplacement où est l'Ecole Vétérinaire, était celui d'Hérode et d'Hérodiade, exilés à Lyon comme nous l'avons dit dans notre troisième livraison. Mais il est constant que ces deux personnages ne moururent point dans notre ville. Il paraît que Caligula, lors de son voyage à Lyon, redoutant quelque conspiration contre sa personne, de la part d'Hérode, le fit partir sur-le-champ avec sa femme pour l'Espagne, où ils moururent bientôt tous deux de chagrin et dans l'indigence. Voyez *Josephe*, *de Bello*, livre 2 ; Don Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, art. *Antipas*; *le faux Hegesippe de Excidio Hierosolymæ*, livre 11.

(1) Quelques restes d'inscription avaient fait inventer la fable des *Deux-Amans*, que la tradition populaire nous a religieusement conservée. Mais il parait, d'après Colonia, que ce tombeau est celui d'un frère et d'une sœur, du nom d'Amandus et Amanda qui, pleins d'affection l'un pour l'autre, avaient voulu après leur mort être réunis dans la même tombe. C'est sur ces noms que le temps a brisés, et sur lesquels l'auteur de l'inscription avait fait de tendres allusions, qu'a sans doute pris naissance l'histoire amoureuse des *Deux-Amans*. Voir *l'Histoire littéraire de la ville de Lyon, par Colonia*.

(*Note du Directeur-Gérant*).

Revue Bibliographique.

LE CRI DU PEUPLE, PAR TERSON (1). — FRAGMENS POLITIQUES DE M. J. FERTON (2).

Il est un grand obstacle à l'émancipation littéraire de Lyon, et cet obstacle est produit non par la disette d'hommes de lettres, mais par l'absence de gens qui encouragent les lettres. Lorsqu'un ouvrage paraît ici, quelques cabinets de lecture le *servent* à leurs abonnés ; deux ou trois feuilles publiques en rendent compte, puis tout est dit sur l'œuvre et sur l'auteur. Comment voulez-vous qu'un homme de lettres, après avoir essuyé un déboire pareil, ne brise pas sa plume de dépit, ou ne rêve la capitale, cette capitale, d'où il voit surgir des réputations, formées souvent à juste titre, mais bien usurpées aussi quelquefois. A Paris, en effet, la camaraderie enfle ordinairement le mérite assez mince d'un écrivain, et lui fait obtenir des succès éphémères ; mais parfois aussi un homme vraiment supérieur, sort, grâce à elle, d'une obscurité à laquelle il n'aurait jamais été ar-

(1) De l'imprimerie de L. Boitel. — 1835. — in-8°. — Lyon, chez Aynès, rue St-Dominique, 2, et chez Mme Durval, rue des Célestins, 5. Prix : 1 fr. 75.

(2) in-8°. — Se vend chez Mme Durval, place des Célestins, et chez l'imprimeur, rue St-Dominique, 13. Prix : 25 cent.

raché peut-être sans son secours. Ici cependant, il existe une espèce de camaraderie littéraire, en ce sens que la plupart des gens qui se livrent aux belles-lettres se connaissent personnellement, et se donnent mutuellement quelques éloges assez consciencieux dans différens journaux. Croyez-vous qu'un livre lyonnais en soit lu davantage? vous vous tromperiez grandement. Il est constaté maintenant que les seules personnes s'intéressant aux beaux-arts, à Lyon, sont celles qui s'en occupent et, tranchons le mot, celles qui en vivent. Quant aux négocians, proprement dit, ils sont trop positifs et trop calculateurs pour s'imaginer que notre cité puisse acquérir quelque gloire par la culture des arts libéraux. Et pourtant, comment voulez-vous avoir une littérature locale, originale, si vous ne la soutenez pas? Le talent dédaigné par vous se retire donc, et va chercher une terre moins inhospitalière.

Quant à nous qui avons pris pour devise : *décentralisation*, nous poursuivrons notre tâche, quoiqu'il advienne, et toutes les fois qu'une œuvre lyonnaise paraîtra, nous la signalerons à nos concitoyens, en donnant à l'auteur les louanges que nous le croirons mériter, ou les conseils dont il nous semblera avoir besoin.

Nous avons sous les yeux une brochure qui a pour titre : *Le Cri du Peuple*. M. Terson y dépeint les misères et les souffrances auxquelles le peuple est en proie; il lui fait proférer des plaintes provoquées par sa déplorable situation; puis il montre comment l'espérance rentre dans son ame avec le sentiment de sa force. « Ne suis-je pas, dit le peuple, le bras puissant de Dieu qui fé-
« conde la terre, qui plante, sème, moissonne; qui creuse les
« canaux, qui oppose des digues aux fleuves les plus impétueux,
« qui jette les vaisseaux sur les mers, qui bâtit l'habitation des
« hommes, depuis la frêle et solitaire chaumière de la montagne,
« jusqu'aux superbes tours qui dominent les capitales du monde;
« qui tisse la parure de toute la grande famille humaine, depuis
« la bure dont je me couvre, jusqu'aux manteaux des rois. — Je
« suis créateur, je suis le vrai représentant de Dieu sur la terre!
« — Rois qui commandez sur cette planète, dites, d'où vous
« vient votre puissance? alors que je vous couronnais au milieu
« des camps, qui de nous deux était le plus grand, de moi qui

« donnais la couronne, ou de vous qui l'acceptiez ? — Ces rois, « d'un *ordre nouveau* qui s'élèvent, chacun une charte nouvelle « à la main, sur qui s'appuient-ils pour monter à leurs trônes « *constitutionnels* ? N'est-ce pas sur la valeur des peuples, qu'au « nom de leur émancipation et de l'amélioration de leur sort, « ils poussent à la révolte contre les représentans du passé, « contre les rois féodaux !

« Et il est telle capitale par le monde sur le pavé de laquelle « ces choses sont écrites en caractères de sang. »

L'auteur, après cette prosopopée arrive à une forme moins dramatique, et développe un système moral et religieux, où l'on retrouve en partie les idées St-Simoniennes. M. Terson, exclusivement préoccupé de pensées généreuses de paix universelle et d'association libre entre les rois et ceux qu'ils regarderont toujours comme leurs sujets, prétend que le peuple ne veut plus se battre pour sa liberté. M. Terson, ancien prêtre catholique, laissera du moins au peuple son libre arbitre dans cette affaire ; son livre respire un trop grand amour de la liberté, pour qu'il veuille réduire la société à une inaction qui donnerait beau jeu aux rois. Nous n'avons du reste ni le temps ni la volonté d'approfondir ce sujet ; mais on nous accordera facilement que M. Terson préjuge fort légèrement la question.

Bien des personnes trouveront M. Terson trop *avancé* en morale. Ses réflexions sur l'*amour hors le mariage* (ce sont ses expressions), feront sans doute jeter des cris de pudibarderie à bon nombre de gens comme il faut, lesquels se passe de maîtresses, ainsi que chacun le sait. Voici quelques sentences qui ne seront pas non plus du goût d'un certain monde :

« Il est moral d'aimer la gloire, les honneurs, les dignités ; « mais il est immoral de chercher à les obtenir par des moyens « infâmes comme la bassesse, l'intrigue, la flatterie, l'hypocrisie, « l'or, la force brutale. C'est par ces moyens, à la faveur des « révolutions, que beaucoup n'ont pas honte d'aspirer à des em- « plois qu'ils sont souvent incapables de remplir dignement. Et « il est certain pays au monde, où la démoralisation sur ce « point est si grande, que le vrai mérite a honte de se montrer « à côté de certaines dignités ainsi parvenues. Honte à ce pays !

« Il est moral de se reposer après le travail, mais il est im-
« moral de vivre dans une continuelle oisiveté ; car alors on
« vit au détriment de son frère.

« Il est moral de punir l'homme coupable d'injustice ou de
« cruauté contre son frère, de rébellion contre les règlemens de
« la société ; mais il est immoral et démoralisant pour l'accusé,
« de lui donner pour juges des hommes souvent moins moraux
« que lui, et qui manquent des lumières nécessaires pour ne
« pas craindre de commettre des injustices.

« Il est moral de mettre le coupable dans l'impossibilité de
« nuire à la société ; mais il est immoral et barbare de le tor-
« turer, de l'*excommunier pour toujours* de la société. Il est im-
« moral, et c'est une atrocité de condamner à mort un membre
« de la société pour si coupable qu'il soit ; car il n'est écrit nulle
« part dans la *charte divine*, que la société puisse et doive devenir
« le *bourreau de l'homme* sur lequel la nature seule s'est réservée
« le droit de vie et de mort. La société n'a qu'un droit de cor-
« rection sur ses membres, mais tuer n'est pas corriger. La
« peine de mort est un acte de vengeance et non de justice. »

Tout cela est très-vrai, et nous aimerions à voir souvent développés ces préceptes de la justice éternelle si souvent mis en oubli dans notre prétendu siècle de lumières. Que de réflexions à faire là-dessus ! mais ce n'est point ici le lieu.

M. Terson doit publier plusieurs autres ouvrages dont celui que nous analysons n'est qu'une espèce d'introduction. Ces ouvrages seront lus avec plus de plaisir et plus de fruit, si le style en est simple et sans prétention. *Le Cri du Peuple* manque de ces qualités-là, et il est un peu obscur, nous sommes obligés de le dire. L'auteur affecte trop les formes bibliques ; il faut une plume de bronze comme celle de La Mennais, pour n'être pas ridicule dans un genre qui demande à la fois de la noblesse et de la naïveté.

On ne voit pas dès l'abord le but précis du *Cri du Peuple*. Nous comprenons que M. Terson veut arriver à l'affranchissement du prolétaire par les moyens pacifiques ; pourtant nous n'avons pas aperçu une conclusion bien formulée dans son livre ; il parle de l'ordre qui naît du désordre ; de la lumière qui sort du chaos ;

c'est l'humanité qui sort plus épurée, plus belle du creuset où Dieu l'avait mise à l'épreuve, etc., etc. M. Terson pense que l'association produira toutes ces merveilles; mais M. Terson n'ignore pas qu'il est défendu aujourd'hui de s'associer.....

Nous croyons devoir parler d'un autre opuscule publié à Lyon, dont le fond se rapproche un peu du *Cri du Peuple* quoique le style en diffère beaucoup. Dans ses *Fragmens Politiques*, M. Ferton a jeté quelques idées philosophiques assez justes. *La Revue du Lyonnais* étant une espèce de miroir où viennent se refléter toutes les productions intellectuelles de notre sol, nous donnerons ordinairement quelques extraits des livres dont nous entretiendrons nos lecteurs. C'est la meilleure manière du reste, pour faire apprécier un écrivain à sa juste valeur. Nous copions les lignes suivantes dans les *Fragmens Politiques :*

« Jusqu'ici qu'est-ce qui a régné sur la terre, si ce n'est l'égoïsme « et la discorde ? D'où provient l'égoïsme, si ce n'est d'une affection « aveugle pour des intérêts particuliers mal entendus ? D'où pro- « vient la discorde, si ce n'est de l'opposition de ces mêmes in- « térêts ? Il ne s'agit donc que d'un effort, immense mais non « impossible ; il s'agit de réformer la machine et non de rapiécer « des rouages, de groupper les forces et non de les isoler, « d'harmoniser les intérêts et non de les opposer l'un à l'autre, « enfin d'éclairer les intelligences et non de les pervertir. Quand « on considère attentivement l'humanité, telle qu'elle est en- « core actuellement, quand on voit sa taille originairement « grande et majestueuse, aujourd'hui contournée, mutilée, « atrophiée par tant d'instrumens perfides, on est sur le point « de tomber dans le désespoir et l'incrédulité ; mais le progrès « accompli prophétise le progrès à venir, et l'ame reprend cou- « rage. Tout marche et s'améliore. Continuons. Il y a dix-neuf « cents ans, un Sage sublime éleva au-dessus des hommes une « bannière sur laquelle étaient écrits ces mots : Égalité, Fra- « ternité. Les peuples travaillèrent, mais ne comprirent qu'im- « parfaitement ; les temps n'étaient pas venus et trop de ténèbres « couvraient encore les intelligences. Néanmoins les deux mots « magiques opérèrent une révolution profonde, et depuis ce « temps, les peuples ont progressé jusqu'au terme où nous les

« voyons parvenus. L'heure est-elle propice ou non? Les mots « d'Égalité et de Fraternité sont-ils compris aujourd'hui plus que « jadis ? Je le crois. Semblables à la terre traversée par la char- « rue et qui n'attend que le grain de l'agriculteur, les nations « labourées par les révolutions successives, sont lasses de que- « relles de rois et de prêtres, et n'attendent que la pacifique se- « mence. Fraternité, fraternité ! prêchons ce dogme avec courage, « avec persévérance, et bientôt les peuples se tendront la main, « et les fauteurs de l'égoïsme seront détrônés, et l'instruction « sera propagée, et l'homme n'embrassera plus aveuglément tel « ou tel parti contraire à la nature, à la morale et à la société. »

M. Ferton a beaucoup lu, et sa brochure accuse de laborieuses recherches. Nous lui conseillerons néanmoins d'être plus sobre de citations ; par le temps qui court une allusion fine, un rapprochement adroit produisent plus d'effet qu'un texte connu déjà, et qu'il est nécessaire de rajeunir du moins par la forme.

Amédée Roussillac.

MÉMOIRE SUR LA NÉCESSITÉ ET SUR LES AVANTAGES DE LA COLONISATION D'ALGER, PAR LE DOCTEUR TROLLIET, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES COLONS DE LYON.

En France, le pays du monde le plus divisé d'opinions, le plus enclin, sans contredit, aux plaisirs irritans de la controverse, il est certaines questions, néanmoins, en présence desquelles s'évanouit toute velléité de dispute. Qu'il s'agisse de l'honneur national, par exemple, de ce bien commun qu'il importe à tous de conserver intact, alors s'effacent les nuances diverses de l'opinion, alors, fraternisant dans la même pensée, tous les citoyens marchent au même but et par les mêmes voies, car il n'est pas deux manières d'envisager les questions de ce genre. Ainsi, lorsque, répudiant toute pudeur, des sophistes à gage osèrent, par des insinuations déloyales, conseiller honteusement l'abandon d'Alger, il n'y eut qu'un cri de réprobation parmi tout ce que notre patrie compte d'hommes de cœur et de conscience. Reproduit sous des formes moins imprudentes et plus captieuses, coloré des vains prétextes d'une nécessité mensongère, ce lâche conseil ne fut point écouté : Alger nous reste en dépit de l'étranger, en dépit de quelques français indignes, toujours agenouillés devant l'autel de la Peur. Mais si la question algérienne est résolue sous ce rapport, si la nécessité de la conser-

vation de la colonie est un fait désormais irrécusable, il reste, dès lors, à créer un système de colonisation aussi profitable que possible aux intérêts de la France. C'est vers ce but que doivent tendre aujourd'hui les efforts réunis de tous les économistes; assez de tentatives malheureuses ont été faites, sur le sol Africain, pour que notre pays réclame, comme un acte de patriotisme, l'hommage des vues que chacun peut avoir sur cet important sujet. Un de nos compatriotes, M. le docteur Trolliet, vient de publier un mémoire qui nous semble de nature à jeter le plus grand jour sur cette question. Après avoir signalé les inconvéniens nombreux qui résulteraient de l'occupation d'Alger, si l'on renonçait à y fonder une colonie, il résume, en ces termes, l'exposé des moyens propres à favoriser la colonisation qu'il appelle de tous ses vœux :

« 1° Faciliter le passage de la classe pauvre et agricole, pour laquelle la mer est une barrière qu'elle ne peut franchir; accorder à cette classe les places inutilement perdues sur les vaisseaux de l'Etat.

2° Affranchir pendant quelques années, la colonie naissante des droits qui pèsent sur les objets de première nécessité, dans le but de rendre moins chers la vie et le prix des journées, et de faciliter les travaux les plus utiles.

3° Créer une colonie militaire, en accordant, comme récompense, aux soldats qui l'ont méritée et qui ont atteint le terme de leur service, une portion des terres du gouvernement; leur permettre de s'accoutumer à la vie de colon; rapporter l'ordonnance, plus que sévère pour nos militaires, qui leur interdit toute acquisition, qui brise les liens qui devraient exister entre eux et les colons, et qui leur rend insupportable le séjour de l'Afrique.

4° Eviter surtout de mettre chaque année en question la conservation de la colonie, soit par une mesure législative, soit en se prononçant d'une manière solennelle. »

Il ne nous appartient pas de porter un jugement sur le mémoire de M. Trolliet; c'est un soin que nous laissons, volontiers, aux hommes spéciaux, à ceux qui ont étudié la question sous ses divers aspects; mais il nous importait de signaler l'œuvre de notre compatriote à l'attention de cette partie du public que préoccupent, en ce moment, les destinées de nos possessions d'Afrique. C. F.

L'ÉGLISE DE BROU. — POÈME PAR M. G. DE MOYRIA.

Il y a, en effet, *tout un poème* dans l'église de Brou; grâce pour la précoce vétusté de l'expression; mais, si triviale qu'ait pu la rendre l'abus énorme que nos *jeunes hommes* en ont fait, nous n'en savons aucune, pour le moment, qui peignît mieux notre pensée et nous le répétons : il y a tout un poème dans l'église de Brou.

Si vous en doutez encore, partez en toute hâte et, pour peu que vous soyez poète, nous ajournons votre incrédulité à l'heure du retour. Alors vous n'aurez

pas assez de toute votre admiration pour le génie qui enfanta les merveilles sans nombre de la cathédrale gothique ; alors, initié aux mystères d'amour dont le souvenir est écrit sur chacune de ces pierres rongées par le temps, vous reviendrez, le cœur plein de ces trésors de poésie, mis en œuvre par d'autres, avant vous. Visiteur d'un jour, vous comprendrez enfin qu'un long poème était œuvre facile à celui dont les pas foulent incessamment les dalles usées du temple, à celui dont les rêveries s'égarent chaque jour sous ces voûtes qui vous ont révélé tant de choses, en quelques heures.

C'est alors aussi que vous relirez les vers de M. G. de Moyria, poésie toute parfumée des douces émanations de la myrrhe et de l'oliban; poésie rêveuse, empreinte d'une religiosité dont la source est dans le cœur et qui s'adresse au cœur. Si vous appartenez à l'école réformatrice, vous regretterez avec nous que l'auteur ait pu hésiter à sacrifier l'allure classique, dans un sujet tout moyen-âge. Il fait assez bon marché, d'ailleurs, de l'école qui le réclame, pour qu'il nous soit permis de lui adresser cette critique que d'autres, sans doute, renouvèleront après nous. En vain, sa modestie se rattache-t-elle derrière les difficultés du genre : ce qu'il a fait nous donne la mesure de ce qu'il peut faire, et nous ne doutons pas qu'assujettie par l'auteur aux formes plus pittoresques du genre romantique, son œuvre n'eût gagné à cette transformation.

M. Edgard Quinet est venu en aide à son compatriote. Si des motifs particuliers ne nous permettent pas de reproduire ici les pages brillantes dont l'auteur d'*Ahasvérus* a enrichi cette publication, nous ne résisterons pas, du moins, au désir de citer l'opinion de M. de Moyria sur le mérite de cette introduction si remarquable : « Mais ce qui donnera, j'en suis certain, un grand prix à ce petit « volume, c'est l'introduction, noble péristyle dont l'auteur d'*Ahasvérus* a bien « voulu le décorer. Cette prose, que dis-je ? cette poésie si riche d'études, si « chaste dans un temps de corruption, tour-à-tour forte et suave, imposante « et naïve, cette poésie toujours originale, qui, dans ce peu de pages, saisit et « développe avec tant de vérité le pittoresque du moyen-âge et se plaît à raconter « les transformations; les vicissitudes de la pensée artistique, parce qu'elle sait « bien que la vie morale des peuples y est tout entière, cette poésie sans « rhythme en dira plus que la mienne et dira beaucoup mieux. » C. F.

ESSAI HISTORIQUE SUR MIRIBEL, PAR THÉODORE LAURENT,

Brochure in-8° de 150 pages.

Beaucoup de grandes cités, aussi importantes par la population que par le rang qu'elles occupent, sont moins heureuses que Miribel, et lui envieront un historien comme M. Théodore Laurent : vingt années de recherches ont été employées par l'historien de Miribel, à fouiller dans les souvenirs et les archives

de sa ville natale ; il en a suivi avec amour les destinées pendant un espace de vingt siècles, depuis Jules César jusqu'en 1789 ; et en posant la plume, il a annoncé l'intention bien arrêtée de continuer son œuvre, et de retracer le sort de Miribel sous la République, l'Empire et la Restauration.

Si un semblable travail était attaché à chaque localité ; nous connaîtrions enfin le sol que nous foulons.

Le meilleure moyen de faire apprécier l'œuvre de M. Théodore Laurent, c'est d'en citer quelques fragmens.

« Les ruines du château de Miribel sont situées sur un riant côteau dominant « le Rhône au sud-ouest de la Bresse, autrefois pays des Ségusiens. Ces ruines, « malgré les injures des temps et leur antiquité, offrent encore des restes dignes « de fixer l'attention de l'archéologue, et d'inspirer quelques méditations à l'his- « torien.

« Tout fait présumer que ce château ou forteresse fut construit quelque temps « après la célèbre victoire que Jules César remporta sur les Helvétiens au passage « de la Saône, l'an 58 avant Jésus-Christ. D'autres édifices de cette nature, qui « étaient liés entre eux par des aqueducs, ou voies souterraines connues actuel- « lement sous le nom de *sarrasinières*, par corruption de *césarinière*, ARCUS CÆSA- « RIANI, furent bâtis sur les bords du Rhône depuis Lyon jusqu'à Genève, et ont « été probablement la suite et le complément du système de défense que César « voulait opposer à l'invasion des peuples de l'Helvétie.

VARIÉTÉS BIBLIOGRAPHIQUES.

L'Histoire ancienne et moderne d'Abbeville et de son arrondissement, par F. C. Louandre, Abbeville, 1835, in-8°. de 606 pages (1), nous offre le passage suivant (page 506) : ... « En 1805, M. Louis Say, frère du célèbre économiste de ce nom, introduisit à Abbeville la fabrication du calicot. Ce fut une circonstance heureuse pour la classe ouvrière, car la manufacture de Rennes n'occupait alors qu'un petit nombre de bras, et la guerre avec l'Espagne et le Portugal avait arrêté l'exportation des baracans. Encouragés par les succès de M. Say, dont la fabrique compta bientôt quatre cents métiers, tant en ville que dans les villages voisins, plusieurs Abbevillois ne tardèrent point à exploiter la même branche d'industrie. La paix de 1814, en rétablissant entre tous les peuples des relations long-temps interrompues, influa de la manière la plus heureuse sur les destinées commerciales de la France, et l'arrondissement d'Abbeville se ressentit de ce mouvement de prospérité. Nous n'indiquerons pas ici toutes les vicissitudes que le commerce a éprouvées depuis cette époque. Il nous suffira de dire qu'Abbeville

(1) Il n'entre point dans notre plan de rendre compte du livre de Louandre ; cependant nous croyons devoir le signaler comme un ouvrage fait avec conscience et plein de faits curieux et intéressans. Ce volume se vend à Paris, chez Techener, libraire, place du Louvre, n° 12.

et son arrondissement ne sont pas restés étrangers aux progrès industriels qui se manifestent sur tous les points de la France... »

— M. le docteur Pasquier a fait hommage à la Bibliothèque de la ville et à celle de l'Académie d'un opuscule fort intéressant, qu'il vient de publier sous ce titre : *Essai sur les distributions et le mode d'organisation d'un hôpital d'aliénés pour quatre à cinq cents malades*, précédé de l'exposé succint de la pratique médicale des aliénés de l'hospice de l'Antiquaille de Lyon, depuis le 1er janvier 1821 jusqu'au 1er janvier 1830. Lyon, imprimerie de L. Perrin, in-8° de 52 pages. On y a joint le plan lithographié d'un hôpital d'aliénés pour cinq cents malades des deux sexes, dessiné par M. Montrobert, architecte à Lyon.

— La *Société de la charité maternelle* a fait imprimer le rapport et le compte-rendu que lui a présenté M. Perret-Lagrive, son secrétaire-général (Lyon, imp. de L. Perrin, 1835, in-4° de 23 pages). Cette société qui a pour présidente Mme Prunelle, se compose de 229 dames. Elle a secouru, en 1834, cent soixantes trois enfans, et employé à ce secours une somme de 13,385 francs.

Notre ville a vu éclore, au quinzième et au seizième siècle, un grand nombre d'ouvrages de théologie polémique. Quelques bibliomanes recherchent encore ceux qu'on doit aux premiers disciples de Calvin qui vinrent prêcher la réforme dans nos murs. Le P. de Colonia en a analysé quelques-uns dans son *Histoire littéraire*. Depuis que l'église de Genève s'est partagée en deux camps ennemis, différentes tentatives ont été faites par les écrivains protestans pour ramener les esprits sur le terrain de la théologie. De ce nombre est M. Adolphe Monod, pasteur de l'église évangélique de Lyon, qui s'est déjà fait connaître par ses sermons et qui ne fait plus cause commune avec le Consistoire de cette ville; il vient de livrer au public le *Récit des conférences* qui ont eu lieu vers la fin de l'année dernière, entre lui et quelques catholiques romains (Lyon, imp. de Perrin, in-8.°). Son principal but est de réfuter une petite brochure intitulée : *Entretiens sur les apôtres de la nouvelle réforme*, sans nom d'auteur, imprimée à Lyon par M. Boursy, in-18, et publiée par suite de ces conférences. Pour nous qui connaissons l'indifférence de notre siècle en pareilles matières, nous croyons devoir nous borner à cette simple mention.

— L'Académie royale de Lyon a perdu, en 1834, un de ses plus estimables correspondans, M. C. Morin, né en cette ville vers 1770, auteur de plusieurs ouvrages politiques et littéraires, dont le plus remarquable a pour titre : *Gênes sauvée*, ou *Le passage du mont Saint-Bernard*, poème en quatre chants, avec des notes historiques; Paris, Michaud frères, 1810, in-8.°.

— La seconde livraison de *La Revue germanique* contient une dissertation de Charles Ritter, traduite de l'allemand par notre savant compatriote M. Pierre Lortet; l'auteur y traite *de l'élément historique dans la science géographique*. Cet important ouvrage offrait, pour être reproduit dans notre langue, de nombreuses difficultés, et le traducteur les a habilement surmontées.

EPHÉMÉRIDES LYONNAISES.

MAI.

1529. 1. Les imprimeurs plantent un pin devant l'hôtel de Théodore Trivulce, maréchal de France, gouverneur de Lyon; Clément Marot et Etienne Dolet, firent à cette occasion, le premier, des vers français que l'on trouvera, tom. III, pag. 36 de ses *OEuvres*, édition de 1731, in-12, le second, des vers latins que nous croyons devoir reproduire parce qu'ils sont moins connus, et que Phèdre et Catulle aurait pu les avouer :

TYPOGRAPHI LUGDUNI.

Fuerit Tityro ille Deus ei qui permisit
Quæ vellet agresti calamo ludere, et agnos
Bovesque ducere libere per florentes
Campos; eris nobis Deus qui permittis
Solita frui nos lætitiâ et libertate;
Ob id viridem pinum consecratam
Accipe vultu atque animo tibi quo consecrata est.

M. Delandine a composé sur l'*Origine de la Plantation de Mai*, une dissertation publiée en 1786, in-4°, imprimée dans ses *Mémoires bibliographiques et littéraires*. M. Tolozan, prévôt des marchands et commandant de la ville de Lyon, est le dernier magistrat à qui on ait fait l'honneur de la plantation du Mai, en 1786. Cette cérémonie offrit un très-beau spectacle, dont plusieurs contemporains se souviennent encore.

1562. » Le baron des Adrets, à la tête de ses soldats, entre à Lyon, s'empare du couvent des Célestins, braque ses canons contre le cloître de St.-Jean; force les chanoines à capituler, et livre la cathédrale au

pillage et à la dévastation. Voyez la *Prise de Lyon et de Montbrison par les Protestans en* 1562 (Lyon, Barret, 1831, in-8°); *la notice sur F. de Mandelot*, gouverneur de Lyon, même imprimeur, 1828, in-8°, etc.

1567. » Les Jésuites prennent possession du collége de la Trinité, dont les clés sont remises par le Consulat au P. Emond Auger.

1570. » Michel-Antoine Saluces de la Mante est nommé par le roi capitaine-gouverneur de la citadelle de Lyon, en remplacement de feu M. de Chambéry. M. de La Mante, lors des *Vêpres Lyonnaises* donna, dans sa citadelle, asyle à quelques protestans et à l'un de leurs ministres, Jean Ricaud, auquel on doit une relation du massacre de ses co-religionnaires, publiée en 1574.

1733. » Mort de Nicolas Coustou, célèbre sculpteur.

1585. 2. Mandelot, gouverneur de Lyon, s'empare, de concert avec les Echevins, de la citadelle de Lyon, et ayant fait désarmer la garnison qui avait pour capitaine Aimar de Poisieu, sieur du Passage, il y installe la milice urbaine. — « Le roi se vit forcé d'approuver « cette démarche hardie; il ordonna même, quelque temps « après, la démolition de cette citadelle. Les citoyens s'y em- « ployèrent avec tant d'ardeur, que quelques mois ensuite, il « n'en paraissait aucun vestige. » *Hist. de Lyon*, par Paullin de Lumina; *notice sur M. de Mandelot*, par A. P., pag. 25. — Cette citadelle avait été construite en 1564, sur la montagne de St-Sébastien, au-dessus de la rue Neyret, par ordre de Charles IX, et on y avait transporté tous les canons de l'arsenal.

1630. » Entrée de Louis XIII, de la Reine-Mère et du cardinal de Richelieu.

1788. » Mort d'Antoine Malvin de Montazet, archevêque de Lyon.

1803. » Acceptation du legs fait à la ville de Lyon, par le major-général Martin.

1794. 3. Réorganisation de la société populaire.

1795. 4. Mort tragique du comédien Dorfeuille, qui avait présidé le tribunal révolutionnaire établi à Lyon pendant la terreur. — Dorfeuille, arrêté après la chûte de Robespierre, avait été traduit avec plusieurs autres Jacobins devant le tribunal criminel que présidait l'avocat Riolz; une foule immense couvre la place de Roanne, au moment où on le ramenait du palais de Justice à la prison; chacun se demandait s'il avait été condamné; non, repondit un individu qui sortait de l'audience; *la loi ne l'atteint pas*. — Eh bien! moi, je l'atteindrai, s'écrie énergiquement un homme du peuple. — Aussitôt cet homme perce la foule, s'élance sur Dorfeuille, l'assomme et précipite son cadavre dans la Saône. Voyez l'*Hist. du*

Théâtre-Français, par Etienne et Martainville, tom. Ier pag. 6 et tom. II pag. 61. Il ne faut pas le confondre, comme l'ont fait quelques biographes avec P. P. Dorfeuille, à qui l'on doit les *Elémens de l'art du Comédien*, Paris, 1801, in-12. — Dans la dernière livraison de cette *Revue*, pag. 278, nous avons reproduit le discours que le comédien Dorfeuille prononça le jour de la *Fête de l'Égalité* à Lyon. Près du village de St-Rambert, on montre encore une maison de campagne, assez jolie, qui fut habitée par ce même Dorfeuille.

1795. 4. Massacre des Terroristes détenus dans les prisons de Lyon.

1693. 5. Déclaration du roi confirmative d'un édit du mois d'octobre 1691, portant réduction des notaires de la ville et des faubourgs de Lyon au nombre de *quarante*, nombre auquel ils avaient été réduits par une déclaration du 5 mai, exempte les notaires du logement des gens de guerre, même de toutes tailles et impositions ordinaires et extraordinaires pour les biens qu'ils occupent, et feront valoir par leurs mains; elle les autorise à passer tous actes, sans être obligés de se servir de témoins, en les faisant signer *en second* par un de leurs confrères, etc.

1820 » Mort d'Antoine-François Delandine, bibliothécaire de la ville de Lyon, né le 6 mars 1756, auteur d'un grand nombre d'ouvrages historiques et littéraires. Voyez sa *Notice* par M. Dumas, de Lyon, Mistral, in-8°.

1833. » L'Académie royale des sciences, belles lettres et arts de Lyon, a tenu aujourd'hui une séance publique. M. Dumas, secrétaire perpétuel de cette compagnie, a lu l'éloge historique de feu Jean-Baptiste Dugas Montbel, à qui nous devons la meilleure traduction qui existe dans notre langue des poésies homériques. M. le docteur Gauthier a prononcé son discours de réception, et a traité de l'influence de la médecine sur la civilisation et les progrès des sciences. Le troisième orateur a été M. Elisée Devillas, qui a récité deux pièces de vers traduites du grec.

1270. 6. Amédée, comte de Savoie, déclare, dans une lettre écrite en latin, sous la date du mardi, après les fêtes de saint Philippe et de saint Jacques, qu'il prend sous sa garde les habitans de la ville de Lyon, leurs biens et leurs familles, pendant trois années, en considération de ce qu'ils lui ont toujours été fidèles, et de ce qu'ils ont subvenu à ses nécessités. Un *Vidimus* en parchemin de cette lettre, signé Roland de St-Michel est enregistré dans l'inventaire des Archives de la ville de Lyon.

1827. » Mort de François-Frédéric Lemot, célèbre statuaire, membre de l'Ins-

titut, auteur de la statue équestre de Louis XIV, érigée en 1818, sur la place de Bellecour, etc., né à Lyon, le 4 novembre 1771.

1274. 7. Ouverture du second concile général tenu à Lyon. — Il s'y trouva 500 évêques, 70 abbés avec mille autre prélats, et Grégoire X y présidait. Les Grecs s'y réunirent aux Latins, abjurèrent le schisme et reconnurent la primauté du Pape. On y traita de l'affaire de la Terre-Sainte et de la réformation des mœurs. Le Pape dit que les Prélats étaient cause de la chute du monde entier, et exhorta les coupables à se corriger. Saint Bonaventure mourut pendant la durée de ce concile. *Art de vérifier les dates*, tome I, page 200. — C'est par erreur que la *Biographie universelle*, article *Grégoire X*, a placé l'ouverture de ce concile au 2 mai.

1681. » Un arrêt du Parlement fait défense à Jean Graverolle de refuser à l'avenir la cène à François Emery, de Lyon. — Aux fêtes de Noël de l'année 1679, François Emery et son fils Isaac, fondeurs ordinaires du roi, et inventeurs d'une nouvelle fabrique de canons, domiciliés à Lyon, se rendirent à Saint-Romain au Mont-d'Or où les protestans avaient leur temple; Jean Graverolle qui en était le ministre, leur refusa la cène, parce qu'il ne les en croyait point dignes, il y eut une altercation, et l'affaire fut portée par Emery père devant le Lieutenant-Criminel de Lyon, qui ordonna que Graverolle serait admonesté. Celui-ci se pourvut en parlement, et malgré l'arrêt qui les condamna, il n'en persista pas moins dans son refus. Alors Emery et son fils abjurèrent le protestantisme, et publièrent contre Graverolle un pamphlet d'où nous avons extrait les faits qu'on vient de lire, et qui a pour titre : *Procès criminel jusques à arrest définitif entre François et Isaac Emery père et fils, etc., demandeurs et accusateurs, et le sieur Graverolle, ministre de la R. P. R., défendeur et accusé.* Lyon, 1682, in-12. — Les protestans avaient déjà leur temple à St-Romain en 1635; c'est ce que nous apprend Lazare Meyssonnier, dans un opuscule qu'il publia en 1645 sous ce titre : *Le jeûne, célébré par ceux de la religion, en leur temple de St-Romain-de-Cozon*, le jeudi, 4 mai, *déclaré contraire au texte de la parole de Dieu*, Lyon, in-12.

1815. » Acte fédératif signé à l'Hôtel-de-Ville.

1829. 8. Mort de Charles-Louis-Honoré Torombert, avocat à Lyon, auteur d'un éloge de Pierre Poivre, d'une réfutation du contrat social de J. J. Rousseau, etc., né à Belmont (Ain), le 17 décembre 1787.

1782. 9. Visite de Paul Ier, empereur de Russie aux Hôpitaux de Lyon.

1835. » M. Christophe Martin, conseiller à la Cour royale de Lyon, neveu

et exécuteur testamentaire du major-général Martin, nommé, par ordonnance royale du 5 avril maire de Lyon, en remplacement de M. Prunelle, dont les fonctions sont expirées, est installé dans ses fonctions. — Voici le tableau des Maires de notre ville, depuis la suppression du Consulat, en 1789 :

1° Fleury-Zacharie Palerne de Savy, ancien avocat-général à la Sénéchaussée de Lyon, installé le 12 août 1790 ;

2° Louis Vitet, médecin, le 23 décembre 1790;

3° Antoine Nivière-Chol, le 5 décembre 1792 ;

4° Antoine-Marie Bertrand, négociant, le 1er Avril 1793;

5° Jean-Jacques Coindre, chirurgien, *maire* provisoire, depuis le 30 mai 1793 jusqu'au 10 octobre suivant, jour auquel Bertrand est réintégré dans ses fonctions;

6° Salamon, maire de Montélimart, nommé en août 1794 ;

7° Sont nommés en mars 1800, maires du *Nord*, Parent, du *Midi*, Sain-Rousset, de l'*Ouest*, Bernard Charpieux. Ils sont remplacés par un seul maire ;

8° Fay de Sathonay, nommé le 25 septembre 1805;

9° André Suzanne, comte d'Albon, nommé le 25 mars 1813;

10° Jean-Joseph Meallet, comte de Fargues, nommé le 22 novembre 1814;

11° M. Gabriel Jars, depuis le 30 avril 1815 jusqu'au 17 juillet suivant, jour auquel M. de Fargues reprend ses fonctions;

12° Le Baron Pierre Thomas Rambaud, en juin 1818 ;

13° Jean de Lacroix-Laval, installé le 31 janvier 1826 ;

14° Gabriel Prunelle, août 1830.

1805. 10. Etablissement d'un dépôt de marchandises non prohibées et denrées coloniales.

1702. 12. Arrêt du Conseil, qui décide que l'archevêque de Rouen est indépendant de la primatie de Lyon.

1677. 13. Un arrêt du Conseil d'Etat approuve les réglemens et statuts concernant le commerce, art et fabrique des draps d'or, argent et soie, etc., proposés et signés par les maîtres dudit art, et consentis par les prévots des marchands et échevins de Lyon, le 19 avril précédent.

1742. » Mort à Paris de Nicolas Andry de Bois-Regard, médecin, né à Lyon, en 1658, auteur de plusieurs ouvrages relatifs à sa profession.

1803. 14. Installation de la Chambre de Commerce.

1798. 15. Rétablissement de l'Argue, destinée à dégrossir et à tirer les lingots d'argent.

1553. 16. Supplice de cinq étudians qui étaient venus de Lauzanne à Lyon pour prêcher la réforme.—Théodore de Beze fit sur leur mort une élégie

en vers latins, qu'on trouvera dans le *Deliciæ poetarum Gallorum*, pag. 652. — C'est par erreur que dans notre précédente livraison pag. 334, nous avons placé cet évènement sous la date du 30 avril. C'est aussi par erreur que nous avons fait naître deux fois Caracalla. La naissance de cet empereur doit être placée au 14 avril et non au 4. Pag. 332, ligne dernière, *au lieu de* Lotharic compendium, *lisez :* Lotharii compendium).

1661. 17. Mort à Lyon, du P. George de Rhodes, jésuite et recteur du collége de Notre-Dame. On a de lui plusieurs ouvrages théologiques. Voy. Colonia, *Hist. litt.*, tom. 11. pag. 747, et Sotwel, *Biblioth. des Jésuites.*

1643. 18. On découvre dans les caveaux de l'Eglise de St-Laurent, le tombeau du chancelier Jean Gerson, mort à Lyon, le 12 juillet 1429. Voy. la *Gazette de France* de 1643, pag. 357, la *Vie de Gerson*, par l'Ecuy et les *Vies des Saints du diocèse de Lyon*, par F. Z. Collombet. — L'église de St-Laurent, convertie en magasin de fourrages pendant le siége de Lyon, fut totalement incendiée à cette époque.

1829. » Le pont suspendu en fil de fer de l'Ile-Barbe, construit par les soins de l'ingénieur Favier, est ouvert au public. — On doit les premières idées de la construction de ce pont à un de nos plus habiles serruriers-mécaniciens, M. Etienne ; il fut projeté et même commencé avant qu'on eut exécuté en France des ponts suspendus en chaînes ou en fil de fer. A propos de ponts, nous croyons devoir placer ici un fait que nous empruntons à la Gazette de France de 1732 : « Saint-Germain-en-Laye, le 15 avril. Un *Gentilhomme* « *lyonnais* a présenté au roi le modèle d'un pont volant dont l'o- « riginal sur cent toises de long et deux de large est suspendu demi « toise au dessus de l'eau, au travers de laquelle les hommes ar- « més peuvent surement passer, et néanmoins ce pont est bâti « d'une matière si légère, qu'une ou deux charettes au plus le « peuvent transporter, parce qu'il se démonte dans une heure, « et se monte en aussi peu d'espace. » Pag. 160.

1612. 19. Edmond de Foulquier, seigneur de Vitry-le-Brulé, chanoine du chapitre de St-Jean, est écrasé par une pierre tombée du clocher de la cathédrale pendant que l'on y montait la troisième cloche. — Il fut inhumé dans l'église de St-Jean, et on grava ces mots sur son tombeau : *Mors repente incogitantem surrepuit nescius quando, ubi, quomodo.* Quincarnon, *Antiquités de St-Jean.*

1813. ». C'est par erreur que plusieurs biographes ont placé sous cette date la mort de Joseph Chinard ; cet illustre statuaire, né à Lyon, le 12 février 1756, est mort en cette ville le 20 juin 1813.

1821. 19. Mort à Paris de Camille Jordan, orateur et homme d'état, né à Lyon, rue Lafont, n° 11, le 11 Janvier 1771.

1617. 21. Pose de la première pierre de l'église du collége de la Trinité.

1791. » Etablissement d'un Tribunal de Commerce.

607. 22. Didier, évêque de Vienne, revenant de Lyon à son évêché, est attaqué au passage de la Chalaronne et tué à coups de pierres. Voy. l'*Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, par Charvet et l'*Histoire des Français*, par Sismondi. — Les deux historiens varient sur les causes et sur la date de cet assassinat.

1568. » Publication en la Cour de Sénéchaussée et siége présidial de Lyon, de l'édit du roi sur la pacification des troubles de son royaume, donné à Paris, le 23 mars précédent.

1806. » Passage du cardinal Maury.

1794. 23. Les représentans du peuple, Dupuy et Reverchon, adressent au Comité de Salut public un *Mémoire* sur la réhabilition du commerce de Commune-Affranchie. « Nous sommes, disent les auteurs, convaincus de cette vérité que, pour *républicaniser* le commerce, « il faudra toujours aboutir à ce résultat : multiplier les petits « établissemens, déterminer le *nec plus ultra* des produits, en « bornant les moyens de les obtenir. Voyez sur ce *Mémoire* qui « a été publié par M. Godemard, archiviste de la ville de Lyon, en 1834 (Lyon, Barret, in-8°), l'ouvrage de M. Arlès Dufour ayant pour titre : *Un mot sur les Fabriques Etrangères de Soieries*, etc. (Lyon, L. Boitel, in-8°), pages 101 et suivantes.

1510. » Le cardinal d'Amboise meurt dans le couvent des Célestins. *Hist. litt.* du P. de Colonia, 11-455. — Le Consulat, dans sa séance du 28 de ce mois arrêta qu'il ferait porter par des gens serviteurs trois douzaines de torches avec les armes de la ville, pour faire honneur à l'enterrement dudit prélat, et accompagner son corps (qui fut ensuite transporté à Rouen) jusqu'au couvent des Frères Jean-Bourgeois (c'est-à-dire, jusqu'au monastère des Cordeliers de l'Observance, qui avait été fondé par ce frère). — Les frais de torches s'élevèrent à 26 livres 10 sous tournois.

1637. » « Un sodomite est condamné au feu après qu'il aurait été étranglé; la « corde se rompit, et il fut brûlé encore vivant, en présence de « plus de 20,000 personnes accourues à ce spectacle par la ra- « reté du crime. » *Gazette de France*, page 336.

1734. » (6 prairial an IIe) L'agent national de Commune-Affranchie, écrit au bureau des travaux publics : « Je vous donne avis que j'ai chargé les citoyens Richter, Hennequin, Chinard, membre du département, de concourir au plan et à l'exécution de la fête de *l'Être*

Suprême; je vous invite à les seconder et à leur fournir tout ce qui sera nécessaire pour rendre cette fête aussi frappante qu'elle doit l'être.... » Le 2 juin suivant, le même agent écrit aux neuf comités révolutionnaires : « Je vous remets ci-joints deux exemplaires du plan de la fête de l'*Etre Suprême* qui se célèbrera le (*décadi*) 20 de ce mois (*dimanche* 8 juin)... Je recommande surtout à votre vigilance que, dans la marche, un silence religieux soit observé; il faut que chaque citoyen, pénétré de la grandeur de l'*Etre Suprême*, porte à la célébration de la fête qui lui est dédiée le recueillement d'une ame pure et reconnaissante... C'est aux patriotes, à ceux-là qui ont toujours eu dans le cœur la vertu et la probité à l'ordre du jour de s'empresser à rendre cette fête digne de l'Eternel qui l'inspire et du peuple qui lui rend hommage. Je vous enverrai le nom de l'oriflamme que vous devez porter dans la fête. »

1809. 26. Mort de Louis Vitet, célèbre médecin, ancien maire de Lyon, né en cette ville en août 1736. (*Archives du Rhône*, tom. VI, page 307.) — Son petit-fils, M. Louis Vitet, est auteur de plusieurs ouvrages historiques dialogués, tels que *les Barricades et les états de Blois*, d'*une histoire de la ville de Dieppe*,

1656. » Mort de Jacques Moiron, baron de Saint-Trivier, lieutenant-général de la sénéchaussée de Lyon, né le 21 octobre 1573, célèbre par sa bienfaisance et par le legs qu'il fit de la majeure partie de ses biens aux pauvres de l'aumône générale de Lyon. Voyez le *Compte-rendu de l'Académie de Lyon*, en 1818, par M. Cochard, page 26.

1832. 27. Mort de Jean-Charles Berna, riche manufacturier, né à Mayence en 1776, un des principaux fondateurs de la société d'instruction élémentaire, établie à Lyon et autorisée par une ordonnance royale du 15 avril 1829.

1571. 28. Mandelot, gouverneur de Lyon, rend une ordonnance de police contre les vagabonds, dans laquelle on remarque le passage suivant :

« .... Et aussy d'autant que nous avons esté advertis que ez environs de la dite ville courent plusieurs sorciers qui se mélent d'*engraisser* les portes, et usent de certains moyens pour mettre la contagion, et que mesme aucuns d'iceux se sont ingérés entrer en ladite ville, et de nuict engraisser certaines portes, au très-grand scandale et ruine de la ville; — il est enjoinct aux penons quaterniers et dixeniers, chacun à l'endroit loy, de faire mettre sur chacun *quanton* de rue, une lanterne dans laquelle il y aura une chandelle allumée pour toute la nuit; et à l'endroit du quartier qu'ils

verront estre le plus propre, tiendront 3 ou 4 hommes qui feront le guet toute la nuit, pour, s'il est possible, prendre lesdits sorciers et graisseurs; comme aussi se saisiront de ceux qui se trouveront aller sans lumière, passé les neuf heures, et iceux mettront en mains de justice; lesquels quatre hommes n'auront que l'espée et hallebarde pour le plus qui leur sera baillée par lesdits penons. » Voyez les *Mélanges* de M. Breghot du Lut, page 182, où il cite un opuscule du médecin Pierre Tolet, intitulé : *Actio judicialis ad senatum lugdunensem in unguentarios pestilentes et nocturnos fures;* Lugduni, 1567. Cette date de 1567 est celle que donne Du Verdier, mais il paraît s'être trompé; l'exemplaire de la bibliothèque de Lyon porte la date de 1577. L'*Actio judicialis* est précédée d'une *Epistre*, en français, *à Monseigneur de Mandelot de ses faits héroïques* pour le service *du roy en ses gouvernemens de Lyonnois, Forestz et Beaujolois, depuis le mois de janvier* 1577 *jusques à présent.*

1713. 29. Mort, à Paris, du P. Jean-Joseph Aveillon, de l'Oratoire, auteur ascétique, né à Lyon en 1630

1793. » Soulèvement des Lyonnais contre les Jacobins.

1793. » Fête funèbre célébrée aux Brotteaux en mémoire des victimes de 1793.

1790. 30. Fédération martiale jurée à Lyon.

Articles des prochaines Livraisons.

Histoire du Lyonnais (Forez et Beaujolais). — Précis chronologique de l'histoire de Lyon. — Excursion à Die. — Mœurs lyonnaises, suite. — Notice biographique sur Challier, par César Bertholon. — Biographies de Guillaume et Nicolas Coustou : de Chinard, par J. S. P.; de Pouteau, chirurgien lyonnais, par Alexandre; de Marc-Antoine Petit, par Ch. Fraisse D. M. P. — Émeute populaire arrivée à Lyon, dite la Rebaine. — Mémoires inédits, pour servir à l'histoire de Lyon pendant la ligue, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable depuis l'année 1568 jusqu'à la fin de 1594, par D. Thomas, ancien bibliothécaire de Lyon. — Suite des époques remarquables et des évènemens singuliers de la ville de Lyon, depuis l'année 1600 jusqu'en 1643. — Écartellement de Montécucully, accusé d'avoir empoisonné à Lyon le Dauphin, fils aîné de François Ier. — Épitre sur les voyages, poésie inédite de Bignan. — Strophes à M. de Lamartine, par E. Falconnet. — Éphémérides.

La livraison de Juin complétera le premier volume. Nous y joindrons une couverture imprimée, destinée à recevoir les six premières. Nous donnerons alors la liste des abonnés-fondateurs de la *Revue du Lyonnais.*

PRÉCIS CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE DE LYON.

INTRODUCTION.

Toutes les phases politiques par lesquelles ont passé la France et l'Europe se retrouvent dans l'histoire de la ville de Lyon. Décorée par les Romains de toutes les grandeurs de la civilisation antique, comblée de priviléges par leurs empereurs, elle se courbe devant eux. Des premières en Occident, peut-être la première en Gaule, elle reçoit la vie nouvelle que le christianisme apportait aux nations, en livrant à tous les hommes la connaissance du vrai Dieu, les notions du devoir et les moyens de l'accomplir. Témoin et victime des querelles des princes pendant l'agonie de l'empire, elle tombe avec lui entre les mains des Barbares; les Burghunds entrent à Lyon au même temps que les Hérules à Rome. Bientôt les vainqueurs se disputent leur proie: Lyon passe aux Francs. Si elle n'a rien à craindre des brigandages maritimes, elle essuie ceux des Arabes, et plus tard ceux des Mad-

giares (Hongrois), les uns et les autres sortis de l'Asie. Karl-Martel venge l'Europe des Musulmans, paie ses Leudes avec les dépouilles du clergé, et se paie lui-même en achevant de soumettre les Francs-Gaulois aux Francs-Teutons d'Ostrasie. Sous son petit-fils Charlemagne, le Napoléon du moyen-âge, tout se relève et refleurit; et Leydrade, bibliothécaire du grand empereur, est le Charlemagne de Lyon. Mais les Carlovingiens ne gardent de leur chef que le nom; Lyon voit couronner par son évêque le premier de ces gouverneurs qui se firent rois : tous les droits se confondent : les prélats admis, depuis long-temps à la participation du pouvoir comme seuls dépositaires des lumières, et d'ailleurs presque tous issus du sang noble des conquérans, s'érigent bientôt à leur tour en souverains ; l'archevêque de Lyon devient le seigneur de son diocèse. Plusieurs papes même, entraînés soit par les séductions du pouvoir temporel, soit par la nécessité de mettre un frein quelconque aux déportemens des monarques de cette époque, oublient leur mission de paix et de miséricorde; et Lyon, en 1245, sert de théâtre au plus célèbre de ces grands scandales. Mais l'Eglise chrétienne, représentée par ses conciles, toujours éclairée et toujours sociale, dépose les évêques rebelles et porte la coignée à la racine du mal, en attaquant la simonie, qui introduisait dans son sein des ambitieux, souvent dénués de tout caractère ecclésiastique et sans autre vocation que leurs richesses. Quelques pontifes aussi font un plus digne usage de leur influence politique, en s'interposant entre le clergé oppresseur et le peuple foulé.

Mais cette garantie toute spirituelle d'une autorité étrangère était insuffisante contre une tyrannie armée et toujours présente. Les citoyens luttent long-temps contre elle avec leurs propres forces, et en appellent enfin au roi de France, leur suzerain et leur protecteur naturel. La suprématie des rois se rétablit avec les libertés communales sur la ruine des pouvoirs féodaux.

Ici une ère nouvelle commence pour Lyon; sa position géographique lui avait donné dès son origine le commerce de transit et d'entrepôt; la liberté y développe l'industrie. Les rois comblent les Lyonnais de priviléges, comme autrefois les empereurs romains; mais la similitude n'est que trop frappante; l'absolu-

tisme s'intronise à la faveur du bienfait. François Ier favorise leurs fabriques, et leur impose des forteresses et des emprunts forcés. Echappés aux prétentions féodales et des chefs huguenots et des princes ligueurs, ils voient leurs institutions municipales changées par un édit d'Henri IV. Sous Richelieu, le château de Pierre-Scise devient une prison d'état. Le règne de Louis XIV est pour Lyon comme pour la France le règne des lettres et des arts; mais il détruit la plus nécessaire des libertés, celle de la conscience. Louis XV enfin ne laisse les droits électoraux qu'à un petit nombre de privilégiés.

Aussi la ville de Lyon s'associa-t-elle avec ardeur à l'élan national de 1789; mais elle soutint un siége horrible plutôt que de plier sous le despotisme de la terreur. Bonaparte la releva; l'Empire la combla de bienfaits matériels et y enchaîna la pensée. La Restauration, précédée par les Autrichiens, y trouva des fanatiques pour et contre elle. Enfin la lassitude, causée par tant de secousses, amena le calme et le repos; l'industrie et la prospérité reparurent, et allèrent croissant jusqu'aux funestes ordonnances de 1830. Lyon se leva spontanément pour défendre les conquêtes de quarante années, et les conserva sans verser de sang. Nous nous taisons sur une époque qui n'est point encore accomplie.

Ainsi, en généralisant les données d'une chronique provinciale, on peut deviner les destinées de tout un peuple; et réciproquement l'histoire générale devient plus intelligible quand elle est traduite en détails locaux et pour ainsi dire personnels.

Il y a peut-être de l'aveuglement à croire que de tels fruits puissent naître d'un sol aussi aride qu'un précis chronologique; mais, si nous encourons le reproche de fournir trop peu de matériaux, le lecteur nous pardonnera, j'espère, d'avoir compté en toute assurance sur l'énergie et la sagacité de son jugement. Nous aurions pu multiplier les détails historiques en supprimant certaines indications qui ne semblent aboutir qu'à satisfaire la curiosité locale : notre principal but, en les conservant, a été de faire voir que les usages maintenus par le temps dans une population sont toujours fondés sur des motifs sérieux. On trouvera donc nommés à leur date la plupart des établissemens ou des hommes

dont les noms, attachés à des rues ou à des places, se sont incorporés à la langue du pays.

Nous avons préféré la forme chronologique comme celle qui représente le plus exactement l'histoire telle qu'elle s'est passée. Pour en offrir une image fidèle, nous aurions voulu exprimer chaque époque dans la langue qui lui fut propre ; mais nous ne l'avons pas fait, parce qu'il eût fallu pour cela écrire quelques pages en latin, et plusieurs autres dans une langue qui nous est moins familière encore, quoiqu'elle soit l'intermédiaire entre la nôtre et celle des Romains (1).

(1) Nous n'avons pas même résolu jusqu'ici la question élémentaire de savoir si le nom de *Lyon* est venu de *Lugdunum* par des altérations successives (Lygdonum, Lyonum), ou s'il a rapport au noble animal qui sert encore aujourd'hui d'emblème à notre ville. Nous nous contentons de rappeler ici que, nommée *Lugdunum* dans l'inscription de Gaëte, Λούγδουνον par Strabon, géographe du temps d'Auguste et par Dion Cassius, historien du 2e siècle, elle conserve le nom de *Lugdunum* dans les chroniques latines du moyen-âge ; au 14e siècle, on lit *Lugdunum* dans les actes latins, et *Lyon* dans les actes français ou plutôt romans; les Chroniques de Saint-Denis, écrites aussi vers cette époque, donnent *Lyons*, et c'est plus tard seulement que l'on trouve *Lion*. Il n'y a guère plus d'un siècle qu'on est revenu à l'ancienne orthographe, *Lyon*.

N. B. Trois points ... indiquent un espace incertain de quelques années.

PRÉCIS CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE DE LYON.

§ I.

LYON SOUS LES ROMAINS.

Avant l'ère chrétienne.

41 Lucius Munatius Plançus, gouverneur de la Gaule chevelue, chargé de donner asile aux romains fugitifs de Vienne, fonde (ou agrandit) *Lugdunum* (1), sur la colline du pays des Ségusiens, qui dominait le confluent du Rhône et de la Saône (alors voisin d'Ainai).

40 Marc-Antoine fait bâtir l'aqueduc du Mont-d'Or. (Restes près d'Ecully).

... Aqueduc de la Loire (ou de la Brevenne?) (restes aux Massues? à Polliennay? à Courzieux?)

(1) *Lug-dun*, en langue gallique, colline du corbeau (*Traité des fleuves*, attribué à Plutarque), ou colline élevée? Suivant M. Amédée Thierry, *Lug* n'a conservé le sens de *corbeau* dans aucun des dialectes actuels de la langue *Kimro-Gallique*. M. Delandine, ne concevant point qu'un Romain eût donné un nom gaulois à une ville qu'il aurait fondée, lit, dans l'inscription de Gaëte, non pas LVGDVNVM, mais LVCDVNVM syncopé pour *Lucii dunum*.

... Sous Auguste, Lyon devient la métropole de la Gaule Celtique.

17 Agrippa en fait le centre des quatre voies militaires qu'il ouvre dans les Gaules. (Restes au-dessus de la Quarantaine) : l'une de ces voies oblige de couper le rocher appelé de là *Pierre-Encise ?*

14 Germanicus naît dans le palais impérial, (emplacement de l'Antiquaille).

10 Les 60 nations gauloises élèvent un autel à Auguste et à Rome, près du confluent : Drusus le consacre. Le même jour, Claude, son second fils, naît au palais impérial.

De l'ère chrétienne.

40 Caligula institue les *jeux* gaulois vers l'autel d'Auguste.

47 Claude fait élever Lyon, par le Sénat, au rang de cité romaine; (son discours fut gravé sur deux tables de bronze, que l'on voit au musée). Il lui donne le nom de *Colonia Claudia Copia.*

... Aqueduc du Gier. (Restes à Fourvières, à St-Irénée, à Beaunan, à Chaponost, à Brignais, à Soucieux, à Mornant, à Chagnon, etc.) Naumachies; (restes au Jardin des Plantes?)

65 Lyon est réduit en cendres ; Néron contribue à le rebâtir ; la ville s'étend à gauche de la Saône : aqueduc du Rhône. (Restes à Crépieux.)

72 La 36e légion, composée de juifs syriens, se fixe en partie à Lyon.

100 *Forum*, ou marché neuf, construit par ordre de Trajan, (restes au-dessous de *Fourvières*, *For-vieil*).

160 Taurobole élevé en l'honneur d'Antonin, (près du passage Antonin, place St-Jean).

... Une colonie de grecs d'Antioche s'établit à Lyon.

177 Martyre de St-Pothin, premier évêque de Lyon, où St-Polycarpe l'avait envoyé d'Asie.

197 Lyon saccagé par Septime-Sévère, pour avoir reçu son compétiteur Albin.

... St-Irénée martyrisé avec 19,000 de ses compagnons.

... L'évêque Zacharie réunit les restes des martyrs dans la crypte des Machabées (sur laquelle est actuellement l'église de St-Irénée); il y établit son siége.

250? Monastère de l'Ile-Barbe. — Eglise St-Pierre.

300? St-Badulph fonde le monastère d'Ainai.

353 Magnentius, vaincu et poursuivi par l'empereur Constance, se réfugie à Lyon et s'y donne la mort.

450? St-Eucher bâtit l'église des Apôtres (St-Nizier) sur la crypte de St-Pothin : elle fut métropolitaine jusqu'au 8e siècle.

458 Sidoine Apollinaire, lyonnais, livre la ville à Théodoric II, roi des Visigoths, pour qu'il la défende contre les Burg-Hunds. L'empereur Majorien la reprend et la relève de ses ruines.

470 L'évêque St-Patient bâtit l'église de St-Just, et l'entoure d'un cloître fortifié.

§ II.

LYON SOUS LES ROIS BURG-HUNDS ET FRANCS.

476 Lyon, pris par Gunderic, devient bientôt la capitale des Burg-Hunds. Ste Clotilde élevée dans un couvent (place St-Michel.)

534 Lyon passe aux rois des Francs avec le royaume des Burg-Hunds.

549 Childebert, roi de Paris, et son épouse Ultrogothe fondent l'Hôtel-Dieu, pour recevoir les pauvres passans : l'évêque en confie l'administration à des laïques.

583 Inondation qui détruit la moitié de la ville basse. L'église des Apôtres dédiée à St-Nizier.

612 Brune-Hild répare et enrichit le monastère d'Ainai.

732 Lyon dévasté par les Arabes.

736 Karl-Martel s'empare des biens du clergé de Lyon et en gratifie ses officiers.

798 L'évêque Leydrade, bibliothécaire de Charlemagne, établit le chapitre des chanoines, le rit romain et l'école des

chantres (1); transporte son siége à l'église St-Etienne, rebâtit ou répare les églises de St-Jean, de St-Nizier, de Ste-Croix, de Ste-Eulalie (St-Georges) et de St-Pierre. (Architecture byzantine, répandue par les artistes que Charlemagne avait fait venir de Constantinople).

834 Agobard, évêque de Lyon, prend le parti des fils rebelles de Louis-le-débonnaire; (835) il est déposé par le concile de Thionville. Il écrit contre les images.

Les négocians de Lyon allaient deux fois par an à Alexandrie chercher les produits de l'Orient. Beaucoup d'entr'eux étaient juifs : ils avaient une synagogue autorisée (rue Juiverie), et firent, malgré l'archevêque, changer le jour de marché, qui se trouvait le samedi.

840 Chûte du *forum* de Trajan.

855 Lyon, capitale du royaume de Provence, attribué à Charles, fils de l'empereur Lothaire : (869) Charles-le-chauve s'en ressaisit et en donne le gouvernement à Bozon.

879 L'évêque Aurélien fait élire Bozon roi de Provence; il le couronne à Lyon. Il rétablit l'église d'Ainai et prend le titre d'*archevêque*.

881 Louis III et Carloman reprennent Lyon.

910 Le pape Sergius III accorde aux évêques suffragans de Lyon et au clergé du diocèse le droit d'élire librement l'archevêque.... L'église St-Jean devient métropolitaine.

934 Les Hongrois détruisent l'église d'Ainai; (955) l'archevêque Amblard la relève.

954 Le roi de France, Lothaire II, cède Lyon, comme dot de sa sœur Mathilde, à Conrad le pacifique, roi des deux Bourgognes.

1000 Moines Augustins à Lyon.

(1) La Manécanterie (*mane cantare*); voyez la façade du petit Séminaire de St-Jean.

§ III.

LYON SOUS LES ARCHEVÊQUES.

1033 Rodolphe III, fils de Conrad le pacifique, lègue ses états à l'empereur Teuton Conrad le Salique : l'archevêque Burchard, frère de Rodolphe, revendique le Lyonnais comme héritage de sa mère Mathilde. Vaincu, il rend hommage à l'empereur, et reste seigneur du Lyonnais conjointement avec le Chapitre? Il bâtit le château de Pierre-Encise et y réside.

1055 Concile contre la simonie présidé par le cardinal Hildebrand.

1070 L'archevêque Humbert fait construire le pont de Pierre et un palais archiépiscopal.

... On rebâtit l'église St-Jean : achèvement de celle d'Ainai.

1079 Grégoire VII confirme la primatie de l'archevêché de Lyon sur les siéges de la Gaule lyonnaise (Rouen, Tours et Sens).

1080 Prieuré de la Platière (alors hors de la ville).

1157 L'empereur Frédéric Barberousse confirme aux archevêques la souveraineté de Lyon et les droits régaliens.

... Le peuple n'a plus aucune part à l'élection des archevêques.

... Guy, comte de Forez, s'empare de Lyon et en chasse l'archevêque.

1165 Pierre Valdo, auteur de la secte des Vaudois, menacé par le pape, quitte Lyon et se retire dans les montagnes du Dauphiné.

1167 Guy rend hommage à Louis le jeune du comté de Lyon. L'archevêque dispute ses possessions, les armes à la main.

... Thomas Becket, archevêque de Canterbury, vit quelque temps refugié à l'hôtel de Chevrières.

1173 L'archevêque Guichard achète, par échanges, tous les droits

revendiqués par les comtes de Forez ; il devient vassal du roi de France pour la droite de la Saône.

1182 L'archevêque de Bellesmes confie l'administration de l'Hôtel-Dieu à des religieux de Citeaux.

1190 Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-lion passent par Lyon pour aller à la croisade : le pont du Rhône, alors en bois, s'écroule sous les gens de leur suite. (Il était vis-à-vis de la rue Ste-Hélène).

1192 Fondation de la chapelle de Fourvières. Le doyen Olivier fait bâtir à côté d'elle une église en l'honneur de St Thomas de Canterbury.

1228 Commencement de la lutte des Lyonnais contre la domination ecclésiastique ; premières assemblées du *consulat*, conseil municipal composé de cinquante notables élus par les citoyens. Les corps de métiers se forment en compagnies armées, sous la conduite de chefs nommés *Pennons*. (*Pannus*, guidon).

1236 La chapelle de Notre-Dame de Confort (*confortans*), donnée par l'abbé d'Ainai aux frères Prêcheurs, (Jacobins ou Dominicains).

... M. de Grôlée établit dans son hôtel les frères mineurs ou Cordeliers.

1245 Concile général tenu à Saint-Just : Innocent IV y dépose l'empereur Frédéric II, sans prendre l'avis du concile et malgré l'intervention de saint Louis. (Act. concil. t. 28, p. 423). Le pape habite sept ans le cloître de Saint-Just. Il contribue à faire rebâtir le pont du Rhône.

... Construction de la grande nef de Saint-Jean.

1251 Le chapitre se crée un fisc et des tribunaux distincts de ceux de l'archevêque.

1253 Les Vaudois brûlent l'église de Saint-Nizier.

1264. Les Lyonnais, révoltés, assiégent le chapitre réfugié dans le cloître de Saint-Just : ils construisent le fort la Madeleine, à l'angle est des Epies et du Gourguillon : ils sont repoussés, et se mettent sous la protection du roi Louis IX, qui prend en main la justice séculière.

1271 Le nombre des conseillers réduit à 12.

1273 Le pape Grégoire X convoque à Lyon un deuxième concile général pour la réunion des Grecs. Il supprime le sénéchal et les tribunaux du chapitre, et fait rédiger une constitution qui devient la base des libertés lyonnaises.

1274 Saint Bonaventure meurt au couvent des Cordeliers.

1275 Premiers actes en langue romane.

1279 L'archevêque Aymar donne l'hôpital de la Contracterie aux religieux hospitaliers de Saint-Antoine (maison des Antonins). — M. Chalamont.

1290 Beaucoup d'Italiens, bannis par les Gibelins ou les Guelfes, se réfugient à Lyon; ils y inventent les lettres de change et la banque.

1292 Philippe-le-Bel nomme un *gardiateur* de Lyon pour garantir les citoyens contre le chapitre et l'archevêque.

1305 Clément V est couronné pape dans l'église de Saint-Just: comme il descendait en triomphe par le Gourguillon, la chute d'un mur surchargé de curieux le renversa de cheval sur la place Beauregard.

1307 Philippe-le-Bel, par ses édits de Pontoise, se déclare suzerain de Lyon, et donne aux citoyens le droit d'appeler des tribunaux ecclésiastiques au parlement de Paris.

1310 L'archevêque Pierre III de Savoie récuse la suzeraineté du roi; Louis-le-Hutin, envoyé par son père à la tête d'une armée, s'empare de la ville et de l'archevêque.

1311 Après l'abolition de l'ordre des Templiers, leur commanderie de Lyon passe aux hospitaliers de Saint-Jean, qui la cèdent aux comtes de Savoie (1315).

1312 (10 avril.) Pierre de Savoie cède au roi la juridiction temporelle de Lyon, en échange de plusieurs terres : il garde le droit de battre monnaie et de faire la guerre au-delà de la Saône et du Rhône.

§. 4.

LYON SOUS LES ROIS DE FRANCE.

1313 Philippe-le-Bel établit une sénéchaussée royale à Lyon.

1320 Philippe-le-Long rend à Pierre de Savoie la juridiction temporelle, sous la condition de l'hommage et du ressort. — L'archevêque reconnaît et signe les priviléges des citoyens. (Voyez à la fin du précis).

1347 Le Dauphin Humbert cède ses états au petit-fils de Philippe de Valois dans le cloître des Jacobins.

... Représentation des mystères de l'ancien et du nouveau Testament.

... Le *mandement* de Bèchevellein prend le nom de Grillotière ou Guillotière.

1361 Jacques de Bourbon battu et tué à Brignais par les *Tard-Venus* (troupes sans solde et sans discipline).

1379 Le chapitre chasse les juifs de la rue qui portait leur nom (rue Dorée).

1380 Charles V autorise à Lyon le cours des monnaies étrangères en faveur du commerce.

1402 Le consulat obtient de l'archevêque la suppression de la *Fête des Merveilles* (1).

1407 Le comte de Savoie cède son palais de Lyon aux religieux Célestins.

1409 Droit de *barrage* établi pour l'entretien du pont du Rhône à l'entrée du Bourg-Chanin (ou de chien).

1429 Mort de J. Charlier, dit *Gerson*, qui, après avoir été chancelier de l'église et de l'université de Paris, s'était fait catéchiste des enfans à l'église de Saint Paul.

(1) On décorait un grand bateau dans lequel entrait le clergé avec plusieurs séculiers déguisés et revêtus de symboles analogues à l'événement ignoré qui avait occasionné cette fête : on descendait ainsi sur la Saône depuis le quartier de Bourg-neuf jusqu'à l'église primatiale, en chantant diverses antiennes, au son de plusieurs instrumens. Cette fête avait dégénéré en orgie scandaleuse.

1430 Les Lyonnais, sous leurs pennons, battent le prince d'Orange, qui menaçait le Dauphiné.

1443 Charles VII accorde une troisième foire franche aux Lyonnais, en reconnaissance des services qu'il en avait reçus pendant la guerre contre les Anglais.

1448 Le consulat fait une place du cimetière de Saint Paul, qui servait d'asile aux criminels; (place de la Nouvelle-Douane).

1450 La nation florentine de Lyon bâtit l'église des Jacobins.

1461 Première maison de ville (place de la Fromagerie). Dans la suite, le consulat en choisit une autre, rue de la Poulaillerie.

... Portail de Saint-Jean; chapelle Saint-Louis.

1466 Louis XI permet d'introduire à Lyon l'art de faire des draps d'or et de soie (ordonnance du 24 novembre).

1486 Le consulat prend en main l'administration de l'Hôtel-Dieu.

1491 Tournoi dans la rue Grenette, où Bayart fait ses premières armes en présence de Charles VIII. Les varlets joûtaient aux *tupineis* (1) dans la rue voisine... Autres tournois dans la rue Juiverie, dans la rue Saint-Jean.

... Laurent de Méditis, banquier à Lyon.

1495 Edit du roi qui ennoblit les échevins et leur postérité, et exempte d'impôts les propriétés rurales des Lyonnais.

1498 Hôtel de la Commanderie de Saint-Georges. — M. Sala de Mont-Justin. M. de Thomassin.

1510 Le cardinal d'Amboise meurt au couvent des Célestins.

1515 François Ier, se fait donner en trois fois 21,000 livres par les Lyonnais (1521 et 1522).

1529 En exécution d'un édit du roi, la confrérie de la Trinité cède ses bâtimens au consulat pour l'établissement d'un collége.

Le roi ayant mandé d'achever les remparts et la ville n'ayant que 3000 livres tournois de revenu fixe, le consulat établit un impôt sur le vin pour subvenir à la dépense : le peuple s'ameute ; on le calme d'abord en lui livrant à 16 sous le bichet de froment que la disette avait fait mon-

(1) Vases de terre, qu'on suspendait pleins d'eau avec un anneau par-dessous.

ter à 25 sous : ensuite le prévôt de l'Hôtel-du-Roi fait pendre ou fustiger les chefs de la sédition. — Symphorien Champier, médécin. J. du Peyrat, lieutenant-général de la sénéchaussée de Lyon.

1531 François Ier suspend la juridiction de l'archevêque.

Chapelle des Lucquois bâtie dans l'église de l'Observance d'après les dessins de Michel-Ange.

12,000 personnes, abandonnées sur des bateaux au courant des deux rivières, sont nourries à Lyon pendant trois mois de famine. Le reste des aumônes faites pour cet objet sert à fonder l'hospice de la Charité pour les vieillards et les orphelins (1). Jean Cléberg, *le bon allemand* (l'Homme-de-la-Roche), avait donné 7545 livres. Chaque année il dotait plusieurs filles indigentes.

1536 Fabriques de soieries autorisées en faveur des sieurs Turquet et Nariz par François I.er Il confirme les priviléges des marchands allemands qui fréquentaient les foires de Lyon.

Le comte de Montecuculli écartelé dans la rue Grenette comme ayant empoisonné le Dauphin.

1537 Jean de Lorraine, premier archevêque nommé par le roi en vertu du concordat de 1516.

1538 Philibert Delorme, de Lyon, élève le portail de Saint-Nizier.

1539 J. Neyron fait bâtir le premier théâtre.

1544 Le comte d'Albon commence les remparts d'Ainai, pendant que Charles-Quint envahit la Champagne.

1546 Pont de bois construit vis-à-vis le couvent des Célestins à l'occasion du grand Jubilé.

1547 Henri II rétablit la juridiction de l'archevêque.

1554 Premiers règlemens pour la police de la fabrique des soieries, arrêtés par les maîtres-gardes et approuvés par les échevins.

1555 Louise Labé, dite la *Belle-Cordière*, publie ses poésies.

(1) Ce reste montait à 9793 livres 19 sous, qu'on peut évaluer au moins à 60,000 fr. de la monnaie actuelle, en comparant le prix du blé en 1529 avec les mercuriales de 1835.

1557 Cimetières des Jacobins et des Cordeliers changés en places.

1562 Le baron des Adrets, à la tête des huguenots, s'empare du cloître de Saint-Jean, chasse les chanoines et prend possession de la ville. Il ouvre le Chemin-Neuf pour communiquer avec son camp de Saint-Just et la rue Saint-Dominique pour aller à son parc d'artillerie à Bellecour. Les huguenots détruisent l'hôpital de Trion, les églises de Saint-Just et de Saint-Irénée, et changent les autres en temples.

1563 Après la convention d'Amboise, l'archevêque et les chanoines rentrent à Lyon. L'édit de mai ayant ordonné la vente des biens immeubles du clergé pour 100,000 écus de rente, l'archevêque de Lyon est taxé à 68,000 livres; il diffère de les acquitter; le lieutenant-général saisit sa justice, et la fait adjuger au roi pour 30,000 livres : il ne reste au prélat et aux chanoines que le titre de *comtes de Lyon*.

1567 L'archevêque d'Albon fait confier par le consulat le collége de la Trinité aux jésuites.

1570 Les huguenots obtiennent la permission de bâtir un temple à la Guillotière.

Le Rhône et la Saône, débordés, se réunissent près des Jacobins.

F. de Mandelot, gouverneur du Lyonnais, fait construire la Boucherie-de-l'Hôpital.

1572 (31 août) Huit cents protestans sont massacrés dans les prisons par la *milice urbaine* ou compagnie des arquebusiers, aprés le refus des officiers de la garnison, de la populace et du bourreau. Les arquebusiers furent ensuite envoyés en garnison à Aubenas, où les huguenots, devenus maîtres de la ville, les passèrent au fil de l'épée. (De Thou. L. 52.)

1573 Laurent Capponi nourrit 4,000 pauvres.

1582 La peste à Lyon.

1585 Démolition du fort Saint-Sébastien par le peuple. Le consulat délègue l'administration de l'Hôtel-Dieu à 14 citoyens.

1589 Les Lyonnais, excités par l'archevêque d'Epinac et Mayenne, s'arment en faveur de la Ligue : les officiers du roi quittent la ville.

1593 Le duc de Nemours, frère de Mayenne, cherchant à se faire un état particulier dont Lyon eût été la capitale, les échevins l'enferment au château de Pierre-Encise. Son frère Saint-Sorlin ravage le Lyonnais.

1594 L'échevin Jacques fait rentrer Lyon sous l'obéissance du roi.

1595 Henri IV réduit le conseil à quatre échevins et un prévôt des marchands, éligibles par les *terriers* ou syndics des arts et métiers.

1598 Nicolas Lippius, de Bâle, fait l'horloge de Saint-Jean.

1600 Henri IV épouse Marie de Médicis à Lyon : elle détruit le tombeau des Pazzi dans l'église des Célestins. — 6000 métiers pour la soierie.

Pompone de Bellièvre, de Lyon, chancelier de France.

1601 Le duc de Savoie signe à Lyon le traité par lequel il cède à la France la Bresse, le Bugey, etc. — Henri IV pardonne à Biron, dans le cloître des Cordeliers.

1607 Henri IV confirme aux échevins le droit de faire garder la ville par les citoyens.

Arrêt du conseil qui autorise les échevins à faire le négoce en gros sans être réputés roturiers.

Poste aux lettres à Lyon.

1613 Dépôt de mendicité dans l'hôpital Saint-Laurent, qui jusqu'alors avait servi aux *quarantaines*.

1616 La famille de Villeroy bâtit le couvent des Carmélites.

1617 Hospice de la Charité. Mme de Villars fonde le couvent de Sainte-Claire (occupé maintenant par l'Arsenal).

1618 Le consulat achète le pré de Bellecour : un jeu de mail s'y établit.

1622 Saint François de Sales meurt au couvent de la Visitation qu'il avait fondé (rue Sainte-Hélène).

1623 L'abbaye des Chazaux en Forez, transférée montée Saint-Barthélemy.

1627 Le bichet de froment coûtait 56 sous.

1628 La peste fait périr 35,000 personnes à Lyon. Gabrielle de Gadagne fonde le Petit-Collége. — Jean Paquet.

1630 Fondation de l'hospice de l'Antiquaille.

1635 Le château de Pierre-Encise, cédé au roi, devient une prison d'état.

1636 Arrêt du conseil qui déclare *exempts de tailles* J. et P. Vincent, *attendu qu'ils sont ennoblis par l'échevinage*. — Fortifications du côté de la Croix-Rousse.

1637 Les religieuses du Verbe-Incarné s'établissent dans la maison qui avait appartenu à Guillaume Duchoul, antiquaire du siècle précédent.

1640 Octavio Mey trouve l'art de lustrer la soie. — 9000 métiers.

1642 De Thou et Cinq-Mars, condamnés par commissaires, sont décapités (sur la place des Terreaux) : Cinq-Mars est enterré dans la chapelle des pères Feuillans.

1643 Villeroy, gouverneur du Lyonnais, y maintient la paix pendant la Fronde.

1647 Fondation du nouvel Hôtel-de-Ville d'après les dessins de Simon Maupin, voyer et architecte de Lyon.

1649 Les Lyonnais refusent le passage aux troupes royales que Schomberg amenait au secours de Mazarin.

1653 Molière paraît pour la première fois sur la scène, au jeu de paume, près de Saint-Paul. — Le consulat régularise la place Bellecour.

1655 Tribunal de la Conservation (des priviléges des foires) : il jugeait toutes les causes commerciales.

1659 Séminaire de Saint-Irénée. L'emplacement de l'ancien canal du Rhône à la Saône devient la place des *Terreaux*.

1660 Guillaume Nourrisson de Lyon répare et augmente l'horloge de Saint-Jean.

1667 Le couvent de Saint-Pierre rebâti sur les dessins de La Valsinière.

1670 Etablissement des Ecoles-Chrétiennes, sous l'archevêque Camille de Neuville.

Coysevox, sculpteur : (statue de la Sainte Vierge à Saint-Nizier ; autres à Versailles, à Marly) ; Nicolas et Guillaume Coustou (statues du Rhône, de la Saône, etc.)

1676 Ancienne mosaïque trouvée par V. Cassaire, dans son jardin au Gourguillon. — Ecole de dessin.

1683 J. Spon, de Lyon, publie ses voyages en Orient... Gérard Audran grave les tableaux de Lebrun, du Poussin, etc. 12,000 métiers.

1685 Après la révocation de l'édit de Nantes, beaucoup de Lyonnais protestans émigrent en Suisse, en Prusse, en Hollande.

1686 Naissance d'Antoine de Jussieu, le premier des botanistes illustres de sa famille.

1696 Histoire consulaire de Lyon, par le père Ménestrier, lyonnais.

1699 Premières loteries, autorisées au profit des hôpitaux.

1700 Académie des sciences, arts et belles-lettres. 70,000 habitans? 4,000 métiers.

1702 Hardouin Mansart restaure la façade de l'Hôtel-de-Ville, endommagée par un incendie en 1674.

... Etienne Mazard, de Lyon, apporte de Londres l'emploi du poil de castor dans la chapellerie.

... F. de la Monce construit l'église des Chartreux, le portail de la nouvelle église de Saint-Just (1703), celui de l'Hôtel-Dieu, la maison Tolozan, etc.

1713 Statue équestre de Louis XIV élevée sur la place Bellecour.

1728 Greniers d'abondance à Serin; (aujourd'hui caserne). — Vaubecour, abbé d'Ainai.

1739 E. Mazard légue 150,000 livres à la Charité. Le bichet de froment coûtait 4 livres.

1742 Dernière fête des *Innocens*.

1745 Quais du Rhône.

1749 Soufflot bâtit la loge du Change, — 1745 le grand théâtre, ... la façade de l'Hôtel-Dieu.

1755 Souscription pour les ouvriers sans travail, qui produit plus de 300,000 livres.

1760 Zacharie, horloger de Lyon, autorisé à ouvrir un canal de Givors à Rive-de-Gier. L'église Saint-Polycarpe bâtie par les Pères Oratoriens.

1761 Quartier Saint-Clair.

1762 Bourgelat fonde la première école vétérinaire. Poivre, de Lyon, naturalise les épices à l'île Bourbon. 116,836 habitans; 7,000 métiers.

1763 Après l'expulsion des jésuites, le collége est confié aux pères oratoriens.

1764 Lettres-patentes de Louis XV, qui ne laissent le droit de choisir les échevins qu'à 17 notables élus.

1768 Emeute sanglante contre le collége des médecins accusé d'enlever des enfans. Jarente, abbé d'Ainai.

1775 Pont Morand bâti par l'ingénieur de ce nom.

1776 Perrache entreprend de reculer le confluent et de changer en un quartier l'île ou Broteau-Mogniat qui se trouvait au dessous d'Ainai.

1777 Petite poste.

1781 M. de Jouffroy établit sur la Saône le premier bateau à vapeur qui ait été destiné à la navigation.

1784 L'architecte Bugnet construit la prison de Roanne (près de l'hôtel des anciens seigneurs de Roanne).

1785 Les Célestins ayant été supprimés, leur local est rendu au roi de Sardaigne, qui le vend à un particulier.

1786 Révoltes des ouvriers en soie et en chapellerie pour faire augmenter leurs salaires : trois de leurs chefs sont condamnés et exécutés.

J. Chinard, de Lyon, remporte le premier grand prix de sculpture à Rome.

1788 Fondation du pont de l'archevêché. — 9000 métiers de tous genre en activité; 58,500 ouvriers dont 10,000 en chapellerie. — L'abbé Rozier publie son *Cours d'agriculture*.

§ V.

LYON PENDANT LA RÉVOLUTION (1).

1789 (29 juin) *Te Deum* en réjouissance de la réunion des trois ordres. (1-3 juillet) Emeutes populaires; pillage des bureaux de l'octroi. (21 juillet) Renonciation des comtes

(1) Voyez les documens publiés par M. A. Péricaud dans les almanachs de Lyon pour 1832, 1833 et 1834.

de Lyon à tous les priviléges qui exemptent leurs terres d'impôts. (4 août) Les députés de Lyon à l'assemblée nationale renoncent aux priviléges de la cité. — Formation spontanée des gardes nationales : elles garantissent quelques châteaux des brigands incendiaires.

1790 L'assemblée nationale décrète que les provinces du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais formeront le département de Rhône-et-Loire. (12 avril) — Installation du maire et de la municipalité de Lyon, élus suivant le décret du 14 déc. 1789. (30 mai) *Fédération* martiale jurée au Grand-Camp par 50,000 gardes nationaux. — Effervescence du peuple : résistance de la municipalité. (12 juillet) Election du directoire du département : discours d'Imbert-Colomès contre la Révolution ; il est interrompu et hué. — 12 juges-de-paix. (15 novembre) Proclamation du directoire pour l'exécution de la constitution civile du clergé. (27 novembre) Premières ventes des biens ecclésiastiques déclarés *biens nationaux*. (23 décembre) Nouvelle municipalité. Clubs et sociétés populaires. — 150,000 habitans compris les faubourgs ; 119,000 dans la ville.

1791 (6 février) Comité de panification nommé par les 32 assemblées primaires de Lyon. (1er mars) L'abbé Lamourette, vicaire-général d'Arras, est élu évêque constitutionnel de Rhône-et-Loire par 264 électeurs sur 465. Protestations de l'archevêque catholique, de plusieurs curés, etc. (21 mai). Tribunal de commerce. Le directoire arrête que les ecclésiastiques fonctionnaires publics, qui ont refusé ou rétracté le serment prescrit par la loi, seront remplacés sans délai. (26 juin) Massacre de M. Guillin Dumontet à Poleymieux. (3 juillet) Les citoyens des 29 sections de Lyon prêtent successivement serment à la constitution. (28 décembre) Le directoire du département défend de détruire ni dégrader aucun bâtiment public ou particulier, et annulle en conséquence un arrêté de la municipalité dicté par Chalier.

1792 (26 février) Le directoire suspend Chalier des fonctions

municipales. (19 août) L'assemblée législative destitue le directoire et réintègre Chalier. (28 août) Destruction de la statue de Louis XIV. (9 septembre) Massacre de 8 prisonniers enfermés à Pierre-Scise, et de trois prêtres. (10 septembre) Pillage des boutiques des marchands qualifiés d'*aristocrates*. (28 octobre) La convention, ouï les troubles de Lyon, décrète que la municipalité sera renouvelée sur le champ.

1793 (24 janvier) Consternation de la ville après le supplice de Louis XVI : réjouissances dans les clubs ; la guillotine en permanence sur la place des Terreaux.

(28 janvier) Chalier amène ses affidés au pied de la guillotine, et leur fait jurer d'exterminer tous les aristocrates, les modérés, les prêtres, etc.; le maire Nivière-Chol déjoue les projets de Chalier, donne sa démission, est réélu par les assemblées primaires. (27 mai) Chalier fait arrêter les chefs des sections par la municipalité. (29 mai) Les sections s'insurgent armées; (30 mai) prennent l'Hôtel-de-Ville, et (1er juin) installent provisoirement une nouvelle municipalité. (1er juillet) La commission de salut public du département, jure de maintenir la République, la Convention, la sûreté des personnes et des propriétés. (16 juillet) Supplice de Chalier.

(9 août) Siége de Lyon par Kellermann, sous les représentans du peuple Dubois-Crancé, Gauthier, Javogue et Laporte : le comte de Précy commande les Lyonnais. (24-5 août) Bombardement général; explosion de l'arsenal; 42 bombes tombent dans l'Hôtel-Dieu.

(9 octobre) Entrée de l'armée conventionnelle à Lyon. (12 octobre) La convention donne à Lyon le nom de *Commune-Affranchie*, et crée une commission extraordinaire, sous la direction de Couthon, Collot-d'Herbois et Fouché, pour la punir militairement. (26 octobre) Démolition des façades de Bellecour, du château de Pierre-Scise, etc. Quai de Bourgneuf. (10 novembre) Apothéose de Chalier. Les églises sont dévalisées et fermées, les vases sacrés profanés. (Décembre) Visites domiciliaires

et arrestations. (Du 1er novembre au 13 avril suivant) 1682 citoyens guillotinés, fusillés ou mitraillés par jugement de la commission. Séparation des départemens du Rhône et de la Loire.

1794 (11 janvier) Supplice de l'abbé Lamourette à Paris : avant de mourir, il proteste de son repentir et de son attachement à l'église catholique. (15 avril) Robespierre rappelle Fouché. Fête de la *Raison*. (9 thermidor) Chute de Robespierre ; les prisons s'ouvrent ; les exilés rentrent dans leurs foyers. (7 septembre) Décret qui rend à Lyon son nom. 102,000 habitans ; 3,000 métiers.

1795 (14 février) Un des juges terroristes est jeté au Rhône. (23 avril) Désarmement des *Jacobins* par décret de la convention. (Nuit du 4-5 mai) Massacre des *Mathevons* ou terroristes détenus dans les prisons. (29 mai) Fête funèbre aux Broteaux en l'honneur des victimes de 93. (24 juin) Rapport de M. J. Chénier à la Convention sur les assassinats commis à Lyon : décret qui suspend les autorités de la ville, et ordonne la formation d'un camp aux Broteaux. (Septembre) Lyon accepte la nouvelle constitution de l'an III. Réouverture des églises par les prêtres constitutionnels. (Octobre) Camille Jordan, Imbert-Colomès, etc., députés du Rhône au conseil des *Cinq-Cents*.

1796 (Mars) On donnait 600 livres en assignats pour 24 livres en numéraire. (Avril) Suppression des assignats à Lyon. (24 juin) Loi qui destine un million à des avances aux négocians lyonnais. (11 août) Le bureau central interdit les *gances blanches*, *cadenettes*, *collets verts*, etc. (19 septembre) Ouverture de l'école centrale.

1797 (4 septembre ou 18 fructidor an V) Camille Jordan et Imbert-Colomès sont compris parmi les 52 députés condamnés à la déportation par le conseil des Cinq-Cents : évasion et protestation de C. Jordan. Jardin botanique établi dans l'enclos du monastère de la Déserte.

1799 (11 octobre) Octroi municipal. Bonaparte, revenant d'Egypte, est reçu avec enthousiasme à Lyon.

§ VI.

LYON SOUS LE CONSULAT.

1800 (31 mars) Le Ier consul nomme le préfet du département, les membres des tribunaux, les 6 maires de la ville. 88,600 habitans compris les faubourgs ; 4,500 métiers en activité. (20 juin) Bonaparte, au retour de Marengo, pose la première pierre des nouvelles façades de Bellecour. Chappe établit des télégraphes sur la ligne de Paris à Toulon.

1802 (25 janvier) La *consulta* des Cisalpins, assemblée à Lyon, proclame Bonaparte président de la république italienne. Secours aux propriétaires des maisons démolies. (24 avril) Publication du concordat avec le pape Pie VII. (15 août) Fêtes à l'occasion du sénatus-consulte qui nomme Bonaparte consul à vie. 123,150 habitans.

1801 Jacquard invente une machine à tisser qui accroît d'un tiers le produit de chaque métier. 7,000 métiers.

1802 Les frères de la Doctrine chrétienne s'établissent dans le petit collége.

1803 J. Fesch (oncle de Bonaparte), archevêque de Lyon. Rétablissement du culte catholique et de l'instruction publique.

§ VII.

LYON SOUS L'EMPIRE.

1804 (24 mai) Tous les fonctionnaires jurent obéissance aux constitutions de l'empire. La loge du Change devient le temple des protestans. (8 septembre) La chambre de commerce arrête que tous les marchés auront lieu en francs et centimes. (19 novembre) Pie VII passe à Lyon.

1805 (1er août) M. Fay-Sathonnay, maire unique de Lyon (loi du

4 mars). J. F. Gensoul emploie le chauffage à la vapeur pour la filature des cocons de soie.

1806 Conseil des prud'hommes. Conseil charitable pour les prisons. Mosaïque des jeux du cirque, trouvée dans le jardin Macors près d'Aimai.

1807 Glacis du cours d'Herbouville.

1808 Pont Tilsit. Condition des soies.

1809 110,909 habitans ; 11,347 métiers en activité. Pompes à incendie.

1810 En exécution du décret impérial du 3 août, le préfet d'Herbouville défend qu'il paraisse à Lyon d'autre journal que celui du sieur Royer, imprimeur, etc. (3 novembre) Le préfet fait enlever du frontispice de l'Hôtel-de-Ville le bas-relief de Chinard, qui représentait la Liberté et l'Egalité.

1811 Mont-de Piété. — Mort de M. A. Petit, chirurgien.

1812 Le Rhône inonde une partie de la ville.

1813 Nouvelle synagogue des juifs. (25 décembre) La garde nationale, réorganisée depuis peu, remplace les troupes appelées à repousser les ennemis des frontières.

§ VIII.

LYON SOUS LA RESTAURATION.

1814 Chaptal organise à Lyon des corps-francs et des partisans. Augereau et Digeon livrent plusieurs combats autour de la ville. (21 mars) Première entrée des Autrichiens. (8 avril) Le conseil municipal proclame Louis XVIII, et proteste contre le décret du sénat, portant que le roi serait reconnu aussitôt qu'il aurait juré la constitution. (Mai) Plusieurs jeunes gens, accompagnés d'Autrichiens, détruisent les emblêmes du régime impérial et, entre autres, quelques tableaux du musée. Fondation du monument en mémoire des victimes de 93. Mort de J. E. Gilibert, médecin et naturaliste.

1815 (11 mars) Le comte d'Artois fuit de Lyon; Napoléon y entre. (7 mai) Fédération bonapartiste : on répare les fortifications. (13 juillet) Pillage d'une maison dont les habitans s'étaient réjouis, disait-on, à l'approche des ennemis alliés. (17 juillet) Deuxième entrée des Autrichiens à Lyon. — 115,128 habitans.

1816 Le préfet de Chabrol fait saisir et supprimer deux ouvrages; recommande aux maires de détruire les drapeaux tricolores; invite tous les sujets fidèles à dénoncer les perturbateurs. (27 juillet) Supplice du général Mouton-Duvernet. — Pont de Serin.

1817 Troubles à Lyon, à Saint-Genis-Laval, etc. Les prévenus sont jugés par une cour prévôtale; plusieurs sont exécutés; 80 autres furent graciés par le roi en 1818. — Concordat qui rétablit celui de François I.er

1818 Société du dispensaire. Pont d'Ainai. Assurances contre l'incendie.

1821 139,450 habitans dans la ville. 26,000 métiers en activité.

1825 Nouvelle statue de Louis XIV par Lemot, de Lyon.

1827 Paquebots à vapeur sur la Saône.

Quartiers nouveaux bâtis aux Collinettes, à la Croix-Rousse, aux Broteaux. 143,200 habitans dans la ville; 18,000 métiers en activité. Le froment coûtait 22 fr. 5 c. l'hectolitre (7 fr. 50 c. le bichet).

1828 Pont Charles X (aujourd'hui Lafayette). Moulin à vapeur à Perrache. Souscription de 125,000 fr. pour les écoles d'enseignement mutuel; M. Berna soutenait seul l'école-modèle depuis sept ans.

Association des ouvriers en soie, sous le nom de *Société d'indication mutuelle.*

1829 Le général Lafayette à Lyon.

Pont suspendu à l'Ile-Barbe.

Bas-relief d'Henri IV, par Legendre-Héral de Lyon, placé au frontispice de l'Hôtel-de-Ville.

1830 (18 février) Dépôt de mendicité aux Chazottes. Paquebots à vapeur sur le Rhône.

(28 juillet) Le préfet et le maire veulent faire exécuter les or-

donnances législatives de Charles X; (31) les citoyens s'emparent de l'Hôtel-de-Ville : (1er août) ils remplacent provisoirement les autorités. Gardes nationales spontanées.

§ IX.

LYON DEPUIS 1830.

1831 Grenier à sel. Prison de Perrache. (Novembre) Les ouvriers s'ameutent pour le tarif des salaires; ils battent les bourgeois et la Ligne, et restent quelques jours maîtres de la ville. Dissolution de la garde nationale.

1832 Mort de J. B. Say, économiste, né à Lyon. Nouveau théâtre construit par M. Chenavard, sur l'emplacement de celui de Soufflot. Forts détachés autour de la ville.

1833 Ecole Lamartinière fondée avec les 1,740,000 fr. légués par le major-général Martin, lyonnais mort aux Indes en 1800.

Chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon. Machines à vapeur locomotives. Salles d'asile.

1834 (14 février) Les *mutuellistes* arrêtent tous les métiers, pour faire augmenter le salaire des ouvriers en peluche. Six membres de leur conseil exécutif sont cités pour ce fait en police correctionnelle.

(24 février) Loi sur les crieurs publics promulguée à Lyon. Cessation des feuilles populaires.

(2 avril) Protestation des mutuellistes contre la loi sur les associations (votée par la Chambre le 25 mars).

(9 avril) Procès des mutuellistes. Combat de six jours entre les troupes royales et les ouvriers mêlés de républicains; ils sont vaincus; beaucoup sont mis en prison.

(Mai) Eclairage au gaz hydrogène carboné. Pont Séguin. Mort de Dugas-Montbel, helléniste lyonnais.

1835 (Mai) Les prévenus d'Avril traduits devant la cour des pairs. 139,712 habitans dans la ville; environ 45,800 feux, 5,400

maisons; nombre moyen des naissances par jour, 18 ; des décès, 16.

17,000 métiers en activité; environ 80,000 ouvriers de tout sexe et de tout âge, dont 1,500 chapeliers.

3,471,992 fr. de recettes ordinaires ; 3,443,267 fr. de dépenses. Le froment coûte 16 fr. l'hectolitre (5 fr. 50 c. le bichet).

4,187 électeurs au cens de 200 fr.

Les communes de la Guillotière, de la Croix-Rousse et de Vaise renferment 27,000 habitans et 10,000 métiers.

FIN DU PRÉCIS.

CAPITULATION

ENTRE

LES LYONNAIS ET L'ARCHEVÊQUE LEUR SEIGNEUR,

L'AN 1320.

(Extrait de Poullin de Lumina, Histoire de Lyon, 1763.)

« Le vingt et un de juin de la même année (1320), Pierre de Savoie, du consentement du roi, confirme les priviléges dont les habitans avaient joui jusques alors. Cet acte est fait en forme de capitulation; il contient dix-neuf articles, au bas desquels il écrivit sa réponse ainsi qu'il suit :

Art. 1. Les citoyens de Lyon pourront s'assembler pour élire des conseillers de la ville, afin de veiller à leurs affaires, créer syndics et procureurs, et avoir des archives pour la garde et conservation de leurs lettres et titres.

Réponse : *Nous accordons ledit article en tout son contenu.*

2. Les citoyens pourront s'imposer des taxes pour les nécessités de la ville.

R. *Nous y consentons, à condition que les conseillers de la ville nous instruiront des moyens qu'ils prendront pour ladite levée, et après avoir prêté serment devant nous du bon emploi d'icelle; nous leur fournirons des huissiers pour lever ladite taxe.*

3. Les citoyens sont autorisés à faire le guet, la nuit, pour leur sûreté.

R. *Les citoyens pourront faire le guet, la nuit; mais il donneront le mot aux officiers de l'archevêque, afin qu'il n'arrive aucun tumulte, dans le cas où lesdits officiers rencontreraient de nuit le guet des bourgeois.*

4. Les citoyens pourront prendre les armes quand l'utilité du seigneur et des citoyens le requerra.

R. *Nous y consentons, pourvu que ce soit pour l'utilité de l'archevêque et de la ville.*

5. Les citoyens auront la garde des portes et des clefs de la ville, ainsi qu'ils l'ont eue depuis la fondation.

R. *Nous y consentons, pourvu qu'ils prêtent serment de les bien et fidèlement garder, au profit de nous et de nos successeurs archevêques.*

6. On ne pourra traduire aucun citoyen en jugement criminel, si ce n'est pour homicide, larcin, trahison ou autre délit public.

R. *Nous l'accordons; mais si le citoyen est surpris en forfait pour moindre délit par nos officiers, on pourra le traduire pardevant nous.*

7. Tout citoyen détenu pour crime, hors ceux d'homicide, de vol et de trahison, sera élargi en donnant caution, et, s'il ne peut la donner, il demeurera prisonnier.

R. *Nous l'accordons en tout son contenu.*

8. Le procureur de l'archevêque ne pourra poursuivre les citoyens en justice par voie d'accusation, dénonciation ou inquisition.

R. *Nous l'accordons.*

9. Les citoyens ne pourront être imposés à la taille, ni aucune autre taxe, et ne le furent jamais.

R. *Nous l'accordons et y consentons.*

10. Nul citoyen ne sera tenu à nouvelle reconnaissance ni à lods (1), par la mort des père, mère, frère ou sœur, si ce n'est pour les biens déjà divisés entre les frères.

R. *Nous le voulons ainsi, attendu qu'on nous a dit que c'était la coutume.*

11. Si les frères divisent leurs biens communs, sans qu'il y ait récompense pécuniaire, ils ne seront tenus à aucun lods.

R. *Soit observé ainsi qu'on a coutume,*

12. Si deux citoyens ou plusieurs se sont battus sans effusion de sang, les voisins pourront les pacifier, et ne seront tenus de payer l'amende au seigneur.

Nous y consentons, pourvu que la clameur n'en vienne au seigneur.

(1) Droit de mutation payable au seigneur.

13. Les citoyens ne pourront être cités en jugement hors de la ville; et de ce ont privilége du pape.

R. *Nous y consentons.*

14. Les citoyens, en faisant conduire en ville leurs marchandises par terre ou par eau, en payant le péage, pourront les décharger quand bon leur semblera.

R. *Il en sera informé et on en usera ainsi que de coutume.*

15. Les citoyens ne paieront aucun péage du vin de leurs vignes, ni de celui qu'ils consomment dans leurs maisons.

R. *Nous y consentons, quant au vin de leurs vignes; mais, à l'autre, on observera ce qui est accoutumé.*

16. On ne contraindra personne pour raison des reconnaissances et lods qui n'ont pas été ci-devant payés.

R. *Nous y consentons, mais on ôtera les portes et fenêtres de celui qui ne paiera à l'avenir.*

17. Si aucuns immeubles se vendent en la ville de Lyon, le seigneur direct de l'immeuble ne le pourra retenir pour le même prix; mais le bon et le mauvais marché sera à l'acheteur et au vendeur.

R. *Nous l'accordons, pourvu qu'il n'y ait fraude, auquel cas le seigneur rentrera dans son droit.*

18. Les amendes seront taxées en la manière qui suit : trois sols six deniers, pour le ban et sang volage; si on fait effusion de sang, avec pierre, bâton ou couteau, soixante sols; si la mort s'ensuit, ou mutilation de membre, ce sera au juge à en décider.

R. *Nous y consentons ainsi qu'il est accoutumé.*

19. La juridiction temporelle appartiendra à toujours à l'archevêque de Lyon, et n'y aura le chapitre aucune part, ainsi qu'il a été réglé entre le roi, nous et les citoyens. Laquelle justice ressortira au bailli royal de Mâcon, auquel les citoyens pourront appeler de toutes sentences civiles et criminelles, suivant la disposition du droit écrit et de la coutume. Approuvons, confirmons et ratifions, en outre, tous autres priviléges, libertés et immunités, qui ne seraient pas ici spécifiés, et dont lesdits citoyens ont coutume de jouir. Donné au Château de Pierre-Scise, ledit jour vingt et un juin.

HISTOIRE DU LYONNAIS.

(FOREZ ET BEAUJOLAIS).

Le territoire des *Segusiani* (qui a formé depuis le Lyonnais et le Beaujolais) faisait partie de la *Gaule Celtique*, et avait pour chef-lieu Autun. Sous la domination romaine, il devint *Gaule Lyonnaise* et fut gouverné par un proconsul. Au 5me siècle, 80,000 Bourguignons passèrent le Rhin, envahirent l'Helvétie, une partie de la Gaule Relgique, et conquirent la Lyonniase .Gundicaire, fils de leur chef Gaudisèle, étendit ses conquêtes jusqu'à Marseille et fonda avec les provinces conquises le royaume de Bourgogne.

L'invasion des Visigoths signala aussi cette époque. Théodoric II s'empara de Lyon et des pays environnans. Mais sa conquête ne fut pas de longue durée. Majorien, proclamé empereur à Ravenne, passa les Alpes, vint mettre le siège devant Lyon et chassa les Visigoths de toutes les positions qu'ils occupaient dans la province. L'autorité des Bourguignons s'affermit par ce succès; ils étaient d'abord à la solde de Rome; plus tard, lorsque l'empire tomba en dissolution, ils surent, par force et par adresse, s'approprier toute la puissance, et Gunderic fut reconnu souverain par les Lyonnais.

On comprend que, après le contact de toutes ces nations péré-

grinantes, l'ancienne population de la province devait être un mélange bizarre de Romains, de Gaulois, de Bourguignons et de Goths. On peut s'en faire une idée par le tableau satirique qu'en a tracé le poète Sidoine Apollinaire, contemporain de ces événenemens, dans une pièce adressée à *V. C. Catullinus* : « Vous voulez, lui écrit-il, que je compose des vers pour vos noces? Hélas! je ne saurais. Comment pourrais-je faire des vers de six pieds au milieu de géans qui en ont sept et qui sont devenus nos maîtres? Pensez-vous que je puisse rien faire d'élégant parmi des soldats qui ont une longue chevelure imprégnée de beurre aigre, et qui parlent le germain que je ne comprends pas? Peut-on chanter quand on a le visage et l'ame tristes? Que vos yeux sont heureux de ne pas voir des gens semblables, et vos oreilles de ne pas les entendre! Heureux surtout votre nez de n'être pas forcé de sentir ces hommes puans, qui mangent par jour dix bottes d'aulx et d'oignons! Quelle muse se ferait comprendre au travers du bruit que font ces ivrognes toujours criant pour égayer leurs débauches? De tels dominateurs, comme vous le pensez, mettent de terribles obstacles au désir qu'on aurait d'être joyeux. Mais je m'arrête de peur qu'on ne prenne encore ceci pour une satire et qu'on ne me dénonce aux Bourguignons. »

Vers l'an 534, les enfans de Clovis déclarèrent la guerre à Godomar, dernier roi de la race des Bourguignons, le vainquirent et s'emparèrent de son royaume. Gildebert, roi de Paris, devint maître du Lyonnais. La province fut d'abord érigée en duché et donnée en apanage à Drogon, fils d'un des maires du palais : mais bientôt Pepin-le-Bref et Charlemagne, rétablirent l'ancien royaume de Bourgogne, qui subsista annexé au royaume des Francs, jusqu'en 845, époque où il fut partagé entre le fils de Louis-le-Débonnaire. Le Lyonnais et le Beaujolais suivirent le sort du grand état dont ils faisaient partie. Deux siècles après, en 1047, les seigneurs bourguignons secouèrent le joug des empereurs ; à leur exemple, les sires de Beaujeu s'approprièrent le Beaujolais, et les archevêques de Lyon la souveraineté temporelle du Lyonnais. Les lois romaines et la coutume de Bourgogne, qui avaient jusqu'alors régi la province, furent abrogées pour faire place à un code tellement arbitraire et vexatoire, que les Lyonnais pri-

rent les armes et forcèrent leur archevêque à changer les lois nouvelles et à rétablir le code Justinien.

En 1274, Philippe-le-Hardi, roi de France, pour mettre fin aux troubles et aux guerres provoqués par les divisions scandaleuses des Lyonnais et du haut clergé de Lyon, prit la province sous sa protection et la réunit à la couronne de France. Il y envoya des troupes sous les ordres du prince Imbert de Beaujeu, qui sut contenir le clergé dans les bornes de la puissance spirituelle, et le peuple dans l'obéissance au roi. La province fut administrée, sous les rapports civils et judiciaires, comme toutes celles qui dépendaient de la couronne. Dans le XVIme siècle, elle fut momentanément enlevée au gouvernement royal : vers la fin d'avril 1562. Le baron des Adrets, fameux par ses cruautés, et qui commandait les huguenots du Dauphiné, s'empara de Lyon et en resta maître pendant treize mois. L'édit de pacification et les troupes qui y furent envoyées l'en firent sortir, et l'ordre fut rétabli.

Depuis lors, jusqu'en 1789, la province suivit le sort du reste de la France. A cette époque, le Lyonnais, le Beaujolais et le Forez, formaient une généralité, administrée, ainsi que les autres généralités du royaume, par un gouverneur militaire et un intendant civil. A la nouvelle division de la France en 1791, cette généralité composa le département de *Rhône-et-Loire ;* mais après le mémorable siége de Lyon en 1793, un décret de la Convention en sépara le Forez pour former le département de la *Loire*, et ne laissa réunis que le Beaujolais et le Lyonnais, qui prirent alors le nom de département du *Rhône*.

ANTIQUITÉS.

Le département renferme un grand nombre d'antiquités romaines, de beaux aqueducs, de vastes citernes, des bains, un amphithéâtre, une naumachie, des autels votifs et toroboliques, la fameuse table avec la harangue de l'empereur Claude, des statues, des tombeaux, des colonnes, etc. ; mais comme toutes ces antiquités appartiennent plus particulièrement à la ville de Lyon, nous en parlerons avec détail dans la description de cette grande cité qui fut long-temps la capitale de la Gaule Lyonnaise.

MŒURS, CARACTÈRES, etc.

Les habitans du département du Rhône n'ont pas de physionomie particulière ni de caractère tranché. Les hommes y sont d'une stature moyenne et les femmes généralement bien faites. Les paysannes des rives du Rhône ont beaucoup de fraîcheur. La population de Lyon, composée en grande partie d'ouvriers en soie, dont la vie sédentaire et la nourriture peu abondante, influent beaucoup sur le tempérament, présente un grand nombre d'enfans rachitiques et scrophuleux, surtout parmi les filles : ces vices organiques proviennent sans doute d'un climat humide et nébuleux et d'habitations peu aérées et malsaines. Les ouvriers en soieries, qui forment la majeure partie de la classe ouvrière, et qu'on nomme *canuts*, travaillent beaucoup, gagnent peu et se nourrissent mal, autant par pauvreté que par économie. L'économie, poussée même à l'extrême, est une des qualités instinctives des Lyonnais et de toutes les classes. Il n'est pas rare de voir une famille nombreuse occuper une seule pièce qui sert à la fois d'atelier, de chambre à coucher et de cuisine ; car, dans les fabriques de Lyon, on voit peu de ces vastes ateliers qui réunissent sous un même toit et sous une surveillance continuelle un grand nombre de travailleurs. La plupart des ouvriers travaillent chez eux d'après le tarif établi.

Le peuple des campagnes est à la fois agriculteur et fabricant. On y trouve peu de maisons qui ne renferment un métier. Il est plus gai et mieux portant que celui des villes, ses mœurs sont beaucoup plus sévères. L'habitation de la maison paternelle balance, pour les jeunes gens des deux sexes qui sont ouvriers, l'influence ailleurs si pernicieuse des fabriques. Le paysan lyonnais joint à une conduite pure une dévotion fervente, quoique peu éclairée. Il est sobre, généreux et hospitalier. On a cependant remarqué, depuis quelques années, dans certains cantons, que l'introduction de la fabrique des étoffes de soie et de la broderie des mousselines, travaux où l'on emploie jusqu'aux jeunes filles chargées de la garde des bestiaux, excite dans la population un goût désordonné de luxe. « Le mobilier, dit un écrivain lyonnais,

M. Cochard, est aujourd'hui plus recherché et plus considérable qu'autrefois. Les vêtemens se rapprochent de ceux dont on use à la ville; la corruption gagne insensiblemenl et l'aisance disparaît. On voit de jeunes ouvrières brodeuses, coiffées du bonnet de tulle, garni d'un nœud de ruban rose, étaler le châle façon cachemire. Cette mise forme un contraste frappant avec celle de leurs parentes uniquement livrées aux soins domestiques. Celles-ci, revêtues de l'habit de bure, les mains encore imprégnées du fumier qu'elles viennent de répandre sur les champs, semblent appartenir à une classe inférieure.... Les diverses branches d'industrie acclimatées dans la campagne, portent un préjudice notable à l'agriculture, en lui enlevant une foule de bras qui lui étaient destinés, tellement qu'il devient difficile dans une infinité de communes de se procurer les journaliers et les domestiques que réclament les travaux agricoles. »

L'amour du travail est assez répandu pour qu'il soit rare de trouver sur la voie publique des mendians appartenant au département, mais on en rencontre un grand nombre qui viennent des départemens voisins. Les ouvriers de Saint-Etienne (entre autres) se livrent à la mendicité par partie de plaisir : réunis par troupes de cinq à six individus, suivis de femmes et d'enfans couverts des haillons de la misère, ils parcourent les campagnes du département du Rhône, sollicitant la bienfaisance publique et consacrant le produit de leurs quêtes à des orgies. Ces courses vagabondes, qu'on appelle *aller à la Cambroulle*, durent quelquefois sept à huit jours.

Les habitans de Lyon sont industrieux, laborieux et naturellement portés au commerce de manufacture et de détail. Leur réputation d'honneur et de probité est fondée depuis longtemps. Le poète Ennodius, qui visita cette ville au VIme siècle, dit que ses habitans ont le *lait de la probité* native : *et natus Rhodani lac probitatis habet*. On voit peu de grandes fortunes chez les négocians, parce qu'il y a peu de spéculations à faire dans la fabrication des étoffes de soie, qui forme la principale branche du commerce; mais avec l'ordre, l'économie et le travail assidu, ils acquièrent ordinairement une grande aisance et beaucoup de bien-être. — « La vie privée des Lyonnais, dit M. Ozanam, est régulière; on

se voit beaucoup en famille, et quoique les étrangers soient bien accueillis, ils ne tardent pas néanmoins à s'ennuyer dans Lyon, s'ils y font quelque séjour sans affaires, car ils n'y trouvent pas de société journalière. Les négocians travaillent dans leurs comptoirs jusqu'à neuf heures du soir. Les spectacles sont peu fréquentés par les dames, qui se consacrent entièrement et avec un dévouement exemplaire aux soins de leur famille.

« Il existe de nombreuses sociétés de bienfaisance consacrées au soulagement des malheureux, mais on cultive peu les arts et les sciences. Quoique l'école de peinture de Lyon jouisse d'une réputation méritée, le dessein n'est guère étudié que par les jeunes gens qui se destinent à la fabrication des étoffes de soie. Il y a une académie des sciences, un cercle littéraire, une société de médecine et une autre d'agriculture, etc., etc.; mais tous ces établissemens scientifiques sont peu suivis. Autrefois, dit-on, les Lyonnais échangèrent avec les habitans de Bourges leur académie contre un privilège de foires franches. Les négocians ont des cercles où ils se rendent le soir pour causer d'affaires, ou pour quelques parties de piquet ou de billard. D'autres cercles existent dans le quartier Louis-le-Grand, pour la noblesse et les gens riches de cette partie de la ville. — La noblesse n'est pas nombreuse à Lyon, et il y existe peu de familles nobles qui doivent leurs titres à la profession des armes; elles sortent généralement de l'échevinage, titre que l'on acquérait avant la révolution dans le commerce et le barreau. Il y a aussi peu de grandes fortunes dans cette classe. »

(Extrait de la *France Pittoresque*).

EXCURSION A DIE.

Je me trouvais en 1830 à Die, jolie petite sous-préfecture de la Drôme. La ville, très-importante sans doute pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, est entourée encore d'une enceinte antique surmontée d'une citadelle. Cette marge énorme dans un coin de laquelle Die moderne se cache tout entier, s'incline doucement sur un côteau au bas duquel la Drôme s'élance rapide comme une flèche.

Die était la capitale des *Voconces*, et malgré la quantité remarquable de monumens romains qu'il renferme, il laisse les savans se disputer encore sur l'époque probable de son origine. Son nom même n'a pas une source bien certaine. Les uns le font dériver du celtique *Dy-a;* deux rivières. D'autres, de *Dea Augusta*, et le regardent comme une dédicace à *Livia Drusilla Augusta*, mère de *Tibère*. Quoiqu'il en soit, *Die* est cité dans l'itinéraire d'*Antonin dia Augusta* sous le nom de *Dea Vocontiorum;* il a porté long-temps le nom de *Dea Voc.*, et était traversé par la route de Milan à Vienne passant par les Alpes cottiennes.

Ses murailles quoique bien solides encore, semblent avoir été bâties à la hâte, peut-être dans la crainte d'une invasion subite, car partout où le revêtement en pierre est tombé, on reconnait que le massif de la maçonnerie est formé des plus précieux débris.

La porte *Saint-Marcel*, arc de triomphe d'une belle conservation, et peu connu pourtant, s'ouvre au sud-est de la ville. Elle est extérieurement flanquée de deux grosses tours rondes. Le dessous de l'ouverture est orné de caissons et de rosaces. Des pilastres élégans ont survécu aux ornemens plus délicats. C'est encore un beau monument. De tous les connaisseurs ez-antiquailles, il n'en est pas deux qui aient la même opinion sur son origine. Les uns l'attribuent à *Domitius Œnobarbus*, pour avoir vaincu les *Saltuviens;* d'autres à *Fabius Maximus*, pour avoir battu le roi d'Auvergne *Bituitus;* d'autres à *Marius*, d'autres au prêteur *Pontinius* qui vainquit les *Allobroges* dans *Saillans*. Quelques-uns l'assignent au règne d'*Auguste*; les derniers enfin à l'empereur *Constance*, pour la victoire qu'il remporta, vers 353, sur *Magnence* à *la Bâtie Mont Salléon* (*mons Seleucus*).

La pluie m'avait forcé de m'occuper à ces discussions intéressantes, mais le premier rayon de soleil qui perça les nues, me trouva prêt à m'élancer dans les montagnes. Je laissai là la statistique de M. Delacroix, les opuscules de M. Martin, le dictionnaire celtique de M. Bullet, et je partis le sac sur le dos, pour l'abbaye du Val-Croissant, qui dort solitaire dans un vallon sauvage, à une lieue ou deux de la ville.

O la belle et bonne vie que menaient là les heureux bénédictins dauphinois! Quel délicieux mélange c'était, de repos, de travail, de savantes inquiétudes, de soporescentes insouciances; peu de gêne dans les statuts de l'ordre, des voisins aimables, de larges et frais caveaux, de longues et précieuses bibliothèques, des estomacs complaisans! A toi, moine paresseux le doux *far niente* de la cellule, après l'office où l'on bâille et où l'on ronfle plus haut que l'orgue; à toi des coussins moelleux et épais, de chauds tapis, des lits douillets, un bon feu et de larges pantoufles! A vous, *maître dégustateur*, de longues séances au réfectoire, entremêlées de petits essais gastronomiques dans l'incognito de la cheminée privée; un doux sommeil après chaque repas et nulle crainte des gastrites. Pour vous la flamme pénètre et dore les hôtes sauvages des bois et des rochers. A votre croc pendent, sans cesse renouvelés, le chamois, la gélinotte, la bartavelle, le tourdre et le faisan. Pour vous encore l'ours en-

graisse ses succulens filets et ses jambons parfumés des plantes savoureuses des Alpes. Ailleurs, de solitaires cabinets de travail retentissent sous la respiration appliquée de l'érudit; à sa droite, les archives à sa gauche les antiquités romaines, les marbres, les médailles, locales; ici les vélins enluminés, les romans, les lois du 13e siècle. Là les meubles gothiques, les armures rouillées, partout du silence et du loisir. Chacun se laisse aller à ses inspirations. Car l'abbé est complaisant : *trahit sua quemque voluptas*. A chacun l'accomplissement de ses souhaits actuels et l'oubli des choses passées. Cependant sur tous se répand la bénédiction du Seigneur et l'espoir d'une béatitude éternelle. Et ne les dérange point qui veut dans leurs occupations paisibles, ces braves fainéans; l'ordre d'un archevêque, un provincial, un chef d'ordre, un pape, ne leur arrivent point brusquement à la suite d'un dîner; ils ont prévu le cas, car ils redoutent les digestions troublées; ils ne craignent donc plus qu'une bulle les arrache en sursaut, celui-ci à la contemplation d'une truite au bleu, celui-là à la lecture laborieuse d'un manuscrit palimpseste. Ils sont en mesure dans leur vallée circulaire; avertis de tout à l'avance, ils voient tout venir; car ils ont des sentinelles avancées..... Ils vivent donc heureux dans leur retraite; et qui ne le serait comme eux, sous ces cloîtres au long desquels se profile mille fois la colonne bysantine avec son plein ceintre et ses chapiteaux variés; ils ont de bons murs bien épais au dehors, contre l'avalanche et les hordes de soldats pillards; un torrent d'eau limpide roucoulant à la porte du monastère; un potager gras et abondant, de riches dotations et une trésorerie bien *meublée*. Tout cela est à l'abri au pied de la chaîne boisée de Glandas, qui jette une ceinture verte, large de trois mille pieds autour des murailles blanches du couvent. Ils mènent donc joyeuse vie, les bénédictins, banquetant le plus possible, étudiant par hasard, lisant quelquefois leurs bréviaires, mais buvant toujours frais, riant à propos, et priant Dieu... quand sonnent les cloches.

Tout par un beau matin la douce monotonie de leur vie fut troublée bien sottement, par je ne sais quel impudent écuyer qui leur apporta l'ordre brutal de quitter le cloître. Il va sans dire que les cuisines, offices, caves et trésoreries étaient com-

prises sous cette dénomination unique. Le susdit messager ajoute qu'ils devaient abandonner à tout jamais et céder de suite leurs terres, maisons, rentes, etc., aux soudards de messire des Adrets. Ce fut l'an de grâce 1562 que le terrible baron se permit cette demande indiscrète. Les bénédictins y répondirent qu'ils resteraient où ils étaient, préférant leur délicieuse vallée à tout autre séjour et leurs bonnes rentes à des aumônes incertaines.

Voyant que les moines ne se dérangeaient pas, le baron se prit à rire, le farouche, et à gorge déployée. Il s'était, il faut le dire, remis un peu de la rage que lui avait causée sa dernière défaite devant Donzère. Les femmes y avaient défendu leurs murs à coup de pierres, pendant que leurs maris en armes, attaquaient par derrière le chef des huguenots soulevés du midi. De graves échecs avaient éprouvé aussi son peu de patience devant Carpantras, qu'il quitta après cinq à six jours d'un siége inutile, dans la nuit du trois au quatre août 1562. Il crut pourtant pouvoir se permettre un peu de gaîté à l'égard de dix ou douze pauvres moines qui tenaient à leurs vieilles habitudes; d'ailleurs n'avait-il pas fait pendre quelques centaines de catholiques aux chênes verts de l'Aigue et de l'Ouvèze, pour retrouver, disait-il, son chemin comme le petit Poucet, si jamais il était forcé de rétrograder; et tout récemment encore après avoir pris Mornas, n'en avait-il pas fait sauter toute la garnison dans le Rhône de cinq à six cents pieds de hauteur, sauf ce pauvre diable qu'une heureuse répartie sauva du sort d'Icare. Le baron était parfois porté aux facéties. Il en imagina donc encore une pour se moquer des braves bénédictins, avant de recourir aux mesures de rigueur.

Un vieil âne pelé, pantois, l'oreille basse, leur fut envoyé sans délai. On y joignit un deuxième messager chargé de demander la prompte évacuation du couvent. Si les bons pères avaient connu l'humeur habituelle du farouche calviniste, ils n'auraient pas manqué, sans doute, de céder à ses caprices et de faire bon accueil à l'un et à l'autre courrier. Mais ils crurent devoir tenir conseil avant tout. Ils y résolurent de refuser nettement l'entrée de la vallée. Et en vérité avaient-ils donc si grand tort!.... On attaque gaîment une redoute à la baïonnette, quoi-

que des bouches de canon se montrent à toutes les embrasures, que des milliers de fusils brillent au soleil, que de larges fossés ouvrent leurs béantes gueules pour dévorer les restes de cent vies, morcellées déjà par les balles et la mitraille; les palissades, les chemins couverts, vous ne les voyez pas encore, non plus que les fossés; vous les pressentez pourtant, et vous êtes mathématiquement certain de les trouver sur votre passage. La théorie, l'école d'application, puis la pratique, vous ont familiarisé avec la forme intérieure, extérieure du rempart. Fussiez-vous aveugle, vous arriveriez droit à la gorge, en comptant les pas, sans vous égarer, sans trébucher peut-être. Cette redoute vous ne l'avez jamais vue, mais vous la savez par cœur, comme votre dortoir du collége, comme votre chambre à l'école; il en est de même de tout ouvrage de défense que l'on peut trouver en plaine; les lignes en sont droites, et elles ne peuvent être autrement. Aucune forme étrangère ne vous distrait de votre certitude de vaincre. Alors vous, commandant en chef, vous comptez de tête : tant de force d'attaque, tant de résistance de la part de l'ennemi; x, le temps qu'il vous faudra pour arriver à l'épaulement par la brèche : et l'équation est posée; maintenant selon le genre d'hommes auxquels vous avez à faire, vous mettez au résultat cinq minutes, une heure, un jour, un mois peut-être, et le calcul se trouve juste. Voilà ce que pensaient ces pauvres moines, et voilà ce qu'ils se disaient encore : « Le Val-Croissant n'est pas une plaine, et l'on n'y entrera que si nous le voulons bien; car nous avons la clé en poche, et la montagne est inaccessible. » Glandas est en effet quelque peu plus élevé que Montmartre et même que Fourvières. Glandas regarde à six mille pieds plus haut que le couvent, Glandas est à pic, Glandas étale sur ses larges épaules un blanc manteau de neige qu'il n'a pas ôté une fois dans sa vie, même pour regarder les belles figues qui mûrissent contre les murs de l'abbaye; et puis Glandas avance deux grands bras dans le Diais, Ces deux grands bras qui sont des rochers abruptes, renferment les bois et les prés du Val-Croissant. Le couvent, comme un enfant chéri, couché dans son lit de verdure, regarde d'en-bas, face à face, le ciel auquel il est consacré. De là il n'a pas peur que des bêtes malfaisantes

viennent l'arracher à sa contemplation, car les côtés de son berceau sont inabordables.

On voit bien quelquefois courir sur ces hauteurs quelques aigles qui chassent, quelques chamois qui caracolent; mais c'est tout, et pour franchement parler, ces endroits sauvages sont beaucoup moins connus que le reste du pays; car les nuages s'y reposent et les voilent pendant presque toute l'année.

Il n'y a au désert qu'une seule entrée, mince longue et étroite, entre deux grosses montagnes qui la serrent et l'étouffent. Cette entrée scabreuse est fermée par les eaux mugissantes d'un torrent, et défendue en outre par une porte fortifiée, où deux hommes font attendre, s'ils le veulent, un régiment entier pendant six mois.

Les bénédictins dans cette occurrence péchèrent donc par orgueil. Ils se fièrent aux nombreux domestiques du couvent qu'ils croyaient capables de repousser une attaque. Ils se fièrent aux Diois qui ne manqueraient pas de leur envoyer de prompts secours ou de faire une diversion en leur faveur. Ils se fièrent à l'air redoutable et à la force prodigieuse de la tour crénelée qui défendait le passage. Ils se fièrent aussi en Dieu, les pauvres moines, et en leur bonne cause.

Le messager fut donc battu et renvoyé à jeun; l'âne eut la queue et les oreilles coupées, puis on le chassa à coups de pierres. Mais les bénédictins avaient mal placé leur confiance. Dieu pour les éprouver sans doute, jugea à propos de les abandonner. Les Diois qni en avaient assez pour leur compte de lutter en reculant devant le baron, n'envoyèrent point de secours. Une dixaine de soldats força la porte du défilé; les valets plus habitués au goupillon qu'à l'escopette se sauvèrent à toutes jambes, et le couvent fut emblé en un tour de main. C'était le soir. Les religieux banquetaient dans leur splendide réfectoire, dont la grande fenêtre ogive percée au midi teignait de ses vitraux de couleur les rayons de la lune sur le plancher. Le *bénédicité* à peine dit, tous s'attablèrent autour d'un appétissant quartier de chamois; seulement le prieur à une table plus élevée se versait un verre de vin blanc, tout en réfléchissant avec de gros soupirs à une inscription romane en beaux caractères on-

ciaux, nouvellement découverte à Die. Le lecteur qui, il est vrai, ne devait rien perdre pour attendre, montait en sa chaire historiée, la langue sur les lèvres et l'eau à la bouche. Il feuilleta un instant son livre comme pour retrouver la page où l'on s'était arrêté; puis après avoir toussé et craché, il commença quelque chapitre des décrétales ou des canons des conciles.

Deux coups d'arquebuse tirèrent subitement les religieux de leur douce occupation, et le lecteur roula sans vie sur les degrés de la chaire. La salle fut envahie en un clin d'œil, et le sacrifice commença. Ils étaient là une dixaine de victimes, se tordant les mains, levant les yeux au ciel, criant, pleurant, sans songer à se sauver; d'ailleurs comment faire!... Pendant que les assassins les sabraient sans les tuer de suite, sans doute pour s'amuser plus long-temps, le supérieur saisi d'une idée heureuse, renversa d'un coup de pied les hauts candélabres qui éclairaient la salle, et l'obscurité succéda à la clarté vacillante des lampes. Le carré long que formait la lumière de la lune sur le parquet embrassa comme d'un cadre noir cet effroyable tableau de carnage, dont quelques figures ne remuaient déjà plus. Les soldats ne pouvant assez tôt rejoindre l'issue du réfectoire, achèvent en jurant ceux des religieux que leurs blessures empêchent de fuir; les autres moines, grâce aux nuages qui se répandent sur la lune, gravissent avec peine le flanc escarpé de la montagne Glandas, en abandonnant six de leurs frères aux poignards des protestans.

Le lendemain, après s'être partagé les dépouilles du couvent, les pillards commencèrent à poursuivre les quatre religieux qui leur avaient échappé. Deux furent trouvés morts sous un hêtre, des suites de leurs blessures; le troisième, atteint d'un coup d'arquebuse, roula sans vie du haut de la pierre de l'*obre*, et l'abbé qui avait eu le courage et les forces d'arriver jusqu'au pied du mur à pic de Glandas, fut tué dans une petite grotte de peu de profondeur. On ne trouva son corps que trois ans après, lorsque les catholiques commencèrent à faire des recherches. Le poignard était resté dans la poitrine du vénérable bénédictin.

Le couvent et ses dépendances furent vendus comme biens nationaux, pendant la Révolution, à M. Ch.... qui en a fait une espèce de ferme-modèle.

Demain, si vous voulez, continua M. Ch.... qui me narrait la fin tragique des religieux de Val-Croissant, nous irons faire une reconnaissance jusque là-haut, il n'y a que trois heures de marche. Vous verrez en route les plus belles forêts du pays, et du sommet de la montagne un des panoramas les plus étendus du Dauphiné. — Bien mieux, lui dis-je, je veux coucher dans la grotte de l'abbé, j'y ferai de beaux rêves.

Le lendemain avant le jour nous étions en route; M. Ch.... était escorté de son fils, hardi et infatigable chasseur. Je les suivais le sac au dos, le bâton ferré à la main; et à sept heures nous arrivâmes presque au niveau des dernières végétations. Je nettoyai l'intérieur de la grotte des herbes que le vent ou les ours y avaient apportées, je déposai dans un coin un panier plein de mets froids, et je me préparai un lit de fougères sèches. Puis nous abattîmes, avec une hache de voyage, de grosses branches de sapin mort et d'épaisses broussailles, pour faire du feu à mes pieds pendant la nuit.

Si vous entendez du bruit, me dirent mes guides, n'ayez pas peur, car les ours craignent la lumière, et d'ailleurs il n'y a pas d'exemple dans le pays qu'ils aient les premiers attaqué un homme. — Je leur dis adieu après les avoir remerciés, et je rentrai seul dans ma tanière, non sans soupirer profondément. Mon cœur se serra de plus en plus à mesure que le jour s'avançait; de mélancoliques idées me revenaient à chaque instant plus serrées et plus tristes. Une crainte vague à laquelle se mêlait un vif sentiment de bonheur calme et d'indépendance, me fit penser jusqu'au soir à la grandeur de mon isolement, et me rendit incapable de mettre à fin un travail de quelque durée.

Je courus sur ces rampes calcaires qui sont comme les degrés du piédestal de Glandas, ce gigantesque monument laissé par les eaux diluviennes; je m'enfonçai de solitudes en solitudes, sans but, sans autre désir que celui de voir, ou plutôt de changer de place. J'eus à peine la patience de tracer quelques

croquis, jusqu'au moment où le hasard m'amena sur une corniche abrupte, dominée par la montagne entière qui faisait saillie sur ma tête, et baignée à plus de mille pieds sous moi par une ondoyante mer de verdure. Ce paysage enchanteur mérite bien le nom de *baume de paradis* que lui ont donné les Dauphinois. J'étais émerveillé comme eux, devant ces vagues d'émeraude qui, obéissant à une forte brise du nord, se teignaient de toutes les nuances imaginables du verd, depuis le ton sombre et austère du sapin, jusqu'au papillotage argenté des feuilles du bouleau. Alors je m'assis, sans m'en douter, sur la margelle de cet immense gouffre, les jambes pendantes, la tête dans les mains. J'eus bientôt oublié ma grotte tapissée de feuilles mortes, les meurtres commis jadis à mes pieds dans la vallée, les villes ou villages étalés derrière les montagnes du Rhône et de la Drôme, et même ce noble art de la peinture pour lequel j'avais commencé mon pélerinage. Je ne vis plus que le paysage grandiose qui s'agitait avec un murmure magique, terminé partout par d'énormes montagnes bleues et violettes, marbrées par les bancs sans tache des neiges éternelles, et cela au travers des rayons du soleil couchant.

Aussi loin que ma vue pouvait s'étendre, à six, dix lieues peut-être, nulle habitation ne surgissait du sein des déserts et des montagnes. Nul bruit étranger à mon extase ne me révélait l'existence d'autres hommes. Mes yeux se mouillèrent de je ne sais quel attendrissement, lorsque je vins à distinguer sous moi un fin et capricieux nuage, qui courait en se déformant entre les noires pyramides des sapins; puis un couple d'aiglons qui décrivaient lentement de grands cercles sur les ondes de la forêt. J'aurais pu les prendre pour deux de ces frégates aux ailes mi-parties qui trempent leurs plumes dans les vagues de saphir des tropiques. Que n'aurais-je pas donné pour suivre un instant ces fiers habitans des glaciers! Ma poitrine hâletait en songeant aux délices d'un voyage aérien. Je finissais par croire à sa possibilité, et j'étendais, sans le vouloir, mes deux bras sur l'abîme pour implorer un souffle propice du vent. J'avais là mille pieds perpendiculaires, et quelle mort au bout de la chûte!... il me fallut un violent effort pour me distraire de

cette fascination ; je reculai enfin, étonné de la puissance que l'ame a quelquefois sur son enveloppe.

En ce moment, le soleil qui descendait au nord en s'approchant des hauts plateaux de l'Ardèche, laissa s'égarer un rayon limpide entre deux nuées de pourpre à ma droite, et alors s'éclaira pendant quelques minutes un coin de cet eden que je n'avais pas encore remarqué. La vallée que je dominais de si haut, formait à mes pieds un vaste bassin arrondi, où se réunissaient quelques cascades. Une seule issue était laissée à ces eaux murmurantes, précisément en face de moi ; issue resserrée par deux hauts rochers qui se tenaient à pic comme deux sentinelles, de chaque côté du torrent. Le rocher de droite, plus haut que l'autre, était traversé de part en part en un arcade énorme, couverte, bourrée de verdure naine, de hêtres altiers, de sapins pliant sous la brise. Le rayon brillant traversait cet œil immense, et éclairait dans sa marche rapide toute la corniche sur laquelle j'étais couché. Arrivé à moi, il me lança un éclair, puis continua de courir au midi. Anéanti d'admiration, je me jetai à genou, car j'avais pensé voir flotter dans la vapeur dorée le triangle redoutable dont Raphaël Sanzio a ceint la tête de Jehovah. Quand je me relevai, j'eus un moment de terreur poignante, je me crus aveugle! et je me rappelai les Hébreux frappés de mort pour avoir osé soutenir, malgré les ordres du Seigneur, l'arche d'alliance qui menaçait de tomber, dans une marche. Je me trompais, le soleil était déjà descendu derrière l'Auvergne. Il était nuit ; je rentrai bien vîte dans ma grotte.

H. Leymarie.

Biographies lyonnaises.

JOSEPH CHINARD.

Joseph Chinard, habile statuaire, est né à Lyon le 12 février 1756. A l'âge de quatorze ans, il fut admis à l'école royale gratuite de dessin de cette ville, dirigée par Nonnotte, peintre du roi : après y avoir remporté plusieurs prix, il passsa dans l'atelier du sculpteur Blaise, artiste médiocre, dont l'église cathédrale de Lyon possède pourtant deux statues, l'une de *St-Jean-Baptiste*, l'autre de *St-Etienne*, exécutées en 1776. Il ne fallût pas beaucoup de temps à l'élève pour surpasser le maître, et ses brillantes dispositions furent bientôt remarquées des amateurs lyonnais, notamment de M. le chevalier de Jouy, homme généreux, dont la belle fortune était employée toute entière à donner aux arts de nobles encouragemens.

En 1780, Chinard, dont le talent était déjà très-formé, fut chargé, par le chapitre de l'église de St-Paul de Lyon, de faire, pour les pendentifs du dôme de cette église, les figures des quatre *Evangélistes*. Le produit qu'il retira de ce travail, très hardiment exécuté, et qui a été détruit par le marteau du vandalisme révolutionnaire, lui fournit les moyens de faire un voyage en Italie,

afin de s'y perfectionner. Arrivé à Rome, Chinard s'inspira bien vîte à la vue des nombreux chefs-d'œuvres que lui offrait de tous côtés la capitale des arts : après dix-huit mois d'études sérieuses, il se trouva de force à pouvoir concourir pour le prix de sculpture proposé par l'Académie de St-Luc.

Le sujet de ce prix était *Persée délivrant Andromède*. Des concurrens de toutes les nations se présentèrent. Malgré son isolement à Rome, quoiqu'il y fut entièrement sans autre appui que son talent, Chinard ne sortit pas moins de la lutte vainqueur de tous ses rivaux, et le premier prix lui fut adjugé. Le second prix fut donné à un artiste romain, et le troisième à un prussien. La distribution solennelle de ces prix eut lieu au Capitole, le 12 juin 1786, en présence de M. le cardinal de Bernis et de l'habile peintre Lagrénée, directeur de l'Académie de France à Rome; M. le marquis de Créqui, un des plus brillans seigneurs français de cette époque, conduisit Chinard au Capitole dans sa voiture, et l'artiste lyonnais reçut, des mains du cardinal Boncompagni, une couronne que, depuis soixante ans, aucun français n'avait pu obtenir.

Le premier séjour de Chinard à Rome fut d'environ cinq ans, pendant lesquels il s'occupa de l'exécution d'un très-grand nombre de copies en marbre d'après l'antique, et dont une partie vint enrichir l'élégant hôtel que M. le chevalier de Jouy possédait à Lyon. Parmi ces différens morceaux de sculpture on distinguait les bustes de *Bacchus* et d'*Ariane*, d'*Homère*, de *Germanicus*, de l'*Apollon pythien*, la *Vénus du Capitole*, le *Combat du taureau et du lion*, le groupe du *Centaure dompté par l'Amour* et celui du *Laocoon*. Ce dernier est aujourd'hui la propriété de M. Lacène, auteur d'un savant *mémoire sur les abeilles*, réimprimé plusieurs fois et traduit en plusieurs langues.

Vers les derniers mois de 1789, Chinard fut de retour à Lyon, où l'intendant de la province du Dauphiné le chargea de l'exécution d'un monument à élever à Grenoble en l'honneur du *Chevalier Bayart* : il en fit les plans et l'esquisse; mais la marche rapide de la révolution le força d'abandonner ce noble travail. En 1790, il exécuta, pour la cérémonie de la *Fédération*, qui eut lieu le 30 mai, dans la grande prairie communale de Vaux et de

Villeurbane, la statue colossale de la *Liberté*; et, parmi quelques autres ouvrages qu'il fit encore à cette époque, le plus remarquable fut la statue en marbre, de grandeur naturelle, de la belle Mme *Vanrisambourg*, femme d'un riche négociant de Lyon, représentée sous les traits de *Minerve*.

A la fin de 1791, il partit une seconde fois pour Rome, où il ne tarda pas d'être l'objet de persécutions politiques de la part du gouvernement pontifical, très-susceptible alors. A son départ, M. Vanrisambourg lui avait donné les sujets de deux petits groupes qu'il voulait faire servir de base à d'élégans candélabres en bronze, et il lui avait, en même temps, confié l'exécution des modèles. Ces deux groupes devaient, selon l'esprit du moment et les idées particulières de M. Vanrisambourg, qui avait embrassé la cause de la révolution avec une certaine chaleur, représenter *Jupiter foudroyant l'aristocratie* et le *Génie de la raison foulant à ses pieds la superstition*. Pendant que Chinard travaillait à Rome à l'exécution de ces groupes, un personnage ombrageux, qui visitait par fois son atelier, crut voir, dans le dernier, des emblêmes injurieux à la religion, et il pensa qu'il était de son devoir d'aller dénoncer l'artiste à l'inquisition. Dans la nuit du 22 au 23 septembre 1792, il fut arrêté avec un autre lyonnais de ses amis, le jeune architecte Rater : enfermés tous deux au château St-Ange, ils n'en sortirent que le 13 novembre suivant.

Rendu à la liberté, Chinard se hâta de quitter l'Italie. A son retour à Lyon, il fit, pour le fronton de l'Hôtel-de-Ville, en remplacement de la figure équestre de Louis XIV, qui en avait été effacée, les figures en plâtre de la *Liberté* et de l'*Egalité*. La disposition équivoque d'une couronne de chêne que tenait à la main une de ces figures, fut, aux yeux des *patriotes* de 1793, un motif suffisant pour le dénoncer après le siége de Lyon, et le faire incarcérer. Pendant sa captivité, et pour en charmer les ennuis, il s'occupait de petites compositions analogues à l'esprit du jour, et il les envoyait aux membres des commissions *Temporaire* et *Révolutionnaire*, installées à *Commune-Affranchie* par les représentans du peuple Fouché de Nantes, Laporte et Collot-d'Herbois. Une des plus agréables de ces compositions, *l'Innocence, sous les traits d'une colombe se réfugiant dans le sein de la Justice*, qu'il

eut l'idée d'adresser à Corchand, l'un des juges de la commission révolutionnaire, lui valut sa mise en liberté, après une détention d'environ six mois. Rentré dans son atelier, il fut chargé, par l'agent national de *Commune-Affranchie*, de concourir, avec le célèbre peintre Hennequin, aux plans ainsi qu'à l'exécution des travaux à faire pour la fête de *l'Être Suprême*, dont la célébration eut lieu le 8 juin 1794. Après la journée du 9 thermidor, et sous le Directoire, son talent fut constamment employé dans toutes les fêtes dites *nationales*.

En 1800, Chinard fit un troisième et dernier voyage en Italie, au retour duquel il fut admis à l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, réorganisée, sous le nom d'*Athénée*, par les soins de M. Verninac de Saint-Maur, premier préfet du département du Rhône, et peu de temps après l'Institut National le reçut au nombre de ses membres associés. A cette époque, il s'occupa de l'exécution d'un très-grand nombre de travaux, dont les plus remarqués furent le buste en marbre du général *Désaix*, tué à la bataille de Marengo, et surtout celui de la belle Mme *Verninac*, représentée sous les traits de *Diane*. Au salon de 1802, il exposa son ingénieuse allégorie de l'*Amour sur les flots*, citée avec éloge et gravée dans les *Annales du Musée* de feu M. Landon. Dans cette charmante composition, l'amour est représenté se sauvant du naufrage avec le secours de ses seules armes. Son *arc* et son *carquois* se transforment en un *esquif* léger, dont ses fidèles *colombes* ornent la proue. Ses *traits* sont changés en *rames*, son *bandeau* lui sert de *voile*, son *flambeau* lui tient lieu de *mât* et de *fanal*; le petit navigateur vogue avec assurance vers le rivage.

Par décret impérial daté de Varsovie, le 25 janvier 1807, Chinard fut nommé professeur de sculpture à l'école spéciale de dessin, rétablie à Lyon par décret du 15 avril 1805. Au salon de 1810, il exposa son ancien groupe de *Persée et d'Andromède*, que les journaux de l'époque mentionnèrent fort honorablement. Au salon de 1812, il envoya une tête de la *Paix*, d'un très-beau caractère, modelée sur une figure colossale, exécutée en marbre, en 1811, pour la place de la Douane, à Marseille. Au même salon, il exposa le modèle en plâtre d'une statue colossale

du général *Cervoni*, qui devait être placée, à Paris, sur le pont de la Concorde, et que les journaux mirent fort au-dessus des autres modèles de statues commandées à MM. Taunay, Bridan, Moutoni et Dupasquier. Dans cette même année, il fit, pour le Jardin des Plantes de Lyon, le buste en pierre de l'abbé *Rozier*, si connu par ses nombreux ouvrages sur l'agriculture, et il envoya à Paris sa belle statue en marbre du *Carabinier* qui décore une des extrémités de l'arc de triomphe de la place du Carrousel.

Une extrême facilité, de la richesse dans l'imagination, un goût pur, une exécution hardie, beaucoup de grâce, du sentiment et de la délicatesse, étaient le caractère particulier de cet artiste recommandable. Parmi les artistes ses contemporains, il n'a presque pas eu d'égal dans le buste, ainsi qu'on a pu le voir par ceux qu'il a faits de l'empereur *Napoléon*, de l'impératrice *Joséphine*, de la princesse de *Lucques et de Piombino*, du prince *Eugène de Beauharnais*, du général *Baraguay d'Illiers*, de Mmes *Récamier* et *Michel*. Il est mort d'un anévrisme du cœur, le 20 juin 1813, dans sa jolie habitation de l'*Observance*, sous les murs de l'ancien château de Pierre-Scise, et ses restes reposent dans un coin du jardin. Par un article de son testament, le Musée de Lyon a été mis en possession de son groupe en terre cuite de *Persée et d'Andromède*, d'un groupe de l'*enlèvemeut de Déjanire* et de sa statue en pied, faite, en petit, par lui-même. La Bibliothèque de la ville possède également de lui un bas-relief allégorique à l'institution de la *Légion d'honneur*, représentant *Minerve* distribuant des couronnes aux *vertus*, aux *talens* et au *courage militaire*.

J. S. P.

GUILLAUME COUSTOU.

Guillaume Coustou, frère du célèbre Nicolas, est né à Lyon, dans la paroisse de Saint-Nizier, le 1er mai 1677. Il paraît qu'il vint au monde bien délicat, bien frêle, car il ne put être baptisé que le 29 novembre suivant, et il reçut en même temps l'extrême-onction. Son parrain fut Guillaume Coysevox, sculpteur,

frère du fameux Antoine, et sa marraine, demoiselle Benoîte Bourdy.

Les brillans succès de son frère aîné dans la sculpture lui firent désirer de venir à Paris et de suivre la même carrière. Entré fort jeune dans l'atelier de son oncle Antoine Coysevox, il ne tarda pas d'être en état de concourir pour le grand prix de l'Académie, et il partit, avec la pension du roi, pour Rome, où l'indépendance et la fierté de son caractère lui suscitèrent bientôt de fâcheuses tracasseries qui finirent par le priver de la jouissance de cette pension. Obligé de chercher des ressources dans son propre travail, il était sur le point de partir pour Constantinople, lorsque Pierre Legros, habile sculpteur français, dont les Jésuites de Rome employaient alors le beau talent, le prit chez lui et le fit travailler à son fameux bas-relief de *saint Louis de Gonzague*, ainsi qu'à son beau groupe du *Triomphe de la Religion sur l'Hérésie.*

Après quelques années de séjour en Italie, Guillaume Coustou prit le parti de revenir en France. De retour à Paris vers l'année 1703, il fut aussitôt chargé de faire les modèles des cartels et des ornemens en bronze qui devaient servir à l'embellissement du piédestal de la statue équestre de Louis XIV, érigée sur la place Vendôme en 1699. Ce travail, aussi riche d'invention que parfait d'exécution, a été totalement détruit en 1793; mais il nous en reste la description dans plusieurs ouvrages sur les arts. Le *cartel* placé du côté de l'hôtel de la Chancellerie de France, était soutenu par deux *Génies* ayant pour symboles les attributs de *Minerve*, et sous la corniche paraissaient des fragmens de trophées relatifs aux *Sciences* et aux *Arts*; sur les pilastres étaient représentées l'*Afrique* et l'*Amérique*. Le *cartel* placé du côté opposé, était aussi porté par deux *Génies*, dont l'un tenait des pommes du jardin des *Hespérides*, et l'autre des couronnes de *chêne* et de *laurier;* sous la corniche, étaient des fragmens de trophées *militaires*, et sur les pilastres se voyaient l'*Europe* et l'*Asie*. A la tête du piédestal étaient les armes de *France*, et celle de la *ville de Paris* à l'autre extrémité. Aux pilastres des angles étaient des agrafes où tenaient des festons de chêne et de laurier, symboles de la *Force* et de la *Victoire*. Telle est la description que

donne Dargenville, de l'ingénieux travail du jeune artiste lyonnais. On sait que la figure équestre de Louis XIV, qui surmontait le piédestal, était l'ouvrage du célèbre François Girardon, et qu'elle avait été coulée d'un seul jet par Jean Balthazard Keller, de Zurich.

A l'Hôtel royal des Invalides, Guillaume Coustou fut chargé de l'exécution des statues de *Mars* et de *Minerve*, placées aux côtés de la grande porte d'entrée qui fait face à la Seine. La tête d'*Hercule*, qui forme la clé du cintre de cette porte, est pareillement son ouvrage, de même que la figure équestre de *Louis XIV*, placée dans le fronton demi circulaire qui est au-dessus, et les figures de la *Justice* et de la *Prudence* qu'on voit assises aux angles du piédestal. C'est encore à son talent que l'église des Invalides est redevable des admirables ornemens de son Maître-Autel, où l'on voit, au sommet des quatre colonnes torses qui soutiennent le baldaquin, des anges en adoration, de grandeur naturelle, d'autres anges, de même proportion, qui soulèvent différens coins de la draperie, et deux autres, plus petits, qui élèvent une croix au-dessus du globe par lequel est terminée cette magnifique décoration.

Dans l'église de Notre-Dame, l'excellente statue de *Louis XIII*, en marbre blanc, mettant son royaume sous la protection de la Ste Vierge, et lui offrant son sceptre et sa couronne, est aussi son ouvrage, et la maison du noviciat des Jésuites lui devait les figures en marbre de *S. Ignace* et de *S. François Xavier*, qui étaient placées aux côtés de l'autel. Dans l'église de St-Honoré, il avait fait, pour le tombeau du cardinal Dubois, sculpté par Jacques Bousseau, la statue de ce prélat célèbre, fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde, et qui n'en fut pas moins archevêque de Cambrai et premier ministre d'Etat sous la régence de Philippe, duc d'Orléans. Le cardinal Dubois mourut en 1723. La statue de marbre blanc qu'en fit Guillaume Coustou était du plus beau travail et de la plus parfaite ressemblance. Pendant plusieurs années, on l'a vue au *Musée des Monumens Français*, rue des Petits-Augustins : nous ignorons ce qu'elle est devenue.

Les statues d'*Hercule* et de *Pallas*, qu'on voit encore au palais des *Archives du royaume*, autrefois *l'hôtel de Soubise*, ainsi que

les figures de la *Seine* et de la *rivière d'Arcueil*, qui décorent le Château-d'Eau, sur la place du Palais-Royal, sont également de Guillaume Coustou. Il avait fait le grand bas-relief de *Louis XV entre la Vérité et la Justice*, qui décorait, avant la révolution, la cheminée de la grand'chambre du palais, et l'on voit encore au palais Bourbon, dans l'entablement de l'avant-corps du milieu, un de ses bas-reliefs les plus beaux, représentant le *soleil* sur son char, prêt à commencer sa course; les *Saisons*, désignées par quatre génies, tiennent les rênes de ses chevaux.

Au château de Versailles, dans la chapelle, sont deux autres de ses bas-reliefs, représentant la *visitation* et *Jésus, au milieu des Docteurs;* dans la chambre à coucher du roi, au-dessus du lit, il a fait deux *Renommées* et la *France*, assise, veillant à la conservation de son prince, et, dans une des allées du théâtre d'eau, près des bains d'Apollon, est une de ses meilleures statues, celle de *Bacchus*. Au château de Choisy, il a fait la belle figure d'*Apollon*, sculptée dans le fronton de la porte du grand salon. Autrefois on remarquait, dans les jardins du grand Trianon, la belle statue qu'il fit de la reine *Marie Leczinscka*, représentée sous les traits de *Junon*, et qui servait de pendant à celle de *Louis XV*, représenté sous les traits de *Jupiter*, due à l'habile ciseau de son frère aîné. Au château de Marly, il a fait une partie des *Sphinx* et des groupes d'*enfans* qui décorent les pérons, la statue d'*Hypomène* qu'on voyait au milieu du bassin de la salle des ormes, celle d'*Apollon* qui s'élevait au milieu du bassin de la salle verte, le superbe groupe de l'*Océan* et de la *Méditerranée* qui ornait le tapis vert, enfin les admirables *chevaux* qui étaient placés à l'extrémité de la terrasse, du côté de l'abreuvoir, et qui embellissent aujourd'hui l'entrée de l'avenue des *Champs-Elisées*, à Paris. La sculpture n'offre rien de plus hardi, de plus vigoureux, de plus parfait que ces deux chevaux qui se cabrent et les deux écuyers qui les contiennent; tous les connaisseurs les mettent infiniment au-dessus des chevaux du *Mont Quirinal* à Rome, que l'on suppose être l'ouvrage de Phidias et de Praxitèle, et que le grand Constantin fit venir d'Alexandrie.

Les moins estimés des ouvrages de Guillaume Coustou ne sont

pas ceux qu'il fit pour l'embellissement du pont de Juvisy, sur la route de Fontainebleau, construit en 1728. Aux côtés de ce pont, d'une seul arche, et qui est regardé comme un chef-d'œuvre de hardiesse, deux trophées, à la gloire du roi Louis XV, s'élèvent sur un piédestal. Le premier est le *Temps*, ramenant l'*Ordre*, et portant le médaillon du *roi* couronné par un *génie*. On sait qu'à cette époque, le ministère était confié au cardinal de Fleury, vieillard plein de sens et de capacité, dont la sage administration, qui dura depuis 1726 jusqu'en 1742, répara presque tous les maux causés à la France par les dernières années du règne de Louis XIV et par les folies de la régence. Le second trophée est un groupe de *génies* qui soutiennent un globe aux *armes de France:* au bas de chaque trophée, est une fontaine dont les eaux coulent dans un bassin de la forme la plus élégante. La belle *pyramide* qui s'élève sur l'arche principale du pont de Compiègne, et les *armes de France* qui y étaient sculptées, sont pareillement sorties des mains de Guillaume Coustou; enfin la ville de Lyon lui doit l'admirable figure colossale du *Rhône*, qui décorait jadis l'un des côtés du piédestal de la statue équestre de Louis XIV, érigée en 1713, sur la place Bellecour, et qu'on voit aujourd'hui dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville.

Ce grand artiste, chez lequel tout était invention riche et puissante; et qui beaucoup plus que son frère aîné s'était pénétré du goût pur de l'antique, fut enlevé à la France et aux arts, le 22 février 1746. Il avait été admis à l'académie sur la production d'un très-beau groupe représentant la *mort d'Hercule*. Pour donner une idée de l'indépendance de son caractère, il suffit de rapporter la réponse qu'il fit un jour au riche et puissant financier *Pléneuf* qui lui demandait des *magots de la Chine* pour être mis sur une cheminée. *Vous voulez des magots*, dit-il à l'heureux favori de Plutus, dont la fille, mariée au marquis de Prie, était la maîtresse du duc de Bourbon, *eh bien, soit, je vous en ferai, mais à condition que vous me servirez de modèle.*

En mourant, il laissa deux fils, Guillaume, né à Paris en 1716 et mort en 1777, et Charles Pierre, né en 1721 et qui vivait encore en 1780. L'aîné suivit la carrière de son père, et fut un artiste fort habile; le cadet embrassa l'architecture et s'y distingua.

On doit au premier, qui fut recteur et trésorier de l'Académie et décoré du cordon de St-Michel, le beau mausolée du *Dauphin*, père des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, élevé dans la cathédrale de Sens, la statue de *S. Roch*, qui est dans l'église de ce nom, les statues de *Mars* et de *Vénus* qui décorent un des châteaux du roi de Prusse, l'*apothéose de S. François Xavier* qui ornait l'église des Jésuites de Bordeaux, les bas-reliefs du fronton de l'église de Ste-Geneviève, à Paris, et ceux de l'*Agriculture* et du *Commerce* qu'on voit dans les frontons du Garde-Meuble, enfin quatre autres bas reliefs tirés de l'histoire de *Psyché* qui sont encore au-dessus des portes du grand salon du Palais-Royal. Il avait été reçu à l'Académie en 1742, sur la production d'un *Vulcain, attendant les ordres de Vénus pour forger les armes d'Enée*, et l'on prétend qu'il avait aidé son père dans quelques-uns de ses derniers ouvrages. Il mourut peu de jours après avoir reçu une visite de l'empereur Joseph II, prince fort éclairé, ami des lettres et des arts.

A l'égard du second, qui fut aussi de l'Académie, nous ne connaissons d'autre architecture de lui que celle des deux beaux *autels* exécutés sur ses dessins dans l'église de St-Roch.

En janvier 1835, après la mort de M. Fournier, évêque de Montpellier, il fut question de remplacer ce prélat par M. l'abbé Coustou, l'un de ses grands vicaires. Cet abbé, qui avait déjà refusé une mitre sous la restauration, descend, à ce qu'il paraît, de l'architecte Charles-Pierre Coustou.

J. S. P.

LE CARDINAL DE LYON. — CINQ MARS ET DE THOU.

La biographie du cardinal de Lyon qu'on va lire est empruntée à Tallement de Réaux. La publication des *Historiettes* de Tallemant a montré sous un jour tout nouveau quelques célébrités dont la réputation avait été établie sur des traditions mensongères ou d'après des documens *officiels*, c'est-à-dire flatteurs et hypocrites. — L'article consacré à Sully entr'autres, est curieux sous ce rapport. — On ne peut douter au surplus de la véracité

de Tallemant. Bon nombre de faits sur lesquels s'élevaient encore des doutes s'éclaircissent à la lecture de son livre ; bien des actions peu honorables dont on hésitait encore à charger la mémoire de certains hauts personnages leur sont attribuées sans scrupule, comme sans passion et sans crainte ; car les *Historiettes* n'étaient pas destinées à l'impression. Il y a des vérités que l'on eût pas souffertes alors, malgré la liberté d'écrire, qui par parenthèse était plus grande qu'on ne se l'imagine ordinairement, surtout si on la compare à celle dont *jouissent* aujourd'hui nos écrivains politiques.

Tallemant emploie toujours l'expression propre et ne connaît guère l'usage de la périphrase. Ce n'est pas néanmoins la crudité de son style qui révolte, c'est le cynisme de la société dont il fait le tableau.—Mais ce n'est pas ici le lieu d'apprécier cet auteur ; nous sortirions de la spécialité à laquelle nous nous sommes restreints. Nous nous bornons donc à copier :

« Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, aîné du cardinal, fut destiné à être chevalier de Malte ; en ce dessein on lui voulut apprendre à nager, mais il ne put jamais en venir à bout. Ses parens lui en faisaient des reproches et lui disaient qu'il ne voulait être bon à rien. Enfin, las de leurs crieries, un jour que par hasard il n'y avait personne avec lui qui sût nager, il se jeta dans l'eau si follement que, sans un pêcheur qui accourut avec sa nacelle, il était noyé. Il le fallait donc faire d'église. Il fut, comme j'ai dit, nommé évêque de Luçon, et abandonna cet évêché à son frère pour se faire chartreux.

« Cet homme avait naturellement quelque pente à la folie ; la solitude l'achevait. Pour cela les Chartreux de la Grande Chartreuse, où il était, le firent leur procureur dans une contestation avec un gentilhomme fort brutal. Il eut des coups de bâton. Il porta cet outrage patiemment et ne voulut jamais s'en venger quand il se vit cardinal. On dit qu'un astrologue lui prédit, avant qu'il fût procureur, qu'il serait en grand danger d'une grande blessure faite à la tête avec du fer. Mais étant devenu procureur, comme il entrait à Avignon, une chaîne de pont-levis lui tomba sur la tête, et il en pensa mourir. Le cardinal de Richelieu le fit sortir de la Chartreuse et le fit archevêque d'Aix, puis arche-

vêque de Lyon, cardinal et grand aumônier de France, et lui donna de grands bénéfices (1). A Aix aussi bien qu'à Lyon il a fait la fonction d'un bon évêque. Le cardinal l'envoya à Rome pour autoriser d'autant plus la poursuite de la dissolution du mariage de M. d'Orléans. Là il acquit la réputation d'un homme fort charitable. A Lyon, durant la peste, il alla partout comme s'il n'eût pas eu sujet d'aimer la vie. On ne lui peut reprocher qu'une action qui fut, ce me semble, bien inhumaine, mais il faut croire que ce jour-là il avait quelqu'un de ses accès de folie. Etant à Marseille, où il avait l'abbaye de Saint-Victor, il alla voir les galères. Or, le cardinal de Richelieu y avait fait mettre le baron de Roman, qui avait voulu lever quelques troupes pour la reine-mère, traitement bien indigne d'un gentilhomme; mais comme on avait eu pitié de ce cavalier, il était à son ordinaire hors qu'il portait un petit fer à la jambe. Le cardinal de Lyon le fait prendre, le fait raser et le fait attacher à la rame. Ce pauvre gentilhomme se coucha sur le banc et s'y laissa mourir de regret.

« On dit qu'entr'autres visions, il croyait quelquefois être Dieu le père. Un jour qu'il couchait dans une maison où on lui donna un lit dans la broderie duquel il y avait quelques têtes d'anges et de chérubins : vraiment dirent ses gens, c'est bien à cette fois que notre maître croira être Dieu le père.

« Il était familier et aimait la conversation des dames. Berthod le châtré (2), de la musique du roi, m'a juré qu'il l'avait vu auprès de Lyon en un lieu où il y avait bonne compagnie. On badinait, on se déguisait. Il se déguisa un jour en berger comme les autres, et fit déguiser toutes les dames en bergères. Il a été amoureux plusieurs fois, mais cela ne passa pas de petits présens. Il ne laissait pas d'avoir de l'esprit, mais il paraissait toujours hébêté.

« Un homme de qualité du diocèse de Lyon avait un fils fort contrefait et le voulait faire d'église; le cardinal de Lyon ne voulut jamais le tonsurer, disant qu'on se moquait d'offrir à Dieu le rebut du monde.

(1) On a remarqué que le cardinal de Richelieu et son successeur, le cardinal Mazarin, ont eu tous deux un frère moine, fou et archevêque d'Aix.

(2) Celui que Mme de Longueville appelait *l'Incommode*.

« L'abbé de Caderousse, du Comtat, l'étant venu voir, lui dit en entrant : « Monseigneur, je suis l'abbé de Caderousse..... — Que voulez-vous que j'y fasse? répondit-il en l'interrompant. — .... Qui suis venu pour faire la révérence.... — Faites-la donc! ajouta-t-il.

« Le cardinal de Richelieu, qui le connaissait bien, ne voulut pas qu'il le fût trouver à Narbonne; aussi l'autre ne le voulut point aller trouver à Lyon quand on y coupa le cou à M. Le Grand (1). Le Cardinal Mazarin, qui ne fit pas pour la charité ce qu'il devait dans le procès que le cardinal de Lyon eut contre Deslandes-Payen, relativement à un prieuré qu'à ce qu'on dit le cardinal de Richelieu lui avait ôté par violence, envoya offrir au cardinal de Lyon l'abbaye de Mauzac, dont il était titulaire, pour le dédommager de ce prieuré; mais il ne la voulut point prendre. Celui qui a écrit sa vie en latin (2) le veut faire passer pour un grand homme, et dit que l'emprisonnement du cardinal de Retz, à cause du mauvais exemple, l'affligea sensiblement. Il mourut le 23 mars 1653. »

Le *Conservateur* de mai 1755 contient quelques lettres du cardinal de Lyon à son frère, et la bibliothèque du roi possède un recueil in-folio de ses lettres à Louis XIII et à des personnages de sa cour. Voici son épitaphe :

Pauper natus sum, pauperiem vovi,
Pauper morior, inter pauperes sepeliri volo.

Nous trouvons aussi dans Tallemant les lignes suivantes, relatives à la mort de Cinq-Mars et de son ami de Thou :

« Comme on menait M. Le Grand à Lyon, un petit laquais catalan lui jeta une boulette de cire, dans laquelle il y avait un petit papier avec quelques avis assez mal digérés. Ce petit garçon, qui élait à lui, s'était mis en ce hasard et venait de la part de la princesse Marie.

« A Lyon, le chancelier Seguier dit tant à M. Le Grand que le roi l'aimait trop pour le perdre, que cela n'irait qu'à quelque tems de prison, que sa majesté aurait égard à sa jeunesse, que le pau-

(1) Cinq-Mars.

(2) Voyez le jugement porté sur cet ouvrage dans la *Revue du Lyonnais*, à l'article de l'abbé de Pure, tome 1, page 123.

vre M. Le Grand en crut quelque chose. Il se persuada que le roi ne souffrirait jamais qu'on le fît mourir ; qu'étant si jeune, il avait le temps d'attendre la mort du cardinal, et qu'après il reviendrait à la cour. D'abord il confessa tout en secret à M. le chancelier seul (1). Le chancelier dit alors au cardinal : Pour M. le Grand, cela va assez bien ; mais pour l'autre, je ne sais comment nous ferons. M. Le Grand, après divers interrogatoires, fut conduit enfin au palais de Lyon. On le fit comparaître devant les commissaires ; car il ne pensa pas, non plus que M. de Thou, qui cependant devait savoir cela, à décliner, dans l'opinion qu'il avait que le roi ne demandait d'autre satisfaction, sinon qu'il avouât publiquement son crime. Il fit d'une manière tout-à-fait aisée, et en termes dignes d'un cavalier, l'histoire de sa faveur. Ce fut là qu'il avoua que M. de Thou savait le traité, mais qu'il l'en avait toujours détourné, et persista dans cette déclaration jusqu'à la mort. On le confronta après à M. de Thou, qui ne fit que lever les épaules, comme en le plaignant, mais ne lui reprocha point de l'avoir trahi. M. de Thou allégua la loi *Conscii*, sur laquelle a été faite l'ordonance de Louis XIII qui n'a jamais été exécutée; mais il expliqua mal cette loi, prenant toujours *conscii* pour *complices* (2). M. de Miroménil eut le courage d'ouvrir l'avis de l'absolution pour lui. Le cardinal, s'il eut vécu plus long-temps, ne lui en eût pas voulu de bien. Un exemple qu'on allégua d'un homme de qualité, nommé..... (3), que le premier président de Thou fit mourir pour la même chose, nuisit fort à son petit-fils.

« M. Le Grand croyait si peu mourir, que comme on le voulait

(1) Le roi, à son passage à Lyon, dit cent puérilités au chancelier, et entre autres qu'il n'avait jamais pu habituer ce méchant garçon à dire tous les jours son *pater*. Une autre fois, en faisant des confitures, le roi dit : « L'ame de Cinq-Mars était aussi noire que le cul de ce poëlon. » (Note de Tallemant des Réaux.)

(2) Voici le texte de cette loi : *Utrum, qui occiderunt parentes, an etiam conscii, pœnâ parricidii adficiantur, quœri potest? Et ait Macianus, etiam conscios eâdem pœnâ adficiendos, non solùm parricidas.* (L. 6, au digeste *de lege Pompeiâ*, de parricidiis). Toute la loi est dans l'interprétation du mot *conscius*, qui signifie tout à la fois, celui qui a connaissance du crime, et le complice du crime. La première interprétation est d'une atrocité qui aurait toujours dû la faire repousser.

(3) Tallemant des Réaux a laissé ce nom en blanc dans son manuscrit.

faire manger pour lui prononcer après sa sentence, il dit : « Je ne veux point manger ; on m'a ordonné des pilules, j'ai besoin de me purger, il faut que je les aille prendre. » Il mangea peu. Après on leur prononça leur sentence. Une chose si dure et si peu attendue ne fit cependant témoigner aucune surprise à M. Le Grand. Il fut ferme, et le combat qu'il souffrait en lui-même ne parut point au dehors. Quoiqu'on eût résolu de ne point lui donner la question, comme portait la sentence, on ne laissa pas de la lui présenter ; cela le toucha, mais ne lui fit rien faire qui le démentît, et il défaisait déjà son pourpoint, quand on lui fit lever la main pour dire la vérité. Il persévéra, et dit qu'il n'avait plus rien à ajouter. Il mourut avec une grandeur de courage étonnante, ne s'amusa point à haranguer, salua seulement ceux qu'il reconnut aux fenêtres, se dépêcha, et quand le bourreau lui voulut couper les cheveux, il lui ôta les ciseaux et les donna au frère du jésuite. Il voulait qu'on ne lui en coupât qu'un peu par derrière; il retira le reste en devant. Il ne voulut point qu'on le bandât. Il avait les yeux ouverts quand on le frappa, et tenait le billot si ferme qu'on eut de la peine à en retirer ses bras. On lui coupa la tête du premier coup. M. Le Grand était plein de cœur ; il ne fut point ébranlé par un si grand revers. Au contraire, il avait écrit de fort bon sens et même élégamment à la maréchale d'Effiat, sa mère.

« On trouva la piste de toutes les menées de M. de Thou. C'était le plus inquiet de tous les hommes. M. Le Grand l'avait appelé *son Inquiétude*. Quand il sortait, il était quelquefois une heure sans pouvoir déterminer où il irait. Par une ridicule affectation de générosité, dès qu'un homme était disgrâcié, il le voulait connaître, et lui allait faire offre de services. Etant conseiller, ou maître des requêtes, il alla voir le cardinal de La Valette à Mayence, et fut à la guerre, d'où il revint avec un bras cassé. On se moqua de lui. Si M. Le Grand mourut en galant homme, M. de Thou fit le cagot. Il composa des inscriptions pour mettre à des offrandes qu'il faisait. Il fit des vœux, des fondations et autres choses semblables. Il demandait sans cesse s'il n'y avait point de vanité dans son humilité. Enfin il paillarda furieusement son vin, comme on dit, et il semblait avec ses longs propos qu'il voulut

se familiariser avec la mort. Je trouve qu'il mourut en pédant, lui qui avait toujours vécu en cavalier. »

Nous ne savons si nos lecteurs partageront notre avis ; mais nous trouvons un charme tout nouveau dans la manière naïve de *conter* de Tallemant ; ses portraits *en déshabillé* (qu'on nous passe le terme) ont pour nous cent fois plus de prix que bien des tableaux prétentieusement historiques.

Amédée Roussillac.

Poésie.

ÉPITRE SUR LES VOYAGES.

Ami, toujours fidèle à ton goût casanier,
Dans ta ville natale éternel prisonnier,
Ne voudras-tu jamais, en secouant tes chaînes,
Libre enfin, t'élancer vers des rives lointaines?
Viens, partons. « Mais, dis-tu, le bonheur n'est-il pas
Le but où les humains marchent tous à grands pas?
Ce but tant désiré, que, prêt à perdre haleine,
Souvent, loin de l'atteindre, on n'entrevoit qu'à peine,
Moi, j'y suis parvenu sans travail ni danger.
Satisfait de mon sort, que me sert d'en changer?
Heureux d'être ignoré d'un monde que j'ignore,
Eh quoi! du nord au sud, du couchant à l'aurore,
J'irais savoir comment on s'habille au Japon,

Ce qu'on fait au Pérou ; ce que pense un Lapon ;
Si pour le despotisme ou pour la république
Dieu fit la vieille Asie et la jeune Amérique ;
Si Rome a des Lucrèce ; et si tous les maris
Sont à Pékin hélas ! ce qu'ils sont à Paris !
Tandis qu'exempt ici de regrets et d'envie,
Je goûte en liberté les douceurs de la vie,
J'irais trouver ailleurs la faim, le froid, le chaud ;
A Bysance le pal, à Madrid le cachot,
Et peut-être égorgé, roti par des sauvages,
Nourrir à mes dépens leurs goûts anthropophages !
Je préfère, entouré d'amis et de parens,
Une paix toujours stable à des destins errans.
Je veux vivre et mourir aux lieux qui m'ont vu naître.
Plus l'homme est sage et moins il aspire à connaître ;
Sous le plus humble toit logeant les vrais plaisirs,
Il étend son bonheur en bornant ses désirs.
Ou père ou citoyen, un double instinct lui crie :
La famille toujours et toujours la patrie ! »

Ces sentimens sont beaux, mais n'exagérons rien :
Un défaut quelquefois naît de l'excès d'un bien.
Le respect des aïeux, le saint patriotisme
Changent, s'ils vont trop loin, leur culte en fanatisme.
Ne jamais faire un pas hors du sol paternel,
C'est tourner sur soi-même en un cercle éternel.
Je sais qu'il faut un centre où constamment poussées
Tendent nos actions, gravitent nos pensées,
Comme il faut pour les mers un bassin spacieux,
Pour la terre un pivot, un soleil pour les cieux.

Mais l'esprit ne peut-il, libre cosmopolite,
Sans s'écarter du sort, reculer sa limite ?
Plus il va, plus le sol se raffermit sous lui ;
L'axe de l'univers, voilà son point d'appui.
Puisque tout ici-bas doit remplir sa mesure,
Qui satisfait le mieux le vœu de la nature ?
Est-ce l'homme isolé, dont l'esprit inactif
Reste en un coin du globe obscurément captif,
Ou l'homme qui déploie, en visitant le monde,
De son génie ardent la puissance féconde,
Agrandit sa raison, invente, en découvrant,
Et de la vérité, studieux conquérant,
Du savoir rassemblé des deux bouts de la terre
Rapporte à son pays le trésor tributaire ?
Car je ne prétends pas qu'un départ sans retour
T'exile pour jamais de ton natal séjour.
Ne fais pas d'un goût noble une sotte manie ;
Des peuples à loisir médite le génie ;
Compare chaque objet ; tout voir, sans rien juger,
C'est courir les chemins, ce n'est pas voyager.
De ces forces instruit, un esprit juste et sage
Souvent, s'il apprend moins, profite davantage.
Règle donc ton essor, mais n'abandonne pas
Le champ où tant de fleurs vont naître sous tes pas.
Es tu pauvre ? à tes yeux de ses mille spectacles
L'imposante nature étale les miracles.
Poète ? prends ta lyre et l'homme et l'univers
Vont comme un double écho résonner dans tes vers.
Savant ? l'antiquité ressuscitant sa gloire,
Avec de vieux débris te rebâtit l'histoire.

Philosophe ? tu peux expliquer à la fois
Et les lois par les mœurs et les mœurs par les lois.

Mais je te prêche en vain ; l'ennui, s'il faut t'en croire,
Serait le prix couteux dont tu paierais la gloire.
Viens, suis moi, cet ennui, l'objet d'un sot effroi,
Dès le premier relai, s'enfuira devant toi.
Voyager ! à ce mot qui me charma sans cesse,
Mon pied impatient et s'agite et se dresse.
Mon corps bondit de joie et debout pour marcher,
Aux langueurs du repos brûle de s'arracher.
J'aime, à l'heureux signal d'un départ qui s'apprête,
Les adieux que des cours l'enceinte au loin répète,
Le claquement du fouet qui siffle en tournoyant,
Le roulement des chars sur un pavé bruyant,
Les cris du postillon et du coursier qui fume
Les flancs pleins de poussière et le mors blanc d'écume.
J'aime à voir comme un trait défiler sous mes yeux
Plaines aux blond épis et vallons gracieux,
Sur le seuil des maisons jeunes filles assises,
Chaumières et palais, hauts clochers des églises,
Tours, donjons, ponts-levis, débris d'anciens châteaux
Suspendus dans les airs ou perchés sur les eaux,
Tantôt des vastes mers la surface bleuâtre,
Tantôt des monts boisés le vert amphithéâtre,
Enfin, tous ces aspects terribles ou charmans
Que le ciel nuageux et les flots écumans,
Etalent, comme on voit, dans un mouvant optique,
Passer et repasser un monde fantastique !
De contrée en contrée au seul gré de ses vœux

Quel plaisir d'égarer ses pas aventureux !
Lorsque chaque matin l'étincelant aurore
Ranime l'univers qui sommeillait encore,
On sent aux feux du jour l'ame s'épanouir;
On respire un air libre, un air qui fait jouir.
Toujours nouveaux pays, toujours nouveaux visages !
On observe les mœurs, on note les usages.
On s'amuse, on s'instruit ; le charme des discours
Rend le temps plus rapide et les chemins plus courts.
Puis, viennent les repas que la faim assaisonne,
Les transparentes nuits où la lune rayonne,
L'attrait de la fatigue et même du danger,
Tous ces faits recueillis sur le sol étranger,
Et dont le souvenir durant les longues veilles
D'un auditoire ému charmera les oreilles.
Le monde tout entier est un concitoyen.
Oh ! que la liberté semble alors un doux bien !

Ami, t'ai-je prouvé les bienfaits du voyage ?
Suis-moi, voguons tous deux vers de nouvelles plages.
Regarde ce navire ; impatient du port,
Les mats déjà dressés, il t'appelle à son bord.
Le vent gonfle la voile et la mer nous seconde,
Viens, et, pour commencer, faisons le tour du monde.

A. Bignan.

Revue Bibliographique.

ESSAI HISTORIQUE SUR MIRIBEL, PAR M. THÉODORE LAURENT. (1).

Nous avons déjà annoncé brièvement cet ouvrage (2), mais nous croyons devoir y revenir, parce qu'il renferme des détails qui intéresseront sans nul doute des lecteurs lyonnais.

Le château de *Mire Bellum* d'où la ville de Miribel a tiré son nom, était une de ses forteresses que Jules César fit construire sur les bords du Rhône, depuis Lyon jusqu'à Genève; forteresses liées entre elles par des chemins souterrains à double voie, dont quelques parties ont été laissées à nu par ce fleuve lorsqu'il quitta les balmes viennoises, au commencement du quatorzième siècle, pour se frayer un nouveau lit le long de celles de Bresse; ces voies qui servaient de communication secrète à cette chaine de fortifications élevées dans l'intérêt et pour l'affermissement de la domination romaine dans les Gaules, ne sont séparées que par un mur de soixante-dix centimètres d'épais-

(1) Laurent, libraire, place Saint-Pierre. — 1834, in-8°. — De l'imprimerie de Louis Perrin.

(2) *Revue du Lyonnais*, tome Ier, page 1413.

seur ; chacune d'elles a une largeur intérieure de deux mètres, sur deux mètres soixante-seize centimètres d'élévation ; elles sont voutées à ceintre plein, et construites en gros moellons et béton. Indépendamment des deux voies parallèles, on a encore pratiqué de distance en distance des retraites ou voies d'attente, pour faciliter sans doute la circulation et éviter l'embarras des rencontres.

Ces voies souterraines commencent au pied de la colline qui s'élève au nord-est de Lyon, sur la rive droite du Rhône, à un mètre trente centimètres au-dessus du niveau de ce fleuve, et suivent, en remontant, les accidens et l'inclinaison du côteau. Elles passent à Miribel, non loin des deux églises, à deux mètres au-dessous du sol, et à dix mètres vingt centimètres au-dessous du niveau du Rhône. Elles ont des parties assez bien conservées, dans lesquelles on peut pénétrer au bas du village de Neyron ; et il est à présumer qu'elles sont encore intactes partout où la rapidité des courans ne les a pas dégradées.

Il y a ici deux faits importans à constater pour l'archéologie et l'histoire du Lyonnais : d'abord, le Rhône n'a pas toujours occupé son lit actuel ; il longeait anciennement les balmes viennoise jusqu'à Villeurbanne, traversait la plaine des Brotteaux, où il formait une espèce d'archipel, passait devant Lyon, et allait s'unir à la Saône près d'Ainai ; ensuite, le conduit découvert par le deviement du Rhône n'était pas un *aqueduc*, mais un ouvrage de guerre. Cette dernière assertion est beaucoup plus sujette à controverse que la première, M. Théodore Laurent emploie quelques pages à la prouver.

Le père Ménestrier, dans son histoire consulaire de la ville de Lyon, dit en parlant de cet *aqueduc* : « J'ai trouvé dans une « description des vignes de Saint-Sébastien ou de la Croix-« Rousse du côté du Rhône, dans le territoire de Pulvé-« rose, qui est entre le grand chemin de Lyon à Neyron, et un « autre chemin tirant du soir au matin vers le Rhône, qu'il y « avait un aqueduc le long d'une voie militaire des Romains. « On voit encore plusieurs ruines de cet aqueduc le long du « Rhône, depuis le boulevart Saint-Clair jusqu'à Miribel, et à « Montluel, où il devait prendre l'eau du Rhône. Cet aqueduc

« ne servait autrefois qu'à conduire les eaux nécessaires aux ar-
« tifices des machines du quartier Saint-Sébastien (1). »

« Tout en s'écartant du vrai, dit M. Théodore Laurent, et quoique ne soupçonnant nullement l'existence de la double voie et des retraites de cet aqueduc, le père Ménestrier a été néanmoins bien près d'en découvrir la véritable origine; car il dit en parlant de César, que « cet homme ambitieux, pensant se « rendre maître du monde, employait toutes sortes de moyens « pour parvenir à ses fins. » Et en citant l'auteur d'un tel jugement (2), il laisse cependant échapper la vérité qu'il était sur le point de saisir. En effet, si César, en assurant ses conquêtes, avait le désir de devenir l'arbitre de l'univers, pouvait-il employer des moyens plus puissans que ceux de faire marcher ses légions de l'Helvétie chez les Ségusiens, à l'insu de ses ennemis et sans éveiller la crainte du sénat romain? Ce monument colossal dut donc sa création aux projets ambitieux du vainqueur de Vercingétorix, comme les forteresses qui furent construites sur les bords du Rhin après la défaite des Germains, sous le règne d'Auguste, durent la leur au génie de Drusus.

« Peu d'efforts nous suffiront pour renverser l'opinion du père Menestrier, si cet écrivain avait été comme nous à même d'interroger ce monument dans des lieux qui ne laissent aucun doute sur sa véritable origine, il n'aurait pas avancé des faits qui se détruisent d'eux-mêmes; en effet il est bien constant que cet aqueduc n'a pas été construit pour porter les eaux du Rhône à Lyon; autrement on lui aurait conservé une pente presque horizontale, afin de ménager son dégorgement sur le plateau de la Croix-Rousse, d'où les eaux auraient pu facilement se distribuer dans la ville; tandis que son inclinaison souvent opposée aux lois de l'hydraulique, ne permet pas de penser qu'il ait jamais eu cette destination.

« Deux autres considérations encore plus puissantes anéantissent entièrement l'opinion du père Menestrier. Si ce souterrain avait été fait pour conduire des eaux, on y remarquerait,

(1) Actuellement la Croix-Rousse.

(2) Suétone.

comme dans les aqueducs de Chaponost et d'Ecully, une construction particulière à cet usage, et dont cet auteur a donné une longue description dans son *Histoire de Lyon;* au lieu que les parois intérieures des murs de celui-ci ne sont pas revêtues de ciment et que rien ne s'oppose à l'infiltration des eaux. Dans l'hypothèse même qu'il ait eu la destination que cet auteur lui suppose; pourquoi le faire passer à Montluel pour y prendre les eaux du Rhône, qui en ont toujours été éloignées d'une lieue? De quelle utilité devaient être cette double voie, et à quoi auraient servi les retraites ou voies d'attente qui ont été ménagées sur tant de points? Comment enfin expliquer la découverte de ces mêmes aqueducs sur les bords du Rhône dans plusieurs endroits du Bugey?

« Delhorme dans ses *Recherches sur les Aqueducs de Lyon* dit : « Il y a un quatrième aqueduc le long du Rhône, depuis Mont-« luel et Miribel jusqu'à Lyon; il finit dans la maison de M. Al-« lier, à l'angle de la rue Puits-Gaillot et de celle du Griffon. « Celui-ci était destiné à d'autres usages dans la ville basse; il « est vraisemblable que sa construction a suivi plutôt que pré-« cédé celle des aqueducs sur la montagne. »

« Delhorme qui a écrit plus de cent cinquante ans après le père Menestrier, tout en respectant l'opinion de ce dernier sur le but principal de la création de cette construction, est néanmoins tombé dans une grande erreur. Menestrier en écrivant que cet aqueduc avait été construit pour conduire les eaux du Rhône à la Croix-Rousse, a pu être trompé par une apparence d'utilité. La naumachie du jardin des Plantes, dont il a dû soupçonner l'existence et le besoin des habitans de toute la côte Saint-Sébastien et des Carmélites, pouvaient lui permettre d'avancer cette opinion; mais comment admettre celle de Delhorme, qui fait dégorger les eaux de cet aqueduc au niveau et sur les bords d'un canal qui liait autrefois le Rhône et la Saône? Delhorme et le père Menestrier n'ont pas assez étudié ce monument pour en reconnaître la véritable origine; ni l'un ni l'autre d'ailleurs n'ont parlé de la double voie et des retraites de cet aqueduc, dont l'existence, cachée depuis les siècles de barbarie, ne pouvait se présumer et qui probablement serait encore ignorée, si le

Rhône depuis qu'il a quitté son ancien lit, n'était venu en découvrir quelques parties. »

M. Laurent poursuivant sa dissertation, combat avec le même bonheur l'opinion de M. Clerjon qui prétend que la construction de ces voutes ne remonte qu'au temps du moyen-âge et réfute aussi M. Cochard qui les attribue aux sires de Beaujeu.

Il aborde ensuite l'histoire de Miribel, dont nous allons donner l'analyse le plus succinctement possible.

La douceur et les largesses de Jules César envers les peuples qu'il avait conquis lui faisaient de nombreux partisans, et ceux d'entre eux qui jusqu'alors n'avaient eu pour asile que de sombres forêts ou les creux de quelques rochers, quittèrent ces demeures sauvages pour se construire des habitations dignes de leur nouvel avenir. Le château de *Mire Bellum* fut bientôt entouré de plusieurs constructions et cette ville naissante prit le nom de cette forteresse. Son enceinte s'étendit immédiatement au sud jusqu'au pied du coteau, et pouvait avoir de l'est à l'ouest une largeur de cinq cents mètres. Les murs de chaque maison, bâtis en briques et en cailloux roulés, sans être d'une grande élévation, présentaient une épaisseur extraordinaire; les ouvertures étaient petites et peu nombreuses, les rues tortueuses et étroites, et la ville en général offrait plutôt l'aspect d'une immense forteresse que la vue d'un peuple désirant jouir des douceurs que procure une civilisation parvenue à un certain degré. Sans cesser d'être sous la domination romaine, *Mire-Bellum*, peu de temps après sa fondation, fut réuni d'après la nouvelle division d'Auguste, à la Gaule Lyonnaise, et fit partie de cette province jusqu'en 456, époque de la défaite de Richiaire par Gondeuch, roi des Bourguignons, et de la réunion à ce royaume des provinces du Lyonnais, du Vivarais et de la Haute-Provence.

M. Laurent nous montre successivement la ville de Miribel faisant partie en 934 de la principauté de Mâcon créée par Louis d'Outremer en faveur d'Albéric Ier; désolée en 1033 par une famine épouvantable; réduite sous la dépendance de Guillaume de Châlons jusqu'en 1185; appartenant aux sires de Beaujeu en 1219; prise en 1348 par Humbert II dauphin du Viennois; pas-

sant entre les mains d'Amédée VI, en 1354; prise par François Ier en 1536; rendue aux ducs de Savoie en 1563; ravagée par la peste en 1581 et 1582, et réunie définitivement à la France le 9 mars 1594.

Miribel a eu dès sa naissance de grands priviléges; ils ont toujours été confirmés par les différens maîtres qu'elle a eus. M. Laurent rapporte avec le plus grand soin les chartes et les titres qui les constatent et dont la plupart des originaux sont entre ses mains.

Il paraît que Miribel a eu aussi le privilége de la gaie science. Son importance et sa riante exposition offraient assez de charmes aux hommes distingués pour les engager à y fixer leur séjour. Les poésies de Laurent, qui ont été imprimées en 1630, étaient fort goûtées du moins par ses contemporains. Un certain Du Larys lui adressait une épître qui commençait ainsi :

« Ie t'assure, Laurent, que quand ie lis ton livre,
« Ie reçois dans mon cœur un grand contentement;
« Car c'est vne leçon, qui fort fidèlement
« Nous donne le moyen de paisiblement vivre. »

A entendre M. Du Larys on prendrait Laurent pour un poète moraliste, plein de douceur et d'onction. La citation que nous allons faire prouvera qu'il ne possédait pas exclusivement ces qualités-là. Voici une boutade qu'il adressait aux ministres de la religion réformée et qui ne dément point en ce qui le concerne le *genus irritabile vatum*.

« Venés-ça, troupe de ministres,
« Marots, poltrons, traistres, belistres,
« Bastards des peruers defroqués,
« Orateurs de l'hypocrisie,
« Engeance de l'apostasie,
« Maudicts predicans revoqués.

« Inuenteurs de la calomnie,
« Iardiniers de la félonnie,
« Sens remplis de sédition,
« Prédicateurs de la discorde,
« Reste de gourdin et de corde,
« Vrays enfans de perdition.

« Loups-garoux, qui parmy la plaine,
« Suiuéz les brebis porte-laine,
« Pour l'esgarer de son troupeau ;
« Et la sçauéz si bien surprendre,
« Que ne se pouuant plus defendre
« Vous mangés sa chair et sa peau. »

Certes, Du Larys avait le caractère bien fait s'il voyait dans ces vers des exhortations *à paisiblement viure*. Quel homme pacifique que le poète Laurent!

M. Théodore Laurent termine son *Essai historique* par des détails officiels, mais très-minutieux, sur un procès que les *hommes de Miribel* eurent à soutenir durant un laps de temps de soixante-huit années contre les *communautés du Dauphiné* qui furent définitivement condamnées à relâcher et respecter à l'avenir toutes les *îles*, *îlots* et *Brotteaux sur le Rhône*, qui sont dans l'étendue des confins *naturels*, *apparents et indestructibles* que l'arrêt désigna. Si la commune de Miribel sortit victorieuse de toutes les difficultées que lui avaient suscités les spoliateurs de ses communaux, elle dut en grande partie le triomphe de sa cause aux lumières et aux démarches réitérées de Me Jean Laurent, notaire de cette communauté. Ce courageux citoyen sut se placer au-dessus des violences qui furent exercées envers lui par un attroupement de gens du Dauphiné, qui après l'avoir arrêté, ainsi que l'un des syndics de Miribel, lorsqu'ils étaient à examiner les déprédations commises sur les Brotteaux de leur communauté, l'emmenèrent et le retinrent pendant six mois dans les prisons de Saint-Marcellin. Tout en réclamant auprès du roi contre une telle violence, Jean Laurent n'oubliait point les intérêts qui lui étaient confiés ; quoique prisonnier, il fit prononcer au conseil d'état les arrêts qui préparèrent celui dont la solution devait confirmer le droit des habitans de Miribel.

On voit que le nom de Laurent est historique dans cette ville ; nous ne pouvons pas du reste blâmer l'orgueil de l'auteur qui lui a fait appuyer ainsi sur les titres que sa famille a eus à la mémoire de ses concitoyens. On peut être fier de cette noblesse surtout quand on ne dégénère pas.

Amédée Roussillac.

LA BELLE VEUVE,

ROMAN INTIME, PAR ANATOLE DUMAS.

« Dans ce roman où mon amour est trop et pas assez heureux, « nous dit l'auteur, dans sa préface, la nature est prise sur le « fait.... Pas de duel et d'assassinat, pas de meurtre et de sang! « Rien de tout ce qui tord l'ame et déchiquète le cœur avec un « poignard et du poison! la mort nulle part! la vie partout! tou- « jours elle aussi vivante que possible avec ses angoisses et ses « ivresses, son délire et ses tourmens.... La poésie, la morale, « la politique ont payé leur tribut à ce roman-*omnibus*.»

Et l'auteur dit vrai, car son héros Anatole fait un peu de tout cela; il fait plus même, car il déjeûne parfois chez les frères Provençaux, sablant du St-Péray, *fabriqué à Paris*, avalant avec délices ces *êtres zootiques*, vulgairement appelés huîtres, qu'il préfère de beaucoup au *classique* verre d'absinthe. « Vivant à Paris « où il achevait ses études médicales, Anatole, à la pensée grande « et généreuse, au cœur noble et passionné, aimait la vie avec « son délire; mais ennemi du vice et du crime, il l'aimait sérieuse « et gaie, lente et rapide, modeste et grandiose.... Entraîné « souvent par l'élan d'une verve chaleureuse, il oubliait le monde « auquel il ne tenait que par le corps et se cramponnait au spiri- « lualisme par ses pensées profondes sur la vie de l'ame et du « cœur.» Un soir, après avoir *touché à sa toilette, afin d'avoir au moins un côté qui fût agréable à celle qu'il allait voir*, Anatole se rendit chez Emma, Emma LA BELLE VEUVE, qu'il aimait et dont il était aimé. Introduit dans son boudoir, il l'attendait depuis quelques momens, lorsqu'il fut averti de son approche par *cet arôme agréable* qui précède toujours une jolie femme. — « Comment, c'est vous, M. Anatole? Je ne vous croyais plus de ce monde, *vous êtes si rare*? » Anatole, confus de tant *d'attentions*, la prit par la main et la conduisit à son ottomane où *elle se posa* avec cette grâce que les jolies femmes mettent *partout*. Puis, l'étudiant raconte comment lui, aussi passionné que *vivant*, a prêté son aide à M. Dupuytren dans une opération sur une

jeune femme. — « Ce qui m'étonne, madame, répondit-il aux « questions d'Emma, c'est que cette femme est blonde ; mais « ses yeux et ses sourcils sont d'un beau noir, et, pour sa che- « velure, qui est bien jolie, elle la renie elle-même. » Après cela, Anatole fait un petit cours de physiologie amoureuse. Emma lui reproche, à lui philosophe, d'avoir parlé sentiment à sa belle opérée, d'avoir fait éprouver des émotions à une ame ainsi *délabrée*. Mais il se justifie de cette accusation, en répondant que c'est une femme fort intéressante, à l'ame naïve et *vibrante*, mariée à un homme chez lequel *l'intérêt* a éteint tout sentiment *agréable* et que le malheur consume comme le poison *consume une existence*. Il explique ensuite sa théorie de l'amour : « L'a- « mour... oh ! l'amour... si vous connaissiez toute *l'intensité* de « ce mot ! c'est le feu qui donne de la chaleur à notre sang, quand « il bouillonne *dans de beaux momens !* » Enfin, la pendule marquant minuit : Adieu, madame ; mes respects à madame votre mère ! et notre héros s'éloigne. Ils ont parlé du chef-d'œuvre d'Alexandre Dumas, et la sensible Emma, restée seule, désire *avec volupté* qu'Anatole devienne son *Antony*. Anatole ne put trou- ver le repos : « L'insomnie avec la peau brûlante, la tête acca- « blée et l'œil rouge était restée seule près de lui, fidèle et tenace comme le bourreau près du patient. » Quelques jours après, « par une journée de printemps, sur la route de Paris à Versailles, « Anatole, monté sur un cheval gris-pommelé, à l'encolure har- « die, à l'épaisse crinière, passait au grand trot, et se dirigeait « vers la campagne de la mère d'Emma. Pour se rendre à cette « aimable invitation, il avait préféré y aller à cheval : un jeune « homme est toujours mieux ainsi que dans un landaw ; son amour- « propre est plus agréablement flatté, surtout quand il sait faire « prendre à son coursier des allures agréables. La vanité est un « grand défaut... mais les femmes l'aiment ; aussi Anatole tâ- « chait-il toujours de plaire en tout à Emma et prenait sur ses « amis cet air de supériorité qui ne sied qu'au talent. Bientôt « Anatole arriva au château et salua gracieusement, de sa crava- « che, en retenant un peu l'allure de son *Mahomet* qui, au petit « galop sur le côté, caracolait et se faisait beau. » On dîna, on dansa, on fit du saint-simonisme. Anatole fut aimable pour toutes

les femmes, galant surtout auprès d'Emma; et, lorsque le soir fut venu, profitant de la confusion du départ, il lui ravit un baiser que celle-ci ne lui rendit pas, ce dont il se consola, en songeant que c'était peut-être par *volupté* et pour *savourer seule ce délire.* Ce jour-là, un rendez-vous avait été demandé et accordé pour le jeudi suivant. Anatole n'eut garde d'y manquer. Admis dans le boudoir d'Emma, il lui fit de nouveau et dans une *éloquente improvisation*, l'aveu de son amour passionné et par *des baisers de feu l'inocula* dans son ame à moitié vaincue. « — De grâce, Ana-« tole, ne me donne plus de tes baisers... ce sont des *brâsiers* « qui me consument. » Les choses en restèrent encore là pour cette fois. Mais, peu de jours après, le roman se dénoua, comme il est d'usage. L'analyse sera plus chaste que le livre et se taira sur les circonstances du bonheur de l'incandescent Anatole qui reçut enfin la récompense de *l'intensité* de son amour. Quelques mois plus tard, Emma était mariée à un autre, unie à un homme dont le cœur était *sec* et qui, pour toute *sensation*, n'avait que de *la fortune.* Anatole chercha vainement à se consoler; en vain, il se rejéta dans ses études, en vain, il se replongea dans le tourbillon du grand monde, le souvenir d'Emma le poursuivait partout, car « pour une ame flétrie l'espérance n'est plus rien : c'est une coupe remplie d'un breuvage délicieux qu'on lui offre quand une soif ardente l'a déjà consumée par ses stigmates de feu. « Emma avait bien dit : m'aimerais-tu assez pour m'épouser, si j'étais veuve une seconde fois? Mais Emma mourut avant d'avoir eu la consolation de fermer les yeux à son deuxième époux. Abandonnée d'Anatole au moment *qu'elle* avait besoin de le voir, *une fièvre s'empara de ses membres devenus grêles*, et bientôt elle expira, la pauvre femme! à l'heure où cet ouvrage allait être livré à la publication, Anatole nous apprend que c'est à son tour de mourir, qu'une toux *caverneuse* l'épuise et que *de ses deux poumons il n'ose chercher ce qui lui reste.* Puisse-t-il lui en rester assez pour mener à bonne fin le *poitrinaire* qu'il nous annonce et dont nous vous rendrons compte aussitôt qu'il sera livré à la *publication!*

C. F.

EPHÉMÉRIDES LYONNAISES.

JUIN.

1773. 1. Larive termine ses représentations sur le Grand-Théâtre de Lyon par les tragédies d'*Œdipe* et de *Zaïre*. Dans leur enthousiasme, les Lyonnais jettent des couronnes de laurier au fameux comédien.

1794. » *Convent. Nat.* Le représentant du peuple à Commune-Affranchie, annonce l'envoi du buste de Chalier, exécutés par les citoyens de cette ville, en salpêtre, symbole brûlant de son patriotisme (Applaudissemens).

1801. » Etablissement d'une bourse de commerce.

177. 2. Martyre de saint Pothin, premier évêque de Lyon, de sainte Blandine et de plusieurs autres fidèles.

1501. » Louis XII arrive à Lyon et s'y établit. — Pendant son séjour dans notre ville, le roi ayant reçu la nouvelle de la prise de Capoue, alla en rendre grâces à Dieu dans la chapelle de Notre-Dame-de-Confort, et fit faire des feux de joie. *Hist. de Louis XII*, par J. d'Auton.

1532. 3. François Rabelais écrit de Lyon à André Tiraqueau, le même qui donnait chaque année à l'état un livre et un enfant, une lettre latine que l'on trouvera ainsi que trois autres également écrites en latin et datées de Lyon, adressées à B. Salignac, Godefroi d'Estissac et Jean du Bellay, dans le tome VIII du Rabelais de MM. Esmangart et Johanneau. Voyez sur le séjour à Lyon de l'auteur de *Gargantua*, les *Mélanges* de M. Breghot, pages 456 et suiv., et les *Nouvelles Archives du Rhône*, tome IIe, pages 58-59.

1693. » Mort de Camille de Neuville de Villeroi, archevêque de Lyon, célèbre par la protection qu'il accorda aux gens de lettres et aux artistes dont il fut le Mécène, et par le don qu'il fit de sa belle bibliothèque au collége de la Trinité. Voyez la notice par M. A. P.; Lyon, Barret, 1829, in-8.°

1784. 4. Expérience aérostatique faite en présence du roi de Suède.

1726. 5. Mort du P. Gaspard Buhon, jésuite, professeur au collége de la Trinité, auteur d'un traité de philosophie. Voyez Colonia, *Hist. Litt.*, II, 739.

1769. » Mort de Pierre Adamoli, bienfaiteur de l'Académie de Lyon à laquelle il a légué sa bibliothèque.

840. 6. Mort de Saint-Agobard, évêque de Lyon, auteur de quelques ouvrages insérés dans la bibliothèque des Pères de l'Eglise. Son *Traité de la grêle* contient deux anecdotes qui ont été tellement altérées par ceux qui les ont rapportées que nous croyons devoir en reproduire ici une traduction littérale !... Chap. Ier « Nous avons vu et entendu beaucoup de gens assez fous et assez aveugles pour croire et pour affirmer qu'il existe une certaine région appelée *Magonie*, d'où partent voguant sur les nuages, des navires qui transportent dans cette même contrée les fruits abattus par la grêle et détruits par la tempête, après toutefois que la valeur des blés et des autres récoltes a été payée par les nautonniers aériens aux *tempestaires* de qui ils les ont reçus. Nous avons même vu plusieurs de ces insensés qui, croyant à la réalité de choses aussi absurdes, montrèrent à la foule assemblée quatre personnes enchaînées, trois hommes et une femme qu'ils disaient être tombés de ces navires. Durant quelques jours ils les retenaient dans les fers lorsqu'ils les amenèrent devant moi suivis d'une grande foule, avec l'intention de les lapider; mais, après beaucoup de discussions, la vérité ayant enfin triomphé, ceux qui les avaient montrés au peuple se trouvèrent, comme l'a dit un prophète, aussi confus qu'un voleur pris sur le fait (*Jérémie*, 11, 26)..... » Chap. 16. « Il y a peu d'années, lors d'une mortalité de bœufs, on avait répandu le bruit absurde que Grimoald, duc de Bénévent, parce qu'il était ennemi de l'empereur très-chrétien Charles, avait envoyé des hommes chargés de répandre sur les plaines et les montagnes, dans les prairies et les fontaines une poudre pernicieuse qui ainsi répandues donnait la mort aux bœufs. Nous savons que plusieurs personnes prévenues de ce délit furent arrêtées, et nous en avons même vu quelques-unes qui avaient été mises à mort, puis attachées sur des tables jetées dans les fleuves; et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que ces hommes, après avoir été pris, rendirent témoignage contre eux-mêmes, disant qu'ils possédaient une pareille poudre et qu'ils l'avaient répandue çà et là. Car le diable, par un jugement secret et équitable de Dieu, usait si bien du pouvoir qu'il avait reçu contre ces misérables qu'il les faisait

servir à eux-mêmes de faux témoins pour leur condamnation, et que ni les châtiméns, ni les tortures, ni la mort ne pouvaient les détourner de témoigner à faux contre eux. Telle était la conviction publique qu'il y avait bien peu d'hommes qui trouvassent absurde une pareille chose. On ne pouvait raisonnablement imaginer de quoi se composait une poudre qui donnait la mort aux bœufs seuls, en épargnant les autres animaux, ni comment elle pouvait avoir été portée sur des régions si étendues qu'il eut été impossible aux hommes d'y semer de la poussière, quand surtout nul Bénéventin, ni homme, ni femme, ni vieillard, ni jeunes gens n'étaient sortis du pays avec des chars remplis de poussière. Une aussi grande démence s'est emparée de notre malheureux siècle, que des chrétiens croient aujourd'hui des choses absurdes qu'on n'aurait jamais pu faire croire autrefois à ces payens qui ignoraient le créateur de l'univers. J'ai voulu citer ce fait parce qu'il est semblable à celui sur lequel roule ce traité et qu'il peut être un exemple des vaines séductions et des altérations du bon sens. » Voyez sur Agobard, les *Archives du Rhône*, tome Ier, page 345 et suiv., et tome XIV, page 74. — L'abbé Fleury, livre 48 de son *Hist. ecclésiastique*, cite une lettre d'Amolon, successeur d'Agobard, dans laquelle on lit que ce dernier prélat faisait fustiger ceux qui se disaient possédés du démon, et les amenait à avouer que c'était la misère qui les avaient portés à cette imposture.

1635. » Ce jourd'hui, est tombée, demi-heure durant, une grêle de la grosseur d'un poing, accompagnée d'un vent si furieux, qu'il emporta au loin une couverture de cinq toises de haut qui était sur la tour d'une grande maison dite le château de Milan, sise en la rue Saint-Barthélemi, voisine de la montée du grand couvent des Capucins. *Gazette de France*, n° 98.

1413. » Mandement de Charles VI qui ordonne une nouvelle fabrication d'espèces à la Monnaie de Lyon. *Ord. des rois de France*, X, 151.

1610. » Service funèbre en mémoire d'Henri IV.

1501. 8. Entrée de Louis XII à Lyon.

1794. » Célébration de la fête de l'*Etre suprême*. Il paraît que tous les préparatifs qui avaient été faits jusqu'alors pour la fête de la *Raison* servirent pour celle de l'Etre suprême. Le cortége se rendit d'abord dans la cathédrale où l'on chanta des hymnes religieux, et de là sur la place de Bellecour où l'on exécuta des scènes dramatiques analogues à la circonstance et dans lesquelles figuraient les plus belles femmes de Lyon, sous les attributs de la *Philosophie*, de la *Raison*, de la *Liberté*, de l'*Egalité*, etc., etc. — Il est très-présu-

mable que cette fête fut la dernière qui ait été célébrée à Lyon avant la chûte de Robespierre, et que la fête de la *Raison* n'eut pas lieu. Tout nous porte à croire qu'elle fut confondue avec celle de l'*Etre suprême;* notre opinion sur ce point se trouve confirmée par une phrase d'un discours que le maire Bertrand prononça au Conseil général, en réponse à une députation de la société populaire des jacobins qui invitait le Conseil à mettre dans l'exécution de la fête de l'*Être suprême* toute la pompe et la solennité exigée par son auguste objet. Voici cette phrase : « ..... Cette fête sublime et majestueuse, qui *remplace* pour nous celle de la *Raison*, attendue et désirée depuis long-temps par nos concitoyens, s'accorde avec les sentimens de nos cœurs.... »

1817. » Découverte d'une conspiration contre l'état.

1698. 9. Le consulat délivre à Léonard Buiguer, marchand à Lyon, un mandement de 600 livres pour sucre, café, eau de la reine de Hongrie, bougies de table, oranges de Portugal, vin de Saint-Laurent et autres choses presentées à Mme de Villeroy, religieuse aux Carmélites, le premier jour de cette année.

1814. 9.-10. Départ de la dernière colonne des troupes alliées occupant Lyon depuis le 21 mars. Pendant ce laps de temps la ville a eu à loger et à nourrir 15,000 hommes par jour, tant en garnison qu'en passage; la dépense générale la ville durant les 79 jours de cette occupation s'est élevée, indépendamment des frais de logement et de nourrriture, entièrement et directement supportés par l'habitant, à 1,518,253 fr. 9 c., la moyenne proportionnelle pour chaque jour d'occupation a été de 19,218 f. 40 c. Voy. une Ord. roy. du 20 novembre 1816.

1623. 10. Mort du P. Michel Coyssard, recteur du collége de la Trinité, auteur de plusieurs ouvrages publiés à Lyon.

1571. 12. *Séance consulaire.* Il avait été ordonné la veille au conseil de M. le gouverneur, auquel assistaient les eschevins qu'il serait fait procession générale, et qu'il y serait porté le précieux Saint-Sacrement, laquelle procession passerait par les liéux accoutumés : et pour ce que aucuns de la nouvelle religion pourraient être refusans de tendre tapisseries au-devant de leurs maisous, pour la révérence du Saint-Sacrement, a esté par le même moyen ordonné que les penons des lieux auxquels ladite procession passera, tendront ou feront tendre au-devant desdites maisons de ceux de ladite prétendue religion qui seront refusans.

1561. » *Jour de l'Octave de la Fête-Dieu.* Un calviniste inconnu foule aux pieds la Sainte-Eucharistie après l'avoir prise de la main du prêtre. Il est

brûlé vif le même jour; l'archevêque Antoine d'Albon ayant protesté qu'il ne boirait ni ne mangerait avant qu'il eut été puni. *Trésor chronol.* de Dom Pierre de Saint-Romuald, tome IIIe, page 619.

— *Même jour et même année.* Mort tragique de Barthélemi Aneau, principal du collége de Lyon, traducteur, poète latin et français, etc. — C'est à tort que Poullin de Lumina et plusieurs autres historiens ont placé cet événement au jour de la Fête-Dieu 1565. Voyez la *Notice sur B. Aneau*, par Cochard, *Archives du Rhône*, XI, 108, reproduite avec des additions, des changemens et de nouvelles notes, par M. Breghot, dans ses derniers *Mélanges*, p. 189 et suiv. Voyez aussi *La première face du Janus françois*, par Chavaguy, Lyon, 1594, in-8°, page 72.

1719. » Mort, à Turin, de P. Jean Brun, jésuite, qui avait professé pendant plus de vingt ans, la rhétorique, la philosophie, la théologie et les mathématiques au collége de Lyon. Voyez Colonia, *Hist. litt.*, tom. II, pag. 748; et le poème de Thomas Cérutti, *Epicedium extemporale*, sur la mort de Jean Brun; Lyon, Pierre Bruyset, 1719, in-4°. Voy. encore Moréri.

1564. 13. Entrée de Charles IX et d'Henri, prince de Béarn, depuis roi de France sous le nom d'Henri IV. *Alm. de Lyon* de 1746, page xlij.

1743. » Mort de Claude Brossette, historiographe lyonnais.

1607. 14. Mort de Philibert de La Guiche, seigneur de Chaumont, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, gouverneur du Lyonnais, Forez et Beaujolais, etc. — *Si j'étais La Guiche, et si La Guiche était roi, je serais sur*, disait Henri III, *d'être aussi aimé de lui qu'il l'est de moi.* Ce prince lui avait donné en 1578 la charge de grand-maître de l'artillerie, vacante par la démission de M. de Biron (Armand de Gontaud). En ce temps-là, quand une ville assiégée avait laissé tirer le canon, et qu'elle était ensuite obligée de se rendre, toutes ses cloches, celles de ses églises, et les différens instrumens et ustensiles de guerre, en cuivre et en airain, appartenaient au grand maître de l'artillerie, et les habitans étaient obligés de les racheter d'une somme d'argent. M. de La Guiche, tant qu'il exerça cette charge, abandonnait toujours cette somme à la veuve ou à la fille de l'officier peu riche qui avait été tué le premier au siége de la ville qui s'était rendue. — En 1584, ayant fait faire à l'arsenal de Paris la grande porte en face du quai des Célestins, il y fit graver l'inscription qu'on y lit encore et qui pouvait faire allusion aux complots que la Ligue formait déjà contre le roi :

AETNA HAEC HENRICO VULCANIA TELA MINISTRAT,
TELA GIGANTAEOS DEBELLATURA FURORES.

Ce disque est de Nicolas de Bourbon et non de Santeul qui le trouva si beau quand il le lut pour la première fois qu'il s'écria : *Dussé-je être pendu, je voudrais en être l'auteur;* parole digne d'un poète ou d'un fou. La Guiche ne fut pas moins aimé et estimé d'Henri IV qu'il l'avait été d'Henri III ; tous les historiens disent qu'il contribua beaucoup à l'heureux succès de la journée d'Arques et au gain de la bataille d'Ivry. Après la réduction de Lyon sous l'obéissance du roi, en 1594, il fut nommé gouverneur de cette ville, en remplacement du duc de Nemours qui avait embrassé le parti de la Ligue. Claude de Rubys qui lui dédia le second livre de son *Histoire de Lyon*, dit à la page 452 de cet ouvrage, « qu'en l'appelant au gouvernement de Lyon, il semble qu'à ce faire Sa Majesté ait été conduite, outre les mérites particuliers de ce seigneur, par inspiration de Dieu. » Rubis fait aussi un grand éloge d'Antoinette de Daillon du Lude, seconde épouse de M. de la Guiche, *parangon de beauté, sagesse et vertu.* Lorsque cette dame arriva à Lyon, le 25 avril 1598, le consulat lui fit une réception solennelle; au-dessus de la porte de Vaize étaient ces vers :

Tu reçois dans tes murs, Lyon, l'honneur des dames,
Les merveilles des yeux et le désir des ames.

Et au palais du gouverneur ceux-ci :

L'allégresse et la paix, l'amour et le bonheur
Ne font plus qu'un logis et n'habitent qu'un cœur.

Voyez Saint-Foix, *Ordre du Saint-Esprit*, Dulaure, *Hist. de Paris*, règne de Charles IX, etc., etc.

1349. 16. Humbert II, dauphin de Viennois, confirme, dans le couvent des Jacobins de Lyon, la cession qu'il avait faite en 1343 de tous ses états de Dauphiné à Philippe de Valois, en faveur de Charles, son fils aîné, duc de Normandie. — Le lendemain, Humbert prend dans le même couvent l'habit de l'ordre de Saint-Dominique. *Hist. du Dauphiné*, par Bourchenu de Valbonnais, tome II, pages 601 et 625.

1534. 19. Le chantre gracieux des *Baisers*, le jeune et aimable Jean Second arrive à Lyon où sa bonne fortune lui fit faire la rencontre de deux anciens amis, le poète Hilaire et le peintre Corneille.-François Ier était alors à Lyon; Jean Second fut admis dans le palais

que la cour occupait, et assista à une fête brillante que présidaient le roi et la reine. *Nouveaux Mélanges* de M. Breghot du Lut, pages 89 et suivantes.

1576. » Erection d'une Académie de Médecine.

1758. 20. Admission de Mme Dubocage à l'Académie de Lyon.

1769. » Un arrêt du Parlement confirme la sentence de la juridiction consulaire de Lyon qui condamne la femme Comtois à être attachée au carcan, fouettée et marquée, et ensuite renfermée dans une maison de force pour crime de piquage d'onces, et Michel Comtois son mari au carcan et au bannissement pour l'avoir souffert chez lui et y avoir participé.

1810. 21. Mort de Joseph Mongolfier, né à Annonay, inventeur des béliers hydrauliques et des aérostats dont il fit les premières expériences à Lyon.

1584. » Séance consulaire. Les échevins, désirant rétablir les bonnes et louables coutumes qui de toute ancienneté ont été observées à Lyon, et entre autres celle de faire un feu de joie sur le pont de Saône toutes les vigiles de la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste, comme l'on faisait avant les premiers troubles de l'année 1562, depuis lesquels cette tant belle coutume a été discontinuée, *ordonnent* que désormais en reprenant ladite coutume l'on élèvera, chacune veille de Saint-Jean, une pyramide de bois en laquelle le feu sera mis par le gouverneur pour le roi, et par l'un des échevins pour la ville; il est aussi arrêté que tous les échevins y assisteront en corps avec leurs robes consulaires.

1320. » Pierre de Savoie, archêque de Lyon, confirme, du consentement du roi, les priviléges dont les citoyens de Lyon avaient joui jusqu'alors. Une traduction de cet acte fait en forme de capitulation et signé dans le château de Pierre-scise, a été insérée dans *l'Histoire consulaire de Lyon*, par le P. Menestrier, pages 466 et suiv.

1562. » Ordonnances faictes de par le roy et monseigneur de Blacons, lieutenant-général de monseigneur des Adrets, touchant le revenu du clergé de ce diocèse de Lyon et pour la quottisation des manans et habitans de ladicte ville, avec la défense de s'injurier, ni mettre la main aux armes l'un contre l'autre, à peine d'avoir le poing coupé (Lyon, Benoist Rigaud, in-8°). Les protestans étaient alors maîtres de Lyon.

1785. 22. Passage du marquis de Lafayette.

1313. 23. Philippe-le-Bel, par un édit daté de Pontoise, établit à Lyon une Sénéchaussée royale.

1400. » Edouard II cède à Louis-de-Bourbon ses terres de Beaujolais et de

Dombes. — Voici quelle fut la cause de cette cession : Edouard ayant enlevé une fille de Villefranche, fut ajourné au parlement de Paris pour répondre sur ce rapt. Il était alors dans son château de Perreux, et, se croyant tout permis, il fit jeter par les fenêtres l'huissier qui vint lui faire la citation. On envoya des troupes qui l'arrêtèrent et le conduisirent en prison à Paris; il y courait risques de perdre la tête. Mais ayant imploré le secours de Louis de Bourbon qui l'avait autrefois défendu contre le comte de Savoie, il fut délivré, par son crédit, moyennant la cession qu'il fit à ce prince de ses terres de Beaujolais et de Dombes, au cas qu'il n'eut point d'enfans légitimes. Edouard ne jouit de sa liberté que six semaines, étant mort sans lignée, le 11 août 1400. *Art de vérifier les dates*, II, 479.

1551. » *Séance Consulaire.* Le sieur Hugues de la Porte, conseiller, expose qu'hier fut faite assemblée, en l'archevêché, en présence de M. de Valence, sur plusieurs luthériens, lesquels se sont monopolés et chantent en bande les psaumes de David, malgré les inhibitions du roi, et menacent de piller les maisons; de plus que M. le juge a chargé le procureur de la ville de dire au consulat de mettre ordre à renforcer le guet, autrement la ville sera en danger d'avoir garnison; que M. de Maugiron qui est ici voudra y amener garnison. On arrête d'écrire en cour pour assurer qu'il n'y a en cette ville aucun danger ni sédition, et on ordonne au capitaine Salla de prendre des penons suffisamment pour faire bon guet et bailler main-forte à la justice et présenter à M. le juge la force de la ville.

1831. 24. Mort de Jean-Julien Trélis, de l'académie de Lyon, littérateur et poète, auteur d'une traduction estimée des *Satires* de l'Arioste, etc. On doit à M. Pichard, conservateur de la bibliothèque du palais des arts, une notice fort intéressante sur la vie et les ouvrages de cet estimable et savant académicien.

1808. 25. Etablissement d'un comptoir d'escompte de la Banque de France.

1767. » La fille d'un ouvrier en soie de Lyon, nommée Claudine Rouge, d'une jolie figure et d'une sagesse exemplaire, s'aperçoit sur les neuf heures du soir, en sortant de table, qu'il lui manquait un chat qu'on lui avait donné depuis quelques jours; elle sort de chez elle pour le chercher dans le voisinage. Une heure après les parens ne la voyant pas revenir, vont la demander dans le corps de logis; on la cherche inutilement, personne ne l'a vue. La famille allarmée s'assemble; on consulte et on se détermine à l'aller chercher dans la maison voisine où l'on savait qu'elle allait ordinairement. Peut-

être, disait-on, le chat attiré par les cris de sa mère, sera retourné chez la femme qui en a fait présent à notre fille. On va l'y demander, et cette femme d'une humeur naturellement gaie, répond par des plaisanteries qui ne parurent pas de saison, et qui donnèrent lieu à des raisonnemens dont les suites faillirent être funestes. Les imaginations s'échauffent; quelques personnes se joignent aux parens; on se détermine à retourner chez la femme au caractère jovial. On frappe à la porte qui ne s'ouvre pas au gré de l'impatience avec laquelle on se présente. Les soupçons augmentent, et l'on regarde déjà la maîtresse de la maison et les deux hommes que l'on trouve chez elle comme les auteurs du rapt de la fille perdue. On recherche, on questionne, et l'on croit voir de l'embarras sur la physionomie de ceux qu'on interroge, et trouver de l'ambiguïté dans leurs réponses. Cependant le mystère n'est pas éclairci; on reste dans un doute affreux, et l'on se retire consterné.

Six jours se passent dans l'incertitude la plus cruelle sur le sort de Claudine. On apprend enfin qu'on a trouvé au-dessous de Condrieux, à quelques lieues de Lyon, sur le bord du Rhône, le cadavre d'une fille. Un oncle et un voisin s'y transportent; le cadavre avait été enterré sous le sable; ils le font exhumer. Ils reconnaissent Claudine à sa figure et à ses habits, et la font enterrer dans le cimetière de la paroisse Saint-Michel sous Condrieux.

Les clameurs qu'avait déjà excitées la disparution de Claudine dans un quartier extrêmement peuplé, augmentent sur les rapports d'un enfant de cinq ans, fils de la femme qui avait donné le chat. Ces rapports paraissaient mériter quelque attention; car la vérité semblait se manifester par la bouche de l'innocence. Ce malheureux enfant déclarait que la *Dodon* avait été étranglée chez la femme Forobert sa mère, par des hommes qu'il dépeignait; il se mettait dans des attitudes et faisait des postures qui ne pouvaient que faire présumer le viol. Il y en avait assez pour bâtir un système d'accusation. On frémit d'horreur en pensant aux crimes atroces qu'on avait dû commettre; on voit les coupables, on les nomme. Les récits du jeune enfant s'accréditent, et passent de confidence en confidence, ils parviennent enfin aux oreilles du ministère public. La justice fait tout ce qui est nécessaire pour suivre les traces de ce prétendu crime, et pour en découvrir les auteurs. Les chirurgiens commis aux rapports se rendent au cimetière de Saint-Michel; ils exhument le cadavre de Claudine; ils déclarent qu'elle a péri de mort violente, et qu'elle a été jetée dans l'eau après sa mort.

Le procès s'instruit; deux femmes et trois hommes sont emprisonnés; un troisième est déclaré contumax. Enfin, après une procédure qui dura près de cinq mois, on renvoie les prétendus coupables déchargés de toute accusation.

Quelques jours avant ce jugement solennel, trois célèbres avocats, MM. Bloud, Loyseau de Mauléon et de La Rochette, publièrent des mémoires et des consultations (Lyon, A. de la Roche, in-4°) pour les accusés (Antoine et Jean Perra, et Jeanne Dalin, femme Forobert.) Ils s'étaient principalement attachés à attaquer le rapport des chirurgiens, en les taxant d'impéritie, de présomption, ou tout au moins d'avoir tiré des conséquences peu réfléchies. Ceux-ci, pour se justifier, publièrent une lettre qu'ils avaient adressée à M. Louis, chirurgien à Paris. Ce savant académicien, en approuvant les conséquences que les chirurgiens de Lyon avaient tirées dans l'examen qu'ils avaient fait du cadavre de Claudine Rouge, leur fit une réponse qui confirma leur opinion. — *Journal Encyclopédique*, juillet 1768. Voyez les *Monitoires* publiés par l'official de l'archevêque de Lyon, les 7, 9, 16 et 23 août 1767, pour obtenir des révélations au sujet de l'assassinat de Claudine Rouge, et la sentence d'excommunication aggrave et réaggrave rendue par le même official au sujet de cet assassinat.

1791. 26. Massacre, à Poleymieux, de M. Guillin du Montet. — Un de nos collaborateurs s'occupe en ce moment d'une nouvelle relation de cett horrible scène, et nous espérons la publier dans une des prochaines livraisons de notre Revue.

1826. 27. Mort de Pierre-Edouard Lemontey, auteur lyonnais, de l'Académie française.

1316. 28. Vingt-trois cardinaux sont arrêtés par ordre du roi Philippe-le-Bel, et enfermés dans le couvent des Jacobins, pour les forcer à procéder à l'élection d'un pape (Paradin, Hist. de Lyon, page 203.) Le siége pontifical était vacant depuis plus de deux ans; il avait été impossible aux cardinaux de s'entendre sur le lieu où devait se faire l'élection. Grâces à la mesure de Philippe-le-Bel il fallut en finir, et Jacques d'Euse, évêque de Porto, fut élu le 7 août, et prit le nom de Jean XXII.

1659. » L'abbé Pierre Perrin, de Lyon, obtient le privilége de faire représenter des opéras français à l'imitation de ceux d'Italie.

202. » Mort de saint Irénée, second évêque de Lyon. Voyez sur cet événement, que l'on a placé sous différentes dates, les *Vies des Saints du diocèse de Lyon*, par M. Collombet.

1800. » Bonaparte, après la victoire de Marengo, arrive à Lyon, à cinq heures

« du soir; le lendemain il pose la première pierre des nouvelles façades de la place Louis-le-Grand.

1245. » Ouverture de la première session d'un concile général tenu à Lyon, sous Innocent IV, en présence de Baudouin, empereur de Constantinople, —Il y eut 140 évêques, à la tête desquels étaient trois patriarches latins, etc. *Art de vérifier les dates.*

1590. » Pierre Austrein, conseiller du roi, lieutenant en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, dresse un procès-verbal de l'état des réparations à faire dans l'église de St-Irénée, dévastée par les calvinistes en 1562, afin de rendre cette église au culte divin. *Mss de la Bibliothèque de Lyon*, n° 1383.

1835. 29. Une ordonnance royale autorise l'établissement dans la ville de Lyon d'une banque constitué en société anonyme.

1515. 30. Entrée de Mgr. Charles de Bourbon, connétable de France.—Les rues furent tapissées depuis St-Jean jusqu'à la porte de Bourgneuf. Il y eut une *Ystoire* sur la place du Change; c'est à savoir une fille signifiant *force royale*, tenant une épée nue en sa main droite, et de l'autre un fourreau semé de fleurs de lys; sur sa ceinture était écrit : *espérance*, devise dudit seigneur connétable; les autres filles étaient deux *Vertus* exhaussant l'honneur dudit seigneur; il y avait encore un personnage signifiant ledit connétable vêtu d'une huque aux armes dudit seigneur, et deux anges tenant un écriteau sur lequel on lisait : *Praeibis ante faciem Domini parare vias ejus.* Ces mots faisaient allusion à la prochaine arrivée du roi François 1er, que l'on attendait à Lyon et qui y fit son entrée le 12 juillet.

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Notre But. 5
Notre Pensée. 7
Mouvement littéraire dans les Provinces. 8
De la Presse littéraire. 11

LYON. — HISTOIRE. — ARCHIVES. — CHRONIQUES. — COUTUMES. — STATISTIQUE.

Un Procès au sujet d'une Débâcle des Glaces de la Saône en 1608. 15
Procès-Verbal de l'Inondation arrivée en février 1711. 20
La Chaise à Porteurs. 29
L'Eglise de Brou. . . . . 97 et 177
Lettre d'un Ouvrier en soie de Lyon en 1769. 107
Problème à résoudre. 110
Art de lustrer la soie. Son origine. 120
Historique de la Société d'Enseignement élémentaire du Rhône. . 139
Distribution des Prix aux jeunes Elèves et aux Adultes de l'Enseignement élémentaire du Rhône. 143
Discours de MM. Terme et Piquet, D. M. . . . . 148 et 151
Journaux morts depuis 1830. 163
Journaux existans. 163
Population de Lyon à diverses époques. 164
Nombre de métiers à diverses époques. 165
Concours de l'Académie de Lyon pour 1835. 167
Exil d'Hérode à Lyon. . . . . 197 et 405
Relation du grand malheur arrivé à la porte du Rhône, à Lyon, le 11 octobre 1711. 235
Condamnation au feu de Gilles Garnier, de Lyon, pour s'être laissé changer en loup-garou. 265
La Fête de l'Egalité à Lyon. 276
Mœurs Lyonnaises. 291
La Fête de Saint-Denis-de-Bron. 386
Projet de Translation du Palais de Justice aux Terreaux en 1627. 397
Querelles du Consulat avec la Sénéchaussée. 399

Eaux de la Fontaine de Choulans conduites dans le Jardin de l'Abaye d'Ainay. 399
Fondation du Petit Collége. 403
Anecdote Lyonnaise. 404
Précis chronologique de l'Histoire de Lyon. 425
Capitulation entre les Lyonnais et l'Archevêque, leur seigneur, en 1320. 452
Histoire du Lyonnais, Forez et Beaujolais. 455
Antiquités, Mœurs et Caractères. . . . . 457 et 458
Notice sur les Archives de la Préfecture. 374

FRAGMENS BIBLIOGRAPHIQUES. — HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Molière à Lyon et à Vienne. 113
Ninon de l'Enclos à Lyon. 116
La Marquise de Créqui et le Cardinal de Tencin à Lyon. . . . 117
Lettres inédites de Brossette à Gacon. 189
Passage du P. Sirmond à Lyon. 240
Passage de Thomas Gray à Lyon. — Lettre de Gray à West. . . 241
Louis Racine à Lyon. 298
Esquisses sur la France. 308
François Gacon et J.-B. Rousseau. 337
Le P. Colonia ou l'Antiquaire dupé. 392

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

Jacquard. . . . . 52 et 166
Dugas-Montbel. 61
Comberry. 64
Le Curé Vuillerme. 65
L'Abbé Michel de Pure. 121
Bourgelat. 133
Nicolas Coustou. 382
Joseph Chinard. 471
Guillaume Coustou. 475
Le Cardinal de Lyon. — Cinq-Mars et de Thou. 480

BIBLIOGRAPHIE LYONNAISE.

Vie de Bayart. 67
Histoire de Palanus, comte de Lyon. 67
Anacréon et Virgile. . . . . 67, 248 et 250
Horace et Théocrite. 67
Anathème. 67
Inspirations d'un Fidèle. 68

Vie de sainte Filomèle. 69
Influence de la Littérature allemande sur la Littérature française. 71
Chansons de Kauffmann. 71
Un Mot sur les Fabriques étrangères de Soierie. . . . 72 et 243
Mémoires de MM. Thiaffait, Mathieu, Renaux et Flacheron, au sujet des Eaux de Lyon. . . . . 73 et 162
Recherches sur l'Histoire du Forez. Prospectus. 93
Mémoires historiques sur Annonay. Prospectus. 95
Essai d'Instruction paternelle. 153
La Venvs d'Arles. 155
La Poésie française en 1834. 245
Histoire générale et départementale du Commerce de Lyon. . . 306
Songes d'une Nuit d'Hiver. 311
Poésies de Philippe Jannot. 316
Préludes poétiques de M. Florvil. 318
Sermons du R. P. Mac Carty. 319
Le Cri du Peuple. 406
Fragmens politiques. 410
Mémoire sur la nécessité et les avantages de la Colonisation d'Alger. 411
L'Eglise de Brou, poème. 412
Essai sur Miribel. . . . . 413 et 492
Variétés bibliographiques. 414
La Belle Veuve. 499

PHILOSOPHIE. — LITTÉRATURE. — MONUMENS. — IMPRESSIONS DE VOYAGE.

Mon Vieux Grand'Père. 25
Trois chapitres de *Cent Lieues et une Nuit*, roman inédit. . . . 33
Le Beefteach d'Ours et la Truite d'Alexandre Dumas. 200
Le Puy-en-Velay. 257
Notice sur l'ancien Autel d'Avenas. 284
Excursion à Die. 461

POÉSIES.

O mes Illusions! 49
Epître sur les Voyages. 487

REVUE MUSICALE.

Lestocq. 74
Concerts. 77
Le Pirate, le Chalet, la Prison d'Edimbourg et les Concerts. . . 321

ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES.

Ephémérides de Janvier. 83
Ephémérides de Février. 169
Ephémérides de Mars. 251
Ephémérides d'Avril. 324
Ephémérides de Mai. 416
Ephémérides de Juin. 502

FIN DE LA TABLE.